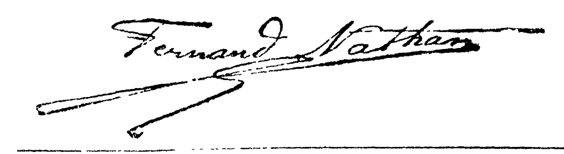
Tout exemplaire de cet ouvrage non revêtu de ma griffe sera réputé contrefait.



PRÉFACE

Les mots sont les signes matériels des idées. Pour exprimer ce que nous pensons, pour comprendre ce que pensent les autres ou ce qu'ils ont pensé avant nous, il faut avoir des mots, il faut savoir l'acception vraie de ceux qui sont les plus usités : sans la possession des mots la langue ne nous appartient pas. Or, c'est un fait constant que, si nos élèves arrivent pour la plupart à connaître leur grammaire, ils ne connaissent pas leur langue : ou ils n'ont à leur disposition qu'un petit nombre de mots, ou ils ne savent pas la valeur de ceux qu'ils emploient. Voilà donc deux défauts, *indigence du vocabulaire*, *impropriété d'expression* qu'il importe de combattre, et c'est là l'objet du livre nouveau que nous offrons aux maîtres et aux élèves.

Il y est traité des mots français successivement au point de vue de leur origine, de leur formation et de leur signification : de là trois parties distinctes qui sont cependant entre elles dans une étroite corrélation ; car le sens des mots dépend des éléments qui les composent, du radical qui emprunte sa valeur à son origine, et des affixes qui modifient la signification du mot qu'ils servent à former.

La première partie n'est qu'un court exposé des éléments étymologiques de la langue française où nous passons en revue, en suivant fidèlement le programme des Écoles normales[1], les trois catégories de mots français : mots populaires, mots savants, mots étrangers.

La seconde partie est consacrée aux procédés de formation des mots : Composition et Dérivation. Après avoir analysé les divers éléments qui constituent les mots et qui

[1] Programme des Écoles Normales. — Revision approfondie de la grammaire en s'éclairant de quelques notions essentielles de grammaire historique. — Exercices de dérivation des mots.

contribuent à leur signification, nous donnons la liste détaillée des préfixes et des suffixes, et nous nous efforçons d'en fixer la valeur à l'aide de nombreux exemples[1].

La troisième partie dont les deux autres ne sont en quelque sorte que l'introduction, traite environ de 6 000 mots, qui tous figurent au dictionnaire de l'Académie, et de leur signification. Nous avons adopté le groupement par familles, parce que cette disposition s'adresse autant à l'intelligence qu'à la mémoire. D'autres l'ont fait avant nous, mais ce qui, nous osons le dire, est absolument original dans notre travail, c'est que nous nous sommes toujours efforcés d'indiquer la filiation des mots et d'expliquer comment chacun d'eux se rattache à l'idée générale dont ils expriment les différentes modifications.

Qu'importe qu'une même liste réunisse les mots : *spectre*, *épice*, *respect*, *soupçon*, *prospectus*, si l'on ne montre, comme dit Montaigne, « le filet pour les lier », c'est-à-dire non seulement l'idée commune à tous, qui établit entre eux la parenté, mais encore les nuances et comme les degrés de cette parenté ? Nous ne donnons ici que cent trente familles de mots[2], mais ce sont les plus importantes et elles font passer sous les yeux des élèves les deux tiers des termes employés communément dans la conversation et dans les livres.

Nous disions en commençant qu'il n'y a pas d'étude plus nécessaire que celle des mots : nous ajoutons qu'il n'en est pas de plus intéressante. Rien n'est plus animé, rien ne remue plus d'idées que ce genre de leçons, où les exemples, les anecdotes, les souvenirs historiques, les rapprochements inattendus, tiennent constamment la curiosité en éveil. Par là, ce n'est pas seulement l'esprit de recherche qui se développe, c'est l'intelligence tout entière qui s'élargit et s'éclaire.

II

On nous demande quelques renseignements sur la manière dont il convient de se servir de ce livre dans les écoles et dans les classes. Disons tout d'abord qu'il n'est

1. [illegible] Normales. — Suffixes et préfixes actuellement en usage pour la formation des mots. Différentes manières dont sont formés les mots composés.

2. [illegible] dans plus d'un cas. Mais il a fallu nous borner [illegible] n'avons nous pas mentionné un mot

pas fait pour être appris par cœur d'un bout à l'autre comme une grammaire. Sauf les 61 premières pages sur l'Origine et la Formation des mots que l'Élève doit savoir à fond parce qu'elles sont la clef de la signification des mots, l'étude des Familles de Mots doit servir surtout à des exercices écrits ou oraux dont voici quelques exemples.

1° Le maître écrit au tableau les mots suivants que nous indiquons à dessein sans aucun ordre . *alarme*, *alarmer*, *alarmant*, *alarmiste*, *armistice*, *armer*, *arme*, *armure*, *armature*, *armée*, *armement*, *armurier*, *armet*, *armoire*, *armoiries*, *armorié*, *armoriste*, *désarmer*, *désarmement*.

Il fait chercher par les élèves 1° le mot *primitif*, 2° les mots *dérivés*, du primitif, 3° Les mots *composés* et leurs dérivés Après ce premier classement, il fait dresser le tableau de la famille dont le mot *arme* est le primitif sur le modèle suivant :

MOT PRIMITIF

ARME

Composés	*Dérivés*.
	Armer, armée, armement.
	Armure, armurier.
	Armet, armoire, armoiries, armorier, armoriste, armorial, armateur, armature.
Désarmer.	Désarmement.
Alarme.	Alarmer, alarmant, alarmiste.
Armistice.	

Le tableau dressé, il explique ou fait expliquer aux élèves la signification de tous ces mots et leur montre comment chacun des membres de la famille se rattache à celui qui en est le chef. — La lecture à haute voix du livre servira en quelque sorte de corrige à la leçon.

N. B. Il sera bon de faire suivre d'un tableau analogue l'étude de chaque famille. C'est un résumé qui parle à la fois aux yeux et à l'intelligence et qui rappelle en quelques lignes toute une leçon.

2° Les élèves étant plus exercés, le maître, au lieu de

sans chercher à en fixer la valeur par l'analyse des éléments qui le constituent.
Toutefois dans un très petit nombre de mots dont le français a directement emprunté au latin et la forme et le sens, cette analyse est sans résultat. Quels sont les liens, par exemple, qui rattachent le verbe *indiquer* tiré du latin *indicare*, même signification, à la racine *dic* qui signifie *dire ?* Quelle est ici la valeur du préfixe ? — Mais ce sont là des exceptions.

donner lui-même les termes dérivés et composés d'un mot primitif, les leur fera trouver par ses questions.

Ex. : le mot primitif est PORTER.

Quels sont les différents mots qui expriment *l'action* de porter. Comment appelez-vous *celui* qui porte? Comment désignez-vous la *distance* à laquelle une arme à feu porte ses projectiles? Que veut dire *apporter?* Quels sont les dérivés d'*emporter?* Expliquez-les. Ne dit-on pas en un mot porter au cou? Etc, etc.

Tableau

RADICAL : *PORT*.
MOT PRIMITIF : **PORTER.**

Composés.	*Dérivés.*
	Port, portage, portement, portée, porteur, portable, portatif, portant.
Apporter.	Apport.
Rapporter.	Rapport, rapporteur.
Emporter.	Emportement.
Colporter.	Colporteur, colportage.
Comporter	
Transporter	Transport, transportation, transportable.
Déporter.	Déportement, déportation.
Exporter.	Exportation.
Réexporter.	Réexportation.
Importer.	Importation. Important, importance
Réimporter.	Réimportation.
Supporter.	Support, supportable, insupportable.

3° On explique une page quelconque, par exemple la fable de La Fontaine intitulée *la Cigale et la Fourmi*. L'élève arrivé au second vers est embarrassé par le mot *dépourvue*. Le maître le lui fait décomposer, l'aide à trouver la signification des éléments constitutifs, rapproche du verbe *pourvoir*, les mots *pourvoyeur*, *provisions*, *providence*, *prévoir*, *prévoyant*, *etc.* et en même temps qu'il l'amène à trouver le sens du terme cherché, il lui apprend ou lui rappelle un certain nombre de mots qu'il ignorait ou qu'il employait sans en discerner la valeur exacte.

On voit par ces exemples qu'il serait facile de multiplier, que l'étude des familles de mots peut et doit jouer un grand rôle dans les exercices de la classe, puisqu'elle fournit des sujets soit de leçons et d'interrogations, soit de devoirs écrits, et qu'elle a sa place marquée dans toute explication d'auteurs.

N. B. — On trouvera à la fin du volume le texte de 40 devoirs écrits, destinés aux élèves avancés.

LEXICOLOGIE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINE DES MOTS FRANÇAIS

NOTIONS HISTORIQUES SUR LA FORMATION DE LA LANGUE
MOTS D'ORIGINE POPULAIRE
MOTS D'ORIGINE SAVANTE. — MOTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE, HISTORIQUE

Les 32 000 mots que contient le *Dictionnaire de l'Académie française* se décomposent ainsi d'une manière approximative :

1° Environ 12 000 mots d'origine **populaire** ;

2° Environ 18 000 mots d'origine **savante** ;

3° Environ 2 000 mots d'origine **étrangère** ou d'origine **historique**.

Nous allons successivement étudier ces trois catégories de mots[1].

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS HISTORIQUES SUR LA FORMATION DE LA LANGUE

La langue française est une langue **romane**, c'est-à-dire dérivée de la langue romaine ou latine. Les autres langues romanes sont : l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain.

Les Gaulois, nos ancêtres, étaient de race celtique, et leur idiome se rattachait à leur origine. Soumis par les armes romaines vers l'an 50 avant l'ère chrétienne, ils adoptèrent les mœurs et la langue des vainqueurs, en vertu de cette loi historique : quand un peuple a subjugué un autre peuple et s'éta-

1. Pour les détails, voir Brachet : *Grammaire historique*, p. 13-86 ; Aubertin : *Origine et formation de la langue et de la métrique françaises ;* Petit de Julleville : *Notions générales sur les origines et sur l'histoire de la langue française.*

blit sur le territoire conquis, le plus civilisé, qu'il soit vainqueur ou vaincu, impose sa langue au plus barbare. Au reste les Romains firent tout pour latiniser la Gaule. Employant tour à tour la terreur et la faveur, réprimant avec une rigueur impitoyable les tentatives de révolte et persécutant les Druides, en même temps qu'ils prodiguaient les améliorations matérielles et le droit de cité, ils réussirent si bien dans leur œuvre d'assimilation que, quatre siècles après César, la langue des Gaules était la langue latine : le gaulois était proscrit et refoulé dans les profondeurs de l'Armorique.

Mais à Rome, de tout temps, on avait distingué deux sortes de latin : l'un, le **latin littéraire et classique**, langue des savants, des écrivains et de la société polie ; l'autre, le **latin populaire**, langue des artisans, des soldats, des esclaves. Ce n'étaient pas seulement les tours de phrase, les formes grammaticales, mais aussi les mots qui, dans le latin populaire, différaient du latin élégant. Ainsi cheval se disait *equus* dans la langue littéraire et *caballus* dans le latin plébéien ; *caput* désigne la tête dans le premier, dans le second on l'appelle *testa* ; bouche se dit *os* dans les auteurs classiques, l'homme du peuple disait *bucca*. C'est ce latin populaire, *lingua romana rustica*, qui, importé par les soldats de César et par les Romains qui suivirent, marchands, artisans, colons, s'implanta dans toute la Gaule et élimina promptement la langue indigène dont il ne garda que quelques mots.

Au cinquième siècle, l'invasion des tribus germaniques en Gaule fournit à la langue un élément nouveau, le tudesque. Pour la seconde fois, il est vrai, la langue du peuple le plus civilisé l'emporta et les Gaulois apprirent aux Francs le latin ; mais plus de cinq cents mots germaniques prirent pied dans la langue gallo-romaine. Dès lors, ce latin populaire, ainsi modifié par l'immixtion de mots barbares, altéré dans sa prononciation et dans sa syntaxe, devient par une décomposition lente et insensible, un idiome nouveau qui tient presque tout du latin, mais qui n'est plus le latin, c'est le **Roman**.

Quoique nous ayons de cette langue des monuments remontant à la première moitié du neuvième siècle, tels que *le Serment de Strasbourg* (842) et *la Cantilène de Sainte-Eulalie*,

et même au huitième siècle, comme *les Gloses de Reichenau*, il paraît qu'elle ne fut régulièrement écrite qu'à partir du onzième siècle.

Dès le huitième, elle se partagea en deux grands rameaux, selon les deux races rivales du Nord et du Midi : la **langue d'Oc** au sud de la Loire, et la **langue d'Oïl** au nord. On sait que ces deux langues sont ainsi désignées par la manière dont chacune prononçait le signe de l'affirmation.

Les pays du Midi, restés plus soumis à l'influence romaine et moins éprouvés par l'invasion germanique conservèrent un langage sonore et musical rapproché du latin et plus voisin de l'espagnol et de l'italien que du français moderne. Cette langue d'oc, qu'illustrèrent les troubadours, brilla d'un vif éclat pendant deux siècles, jusqu'au jour où la guerre des Albigeois et la réunion du Languedoc à la France (1271) la firent tomber du rang de langue littéraire à celui de patois

Les patois provençaux, languedociens, gascons, qui persistent dans nos campagnes du Midi, sont les débris de la langue d'oc.

La langue d'oïl était elle-même subdivisée en **dialectes** dont le nombre égalait presque celui des provinces ; la féodalité était dans la langue comme dans le royaume. On entend par dialecte une langue locale parlée et écrite, particulière à une province, et qui ne diffère des parlers voisins que par des changements de prononciation et d'orthographe.

La langue d'oïl comprenait quatre dialectes principaux : le *normand*, le *picard*, le *bourguignon* et le *français* ou dialecte de l'île de France. Ce dernier, qui était celui du roi et de la capitale, suivit la fortune de Paris et celle du roi : il prévalut avec le pouvoir royal et réduisit les autres dialectes à l'état de **patois**, c'est-à-dire d'idiomes non écrits, mais seulement parlés. Au quatorzième siècle, la langue d'oïl est morte, le français moderne naît à l'histoire.

En résumé, le français n'est pas le résultat de la fusion de plusieurs langues différentes : les traces du celtique qu'on y rencontre ne sont que très faibles, les éléments grecs et orientaux sont purement accidentels, et si les idiomes germaniques ont exercé sur sa formation une certaine influence, la langue n'en reste pas moins une langue essentiellement latine :

« les mots celtiques y sont restés, les mots germaniques y sont venus, les mots latins n'y sont point restés et n'y sont point venus, ils sont la langue même et la constituent[1]. » Ajoutons enfin que le français primitif n'est pas du latin classique corrompu par un mélange de formes populaires, c'est le latin populaire qui est devenu la langue d'oïl, et celle-ci est devenue le français.

CHAPITRE II

MOTS D'ORIGINE POPULAIRE

Les mots qui constituent le fond primitif de la langue composent ce qu'on a nommé la **formation populaire**. Il ne faut pas croire que le hasard les ait faits tels que nous les voyons. Nos ancêtres, en les formant, ont suivi des lois inconscientes, mais très précises[2]. La plus importante de ces lois est celle qu'on a nommée *loi de la persistance de l'accent tonique.*

Dans[3] tous les mots de toutes les langues, il y a toujours une syllabe sur laquelle la prononciation appuie. Cette insistance de la voix sur une syllabe plutôt que sur les autres est ce qu'on nomme l'**accent tonique** ; la syllabe qui reçoit cet accent est dite **tonique** ou accentuée. Ainsi dans le mot français **vêtement**, l'accent est sur la dernière syllabe *ment :* les autres syllabes par opposition sont dites **atones**[4].

En français, l'accent tonique est sur l'avant-dernière syllabe quand la voyelle de la dernière est un **e** muet, et sur la dernière dans tous les autres cas. *Ex.* : **t*á*ble**, **or*é*ille**, **provid*é*nce**, **leç*ón***, **ornem*ént***.

En latin, l'accent n'était jamais sur la dernière syllabe, mais il affectait tantôt l'avant-dernière ou pénultième quand elle était longue, tantôt celle qui précédait l'avant-dernière

1. Ampère. *Formation de la Langue française.*

2. La science qui étudie les lois de permutation, selon lesquelles les mots d'une langue mère se transforment en passant dans une langue dérivée, s'appelle **phonétique**.

3. Voir Clédat, *Grammaire élémentaire de la vieille langue française.*

4. On voit que le mot **accent** est pris ici dans un sens tout différent de celui qu'on lui donne lorsqu'il désigne un signe conventionnel placé sur certaines voyelles pour en préciser la prononciation (accent aigu, grave, circonflexe). Ainsi le mot **vêtement** est marqué de l'accent circonflexe sur la première syllabe, mais l'accent tonique est sur la dernière.

ou antépénultième, quand la pénultième était brève. Ainsi dans le mot *bonitatem*, la voyelle *a* étant longue, l'accent tonique est sur *ta* : *bonitâtem*[1] ; de même pour *computâre*. Dans *dormitorium*, la pénultième étant brève, l'accent se reporte sur l'antépénultième *tó* : *dormitórĭum*. De même pour *cómĭtem*, *fémĭnam*.

Or, voici la loi fondamentale qui a présidé à la formation des mots dans le français primitif : **l'accent tonique latin persiste dans le français** ; autrement dit, quand un mot latin est devenu français, l'accent tonique y est resté sur la même syllabe. *Ex.* : *bonitátem* a donné **bont***é* ; *computáre* — **compt***er* ; *dormitórium* — **dor***toir* ; *cómitem* — *com***te** ; *féminam* — *fem***me**.

Si maintenant nous regardons attentivement les mots pris pour exemples, un fait nous frappe, c'est que les mots français sont plus courts que les mots latins dont ils sont tirés : ici ce sont des lettres, là ce sont des syllabes entières qui ont disparu. Ces suppressions et ces diminutions tiennent à deux causes : la *chute des voyelles atones* et la *suppression de la consonne médiane*.

De là deux règles :

1° **La voyelle atone** (c'est-à-dire non accentuée) **qui précède immédiatement la syllabe accentuée disparaît dans le mot français, quand elle est brève.**

Ex. : *bonĭtátem* — bonté.
compŭtáre — compter.
popŭlátus — peuplé[2].

2° **La consonne médiane, c'est-à-dire celle qui sépare deux voyelles dont la seconde est marquée de l'accent tonique, tombe dans les mots français.**

Ex. : *augústum* — août.
crudélem — cruel.
magistrum — maître.

1. Le signe (¯) marque que la voyelle est longue, le signe (˘) qu'elle est brève.

2. L'atone placée après la tonique dans l'avant-dernière syllabe disparaît toujours en français comme elle disparaissait dans la prononciation en latin. Ex. : *cómĭtem*, comte ; *fémĭnam*, femme ; *orácŭlum*, oracle. Enfin, la voyelle atone placée dans la dernière syllabe du mot latin disparaît avec la syllabe entière en français, ou s'assourdit en *e* muet. Ex. : *córpus*, corps ; *cabállum*, cheval ; *rósam*, rose

Ainsi la chute de la consonne médiane, la suppression de la voyelle atone brève, la persistance de l'accent tonique latin dans les mots français, voilà l'ensemble des lois qui ont présidé à la formation de notre vocabulaire primitif, ce sont là les traits distinctifs auxquels se reconnaissent les mots d'origine populaire.

Ce serait ici le lieu de signaler la transformation des lettres latines en lettres françaises; mais une telle étude nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons de quelques observations.

En général, les voyelles permutent entre elles, non pas capricieusement, mais avec une grande facilité. Les permutations de consonnes sont moins variées ; sauf des exceptions fort rares, elles ne permutent que dans le même ordre, c'est-à-dire les labiales (**b**, **p**, **v**, **f**) entre elles; les dentales (**d**, **t**, **z**, **s**) entre elles; les gutturales (**c**, **q**, **g**, **j**) entre elles; les liquides entre elles (**l**, **m**, **n**, **r**)[1].

On voit maintenant que les mots d'origine populaire n'ont pas été faits au hasard ni au gré des caprices d'une multitude ignorante, mais que des lois très déterminées ont réglé cette transformation du latin populaire en français. Sur les 12 000 mots d'origine populaire, un peu plus de 4 000, selon M. Brachet, sont des primitifs et se répartissent ainsi :

Élément latin :		3 800
—	germanique :	420
—	grec[2] :	20
—	celtique :	20

Parmi les mots tirés du celtique, nous citerons : *alouette*,

1. Exemple de permutation

de labiales :	che*tif*	qui vient	de	capti*v*us
	a*b*eille	»	de	a*p*iculam
	ri*v*e	»	de	ri*p*am
de dentales :	ver*t*	»	de	viri*d*em
	cou*d*e	»	de	cubi*t*um
de gutturales :	*j*ouir	»	de	*g*audere
	*c*ar	»	de	*q*uare
	*j*umeau	»	de	*g*emellus
de liquides :	*o*rme	»	de	u*l*mum
	rie*n*	»	de	re*m*

2. Il s'agit ici des mots grecs empruntés directement au grec par le roman

arpent, *bassin*, *braie*, *cervoise*, *claie*, *dune*, *lieue*, *pinson*, *saie*.

Parmi les mots **grecs** : *bât*, *bocal*, *bourse*, *colle*, *migraine*.

Parmi les mots **tudesques**, qui se rapportent en général à la guerre, à la législation, à la marine, à la chasse : *alleu*, *ban*, *beffroi*, *carcan*, *coiffe*, *cotte*, *échevin*, *fief*, *feutre*, *gabelle*, *guerre*, *hâvre*, *héraut*, *marche* (frontière), *maréchal*, *sénéchal*, etc[1].

Constatons enfin que, de tous ces mots celtes, grecs, germaniques, il n'en est pas un qui ait passé directement dans le français à l'époque de ses origines. Ils ont commencé par passer dans le latin et par recevoir la forme et la désinence latines, ils sont ensuite devenus français avec tout le vocabulaire parlé en Gaule du sixième au huitième siècle.

CHAPITRE III

MOTS D'ORIGINE SAVANTE. — DOUBLETS

La formation des mots d'origine populaire était achevée au douzième siècle : le français existait, mais son vocabulaire était restreint, fait par le peuple et pour le peuple. A mesure que la civilisation se développe, cette langue devient insuffisante : à des idées nouvelles, il faut des mots nouveaux. Ces mots, les lettrés et les savants les empruntèrent au grec et surtout au latin classique. Mais comme à cette époque, le sentiment de la prononciation latine s'était perdu, ils se contentèrent de les calquer sur le type latin sans autre changement qu'une légère altération de la désinence. *Porticum* donna portique, *fidelem* fidèle, *triumphum* triomphe, *separare* séparer.

Les mots populaires avaient été faits avec l'oreille, les mots savants furent faits avec les yeux.

Les mots populaires diffèrent toujours plus ou moins des mots latins d'où ils viennent; les mots savants sont la reproduction lettre par lettre du type dont on a simplement francisé

1. On a remarqué que la haine populaire s'est manifestée en dénaturant le sens de certains mots qu'elle empruntait au tudesque : *Ross* (coursier) est devenu rosse ; *buch* (livre) a fait bouquin ; *land* (terre) s'est changé en lande ; *mdun*(bouche) a donné moue, etc.

la terminaison. Les mots populaires gardent l'accent sur la syllabe qu'il occupait en latin, les mots savants ne tiennent aucun compte de l'accent, la plupart le déplacent et sont accentués contre les lois de la formation du latin et du français. Tels sont : **fragíle** qui vient de *frágilem*, statúe de *státuam*, portíque de *pórticum*.

Cette double formation, populaire et savante, a produit dans la langue un curieux phénomène : nombre de mots qui étaient devenus français à l'époque des origines en se conformant aux lois de la phonétique, ont été repris sous une autre forme par les écrivains qui, ignorant les lois de l'étymologie, ne s'aperçurent pas que les mots qu'ils croyaient créer existaient auparavant. Ces doubles formes d'un même mot latin sont ce qu'on appelle les doublets[1].

Nous allons donner un certain nombre de ces doublets en les rangeant en trois classes selon les trois lois qui président à la formation des mots populaires. — Dans tous les mots savants la loi est violée[2].

1° Persistance de l'accent tonique dans les mots populaires Déplacement de l'accent dans les mots savants.

Latin	Mots populaires	Mots savants
Apprehéndere	apprendre	appréhen*der*
Débitum	dette	dé*bit*
Frágilem	frêle	fra*gi*le
Móbilem	meuble	mo*bi*le
Pórticum	porche	por*ti*que

2° Suppression de la voyelle brève dans les mots populaires. Maintien de cette voyelle dans les mots savants.

Carĭtátem	cherté	char*i*té
Circŭláre	cercler	circuler
Hospĭtale	hôtel	hôp*i*tal
Libĕráre	livrer	lib*é*rer
Singŭlárem	sanglier	sing*u*lier

1 Ce terme a été inventé par Nicolas Catherinot, conseiller au présidial de Bourges, qui, le premier, observa ces doubles dérivations.

2. Voir pour les détails *la Langue française* par Chocheris et Strehly, p. 77.

3° Chute de la consonne médiane dans les mots populaires. Maintien de cette consonne dans les mots savants.

Advocátum	**avoué**	**avocat**
Communicáre	**communier**	**communi*q*uer**
Denudátum	**dénué**	**dénu*d*é**
Fidélem	**féal**	**fi*d*èle**
Votáre	**vouer**	**vo*t*er**

Dans ces quinze exemples nous avons opposé la formation populaire à la formation savante. Il est arrivé, mais plus rarement, que le même mot latin a donné en français deux dérivés d'origine populaire.

Ainsi : *Campum*	a donné	**champ** et **camp**.
Capsam	—	**châsse** et **caisse**.
Hominem	—	**homme** et **on**.

Enfin il y a encore doublet lorsque, à côté d'un mot populaire, vient se placer un mot d'importation étrangère provenant du même radical.

Altitiam	a donné en français	**hautesse** ;	en passant par l'italien,	altesse
Ducatum	—	**duché**	—	ducat
Operam	—	**œuvre**	—	opéra
Infantem	—	**enfant** :	en passant par l'espagnol,	infant
Nigrum	—	**noir**	—	nègre

Comme on voit par ces exemples, les doublets ne sont presque jamais synonymes ; il n'y a donc pas de superfluité dans cette double création. Au contraire les doublets sont une richesse de la langue.

La formation savante, avons-nous dit, est double : latine et grecque. Quoique la première ait commencé dès l'origine même de la langue, c'est surtout à partir du quatorzième siècle que son influence se fait sentir ; au seizième siècle, elle est toute puissante. En dépit de Ronsard et des grands écrivains de la seconde moitié du siècle, les auteurs puisent directement à la source latine. Au dix-septième, au dix-huitième siècle, la formation latine continue sans relâche. De nos jours elle a à peu près supplanté la formation populaire.

D'un autre côté, le grec qui, jusqu'au dix-huitième siècle, n'avait donné à notre langue qu'un certain nombre de termes de médecine et de chirurgie, l'envahit tout à fait depuis cette époque. Le grand développement que prennent alors les sciences naturelles et leur nomenclature, ainsi que les découvertes de l'industrie chargent le lexique d'un nombre infini de termes grecs. Malheureusement les savants et les inventeurs ont souvent apporté peu de prudence et de correction dans leurs emprunts ou dans leurs créations[1]. Par exemple les mots grecs appliqués vers la fin du dix-huitième siècle au nouveau système de poids et mesures sont presque tous d'une formation irrégulière. *Décimètre* est moitié grec, moitié latin ; *myriamètre* qu'on a jeté dans le même moule que *décamètre* est un barbarisme, il fallait dire *myriomètre* comme on dit *thermomètre*. *Kilomètre* pour *chiliomètre* ne vaut pas mieux que *myriamètre*. *Gramme*, qui veut dire ligne ou lettre, est un mot très mal choisi pour l'idée qu'on lui a fait exprimer, etc. Mais l'usage a passé sur toutes ces erreurs et les a si bien consacrées qu'elles sont aujourd'hui irréparables.

Tels sont, en résumé, les deux éléments constitutifs de notre vocabulaire, les mots de formation populaire et primitive, créés antérieurement au dix-huitième siècle et les mots empruntés au latin et au grec par le procédé savant, depuis le quatorzième siècle jusqu'à nos jours.

CHAPITRE IV

MOTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE[2]. — MOTS D'ORIGINE HISTORIQUE

Outre les mots qui sont l'œuvre du peuple et ceux qui ont été créés par les savants, notre langue a reçu un troisième accroissement : ce sont les mots étrangers, que les relations internationales, la guerre, la politique, les arts et le commerce ont introduits chez nous dans les temps modernes.

1. Voir Egger. *Notions de Grammaire comparee*, p. 174.
2. Voir pour les détails Cocheris et Strehly. Ouv. cit.

Nos expéditions en Italie et le mariage de Henri II avec Catherine de Médicis firent entrer dans notre vocabulaire près de 450 mots **italiens**. Ce sont surtout des termes de guerre et d'art.

Citons parmi les premiers : *alarme, alerte, arquebuse, arsenal, barricade, bastion, bombe, brave, canon, caporal, carabine, carrousel, cartouche, casque, cavalcade, contrebande, cuirasse, escarmouche, escrime, escopette, escorte, espion, estafier, estoc, fantassin, felouque, frégate, infanterie, mousqueton, panache, redoute, sbire, sentinelle, soldat, spadassin, tromblon, vedette*, etc.

Parmi les termes d'art : *aquarelle, alcade, ariette, arlequin, artisan, balcon, baldaquin, barcarolle, belvédère, bouffon, bronze, buste, cantate, carnaval, charlatan, coupole, dôme, epinette, façade, feston, fugue, improviser, lazzi, mandoline, mascarade, mosaïque, opéra, pastel, piédestal, polichinelle, quadrille, ritournelle, saltimbanque, sonate, ténor, trille, virtuose, violon*, etc.

Les guerres de la Ligue et le séjour des armées espagnoles en France, le mariage de Louis XIII avec une princesse espagnole ont acclimaté parmi nous une centaine de mots **espagnols**. Les plus employés ont rapport à l'alimentation : *abricot, anchois, cannelle, caramel, chocolat, jujube, limon, marmelade, nougat, tomate, vanille*, etc. ; — à l'habillement : *caban, galon, mantille, savate* ; — aux denrées : *benjoin, cochenille, cigare, indigo, mérinos, tabac* ; — à la musique et aux plaisirs : *aubade, castagnette, domino, sérénade, sieste*, surtout à la marine et à la guerre : *adjudant, arrimer, caserne, colonel, embarcadère, embargo, escouade, incartade, récif*, etc.

Les guerres de religion, la guerre de Trente ans, les guerres du dix-huitième siècle ont augmenté notre dictionnaire d'une soixantaine de mots **allemands**, qui sont pour la plupart des expressions militaires ou des termes de cabaret ; par exemple : *bivouac, blocus, blockhaus, choucroute, cannette, gargote, havresac, kirsch, fifre, flamberge, lansquenet, obus, reître, rosse, sabre, schlague, vaguemestre*, etc.

Au dix-neuvième siècle, l'**Angleterre** nous envahit comme avait fait l'Italie au seizième siècle. L'industrie, le commerce, la politique lui font tous les jours de nouveaux emprunts. Citons, *bifteck, boxe, budget, chèque, club, coke, croup, dogue, draguer, drainer, express, fashionable, festival, groom, humour,*

interlope, jockey, jury, meeting, mess, pamphlet, paquebot, plaid, punch, rail, redingote, rhum, rosbif, sport, square, stalle, tender, toast, tramway, tunnel, turf, verdict, wagon, whist, yacht; soit en tout plus d'une centaine de mots.

Notre vocabulaire doit aussi quelques termes au **Portugal** : *bayadère, caste, coco, fétiche;* à la **Pologne** : *calèche, polka;* à la **Russie** : *cosaque, cravache, knout, steppe.*

Enfin les langues **orientales**, c'est-à-dire les langues de l'Asie, depuis le turc et l'arabe parlés sur les bords de la Méditerranée jusqu'au chinois, voisin du grand Océan, et au malais, ont, dans des mesures diverses, apporté leur contingent à notre lexicographie. Nous nous contenterons de citer les mots les plus usités en les rangeant par ordre de provenance.

Mots arabes : *alambic, alcali, alchimie, alcôve, alezan, algèbre, ambre, babouche, burnous, café, calife, camphre, carafe, caravane, chiffon, coton, élixir, gazelle, girafe, goudron, jasmin, loque, luth, magasin, momie, musc, nabab, safran, sirop, sucre, sultan.*

Mots hébreux : *alléluia, amen, cabale, chérubin, hosanna, jubilé, pâques, sabbat, séraphin.*

Mots persans : *bazar, châle, échec, orange, pagode, roupie, sérail, tambour.*

Mots turcs : *bey, chagrin* (peau de), *chicane, divan, kiosque.*

Mots indiens : *brahme, cornac, paria, palanquin.*

Mots malais : *bambou, casoar, orang-outang.*

Mots américains : *acajou, ananas, boucanier, ouragan, quinquina, tapioca.*

A côté des mots d'origine étrangère, il convient de placer les termes d'**origine historique**. On appelle ainsi les mots qui doivent leur existence à quelque souvenir géographique, historique ou littéraire. Ce sont des noms propres devenus noms communs ou des mots dérivés de noms propres.

Les uns reproduisent sans changement d'orthographe le nom du lieu de production. Ils désignent des produits divers tels que la *bougie*, l'*astrakan*, le *cognac*, un *caudebec*, un *panama*; — des étoffes comme *madras, madapolam, cachemire, damas, nankin, perse, tulle, valenciennes;* — des vins comme le *bordeaux*, le *bourgogne*, le *champagne*, le *sauterne*, le *chambertin*, le *malaga*, le *xérès*, le *porto*, le *malvoisie*, le *falerne*, etc.; — des fro-

mages : le *camembert*, le *livarot*, le *gruyère*, le *roquefort*, le *chester*, etc.

D'autres dérivent des noms des villes ou des pays qui ont produit pour la première fois les objets désignés : c'est ainsi que les mots *gaze*, *calicot*, *mousseline*, *rouennerie*, *indienne*, *baïonnette*, *berline* ont été formés par les noms propres Gaza, Calicut, Mossoul, Rouen, Inde, Bayonne, Berlin. Le *dahlia* rappelle le nom du botaniste suédois Dahl; le *fuchsia* celui du bavarois Léonard Fuchs; le *camellia* celui du P. Camelli, qui apporta cette plante du Japon en Europe; l'*hortensia* celui de madame Lepeaute, qui se nommait Hortense et à qui cette plante fut dédiée; le mot *nicotine* celui de J. Nicot, qui introduisit le tabac en France. L'*orviétan* tire son nom d'un charlatan d'Orviéto, surnommé l'Orviétano, qui vendit le premier cette drogue sur les places de Paris. Les mots *mansarde*, *barême*, *guillotine*, *quinquet*, *macadam*, *montgolfière*, *chassepot* proviennent des noms des inventeurs : l'architecte Mansard, le mathématicien Barême, le docteur Guillotin, le mécanicien Quinquet, l'ingénieur écossais Mac-Adam, les frères Montgolfier, le contrôleur d'armes Chassepot. On peut y ajouter le mot *fiacre* par lequel on désigne les voitures de place, qui vient de ce que la première station de voitures de ce genre fut établie à Paris, dans l'hôtel Saint-Fiacre, rue Saint-Martin, et le mot *parmesan*, nom d'un fromage, fabriqué près de Lodi, qu'une duchesse de Parme fit connaître à Paris.

Enfin nous devons à la **mythologie** ou à l'**histoire littéraire** un certain nombre de mots qu'il n'est peut être pas inutile d'expliquer.

L'ensemble des animaux propres à une contrée, la *faune*, tire son nom du dieu *Faunus*, qui habitait les bois et avait en partie l'aspect d'un animal; l'ensemble des plantes s'appelle la *flore* du nom de la déesse des fleurs. Un surveillant à qui rien n'échappe est un *argus*; c'était le nom du personnage aux cent yeux qui veillait sur la vache Io. Le conducteur d'une voiture est un *phaéton*, par allusion au fils du soleil qui conduisit si malheureusement le char de son père. On appelle également du nom de *phaéton* une sorte de voiture légère. Un homme très robuste est un *hercule* ou un *alcide*, en mémoire du héros

fameux par ses douze travaux. Traiter une femme violente, acariâtre de *mégère*, c'est la comparer à l'une des Furies. Enfin l'architecte du labyrinthe de Crète, *Dédale*, a donné son nom à tout lieu où l'on s'égare à cause de la complication des détours.

Un cocher, dans le style familier, est un *automédon* en mémoire du héros qui conduisait les coursiers d'Achille, de même qu'un guide sage et prudent porte le nom de *mentor* en souvenir du gouverneur de Télémaque. Il n'est pas jusqu'aux noms des poèmes d'Homère qui ne s'emploient comme noms communs: de longs récits de guerre et de bataille forment une *iliade*; une longue suite d'aventures compose une *odyssée*. L'animal rusé qu'on nommait autrefois le goupil, s'appelle aujourd'hui *renard*, d'après le nom propre *Reynard* ou *Reginard* qu'il porte dans un poème célèbre au moyen âge. Un fanfaron, un faux brave est un *rodomont*; un querelleur, un mauvais sujet est un *sacripant*, deux noms empruntés au Roland furieux de l'Arioste.

A Molière nous avons emprunté *tartufe* et *harpagon*, qui désignent l'un le faux dévot, l'autre l'avare. Enfin faut-il rappeler les mots *riflard*, *chauvin*, *gavroche*, *pipelet*, *chassepot*, formés de nos jours et qui n'ont pas encore droit de cité dans nos dictionnaires?

Si l'on ajoute à cette nomenclature une quarantaine d'onomatopées, c'est-à-dire de mots formés par imitation de l'action physique et naturelle qu'ils expriment, comme *glouglou*, *cliquetis*, *chuchoter*, *miauler*, *zigzag*, et 650 mots d'origine inconnue, on arrive à un total de 32 000 mots qui, ainsi que nous l'indiquions au commencement de notre livre, peuvent se répartir ainsi :

12 000 mots d'origine populaire.

18 000 mots d'origine savante.

2 000 mots d'origine étrangère, historique, onomatopées, etc.

DEUXIÈME PARTIE

FORMATION DES MOTS

DÉRIVATION. — COMPOSITION

Nous avons vu dans les chapitres précédents à quelle époque et à l'aide de quels éléments s'était constituée la langue française ; nous allons étudier maintenant les mots pris isolément, chercher de quels éléments ils se composent, par quels procédés enfin notre vocabulaire s'est formé et s'enrichit tous les jours.

CHAPITRE PREMIER

ÉLÉMENTS DES MOTS — MOTS PRIMITIFS, DÉRIVÉS, COMPOSÉS

Les **éléments** constitutifs des mots sont au nombre de trois.

Ce sont : **la racine** ou le **radical**, les **préfixes** et les **suffixes**.

On appelle **racine** l'élément primitif d'un mot, la syllabe brève qui exprime une idée générale, commune à un certain nombre de mots qu'elle sert à former. Si nous examinons par exemple les mots *agir*, *agile*, *agent*, *agiter*, nous trouvons la syllabe *ag* qui exprime l'idée d'action. *Ag* est la **racine** de tous ces mots. La réunion de tous les mots qui se rattachent à une même racine s'appelle **famille de mots**.

Le **radical** se distingue de la racine en ce qu'il est souvent une forme allongée de la racine, modifiée par l'addition de lettres nouvelles. Ainsi dans *finir*, *fin* est en même temps le radical et la racine ; dans *finissez*, la racine est *fin*, le radical est *finiss*. Aussi définit-on souvent le radical ce qui reste d'un mot dont on retranche la terminaison. Cependant, dans un

grand nombre de mots, il n'existe aucune différence matérielle entre le radical et la racine, et l'usage admet volontiers ces deux mots comme synonymes. On a même donné le nom de radicaux ou de racines à des mots complets, mais simples, à l'aide desquels on explique d'autres mots composés ou dérivés. Tels sont les mots réunis dans le Jardin des Racines grecques de Port-Royal. En résumé, la *racine ou le radical est la partie stable et fondamentale du mot. C'en est aussi la partie essentielle puisqu'elle détermine l'idée exprimée par ce mot.*

Sous le nom général d'**affixes** on réunit les éléments, **préfixes** et **suffixes**, qui s'ajoutent au radical.

Les **préfixes** (*præfixum*, fixé avant) sont les *particules qui se placent avant le radical* pour en modifier la signification.

Par exemple, si nous ajoutons au verbe *poser*, dont le radical exprime l'idee de placer, différents préfixes, on forme les verbes: *ap*poser, placer vers, sur; *com*poser, placer avec; *dis*poser, placer séparément; *ex*poser, placer hors de; *im*poser, placer sur, dans; *inter*poser, placer entre; *juxta*poser, placer à côté; *op*poser, placer en face; *pré*poser, placer à la tête; *pro*poser, placer en avant; *re*poser, placer une seconde fois; *sup*poser, placer dessous.

Les **suffixes** (*suffixum*, fixé après) sont les *syllabes qui s'ajoutent à la fin du radical* pour exprimer les idées accessoires qui s'y rattachent. Par exemple, le suffixe *eur* ajouté au radical *labour* indiquera celui qui fait l'action : *laboureur;* le suffixe *ure* ajouté au radical *bless*, du verbe blesser, marquera le résultat de l'action : *blessure.*

Tels sont les trois éléments constitutifs des mots : **racine**, ou **radical**, **préfixes** et **suffixes.**

Considérés au point de vue de leur formation, les mots se divisent en trois classes : mots **primitifs**, mots **dérivés**, mots **composés.**

Les mots **primitifs** sont ceux qui ne sont formés d'aucun autre mot, et qui viennent directement de la racine.

Ex. : *mont*, *battre*, *rouge*.

Les mots **dérivés** sont ceux qui sont formés *des mots primitifs*, le plus souvent par l'adjonction de suffixes. Ainsi mon*ter*, mont*ée*, mon*tagne*, mon*tagnard*, mon*tagneux*, sont des dérivés de *mont.*

Battant, *battoir*, *batteur*, *batterie*, *battue*, sont des dérivés de *battre*.

Rougeâtre, *rougeaud*, *rougeole*, *rouget*, *rougeur*, *rougir*, sont des dérivés de *rouge*.

On appelle **composés** les mots formés par la réunion de *deux mots simples*[1], c'est-à-dire ne renfermant qu'une racine, ou d'un mot simple et d'un préfixe. Ainsi, *amont*, *démonter*, *Chaumont* (mont Chauve) sont des mots composés, puisqu'ils sont formés les deux premiers d'un mot simple et d'un préfixe, le troisième de deux mots simples. *Abattre*, *combattre* *débattre*, *rebattre*, sont également des mots composés.

On voit par là que parmi les mots, les uns ne sont formés d'aucun autre et servent au contraire à former les autres. Ce sont les mots **primitifs**. Les autres mots sont formés des primitifs par deux procédés que nous allons étudier successivement : la **dérivation** et la **composition**.

CHAPITRE II

DÉRIVATION PROPRE ET IMPROPRE PRINCIPAUX SUFFIXES

La dérivation est *propre* ou *impropre* selon qu'elle recourt ou non à des suffixes. **Monticule** de *mont*, **lainage** de *laine*, **pommier** de *pomme*, sont des exemples de la dérivation propre. Le substantif **oubli** tiré de l'infinitif *oublier*, les substantifs féminins **arrivée**, **découverte** tirés des participes passés *arrivé*, *découvert*, sont des exemples de la dérivation impropre. Nous commençons par celle-ci.

DÉRIVATION IMPROPRE

La dérivation impropre sert à former sans addition de suffixes des substantifs et des adjectifs.

I. SUBSTANTIFS. — La langue tire des substantifs, soit de

1. Les mots simples peuvent être des primitifs ou des dérivés. Ainsi *mont*, *rouge*, qui sont des primitifs, sont des mots simples, comme *montagne*, *rougir* qui sont des dérivés

noms propres devenus noms communs, soit d'adjectifs, soit de verbes, soit de mots invariables.

Noms communs tirés de noms propres. — *Amphitryon*, *assassin*[1], *bougie* *cachemire*, *guinée*, *quinquet*, *tartufe*, etc.

Noms communs tirés d'adjectifs. — On dérive des substantifs d'adjectifs en plaçant simplement l'article devant l'adjectif. Ex. : Le *beau*, l'*utile*, le *vrai*, le *riche*, le *pauvre*.

Notre époque en a vu créer un nombre considérable : noms de personnes, tels que *les conservateurs, les révolutionnaires, les romantiques;* noms de choses,comme *un imperméable* (manteau), *l'impériale* (des omnibus), *la Marseillaise* (chant), *une batteuse*, *une couveuse* (machines).

Noms communs tirés de verbes. — Le français forme des substantifs dérivés à l'aide des verbes de plusieurs manières, en les tirant : 1° du radical verbal ; 2° de l'infinitif ; 3° du participe présent; 4° du participe passé.

1° **Du radical verbal.** — Un grand nombre de substantifs sont formés du radical, tel qu'il apparaît à l'indicatif présent dont on retranche souvent un e muet. Presque tous dérivent de la première conjugaison. Ex. : *Aboi* de aboyer, *appel* de appeler, *blâme* de blâmer, *désir* de désirer, *doute* de douter, etc. On appelle ces noms substantifs verbaux.

2° **De l'infinitif.** — L'ancienne langue usait avec beaucoup plus de liberté que la moderne de cette faculté de prendre l'infinitif substantivement. Cependant un certain nombre d'infinitifs sont devenus de vrais substantifs qui peuvent presque tous s'employer au pluriel. Citons le *baiser*, le *devoir*, le *déjeuner*, le *dîner*, l'*être*, le *pouvoir*, le *repentir*, le *souvenir*, les *vivres*.

3° **Du participe présent.** Ex. : Le *couchant*, le *courant*, le *montant*, le *négociant*, le *penchant*, etc.

4° **Du participe passé.** — Les noms tirés du participe passé sont des substantifs masculins, comme un *dû*, un *fait*, un *reçu*, un *réduit*, ou plus souvent des substantifs féminins, comme l'*allée*, l'*armée*, la *criée*, la *durée*, l'*issue*, la *revue*, la *sortie*. Plu-

1. Primitivement *haschischin*, secte de fanatiques musulmans auxquels leur chef, le Vieux de la Montagne, faisait prendre une boisson enivrante appelée *haschich*, après quoi il les envoyait poignarder ses ennemis.

sieurs de ces substantifs sont formés de participes passés aujourd'hui hors d'usage.

Ex : *chute* au lieu de chue; *perte* au lieu de perdue ;
course — courue ; *recette* — reçue;
émeute — émue ; *vente* — vendue, etc.

5° **De mots invariables**. — *Ex.*: Les *car*, les *si*, les *pourquoi*, les *comment*, un *oui*, un *non*, le *holà*.

II. ADJECTIFS DÉRIVÉS SANS SUFFIXES. — Les adjectifs dérivés sans suffixes proviennent ou de substantifs comme *drôle*, *espiègle*, *fainéant*, *ladre*, *rose*, etc. : un enfant *espiègle*, un ruban *rose* ; ou de participes présents comme : une personne *charmante*, *obligeante*, des verres *grossissants* ; ou de participes passés, comme *fleuri*, *poli*, etc : un rosier *fleuri*, un enfant *poli*.

DÉRIVATION PROPRE[1] (à l'aide de suffixes.)

Les suffixes viennent pour la plupart du latin et sont de formation populaire ou de formation savante. Pour ne pas multiplier les subdivisions, nous énumérons les principaux sans observer cette distinction, en les rangeant en quatre classes selon les mots qu'ils servent à former.

1° Suffixes des substantifs;
2° — des adjectifs;
3° — des verbes;
4° — des adverbes.

I. Suffixes servant à former des substantifs.

Les substantifs dérivés à l'aide de suffixes se forment d'autres substantifs, d'adjectifs ou de verbes.

Il y a un certain nombre de noms dérivés dont les primitifs n'existent pas en français ou sont sortis de l'usage. Tels sont **aubier**, **candeur**, **mercier**, etc., dont il faut chercher le primitif dans la langue latine ; **chapelet** vient du vieux mot français

1. Voir pour les détails la *Grammaire comparée* d'Ayer et surtout les deux ouvrages de M. Darmesteter, l'un sur la *formation des mots composés*, l'autre sur la *création des mots nouveaux*.

chapel (chapeau) ; **goupil**, qui signifiait renard, a donné *goupillon* ; **heureux** vient du mot *heur*, usité jusqu'au dix-septième siècle, qui se retrouve dans les mots bonheur, malheur, etc.

PRINCIPAUX SUFFIXES DES SUBSTANTIFS

1. Ace, Asse indiquent la **collection** et sont souvent **péjoratifs.**

Ex. : Ros*ace*, réunion de *roses* ;
Paill*asse*, réunion de brins de *paille* ;
Paper*asse*, amas de *papiers* inutiles (péj.) ;
Popul*ace*, réunion de bas *peuple* (péj.).

2. Ade exprime :

1° une **action faite.**

Ex. : Escal*ade*, action d'*escalader* ;
Fusill*ade*, action de *fusiller* ;
Recul*ade*, action de *reculer*.

2° La **réunion** d'objets de même espèce.

Ex. : Barric*ade*, réunion de *barriques*. (C'était à l'origine un retranchement fait avec des *barriques* remplies de terre) ;
Colonn*ade*, réunion de *colonnes* ;
Estac*ade*, réunion d'*estaques* (vieux français) ou grosses pièces de bois enfoncées dans le lit d'un fleuve ou d'une rivière.

3. Age indique :

1° **réunion, collection.**

Ex. : Feuill*age*, réunion de *feuilles* ;
Fourr*age*, amas de *forre* (vieux fr.) ou paille ;
Plum*age*, ensemble des *plumes*.

2° **L'action**, **l'état** ou le **résultat** de l'action.

Ex. : Bavard*age*, action de *bavarder* ;
Nettoy*age*, action de *nettoyer* ;
Esclav*age*, veuv*age*, état d'*esclave*, de *veuf* :
Ouvr*age*, résultat de l'action d'*ouvrer* (travailler).

4. Aie désigne un lieu planté d'une **même espèce** d'arbres.

Ex. : Aun*aie*, chên*aie*, saul*aie*, lieu planté d'*aunes*, de *chênes*, de *saules*.

5. Aille forme des **collectifs** le plus souvent **péjoratifs**.

Ex. : Aum*aille* (lat. *animalia*), les *animaux* domestiques d'une ferme;
Lim*aille*, réunion de morceaux de fer tombés sous la *lime*;
Marm*aille*, réunion de *marmots* (péj.);
Valet*aille*, réunion de *valets* (péj.).

6. Ain marque :

1° Un rapport d'**origine**, d'**habitation**.

Ex. : Afric*ain*, qui est originaire d'*Afrique;*
Châtel*ain*, propriétaire et habitant d'un *château*.

2° Un **collectif partitif**.

Ex. : Quatr*ain*, diz*ain*, pièce composée de *quatre*, de *dix* vers.

7. Aire indique :

1° Celui qui fait une action ou exerce une profession.

Ex. : Auxili*aire*, celui qui *aide;*
Incendi*aire*, celui qui *incendie*;
Commissionn*aire*, celui qui a pour profession de faire des *commissions;*
Libr*aire*, celui dont la profession est de vendre des *livres*.

2° Celui qui est **l'objet de l'action**.

Ex. : Donat*aire*, celui qui reçoit une *donation;*
Légat*aire*, — — un *legs;*
Mandat*aire*, — — un *mandat*.

8 **Ais** (voir les suffixes **ais**, **ois**, adjectifs).

9. Aison et **ison** marquent l'action

Ex. : Démange*aison*, action de *démanger*,
Fen*aison*, action de couper et de sécher les *foins*;
Guér*ison*, action de *guérir*.

10. At marque :

1° Emploi, dignité.

Ex. : Consul*at*, emploi de *consul*;
Épiscop*at*, dignité d'évêque (en lat. *episcopus*);
Tribun*at*, dignité de *tribun*.

2° Le **lieu occupé** par celui qui a une **dignité, un titre.**

Ex. : Consul*at*, lieu où siège le *consul*;
Orphelin*at*, maison d'asile pour les *orphelins*.

3° Le **résultat d'une action.**

Ex. : Crach*at*, ce qui est *craché*.

11. Ation, ition, forme savante de **aison, ison**, marque l'action.

Ex. : Fond*ation*, abol*ition*, action de *fonder*, d'*abolir*.

12. Atre a le sens **péjoratif**.

Ex. : Bell*âtre*, celui qui a des prétentions à la *beauté*;
Mar*âtre*, mauvaise *mère*, belle-*mère*.

13. Aud, péjoratif.

Ex. : Bad*aud*, celui qui perd son temps à considérer niaisement tout ce qui lui paraît nouveau (du lat. *badare*, bâiller);
Pat*aud*, un jeune chien qui a de grosses *pattes*; figurément une personne lourde de corps et d'esprit.

14. Eau, elle expriment des **diminutifs.**

Ex. : Lionc*eau*, diminutif de *lion*;
Perdr*eau*, — de *perdrix*;
Troup*eau*, — de *troupe*;
Demois*elle* (v. fr. damois*elle*), diminutif de *dame*;
Ru*elle*, diminutif de *rue*.

15. **Ée** exprime le plus souvent une idée de **capacité**, de quelque chose de **plein**, **d'entier**.

Ex. : Assiett*ée*, ce que contient une *assiette;*
Charret*ée*, ce qui remplit une *charrette;*
Soir*ée*, tout un *soir*.

16. **Er, ier** désigne :

1° **L'état**, la **possession**.

Ex. : Batel*ier*, fruit*ier*, ling*er*, vach*er*, celui dont la profession est de conduire un *bateau*, de vendre des *fruits*, du *linge*, de garder les *vaches*.

2° Des **arbres**, des **plantes**, tirant leur **nom des fruits** qu'ils portent.

Ex. : Ceris*ier*, qui produit des *cerises;*
Groseill*ier*, — des *groseilles;*
Orang*er*, — des *oranges;*
Pêch*er*, — des *pêches*.

3° Ce qui **contient** quelque chose.

Ex. : Encr*ier*, vase où l'on met de l'*encre;*
Guêp*ier*, nid de *guêpes;*
Foy*er*, lieu où l'on fait le *feu*.

17. **Erie** indique :

1° La **qualité**.

Ex. : Bizarr*erie*, caractère ou qualité de ce qui est *bizarre;*
Étourd*erie*, — — de celui qui est *étourdi*;
Poltronn*erie*, — — — *poltron*.

2° Soit un **art**, soit le lieu où il s'exerce, soit le produit qu'il donne.

Ex. : Cordonn*erie*, art ou métier du *cordonnier*, — magasin de chaussures;
Lait*erie*, lieu où l'on vend du *lait;*
Verr*erie*, art de faire le *verre*, — usine où on le fabrique — toutes sortes d'ouvrages de verre.

18. Esse marque :

1° L'état.

Ex. : Délicat*esse*, faibl*esse*, jeun*esse*, état de ce qui est *délica: faible, jeune.*

2° Le féminin de certains substantifs.

Ex. : Abb*esse*, féminin d'*abbé;*
Comt*esse*, — de *comte;*
Dé*esse*, — de *dieu.*

19. Et, ette, diminutif.

Ex. : Lac*et*, diminutif de *lacs;*
Œill*et*, — de *œil;*
Ourl*et*, — de *orle* (v. fr.), bordure;
Val*et*, anciennement vaslet, diminutif de *vassal;*
Cass*ette*, diminutif de *châsse;*
Mauvi*ette*, — de *mauve;*
Mi*ette*, — de *mie.*

20. Eur et **teur**, féminin **euse, eresse, trice** indiquent **celui qui fait l'action** exprimée par le radical.

Ex. : Chass*eur*, celui qui fait l'action de *chasser;*
Dans*eur*, — — de *danser;*
Libérat*eur*, — — de *libérer* ou *délivrer.*

21. Eur, dans les noms féminins, indique la **qualité**.

Ex : Aigr*eur*, qualité de ce qui est *aigre;*
Blanch*eur* — — *blanc;*
Profond*eur*, — — *profond.*

22. Ie désigne :

1° Le pays.

Ex. : As*ie*, Phénic*ie*, Norman*die*.

2° La qualité.

Ex. : Bonhom*ie*, qualité de celui qui est *bonhomme;*
Courtois*ie*, — — *courtois;*
Félon*ie*, — — *félon.*

23. Ien indique :

1° **L'origine.**

Ex. : Athén*ien*, Macédon*ien*, Pruss*ien*, qui est d'*Athènes*, de la *Macédoine*, de la *Prusse*.

2° **La secte.**

Ex. : Luthér*ien*, qui suit la doctrine de *Luther*;
Stoïc*ien*, qui suit la doctrine appelée *stoïcisme*.

3° **La profession.**

Ex. : Grammair*ien*, celui qui s'occupe spécialement de *grammaire*;
Pharmac*ien*, celui qui exerce la *pharmacie*.

24. In, ine marque :

1° **L'habitation**, l'origine.

Ex. : Citad*in*, qui habite la *cité*;
Girond*in*, qui est de la *Gironde*;
Mar*in*, qui appartient à la *marine*.

2° **Un sens diminutif.**

Ex. : Diablot*in*, petit *diable*;
Casaqu*in*, petite casaque;
Fort*in*, petit *fort*;
Bott*ine*, petite *botte*;
Capel*ine*, petite *cape*.

3° **Un sens péjoratif.**

Ex. : Bouqu*in*, vieux livre;
Rouss*in*, cheval épais;
Rob*in*, homme de robe.

25. Is indique le **résultat d'une action.**

Ex. : Abat*is*, amas de choses *abattues*;
Gach*is*, quantité de mortier *gâché*; fig. chose embrouillée;
Sem*is*, plant venant de graines semées.

26. Ise indique la **qualité** ou **l'état.**

Ex. : Franch*ise*, qualité de ce qui est fran**c**;
Friand*ise*, état de ce qui est friand.

27. Isme indique **la doctrine**, le **système.**

Ex. : Catholic*isme*, doctrine des *catholiques*;
Calvin*isme*, doctrine des *calvinistes*;
Cyn*isme*, système philosophique des *cyniques*.

28. Iste désigne :

1° Le **partisan** d'un système.

Ex. : Calvin*iste*, celui qui professe le *calvinisme*,
Matérial*iste*, partisan du *matérialisme*.

2° Celui qui **exerce une profession**, qui **est versé** dans un art ou dans une science.

Ex. : Fleur*iste*, celui qui cultive ou vend des *fleurs*;
Bandag*iste*, celui qui fabrique ou vend des *bandages*;
Pian*iste*, celui qui est habile à jouer du *piano*;
Latin*iste*, celui qui est versé dans la connaissance du *latin*.

29. Ment et plus souvent **ement** (en ajoutant un **e** au radical du verbe) indique **l'état**, **l'action** ou **l'objet** qui résulte de l'action.

Ex. : Abatte*ment*, état d'une personne abattue;
Enrôle*ment*, action d'*enrôler*;
Bâti*ment*, action de bâtir et toute chose *bâtie*.

30. Oir, oire désigne :

1° **Le lieu** où l'on fait une chose.

Ex. : Dort*oir*, le lieu où l'on *dort*;
Man*oir*, le lieu où l'on demeure (lat. *manere*, demeurer)
Réfect*oire*, l'endroit où l'on se *refait*.

2° **L'instrument**, **l'objet** qui fait la chose.

Ex. : Press*oir*, appareil pour *presser*;
Balanç*oire*, instrument pour *balancer*;
Écum*oire*, instrument pour *écumer*.

31. Ois (voir aux adjectifs).

32. Ole, diminutif.

Ex. : Besti*ole*, petite *bête;*
Camis*ole*, petite *chemise;*
Casser*ole*, petite *casse* (bassin).

33. On, suffixe vague, forme :

1° Des **noms de personnes** et des **noms de choses.**

Ex. : Espi*on*, celui qui *épie;*
Forger*on*, celui qui *forge;*
Jur*on*, manière de *jurer.*

2° Des **diminutifs**, surtout quand **il** est renforcé d'un autre diminutif comme **ill.**

Ex. : An*on*, petit *âne;*
Chat*on*, petit *chat;*
Barb*illon*, petit *barbeau;*
Négr*illon*, petit nègre.

3° Des **noms de peuples**

Ex. : Bret*on*, Gasc*on*, Lap*on*.

34. Ot, otte, **diminutif.**

Ex. : Chari*ot*, petit *char;*
Gig*ot*, haut de la *gigue* (jambe);
Men*otte*, petite *main.*

35. Té, eté, ité indique la **qualité**, la **manière d'être**.

Ex. : Bon*té*, qualité de ce qui est *bon;*
Loyau*té*, — — *loyal;*
San*té*, — — *sain,*
Oisiv*eté*, état de celui qui est *oisif;*
Honorabil*ité*, qualité d'une personne *honorable.*

36. Tude indique la **qualité**, l'état.

Ex. : Apti*tude*, qualité de ce qui est *apte;*
Servi*tude*, état du *serf;*
Certi*tude*, état de ce qui est *certain.*

37. Ule, diminutif.

Ex. : Glob*ule*, petit *globe* ;
Gland*ule*, petite *glande*;
Pellic*ule*, petite *peau*.

38. Ure désigne :

1° Avec des radicaux verbaux, **l'action et le résultat de l'action.**

Ex. : Bless*ure*, action par laquelle on est *blessé*, et la partie blessée;
Peint*ure*, action de *peindre* et ce qui est peint;
Gage*ure*, action de *gager* et la chose gagée.

2° Avec des radicaux de substantifs, la **collection.**

Ex. : Chevel*ure*, ensemble des *cheveux* ;
Mât*ure*, ensemble des *mâts* d'un navire;
Ossat*ure*, ensemble des *os*.

3° Avec des radicaux d'adjectifs, la **qualité**, l'**état**, **la manière d'être.**

Ex. : Droit*ure*, qualité d'un esprit *droit;*
Froid*ure*, état de ce qui est froid ;
Verd*ure*, état de ce qui est *vert*.

II. Suffixes servant à former des adjectifs.

1. Able, avec le radical du participe présent des verbes, indique :

1° Une **possibilité passive**, si le verbe est actif.

Ex. : Aim*able*, qui peut *être aimé;*
Estim*able*, digne d'*être estimé;*
Fais*able*, qui peut *être fait*.

2° Une **possibilité active**, si le verbe est **neutre.**

Ex. : Dur*able*, qui peut *durer;*
Val*able*, qui peut *valoir;*
Vari*able*, qui peut *varier*.

3° Il se joint à des susbstantifs pour marquer la qualité.

Ex. : Charit*able*, qui a de la *charité* ;
Équit*able*, qui a de l'*équité* ;
Raisonn*able*, qui a de la *raison*

2. **Ace** marque que l'idée contenue dans le radical est poussée à **l'excès**, il indique souvent une **habitude mauvaise**.

Ex. : Loqu*ace*, qui *parle* beaucoup (*loqui*, parler) ;
Ten*ace*, qui *tient* opiniâtrément ;
Vor*ace*, qui *dévore* avidement.

3. **Ain** (voir aux substantifs).

Ex. : For*ain*, qui est du *dehors* (V. le préfixe *fors*) ;
Mond*ain*, qui est du *monde* ;
Urb*ain*, qui est de la *ville* (en lat. *urbs*).

4. **Ais** indique un rapport **d'origine** et sert à former des noms de peuples.

Ex. : Franç*ais*, Irland*ais*, Marseill*ais*[1].

5. **Al** désigne la **manière d'être** possédée par le radical, **ou une manière d'être analogue**.

Ex. : Brut*al*, qui tient de la *brute* ;
Coloss*al*, qui a la stature d'un *colosse*,
Monument*al*, qui a les proportions d'un *monument* ;
Roy*al*, qui a rapport à un roi.

6. **Ard péjoratif.**

Ex. : Braill*ard*, qui *braille* ou crie d'une façon importune ;
Cri*ard*, qui *crie* sans cesse et d'une façon désagréable ;
Van*tard*, qui se *vante* impudemment.

1. Un grand nombre de mots que nous écrivons aujourd'hui par **ais** s'écrivaient autrefois par **ois** et se prononçaient **oué**. *Ex.* : les Angl*ois*, les Écos*sois*, les Franç*ois*. La prononciation en **ais** fut introduite par les Italiens qui vinrent en France à la suite de Cathérine de Médicis, et bientôt elle fut adoptée par la Cour et par la société polie. Ce n'est cependant qu'au XVIII° siècle que l'orthographe **ais** prévalut. Encore un certain nombre de mots ont-ils conservé leur ancienne forme : les Angl*ois*, les Écoss*ois* sont maintenant les Angl*ais*, les Écoss*ais*, mais les habitants de la Gaule sont restés les Gaulois.

7. **Atre** indique une ressemblance **incomplète** la **diminution.**

Il a aussi, comme dans les noms, le sens **péjoratif**.

Ex. : Blanch*âtre*, qui tire sur le *blanc;*
Oliv*âtre*, qui tire sur la couleur de l'*olive;*
Opini*âtre*, entêté dans son *opinion* (péj.).

8. **Aud** marque l'**exagération** en mal.

Ex. : Noir*aud*, qui a le teint trop *noir* ;
Rouge*aud*, — trop *rouge*.

9. **É** exprime la **possession.**

Ex. : Ail*é*, qui a des *ailes*;
Sens*é*, — du *sens* ;
Vein*é*, — des *veines*.

10. **El**, comme **al**, désigne la **manière d'être**.

Ex. : Accident*el*, qui ne vient que par *accident;*
Industri*el*, qui a rapport à l'*industrie;*
Rationn*el*, conforme à la *raison*.

11. **Er** indique la **qualité**.

Ex. : Gauch*er*, qui se sert de la main *gauche;*
Ménag*er*, qui entend le *ménage ;*
Mensong*er*, qui renferme un *mensonge*.

12. **Esque** marque l'**origine**, la **manière** ; — il est parfois **péjoratif.**

Ex. : Barbar*esque*, qui appartient aux peuples de la *barbarie* ;
Chevaler*esque*, digne d'un *chevalier;*
Pédant*esque*, à la manière des *pédants* (péj.).

13. **Et,** parfois renforcé de **el**, est un **diminutif**.

Ex : Propr*et*, d'une *propreté* méticuleuse ;
Aigr*elet*, légèrement *aigre ;*
Rond*elet*, petit et *arrondi*.

14. Eux, euse marque la possession, **l'abondance** de la qualité.

Ex. : Graci*eux*, qui possède la *grâce ;*
Préci*eux*, qui a du *prix* ;
Épin*eux*, plein d'*épines ;*
Fang*eux*, rempli de *fange ;*
Pierr*eux*, qui renferme beaucoup de *pierres.*

15. Ible, même sens que **able**.

Ex. : Fus*ible*, qui peut être *fondu ;*
Nuis*ible*, qui peut *nuire ;*
Pais*ible*, qui est en *paix.*

16. If marque la **faculté de faire.**

Ex. : Hât*if*, qui se *hâte ;*
Invent*if*, doué de la faculté d'*inventer ;*
Pens*if*, qui *pense.*

Il a quelquefois le **sens passif.**

Ex. : Adopt*if*, qui est *adopté ;*
Capt*if*, qui est pris (de *capere*, prendre).

17. In marque :
1° **L'origine, la matière.**

Ex. : Alp*in*, qui croît ou habite sur les *Alpes ;*
Enfant*in*, qui appartient à l'*enfant ;*
Argent*in*, qui a l'éclat, le son de l'*argent.*

2° **Un diminutif.**

Ex. : Blond*in*, diminutif de *blond.*

18. Ique exprime **l'origine**, le **rapport**, la **conformité**.

Ex. : Arab*ique*, qui est de l'*Arabie ;*
Juda*ïque*, — la *Judée ;*
Algébr*ique*, qui a rapport à l'*algèbre* ;
Histor*ique*, — à l'*histoire ;*
Méthod*ique*, conforme à la *méthode.*

19. Ois, même sens que **ais**.

Ex. : Bourge*ois*, village*ois*, Carthagin*ois*.

20. Ot, diminutif.

Ex. : Bell*ot*, qui a quelque *beauté* ;
Pâl*ot*, un peu *pâle ;*
Vieill*ot*, qui commence à avoir l'air *vieux*.

21. U marque la **possession**, avec une idée d'**abondance** ou d'**intensité**.

Ex. : Chevel*u*, qui a beaucoup de *cheveux ;*
Barb*u*, qui a beaucoup de *barbe ;*
Goul*u* (*gueule*), qui mange avec avidité ;
Têt*u*, qui ne veut pas démordre de ses idées (popul. qui n'en fait qu'à sa *tête*[1]).

III. Suffixes verbaux.

La plupart des verbes dérivés français se terminent en **er** ; un nombre beaucoup plus restreint, en **ir**. On peut même dire que, de nos jours, la conjugaison en **er** est la seule vivante, c'est-à-dire la seule qui s'enrichisse par de nouvelles créations.

Les verbes dérivés en **er** sont presque tous formés d'un substantif.

Ex. : Aliment*er*, donner des *aliments* ;
Baign*er*, mettre dans le *bain ;*
Bord*er*, mettre un *bord ;*
Balay*er*, nettoyer avec un *balai*.

1. Nous n'avons pas mentionné les suffixes suivants qui servent à former les substantifs et des adjectifs, parce qu'ils sont dérivés de verbes et donnent naissance non à des mots dérivés, mais à des mots composés : **cide** (de *cædere* tuer), **cole** (de *colere*, cultiver), **fere** (de *ferre*, porter), **fique** (de *facere* faire), **fuge** (de *fugere*, fuir), **vore** (de *vorare*, manger). *Ex.* : Homi*cide*, meurtre d'un *homme* et celui qui le commet, agri*cole*, qui cultive les champs (*agrum*, champ) ; mammi*fère*, qui porte des *mamelles ;* sudori*fique*, qui provoque les *sueurs ;* fébri*fuge* qui fait fuir la *fièvre ;* carni*vore*, qui mange de la *chair*.

Quelques-uns sont formés d'un adjectif.

Ex. : Egal*er*, rendre *égal* ;
Séch*er*, — *sec* ;
Vid*er*, — *vide*.

Les verbes terminés en **ir** sont surtout dérivés d'adjectifs.

Ex. : Aigr*ir*, avil*ir*, mûr*ir*, rendre *aigre*, *vil*, *mûr*.

Trois suffixes spéciaux servent à former un certain nombre de verbes, ce sont **iser**, **oyer**, **fier**

Iser signifie le plus souvent **faire**, **rendre**.

Ex. : Aigu*iser*, rendre *aigu* ;
Fertil*iser*, — *fertile* ;
Légal*iser*, — *légal*.

Il signifie aussi que le sujet agit **comme le** primitif, **ou** produit l'effet marqué par celui-ci.

Ex. : Fratern*iser*, agir en *frère* ;
Scandal*iser*, produire du *scandale* ;
Cautér*iser*, brûler au moyen d'un *cautère*.

Oyer marque **une action** souvent **prolongée**.

Ex. : Coud*oyer*, pousser avec le *coude* ;
Flamb*oyer*, jeter des *flammes* ;
Guerr*oyer*, faire la guerre.

Fier[1] exprime l'idée de **faire la chose** ou de **donner la qualité** exprimée par le primitif.

Ex. : Boni*fier*, rendre *bon* ;
Certi*fier*, rendre *certain* ;
Terri*fier*, causer de la *terreur*.

Enfin il s'intercale quelquefois, entre le radical et la ter-

1. Fier vient du latin *ficare*, dérivé de *facere*, faire. Les verbes en *fier* sont des mots composés.

minaison **er**, une syllabe qui modifie par une nuance spéciale la signification du dérivé. Telles sont les syllabes :

Aille, sens **péjoratif**, quelquefois **fréquentatif**.

Ex. : Cri*ailler*, crier fréquemment et d'une manière désagréable ;
Écriv*ailler*, écrire avec négligence des choses sans valeur ;
Rim*ailler*, faire de mauvais vers.

Asse, sens **péjoratif** ou **fréquentatif**.

Ex. : Paper*asser*, remuer des *paperasses*, faire des écritures inutiles ;
Rêv*asser*, avoir des *rêveries* fréquentes et diverses ;
Trac*asser*, aller et venir sans cesse ; littér. faire beaucoup de *traces*.

On, **diminutif**.

Ex. : Chant*onner*, chanter à mi-voix ;
Gris*onner*, commencer à devenir *gris* ou *grison*.

Ot, **diminutif** et **fréquentatif**.

Ex. : Clign*oter*, cligner fréquemment des yeux.
Pic*oter*, faire des *piqûres* légères et répétées.

IV. Suffixes adverbiaux.

Le principal suffixe qui ait servi à former les adverbes est **ment** (du latin *mente*[1], mot qui signifie esprit, et, par extension, manière). Ce substantif étant du féminin, les adverbes, dans la composition desquels il entre, se tirent du féminin de l'adjectif.

Ex. : Bonne*ment*, grande*ment*, réelle*ment*, d'une manière bonne, grande, réelle.

Mais les adjectifs qui, en latin, n'avaient qu'une seule terminaison pour les deux genres, n'en avaient qu'une également

1. Les adverbes en *ment* sont donc des mots composés.

dans l'ancien français. On disait une *grand* femme, l'herbe *vert*. Il nous est resté une trace de cette formation primitive dans les expressions *grand*'mère, *grand*'rue, *grand*'chose, à *grand*'peine, que l'on écrit à tort avec une apostrophe. Aussi, jusqu'au quatorzième siècle, dans les adverbes, le suffixe *ment* n'est-il jamais précédé de l'e muet. On disait *fortment, grandment, vilment*. A partir de la seconde moitié du quatorzieme siècle, l'usage s'établit d'ajouter un *e* muet au féminin des adjectifs. Toutefois il nous est resté quelques traces de l'ancien usage, par exemple dans *gentiment*, et dans les adjectifs en *ent, ant*, qui ne prennent pas d'e muet devant le suffixe *ment*. Ex. : *Constamment, patiemment* [1].

En résumé, la dérivation est un des deux procédés auxquels la langue française a recours pour former des substantifs, des adjectifs, des verbes et des adverbes nouveaux. Elle consiste à tirer un mot d'un autre déjà existant, en ajoutant le plus souvent à ce dernier une nouvelle terminaison qui lui donne un sens nouveau. Ces terminaisons ou **suffixes** sont presque toutes d'origine latine et expriment une foule d'idées accessoires qu'on ne pourrait rendre qu'au moyen de plusieurs mots ou de périphrases. On les divise en quatre classes, selon les dérivés qu'elles servent à former : suffixes des substantifs, des adjectifs, des verbes et des adverbes.

Nous noterons enfin qu'un mot dérivé peut donner naissance à d'autres mots dérivés. Ainsi du primitif *règle*, par l'addition du suffixe **er**, on a fait le verbe *régl***er** ou soumettre à la règle. Le verbe dérivé, par l'adjonction du suffixe **ment**, a donné naissance au mot *règle***ment** qui signifie, soit action de régler, soit un statut qui règle ce qu'on doit faire. Ajoutons à règlement le suffixe **aire**, nous aurons l'adjectif *réglement***aire**, conforme au règlement; lequel grâce au suffixe adverbial **ment**, a donné naissance à son tour à l'adverbe *réglementaire***ment** [2], c'est-à-dire d'une manière réglementaire.

1. Exceptions : *lentement, présentement, véhémentement*.
2. Cet adverbe, qui est mentionné par Littré, ne se trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie.

CHAPITRE III

COMPOSITION. — PRINCIPAUX PRÉFIXES ACTUELLEMENT EN USAGE. — COMPOSÉS GRECS

Tout mot composé est formé de deux termes, dont l'un exprime l'idée principale, tandis que l'autre précise cette idée. Le second s'appelle déterminant, l'autre déterminé. Par exemple dans **basse-cour**, *cour* est le mot qui exprime l'idée principale, *basse* est le mot qui détermine cette idée. Dans **définir**, *finir* est le déterminé, le préfixe *dé* est le déterminant.

La composition est donc un procédé qui consiste à former un mot nouveau par la réunion de deux termes qui sont ou des mots simples ou un mot simple et un préfixe. La composition par préfixes étant de beaucoup la plus riche et la plus féconde, c'est d'elle que nous nous occuperons d'abord.

COMPOSITION PAR PRÉFIXES

La composition par préfixes sert à former un grand nombre de verbes, un nombre plus restreint de substantifs et d'adjectifs.

Nous observerons qu'un certain nombre de mots formés à l'aide de préfixes n'existent en français que sous la forme de composés; le déterminé n'est pas usité. Tels sont *allumer*, *combiner*, *dégénérer*, *émerger*, *éruption*, *immense*, *implacable*, *innombrable*, *précipiter*, etc.

Les particules employées à la composition sont des prépositions ou des adverbes, les unes sont séparables, comme *dès*, *en*, *entre*, *par*, *pour*, *bien*, *mal*; et les autres inséparables, comme *an*, *ante*, *dis*, *més*, etc. Toutes ont une double origine : origine populaire et origine savante. Les préfixes d'origine grecque appartiennent à cette dernière influence; on les trouvera rangés à part. Quant aux autres préfixes qui viennent tous du latin, on reconnaît qu'ils sont d'origine savante, lorsqu'ils échappent, ainsi que nous l'avons observé, aux déformations que subissent les mots d'origine populaire en passant de la langue mère à la langue dérivée.

LISTE ET EMPLOI DES PRINCIPAUX PRÉFIXES LATINS

1. **A**[1], **Ad** (du latin *ad*, préposition). Exprime un rapport de **tendance**, de **direction**, de **liaison**. Il est quelquefois augmentatif, On le traduit par **à**, **vers**, **pour**. Le d s'assimile devant c, f, g, l, n, p, r, s, t.

Ex. : *A*cheminer, *cheminer* vers ;
*A*mener, *mener* vers, auprès ;
*Ad*joindre, *joindre* à ;
*Af*finer, rendre *fin* (augment.);
*Ag*graver, rendre *grave* (augment.);
*Al*laiter, donner du *lait* à ;
*An*noncer, porter la nouvelle à ;
*Ap*porter, *porter* à, vers;
*Ar*river, aller vers la *rive*;
*As*sister, se tenir vers, auprès ;
*At*térir, toucher à la *terre*.

2. **A**, **Ab**, **Abs** (du latin *ab*, *abs*, préposition), marque **l'éloignement**, **l'absence**, la **séparation**.

Ex. : *A*movible, qui peut être *mû* ou déplacé;
*Ab*horrer, s'éloigner avec *horreur;*
*Abs*traire, *tirer* hors de, séparer;
*A*veugle (*ab oculo*), sans œil.

3. **Am**, **Amb** (d'origine latine, préfixe prépositionnel). Il signifie **autour**, **des deux côtés**.

Ex. : *Am*puter, couper tout autour, par suite couper entièrement (*putare*, couper, élaguer) ;
*Amb*iant, qui va autour.

4. **Anté** et parfois **Anti**[2], formation populaire **An** (du latin *ante*, préposition), signifie **avant**.

Ex. : *Anté*diluvien, avant le *déluge* ;
*Anti*chambre, pièce qui se trouve avant la *chambre;*
*An*cêtre, celui qui nous précède (en latin *antecessor*, celui qui va devant; voir à la 3e partie *Céder*).

1. Ne pas confondre avec le préfixe suivant, ni avec le préfixe grec.
2. Ne pas confondre avec le préfixe grec *anti*.

5. **Béné, Bien** (du latin *bene*, adverbe) signifie **bien.**

Ex. : *Béné*diction, action de *dire* ou prononcer des paroles favorables;
*Bien*veillance, disposition à *vouloir* du bien (pour bien*veuillance*);
*Bien*séance, ce qui *sied* bien.

6. **Bi** et **Bis**, quelquefois **Bes** (du latin *bis*, deux fois) exprime le **doublement.**

Ex. : *Bi*pède, qui a deux *pieds;*
*Bis*cuit, qui a été deux fois *cuit;*
*Be*sace, *sac* à double poche.

7. **Circon, Circum** (du latin *circum*, préposition) signifie **autour.**

Ex. : *Circon*venir, *venir*, autour, entourer;
*Circon*spect, qui regarde autour de soi par prudence (voir, à la 3e partie, *Spectre*);
*Circum*navigation, *navigation* autour d'un pays ou du globe.

8. **Cis** (du latin *cis*, préposition) signifie **en deçà.**

Ex. : *Cis*alpin, en deçà des *Alpes;*
*Cis*padan, en deçà du *Pô* (lat. *Padus*).

9. **Con** (du latin *cum*, préposition) signifie **avec**, a parfois le sens **augmentatif.** L'n s'assimile devant l, **m**, r; elle tombe devant une voyelle ou une h.

Ex. : *Con*disciple, celui qui est élève ou *disciple* avec, compagnon d'étude;
*Com*pagnon, celui qui mange le même *pain*;
*Col*laborer, travailler avec;
*Com*mère, qui est *mère* avec, celle qui tient l'enfant sur les fonts baptismaux, et qui lui sert de seconde mère;
*Cor*respondre, communiquer avec;
*Co*adjuteur, celui qui est adjoint à quelqu'un pour l'*aider;*
*Co*héritier, celui qui *hérite* avec;
*Com*plaire, faire tous ses efforts pour *plaire* (augm).

10. Contra, Contre (du latin *contra*, contre, préposition) signifie contre, à l'opposé, en face.

Ex. : *Contra*vention, action de *venir* contre (une loi);
*Contre*dire, *dire* le contraire de ce que dit quelqu'un;
*Contre*seing, *signature* apposée en face d'une autre.

11. Dé (du latin *de*, préposition), **Des** devant une voyelle ou une h muette, marque l'**éloignement**, une **action contraire** à ce qui est exprimé par le radical. A parfois une valeur **augmentative**.

Ex. : *Dé*céder, s'en aller de la vie (voir *Céder*, 3e partie);
*Dé*faire, contraire de *faire*;
*Dés*unir, contraire d'*unir*;
*Dés*espoir, contraire d'*espoir*;
*Dé*montrer, *montrer* en détail (augm.);
*Dé*guenillé, tout en *guenilles* (augm.);
*Dé*plumer, *plumer* entièrement (augm.).

12. Dis (du préfixe latin *dis*) indique la **séparation** et quelquefois la **négation**. L's s'assimile devant f et tombe dans un certain nombre de mots.

Ex. : *Dis*joindre, séparer ce qui était *joint*;
*Dis*continuer, ne pas *continuer*;
*Dif*ficile, qui n'est pas *facile*;
*Di*gression, marche qui s'éloigne du chemin (voir à la 3e partie, *Grade*).

13. E, Ex (du latin *e*, *ex*, préposition) indique le **mouvement du dedans au dehors**, l'**extraction**, la **privation**, a parfois une valeur **augmentative**. L'x s'assimile devant f et s.

Ex. : *É*liminer, mettre hors du seuil (en latin, *limen*, seuil);
*Ex*traire, *tirer* hors de;
*Ef*feuiller, ôter les *feuilles*;
*Es*souffler, faire perdre le *souffle*;
*É*perdu, qui a l'esprit entièrement perdu par une passion (augm.).

14. Ex se prend encore adverbialement dans le sens de **ci-devant**.

Ex. : Un *ex*-ministre, un *ex*-député.

15. En[1] (du latin *in*, préposition) signifie **dans, à l'intérieur de**. L'n devient m devant m, p, b.

Ex. : *En*châsser, mettre dans une *châsse*;
*Em*mener, *mener* dans;
*Em*porter, *porter* dans;
*Em*brigader, mettre dans une *brigade*.

16. Entre (forme populaire du latin *inter*, préposition) exprime soit une **position intermédiaire**, soit la **réciprocité**. Il est souvent joint au radical par un trait d'union; l'e s'élide devant une voyelle et se remplace par une apostrophe.

Ex. : *Entre*pont, partie du navire entre le *pont* et la batterie;
S'*entr*'aider, s'*aider* réciproquement.

17. Extra (du latin *extra*, préposition) signifie **hors de**.

Ex. : *Extra*ordinaire, qui est hors de l'*ordinaire*;
S'*extra*vaser, se répandre hors de... (du *vase*).

18. Fors, Four, Hors (du latin *foris*, adverbe) signifie **hors, dehors**.

Ex. : *For*ban, celui qui est mis hors du *ban* ou de la loi;
*For*cené, qui est hors de *sens*;
*Four*voyer, mettre hors de la *voie*, faire sortir du vrai chemin;
*Fau*bourg (v. fr. *forbourg*), qui est situé en dehors du *bourg*;
Hors-d'œuvre, ce qui est en dehors de l'ordonnance générale.

19. In (du latin *in*, préposition) signifie **dans**; c'est la

1. Voyez *in*.

forme savante de **En**, déjà étudié. L'n s'assimile devant l, m, r et devient m devant b et p.

Ex. : *In*corporer, mettre dans un *corps* ;
*In*clus, *clos* ou enfermé dans ;
*Il*luminer, porter la *lumière* dans ;
*Im*merger, *plonger* dans ;
*Ir*ruption, action de se jeter dans (en *rompant* la barrière) ;
*Im*biber, faire pénétrer l'eau dans (v. *Boire*, 3e partie) ;
*Im*porter, *porter* dans (un pays).

20. In (du latin *in*, particule négative) signifie **non**. L'n s'assimile devant l, m, r et devient m devant b et p.

Ex. : *In*actif, non *actif* ;
*Il*lisible, qui n'est pas *lisible* ,
*Im*moral, qui n'est pas *moral* ;
*Ir*régulier, qui n'est pas *régulier* ;
*Im*berbe, qui n'a pas de *barbe* ;
*Im*pur, qui n'est pas *pur*.

In négatif ne se change en **En** que dans les deux mots

*En*fant, mot à mot, qui ne parle pas (du latin *in-fans*, le non parlant ; v. 3e partie, *Fable*), et *en*nemi *non ami*.

21. Inter (forme savante du latin *inter*, préposition), forme populaire **Entre**.

Ex. : *Inter*venir, *venir* entre ;
*Inter*céder, *marcher* entre l'offenseur et l'offensé (v. *Céder*, 3e partie).

22. Mal, Malé, Mau (du latin *male*, adverbe) a le sens péjoratif.

Ex. : *Mal*ade, littéralement mal *apte* à ;
*Malé*diction, parole destinée à appeler le mal sur quelqu'un ;
*Mau*dire, *dire* des paroles pour attirer le mal ;
*Maus*sade (v. fr. *sade*, agréable), désagréable.

23. **Mes** (du latin *minus*, adverbe) préfixe **péjoratif ou négatif**, fait **Mé** devant une consonne autre que **s**.

Ex. : *Més*aventure, *aventure* fâcheuse ;
*Més*intelligence, mauvaise *intelligence* (dans le sens de entente) ;
*Mé*dire, *dire* du mal de ;
*Mé*priser, mal *priser* ou estimer.

24. **Mi** (du latin *medium*, adjectif) signifie **division par moitié**. Dans quelques mots, il est agglutiné au radical ; le plus souvent, il y est joint par un trait d'union.

Ex. : *Mi*di, *mi*nuit, moitié du jour (*dies*), de la *nuit* ;
Mi-carême, moitié du *carême* ;
Mi-parti, *partagé* par moitié.

25. **Non** (du latin *non*, adverbe) marque la **négation**. Se joint le plus souvent par un trait d'union au radical qu'il précède.

Ex. : *Non*chalant (v. fr. *chaloir*, se soucier), insouciant ;
*Non*obstant, littéralement sans que la chose empêche (*obstare*, s'opposer) ;
Non-valeur, manque de *valeur* ;
Non-recevoir, refus de *recevoir*.

26. **Ob** (du latin *ob*, préposition) signifie **devant, vis-à-vis, contre**. Le b s'assimile devant **c, f**, p.

Ex. : *Ob*jet, ce qui est *jeté* devant ;
*Ob*stacle, ce qui se *tient* contre (la racine *st, sta*, indique l'idée de se tenir ; voir, à la signification des mots, l'article *Stable*) ;
*Oc*casion, ce qui tombe devant (le radical *cas* indique l'idée de tomber ; v. *Caduc*, 3e partie) ;
*Of*frir, porter devant (du latin *ferre*), porter vers (v. *Fertile*, 3e partie) ;
*Op*poser, placer ou *poser* en face, contre.

27. **Outre** (forme populaire de *ultra*, préposition latine) signifie **au delà**.

Ex. : *Outre*cuidant (v. fr. *cuider*, croire), qui croit en soi outre mesure ;
Outre-passer, *passer* au delà, transgresser.

28. **Par, Per** (du latin *per*, préposition) exprime le **moyen**, le **passage à travers**, et marque le **plus haut degré** d'intensité.

Ex. : *Par*courir, *courir* à travers ;
*Per*spicace, qui voit à travers (v. *Spectre*, 3e partie) ;
*Par*faire, *faire* entièrement ;
*Per*clus, entièrement *clos* ou empêché.

29. **Pour, Pro** (du latin *pro*, préposition) a trois significations différentes : tantôt il signifie **en avant**, tantôt **à la place de**, tantôt il semble se confondre avec *par*, *per* et impliquer une idée d'**achèvement**, de **perfection**.

Ex. : *Pour*suivre, courir en avant pour rejoindre quelqu'un ;
*Pour*voir, *voir* en avant ;
*Pro*grès, marche en avant (v. *Grade*, 3e partie) ;
*Pro*nom, mot qui tient la place du *nom* ;
*Pro*consul, celui qui tient la place du *consul* ;
*Pour*fendre, *fendre* entièrement ;
*Pro*fusion, action de répandre sans mesure (v. *Fondre*, 3e partie).

30. **Pré** (du latin *præ*, préposition) signifie **avant**, **d'avance**.

Ex. : *Pré*dire, *dire* d'avance ;
*Pré*opinant, celui qui *opine* avant quelqu'un ;
*Pré*pondérant, ce qui est supérieur en *poids*, en considération.

31. **Re, Ré** (du préfixe latin *re*) s'écrit **Res** devant s. Il indique : 1° la **répétition** de l'action, le **rétablissement**

dans le premier état; 2° l'action faite en sens **inverse**, l'**opposition**; 3° il semble parfois **explétif**.

Ex. : *Re*dire, *dire* de nouveau ;
*Re*faire, *faire* de nouveau ;
*Re*tourner, *tourner* vers le point de départ ;
*Re*flux, mouvement du *flux* en sens contraire ;
Se *ré*crier, *crier* de manière à protester ;
*R*emplir, *r*épandre, *res*sentir, synonymes de emplir, épandre, sentir.

32. **Rétro** (du latin *retro*, adverbe) signifie en **arrière**.

Ex. : *Retro*actif, qui *agit* en arrière ;
*Rétro*grader, marcher en arrière (v. *Grade*, 3e partie).

33. **Sou, Sous, Sub** (du latin *sub*, préposition et *subtus*, adverbe) signifie **sous**. Le b de *sub* s'assimile devant **c, f, g, p**.

Ex. : *Sou*mettre, *mettre* sous ;
*Sou*terrain, ce qui est sous la *terre* ;
*Sous*traire, *tirer* par-dessous ;
Sous-sol, construction faite au-dessous du rez-de-chaussée ;
*Sub*juguer, mettre sous le *joug* ;
*Suc*comber, s'enfoncer sous ;
*Suf*fixe, particule attachée ou *fixée* en dessous, après un mot ;
*Sug*gérer, porter, fournir en dessous ;
*Sup*porter, *porter* en se tenant dessous.

34. **Sur** (forme populaire de *super*, préposition latine) signifie **au-dessus** et indique l'élévation, la supériorité.

Ex. : *Sur*monter, *monter* par-dessus ;
*Sur*plis, vêtement que l'on met par-dessus (*plis*, ou mieux *pelis* en vieux français, signifiait fourrure) ;
*Sur*naturel, qui est au-dessus de la *nature* ;
*Super*poser, *poser* une ligne, un corps sur un autre.

35. Sus (de *susum*, adverbe latin) signifie **en haut**

Ex. : *Sus*dit, *sus*mentionné, *dit*, *mentionné* plus haut,

36. Tra, **Tré** (formes populaires de *trans*, préposition) signifie **au delà**.

Ex. : *Tra*duire, faire passer au delà, dans un autre lieu, dans une autre langue (v. *Duc*, 3e partie) ;
*Tré*passer, *passer* au delà, mourir ;
*Trans*border, porter au delà d'un *bord* d'un navire ;
*Trans*lation, action par laquelle on porte une chose d'un lieu dans un autre.

37. Vi (forme populaire de *vice*) mot latin, signifiant **à la place de**.

Ex. : *Vi*comte, celui qui remplaçait le *comte* ;
Vice-amiral, *vice*-roi, celui qui tient la place d'un *amiral*, d'un *roi*.

COMPOSÉS GRECS[1]

Nous distinguons les particules qui entrent dans la composition des mots, des mots simples employés soit comme radicaux préfixes, soit comme suffixes.

PRÉFIXES GRECS LES PLUS USITÉS

1. A, préfixe négatif, se traduit par **sans** ; s'écrit *an* devant une voyelle.

Ex. : *A*thée (*théos*, dieu), celui qui ne croit pas que Dieu existe ;
*A*tome (*tomé*, coupure), partie de la matière qui ne peut être divisée ;
*An*émie (*héma*, sang), état d'une personne qui manque de sang.

1. Voir pour les détails Ayer. Ouv. cit., p. 345.

2 **Amphi**, autour, des deux côtés.

Ex. : *Amphi*théâtre, théâtre circulaire ;
*Amphi*bie (*bios*, vie), qui vit dans deux éléments.

3. **Ana** indique le **mouvement de bas en haut**, la **répétition**, l'**opposition**.

Ex. : *Ana*chorète (*chorètès*, celui qui s'éloigne), celui qui marche vers le haut, qui recherche la solitude ;
*Ana*gramme (*gramma*, lettre), renversement des lettres d'un mot.

4. **Anti**, contre.

Ex. : *Anti*dote (*dotos*, donné), remède donné contre le poison ;
*Anti*pathie (*pathos*, disposition, sentiment), disposition contraire ;
*Anté*christ pour *anti*christ, l'ennemi du Christ.

5. **Apo** marque l'**éloignement**, la **séparation**.

Ex. : *Apo*gée (*gè*, terre), point de l'orbite de la lune où cet astre se trouve le plus loin de la terre ;
*Apo*stat (en grec *apostatès* ; la racine *st*, en grec comme en latin, indique l'idée de se tenir), littéralement celui qui se tient loin de ; celui qui abandonne sa religion.

6. **Archi** marque la **prédominance**, la **supériorité**.

Ex. : *Arch*ange, ange d'un ordre supérieur ;
*Archi*duc, qui est au dessus du duc.

7. **Cata** marque le **mouvement de haut en bas** ; se traduit par sur, sous, contre.

Ex. : *Cata*logue (*logos*, discours), liste depuis le haut jusqu'au bas ;
*Cata*plasme (*plasma*, application, enduit), application faite sur ;
*Cata*combe (*cumbé*, creux, cavité), cavité en dessous ;
*Cata*chrèse (*chrèsis*, usage), emploi contre l'usage.

8. Dia, à travers, d'un bout à l'autre.

Ex. : *Dia*dème (du grec *diadèma*, *déo*, lier), ce qui lie en travers, bandeau royal;
*Dia*gnostic (*gnosticos*, qui connaît), ce qui sert à reconnaître parfaitement la nature d'une maladie;
*Dia*phane (du grec *diaphanès*, *phaino*, faire voir), ce qui laisse passer la lumière à travers.

9. Dys, préfixe péjoratif.

Ex. : *Dys*senterie (*entéra*, entrailles), mauvais état des entrailles;
*Dys*pepsie (*pepsis*, digestion), difficulté à digérer.

10. Ec et **Ex**, de, hors de.

Ex. : *Ec*chymose (*chumos*, humeur), humeur sortie dans les tissus de la peau;
*Ex*ode (*odos*, route), sortie de;
*Ex*tase (*stasis*, action de se tenir), action de sortir de soi.

11. Em, **En**, dans, sur, comme le préfixe latin *in*.

Ex. : *Em*bryon (du grec *embruon*, *bruo*, se développer), germe renfermé dans;
*En*céphale (*cèphalè*, tête), organe nerveux contenu dans le crâne.

12. Epi, sur.

Ex. : *Épi*graphe (*graphé*, écriture), inscription sur;
*Épi*taphe (*taphè*, sépulture), inscription sur une tombe;
*Épi*thète (*thètos*, placé), adjectif placé près d'un nom qu'il qualifie.

13. Eu, bien.

Ex. : *Eu*phonie (*phonè*, son), son agréable.

14. Hyper, au-dessus, au-delà.

Ex. : *Hyper*bole (*bolè*, action de jeter), mot à mot, action de jeter au delà, exagération;
*Hyper*trophie (*trophè*, nourriture), accroissement excessif d'un organe.

15. Hypo, sous.

Ex. : *Hypo*gée, construction souterraine (V. Apogée);
*Hypo*ténuse (*teinousa*, qui tend), ligne sous-tendante.

16. Méta indique le **changement**, la **succession**.

Ex. : *Méta*morphose (*morphosis*, forme), changement de forme;
*Méta*phore (*phora*, transport), figure qui consiste à changer la signification naturelle d'un mot en une autre.

17. Para, contre.

Ex. : *Para*doxe (*doxa*, opinion), opinion contraire à l'opinion commune.

18. Péri, autour de.

Ex. : *Péri*mètre (*métron*, mesure), ce qui mesure le contour d'une figure géométrique;
*Péri*phrase (*phrasis*, phrase), phrase qui tourne autour d'une idée;
*Péri*style (*stylè*, colonne), rang de colonnes autour d'un édifice.

19. Pro, avant, en avant.

Ex. : *Pro*logue (*logos*, discours), partie d'un ouvrage dramatique qui sert de prélude;
*Pro*drome (*dromos*, course), qui court devant, précurseur.

20. Pros, vers, conformément à.

Ex. : *Pros*élyte (*prosèluthos*, qui est venu vers), celui qui s'est rangé à une foi religieuse;
*Pros*odie (*ôdè*, chant), prononciation conforme à l'accent.

21. Syn, avec. L'n s'assimile devant l et se change en m devant p, b; elle tombe parfois.

Ex. : *Syn*thèse (*thèsis*, action de placer), action de placer avec, composition;
*Syl*labe (*labè*, action de prendre), réunion de lettres;
*Sym*ptôme (*ptôma*, ce qui tombe), accident qui accompagne une maladie;
*Sys*tème (du grec *sustèma* de la racine *st.* ce qui se tient), composé de parties coordonnées.

PRINCIPAUX MOTS GRECS REMPLISSANT LE RÔLE DE PRÉFIXES

1. Anthropo, homme.

Ex. : *Anthropo*logie (*logos*, discours), histoire naturelle de l'homme;
*Anthropo*phage (*phago*, manger), celui qui mange de la chair humaine.

2. Auto, soi-même.

Ex. : *Auto*crate (*cratos*, force), qui ne tient sa puissance que de soi-même;
*Auto*mate (*automatos*, qui agit de soi-même), machine qui agit d'elle-même.

3. Baro, pesanteur.

Ex. : *Baro*mètre (*métron*, mesure), instrument qui mesure la pesanteur de l'air.

4. Biblio, livre.

Ex. : *Biblio*thèque (*thèquè*, armoire), armoire où sont placés les livres;
*Biblio*phile (*biblion* et *philos*, ami), celui qui aime les livres.

5. Bio, vie.

Ex. : *Bio*graphie (*grapho*, écrire), histoire qui a pour objet la vie d'une personne.

6. **Caco**, mauvais.

Ex. : *Caco*phonie (*phonè*, son), rencontre de sons désagréables à l'oreille.

7. **Chrono**, temps.

Ex. : *Chrono*logie (*logos*, discours, science), connaissance de l'ordre des temps ;
*Chrono*mètre (*métron*, mesure), instrument qui sert à mesurer le temps.

8. **Démo**, peuple.

Ex. : *Déma*gogue (*ago*, conduire), chef d'une faction populaire ;
*Démo*cratie (*cratos*, force), gouvernement où le peuple exerce la souveraineté.

9. **Gastro**, estomac.

Ex. : *Gastr*algie (*algos*, maladie), maladie de l'estomac.

10. **Géo**, terre.

Ex. : *Géo*graphie (*grapho*, écrire), description de la terre;
*Géo*logie (Voy. chronologie), science qui a pour but l'histoire naturelle de la terre.

11. **Hémo**, sang.

Ex. : *Hémo*ptysie (*ptusis*, crachement), crachement de sang.

12. **Hétéro**, autre.

Ex. : *Hétéro*gène (*génos*, espèce), qui est d'une autre nature qu'une chose.

13. **Hippo**, cheval.

Ex. : *Hippo*drome (*dromos*, course), lieu où se font les courses de chevaux ;
*Hippo*potame (*potamos*, fleuve), cheval des fleuves.

14. **Iso**, égal.

Ex. : *Iso*cèle et mieux *isos*cèle (*scélos*, jambe), qui a deux côtés égaux entre eux.

15. **Litho**, pierre.

Ex. : *Litho*graphie (*grapho*, écrire), art de reproduire sur du papier ce qui a été écrit sur une pierre.

16. **Micro**, petit.

Ex. : *Micro*scope (*scopein*, regarder), instrument qui grossit et permet de voir les petits objets.

17. **Miso**, qui hait.

Ex. : *Mis*anthrope (*anthropos*, homme), qui hait les hommes.

18. **Néo**, nouveau.

Ex. : *Néo*logie (*logos*, discours), emploi de mots nouveaux.

19. **Pan**, **Panto**, tout.

Ex. : *Pan*théon (*théos*, dieu), temple dédié à tous les dieux;
Ex. : *Panto*mime (*mimos*, mime, qui imite), acteur qui joue tous les rôles.

20. **Philo**, qui aime.

Ex. : *Phil*anthrope (*anthropos*, homme), celui qui aime les hommes ;
*Philo*sophe (*sophia*, sagesse), ami de la sagesse.

21. **Télé**, loin, au loin.

Ex. : *Télé*graphe (*graphein*, écrire), machine qui transmet au loin les nouvelles.

22. **Théo**, Dieu.

Ex. : *Théo*logie (*logos*, discours), doctrine des choses divines.

23. **Thermo**, chaleur.

Ex. : *Thermo*mètre (*métron*), instrument qui indique les degrés de chaleur.

24. Zoo, animal.

Ex. : *Zoo*logie (*logos*, discours, science), histoire naturelle des animaux.

NOMS DE NOMBRE GRECS

1. Mono, un seul.

Ex. : *Mono*syllabe, mot d'une seule syllabe.

2. Di, Dis, deux.

Ex. : *Di*stique (*stichos*, vers), pièce composée de deux vers.

3. Tri, trois.

Ex. : *Tri*èdre (*hédra*, siège, base), figure qui offre trois faces.

4. Tétra, quatre.

Ex. : *Tétra*corde, lyre à quatre *cordes*.

5. Pent, Penta, cinq.

Ex. : *Penta*gone (*gônia*, angle), figure qui a cinq angles.

6. Hex, six.

Ex. : *Hexa*mètre (*métron*, mètre), vers qui a six pieds.

7. Hepta, sept.

Ex. : *Hept*archie (*arché*, commandement), ensemble des sept États fondés en Grande-Bretagne au sixième siècle.

8. Oct, Octo, huit.

Ex. : *Octo*gone (voy. pentagone), figure qui a huit angles

9. Ennéa, neuf.

Ex. : *Ennéa*gone, figure qui a neuf côtés.

10. Déca, dix.

Ex. : *Déca*mètre, mesure de dix mètres.

11. Hécato, Hecto, cent.

Ex. : *Hécatom*be (*bous*, bœuf), sacrifice de cent bœufs : *Hecto*litre, mesure de cent litres.

12 Kilo, mille.

Ex. : *Kilo*mètre, mesure itinéraire de mille mètres.

13. Myria, Myrio, dix mille et, par extension, un nombre illimité.

Ex. : *Myria*pode (*pous*, pied), qui a un grand nombre de pattes.

14. Poly, beaucoup.

Ex. : *Poly*glotte (*glôtta*, langue), qui parle plusieurs langues.

15. Hémi, demi.

Ex. : *Hémi*cycle (*cyclos*, cercle), salle demi-circulaire.

PRINCIPAUX MOTS GRECS SERVANT DE RADICAUX OU DE SUFFIXES

1. Algie, douleur.

Ex. : Névr*algie* (*neuron*, nerf), douleur nerveuse.

2. Cratie, force.

Ex. : Aristo*cratie* (*aristos*, le meilleur, noble), gouvernement où le pouvoir appartient à la classe noble.

3. Gène, qui engendre.

Ex. : Hydro*gène* (*hydôr*, eau), corps dont la combinaison avec l'oxygène forme de l'eau.

4. Logie, doctrine, science.

Ex. : Mytho*logie* (*mythos*, mythe), connaissance des mystères et des récits fabuleux du paganisme.

5. Mètre, Métrie, mesure.

Ex. : Voy. Déca*mètre*.
Géo*métrie* (*gè*, terre), art de mesurer l'étendue.

6. Nomie, loi, règle.

Ex. : Astro*nomie* (*astron*, astre), science qui s'occupe des astres et de leurs mouvements.

7. Pathie, affection, maladie.

Ex. : Anti*pathie* (*anti*, contre), aversion naturelle des personnes et des choses ;
Névro*pathie*, maladie des nerfs.

8. Phage, qui mange.

Ex. : Ichtyo*phage* (*ichthys*, poisson), qui se nourrit de poissons.

9. Phobe, qui craint.

Ex. : Hydro*phobe* (*hydôr*, eau), qui a horreur de l'eau.

10. Technie, art.

Ex. : Mnémo*technie* (*mnèmè*, mémoire), art d'augmenter la mémoire.

COMPOSITION PAR LES MOTS SIMPLES

Indépendamment de la composition par préfixes, qui est la plus féconde, le français crée des mots nouveaux à l'aide de termes déjà existants, en réunissant :

1° Deux substantifs.
Ex. : Chef-lieu, chou-fleur, timbre-poste.
2° Un substantif et un adjectif.
Ex. : Basse-cour, chauve-souris, grand'mère.
3° Un substantif et un verbe.
Ex. : Coupe-gorge, essuie-main, presse-papier.
4° Deux adjectifs.
Ex. : Aigre-doux, sourd-muet.
5° Deux noms séparés par une préposition.
Ex. : Chef-d'œuvre, pied-à-terre, trait-d'union.

6° **Un verbe et un adverbe, ou un adjectif.**

Ex. : Passe-partout, trotte-menu.

7° Deux verbes.

Ex. : Passe-passe, laissez-passer.

Enfin un certain nombre de mots échappent à tout classement. Tels sont : un on-dit, le qui-vive,' le qu'en-dira-t on, le sot-l'y-laisse, les ouï-dire, etc.

REMARQUE. — Dans un certain nombre de mots, dont la plupart viennent du latin, les éléments composants sont si étroitement unis qu'il faut un certain effort pour les retrouver. Tels sont : **aubépine** (*albam spinam*), blanche épine; **dimanche** (*diem dominicam*), jour du Seigneur; **république** (*rem publicam*), chose publique; **colporter** *porter au cou;* **licou**, *lie-cou;* **saupoudrer**, *poudrer de sel*, etc.

En résumé, la composition est le procédé qui sert à former des mots nouveaux, soit en réunissant deux mots simples, soit en ajoutant à un mot simple un préfixe. « La composition par préfixes est toujours en pleine activité, elle transforme incessamment et renouvelle la langue, et elle est avec la dérivation, qui le plus souvent se combine avec elle[1], la source la plus abondante de mots, puisqu'à elles deux elles embrassent plus des quatre cinquièmes du vocabulaire français[2]. »

1 Exemples de mots qui sont en même temps dérivés et composés : **effeuiller** (ex, feuille, er), **déraisonnable** (dé, raison, able), **surnaturel** (sur, nature, elle, etc. etc.

2. Ayer, p. 307

TROISIÈME PARTIE

SIGNIFICATION DES MOTS

ÉTUDE DE CENT TRENTE FAMILLES DE MOTS

Ainsi qu'on l'a vu dans les chapitres qui précèdent, la signification des mots dépend des éléments qui les constituent, c'est-à-dire du Radical, des Préfixes et des Suffixes. Ces deux derniers éléments, nous les avons étudiés en détail dans la seconde partie, et nous en avons déterminé la valeur générale. Reste le Radical, qui est la partie essentielle du mot, puisqu'il contient l'idée exprimée par le mot, et reproduite dans tous les mots de la même famille.

Or, la connaissance des radicaux présente deux difficultés qui tiennent l'une à leur origine, l'autre à leur forme. D'abord la grande majorité des radicaux français provient du latin ou du grec; d'où il suit que, pour en déterminer la signification exacte, la connaissance de ces deux langues est d'un grand secours. Ce n'est pas tout. Un même radical peut affecter plusieurs formes dans une même famille de mots.

Prenons par exemple la famille de **cap**, en latin *caput* (tête). Le radical est *cap* dans **capitaine**, **capital**; il devient *cab* dans **caboche**, *chep* dans **cheptel**, *chef* ou *chev* dans **chef**, **chevet**, **achever**, *cip* dans **occiput**, **précipiter**.

Ces modifications peuvent tenir à plusieurs causes, soit à la différence de la formation populaire et de la formation savante, soit aux divers changements que le radical a subis en latin ou en grec dans les mots d'une même famille. D'où il résulte encore que la connaissance du grec et du latin permet de suivre plus facilement le radical à travers ses diverses transformations Mais comme notre livre s'adresse à des lecteurs etrangers pour la plupart à ces deux langues, nous avons eu soin de placer à côté du mot primitif les différentes formes que prend le radical dans les dérivés et dans les com-

posés. L'élève, déjà familiarisé avec les préfixes et les suffixes, apprendra par cœur ces radicaux, et, maître alors de tous les éléments qui constituent les mots d'une famille, il connaîtra et la signification générale qui est commune à tous, et la signification particulière de chacun d'eux.

Le sens ainsi obtenu en décomposant les éléments d'un mot s'appelle le sens *propre*. C'est la signification primitive du mot. Mais les mots ne conservent pas toujours la valeur exacte que leur assignent les éléments dont ils sont formes. Ils peuvent recevoir des acceptions différentes que leur font donner les besoins de la pensée et que l'usage accepte et autorise, lorsque ces nouvelles significations sont conformes au génie de la langue et reposent sur une analogie facile à saisir. Ils sont pris alors dans un sens **dérivé** ou dans un sens **figuré**.

« Un mot[1] est pris dans un **sens dérivé** lorsqu'il est simplement détourné de son acception primitive pour recevoir une acception spéciale. Cette acception, qui diffère de celle du mot employé dans son sens primitif, en est cependant tirée d'après des raisons d'analogie qu'on peut toujours reconnaître, et s'en rapproche plus ou moins. » *Ex. :* Une **feuille** d'arbre, une **feuille** de papier; **monter** une montagne, **monter** un vaisseau.

« Un mot est pris dans le sens figuré quand on le fait passer de l'ordre physique à l'ordre métaphysique et réciproquement, et cela par suite d'un rapport d'analogie entre les deux faits d'ordre différent auxquels le même mot s'applique. » *Ex. :* Une blessure **pénétrante**, une douleur **pénétrante**. Au sortir de l'église, le roi a **touché** les malades (sens *propre*). Il a **touché** son adversaire (sens *dérivé*). J'ai été **touché** de cette mort (sens *figuré*).

Parfois le sens s'est tellement détourné de son origine, qu'on a peine à renouer la chaîne entre le mot primitif et le mot dérivé. Ainsi[2] : **bureau**, diminutif de bure, désignait autrefois une étoffe grossière. Cette étoffe qui recouvrait d'ordinaire une table à écrire, a fini par donner son nom au meuble, à la pièce même où l'on écrit. **Cadran**, qui désignait autrefois le plan toujours *carré* (*quadrantem*) du cadran solaire,

1. Michel. *Étude sur la Signification des Mots.*
2. Brachet et Dussouchet. *Cours supérieur de Grammaire française.*

continue à désigner le plan ordinairement *rond* de nos horloges.

Le sens s'est parfois étendu. A l'origine, **buisson** désignait seulement un fourré de buis, **cabriole**, le saut de la chèvre (*capriola*); **camelote**, une étoffe en poil de chameau. L'**huissier** était d'abord celui qui ouvre l'*huis* (la porte); le **déluré** (ancien *deleurré*) était le faucon qui ne se laissait plus prendre au *leurre*; le **trompeur** désignait le charlatan qui appelle le public à son de *trompe;* et la **toilette**, qui désigne aujourd'hui l'habillement, la parure, l'action de se nettoyer, de se vêtir, enfin le meuble garni de tout ce qui sert à la parure, à la propreté, n'offrait à l'idée qu'une petite *toile*, une petite serviette de toile; ce sens primitif se retrouve encore dans la *toilette* des tailleurs, morceau de toile qui sert à envelopper leur ouvrage.

Parfois aussi le sens s'est restreint, rétréci : **harnais**, qui désignait l'équipement du cheval et du cavalier, ne désigne plus que l'attirail du cheval; **maquignon** s'appliquait aux marchands en général, il est aujourd'hui réservé aux marchands de chevaux; tout ce qu'on mangeait s'appelait **viande** (du latin *vivenda*, ce dont on peut vivre), maintenant ce mot est restreint au sens de chair; **ramoner**, c'était nettoyer avec un balai fait de petites branches ou *ramons*, aujourd'hui c'est seulement nettoyer la cheminée.

Dans l'étude qui va suivre, nous nous attachons à donner le sens propre des mots de chaque famille, et à montrer par quelle déduction ce mot a passé à sa signification actuelle la plus usitée, qui est souvent une signification dérivée ou figurée.

PRINCIPALES FAMILLES DE MOTS

1. Agir, du latin *agere, actum*[1], pousser devant soi, agir, faire. — Le radical prend les formes **ag, ig, act.**

Agir, ainsi qu'on le voit, exprime l'idée générale de faire quelque chose, de produire un effet. Le sens primitif de pousser devant soi, que nous retrouverons dans plus d'un dérivé, paraît ne pas s'être maintenu dans le mot primitif, sauf peut-être dans l'expression *agir* en justice, qui signifie poursuivre quelqu'un devant un tribunal. Celui qui agit beaucoup est **agissant.** On dit également **actif.** Ces deux mots, en effet, expriment la disposition à agir. La différence provient de la désinence *if* indiquant l'aptitude, et *issant* indiquant l'action effective. Quand on dit qu'un homme est *agissant*, non seulement on dit qu'il est *actif*, mais encore qu'il agit effectivement. La faculté d'agir est l'**activité**; celui qui agit fait un **acte** ou une **action.** L'homme qui n'agit point est **inactif** et vit dans l'**inaction**, la disposition à l'inaction est l'**inactivité.**

Tout ce qui agit de manière à produire un effet déterminé est un **agent.** On donne ce nom à tout homme qui agit pour faire les affaires d'autrui ; sa charge est une **agence**[2]. Le livre sur lequel on inscrit les choses à faire est un **agenda.**

L'homme qui possède une aptitude physique lui permettant de se mouvoir avec facilité est **agile**, adv. **agilement**; il a de l'**agilité.**

Une intention qui se traduit en actes est dite **actuelle**, mot qui a pris le sens de réel, effectif : une *actuelle* et entière séparation (Fléchier). Il a pris par dérivation le sens de présent : le moment **actuel**. Dans cette acception, il forme l'adverbe **actuellement** qui équivaut à présentement.

Dans un sens restreint, qui est d'ailleurs le sens étymologique, on appelle **action** une poursuite en justice, de là le verbe **actionner**, intenter un procès. **Action** signifie encore la part qu'on a dans les dépenses et dans les bénéfices d'une entre-

1. Nous donnons avec l'infinitif une seconde forme appelée *supin* dont le radical sert également à la formation des mots français.

2. Les mots *agencer, agencement,* malgré leur ressemblance extérieure, n'ont aucune parenté avec *agent, agence*, et ne se rattachent pas à la famille d'*agir.*

prise, de là le substantif **actionnaire**, celui qui a une action dans une société de commerce.

Le comédien qui agit sur la scène est un **acteur**; une pièce de théâtre se divise en **actes** ou actions L'espace de temps qui s'écoule entre la représentation de deux actes est un **entr'acte**

Opposer une action à une autre, agir en sens contraire, c'est **réagir**, produire une **réaction.** S'il s'agit de politique, l'homme qui réagit est un **réactionnaire**. En chimie, on appelle **réaction,** l'action exercée par un corps sur un autre; tout corps qui exerce une action est un **réactif.** Agir sur le passé et par conséquent en arrière, c'est exercer un effet **rétroactif** ou une **rétroaction**.

Le sens étymologique de agir (pousser) apparaît nettement dans les composés suivants.

Tirer quelque chose de quelqu'un en vertu d'un droit fondé ou prétendu (*agere*, pousser, *ex*, de), c'est **exiger.** Ex. : *Exiger* des contributions de guerre. Exiger s'emploie le plus souvent dans le sens de réclamer. Celui qui est dans l'habitude d'exiger beaucoup est **exigeant**; le caractère et les prétentions de l'homme exigeant ont le nom d'**exigence**. Si la chose réclamée peut être exigée, elle est **exigible** et a un caractère d'**exigibilité**. Si au contraire on exige ce qui n'est pas dû, ou plus qu'il n'est dû, on commet une **exaction**, on est un **exacteur.**

Ce qui est poussé hors d'une partie de l'espace qu'il occupait auparavant et qui, par conséquent, est restreint, rapetissé, devient **exigu**, c'est-à-dire petit avec insuffisance, et présente un caractère d'**exiguité**.

Dans tous ces composés, le préfixe *ex* a son sens habituel de *hors de ;* il a le sens intensif, c'est-à dire qu'il renforce la signification du radical dans le mot **exact** (du latin *exactus*, littéralement poussé jusqu'au bout, achevé). Il se dit de ce qui est fait avec soin : un compte *exact*, et de celui qui agit avec soin : un homme *exact*. La qualité d'une personne ou d'une chose exacte est l'**exactitude**.

Pousser à terme une chose en contestation à travers toutes les difficultés, par suite, conclure un arrangement c'est **transiger** (*trans*, au delà, à travers), faire une **transaction**.

Ramener un discours, un écrit à ce qu'ils ont d'essentiel,

c'est **rédiger.** Ce mot a pris par la suite le sens d'exposer par écrit avec ordre et suite. Celui qui rédige est un **rédacteur**, il fait une **rédaction.**

Un phénomène extraordinaire qui doit être éloigné (littéralement poussé devant, *pro*) est un **prodige**[1]; ce qui tient du prodige est **prodigieux**; adverbe **prodigieusement.**

Jeter devant soi ses biens, les dissiper, c'est **prodiguer.** Celui qui agit ainsi est un **prodigue**; il se rend coupable de **prodigalité**; il vit **prodigalement.**

Pousser rapidement une chose et d'une manière répétée, c'est l'**agiter** (latin, *agitare*, fréquentatif d'*agere*); on la met dans un état d'**agitation.** Celui qui crée une agitation dans les esprits est un **agitateur.**

2. An, Année, du latin *annus*, même signification. Le radical prend les formes **an** et **en.**

Un **an** ou une **année** est une période de trois cent soixante-cinq jours. En terme de jurisprudence, ce qui dure un an est dit **annal**; en langage ordinaire, on dit **annuel**, d'où est formé l'adverbe **annuellement.** L'histoire d'un pays écrite par année forme ses **annales**, rédigées par des **annalistes.**

Le pape percevait autrefois la première année du revenu de certains bénéfices quand ils changeaient de titulaire, c'était ce qu'on appelait les **annates.**

Le jour qui, au bout d'une ou de plusieurs années correspond à celui d'un événement remarquable est un **anniversaire** (de *annus* et de *vertere*, tourner; mot à mot: ce que ramène l'année).

Un ouvrage donnant pour l'année des renseignements statistiques ou administratifs est un **annuaire.**

Un objet démodé par l'effet des années est dit **suranné** (littéralement qui a plus d'une année).

Ce qui dure deux ans est **bisannuel.** Une période de trois ans est **triennale**, une de quatre ans, **quatriennale**, une de cinq ans, **quinquennale**, une de six ans, **sexennale**, une de sept ans, **septennale**, une de dix ans **décennale.**

Une fête qui revient tous les ans à la même époque est dite

1. D'autres expliquent: Ce qui est poussé en avant et qui, par suite, frappe la vue, excite l'étonnement

solennelle (de *solus*, entier, et *annus;* littér. qui revient au bout d'une année entière). Cette fête se célébrant toujours avec pompe, **solennel** est devenu synonyme de pompeux, magnifique.

3. Ame, du latin *anima*, âme, souffle, et, par extension, respiration, vie, mouvement — Le mot latin *animus*, esprit, âme, dont la racine est la même, forme un certain nombre des dérivés de cette famille. — Radical : **ame, anim**.

Ame, dans le roman, s'écrit *anme*, par la chute de l'atone brève *i*, conservée dans tous ses dérivés, qui sont d'origine savante. Au douzième siècle, on écrivait *anème*, qui reproduit mieux la forme *anima*.

Donner la vie ou le mouvement à une chose, c'est l'**animer**; l'action d'animer porte le nom d'**animation**. Un être qui a perdu le mouvement, soit par l'effet de la mort, soit par toute autre cause, est **inanimé**; s'il n'est pas mort, on pourra le **ranimer**.

Tout être animé, c'est-à-dire doué de la faculté de se mouvoir par lui-même est un **animal**, mot qui a pour diminutif **animalcule**. La qualité ou les caractères de l'animal constituent l'**animalité**; s'assimiler à la substance de l'animal, c'est **s'animaliser**; ce changement de nature porte le nom d'**animalisation**.

Les composés et dérivés suivants se rattachent à *animus*.

L'homme qui a des sentiments élevés, généreux, qui, en un mot, a l'âme grande, est **magnanime** (*magnus*, grand) ; la grandeur d'âme, par suite, porte le nom de **magnanimité**.

Ce qui se fait d'un commun accord, d'une seule âme, en parlant des choses, est **unanime** et porte un caractère d'**unanimité**.

Le sentiment de haine qui nous anime contre quelqu'un porte le nom d'**animosité**. Nous appelons **animadversion** une censure, une improbation. Ce mot est calqué sur le substantif latin *animadversio*, littéralement action de tourner (*versio*) son esprit vers (*ad.*). Comme l'observation conduit à la critique, animadversion a le plus souvent un sens défavorable.

4. Arme, du latin *arma*, armes.

On donne le nom d'**arme** à tout objet dont on se sert pour attaquer ou se défendre. Donner des armes à quelqu'un, c'est

l'**armer** ; une réunion d'hommes armés forme une **armée**, et l'ensemble des armes qu'elle possède constitue son **armement.**

Chez les chevaliers, l'ensemble des armes défensives formait l'**armure,** qui était fabriquée par des **armuriers.** La partie de l'armure qui protégeait la tête portait le nom d'**armet.** Lorsque les seigneurs étaient rentrés dans leurs châteaux, ils serraient leurs armes dans des buffets fixés au mur et qu'on appelait **armoires.** Pour se faire reconnaître de leurs vassaux dans la mêlée, ils avaient soin de faire peindre sur leur armure et sur leur bouclier des figures symboliques qui portent le nom d'**armoiries.** Les boucliers ou les écussons couverts d'armoiries sont dits **armoriés.** Celui qui dessine les armoiries est un **armoriste.** C'est par les armoiries qu'on reconnaît les anciennes familles ; un livre qui réunit un certain nombre de ces dessins porte le nom d'**armorial.**

Crier subitement pour faire prendre les armes à un corps de troupes, ou, au figuré, donner une nouvelle inquiétante, c'est répandre l'**alarme,** ou **alarmer.** L'homme qui s'alarme facilement et qui cherche à alarmer les autres est un **alarmiste** ; il répand des bruits **alarmants.**

Une suspension d'armes pendant la guerre est un **armistice** (***stitium,*** arrêt, mot inusité se rattachant à la famille de *stare*, **s'arrêter**) ; elle précède souvent la conclusion de la paix. Alors les nations belligérantes posent les armes ou **désarment** ; des deux côtés on procède à un **désarmement** général.

Garnir un navire non seulement des armes, mais de tous les objets nécessaires à une longue traversée, se dit aussi **armer.** Le négociant qui arme des navires est un **armateur.**

On appelle **armure** ou **armature** toute pièce de métal qui sert à armer ou protéger des objets plus fragiles. Ex. : l'*armure* ou l'*armature* d'une pompe, d'une charpente.

5 **Art,** du latin *ars, artis,* même signification.

Formes du radical : **art, ert.**

L'art, ou manière de faire quelque chose d'après certaines règles, comprend deux catégories, les beaux-arts, tels que la musique et la peinture, exercés par les **artistes,** et les arts manuels exercés par les **artisans.** Ce qui touche aux beaux-arts,

se qualifie par l'adjectif **artistique**. Artiste s'emploie lui-même quelquefois comme adjectif, et forme l'adverbe **artistement**.

Quand l'art se manifeste d'une façon subtile ou ingénieuse, cette manifestation prend le nom d'**artifice** (*arte facere*, faire par art). L'artifice poussé trop loin est pris en mauvaise part; dans ce cas il a formé l'adjectif **artificieux**. Dans son acception étymologique, il forme **artificiel**, fait par art, c'est l'opposé de naturel. **Artifice** désigne aussi l'art de la pyrotechnie, d'où le mot **artificier**.

Avec le préfixe *in* négatif et le substantif *ars*, les Latins avaient formé l'adjectif *iners*, *inertis*, littéralement qui n'est pas habile dans un art, et par suite mou, inactif. Cette dernière acception est celle de notre adjectif **inerte**. L'état de ce qui est inerte est l'**inertie**.

6. **Aster, Astre**, du latin *aster*, astre, et *astrum*, étoile, astre.

Le français a conservé les deux formes **aster** et **astr**.

On nomme **aster** une plante dont la fleur présente plus ou moins la forme d'une étoile. On donne le nom d'**astérisme** à une réunion d'étoiles ou constellation, d'**astérie** à une étoile de mer de la classe des zoophytes. Un **astérisque** est un signe d'imprimerie en forme d'étoile.

On appelle **astre** tout corps céleste en général; ce mot a fourni l'adjectif **astral**. La science des astres est l'**astronomie**, exercée par des **astronomes**; ce qui a rapport à l'astronomie s'indique par l'adjectif **astronomique**. L'art prétendu de prédire l'avenir au moyen des astres est l'**astrologie** (*logos*, discours, science), science vaine et creuse à laquelle crut le moyen âge. A cette époque, les grands avaient auprès d'eux des **astrologues** attitrés, qui, pour se livrer à leurs calculs **astrologiques**, mesuraient la hauteur des astres au moyen d'un instrument nommé **astrolabe**.

Quand un enfant naissait, les astrologues regardaient sous quel astre il était venu au monde. Si le malheur le poursuivait, c'est que son étoile ou sa fortune était mauvaise; on disait, en confondant la cause avec l'effet, que c'était un **désastre**, mot à mot un mauvais astre. Ce terme a pris par l'usage un sens

xcessif qui le fait synonyme de catastrophe ou calamité. C'est ans ce sens qu'il forme l'adjectif **désastreux.**

7. Autre, du latin *alter*, même signification.
Le radical a les formes **autr** et **alter**.

Alter est devenu **autre** par suite de la vocalisation de l devant une consonne. C'est un changement que nous rencontrerons fort souvent. C'est par suite de la même cause que *fol* est devenu *fou*, *mol*, *mou*; que les mots *cheval*, *canal* font au pluriel *chevaux*, *canaux*.

Autre veut dire qui n'est pas le même. Dans un autre temps s'exprime par **autrefois**, d'une autre manière par **autrement**. Les autres personnes, considérées d'une façon générale et collective se désignent par **autrui**.

Changer la nature d'une chose, la rendre autre, c'est l'**altérer** ou lui faire subir une **altération**; il faut pour cela qu'elle soit susceptible de changer, c'est-à dire qu'elle soit **altérable**. Il est des choses qui ne s'altèrent pas et qui sont par conséquent **inaltérables**.

Comment altérer a-t-il passé de l'idée de changer à celle de causer de la soif? C'est un point obscur. Dans ce sens, faire cesser l'altération, c'est **désaltérer**.

Faire une chose tour à tour avec une autre, c'est **alterner**. La succession de deux choses qui reviennent tantôt l'une, tantôt l'autre, est une **alternative**. Ce qui vient ou se produit tour à tour est dit **alternatif** : mouvement *alternatif;* adverbe **alternativement**. En botanique et en géométrie, on dit **alterne**; feuilles *alternes*, angles *alternes;* en géologie on dit **alternant**: des couches *alternantes;* en blason, on dit **alterné**.

Tout homme placé sous l'autorité d'un autre est son **subalterne** (*sub*, sous).

8. Avant, du latin *ab*, préfixe marquant l'éloignement, et de *ante*, avant. — Le radical a les deux formes **ant** et **anc**.

Nous avons déjà vu *ante* comme préfixe; mais il entre aussi comme radical dans un certain nombre de mots.

Avant désigne la priorité du rang. **Aller en** avant, c'est **avancer**. L'espace de chemin qu'on a parcouru avant quel-

qu'un ou le payement anticipé d'une somme d'argent constitue une **avance**. Le fonctionnaire à qui l'on donne soit un traitement, soit un grade plus élevé, reçoit de l'**avancement**. Un corps de garde en dehors d'une place forte est dit à l'**avancée**.

Ce qui avance, ou, en d'autres termes, ce qui sert, ce qui profite est un **avantage**; celui qui, dans une succession, reçoit un avantage est dit **avantagé**; il est traité d'une manière plus **avantageuse**, ou plus **avantageusement** que ses cohéritiers.

Le contraire d'un avantage est un **désavantage** ou une chose **désavantageuse**.

Passer avant quelqu'un, c'est le **devancer**, prendre les **devants** ou aller **devant**. Celui qui nous a précédés dans un poste ou dans une fonction est notre **devancier**. Un tablier que portent les femmes du peuple est un **devantier** ou une **devantière**; les boiseries qui garnissent le devant d'une boutique en forment la **devanture**.

Ce qui a existé avant nous est **antique** ou **ancien**. Le caractère de ce qui est antique, ou l'**antiquité**, exprime un temps plus éloigné que l'**ancienneté**, caractère ou état de ce qui est ancien. Les hommes de notre famille ou de notre race qui ont vécu avant nous sont nos **ancêtres**, qu'on écrivait autrefois **ancestres** ou **ancesseurs**, du latin *antecessor*, qui marche avant (*cedere*, marcher). On donnait autrefois, dans les facultés, le nom d'**antécesseur** au professeur de droit, parce qu'il avait le pas sur ses collègues. En général, ce qui précède dans l'ordre des temps est appelé **antécédent**. La même idée s'exprime aussi par l'adjectif **antérieur**, littéralement plus en avant, mot qui a donné le substantif **antériorité** et l'adverbe **antérieurement**.

9. **Bâiller**. Ce mot a dans le français une autre forme : **bayer**. Ces deux verbes proviennent d'un mot du bas latin *badare*, qui a la même signification. On écrivait autre fois **baailler**, d'où la présence de l'accent circonflexe.

Le radical prend les formes **bâill, bay, bad, bé.**

Bailler signifie ouvrir largement la bouche en faisant une forte inspiration suivie d'une expiration prolongée. Ce qu'il nous fa' t retenir dans cette définition, c'est l'idée d'ouverture

qui domine dans la plupart des dérivés. Celui qui baille fait un **baillement**; c'est un **bailleur**. Un morceau de bois que l'on met dans la bouche de quelqu'un, et qui la tient ouverte en empêchant la personne de crier, est un **baillon**; la personne est **baillonnée**. Une porte entr'ouverte est **entrebaillée**.

Regarder niaisement en ouvrant la bouche, c'est **bayer**. Ex. : *Bayer* aux corneilles. On appelle **bayeur**, au féminin **bayeuse**, la personne qui s'arrête à regarder niaisement. Une ouverture dans un mur est une **baie**. On donne aussi ce nom à une mystification qui étonne, qui fait bayer. Celui qui reste la bouche ouverte par suite de l'étonnement qu'il éprouve est **ébahi**; il est dans un état d'**ébahissement**.

L'homme qui s'arrête à considérer niaisement ce qui lui paraît nouveau est un **badaud**. Badaud et bayeur sont synonymes, avec cette différence que dans bayeur on a spécialement en vue l'action, et dans badaud le caractère ou l'habitude. Faire le badaud, c'est **badauder**, et une action, un propos de badaud est une **badauderie**.

Celui qui se plaît comme un badaud, à des choses légères est un **badin**; il aime à **badiner**, se livre au **badinage** et fait des **badineries**.

Béer est une ancienne forme de bayer. Il ne s'emploie plus, mais il a des dérivés qui sont restés : **béant**, qui est largement ouvert, et **bée**, ouverture par où coule l'eau qui donne le mouvement à un moulin.

10. Bailler, du bas latin *bajulare*, porter, tenir, garder et, par suite, gouverner.

Bailler, en français, signifie proprement donner : *bailler* un soufflet; vous me la *baillez* belle; je te *baillerai* sur le nez si tu ris. On disait également *baillir*.

Le contrat par lequel on donne la jouissance momentanée d'une propriété est un **bail**; celui qui fait un bail est un **bailleur**, féminin **bailleresse**.

Au moyen âge, un officier royal chargé de rendre la justice dans un certain ressort, de gouverner, par conséquent, une circonscription déterminée, était un **bailli**; sa circonscription était un **bailliage**, d'où l'adjectif bailliager.

11. **Bas**, du bas latin *bassus*.

Le radical affecte les deux formes **bas** et **baiss.**

Bas, adjectif, désigne la qualité de ce qui a peu de hauteur. Il s'emploie aussi comme substantif : le *bas* de la montagne, ou comme adverbe : parler *bas*. Le vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe porte aussi le nom de **bas**. Autrefois on appelait chausses (au pluriel) le vêtement qui couvrait le corps depuis la ceinture jusqu'aux pieds. Il se composait de deux parties : le haut-de-chausses, ou la culotte, et le bas-de-chausses, dit par abréviation le **bas**. L'adjectif a formé l'adverbe **bassement**, et le substantif **bassesse**, manque d'élévation dans les sentiments ou la condition.

Un chien de chasse bas sur pattes est un **basset** (diminutif de *bas*). En terme de musique, la partie la plus grave est appelée **basse** ; celui qui a une voix propre à chanter cette partie s'appelle par métonymie **basse** ; une sorte d'instrument à vent qui sert à exécuter des parties de basse est un **basson**. Un instrument à vent ou à cordes ayant des sons très graves, au-dessous de la basse est une **contre-basse**.

Mettre ou venir en bas s'exprime par **baisser**; on appelle **baisse** la diminution du prix des marchandises ou des fonds publics. Le spéculateur qui joue à la baisse est un **baissier**. Un reste de vin dans un tonneau est une **baissière**.

Baisser a formé les composés **abaisser**, rendre plus bas, **rabaisser** abaisser de nouveau, **surbaissé**, qui se dit d'un cintre moins élevé que la demi-circonférence formant l'arc ordinaire; ces verbes ont pour correspondants les substantifs **abaissement**, **rabaissement** et **surbaissement**.

12. **Balle**, du bas latin *balla*, mot emprunté aux langues germaniques.

A proprement parler, une **balle** est un corps rond, élastique, servant à jouer à la paume. On a donné le même nom à un gros paquet de marchandises, à cause de sa forme arrondie. La première acception a pour diminutif **ballon**, la seconde **ballot**.

Balle, dans le sens de boule de métal, a également un dimi-

nutif, qui est **ballotte**, petite boule servant autrefois à exprimer des suffrages ; d'où le mot **ballottage**, vote entre les deux candidats qui, à un premier tour de scrutin, ont le plus approché de la majorité [1].

Citons encore le verbe **ballotter** signifiant, au propre, agiter, rouler en tous sens comme une balle ; il a pour correspondant le mot **ballottement.**

Au moyen âge, comme chez les Grecs, le jeu de paume ou de balle était accompagné de danses, d'où l'expression **baller** signifiant danser. Ce mot a disparu, mais il est resté les mots **bal**, réunion dansante, **ballet**, danse figurée exécutée au théâtre, **ballade**, chanson à danser, **baladin**, danseur de carrefour, et peut-être aussi **trimbaler**, jeter ou rouler d'un endroit à l'autre.

13. Ban, du latin *bannum*, proclamation, et par extension, décret, ordonnance.

Le **ban**, en terme de féodalité, était la proclamation que faisait un suzerain pour appeler ses vassaux à la guerre. On appelle **ban** la proclamation d'un mariage qui se fait solennellement à l'église paroissiale. Un objet dont les gens d'une seigneurie étaient obligés de se servir en payant une redevance, par suite d'un ban ou ordonnance, était dit **banal.** *Ex.* : Moulin, four *banal.* Banal, par extension, signifie qui est à tous, par conséquent trivial. La qualité de ce qui est banal est la **banalité** ; adverbe, **banalement**

Exiler quelqu'un par décret s'exprime par le verbe **bannir**, qui a fait **bannissement.** Celui qui était mis hors la loi était un **forban** (*for*, dehors). Comme les bannis ont quelquefois refusé de se soumettre à la loi et se sont mis en révolte contre elle, le mot banni est devenu, sous la forme **bandit**, synonyme de révolté, et, par suite, de malfaiteur.

La distance à laquelle s'étendait le ban seigneurial portait le nom de **banlieue**, c'est-à-dire la lieue, l'étendue du ban.

1. Aujourd'hui encore, dans quelques assemblées délibérantes, on exprime les suffrages au moyen de boules de différentes couleurs. Le noir exprime un vote négatif, d'où le néologisme *blackbouler*, emprunté à l'anglais : *black*, noir, et *bouler* de *boule*, qui s'emploie pour *balle* à cause de la ressemblance de forme. *Blackbouler* quelqu'un, c'est lui donner des boules noires, ne pas l'élire

14. Battre, du latin *battuere*, devenu dans le bas latin *battere*, même signification.

Battre, c'est donner des coups. Celui qui bat est un **batteur**, et celui qui reçoit les coups, un **battu**. Un morceau de bois plat servant à battre le linge est un **battoir**. L'action de battre les grains est le **battage**, une machine à battre est une **batteuse**. Le morceau de fer mobile placé à l'intérieur d'une cloche est un **battant**. Un morceau de bois servant à battre soit le plâtre, soit la terre, est une **batte**; c'est aussi le nom donné au sabre de bois que porte Arlequin. Une réunion de canons est une **batterie**. L'action de battre les taillis pour en faire sortir le gibier est une **battue**.

Jeter un objet de tout son long par terre, c'est l'**abattre**; il se dit des arbres, des animaux. L'action d'abattre est un **abatage**; une réunion d'arbres abattus forme un **abatis**; le lieu où l'on abat les animaux de boucherie est un **abattoir**. L'état de quelqu'un qui est abattu, au figuré, par une douleur physique ou morale, porte le nom d'**abattement**. Mettre tout à fait à bas, abaisser, c'est **rabattre** (*re* augment.). Celui qui met à bas, qui fait tomber la joie, est un **rabat-joie**. Un col rabattu s'appelait autrefois un **rabat**; c'est le nom donné aujourd'hui à une pièce de toile fine rabattue sur le devant de la poitrine, que portent les ecclésiastiques, les membres du barreau et de l'Université.

Se battre avec ou contre quelqu'un, c'est **combattre**; celui qui combat est un **combattant**, il livre un **combat**.

Lutter pour sortir de, c'est se **débattre**; par suite débattre a pris le sens de lutter pour, disputer; l'action s'exprime par le substantif **débat**. S'agiter pour se distraire, c'est s'**ébattre** ou prendre ses **ébats**. **Rebattre**, c'est battre de nouveau, c'est aussi revenir constamment sur la même idée; un conte *rebattu* est un conte répété à satiété.

Un combat entre deux armées est une **bataille**; livrer bataille se rend par **batailler**, terme un peu vieilli dans cette acception, et qui s'emploie plutôt dans le sens de contester. Celui qui aime à se battre est un **batailleur**. **Bataille** désignait autrefois une subdivision de l'armée. *Ex.:* Duguesclin partagea son armée en trois *batailles*. Il a pour diminutif **bataillon**.

15. Boire, du latin *bibere*, *bibitum*, même signification. Le radical prend les formes **boir, buv, breuv, bib**.

Boire, c'est absorber un liquide pour se désaltérer; ce que l'on boit est une **boisson**. Le goût désagréable d'une boisson, qui ôte l'envie de boire, est un **déboire**, au figuré, dégoût. Ce que l'on donne à un ouvrier en sus du prix convenu est un **pourboire**, ainsi nommé parce que cette petite libéralité est censée faite à l'ouvrier pour qu'il boive à la santé du patron.

Un liquide que l'on peut boire est **buvable**, sinon il est **imbuvable**. Celui qui boit est un **buveur**; une sorte de cabaret où l'on boit en passant, sans s'asseoir, est une **buvette**, tenue par un **buvetier**; un papier qui boit l'encre est du papier **buvard**. Le verbe boire a pour fréquentatif et diminutif en même temps, **buvotter**, qui veut dire boire à petits coups et souvent.

Toute liqueur à boire constitue un **breuvage**. L'action d'étancher largement la soif se rend par le verbe **abreuver**; le lieu où l'on fait boire les troupeaux est un **abreuvoir**.

Un petit appareil pour faire boire les enfants est un **biberon**. Faire pénétrer un liquide dans un corps, c'est **imbiber** ce corps; cette action porte le nom d'**imbibition**. Au figuré, être pénétré d'une idée comme un corps poreux est pénétré par l'eau, c'est en être **imbu**, participe du verbe **imboire**, qui n'est plus employé.

16. Bois, du bas latin *boscus*, bois.

Formes du radical : **bois, boc, bosc, bouq, buch, busc, busq**.

Le **bois** est la substance dure et compacte des arbres. C'est aussi le nom qu'on donne à une réunion d'arbres qui couvrent un certain espace.

Garnir de bois, c'est **boiser**; une garniture de bois dans un appartement est une **boiserie**. **Boiser** signifie aussi planter du bois sur un terrain; dans cette acception il a formé **déboiser**, dégarnir de bois, **reboiser**, regarnir de bois. Ces deux verbes ont formé respectivement les deux substantifs **déboisement** et **reboisement**. On dit quelquefois **boiseux** pour signifier qui a la consistance du bois, mais on préfère généralement le mot **ligneux**.

Un petit bois, un lieu ombragé porte le nom de **bocage**, d'où l'on a fait l'adjectif **bocager**.

Une touffe d'arbres sous lesquels on peut se promener est un **bosquet**, mot qui peut être regardé comme un diminutif de *boscus*. Cette même touffe d'arbres porte aussi le nom de **bouquet**, mot qui signifie plus particulièrement un faisceau de fleurs liées ensemble. Dans cette dernière acception, il a formé **bouquetier**, vase à mettre des bouquets. Celle qui fabrique ou vend des bouquets est une **bouquetière**.

Se cacher dans un bois pour surprendre l'ennemi, c'est **s'embusquer**, se mettre en **embuscade**. Forcer les ennemis à sortir d'une cachette, c'est les **débusquer**. Au figuré embuscade se rend par **embûche**, dont le radical est exactement le même.

Dégagé du préfixe *en*, **bûche** désigne simplement un morceau de bois. Un **bûcher** est le lieu où l'on ramasse le bois ou les bûches, ainsi que l'amas de bois sur lequel on brûlait les personnes et les ouvrages condamnés au feu. **Bûcher**, verbe, signifie couper ou tailler le bois, c'est l'ouvrage d'un **bûcheron**; une petite bûche est une **bûchette**.

En terme de chasse, l'action de faire sortir le gibier du bois ou du gîte se rend par le verbe **débûcher**.

17. **Boule**, du latin *bulla*, même signification.

Le radical prend les formes **boul**, **bull**, **bouill**.

Le mot **boule** désigne un corps sphérique; il a pour diminutifs **boulet** et **boulette**.

Parmi les autres dérivés directs, il convient de citer **bouleverser** (voir *Verser*), faire tourner ou rouler comme une boule, d'où le substantif **bouleversement**; **boulingrin**, venu de l'anglais *green*, vert ou gazon, pièce de gazon où l'on jouait autrefois aux boules; **boulin**, trou arrondi dans une muraille pour servir de retraite aux pigeons; **boulon**, cheville de fer dont la tête est en forme de boule; d'où le verbe **déboulonner**, ôter les boulons. On en fait venir aussi **boulanger**, parce que cet artisan pétrit la farine en forme de boule.

Tomber en roulant comme des boules, s'exprime par **ébouler**; il se dit d'un mur, d'un amas de terre, d'une partie de montagne qui s'écroulent. On en a fait **éboulement**, action d'ébouler, et **éboulis**, amas des matières **éboulées**.

Une petite boule se désigne encore par le mot **bulle**. On se rappelle qu'au moyen âge les papes et les empereurs scellaient leurs actes d'un cachet de cire où était engagé un cordon supportant une petite boule ou **bulle** de métal. Par métonymie, on donna le nom de *bulle* au cachet et à l'écrit lui-même. De là une série de mots désignant des écrits : **bulle**, rescrit d'un pape ou d'un empereur d'Allemagne ; **bulletin**, diminutif de bulle, petit écrit ; **billet**, autre diminutif, petite lettre, et **bill**, projet d'acte du Parlement anglais.

On attribue au même radical le mot **bille**, petite boule dont on se sert pour jouer, et **billard**, sorte de jeu qui se joue avec des billes d'ivoire sur une table couverte d'un tapis vert.

L'eau chauffée sur le feu finit par s'agiter en envoyant à sa surface des petites bulles, d'où le mot **bouillir**. L'action de bouillir porte le nom d'**ébullition**, mot dans lequel on retrouve la forme *bull*. La viande cuite dans l'eau bouillante est du **bouilli**, et l'eau qui reste est du **bouillon**. Un mélange de lait et de farine qu'on a fait bouillir constitue une **bouillie**. Le vase dans lequel on fait bouillir de l'eau est une **bouilloire** ou une **bouillotte**.

Bouillon a donné naissance au verbe **bouillonner**, qui a formé l'adjectif **bouillonnant**, et le substantif **bouillonnement**.

18. Bref, du latin *brevis*, même signification.
Formes du radical : bref, briév, brég.

Bref s'emploie comme adjectif, et signifie qui est de courte durée ou de peu d'étendue. **Bref** s'emploie aussi comme nom, et signifie écrit sommaire. Il se dit spécialement des lettres pastorales du pape : un *bref* pontifical.

Dans sa première acception, il a formé **brièveté**, qualité de ce qui est bref, et l'adverbe **brièvement**. Rendre bref se dit **abréger**. L'action d'abréger est une **abréviation**, et celui qui abrège est un **abréviateur**. La réduction d'un ouvrage en un plus petit, forme un **abrégé**.

De l'adjectif **bref**, on a également formé **bréviaire**, livre où sont résumées brièvement les prières de l'église.

Le substantif **bref** (lettre), a donné **brevet**, diminutif désignant soit un titre ou diplôme accordé par le gouvernement,

soit une patente délivrée à l'auteur d'une nouvelle découverte pour lui en assurer l'exploitation. Donner un brevet s'exprime par **breveter**.

19. Caduc, du latin *cadere*, *casum*, tomber.

Le radical prend les formes **cad, choi, ché, chu, chanc, cas, cid.**

Caduc signifie qui tombe ou qui est près de tomber ; l'état de ce qui est caduc s'appelle **caducité**.

Cadere, dans le roman, se transforme en **choir** par le changement de *c* en *ch* et la chute de la consonne médiane. L'action de choir est une **chute**. Un appareil employé en aérostation pour préserver des chutes est un **parachute**. *Choir* a pour augmentatif le verbe **déchoir** (*dé* de haut en bas), tomber dans un état inférieur à celui où l'on était, mot qui a formé **déchéance**. Choir par l'effet du sort, c'est **échoir**, d'où l'on a fait **échéance**, terme où échoit un payement. Enfin choir de nouveau c'est **rechoir** ou faire une **rechute**.

Ce qui advient, tombe bien ou mal à propos, s'exprimait dans le bas latin par le mot *cadentia*, qui, dans la langue populaire, est devenu **chance**, formé de *cadentia*, comme *choir* est formé de *cadere*. Il s'emploie le plus souvent comme synonyme de hasard et, dans ce sens, il a formé **chanceux**, qui dépend de la chance ou du hasard. Il a également donné lieu au composé **malechance**, mauvaise chance, hasard malheureux[1].

Une chute harmonieuse dans la parole ou dans le chant est une **cadence** ; on dit alors que la voix est **cadencée**.

Une diminution progressive de force, de vigueur, l'état d'une chose qui tombe est une **décadence** (*dé* augm.). — Plusieurs chutes d'eau successives forment une **cascade**, mot qui a pour diminutif **cascatelle**.

Un fait qui tombe ou se produit d'une façon inattendue est

1. A la même racine se rattachent le mot **méchant** et ses dérivés. Voici comment Littré explique la filiation des sens. « Méchant, anc. mescheant, signifie qui a une mauvaise chance. De là vient le sens de ne valant rien, chétif, insuffisant. Un pas de plus en s'éloignant du sens primitif conduit à l'acception de contraire à la probité. » En parlant des personnes, il signifie enclin à mal faire. Méchant a pour dérivés l'adv **méchamment** et le subst. **méchanceté**, penchant à mal faire.

un cas; le mot **cas** dans ce sens a formé l'adjectif **casuel**, qui arrive par cas fortuit, et l'adverbe **casuellement**. Il signifie parfois difficulté sur un point de morale ou de religion, et alors il forme le substantif **casuiste**, homme habile à juger les cas, ou les difficultés de morale.

Un cas qui se présente à nous dans des conditions favorables est une **occasion** (préf. *ob*, devant). Faire naître une occasion, c'est **occasionner**; ce qui sert d'occasion est **occasionnel**.

Ce qui arrive ou tombe fortuitement est un **accident**; ce qui vient par accident est **accidentel** et se produit **accidentellement**. Accident se dit figurément de ce qui rompt la régularité; c'est dans ce sens qu'on appelle **accidenté** un terrain qui présente des aspects variés.

Un événement qui tombe ou survient au milieu d'un autre est un **incident**. En grammaire, une proposition insérée dans une autre est dite **incidente**; en physique, la chute sur une surface d'un corps ou d'un rayon pouvant être réfléchi porte le nom d'**incidence**. Tout ce qui se produit d'une façon incidente vient **incidemment**. Deux choses imprévues arrivant ou tombant ensemble forment une **coïncidence**; elles **coïncident** (*co* pour *cum*, avec).

Le côté de l'horizon vers lequel le soleil décline ou tombe porte le nom d'**occident** (*ob*, vers, et *cadere*); on en a formé l'adjectif **occidental**.

Tomber de nouveau dans une faute, c'est **récidiver**, commettre une **récidive**. L'homme qui tombe dans une faute pour laquelle il a déjà été condamné est un **récidiviste**.

20. Caillou, du latin *calculus*, même signification. Le radical a les formes caill et calcul.

Un **caillou** est une pierre dure qui fait feu sous l'acier. Un terrain rempli de cailloux est **caillouteux**; une construction composée de cailloux reliés par du mortier est un **cailloutage**; de petits cailloux couvrant un chemin ou le lit d'un torrent forment un **cailloutis**.

Les cailloux formés dans la vessie et qui donnent la maladie nommée la pierre, portent le nom de **calculs**. Dans l'origine, on s'est servi de petits cailloux pour compter, de là notre mot

calcul, qui a formé **calculer**, littéralement, compter avec des cailloux, **calculateur**, celui qui calcule, **calculable**, qui peut être calculé, et son opposé **incalculable**.

21. Camp, du latin *campus*, champ.

Le radical a les deux formes **camp** et **champ**.

Un **camp** est l'espace de terrain plat où une armée dresse ses tentes. S'établir ou demeurer dans un camp, c'est **camper** ou former un **campement**; lever le camp; c'est **décamper**. Une étendue de pays plat forme une **campagne**; ce mot s'emploie par opposition à la ville. L'habitant de la campagne est un **campagnard**; un rat qui vit dans les champs porte le nom de **campagnol**.

Un espace de terre plat et cultivé est un **champ**; ce qui tient aux champs est dit **champêtre**. Une plante cryptogame qui croît le plus souvent dans les champs est un **champignon**. On appelle **champagne**, autre forme du mot **campagne**, une étendue de pays plat. Ce nom se donne spécialement à une de nos anciennes provinces; on le donne aussi à une partie du département de l'Indre et à une partie du département de la Charente. Champ désigne quelquefois le terrain plat où l'on se bat, de là le mot **champion**, celui qui se bat en champ clos. Enfin, en jurisprudence féodale, on appelait **champart** (partie du champ) une certaine quantité de gerbes que le seigneur percevait sur les terres de son fief.

22. Cap, du latin *caput*, *capitis*, tête.

Le radical prend les formes **cap**, **capit**, **chept**, **cab**, **cip**, **chef** ou **chev**.

Le mot **cap** signifie tête, comme dans la locution de pied en *cap*. Comme la tête est la partie du corps qui va en avant, on a, par analogie, donné le nom de **cap** à une pointe de terre s'avançant dans la mer et à la partie qui est à l'avant du vaisseau. Mettre le *cap* sur, c'est tourner la proue vers. Un vin qui porte à la tête est dit **capiteux**. Une taxe par tête en usage au moyen âge portait le nom de **capitation**. Couper la tête à quelqu'un, c'est le **décapiter**, l'acte s'appelle **décapitation**. En terme d'architecture, la tête d'une colonne porte le nom de

chapiteau, diminutif de *caput*. Autrefois, quand existait le droit d'aînesse, l'aîné de la famille en était considéré comme la tête, le grand chef; celui qui venait après était le petit chef (en bas latin *capitetus*). Nous en avons fait **cadet**, qui a revêtu successivement les formes **captet** et **capdet**.

La ville qui est comme la tête d'un pays en est la **capitale**. Le monument de Rome le plus élevé, qui dominait la ville comme la tête domine le corps, portait le nom de **Capitole**, d'où l'adjectif **capitolin**. Le même mot désignait, à Toulouse, l'hôtel de ville, de là le nom de **capitouls** donné aux magistrats municipaux.

L'officier qui marche à la tête des soldats est un **capitaine**; dans le midi de la France, on disait autrefois **captal**. Dans certains pays, la juridiction militaire d'un capitaine porte le nom de **capitainerie**. Un homme qui fait le brave, qui se donne des airs de chef est un **capitan**, mot qui ne se prend qu'en mauvaise part. Autrefois la galère principale d'un État, celle que montait le chef de l'armée, était la galère **capitane**.

On voit par ces exemples que le radical **cap** implique fort souvent une idée de primauté. C'est pour cela qu'une chose importante, qui prime toutes les autres, est dite **capitale**. Une somme d'argent représentant le principal par opposition aux intérêts est un **capital**; l'homme qui a des capitaux est un **capitaliste**; ajouter au capital que l'on possède, c'est **capitaliser**. Un capital en bestiaux porte le nom de **cheptel**, mot qui désigne aussi et surtout la convention par laquelle on loue des bestiaux. De cette dernière forme on a tiré **acheter**, autrefois **achapter** ou **achepter**, qui signifiait dans l'origine prendre à bail ou à cheptel, ainsi que tous ses dérivés **achat, acheteur, racheter, rachat**. Le mot **achat** a une autre forme fort curieuse, c'est **acabit**, du bas latin *acapita*, qui signifie non plus l'action d'acheter, mais la qualité plus ou moins grande de la chose qu'on achète. ***Ex.:*** Ces fruits sont d'un bon *acabit*, c'est-à-dire d'un bon *achat*.

Toujours avec cette idée de primauté, on a formé **chapitre**, division principale d'un ouvrage, dont le sens s'est étendu pour signifier article de traité, de loi. Dans cette dernière acception, **chapitre** a formé **capitulaire**, ordonnance de nos

anciens rois divisée en articles; **capitulation,** « convention divisée en articles principaux ou chapitres; les verbes **capituler,** accepter les articles de la capitulation et **récapituler,** compter le nombre des chapitres. On donnait aussi le nom de **chapitres** aux leçons faites pendant l'office divin. Le lieu où se lisaient ces courtes leçons fut appelé par extension **chapitre** ou salle **capitulaire,** et le corps même des moines et des chanoines ne tarda pas à prendre le même nom. Enfin par une extension nouvelle, on fit de chapitre le verbe **chapitrer,** qui a d'abord signifié faire des remontrances en plein chapitre et qui depuis longtemps est devenu synonyme de réprimander[1]. »

En ajoutant au radical cap le suffixe péjoratif *oche* et en adoucissant le *p* en *b*, on obtient **caboche,** mot qui se prend souvent en mauvaise part pour désigner une tête rebelle à la science. **Caboche** employé comme nom propre pour désigner un personnage de nos guerres civiles du quatorzième siècle a formé **cabochien.** Une espèce de chou à tête dure est un chou **cabus.**

En terme de marine, naviguer de cap en cap se dit **caboter;** ce genre de navigation, appelé **cabotage,** est fait par des **caboteurs.**

Avec la forme *cip* on a construit **occiput** le derrière de la tête (le préfixe *ob* indiquant le renversement), **sinciput** (préfixe *sinci*, demi ou moitié) désignant le sommet de la tête; **précipiter,** jeter la tête la première, **précipitation,** action de précipiter; **précipice,** lieu profond où l'on peut être précipité; **précipité** terme de chimie, corps solide formé par réaction et qui se précipite au fond du vase.

Caput, dans le vieux français, était devenu **chef,** mot qu'on emploie encore aujourd'hui pour désigner la tête. *Ex.:* Le *chef* de saint Jean-Baptiste; il a fait cela de son *chef*, c'est-à-dire de sa tête. On appelle familièrement un chapeau un couvre-*chef*.

Au figuré, le **chef** est l'homme placé à la tête, celui qui commande. La partie du lit où le dormeur repose sa tête est le **chevet.** Dans une église on appelle **chevet** la partie de l'édifice où est situé le chœur; l'entretien en était confié autrefois à un

1. Cf. Cocheris et Strehly. Ouv. cit.

dignitaire qui portait le nom de **chevécier.** Les poils de la tête sont des **cheveux**, dont l'ensemble forme la **chevelure** ; celui qui a beaucoup de cheveux est **chevelu,** celui dont les cheveux sont en désordre est **échevelé**. Il existe une forme savante moulée directement sur le latin *capillus* ; elle nous a donné notamment **capillaire**, délié comme des cheveux, et **capillarité,** terme de physique, état de ce qui a la ténuité d'un cheveu. — Il convient de rapporter à ce groupe le mot **chavirer**, qu'on dit en parlant des bateaux qui se renversent : littéralement *virer* le *chef* en bas.

Chef avait quelquefois le sens de bout, extrémité, comme dans cette phrase de La Fontaine : Aucun d'eux ne put venir à *chef* de son dessein. De là le verbe **achever**, venir à chef ou à bout, terminer, et le substantif **achèvement** Autrefois venir à chef s'exprimait par **chevir** : nous ne saurions en *chevir* (Molière). De là vient **chevance**, ce dont on est venu à chef, et que l'on possède. *Ex.:* Il a repos, biens et *chevance* (P.-L. Courier).

23. **Capture**, du latin *capere*, *captum*, prendre, contenir.

Les formes du radical sont : **cap, capt, cept, cip, cev, chap.**

Le mot **capture** désigne l'action de prendre et la chose prise elle-même ; il se dit des personnes ou des objets dont on s'empare par force. Il forme directement le verbe **capturer**, faire une capture.

Chercher à surprendre la confiance de quelqu'un s'exprime par le verbe **capter.** Un raisonnement qui tend à tromper, à surprendre est dit **captieux** ; l'emploi de moyens captieux porte le nom de **captation** ; celui qui use de ces moyens est un **captateur.**

Les prisonniers faits à la guerre sont des **captifs** ; ils sont en **captivité.** Le mot captif, créé sur le latin au seizième siècle, a remplacé la forme populaire **chétif** (*captivus*), dont le sens a dévié vers l'acception de faible, misérable. Au figuré, maîtriser, séduire, s'exprime par le mot **captiver**.

Celui qui, dans un marché, achète toutes les denrées pour devenir maître du cours, **accapare** les marchandises, littér., les

prend à arrhes ; c'est un **accapareur**, il fait un **accaparement**.

Prendre quelque chose qui nous est offert, c'est l'**accepter** ; l'action porte le nom d'**acceptation**. La chose que l'on accepte est **acceptable** ; si on la refuse, c'est qu'elle est **inacceptable**. En grammaire, le sens particulier dans lequel on prend un mot est une **acception**.

Si la chose que nous prenons nous a été non pas offerte, mais simplement présentée, nous faisons l'action de la **recevoir**, action qui porte elle-même le nom de **réception**. Ce qu'on peut recevoir est **recevable**. Ce qu'on reçoit en argent constitue une **recette**, encaissée le plus souvent par un **receveur**, qui délivre un **reçu** ou un **récépissé**. Le lieu qui reçoit plusieurs choses de diverses provenances est un **réceptacle**. En physique, le vase où l'on reçoit un liquide ou un gaz est un **récipient**. Un homme que l'on reçoit solennellement dans une compagnie est un **récipiendaire**.

Ne pas laisser quelqu'un prendre ou recevoir ce à quoi il s'attendait, c'est le **décevoir**, lui causer une **déception** ; il est **déçu** dans ses espérances.

Prendre ou recevoir l'argent dû pour les impôts, c'est **percevoir** ; cette fonction, exercée par des **percepteurs**, porte le nom de **perception**. Percevoir signifie aussi prendre ou saisir au moyen des sens ou des facultés de l'intelligence ; l'action, dans ce cas, porte également le nom de **perception**. Une chose dont on peut prendre connaissance au moyen des sens est **perceptible** ; dans le cas contraire, elle est **imperceptible**. Si la connaissance se prend seulement par les yeux, on exprime l'action par le verbe **apercevoir**. La vue sommaire d'une chose est un **aperçu** ; ce qu'on n'aperçoit pas reste **inaperçu**.

La disposition à recevoir certaines influences porte le nom de **susceptibilité** ; la personne ou la chose qui a cette disposition est dite **susceptible**.

Prendre une chose pour la mettre hors de, à part, c'est l'**excepter**, en faire l'objet d'une **exception**, la mettre dans un cas **exceptionnel**, la traiter **exceptionnellement**.

Si l'on saisit un objet, tel qu'une lettre, une dépêche, entre son point de départ et son point d'arrivée, on l'**intercepte**, on en fait l'**interception**

Prendre une chose avant le temps voulu, c'est **anticiper**, agir par **anticipation** (*ante*, avant).

Une règle, une maxime que l'on prescrit à l'avance pour la faire prendre ou accepter est un **précepte** : celui qui donne des préceptes est un **précepteur.**

En terme de droit, une valeur prélevée sur un bien avant tout partage est un **préciput,** littéralement ce qui est pris avant.

Lorsque l'intelligence saisit une notion, une idée, elle fait l'action de **concevoir** ; l'acte qu'elle accomplit porte le nom de **conception**, et la chose conçue le nom de **concept.** Une chose susceptible d'être conçue est **concevable** ; dans le cas contraire elle est **inconcevable.**

Prendre possession d'un lieu situé devant soi, c'est l'**occuper** (*ob* et *capere*). Celui qui s'en empare avant les autres est le premier **occupant.** Cette possession en fait, sinon en droit, s'appelle **occupation.** Au figuré, toute affaire qui prend, occupe le temps, s'appelle aussi **occupation.** Celui dont l'esprit est occupé d'avance par une opinion, une inquiétude, est **préoccupe**, il a des **préoccupations.**

Dans l'acception de contenir, *capere* a formé **capacité**, qui s'emploie au propre dans le sens de contenance, et au figuré pour désigner la somme d'esprit, d'intelligence ou de savoir-faire que contient ou possède une personne. Un homme doué de capacité est **capable** ; s'il manque de capacité, il est **incapable** ou affligé d'une fâcheuse **incapacité.**

Il faut encore rattacher à la même famille le mot **cape** et ses nombreux dérivés qui sont le plus souvent rangés à tort dans la famille de *cap* (*caput*).

Un manteau long, garni d'une coiffure, qui prenait ou enveloppait tout le corps, portait le nom de **cape** ou **chape**[1]. Une petite cape, au moyen âge, était un **chaperon.** La partie de la cape qui couvrait la tête était le **capuchon** ou le **capuce.** Cette

1. Le mot *chape-chute* signifie proprement chape tombée (*chute* est le féminin du participe *chu*, tombé). Une chape tombée étant une bonne aubaine pour celui qui la ramasse, ce mot a pris le sens de bonne aubaine due à la négligence ou au malheur d'autrui. *Ex.* : Messer loup attendait *chape-chute* à la porte (La Fontaine).

coiffure entre dans l'habillement de certains religieux, nommés à cause de cela **capucins**. Celui qui est coiffé d'un capuchon est dit **encapuchonné**. Après la mort de saint Martin de Tours, sa chape pontificale fut partagée en morceaux qu'on envoya comme reliques aux principales églises de France, dans lesquelles on disposa, pour recevoir la précieuse parcelle, de petits oratoires appelés **chapelles** (diminutif de *chape*). Ce nom a prévalu pour désigner un sanctuaire de peu d'étendue; un prêtre nommé **chapelain** y est ordinairement attaché pour le desservir. Si quelqu'un cherche à vous arrêter et que vous vous enfuyiez en lui laissant votre manteau entre les mains, vous vous **échappez**, c'est-à-dire que vous sortez de votre **cape** (*ex*, hors). Échapper a donné lieu aux dérivés **échappée** et **échappement**, action d'échapper; **échappatoire**, moyen détourné pour s'échapper, pour sortir d'embarras; **escapade**, action de s'échapper par caprice en manquant à un devoir. Le mot cape, dans le sens de manteau, impliquant l'idée d'un large morceau d'étoffe, on a donné ce nom à la grande voile d'un navire, d'où le verbe **capéer**, naviguer à la cape. Par une extension toute naturelle, il désigne ce qui couvre, ce qui voile; de là est venu le verbe **décaper**, littéralement enlever la *cape*, la croûte qui recouvre un métal.

De la forme *cap* nous avons encore conservé le mot **capote**, qui désigne un grand manteau et une sorte de coiffure de femme, et le mot **capeline**, autre sorte de coiffure de femme.

Nous nous coiffons aujourd'hui de **chapeaux** (diminutif de *cape*) fabriqués par des **chapeliers**, dont l'industrie porte le nom de **chapellerie**. Dans les temps de foi vive, chaque maison avait une statuette de la sainte Vierge sur la tête de laquelle on posait une couronne ou **chapel** de roses ou d'autres fleurs. On avait l'habitude de dire, le soir, une courte prière sur chaque fleur, de sorte que le chapel de la Vierge devint un instrument de piété. Mais, comme c'était un instrument peu commode, on imagina d'enfiler dans un cordon des grains de bois ou de métal qui tinrent lieu des fleurs, et l'on donna au tout le nom de **chapelet**, diminutif de chapel. C'est en mémoire de cette origine que le chapelet porte encore le nom de *rosaire* ou couronne de roses.

24. **Céder**, du latin *cedere*, *cessum*, aller, s'en aller, et, par suite, abandonner.

Formes du radical : **céd** et **cess.**

Employé sous sa forme simple, le mot **céder** signifie littéralement abandonner : *céder* ses droits, *céder* une marchandise. L'action de céder est une **cession**, et celui qui en est l'objet un **cessionnaire.** Si, pour être agreable à quelqu'un ou pour favoriser ses intérêts, on lui cède une grâce, un privilège la cession acquiert un prix particulier et s'exprime par le mot **concession** (*cum*, augm.); faire une concession c'est **concéder**, et la personne à qui l'on concède est un **concessionnaire.** Si l'on cède une chose à la personne de qui on l'a acquise, la chose retourne pour ainsi dire en arrière, elle est **rétrocédée**, elle est l'objet d'une **rétrocession.**

Cette série de mots est la seule où céder ait la signification d'abandonner; dans tous les autres composés il a la signification étymologique d'aller. **Décéder** c'est s'en aller de la vie ; l'action porte le nom de **décès.** En terme de pratique, le décès d'une personne avant une autre est un **prédécès** ; la personne est **prédécédée**.

Se ranger à une proposition se dit **accéder** (*ad*, vers) ; l'approche d'un lieu porte le nom **d'accès** ; si l'on peut y arriver facilement il est **accessible**, dans le cas contraire il est **inaccessible.** Ce qui va vers le principal, qui en approche sans pouvoir l'atteindre, est dit **accessoire** ; l'écolier qui ne fait qu'approcher du prix obtient une nomination appelée **accessit** (*il s'est approché*).

Aller hors de certaines bornes, c'est **excéder**, faire ou commettre un **excès** ; ce qui excède est **excessif** ; d'une manière excessive se dit **excessivement.** Au propre, la quantité qui dépasse une mesure donnée est un **excédent.**

Aller se placer entre l'offenseur et l'offensé, dans l'intérêt du dernier, c'est **intercéder**, jouer le rôle d'**intercesseur**, faire agir son **intercession.**

Aller devant, c'est **précéder**; celui qui est venu avant dans une place ou une fonction est un **prédécesseur.** Un fait qui a précédé et qu'on accepte comme règle est un **précédent.** Le mouvement rétrograde des points équinoxiaux s'appelle **précession** des équi-

noxes. Un fait antérieur à un autre est un **antécédent.** Ceux qui nous ont **précédés** dans la vie sont les **ancêtres** (*antecessor*).

Suivre une marche régulière en avant, c'est **procéder**; la manière dont on procède, dont on agit est un **procédé**. Un cortège religieux qui s'avance est une **procession**; le livre de liturgie où sont notées les prières que l'on chante pendant la procession est un **processionnal**. A la manière d'une procession, se dit **processionnellement**, adverbe formé sur l'adjectif peu usité **processionnel**. Une action judiciaire où l'on procède suivant la marche fixée par la loi est un **procès**; la manière de conduire un procès s'exprime par le mot **procédure**; l'homme qui aime les procès est **processif**.

Venir après quelqu'un dans une place, c'est lui **succéder** (*sub.* après), être son **successeur**, prendre sa **succession**. Les choses qui se produisent l'une après l'autre sont **successives**, elles viennent **successivement**. Le résultat, surtout le résultat favorable d'une entreprise, d'un événement s'appelle **succès**; le défaut de réussite constitue un **insuccès**.

Du sens de s'en aller, se retirer, on passe facilement à celui de finir, de **cesser**. L'action de cesser s'appelle **cessation**. Celui qui ne se repose jamais n'a pas de **cesse**, il travaille sans **cesse** ou **incessamment**. Une douleur qui ne cesse pas est **incessante**.

25. Chair, du latin *caro, carnem*, même signification. Radical **char, charn, carn**. Le mot *chair* est le seul de la famille qui prenne un *i*.

La **chair** est la partie molle du corps des hommes et des animaux. On dit souvent la chair, c'est-à-dire la matière, par opposition à l'esprit. *Ex. :* L'esprit est prompt et la *chair* est faible. C'est dans ce sens que chair a formé l'adjectif **charnel**, qui a rapport à la chair et l'adverbe **charnellement.**

Un corps bien garni de chair, est **charnu**; l'ensemble des chairs constitue la **charnure**. Si, au contraire, le corps est d'une maigreur excessive, on dit qu'il est **décharné**. Devenir chair, se faire homme, en terme de religion, s'exprime par le verbe **s'incarner**; l'acte accompli porte le nom d'**incarnation**. Le teint, la coloration des chairs dans une personne ou dans un tableau s'appelle **carnation**; la couleur rose de la chair

s'exprime par le mot **incarnat**; une fleur couleur de chair est dite **carnée**.

Lutter avec opiniâtreté, en s'attachant, pour ainsi dire, à la chair de son ennemi, c'est **s'acharner**, mettre de l'**acharnement**. Un massacre, une tuerie est un **carnage**. L'animal qui se nourrit exclusivement de chair est un **carnassier**; celui qui n'en fait pas sa nourriture exclusive est simplement **carnivore**: le lion est *carnassier*, l'homme est *carnivore*. Le moment où l'Église catholique enlève pour un temps aux fidèles l'usage de la chair est le **carnaval** (*carnis levamen*). Ce mot désigne proprement la nuit qui précède le Mercredi des Cendres.

Le sac dans lequel les chasseurs ramassent leur gibier est un **carnier** ou une **carnassière**. Dans beaucoup de pays, chaque ménage possède, pour conserver les provisions de viandes salées, une sorte de coffre qui porte le nom de **charnier**. Ce mot s'employait autrefois dans le sens de cimetière. *Ex.* : Le *charnier* des Innocents. Le cadavre d'un animal en décomposition est une **charogne**.

En terme de physiologie, une petite excroissance charnue porte le nom de **caroncule** : la *caroncule* lacrymale.

En terme de métier, un artisan qui vend de la chair cuite et hachée est un **charcutier**; son art et ses produits portent le nom de **charcuterie**. De là on a fait le verbe **charcuter**, qui signifie couper, hacher.

L'art du corroyeur nous a donné le verbe technique **écharner**, ôter les parcelles de chair restées adhérentes aux peaux. On se sert pour cette opération d'un outil nommé **écharnoir**, et les parcelles de chair enlevées portent le nom d'**écharnures**.

26. Chèvre, du latin *capra*, même signification. Formes du radical : chèvr, capr et cabr.

La **chèvre** est, comme on sait, un animal domestique, son petit se nomme **chevreau** et le gardien des chèvres est un **chevrier**. Une espèce de cerf ressemblant à la chèvre est un **chevreuil**, dont la femelle porte le nom de **chevrette**. On donne le nom de **chevrotin** à la peau du chevreau corroyée.

La chèvre aime à grimper sur les rochers; c'est sans doute par similitude qu'une plante grimpante a reçu le nom de

chèvrefeuille. Ce nom, au reste, peut venir aussi de ce que les chèvres aiment à broûter les feuilles de ce végétal.

La chèvre bêle avec une voix tremblotante qu'on appelle **chevrotement**. C'est de là qu'on a fait le verbe **chevroter,** parler ou chanter avec une voix **chevrotante.**

On emploie pour tirer le chevreuil, de petites balles qui portent, à cause de leur destination, le nom de **chevrotines.**

On sait que la chèvre a des instincts bizarres, des mouvements subits qui semblent venir sans aucune raison. C'est d'après cette observation qu'on a formé le mot **caprice** pour désigner chez les personnes une bizarrerie, une inégalité d'humeur, ainsi que les dérivés **capricieux**, **capricieusement.** Avec la même forme du radical on a fait **capricorne**, désignation de l'un des signes du zodiaque, représenté par un bouc à cornes.

Le petit de la chèvre est quelquefois nommé **cabri**; sauter comme un cabri, c'est faire des **cabrioles**, **cabrioler.** Une voiture légère qui saute est un **cabriolet**. Enfin, d'un animal qui se dresse sur les pieds de derrière comme font les chèvres pour attrapper les feuilles dont elles se nourrissent, on dit qu'il se **cabre**.

27. **Citer**, du latin *citare*, mettre en mouvement, appeler en justice, citer.

Le radical a les formes **cit et ci.**

Sous sa forme simple, **citer** a deux acceptions dont on voit facilement la filiation; il signifie : 1° faire venir devant un juge; 2° rapporter, comme témoignage, soit un texte, soit les paroles de quelqu'un. Dans les deux acceptions, l'action de citer porte le nom de **citation**; **citateur** ne se dit que de celui qui aime à citer des passages d'un auteur. Avec le préfixe *ré* augmentatif, citer a formé **réciter**, rapporter à haute voix un texte, une leçon; **récitation**, action de réciter; **récit,** chose récitée; **récitatif** sorte de déclamation notée. Il a donné aussi, avec le préfixe *pré*, avant, l'adjectif **précité**, cité précédemment.

Le sens primitif de mettre en mouvement se retrouve dans tous les mots suivants.

Mouvoir, ou pousser hors de, s'exprime par le verbe **exciter**. Ce qui, au physique, produit une **excitation** des organes est un **excitant**; la personne ou la chose facile à exciter, soit au physique, soit au moral, est **excitable**. En ajoutant à exciter un nouveau préfixe *sur*, on a le verbe **surexciter**, qui veut dire exciter au plus haut point, et **surexcitation**, action de surexciter.

Pousser l'esprit *à* ou *dans* quelque chose, c'est l'**inciter**; par exemple : *inciter* à commettre un crime; l'action s'appelle **incitation.**

L'action de mouvoir pour faire arriver en dessus ou en haut s'exprime par **susciter** (*susum* pour *sursum*, en haut). *Ex :* Dieu *suscita* un libérateur. **Susciter** a donné **suscitation**, action de faire naître. Faire naître de nouveau, c'est-à-dire ramener de la mort à la vie se dit **ressusciter**[1].

Si vous poussez instamment quelqu'un soit à agir, soit à vous accorder une faveur, vous le **sollicitez** (*sollus*, entier, préfixe intensif), vous lui adressez vos **sollicitations**, vous êtes un **solliciteur**. Si une personne vous prodigue des soins affectueux et inquiets, elle a pour vous de la **sollicitude**. La forme populaire de solliciter est **soucier**, causer du trouble, de l'émotion, du **souci**, rendre **soucieux**. (*sol* a formé *sou* par vocalisation de *l* devant une consonne). L'homme qui ne s'émeut pas facilement par suite de l'indolence de son caractère est **insoucieux** ou **insouciant**, il a pour défaut l'**insouciance**.

28. Clair, du latin *clarus*, même signification
Le radical prend les formes **clair** et **clar**.

Clair, au point de vue des mots qu'il forme, a quatre acceptions principales; il signifie : 1° qui est lumineux ou transparent; 2° qui est poli, brillant; 3° qui est net et aigu, en parlant des sons; 4° qui est peu serré.

1° Dans le sens de lumineux, il a formé **clarté**, synonyme de lumière; **éclair**, jet de lumière soudain et momentané; **éclairer**, répandre la lumière; **éclairage**, action d'éclairer avec une lampe ou un flambeau. Au figuré, clair veut dire qui est saisi facilement par l'esprit, qui est intelligible. *Ex. :* Un résumé

1. Remarquer que le substantif correspondant à *ressusciter*, *résurrection*, appartient à une autre famille, celle de *surgere*, s'élever, qui a donné *surgir* et *sourdre*.

clair **et précis**, **une** explication *claire*, un style *clair*. De là on a formé **clairement**, d'une manière intelligible; **déclarer**, proclamer clairement, avec son dérivé **déclaration**; **clair-voyant**, qui s'emploie quelquefois au propre, mais qui signifie le plus souvent habile à saisir les choses cachées; le substantif **clairvoyance**, qualité du clairvoyant. Dans le même ordre d'idées, éclairer signifie porter la lumière dans les esprits, instruire. En temps de guerre, un général a besoin d'être instruit des mouvements de l'ennemi, c'est pourquoi il envoie en avant des **éclaireurs** chargés de le renseigner sur ce que fait l'armée qu'il combat.

Dans le sens particulier de transparent, clair a formé **clarifier**, rendre un liquide transparent, le substantif abstrait **clarification**, et l'adjectif **clairet**, qui se dit particulièrement d'un vin peu chargé de couleur.

2° Avec le sens de poli, brillant, il a formé **éclaircir**, rendre un objet brillant par le frottement. Ce verbe a passé au figuré, pour signifier débarrasser une chose de ce qui la rend difficile à comprendre, comme on débarrasse un métal de la rouille qui le couvre. De là on a formé **éclaircissement**, synonyme d'explication. Il est à remarquer qu'au figuré éclaircir s'employait autrefois pour éclairer. *Ex.* :

> Je tremble, hâtez-vous d'*éclaircir* votre mère. (RACINE.)

3° On dit une voix **claire**, un son **clair**, c'est-à-dire net et aigu. D'après cela, une trompette aux sons clairs a été nommée **clairon**, et un instrument de bois présentant le même caractère a reçu le nom de **clarinette**.

4° Dans le sens de peu serré, clair a donné l'adjectif composé **clairsemé**. L'endroit d'un bois où les arbres sont **clairsemés** est une **clairière** ou une **éclaircie**.

29. Clameur, du latin *clamor*, cri.

Une **clameur** est un cri ou un ensemble de cris. Pousser des cris vers quelqu'un pour lui faire honneur, marquer la joie que sa présence fait éprouver, c'est l'**acclamer** ou le saluer d'**acclamations**. Réciter à haute voix, en donnant toutes les inflexions exigées par le sens, c'est **déclamer** (*de* augm.). L'art de déclamer porte le nom de **déclamation**; celui qui déclame est un **décla-**

mateur. On a tiré aussi de déclamer l'adjectif **déclamatoire**, qui s'emploie en mauvaise part pour signifier emphatique, dépourvu de naturel.

Pousser subitement un cri de joie, d'étonnement, de douleur, etc., c'est s'**exclamer**, faire une **exclamation**; ce qui a rapport à l'exclamation est **exclamatif**.

Annoncer, crier une chose importante, à haute voix, en public, pour la faire connaître, c'est **proclamer** ou faire une **proclamation** (*pro*, en public).

Demander hautement quelque chose que l'on croit être dû, c'est **réclamer** (*ré* marquant l'opposition); on fait une **réclamation.** Si l'on parle ou si l'on écrit pour vanter, en les exagérant, les qualités d'une chose sur laquelle on veut attirer l'attention, on fait une **réclame.**

30. Clore, du latin *claudere*, *clausum*, clore.

Le radical revêt les formes **clo, cloî, clav, clou, cla.**

Clore signifie fermer. L'idée générale de fermeture est celle qui relie tous les mots de cette famille.

Un terrain entouré de haies ou de palissades est un **clos**; les murs qui l'entourent en forment la **clôture.** Un mur peu épais qui forme une séparation, une clôture entre deux appartements s'appelle une **cloison**, d'où est venu l'adjectif **cloisonné** et le substantif **cloisonnage** Établir une clôture autour d'un terrain, c'est l'**enclore**, en faire un **enclos**; détruire la clôture, au contraire, c'est **déclore**. Un petit oiseau qui brise, pour sortir, la coquille de l'œuf où il a été formé fait l'action d'**éclore**, il fait son **éclosion**; en d'autres termes, il se met hors de la clôture. Il est certains monastères où les religieux sont clos, enfermés, ce sont des **cloîtres**; leurs habitants sont **cloîtrés** et mènent, par conséquent, une vie **claustrale**. Une disposition arrêtée, convenue, bien délimitée est une **clause.** *Ex.* : Les *clauses* d'un contrat.

L'instrument qui sert à fermer et, par conséquent, à ouvrir une porte est une **clef**, du latin *clavis*, mot dans lequel l'*u* consonne a remplacé l'*u* voyelle de *claudere.* Clef a donné naissance à toute une lignée de dérivés moulés sur la forme latine. Une chaîne réunissant plusieurs clefs est un **clavier.** Ce mot

désigne spécialement l'ensemble des touches **d'un instrument** de musique ; chaque touche, en effet, est une clef qui ouvre ou ferme à volonté le passage des sons. Un ancien instrument à clavier, qui a précédé notre piano, portait le nom de **clavecin**. Lorsque les cardinaux sont réunis pour élire un pape, ils sont dans un appartement sous la même clef, ou **conclave**. L'ecclésiastique qui les sert est un **conclaviste**. *Clavis* avait un diminutif, *clavicula,* dont nous avons fait **clavicule**, os de l'épaule dont la forme rappelle sommairement celle d'une clef. *Clavicula*, dans le roman, est devenu **cheville**, d'où le verbe **cheviller**, assembler avec des chevilles. Une petite cheville plate qu'on passe dans une cheville plus grande pour l'arrêter est une **clavette**.

Un morceau de métal pointu qui sert à fixer et par conséquent à fermer est un **clou**, du latin *clavus*. Ce mot est le point de départ d'une autre série qui comprend d'abord les dérivés directs : **clouer**, fixer à l'aide de clous; **clouter**, garnir de clous ; **clouterie**, art du cloutier ; **déclouer**, détacher ce qui était fixé à l'aide de clous ; **reclouer**, clouer de nouveau ; **enclouer**, boucher avec un clou la lumière d'une arme à feu. Viennent ensuite les mots formés directement sur *clavus :* **claveau**, pierre taillée en coin, qui sert à fixer le dessus d'une fenêtre ; **clavelée**, maladie des moutons, qui consiste en une éruption de petits furoncles ou clous. — On rattache à la même forme, mais avec la signification primitive de clos ou fermé, **enclave**, espace de terrain entouré de tous côtés par un autre, **enclaver**, mettre en enclave.

On appelle **cluse**, dans le Jura, une vallée étroite, close, fermée. Ce terme de géographie, très français quoiqu'il ne figure pas dans le dictionnaire de Littré, est le type d'un rameau important de la famille de clore. Nous le trouvons en composition dans le nom propre **Vaucluse**, littéralement *val clos*. Enfermer à l'intérieur de, c'est **inclure**, d'où l'on a fait l'adverbe **inclusivement**. Un homme dont les membres ne peuvent exécuter aucun mouvement, comme s'ils étaient attachés ou emprisonnés, est **perclus** (*per* intensif). Celui qui est enfermé dans un lieu d'où il ne peut sortir est **reclus**; il est en état de **reclusion**.

Mettre hors d'un lieu, d'un corps, d'une assemblée, c'est **exclure** ou pratiquer l'**exclusion**. Ce qui a la force d'exclure est **exclusif**; d'une manière exclusive se dit **exclusivement.**

Un barrage pratiqué dans une rivière pour arrêter ou exclure une partie des eaux est une **écluse**, qui se disait autrefois *excluse*. La quantité d'eau que peut contenir la chambre d'une écluse est une **éclusée**, et le gardien d'une écluse est un **éclusier**.

Enfin, terminer une affaire, un récit, un discours, une discussion, clore, pour ainsi dire, le travail qu'on avait entrepris, c'est **conclure** (*cum*, intens.), en opérer la **conclusion**. Ce qui indique une conclusion est **conclusif**; ce qui est sans réplique, après quoi on n'a plus qu'à terminer ou à conclure, est **concluant**.

31. Cœur, du latin *cor*, même signification
Formes du radical : cœur, cord, cour.

Cœur, au propre, désigne l'organe principal de la circulation du sang. Dans le langage usuel on l'emploie pour l'estomac, comme dans l'expression avoir mal au *cœur;* cette acception a donné le verbe **écœurer**, faire perdre le cœur, l'appétit, dégoûter, et l'adjectif **écœurant** (*ex.*, hors). Dans cette même acception, il a formé le substantif **cordial**, substance qui réconforte le cœur, l'estomac.

En terme d'histoire naturelle, un organe en forme de cœur est **cordiforme**.

Au figuré, le cœur désigne le siège des sentiments moraux, tels que l'amitié, le dévouement, la fermeté, la bravoure, ou ces sentiments eux-mêmes. Une bienveillance affectueuse porte le nom de **cordialité**; celui qui la témoigne se montre **cordial**, il agit **cordialement**.

Une entente entre les personnes, porte le nom d'**accord** (préf. *ad*, vers), parce que les cœurs sont censés aller l'un vers l'autre. Mettre d'accord et par suite concéder, c'est **accorder**; la chose susceptible d'être accordée est **accordable**, dans le cas contraire, elle est **inaccordable**. Une réunion ayant pour objet la signature d'un accord de mariage prend le nom d'**accordailles**. Accord signifie aussi justesse des sons dans un instru-

ment de musique; celui qui accorde les pianos est un **accordeur.** Le défaut d'accord est un **désaccord**; cesser d'accorder, c'est **désaccorder.**

La tranquillité résultant d'une union des cœurs est la **concorde**; vivre dans la concorde s'exprime par le verbe **concorder,** qui signifie aussi être en rapport, et qui, dans cette acception a formé **concordance,** rapport de conformité; deux objets qui concordent sont dits **concordants.** Un accord intervenu soit entre le pape et un souverain, soit entre un débiteur et ses créanciers, s'appelle un **concordat.**

Le contraire de la concorde est la **discorde** (*dis*, préf. séparatif); il a formé **discordant,** qui ne s'accorde pas, **discord** et **discordance,** état de ce qui n'est pas d'accord; il a formé aussi le verbe peu usité **discorder,** être en discorde.

Remettre d'accord soit des parties d'édifice, soit des couleurs qui ne sont pas en harmonie, s'appelle **raccorder** ou faire un **raccordement.** Le résultat de ce travail est un **raccord.** S'accorder ensemble, c'est **s'entr'accorder.**

Le cœur, nous l'avons vu, se prend comme le siège des qualités viriles, de la constance, de la fermeté, comme dans cette phrase de Corneille : Rodrigue, as-tu du *cœur?* Dans cette acception, il a formé **courage,** dont la signification la plus ordinaire est fermeté qui fait supporter ou braver le péril. Celui qui a du courage est **courageux,** il agit **courageusement.** Oter le courage, c'est **décourager,** produire le **découragement**; inspirer du courage, au contraire, c'est **encourager,** donner des **encouragements.**

Cœur se prend figurément dans le sens de mémoire. C'est ainsi qu'on dit : savoir par *cœur*; de là le verbe **recorder,** remettre en l'esprit. L'ancienne langue avait l'adjectif *record,* signifiant qui se souvient, et, par suite, témoin, assistant; de là vient le substantif **recors,** désignant l'assistant d'un huissier.

32 Corps, du latin *corpus, corporis,* même signification. Ce mot, au moyen âge, s'écrivait *cors,* d'où il suit que le radical a les formes **corp** et **cor.**

Le mot **corps** a trois acceptions principales qui ont fourni chacune leur série de dérivés. Il signifie :

1° La partie matérielle de nous-mêmes, et, dans ce sens, il est souvent mis en opposition avec la partie immatérielle, l'âme. Ce qui tient au corps est **corporel**, adv. **corporellement**; ce qui appartient exclusivement au domaine de l'esprit est **incorporel**. En terme de liturgie catholique, on appelle **corporal** un linge sur lequel on dépose l'hostie, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ. — Un homme dont le corps est développé est **corpulent**, il a de la **corpulence**. Une sorte d'habit serrant à la taille s'appelait autrefois un **justaucorps** (*juste au corps*).

La partie du corps comprise entre les épaules et les hanches porte le nom de **corsage**, le vêtement qui serre le corsage est un **corset**, celui qui le fabrique est un **corsetier**. Le thorax, chez les insectes s'appelle le **corselet**. Toutes ces formes viennent du vieux français *cors* qui a encore donné le mot **corsé**, qui a du corps, de la force. *Ex.* : Un vin *corsé*.

2° Tout objet matériel distinct. Dans cette signification, il a donné **corpuscule**, diminutif, qui forme à son tour l'adjectif **corpusculaire**.

3° Réunion de personnes, société ; c'est dans ce sens qu'on dit le *corps* des instituteurs, l'esprit de *corps*. Il a formé **corporation**, association d'ouvriers, **incorporer**, faire entrer dans un corps, et **incorporation**, action d'incorporer.

33. **Courir**, du latin *currere, cursum*, même signification.

Le radical prend les formes **cour, cur, curs.**

La principale acception de courir, c'est aller avec vitesse; l'action de courir est une **course**, et celui qui court est un **coureur**. En terme de chasse, on emploie l'ancien infinitif **courre** au lieu de courir : aller *courre* le cerf. Un homme chargé d'une mission qui doit s'accomplir rapidement, en courant, est un **courrier**. Une masse d'eau qui s'écoule avec rapidité dans une direction donnée forme un **courant**.

Un cheval de course est un **coursier**. Un navire armé en course est un **corsaire** ; le même mot sert à désigner les marins qui le montent. Une écriture rapide est qualifiée de **cursive**.

La course régulière d'une chose s'exprime par le mot **cours** :

le *cours* d'un fleuve, le *cours* de la vie, le *cours* des marchandises, un *cours* d'histoire.

Un événement qui en précède un autre et qui l'annonce est un **avant-coureur** ; il fait au féminin **avant-courrière**.

Courir vers, c'est **accourir** ; courir à travers, c'est **parcourir**, et le chemin suivi est un **parcours**.

Au figuré, courir de tous ses efforts en même temps que d'autres personnes dans l'intention d'arriver avant elles, c'est **concourir** ; l'action que l'on fait porte le nom de **concours**, les rivaux sont des **concurrents**, on leur fait **concurrence**, on agit **concurremment** avec eux.

Laisser courir sa parole çà et là, avec une certaine méthode, sur des pensées diverses, c'est **discourir**, autrement dit, faire un **discours** ; celui qui aime à discourir est un **discoureur**.

Courir vers une punition, s'y exposer, c'est l'**encourir**.

Courir vers quelqu'un pour avoir sa protection ou son appui, c'est **recourir**, avoir **recours** à lui (*re*, dans ces mots, a une valeur intensive).

Courir vers quelqu'un qui est en danger pour lui donner de l'aide, c'est le **secourir** ou lui porter **secours** ; dans ce cas, on se montre **secourable** (*se* pour *sub ;* littér. courir sous, pour le soutenir). Un établissement qui supplée à l'insuffisance d'un autre, qui le secourt, est une **succursale**.

Une course hors de l'endroit où l'on demeure est une **excursion**. Une course en un pays voisin, soit dans un but de curiosité, soit dans une intention de pillage, est une **incursion**.

L'homme ou l'événement qui vient avant un autre dont il annonce l'arrivée est un **précurseur**. Ce mot s'emploie aussi comme adjectif. *Ex. :* Les signes *précurseurs* de la tempête.

Enfin l'événement qui accourt fortuitement en face de nous est une **occurrence** (*ob*, vers, vis-à-vis de) ; il est **occurrent**. *Ex. :* Je m'en souviendrai dans l'*occurrence*. Il faut se gouverner suivant les cas *occurrents*.

34. Croire, du latin *credere*, croire, confier.
Formes du radical : **croi, cré, cred**.

Croire une chose, c'est y ajouter foi. Si la chose est digne d'être crue, elle est **croyable**, sinon elle est **incroyable**. L'ac-

tion de croire s'appelle **croyance** ou **créance**. Celui qui a des croyances religieuses est un **croyant**; on donne souvent le nom de **mécréants** (*mauvais croyants*) à ceux qui ne professent pas la religion chétienne. La prière qui contient les principaux articles de la foi chrétienne est le **crédo**, ainsi nommé du premier mot, *credo*, je crois. Celui qui est porté à croire trop facilement est un esprit **crédule**; celui au contraire qui ne se laisse pas persuader est un **incrédule**, et cette répugnance à croire porte le nom d'**incrédulité**; ce mot est surtout employé dans le sens de manque de foi religieuse. Ce qui rend une chose digne d'être crue s'appelle **crédibilité**. Faire croire ce qui n'est pas vrai, c'est faire **accroire**. Le mot **décroire**, ne pas croire, est à peu près inusité.

Si un homme inspire de la confiance au point de vue financier, si on le croit solvable, on dit qu'il **a du crédit**. On appelle également **crédit** la partie du livre de compte où l'on écrit ce qui est dû à quelqu'un. Celui qui a des sommes portées à son crédit est un **créditeur**; il doit inscrire sur son livre le montant de sa dette, ou la **créditer**. D'autre part, celui à qui l'argent est dû possède un titre qui donne croyance qu'on lui est redevable de telle somme, c'est une **créance**, il est **créancier**.

Crédit s'emploie encore au figuré pour exprimer la confiance, la considération dont jouit une personne. Dans ce sens, il a donné naissance au verbe **accréditer**, mettre en crédit, en vogue, dont le contraire est **décréditer** ou **discréditer**, d'où le substantif **discrédit**, perte du crédit.

35. **Cuir**, du latin *corium*, même signification. Formes du radical : **cuir, cor, corch, cortic.**

Le mot **cuir** désigne proprement la peau épaisse de certains animaux et par extension la peau en général. Il désigne aussi la peau des animaux préparée pour servir à certains usages. Une arme défensive faite primitivement en cuir et destinée à protéger le buste est une **cuirasse**. Un soldat armé d'une cuirasse est un **cuirassier**. Se revêtir d'une cuirasse, c'est se **cuirasser**; ce mot s'emploie souvent au figuré : être *cuirassé* contre la douleur.

De **la** forme *cor* sont venus l'adjectif **coriace**, dur et filan-

dreux comme le cuir, le verbe **excorier**, enlever légèrement la peau, et le substantif **excoriation**, légère plaie qui n'atteint que la peau.

On rattache communément à cuir les mots **corroyeur**, ouvrier qui prépare le cuir, **corroyer**, préparer le cuir, **corroyage**, action de corroyer, et **courroie**, lanière de cuir ; mais ces mots, d'après Littré, auraient une autre origine.

Sur le mot latin *corticem*, qui est de la même famille que *corium*, on a fait, avec adjonction de *e* pour *ex*, le mot **écorce**, désignant la peau qui recouvre les végétaux ; de là sont dérivés **écorcer**, enlever l'écorce, ainsi que les mots savants **cortical**, qui appartient à l'écorce : les fibres *corticales*, et **décortication**, action d'enlever la peau qui recouvre certaines graines.

Du verbe latin *excorticare*, enlever l'écorce, on a fait en français le verbe **écorcher**, qui signifie enlever la peau. L'enlèvement d'une petite parcelle de peau est une **écorchure**. L'homme qui fait son métier d'écorcher les animaux morts est un **écorcheur**, et le lieu où il écorche est une **écorcherie**.

36. **Cure**, du latin *cura*, soin, souci.

Peu usité aujourd'hui, le mot **cure** le fut beaucoup aux seizième et dix-septième siècles. Il n'est plus guère employé que dans les expressions n'en avoir *cure*, il n'en a *cure*. Le défaut de soin porte le nom d'**incurie** ; une fonction qui ne demande aucun soin, aucun travail est une **sinécure** (*sine*, sans).

Quand un homme est reconnu incapable d'administrer lui-même sa fortune, la loi désigne pour en prendre soin un **curateur**, dont la fonction porte le nom de **curatelle**. Le mot cure désigne aussi la charge ecclésiastique du soin des âmes dans une paroisse et la demeure du prêtre ou **curé**, chargé de cet emploi. Le presbytère, par suite, est souvent désigné sous le nom de maison **curiale**.

L'ensemble des soins donnés à un malade et qui amènent la guérison porte également le nom de **cure**. Une maladie qui peut se guérir à force de soins est **curable** ; dans le cas contraire, elle est **incurable**. L'ensemble des moyens **curatifs** compose la **curation** ou le traitement.

Le vieux français avait formé sur *cura*, ou plutôt sur son

dérivé *curare*, le verbe **curer**, qui signifiait avoir soin et nettoyer. Il n'a conservé de nos jours que cette dernière acception. C'est dans ce sens qu'on dit *curer* un fossé, une rivière. Il forme directement **curage**, action de curer, **cureur** celui qui cure, et plusieurs mots composés, tels que **cure-dents**, **cure-oreille**, **cure-pieds**, dont la signification s'explique d'elle-même. Si au mot curer vous ajoutez le préfixe intensif *é* ou *ré*, vous avez les verbes **écurer** et **récurer**, qui signifient l'un et l'autre nettoyer de manière à rendre brillant, poli : *écurer* les cuivres, *récurer* une marmite ; ces deux mots ont donné respectivement les substantifs **écurage** et **recurage**.

Le sens de prendre soin s'est conservé dans le composé **procurer**, qui veut dire littéralement prendre soin pour. Celui qui prend soin de nos affaires en justice est un **procureur** ; l'acte par lequel nous donnons à quelqu'un le droit d'agir pour nous est une **procuration**. Dans quelques républiques italiennes, on donnait autrefois le nom de **procurateur** au magistrat qui agissait au nom du gouvernement. Dans le même ordre d'idées, *cura* a donné **courtier**, celui qui fait des opérations de commerçe au compte d'un autre, et **courtage**, la profession de courtier.

Enfin, l'homme constamment soucieux de voir et d'apprendre du nouveau est **curieux**, il est poussé par la **curiosité**. Une apathie d'esprit qui éloigne le désir de voir ou de connaître porte le nom d'**incuriosité**, c'est l'état de celui qui est **incurieux**.

37. **Dam**, du latin *damnum*, dommage.
Le radical fait **damn, demn, domm**.

Dam est un mot du vieux français qui n'est plus employé que dans quelques locutions consacrées. *Ex.* :

> Il y viendra, le drôle ; il y vint à son *dam*. (La Fontaine.)

En terme de théologie, causer à l'âme un préjudice irréparable en la précipitant dans l'enfer, c'est la **damner**, lui infliger la peine du dam ou la **damnation** éternelle. Un acte qui peut causer la damnation est **damnable**.

Un jugement porté contre quelqu'un est une **condamnation**

(*cum* augm.), car celui que l'on **condamne** subit un préjudice soit dans sa personne, soit dans ses biens. L'acte qui mérite condamnation est **condamnable**.

Si, dans une circonstance donnée, on n'a pas éprouvé de dommage, ou si l'on n'est pas susceptible d'en éprouver, on est **indemne**. *Ex.* : Sortir *indemne* d'une affaire; les vaccinés sont *indemnes*. Donner une somme d'argent à quelqu'un pour réparer un dommage qu'il a subi, c'est l'**indemniser**; la somme porte le nom d'**indemnité**

Le mot **dommage** lui-même paraît venir de *damnum*, dont il a le sens, quoique Littré conteste cette étymologie. Une chose qui peut porter dommage est **dommageable**; l'action de causer un dommage s'exprime par le verbe **endommager**. Si vous réparez le dommage causé à une personne, vous la **dédommagez**, vous lui offrez un **dédommagement**.

38. **Deux**, du latin *duo*, même signification. Radical : **deu, du, doubl, dupl, dout, dubit.**

Il n'est pas besoin de définir le mot **deux**, non plus que ses dérivés **deuxième** et **deuxièmement**.

Un morceau de musique à deux parties est un **duo** ; un combat réglé entre deux personnes est un **duel**, et les hommes qui ont l'habitude du duel sont des **duellistes**.

En philosophie, on nomme **dualisme** un système religieux qui admet deux principes opposés, l'un bon, l'autre mauvais, comme la doctrine de Zoroastre ou celle des Manichéens.

Si au latin *duo* vous ajoutez un autre radical, *plex*, racine du verbe *plicare*, plier (voyez ce mot), vous obtenez par contraction l'adjectif latin *duplex*, qui a formé le français **double**, en adoucissant *p* en *b*. Double signifie littéralement plié en deux; mais, par extension, il veut dire, le plus souvent, formé de deux choses semblables. Cet adjectif est la souche d'un rameau fécond qui donne **doubler**, rendre double; **doublement** signifiant d'une manière double ou action de doubler, suivant qu'il est adverbe ou substantif; **doublet**, terme de grammaire, désignant deux mots qui sont les mêmes au fond, mais qui diffèrent par le sens et l'orthographe; **doublon**, monnaie espagnole, qui est le double d'une unité monétaire déterminée;

doublure, étoffe qui en double une autre; **redoubler,** faire une chose pour la seconde fois; **redoublement,** action de redoubler; **dédoubler,** défaire le double ou ôter la doublure; **dédoublement,** ou action de dédoubler.

Tous ces mots sont d'origine populaire.

Il existe à côté d'eux une autre série de formation savante moulée directement sur *duplex* et sur *duplicare,* doubler Le double d'un acte a été nommé **duplicata.** Le caractère d'une âme double, qui présente des apparences trompeuses est la **duplicité** ; l'action de doubler est une **duplication** et celle de redoubler une **réduplication.**

Du verbe latin *dubitare* formé de *duo,* le français a fait le verbe **douter,** autrefois *doubter,* hésiter entre deux opinions. Cet état d'incertitude est le **doute.** Ce qui est sujet à doute est **douteux,** adjectif qui forme **douteusement.**

Le doute que l'on a sur quelque chose suppose toujours une certaine appréhension. C'est pourquoi doute s'employait fréquemment comme synonyme de crainte, et douter comme équivalent de craindre. Ce verbe a encore cette signification aujourd'hui, mais seulement quand il est accompagné du préfixe augmentatif *re,* qui donne **redouter,** dont on a fait l'adjectif **redoutable.**

A côté de cette série de mots populaires, nous trouvons une série de mots savants moulés directement sur *dubitare*; tels sont **dubitatif,** qui exprime le doute; **dubitation,** figure de rhétorique par laquelle on feint de douter de ce qu'on veut prouver; **indubitable,** dont on ne peut douter, et **indubitablement.**

39. Dire, du latin *dicere*, *dictum*, même signification. Formes du radical : dir, di, dit, dic, dict.

Dire, c'est exprimer par la parole ou à l'aide de l'écriture. La manière de dire, soit verbalement, soit par écrit, constitue la **diction.** Celui qui dit ou qui sait bien dire est un **diseur**: un *diseur* de riens, un beau *diseur.* Le recueil des mots d'une langue, présentant, outre les mots, les différentes manières de les employer ou de les dire est un **dictionnaire.** Une maxime formulée brièvement, en forme de proverbe, et que l'on cite à tout propos est un **dicton.** Ce qui ne peut être dit est **indi-**

cible. Ce qui a été dit plus haut, déjà mentionné, est **susdit.**

Dire de nouveau, c'est **redire**; une chose déjà exprimée et que l'on redit est une **redite.**

Dire d'avance ce qui doit arriver, c'est **prédire** ou faire une **prédiction.**

Désavouer ce qu'on a dit ou fait, c'est se **dédire.** La révocation d'une parole donnée est un **dédit** ; on appelle aussi de ce nom la somme que doit payer celui qui n'exécute pas les conditions d'un marché, qui s'est dédit.

Prononcer des paroles de réprobation sur quelqu'un, c'est le **maudire** (*male dicere*), appeler sur lui la **malédiction.** — Un autre mot composé de la même manière, c'est **médire,** formé du préfixe péjoratif *mé* et de *dire*; il signifie dire du mal de quelqu'un. C'est l'acte du **médisant,** qui commet une **médisance.**

Le verbe *maledicere* a pour contraire, dans le latin, *benedicere,* littéralement, bien dire, mais qui signifie prononcer des paroles destinées à appeler le bien sur quelqu'un ou quelque chose. Ce verbe dans le roman est devenu *beneïr,* qui nous a donné le français **bénir.** L'action de bénir est une **bénédiction.** Une formule de prière que les catholiques prononcent avant le repas pour appeler la bénédiction de Dieu sur les mets se nomme **bénédicité.** Bénir a pour participe **béni, bénit, bénite.** Le vase qui renferme l'eau bénite est un **bénitier.** La forme ancienne de béni ou bénit est **benoît**; on ne l'emploie plus que dans le style marotique : la *benoîte* vierge Marie ; le *benoît* paradis. Il a donné les noms propres **Benédict** et **Benoît.** Saint-Benoît fonda au sixième siècle, au mont Cassin, un ordre de religieux qui subsiste encore, l'ordre des **bénédictins,** mot formé sur le participe latin *benedictus. Benoît* a une autre forme, c'est **benêt,** signifiant niais, sot, d'après l'opinion vulgaire que les simples d'esprit sont *bénis* du ciel.

Dire ou affirmer le contraire de ce que dit une personne, c'est la **contredire,** être son **contradicteur,** se mettre en **contradiction** avec elle. Une parole, un acte qui a pour effet de contredire est **contradictoire.**

Un règlement prononcé ou imposé par un magistrat ou un souverain est un **édit** (*e* ou *ex* intensif), autrefois **édict** dont la forme se retrouve dans le verbe **édicter,** faire ou proclamer un édit.

Placer un édit, un texte de loi, entre une personne et la chose

qu'elle demande, ou qu'elle veut faire, c'est **interdire** (littéralement *dire entre*). Ce sens de défendre par une sentence apparaît bien dans l'expression : on les a *interdits* de leur charge pour un an. Au moyen âge, quand l'autorité ecclésiastique suspendait l'exercice du culte dans un pays, elle le mettait en **interdit**. Par suite interdire s'est employé pour défendre; l'action d'interdire, de défendre, s'appelle **interdiction**.

Le verbe latin, *dico, dicis, dicere* a une autre forme *dico, dicas, dicare* qui signifie d'abord dire, puis consacrer. Le sens de dire se retrouve dans les mots **abdiquer, prêcher** et leurs dérivés; celui de consacrer, dans **dédier** et ses dérivés.

Abdiquer, mot savant formé directement sur le latin *abdicare*, signifie dire hautement qu'on renonce au pouvoir suprême, à de hautes fonctions (*ab* indiquant l'éloignement); il signifie, par suite, renoncer à. L'action d'abdiquer s'appelle **abdication**.

Prêcher vient du verbe latin *prædicare* par la chute de l'atone brève *i*, de la consonne médiane *d*, et par l'adoucissement de *c* en *ch*. Le sens étymologique est dire en avant. Il semble que le préfixe latin *præ*, en avant, se soit ici confondu avec *pro*, en public, hautement; car prêcher c'est faire entendre en public une vérité religieuse. Le substantif dérivé **prêche** désigne le sermon d'un ministre protestant et le lieu où les protestants se réunissent pour entendre prêcher. Tout homme faisant un sermon était autrefois désigné sous le nom de **prêcheur**. Ce mot ne désigne plus aujourd'hui que celui qui est habitué à faire de la morale, à réprimander : un éternel *prêcheur*. Le mot populaire prêcheur a fait place au mot savant **prédicateur**; l'action de prêcher s'appelle **prédication**, et l'on donne par dénigrement le nom de **prédicants** aux ministres protestants.

Le verbe latin *dedicare*, déclarer, consacrer, est devenu en français **dédier** (*dé*, intensif), consacrer au culte divin; cette consécration s'appelle **dédicace**. Dédier a parfois aussi le sens de faire hommage : on *dédie* un ouvrage à quelqu'un. La partie qui contient la dédicace est dite **dédicatoire**.

Prononcer à haute voix des paroles qui sont écrites au fur et à mesure, c'est **dicter**, faire une **dictée**. Le verbe dicter implique toujours l'idée que les paroles seront recueillies, qu'il en sera

tenu grand compte ; aussi s'emploie-t-il souvent pour prescrire, imposer : *dicter* des lois. Dans cette acception, il a fait **dictateur**, magistrat souverain de l'ancienne Rome, dont la fonction portait le nom de **dictature**, et qui était investi d'un pouvoir **dictatorial.**

Le radical *dic*, *dict*, se retrouve dans un certain nombre de mots : ce qui dit, révèle le destin est **fatidique** (*fatum*, destin. Voy. *Fable*); celui qui aime à dire la vérité est **véridique** (*verum*, le vrai). Enfin le pouvoir qu'a un juge de dire ou de prononcer sur une question de droit, s'appelle **juridiction** (*jus, juris*, droit. Voy. *Juste*). Ce mot s'est ensuite étendu au ressort où ce pouvoir s'exerce. Ce qui se fait en justice est qualifié de **juridique**, adv. **juridiquement.**

40. Donner. Les mots de cette famille se rattachent à plusieurs formes latines : *dare*, *datum*; *donare*, *donatum*; *dotare*, *dotatum*, qui expriment toutes l'idée de donner.

Les principales formes du radical sont : **don, dot, dou, dat, dit.**

Donner exprime l'idée générale de remettre ou accorder quelque chose à quelqu'un. La chose donnée est un **don**; si un don est fait par acte public, suivant les formes légales, c'est alors une **donation**, faite par un **donateur** au profit d'un **donataire.** Celui qui reçoit un don de moitié avec un autre est un **codonataire** (*cum*, avec). Celui qui donne d'une façon générale est un **donneur**; on dit d'un homme aimant à donner qu'il est **donnant.** Les éléments donnés, sur lesquels on fonde un raisonnement ou un travail d'esprit, en forment les **données.**

Donner de nouveau, c'est **redonner.** Se donner sans réserve à quelque chose s'exprime par s'**adonner** : s'*adonner* au travail, au plaisir, à la dissipation.

Remettre entièrement une faute, c'est la **pardonner** (*par*, préf. indiquant l'achèvement), accorder le **pardon.** Il faut, pour cela que la faute soit **pardonnable**; on ne saurait la remettre si elle est **impardonnable.**

Se faire réciproquement un don ou une donation, c'est **s'entre-donner.**

Les valeurs qu'on donne à une fille en la mariant forment sa **dot**. Constituer une dot, c'est **doter** ; ce qui est relatif à la dot s'exprime par l'adjectif **dotal**. Doter a encore le sens d'assigner un revenu à un établissement d'utilité publique; l'action de doter et le revenu s'appellent alors **dotation**.

Autrefois, au lieu du verbe doter, on se servait du mot populaire **douer**, qui s'emploie spécialement aujourd'hui dans le sens d'accorder, départir, en parlant de Dieu, de la nature, des fées; on dit d'un homme qu'il est *doué* de jugement, qu'il est bien *doué*. Cette forme est conservée dans **douaire**, revenu assuré à une femme après la mort de son mari, et dans **douairière**, veuve pourvue d'un douaire.

La forme *dare*, ou plutôt le supin *datum*, a formé **datif**, mot désignant le cas de la déclinaison latine qui exprime un rapport d'attribution; **date**, époque donnée; **dater**, marquer la date, et **antidater**, marquer une date antérieure à la véritable. Elle a fourni aussi **dation**, employé en terme de pratique pour signifier l'action de donner.

Ce même radical *dat*, transformé en *dit*, a fait **addition**, littéralement action de donner **à**, d'ajouter. Faire une addition, c'est **additionner**; ce qui est ajouté à, est **additionnel**.

A cette même forme se rattache **tradition**, littéralement action de faire passer, de transmettre un objet à quelqu'un. C'est le sens qu'il a en terme de jurisprudence. *Ex.* : La *tradition* par le fétu était d'usage en Hollande, c'est-à-dire l'action de donner à titre de fief. (Le préfixe *trans*, au delà, indique le déplacement de la chose donnée). C'est dans cette acception qu'il a formé **extradition**, action de remettre un réfugié aux mains de son gouvernement (*ex*, hors, *tradition*, action de livrer).

Tradition signifie le plus souvent transmission par voie orale de faits historiques ou de légendes; il désigne aussi les choses transmises. Cette acception a formé **traditionnel**, qui a rapport à la tradition, **traditionnaire**, homme attaché aux traditions, et **traditionnellement**.

Si on livre quelque chose ou quelqu'un par perfidie, ce n'est plus une tradition, c'est une **trahison**; on fait l'action de **trahir**, on est un **traître**, on agit **traîtreusement**.

Tradition et **trahison** forment donc un doublet : ils proviennent l'un et l'autre du latin *traditionem*. Mais le premier est un mot savant, tandis que le second remonte à l'origine de la langue.

Redonner, dans le sens de remettre une chose à la personne de qui on l'avait reçue ou à qui on l'avait prise, s'exprime par le verbe **rendre** (lat. *reddere*), où la racine primitive a presque entièrement disparu ; mais on la retrouve, sous la forme *dit*, dans **reddition**, action de rendre. Rendre signifie quelquefois produire, rapporter; dans ce sens, il a formé **rente**, revenu annuel produit ou donné par un capital. Constituer des rentes au profit de quelqu'un, c'est le **renter** ; on en fait ainsi un **rentier**.

Donner ou abandonner entièrement ce qu'on avait en sa possession, c'est **perdre** (lat. *perdere*). Le dommage éprouvé est une **perte** ; si la perte se fait graduellement elle prend le nom de **déperdition**. *Ex.* : La *déperdition* des forces. S'il s'agit d'une ruine complète, on l'exprime par le mot **perdition**. La chose qu'on peut perdre est **perdable** ; une cause qu'on ne saurait manquer de gagner est dite **imperdable** ; celui qui a perdu au jeu est un **perdant**. L'homme à qui le trouble et l'émotion ont fait perdre son sang-froid est **éperdu** (*ex*, intensif), adv. **éperdûment**.

Enfin le même radical *dit* se retrouve dans **édition**, action de mettre au jour (*ex*, hors de), de publier un ouvrage. Celui qui publie ou **édite** est l'**éditeur**.

41. **Duc**, du latin *dux, ducem*, racine de *ducere, ductum*, conduire.

Radical : **duc, dog, duit, dui.**

Dux en latin signifie proprement, un conducteur, un guide, et par extension, un chef.

Dans notre langue, le mot **duc** désigne le premier titre de noblesse après celui de prince. La femme d'un duc est une **duchesse**, sa seigneurie un **duché** ; ce qui a rapport au duc ou au duché s'exprime par l'adjectif **ducal**. Le premier des ducs, dans certains États, est un **archiduc**, il a pour femme une **archiduchesse**.

En italien, le mot duc a pris la forme **doge**, qui désignait particulièrement le chef de la république de Venise. Nous avons adopté cette forme avec ses dérivés : **dogaresse**, la femme du doge, et **dogat**, dignité de doge.

La racine *duc*, avons-nous dit, implique l'idée de conduire c'est pour cela qu'un canal en maçonnerie destiné à la conduite des eaux a été nommé **aqueduc**, et qu'une sorte de pont jeté comme un chemin sur une vallée pour le passage d'une voie ferrée a reçu le nom de **viaduc**. — Un métal susceptible d'être conduit ou allongé en fils est **ductile** ; il a pour qualité la **ductilité**.

L'action de mener ou de guider s'exprime par le verbe **conduire**, dans lequel le préfixe *cum* n'a qu'une valeur intensive, comme dans *con*server, *com*primer et dans beaucoup d'autres mots tirés directement du latin. L'homme qui conduit est un **conducteur** ; l'action de conduire porte le nom de **conduite** ; un canal de petite dimension servant à conduire les eaux est un **conduit**. Conduire à son départ quelqu'un qui est venu vous voir, c'est le **reconduire** ; se débarrasser d'une personne qui vous fait une demande, la renvoyer, c'est l'**éconduire** (la conduire hors). Le mot conduite signifie quelquefois manière de se comporter suivant la raison et les bonnes mœurs ; dans ce cas, il a pour contraire **inconduite**.

En terme d'anatomie, l'action de conduire un membre en l'écartant de la ligne médiane du corps s'appelle **abduction** (*ab*, préfixe d'éloignement), d'où la qualification d'**abducteur**, donnée au muscle qui fait accomplir ce mouvement. Au contraire, le mouvement qui rapproche le membre de la ligne médiane, s'appelle **adduction** (*ad*, vers) ; il s'accomplit au moyen des muscles **adducteurs**.

Conduire ou mener dans ou à l'intérieur de, s'exprime par **introduire** ; l'action d'introduire porte le nom d'**introduction**, et celui qui introduit s'appelle **introducteur**. L'action de conduire quelque chose à la surface d'un corps, de l'y étendre se dit **enduire** (*in*, sur) ; la matière étendue forme un **enduit**. Nous retrouverons plus loin la même forme, mais avec un sens bien différent dans le verbe *induire*.

Pousser ou conduire en avant, mettre en évidence, c'est

produire. *Ex.* : On l'a *produit* dans le monde. Par **extension**, il signifie créer, engendrer; l'action de produire dans ce cas est une **production**; la chose produite prend aussi le nom de **production**, mais plus souvent celui de **produit**. Ce qui produit est **producteur**, ce qui est capable de produire est **productif**; ce qui ne produit rien est **improductif**. Produire ou créer de nouveau se rend par **reproduire**; d'où **reproduction**, action de reproduire et de se reproduire, **reproducteur**, ce qui reproduit, **reproductif**, qui a la faculté de reproduire, **reproductible**, susceptible d'être reproduit, et le mot abstrait, peu usité, de **reproductibilité**.

Conduire ou transporter un écrit d'une langue dans une autre, c'est le **traduire** (*trans*, au delà); l'action de traduire ou la chose traduite est une **traduction**, faite par un **traducteur**. Quand un écrit peut être traduit, il est **traduisible**; si l'on ne peut le traduire, il est **intraduisible**. Remarquons que traduire s'emploie aussi au sens propre pour signifier faire passer d'un lieu dans un autre. Ex. : *Traduire* quelqu'un devant les tribunaux; *traduire* en justice.

Déduire (*dé* marquant la séparation, le mouvement de haut en bas) signifie proprement tirer de, tirer tout au long. De là les acceptions différentes : 1° soustraire, retrancher; *ex.*: vous *déduirez* de cette somme les frais de recouvrement; 2° exposer tout au long, énumérer; ex. : *déduire* ses raisons; 3° tirer comme conséquence; *ex.* : les conséquences qu'on peut *déduire* de ce principe. Dans ces trois cas, l'acte accompli porte le nom de **déduction**. Ce verbe avait dans le vieux français comme en latin le sens de divertir (v. *Verser*); d'où le mot **déduit**, synonyme de plaisir, divertissement :

> Il avait dans la terre une somme enfouie,
> Son cœur avec, n'ayant d'autre *déduit*
> Que d'y ruminer jour et nuit. (LA FONTAINE.)

Ramener quelque chose à sa place, à de certaines proportions, à un certain état s'exprime par le verbe **réduire**, qui est un autre opposé de conduire : la chose avait été conduite à un point donné, on la ramène à son état primitif ou à ses éléments, c'est ainsi qu'on dit *réduire* une fracture, *réduire* une

chose à sa juste valeur, *réduire* en poudre. Dans beaucoup de cas, il signifie simplement amener : *réduire* à la misère; les assiégés furent *réduits* à capituler. Dans tous les cas l action de réduire est une **réduction**; toute chose pouvant être réduite est **réductible**, dans le cas contraire, elle est **irréductible**; ce qui a la faculté de réduire, en chimie, est **réductif**. Réduire signifie encore amener à des proportions plus petites, diminuer. *Ex. :* Un dessin *réduit;* dans cette acception, il a formé **réduit**, logement étroit et retiré.

Tous les verbes que l'on vient de voir s'emploient tantôt au propre, tantôt au figuré. Voici d'autres séries qui s'emploient exclusivement au figuré.

Conduire l'esprit dans ou vers quelque chose s'exprime par le verbe **induire** : *induire* en erreur. On rend par le substantif **induction** l'action d'induire, mais ce terme désigne plus particulièrement un mode de raisonnement qui consiste à remonter de l'effet à la cause; c'est le contraire de la déduction qui va de la cause à l'effet.

Avec le préfixe *sé*, indiquant la mise à part, on a formé **séduire**, détourner du chemin de la vérité pour conduire dans l'erreur. L'action de séduire est une **séduction**, dont l'auteur est un **séducteur**, qui arrive à ses fins par un langage et des procédés **séduisants**.

Enfin élever les enfants, c'est-à-dire conduire ou diriger toutes leurs facultés vers leur développement, se dit familièrement **éduquer**, littéralement faire sortir de, faire grandir. L'action d'élever est l'**éducation**. Celui qui donne l'éducation est un **éducateur**, et ce qui a la faculté d'aider l'éducation est **éducatif**.

42. **Esprit**, du latin *spiritus*, souffle, dérivé lui-même de *spirare*, souffler.

Le radical a les formes **spr** (dans *esprit* seulement), **spir** et **pir**.

Le mot **esprit** a été formé de *spiritus* par le changement de *sp* en *esp* et par la chute de l'atone brève *i* qui précède l'*r*.

Spiritus, chez les Latins, signifiait souffle, haleine. Comme le

souffle est quelque chose de subtil, d'insaisissable, on donna par comparaison le nom d'esprit à la partie la plus subtile de nous-mêmes, à l'âme. On appela du même nom la manifestation de l'âme, l'intelligence, en confondant l'effet avec la cause.

Les mots de cette famille peuvent se partager en deux séries: ceux où domine l'idée de ce qui est léger, subtil, et ceux qui sont reliés par l'idée générale de souffle.

Suivons d'abord la première.

Pour exprimer tout ce qui a rapport à l'esprit, on emploie l'adjectif **spirituel**, qui a donné à son tour l'adverbe **spirituellement**. La doctrine philosophique qui admet l'existence de Dieu, celle de l'âme, et qui est opposée au matérialisme est le **spiritualisme**; ses partisans sont des **spiritualistes**. Donner à une chose un caractère spirituel en dégageant les sens de la matière, c'est la **spiritualiser**; le caractère même de ce qui est spirituel porte le nom de **spiritualité**. Celui qui prétend communiquer avec les esprits des morts est un **spirite**; la doctrine superstitieuse à laquelle il croit porte le nom de **spiritisme**. En appliquant cette idée de chose légère et subtile à un objet matériel, on a donné le nom d'**esprit** aux produits de la distillation; de là vient l'adjectif **spiritueux**.

Nous passons à la seconde série :

Attirer l'air, le souffle dans la poitrine, s'exprime par le verbe **aspirer** (préf. *ad* indiquant réunion, et *spirare*); cet acte de la vie physique porte le nom d'**aspiration**. Une pompe qui attire un fluide à l'intérieur d'elle-même est **aspirante**. Au figuré, et par une liaison d'idées facile à comprendre, aspirer a le sens de désirer; de là on a fait le substantif **aspirant**, celui qui désire, qui cherche à conquérir une place, un titre.

Le contraire d'aspirer est **expirer**, qui veut dire pousser le souffle au dehors, et, par extension, rendre le dernier souffle, mourir. L'action d'expirer est une **expiration**, mot qui signifie aussi l'action de prendre fin.

Avec le préfixe réduplicatif *ré*, on a fait **respirer**, qui désigne l'action d'aspirer et d'expirer tour à tour. Cet acte est la **respiration**. L'air capable d'entretenir la vie est **respirable**, dans le

cas contraire, il est **irrespirable**; ce qui a rapport à la respiration est dit **respiratoire**.

Souffler de l'air dans la poitrine de quelqu'un, par exemple dans la poitrine d'un noyé qu'on veut rappeler à la vie, s'exprime par **inspirer**. Au figuré, ce même mot signifie faire pénétrer une idée dans l'esprit, un sentiment dans le cœur de quelqu'un. Au propre comme au figuré, inspirer forme **inspiration**, action d'inspirer, et **inspirateur** celui qui inspire. Le participe passé **inspiré** s'emploie substantivement pour désigner une personne animée, remplie d'enthousiasme par la divinité.

Un souffle qui s'échappe de la poitrine sous l'influence de quelque émotion physique ou morale est un **soupir**; rendre un soupir, c'est **soupirer** (littér., souffler en haut, *susum*). Ce verbe, pris au figuré, signifie aussi désirer ardemment : *soupirer* après la liberté. Dans cette acception il a formé **soupirant**, celui qui désire. Dans son acception propre, il donne **soupirail**, ouverture étroite destinée à donner par en haut de l'air dans un cachot, dans une cave.

Une émanation subtile, légère comme un souffle, qui s'échappe du corps par les pores de la peau forme la **transpiration**, ou l'action de **transpirer**.

Enfin, dans un sens tout à fait figuré, plusieurs choses qui tendent vers un but commun font l'action de **conspirer**.

> A mes nobles projets je vois tout *conspirer*. (Racine.)

Il se dit par suite de ceux qui s'entendent, qui complotent, qui soufflent, pour ainsi dire, ensemble afin d'arriver à un but déterminé; ils font une **conspiration**, ce sont des **conspirateurs**.

43. **Écrire**, du latin *scribere, scriptum*, même signification.

Formes du radical : **écri**, **scrib**, **script**.

Il est facile de comprendre, d'après les règles que nous avons énoncées, comment **écrire**, autrefois *escrire*, s'est formé du latin *scribere*, par la chute de la consonne médiane *b*, de l'atone *e*, et par l'addition de l'*e* initial.

Écrire signifie représenter les mots du langage au moyen de caractères de convention. L'art de tracer ces caractères constitue l'**écriture**; toute chose écrite est un **écrit**. Une planche sur laquelle on écrit un avis destiné au public s'appelle un **écriteau**, diminutif d'écrit; le vase renfermant l'encre pour écrire est une **écritoire**.

Un homme qui écrit, qui fait des copies est un **scribe**; l'auteur qui écrit des livres est un **écrivain**; si l'écrivain est mauvais, on le qualifie d'**écrivailleur** ou d'**écrivassier**. On dit qu'il **écrivaille**.

Avec le préfixe *ré*, réduplicatif, on a fait **récrire**, écrire de nouveau; d'où **rescrit**, réponse officielle d'un pape pour régler un point de droit.

Écrire quelque chose sur un registre, sur un monument, c'est **inscrire**, faire ou tracer une **inscription** (*in*, sur). L'inscription sur les registres d'appel au service militaire porte le nom de **conscription**, parce que les appelés, ou **conscrits** y sont inscrits ensemble (*cum*, avec). C'est dans le même sens qu'autrefois, à Rome, on appelait **conscrits** (*conscripti*) les sénateurs qui furent inscrits ensemble sur le registre du Sénat par P. Valérius après l'expulsion des rois.

Écrire son nom au bas d'un acte, pour marquer qu'on l'approuve, s'exprime par le verbe **souscrire** (*sub*, dessous), qui, par suite, a reçu le sens d'adhérer, d'approuver et même de s'engager à fournir une certaine somme pour une entreprise, une dépense commune. *Ex.* : Je *souscris* à ce que vous dites. Cette inscription, cette approbation, cet engagement porte le nom de **souscription**, et celui qui le fait est un **souscripteur**. — L'adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre est une **suscription** (du préfixe latin *super*, sur).

Faire la copie d'un écrit, le transporter sur un autre papier, c'est le **transcrire** ou en opérer la **transcription**. Une copie faite à la main est **manuscrite**. Un ouvrage écrit à la main est un **manuscrit** (voy. *Main*).

On se rappelle que Sylla, rentré dans Rome après la défaite du parti de Marius, fit périr un grand nombre de ses adversaires, et que les condamnations et les confiscations de biens

prononcées par lui étaient, chaque matin, **affichées sur le** Forum. De là le verbe **proscrire** (du latin *pro, scribere,* annoncer par écrit, proclamer), qui signifie condamner **à** mort en publiant par une affiche le nom des condamnés, puis éloigner, bannir. Cette condamnation, cet exil est une **proscription**; la victime d'une proscription est un **proscrit**, et celui qui proscrit, un **proscripteur.**

Une ordonnance, un précepte écrit d'avance est une **prescription.** *Ex.:* Les *prescriptions* de la morale; le médecin a fait une *prescription*. De là à l'idée de commandement il n'y a qu'un pas, aussi le verbe **prescrire** signifie-t-il le plus souvent ordonner, commander. En jurisprudence, la **prescription** est un moyen d'acquérir ou de se libérer par un certain laps de temps. C'est ainsi qu'une dette se trouve éteinte sans avoir été payée, après un certain nombre d'années. On appelait **prescription** chez les Romains, dit Littré, « une certaine restriction *inscrite en tête* de la formule que le préteur adressait au juge. Cette restriction était: « En cas de revendication, vous jugerez « l'affaire, à moins qu'il n'y ait possession de longtemps. » Du sens de inscription placée en tête ou avant, le mot prescription en est venu à désigner le droit qui s'y trouvait constaté.

Le radical *scri*, par une comparaison facile à saisir, implique quelquefois l'idée générale de tracer, graver ou peindre. C'est dans cette acception qu'il a formé **décrire**, dépeindre par le discours, ou tracer, **description**, action de décrire, **descriptif** qui a rapport à la description; **circonscrire**, action d'enfermer dans une ligne tracée autour, **circonscription**, espace circonscrit.

44. **Être**, du bas latin *essere*, en latin classique *esse*, être; participe inusité : *ens*.

Les formes du radical sont : **êtr, ent, ence, ess.**

Le verbe **être**, employé absolument, signifie avoir une existence réelle. On s'en sert comme d'un nom pour désigner la personne ou la chose qui est. *Ex.:* Un *être* inutile; quel *être!* En terme de philosophie scolastique, on donnait à la nature propre d'une chose le nom d'**entité**; ainsi l'humanité, l'animalité étaient les entités de l'homme et de l'animal.

Ce qui constitue le fond, la nature d'un objet en est l'**essence**; ce qui appartient à l'essence est **essentiel**, adv. **essentiellement**. Il y avait, d'après les anciens, quatre éléments ou essences superposés : la terre, l'eau, l'air et le feu; au-dessus de la sphère de feu, existait une substance plus subtile qu'on appelait la cinquième essence, ou, comme on disait dans le vieux langage, la **quintessence** (quinte essence). Au figuré, ce mot signifie ce qu'il y a de plus raffiné en quelque chose, et il a formé le verbe **quintessencier**, raffiner, subtiliser.

Lorsque quelqu'un est devant vous, vous dites qu'il est **présent** (*pré*, devant); lorsqu'il est éloigné, vous dites qu'il est **absent**, (*ab*, indiquant l'éloignement). Chacun de ces deux mots est le point de départ d'un groupe de dérivés.

L'état d'une personne ou d'une chose présente est la **présence**; ce qui a lieu dans le moment actuel, en notre présence, se fait **présentement**. Si l'on met un objet devant vous pour vous l'offrir, on vous le **présente**, c'est un **présent** que l'on vous fait. L'action de présenter une personne ou un objet porte le nom de **présentation**; l'objet lui-même, dans ce cas, est **présentable**. Présenter de nouveau, ou se présenter à la place de, ou encore rendre une chose présente par le dessin, s'exprime par le verbe **représenter**; l'acte que l'on accomplit ainsi est une **représentation**. Celui qui représente une ou plusieurs personnes est un **représentant**; ce qui a la vertu de représenter est dit **représentatif**.

L'état de l'absent, c'est l'**absence**; l'action de s'éloigner, de se rendre absent s'exprime par le verbe pronominal s'**absenter**.

Les Latins avaient formé avec *esse* et le préfixe *inter*, le verbe *interesse*, être dans, participer à. De la troisième personne de l'indicatif présent de ce verbe, employé impersonnellement, *interest*, nous avons tiré le substantif **intérêt**, ce qui importe en quelque manière que ce soit, le profit que nous retirons de l'argent prêté, le souci que nous inspire une personne ou une chose, la curiosité qu'excite un livre ou un spectacle, etc. *Ex.* : L'*intérêt* de l'État; prêter à *intérêt*;

Il ne prend *intérêt* qu'aux crimes de sa race. (CORNEILLE).

Une histoire pleine d'*intérêt*.

Inspirer l'intérêt, c'est **intéresser**; ce qui intéresse est **intéressant**; celui qui est trop attaché à ses intérêts est **intéressé**. Celui qui n'écoute pas les conseils de l'intérêt est **désintéressé** il fait preuve de **désintéressement**. Celui qui cesse de porter intérêt se **désintéresse**.

45, **Fable**, du latin *fabula*, fable. récit, tiré de *fari*, part. prés. *fans*, parler, avoir l'usage de la parole.

Le radical prend en français les formes **fabl**, **fabul**, **habl**, **fat**, **fé**, **fan**, **fam**, **fast**, **fess**.

Dans son acception la plus ordinaire, **fable** a le sens d'apologue, récit fictif dont on dégage une moralité. Cette signification a donné **fabuliste**, homme qui écrit des fables.

Dans une autre acception fort usitée, **fable** désigne l'ensemble des légendes mythologiques; dans ce sens, il a formé **fabuleux**, qui a le sens d'imaginaire et qui est l'opposé de réel, d'historique. Avec la simple signification de récit, il a donné **fabliau**, conte en vers à la mode dans les premiers âges de notre littérature.

Au radical *fabl*, ajoutez le préfixe de tendance *ad*, vous obtenez **affable**, désignant la qualité de celui qui s'entretient volontiers avec les personnes, sans morgue et sans fierté. Affable vous donne à son tour **affabilité**, qualité de celui qui est affable, et l'adverbe **affablement**.

Avec le même préfixe et le latin *fabula*, vous formez **affabulation**, ce qu'on joint à la fable pour en expliquer la moralité; c'est ce que nous appelons la morale.

Autrefois quand deux amis devisaient familièrement ensemble, on disait qu'ils **confabulaient**. Ce mot a vieilli, mais nous avons retenu **confabulation**, action de confabuler, c'est-à-dire de causer, de deviser.

Ce qu'on ne peut rendre par la parole est **ineffable**, c'est-à-dire inexprimable, mot formé de *in* non, de *ex*, au dehors, et du radical *fabl*.

On rattache à *fabula*, le verbe espagnol *hablar*, qui veut dire simplement parler. Nous l'avons adopté sous la forme **hâbler**, signifiant parler avec vanterie, et nous en avons tiré les dérivés **hâbleur**, celui qui hâble, et **hâblerie**, synonyme de vanterie.

Jusqu'à présent nous nous sommes peu éloigné de la forme *fabl*. Nous allons suivre un autre groupe de dérivés directement moulés sur l'une des formes du verbe *fari*. Cette forme est le participe *fatum*, signifiant littéralement ce qui est dit, ce qui est prononcé. Les anciens, qui croyaient à une destinée inévitable écrite ou prononcée d'avance, avaient imaginé une divinité qu'ils appelaient *fatum*; c'est l'aveugle destin auquel les dieux mêmes étaient assujettis. Ce mot n'est pas passé dans notre langue, mais il nous a donné **fatal**, ce qui porte en soi une destinée inévitable; **fatalité**, qualité de ce qui est fatal; **fatalement**, d'une manière fatale. La croyance à la fatalité constitue une doctrine qui porte le nom de **fatalisme**, et dont les adeptes sont des **fatalistes**. Ce qui révèle les ordres du destin (*fatum*) est dit **fatidique** (voyez *Dire*). *Ex.:* Le trépied *fatidique*.

De *fata*, le moyen âge a formé **fée**, être fantastique qui exerçait une grande influence sur les destinées des hommes. Ce qui confirme cette étymologie, c'est que fée se dit encore **fade** ou **fadette** dans plusieurs de nos patois. L'art ou la puissance des fées porte le nom de **féerie**; ce qui est merveilleux comme l'ouvrage des fées est **féerique**.

Du même radical, *fat*, le latin a formé le mot *præfatio*, action de parler d'abord, dont nous avons fait **préface**, discours préliminaire, et par analogie, **postface**, avertissement placé après un livre.

Une autre forme de *fari*, le participe *fans* nous a donné un autre groupe fort important de dérivés. L'homme trop jeune encore pour parler est un **enfant**, en latin *infans*, le non parlant. Ce mot fournit toute une lignée de dérivés : **enfance, enfanter, enfantement, enfantin, enfantillage**. Le préfixe négatif *in* conserve sa forme dans **infanticide**, action de tuer un enfant, **infant** et **infante**, noms que les Espagnols donnent au fils et à la fille du roi régnant, et que nous avons francisés. De l'italien *fante* formé de *infantem* par aphérèse de *in*, et signifiant petit garçon, valet, nous avons formé **fantassin**, soldat qui marche à pied comme les valets d'armée; le corps des fantassins porte le nom d'**infanterie**.

Pour exprimer ce qu'on dit, le bruit public, les Latins avaient

le mot *fama*, qui n'a pas passé dans notre langue; mais à cette forme du radical, *fam* nous avons emprunté les mots : **famé**, adjectif signifiant qui a une bonne ou une mauvaise réputation suivant qu'on le fait précéder des adverbes bien ou mal ; **fameux**, qui a une grande réputation ; **infâme**, qui est flétri par l'opinion publique ; **infamie**. flétrissure imprimée par la loi ou par l'opinion ; **infamant**, qui imprime une flétrissure ; **infamation**, note d'infamie. Le verbe **diffamer** signifie ternir la réputation ; celui qui tient des propos **diffamants** ou **diffamatoires** est un **diffamateur**.

Les Latins rattachaient à *fari* le mot *fas*, arrêt des dieux et, par extension, le droit religieux. Les jours autorisés par le droit religieux, où l'on pouvait assembler les comices, rendre la justice, étaient les jours **fastes** ; les autres jours étaient les jours **néfastes** (*non fastes*). On fit de faste un substantif pour désigner le calendrier où étaient marqués les jours d'audience ; ce mot finit bientôt par désigner simplement tout calendrier, et, par extension, des annales écrites jour par jour.

Enfin, c'est à *fari* que se rattache le mot **faconde**, ou facilité à parler, abondance de paroles.

Fari a dans le latin un dérivé *fateri, fassum*, qui signifie aussi dire, mais dans le sens d'avouer, de déclarer. Déclarer ou avouer une opinion, une faute, c'est la **confesser** (*cum* augm.), en faire la **confession**. L'Église catholique appelle **confesseurs** les chrétiens qui, au temps des persécutions, déclaraient ou confessaient hautement leur croyance. On appelle du même nom le prêtre qui reçoit les aveux d'un pénitent, ou **confession**, dans le réduit appelé **confessionnal** ; on dit du pénitent qu'il est allé à **confesse** (fém. de l'ancien participe *confès*).

Avouer publiquement, déclarer, s'exprime par le verbe **professer** (*pro* en public). Un religieux qui a déclaré s'engager dans un ordre est un **profès** ; il a fait sa **profession**, c'est-à-dire sa déclaration publique. On donne ce nom, par imitation, à une fonction exercée publiquement : la *profession* d'avocat.

Celui qui professe une opinion aime généralement à la répandre ; de là on a fait de professer le synonyme d'enseigner. L'homme qui enseigne est un **professeur**, il exerce le **professorat** ; tout ce qui a rapport au professeur ou au profes-

sorat est dit **professoral.** Citons encore la locution latine **ex professo**, signifiant en homme qui connaît la matière, qui la professe.

46. Faire, latin *facere*, *factum*, même signification.

Les formes diverses que prend le radical sont : **fai, fac** ou **fact, fet, fect, fice, fit, fi.**

Le verbe **faire**, d'après Littré, compte jusqu'à quatre-vingt-deux acceptions différentes. Cette multiplicité de sens fait qu'il a un grand nombre de dérivés. C'est la famille la plus riche de la langue.

Il est inutile de définir le mot **faire**, que tout le monde comprend, et dont on saisit mieux le sens qu'on ne l'explique.

Une chose faite ou arrivée est un **fait**; la chose qui peut être faite est **faisable**; dans le cas contraire elle est **infaisable.** Celui qui fait quelque chose en général est un **faiseur.** La manière de faire une chose, de lui donner la forme, c'est la **façon,** d'où le verbe **façonner**, donner la façon. On appelle aussi façons les manières d'une personne ; on dit de quelqu'un : il a de bonnes *façons*, des *façons* cordiales. Celui qui a des façons exagérées, qui fait trop de façons, est un **façonnier.**

La chose que l'on peut faire sans peine est **facile**; elle se fait **facilement** ou avec **facilité** ; en rendre l'accomplissement aisé c'est la **faciliter.** Le substantif facilité a dans le français une autre forme pour signifier le moyen, le pouvoir de faire quelque chose, c'est **faculté,** qui a formé l'adjectif **facultatif,** signifiant qui donne la faculté, qui peut être fait. Facile a pour opposé **difficile** (préf. *dis*, négatif); ce qui est difficile se fait **difficilement**, offre de la **difficulté**. Celui qui fait des difficultés sur toutes choses est un esprit **difficultueux.**

L'homme qui ne veut rien faire est un **fainéant** (fait néant); il passe son temps à **fainéanter** ; il vit dans la **fainéantise.**

Ce qui est à faire, le sujet d'une occupation est une **affaire**; celui qui a beaucoup d'affaires est **affairé.**

Faire a pour opposé le verbe **défaire,** qui signifie détruire ce qui est fait, et, en terme de guerre, vaincre ; de là le mot **défaite,** perte d'une bataille. On a aussi le composé **redéfaire,** défaire de nouveau. Faire un ouvrage semblable à un autre, et, par

extension, imiter, c'est **contrefaire**. La reproduction illégale d'un ouvrage est une **contrefaçon**, et celui qui s'en rend coupable, un **contrefacteur**. Comme contrefaire signifie imiter d'une manière souvent imparfaite, défigurer, on qualifie de **contrefait** celui qui est né difforme.

On exprime par **refaire** l'action de faire de nouveau. Le substantif correspondant est **réfection**, qui se prend spécialement dans le sens de réparation. Refaire s'emploie sous la forme pronominale dans le sens de réparer ses forces ; le lieu où l'on se refait en prenant de la nourriture est un **réfectoire**.

Si l'on veut exprimer l'action de faire entièrement, d'achever, on emploie le verbe **parfaire** (*par*, indiquant l'achèvement) ; une œuvre achevée est **parfaite** ; elle est **parfaitement** conditionnée, elle atteint la **perfection** ; si elle n'est pas parfaite, mais qu'elle soit **perfectible**, c'est-à-dire qu'elle ait un caractère de **perfectibilité**, on pourra la **perfectionner** ou y apporter des **perfectionnements**. Le travail, l'objet qui n'est pas achevé est **imparfait**, il est **imparfaitement** fait, il porte en soi un caractère d'**imperfection** qu'il ne pourra perdre s'il est **imperfectible**, c'est-à-dire s'il a en même temps un caractère d'**imperfectibilité**.

Avec le préfixe adverbial *mal*, on a formé **malfaire**, qui veut dire faire le mal. Un être qui produit le mal par nature est **malfaisant** ; l'homme qui commet des crimes, qui fait le mal, par conséquent, est un **malfaiteur**.

Un **maléfice** est une pratique superstitieuse pour faire du mal aux hommes ou aux animaux. On disait d'un être qu'on supposait avoir été l'objet d'un maléfice qu'il était **maléficié**. — Avec un autre préfixe d'une signification analogue à *mal*, *més* ou *mé*, on a composé **méfaire**, synonyme de malfaire, et le substantif **méfait**, mauvaise action.

Bien faire ou faire le bien ne s'exprime pas par un seul verbe, mais nous avons les substantifs **bienfait**, le bien que l'on fait à quelqu'un, **bienfaiteur**, celui qui fait du bien à ses semblables, l'adjectif **bienfaisant**, qui aime à faire le bien, et enfin le mot **bienfaisance**, créé au dix-huitième siècle par l'abbé de Saint-Pierre, pour remplacer le vieux terme **bénéficence**, qui signifiait, comme bienfaisance, la pratique habi-

tuelle des bienfaits. Avec le même préfixe, mais sous sa forme savante, *béné*, nous avons composé dans une acception différente **bénéfice**, qui implique le plus souvent une idée de gain, de profit. **Bénéficier**, c'est faire quelque profit. Citons encore le substantif **bénéficier**, celui qui a un bénéfice ecclésiastique, c'est-à-dire une dignité accompagnée d'un revenu; **bénéficial**, qui concerne les bénéfices ecclésiastiques, et **bénéficiaire**, celui au profit duquel on donne une représentation théâtrale.

Faire assez, ne rien laisser à désirer, contenter, c'est **satisfaire** (*satis*, assez), agir d'une manière **satisfaisante**. Lorsqu'un élève a satisfait son maître, celui-ci lui donne un **satisfecit**. Celui qui est satisfait éprouve de la **satisfaction**.

Faire quelque chose en dehors de ce qui est permis, c'est **forfaire**, commettre un ou des **forfaits**. En terme de féodalité, forfaire signifiait violer un serment juré, de là vient **forfaiture**, violation de la foi jurée.

Faire ou proposer, et par suite estimer quelqu'un ou quelque chose à un prix qui est au-dessus de sa valeur, c'est le **surfaire**. — Le temps qui s'écoule entre deux événements porte le nom d'**entrefaites**, mot qui ne s'emploie que dans cette expression : sur ces *entrefaites*.

Lorsqu'une chose est faite par art, et qu'elle n'est pas, par conséquent, produite par la nature, on dit qu'elle est **factice**.

Tout ce qui fait, tout ce qui crée, qui produit, porte le nom générique de **facteur**. *Ex.* : Les *facteurs* de la richesse publique, les *facteurs* d'une multiplication. Dans cette acception générale, facteur a formé **facture**, manière dont une chose est faite, comme dans cette expression : ce morceau de musique est d'une *facture* large et savante. Facture est entré en composition dans **manufacture**, lieu où l'on confectionne à la main (*manu*) des objets d'industrie ; ce mot a produit l'adjectif **manufacturier** et le verbe **manufacturer** (voir *Main*). — Appliqué aux personnes, facteur désigne spécialement l'homme qui fait des affaires de commerce, et par extension tout employé quelconque. C'est dans ce sens qu'il a donné **facture**, note du prix des choses faites; **factage**, transport de marchandises par des facteurs; **factorerie**, établissement de facteurs à l'étranger.

Les Latins, par le mot *factionem*, d'où nous avons fait **fac-**

tion, désignaient une société de personnes faisant la même chose, et par suite ayant la même opinion. Cette idée d'association et de communauté d'opinion a conduit à faire de faction le synonyme de ligue, parti politique disposé à troubler l'État. Tout membre actif d'une faction est un **factieux**. Faction a eu autrefois le sens d'action de guerre; ce sens s'est conservé dans le mot **faction**, désignant la garde faite par un soldat, appelé pour cette raison, **factionnaire**.

Un écrit destiné à faire l'exposé des faits d'une cause est un **factum**. — Un homme chargé de tout faire dans une maison est un **factotum** (*totum*, tout, celui qui fait tout). — L'imitation exacte d'un dessin, d'une écriture est un **fac-similé**.

Jusqu'à présent nous n'avons vu que des mots très rapprochés de *faire* et de ses dérivés directs. Il va falloir nous éloigner davantage de la forme et du sens primitifs.

Les Latins avaient formé avec le préfixe de tendance *ad* et le verbe *facere*, le verbe *afficere, affectum*, agir sur quelqu'un en bien ou en mal, d'où le substantif français **affection**, manière d'être, disposition bonne ou mauvaise du corps et de l'âme, et particulièrement disposition bienveillante, tendresse. Dans ce dernier sens il a donné naissance au verbe **affectionner**, avoir de l'attachement pour une personne ou pour une chose. Du radical *affect* viennent **affectif**, qui inspire de l'affection, **affectueux**, qui porte de l'affection, et **affecter**, faire des efforts vers, prétendre à. Comme la prétention n'est pas toujours justifiée, le substantif dérivé **affectation** se prend en mauvaise part pour signifier une manière d'agir qui s'éloigne du naturel. De même **afféterie**, dérivé de l'ancien verbe *afféter* (*affectare*) se dit de la recherche dans les manières et dans le langage; ce qui a de l'afféterie est **affété**.

Du participe latin *infectus*, composé avec le préfixe *in* et signifiant littéralement mis dans, plongé dans, nous avons fait l'adjectif **infect**, qui signifie corrompu, répandant une exhalaison puante. Il a pour dérivé le verbe **infecter**, imprégné d'émanations malfaisantes, et le substantif **infection**, action d'infecter, qui ont pour opposés **désinfecter**, ôter l'infection, et **désinfection**.

Ce qui résulte d'une action faite est un **effet** (*ef*, pour *ex*, hors;

l'effet est ce qui est fait ou produit en dehors de l'objet agissant). Mettre à effet, c'est **effectuer**, ce qui produit des effets ou qui existe réellement est **effectif**, existe **effectivement**. En terme de scolastique, la cause qui a produit un effet est une cause **efficiente**. En terme d'algèbre, le nombre qui, placé devant un autre, le multiplie et concourt, par conséquent, à la formation du produit, est un **coefficient**. — La cause qui est de nature à produire un effet certain, énergique, est **efficace** (*ace*, suff. intensif), elle agit avec **efficacité** ou **efficacement**. Si, au contraire, une cause est impuissante, elle est **inefficace**, elle est frappée d'**inefficacité** et agit **inefficacement**.

L'action de faire une chose jusqu'à achèvement s'appelle **confection**, (*cum*, augm.), mot qui a formé le verbe **confectionner**.

L'administrateur qui, dans un département ou dans une circonscription déterminée, est placé, agit à la tête de tous les fonctionnaires, dont il est, par conséquent le chef, est un **préfet**. Ses fonctions et la circonscription qu'il administre portent le nom de **préfecture**, d'où l'on a formé l'adjectif **préfectoral**, qui a rapport à un préfet, à une préfecture. Préfet nous a donné en outre les mots composés **sous-préfet** et **sous-préfecture**.

Avec le verbe *facere* et le préfixe *de* indiquant la séparation, les Latins avaient formé *deficere*, qui signifiait littéralement agir en dehors de, faire défaut, manquer. Ce verbe n'est pas entré dans le français, mais il a donné un groupe important de dérivés. L'homme qui abandonne un parti qu'il avait servi jusqu'alors fait **défection**. En terme de grammaire, un verbe auquel il manque quelques temps ou quelques personnes est **défectif**. La chose entachée de quelque imperfection est **défectueuse** ; elle a une ou plusieurs **défectuosités**. Rattachons au même groupe le mot latin francisé **déficit**, ce qui manque dans un compte, et **défet**, terme d'imprimerie désignant les feuilles dépareillées d'un livre.

Une occupation, un emploi (du latin *officium*, composé de *facio* et de *ob*, qu'il est difficile d'expliquer) est un **office**; celui qui est chargé d'un office est un **officier**. Ce qui émane d'un officier public est **officiel** et se produit **officiellement**. — Un prêtre pourvu d'un office de judicature, dans le

temps où il existait des tribunaux ecclésiastiques portait le nom d'**official**, et sa juridiction s'appelait **officialité.** — Office désigne encore le service divin. Le prêtre qui célèbre l'office est un **officiant**; il **officie.** — Office veut dire enfin service rendu à quelqu'un; celui qui est toujours disposé à rendre un bon office est **officieux**; il agit **officieusement.** — Le lieu où un pharmacien remplit son office, c'est-à-dire prépare ses compositions médicinales est une **officine**, et toute matière qui entre dans l'officine, qui est, par conséquent, employée en médecine est dite **officinale.**

Du verbe *facere* combiné avec le préfixe *sub*, le latin a fait *sufficere*, littéralement mettre sous, et, par suite, fournir en quantité convenable, d'où le verbe **suffire**. Ce qui suffit est dit **suffisant**. Appliqué à une personne, cet adjectif signifie qu'elle est capable, et comme celui qui s'est montré capable dans tel ou tel emploi en conserve parfois un air de satisfaction impertinente, suffisant a encore le sens de présomptueux. De même **suffisance** signifie à la fois ce qui suffit, la capacité et la présomption. Le contraire de la suffisance, au propre, est l'**insuffisance**, comme ce qui ne saurait suffire est **insuffisant**, mot qui a formé l'adverbe **insuffisamment.**

Autrefois, *parfaire* la maturation d'un fruit se disait **confire** (*cum* augm.). On a étendu la signification de ce mot, qui veut dire aujourd'hui préparer les fruits au moyen d'un liquide qui les pénètre et les conserve. Cette préparation constitue une industrie, la **confiserie**, qui est exercée par les **confiseurs**. Une préparation de fruits confits au sucre porte le nom de **confiture**; on appelait jadis **confiturier** celui qui fabriquait des confitures, et son industrie se nommait **confiturerie.** On préfère aujourd'hui **confiseur** et **confiserie.** — Confire, signifiant parfaire, avait pour opposé, au figuré, **déconfire**, qui s'employait dans le sens de défaire entièrement. *Ex.:* La bête vêtue d'écarlate que le Seigneur *déconfira* (Bossuet). Déconfire avait donné **déconfiture**, défaite entière, complète, *Ex.:*

> Un chat nommé Rodilardus
> Faisait des rats telle *déconfiture*
> Que l'on n'en voyait presque plus. (La Fontaine).

Ces mots ne s'emploient plus aujourd'hui que dans le style plaisant ou familier.

Du latin *profectus*, participe de *proficere* (*pro*, exprimant une idée générale d'accroissement), nous avons fait **profit**, gain fait ou réalisé, **profiter**, tirer profit de, **profitable**, qui est une source de profits, et **profitablement**.

Enfin le verbe *facere*, en composition avec des substantifs et des adjectifs prenait la forme *ficare* qui est devenue en français le suffixe *fier*. Celui-ci, qui exprime l'idée de faire la chose ou de donner la qualité indiquée par le primitif, se retrouve dans un grand nombre de composés, tels que **bonifier, justifier, pacifier, mortifier**, etc., qui ont donné naissance à des substantifs dérivés en *fication :* **justification, pacification, mortification**, etc.

47. Ferme, du latin *firmus*, ferme, solide.
Le radical prend les deux formes **ferm** et **firm**.

Ferme est un adjectif signifiant qui a de la force, de la fixité. La qualité de ce qui est ferme est la **fermeté**; d'une manière ferme se dit **fermement**. Les anciens regardaient la voûte céleste comme une cloison solide fixée au-dessus de la terre, c'est pourquoi ils l'appelaient le **firmament**.

L'homme qui n'est pas ferme, au propre, qui manque de force, soit par un vice de constitution, soit par l'effet d'une maladie habituelle, est **infirme**, il a une ou plusieurs **infirmités**. La pièce qui, dans un établissement, reçoit les personnes momentanément infirmes, les malades, est une **infirmerie**; des serviteurs appelés **infirmiers** y sont attachés pour prendre soin des malades.

Rendre une chose ferme, solide, c'est l'**affermir**. Ce mot, comme son dérivé **affermissement**, action d'affermir, s'emploie le plus souvent au propre ; mais on s'en sert aussi quelquefois au figuré. *Ex.* : *Affermir* quelqu'un dans sa croyance. Il en est de même des mots **raffermir**, affermir de nouveau, et **raffermissement**, action de raffermir.

Quand il s'agit spécialement de choses morales auxquelles on donne de la force, de la fermeté, on emploie le verbe **con-**

firmer (*cum*, augm.) : *confirmer* un jugement, *confirmer* une nouvelle. L'action de confirmer est une **confirmation** ; ce qui a la vertu de confirmer est **confirmatif.**

Par contre, détruire la force d'une opinion, d'un raisonnement, c'est **infirmer** (*in*, nég.), et ce qui a la vertu d'infirmer est **infirmatif.**

Certifier ou établir nettement la vérité d'un fait, d'une opinion, s'exprime par le mot **affirmer** (*ad.* augm. ; littér. rendre ferme), qui a produit **affirmation**, action d'affirmer, **affirmatif**, qui affirme, et l'adverbe **affirmativement.** Citons aussi l'adjectif **affirmative**, employé comme substantif pour désigner toute proposition par laquelle on affirme.

L'adjectif ferme a produit le verbe **fermer**, qui, dans son acception primitive, signifie arrêter, fixer ; c'est dans ce sens qu'on dit un *é fermé*. On l'appelle ainsi non pas, comme le disent les grammaires, parce qu'on le prononce la bouche presque fermée, mais parce que le son en est fixe et précis, et non vague et flottant comme celui de l'*e* muet. De cette acception, fermer a passé à celle de clore, qui en est, au reste, fort voisine. Ce qui est clos n'est-il pas, en effet, attaché, fixé solidement ? Ce qui sert à fermer, ou l'action de fermer s'exprime par le mot **fermeture** ; une agrafe qui sert à fermer un livre est un **fermoir** ;

Enclore dans un lieu c'est **enfermer** ou **renfermer** ; fermer de nouveau se dit **refermer.**

L'idée de chose établie ou arrêtée, a donné lieu au substantif féminin **ferme** désignant la convention par laquelle on loue quelque chose ; c'est ainsi qu'on disait autrefois la *ferme* des impôts. On en est venu à appeler du même nom une propriété rurale prise à bail par un **fermier**, qui paye au propriétaire une somme annuelle nommée **fermage.** Donner à bail ou à ferme se rend par **affermer.**

48. Fertile. Tous les mots de cette famille dérivent du verbe latin *ferre*, porter. Les uns sont formés sur l'infinitif, les autres sur le supin *latum*, de sorte que les deux formes principales du radical, **fer** et **lat**, diffèrent entièrement. *Ferre*, dans le latin, signifie aussi rap-



porter dans ses différentes acceptions, supporter et emporter.

Fertile signifie qui rapporte, qui produit, en parlant de la terre, adv. **fertilement.** La qualité de ce qui est fertile est la **fertilité** ; rendre fertile, c'est **fertiliser** ; l'action de fertiliser se rend par le substantif **fertilisation** ; ce qui fertilise est **fertilisant**, et ce qui peut être fertilisé est **fertilisable**. Nous avons aussi les composés peu usités **infertile** et **infertilité**, qui se remplacent par stérile et stérilité.

Porter une chose d'un lieu dans un autre, c'est la **transférer** ; cette action elle-même est un **transfert**, quand il s'agit de valeurs que l'on transporte d'une personne à une autre ; dans tout autre cas, c'est une **translation** ou un **transfèrement.** Autrefois on disait **translater** pour traduire, et **translateur** pour traducteur ; ces mots ne sont plus que des archaïsmes. On qualifie encore aujourd'hui de **translatif**, en terme de droit, ce qui transporte une chose à quelqu'un : un titre *translatif* de propriété.

Si vous portez quelqu'un au premier rang dans votre estime ou dans votre affection, vous le **préférez**, vous avez pour lui une **préférence** ; il vous a paru **préférable**, puisque vous l'avez choisi **préférablement** à tout autre. Dans la hiérarchie ecclésiastique, il est un dignitaire qui est porté ou placé avant tous les autres, c'est le **prélat**, dont la dignité porte le nom de **prélature**. S'il arrive à quelqu'un de se donner un air de dignité, de gravité qui n'est pas dans sa nature, on dit qu'il se **prélasse**, c'est-à-dire qu'il se donne des airs de prélat :

> L'âne, se *prélassant*, marche seul devant eux. (La Fontaine.)

Rapporter une chose à une autre, ou bien, s'en rapporter au jugement, à l'avis de quelqu'un, c'est **référer** ou se **référer.** *Ex.* : *Référer* une citation à l'original (Littré) ; en *référer* à l'administration. Un officier ayant spécialement la mission de faire des rapports à une cour, à une assemblée, est un **référendaire.** Avant de donner votre confiance à quelqu'un que vous ne connaissez pas, vous avez soin de prendre des rensei-

gnements sur son compte; les rapports qui vous sont faits portent le nom de **références**.

Rapporter en détail un fait, c'est le **relater**, en faire une **relation**. Ce qui a rapport à un objet y est **relatif**, adv. **relativement**. Deux objets qui sont dans une relation telle que l'un suppose nécessairement l'autre, sont **corrélatifs**; ils sont en **corrélation**; « tels sont, par exemple, père et fils : on ne peut être père sans avoir un fils ou une fille, ni fils sans avoir un père » (Littré).

Porter sur quelqu'un des honneurs, des dignités qui sont le signe d'une haute estime se rend par **déférer** (*de*, de haut en bas) ; on dit : *déférer* un titre, *déférer* un grade, pour dire les accorder. Déférer signifie aussi céder par respect, retirer son opinion devant celle de la personne à qui l'on cède ; cette marque de respect porte le nom de **déférence**. Avec ce même préfixe *dé*, dans le sens augmentatif, la forme *latum* nous a donné un mot d'une signification bien différente, c'est **délateur**, celui qui porte une accusation contre quelqu'un, qui fait une **délation**. Ces deux mots ne se prennent qu'en mauvaise part.

A côté de déférer se place **conférer**, qui désigne aussi l'action de décerner, mais avec cette différence que l'on confère suivant un certain rite et conformément à la loi, tandis que l'on défère par courtoisie, en dérogeant à la coutume et en sortant du droit commun. L'action de conférer, dans cette acception, porte le nom de **collation** ; on dit la *collation* des grades, en parlant des titres conférés par l'Université. On appelait autrefois **collateur** celui qui avait le droit de conférer un bénéfice, et le bénéfice susceptible d'être conféré était dit **collatif**. Conférer, dans une acception tout à fait conforme à son étymologie, signifie porter ensemble, rapprocher, pour les comparer, des textes, des opinions ou des faits. Quand il s'agit de faits ou d'opinions, ce rapprochement, avec les discussions qui en résultent porte spécialement le nom de **conférence** ; on dit plutôt **collation** quand il s'agit de textes : **collationner** une copie, c'est la rapprocher de l'original. Le mot **collation** désignant un repas léger a la même origine. Autrefois dans les couvents, les moines, après le souper, lisaient en commun quelques passages des Écritures qu'ils discutaient ensuite.

Cette discussion, que nous appellerions aujourd'hui une **conférence**, était nommée par eux la **collation**. La séance terminée, ils prenaient, avant d'aller se coucher, une sorte de goûter, qui reçut lui-même le nom de **collation**.

Avec le préfixe *dis* signifiant éloignement, écartement, nous avons fait **différer**, qui veut dire reporter à un autre temps Cette acception a donné **dilatoire**, construit sur la forme *latum* qui fait différer ou gagner du temps. *Ex.;* Une raison *dilatoire.* Différer signifie aussi être autre, littér., être porté d'un autre côté. Dans ce sens, il forme d'assez nombreux dérivés : **différent**, qui n'est pas le même ; **différence**, état de ce qui diffère; **différencier**, établir une différence ; **indifférent**, pour qui rien n'est différent, c'est-à-dire qui voit tout du même œil; **indifférence**, état de l'indifférent.

Une ligne portée autour (*circon*) du cercle est une **circonférence**.

Prononcer quelque chose à haute et intelligible voix, c'est **proférer**, de *pro*, en avant et *ferre*. — En terme de jurisprudence, les parts d'une chose indivise qui reviennent à chacun des copartageants portent le nom de parts **afférentes** (de *ad*, à, et *ferre*). — Tirer une conclusion d'un fait, d'une proposition, c'est **inférer**, littér. porter dans. — Le retranchement d'un membre porte en chirurgie le nom d'**ablation**, de *ab* marquant l'éloignement, et *latum*.

Porter une chose devant quelqu'un pour la lui faire accepter se rend par le verbe **offrir**, latin *offerre* (de *ob*, vis-à-vis de, et *ferre*). La chose offerte est une **offrande** ; l'action d'offrir en paroles est une **offre**. En terme de liturgie catholique, l'action d'offrir quelque chose à Dieu est une **oblation**, et les prières de l'église qui accompagnent l'oblation portent le nom d'**offertoire**. On appelait autrefois **oblat** l'enfant offert par ses parents à quelque monastère.

Endurer la douleur s'exprime par le mot **souffrir** (*sub* et *ferre*, littér. supporter). L'homme qui souffre est **souffrant**, il est dans un état de **souffrance**.

Il faut ranger enfin dans la catégorie des dérivés de *ferre* les mots où se trouve le suffixe *fère*, tels que crucifère, mammifère, somnifère. etc.

49. Fluer, du latin *fluere*, *fluxum*, couler.
Le radical a les formes **flu**, **fleu**, **flo** **fluct**

Fluer est un mot peu usité qui s'emploie dans son sens étymologique, couler. *Ex.* : Cette rivière *flue* vers le couchant (Littré). On s'en sert spécialement en terme de médecine, en parlant des humeurs qui s'écoulent des plaies et des ulcères.

Tout corps dont les molécules sont peu adhérentes entre elles et qui a, par conséquent, la propriété de couler est un **fluide** ; il a pour caractère distinctif la **fluidité**.

Le mouvement d'élévation de la mer, qui fait couler les eaux sur les rivages est le **flux** ; le mouvement contraire qui les renvoie vers le point d'où elles sont venues, est le **reflux**. De même le verbe **refluer** veut dire, en parlant des liquides, retourner vers le point de départ ; il s'emploie souvent au figuré.

L'action de couler vers s'exprime par l'infinitif **affluer**, qui s'emploie rarement au propre. Un cours d'eau qui coule vers un autre pour s'y réunir est un **affluent** ; une foule de personnes ou d'objets venus de divers points et réunis pour aller ensemble forme une **affluence**. Les liquides du corps, qui coulent pour se réunir sur un point, composent un **afflux** ; un afflux de sang qui cause une certaine inflammation porte le nom spécial de **fluxion**.

Couler ensemble, en parlant de deux cours d'eau, se dit **confluer**, leur point de réunion est un **confluent**.

Ce qui s'exhale au dehors, d'une manière invisible, porte le nom d'**effluence** (*ex*, hors, et *fluere*). Une matière subtile dégagée d'un corps organique et tenue en suspension dans l'air est un **effluve**, mot créé au dix-septième siècle par le médecin italien Lancisi. (C'est à tort qu'on fait souvent ce mot du féminin.)

L'ancienne physique supposait l'existence d'un fluide mystérieux qui s'écoulait des astres et agissait sur les hommes et sur les choses. C'est sous l'empire de cette croyance que l'on a formé le verbe **influer**, littér. couler dans, et qui s'emploie figurément pour signifier exercer une action sur ; son dérivé **influence** désignait cet écoulement hypothétique. Boileau l'em-

ploie dans ce sens quand il dit, en parlant d'un écrivain, qu'il ne saurait devenir un vrai poète,

> S'il n'a reçu du ciel l'*influence* secrète,
> Si son astre, en naissant, ne l'a formé poète.

Mais le mot influer désigne le plus souvent l'action exercée de quelque manière que ce soit sur les personnes et sur les choses. C'est dans ce sens figuré qu'il a formé **influencer,** exercer un ascendant, et **influent**, qui a de l'ascendant, du crédit.

Ce qui coule ou ce qui vient au delà du nécessaire est dit **superflu,** c'est une **superfluité.**

Un cours d'eau qui se rend directement dans la mer est un **fleuve.** Ce qui appartient au fleuve, d'une manière générale, est dit **fluvial** : la navigation *fluviale* ; ce qui vit ou ce qui croît dans les fleuves ou dans les rivières est **fluviatile** : une plante *fluviatile.*

Une élévation qui se forme sur une eau agitée est un **flot** ; être porté par le flot se dit **flotter**. On appelle **flotteur** un objet léger que l'on fait flotter sur l'eau, pour mesurer la vitesse du courant. Dans les pays de forêts, comme dans le Morvan, par exemple, on confie les bûches que l'on a coupées aux ruisseaux, qui les emportent vers la rivière où ils se jettent ; là on les organise en trains que l'on dirige vers les grandes villes. Ce mode de transport se nomme le **flottage** ; mais pour qu'il puisse s'effectuer, il faut que les cours d'eau soient **flottables**.

Une réunion de navires à flot forme une **flotte,** terme qui a pour diminutif **flottille.** Une partie du navire est cachée sous l'eau ; la ligne qui la sépare de la partie émergente est la ligne de **flottaison.**

Enfin, par comparaison avec le mouvement de va-et-vient du flot, on donne figurément le nom de **fluctuation** (du latin *fluctus*, flot) au défaut de fixité, aux agitations de certaines choses. *Ex.:* Les *fluctuations* de l'opinion. Signalons ici les deux adjectifs assez rares : **fluctuant** pour dire qui ondoie comme le flot, et **fluctueux**, agité de mouvements violents.

50. Fondre, du latin *fundere*, *fusum*, répandre, fondre.

Radical : **fond, font, fus, fois.**

Observons d'abord que la signification primitive de *fundere* est répandre. C'est à cette acception que nous serons obligés de recourir pour la plupart des dérivés.

Fondre signifie faire passer un corps de l'état solide à l'etat liquide au moyen de la chaleur. Nous ne sommes pas loin, remarquons-le, de l'idée de répandre, puisque le corps fondu, au lieu de demeurer en masse compacte, se répand, s'étend de tous les côtés. Pour exprimer l'action de fondre, on emploie le mot **fonte**, réservant le mot **fusion** pour désigner l'état du corps qui fond. On donne aussi le nom de **fonte** au métal qui résulte de la fusion du minerai de fer.

Pour qu'un corps puisse être fondu, il faut qu'il soit **fusible**, qu'il possède la propriété appelée **fusibilité**. Si l'on ne peut le fondre, il est **infusible**. Si l'on fond ensemble deux ou plusieurs corps, ils se mélangent ; aussi fondre signifie-t-il souvent mélanger, allier, et fusion, mélange. *Ex.* : La *fusion* des partis. Fusion a donné naissance au verbe **fusionner**, opérer ou faire une fusion.

Les métaux se fondent dans des usines spéciales désignées sous le nom de **fonderies**, où ils sont remis aux mains des **fondeurs**. S'il s'agit de graisse que l'on fond pour en faire du suif, la pièce où se fait la fonte porte le nom de **fondoir.**

Fondre de nouveau s'exprime par **refondre**, qui signifie aussi refaire, donner une autre forme ; l'action correspondante est une **refonte**.

Lorsque plusieurs choses divisibles sont répandues ensemble, elles se mêlent, de façon qu'on ne peut plus les distinguer ; on dit alors qu'elles se **confondent**, elles forment une **confusion**, un assemblage **confus**, elles sont jetées **confusément**. Ces mots s'emploient également en parlant de choses jetées pêle-mêle, sans ordre. De même, au figuré, lorsqu'un homme, par suite de la honte qu'il éprouve, ne peut plus démêler ses idées, on dit qu'il est **confus** ou **confondu**, plein de **confusion**.

Répandre dans s'exprime par le verbe **infuser**, l'action

d'infuser est une **infusion**. Ce mot se dit principalement des sucs des plantes qui se répandent dans un liquide où on les laisse séjourner. Souvent, dans les infusions végétales, il se développe à la longue des animalcules microscopiques que, pour cette raison, on appelle **infusoires**. Au figuré, ce qui est répandu dans, s'exprime par l'adjectif **infus**; c'est ainsi qu'on dit la grâce *infuse*, la science *infuse*.

Avec le préfixe *dis*, indiquant la dispersion, on a fait **diffusion**, action de répandre çà et là, de différents côtés : la *diffusion* de l'instruction; l'adjectif **diffus**, répandu, éparpillé, et l'adverbe **diffusément**.

L'action de répandre un liquide hors du récipient qui le contient est une **effusion** (*ef* pour *ex*, hors). On dit au figuré l'**effusion** du cœur, pour désigner l'action d'un cœur affectueux qui épanche ses sentiments.

Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre s'exprime quelquefois par le verbe **transfuser**. Il se dit surtout du sang que l'on fait passer du corps d'un animal sain dans le corps d'un animal malade

L'acte par lequel on répand en abondance est une **profusion**; l'adjectif inusité **profus** a formé l'adverbe **profusément**.

L'action de répandre ou de renverser sur s'exprime quelquefois par le mot **réfusion**. *Ex. :* L'amour que nous avions pour mon père ne doit pas être perdu; nous en devons faire la *réfusion* sur nous-mêmes (Pascal). (Ce mot n'est pas dans le *Dictionnaire* de l'Académie.)

Enfin ce qui se répand avec une extrême abondance est une **foison**, mot qui a donné **foisonner**, synonyme d'abonder, et le substantif **foisonnement**.

51. Fracture, du latin *frangere*, *fractum*, rompre, briser.

Les formes du radical sont : **fract, frag, frang, frein.**

Une **fracture** est l'action de briser ou l'état d'une chose brisée; il a pour dérivé direct le verbe **fracturer**. Une chose facile à briser est **fragile**, mot savant dont la forme populaire est **frêle**, qu'on emploie dans le sens de mince, peu résistant. La **fragilité** est le caractère ou l'état d'une chose fragile.

L'action de briser s'exprime aussi par le mot **fraction**. *Ex. :* La *fraction* du pain, en terme de liturgie. Mais ce mot désigne plus spécialement une partie d'une chose divisée. Il a formé directement **fractionner**, diviser en fractions, **fractionnaire**, terme d'arithmétique, qui appartient aux fractions, et **fractionnement**, action de réduire en fractions.

Remarquons que le mot fraction est un terme général qui s'applique à toute chose divisée, qu'il implique toujours une certaine méthode dans la division, et un certain rapport entre les parties. Si, au contraire, il s'agit d'une chose matérielle brisée violemment, en éclats, chaque morceau ne sera plus une fraction, mais un **fragment**. Ce mot a produit l'adjectif **fragmentaire**, qui est par fragments.

Au mot fraction, action de briser, ajoutez le préfixe *ef* pour *ex*, employé avec une valeur intensive, vous formez **effraction**, action de briser les clôtures d'un lieu habité.

Rompre ce qui nous lie moralement, comme une promesse, un ordre, un serment, c'est **enfreindre**, de *en*, dans, et de *freindre*, forme populaire de *frangere*. Celui qui fait cette action commet une **infraction**, c'est un **infracteur**.

Lorsque des rayons lumineux tombant sur le bord d'un corps opaque, se brisent pour dévier dans une foule de directions différentes, on dit qu'il y a **diffraction** (*dis* indiquant l'écartement, la séparation).

Si les rayons lumineux brisés dans leur course se dirigent tous dans le même sens, c'est alors une **réfraction**; on dit qu'ils se **réfractent** ou qu'ils sont **réfractés** (le préfixe *ré* indique un mouvement de retour, parce que l'objet réfracté prend une direction moins éloignée de son point de départ). Ce qui produit la réfraction est **réfractif** ou **réfringent**. On qualifie de **réfrangible** tout corps pouvant être réfracté; il a pour qualité la **réfrangibilité**. — Le même radical avec le préfixe *ré*, indiquant la répétition, avait donné naissance dans le vieux français au verbe *refraindre*, briser de nouveau, répéter. De là vient notre mot **refrain**, formule qui, à des intervalles égaux, rompt le cours d'une chanson ou d'une ballade. — Avec le même préfixe *ré*, pris dans le sens de contre, on a fait **réfractaire**, qui ne se soumet pas, qui résiste.

Précédé du préfixe *an*, qui signifie autour, le radical *fract* a donné **anfractueux**, qui présente des détours, des lignes brisées, et le substantif **anfractuosité**, usité surtout au pluriel pour désigner les détours et les enfoncements d'une route.

On trouve encore le radical *frag* dans **naufrage**, littéralement brisement d'une *nau*, forme ancienne du mot nef ou navire, d'où vient le verbe **naufrager**, et dans **saxifrage** (*saxum*, pierre), plante ainsi nommée parce qu'on lui attribuait autrefois la vertu de briser ou dissoudre la pierre dans la vessie.

52. **Grâce**, du latin *gratia*, fait de *gratus*, agréable, Radical : **grac, grat, gré.**

Les mots de la famille de **grâce** se divisent en deux rameaux se rattachant chacun à l'une des principales acceptions de ce mot.

Grâce, dans son sens étymologique, signifie ce qui plaît, ce qui est agréable. Par extension, il a pris le sens de bienveillance, faveur. C'est dans la première acception qu'on dit avoir de la *grâce*, parler avec *grâce*; c'est dans la seconde qu'on dit la *grâce* de Dieu, faire *grâce*.

Il faut remarquer que plusieurs dérivés s'emploient avec un sens différent dans les deux séries.

Ce qui a de la grâce ou de l'agrément est **gracieux**, adv. **gracieusement**; une civilité affectueuse prend le nom de **gracieuseté**. Gracieux a pour opposé **disgracieux**, qui forme l'adverbe **disgracieusement**.

Ce qui plaît, ce qui convient à la volonté porte le nom de **gré** ; une chose est à notre gré quand elle est suivant notre désir ou notre volonté. Recevoir quelque chose de bonne volonté, c'est l'**agréer** ; il faut pour cela que la chose soit **agréable** ou qu'elle nous impressionne **agréablement.** Le sentiment que procure une chose agréable porte le nom d'**agrément.** Ne pas agréer, c'est **désagréer**, action qui s'applique aux choses **désagréables**, par lesquelles on est **désagréablement** impressionné, ou qui causent à l'esprit du **désagrément**. Ce qui ne plaît pas, ce qui ne convient pas à la volonté était, dans le vieux français, le **malgré**, substantif qui n'est plus usité aujourd'hui que comme préposition, dans le sens de contre la volonté.

Témoigner son mauvais gré ou sa mauvaise volonté, en pestant, en jurant, c'est **maugréer.** Au contraire, féliciter quelqu'un de ce qui lui arrive d'agréable, c'est le **congratuler,** lui adresser des **congratulations.**

Dans le sens de bienveillance, grâce forme aussi l'adjectif **gracieux** et l'adverbe **gracieusement** ; donner quelque chose à titre *gracieux* ou *gracieusement*, c'est le donner par bienveillance, par faveur spéciale.

Faire remise d'une peine par faveur ou par bonté se dit **gracier** ; un fait digne de grâce est **graciable** ; retirer à quelqu'un la faveur dont il jouissait, c'est le **disgracier** ou le faire tomber en **disgrâce.**

La chose que l'on donne par grâce, sans en exiger le prix, est **gratuite,** elle est donnée **gratis** ou **gratuitement** ; un don de cette nature a pour caractère la **gratuité.**

Accorder par grâce une faveur, et spécialement un don en argent, c'est **gratifier,** et la chose accordée est une **gratification.**

La reconnaissance que l'on a d'une grâce reçue porte le nom de **gratitude** ; le contraire c'est l'**ingratitude,** qui est le sentiment de l'homme **ingrat.**

53. Grade, du latin *gradus*, degré, marche, de la même famille que *gradi*, *gressum*, marcher.

Formes du radical : **gré, grad, gress.**

Le mot **grade,** formé directement de *gradus*, ne s'emploie pas au propre ; il se remplace par **degré,** composé du préfixe intensif *dé*, et de *gré*, forme populaire de *gradus*. Degré désigne proprement chacune des parties d'un escalier, sur lesquelles on marche pour monter ou descendre. Tous ses dérivés sont moulés sur la forme *grade*. Un petit degré est un **gradin,** mot qui désigne le plus souvent des bancs disposés en amphithéâtre. Une prière de l'église, qui suit l'épître, et qu'on chantait autrefois sur les marches ou degrés de l'autel, s'appelle **graduel.** Ce qui vient par degrés est **graduel** et se produit **graduellement** ou par **gradation.** Diviser en **degrés** une règle, un instrument de physique, c'est les **graduer** ou en faire la gra-

duation. Un thermomètre divisé en cent degrés est dit **centigrade.**

Au figuré, les différents degrés que parcourt un fonctionnaire et spécialement un officier militaire qui s'élève dans la hiérarchie portent le nom de **grades**; tout homme pourvu d'un grade est **gradé.** Enlever à quelqu'un son grade, c'est le **dégrader,** lui infliger la peine de la **dégradation.** Dégrader, par une transition toute naturelle, signifie aussi avilir, et dégradation, avilissement, d'où l'adjectif **dégradant,** qui avilit, qui déshonore.

Marcher en arrière, c'est **rétrograder,** accomplir un mouvement **rétrograde.** Le mot **rétrogradation** est réservé à l'action des corps célestes qui paraissent aller contre l'ordre des signes du zodiaque.

Un animal qui marche avec lenteur est un **tardigrade,** et celui qui marche sur la plante des pieds est un **plantigrade.**

L'homme qui marche vers un autre pour l'attaquer est un **agresseur**; il est **agressif** et commet une **agression.**

La marche en avant, le développement régulier d'une chose porte le nom de **progrès**; faire des progrès, c'est **progresser**; ce qui change de place en avant, en suivant une marche lente et régulière est **progressif** et avance **progressivement.** La marche ininterrompue en croissance ou en avant est une **progression.**

Marcher au delà de ce qui est permis se dit **transgresser,** commettre une **transgression**; celui qui se rend coupable de cette faute est un **transgresseur.**

Une réunion de personnes venues de points différents, qui ont marché pour se réunir afin de discuter quelque question politique ou sociale forme un **congrès.**

Un récit, un discours qui va s'écartant du sujet est une **digression.**

Enfin une matière qui entre dans la composition d'une boisson, d'un médicament est un **ingrédient.**

54. Intérieur. Les mots de cette famille dérivent soit de la préposition latine *intra*, au dedans de, soit des

adverbes *intra, intro, intus*, dedans, au dedans, intérieurement.

Le radical prend les formes **inter, intr, int, entr.**

Intérieur est formé du comparatif latin *interior*, qui signifie plus au dedans; il a pour dérivé direct l'adverbe **intérieurement.** — A ce propos, remarquons que tous nos adjectifs en *érieur* sont formés de comparatifs latins. Ils ont gardé de leur origine cette particularité qu'ils ne peuvent s'employer avec *plus ;* on ne dit pas : *plus supérieur, plus inférieur, plus antérieur.*

Pour signifier qui est au dedans, en parlant des objets physiques, on emploie fréquemment l'adjectif **interne.** Obliger une personne à résider dans un lieu déterminé, sans permission d'en sortir, c'est l'**interner**; un pensionnat où les élèves demeurent est un **internat.**

S'il s'agit d'exprimer ce qui est à l'intérieur du corps humain ou d'un corps en général, on se sert de l'adjectif **intestin.** Il s'emploie souvent au figuré, comme dans les expressions guerre *intestine*, troubles *intestins*, c'est-à-dire qui se passent à l'intérieur du corps social. C'est de là qu'on appelle **intestins** les conduits qui, dans le corps des animaux, servent à l'absorption des sucs nourriciers; ce qui a rapport aux intestins est dit **intestinal.**

Pour designer ce qui est le plus au dedans, ce qui est le plus profond, le plus essentiel d'une chose, on emploie le mot **intime.** Un ami *intime* est celui que nous laissons pénétrer le plus avant dans l'intérieur de notre âme. Cette affection étroite porte le nom d'**intimité**; deux amis de cette sorte sont **intimement** liés. Signifier un ordre avec autorité, de façon à le faire pénétrer dans l'esprit de la personne à qui on le donne, c'est l'**intimer**; l'action porte le nom d'**intimation.**

De l'adverbe *intrà*, les Latins avaient fait le verbe *intrare*, pénétrer dans, qui a produit le verbe français **entrer**, dont la signification est la même. Entrer forme à son tour **entrée**, action d'entrer ou le lieu par où l'on entre ; **rentrer**, entrer de nouveau; **rentrée**, action de rentrer; **rentrant**, qui se dit

en géométrie des angles dont l'ouverture est en dehors, par opposition aux angles saillants.

A cette famille se rattachent la préposition **entre**, qui, sous sa forme française comme sous sa forme latine, *inter*, s'emploie en qualité de préfixe dans un grand nombre de mots, et le substantif **entrailles**, désignant les parties enfermées dans le corps de l'homme et des animaux.

55. Jeter, du latin *jactare*, fréquentatif de *jacere*, *jactum*, jeter, lancer.

Radical : **jet, ject, jac, jact, jaill, jacul.**

Jeter, d'une manière générale, signifie lancer une chose avec plus au moins de force. L'action de jeter est un **jet**. Une construction de bois ou de pierre qu'on jette dans la mer pour protéger un port, ou dans une rivière pour en redresser le cours est une **jetée**. Une pièce de métal ou d'ivoire qu'on jette sur la table de jeu pour marquer les sommes engagées est un **jeton**. Un des pas de la danse par lequel on jette un pied en avant ou en arrière en même temps qu'on lève l'autre est un **jeté.**

Jeter de nouveau ou repousser, c'est **rejeter**, l'action est un **rejet** ; la chose rejetée est **rejetable**. Une pousse produite par le tronc principal d'un arbre est un **rejeton** ; au figuré ce mot désigne l'enfant, le descendant, qui est au père ce que la jeune pousse est à l'arbre.

Quand un corps se courbe, qu'une partie se jette hors de la direction naturelle, on dit qu'il se **déjette**. Un substantif formé avec le même préfixe, **déjection**, a un sens tout à fait différent; il désigne l'évacuation des matières stercorales.

Faire pénétrer de force un liquide dans les vaisseaux ou dans une cavité du corps se dit **injecter**, faire une **injection.**

En terme de procédure, jeter un appel entre un jugement et son exécution se dit **interjeter**. En terme de grammaire on nomme **interjection** tout mot exclamatif jeté au milieu du discours.

Quand on jette une chose en avant, on la **projette** ; le verbe **projeter**, au figuré, signifie avoir l'intention de faire quelque chose. Au propre, il forme **projection**, action de projeter;

projectif, qui a la faculté de projeter ; **projectile** tout corps susceptible d'être lancé ou qui est lancé. Au figuré il a formé **projet**, plan d'action fait ou jeté à l'avance.

La chose jetée en face de vous (*ob*, devant) et qui affecte votre vue est un **objet.** En terme d'optique, le verre qui reçoit directement l'image des objets est un **objectif**; on appelle du même nom, en philosophie, toute idée qui vient des objets extérieurs à l'esprit. Une difficulté que l'on jette en face d'une proposition pour l'infirmer est une **objection**; opposer une objection, se traduit par **objecter.**

Si vous êtes sous la dépendance d'un homme plus puissant que vous, vous êtes un **sujet** (littér., *jeté* sous) ; vous êtes **assujetti**, dans un état de **sujétion** ou **d'assujettissement**. Au même groupe se rattache **subjectif**, terme de philosophie signifiant qui a rapport au sujet (*sujet* est employé ici par opposition à objet, et signifie l'être qui a conscience de lui-même), et **subjection**, terme de littérature, figure de pensée qui consiste à interroger l'adversaire et à supposer sa réponse.

Une couturière qui coud ensemble deux morceaux d'étoffe posés ou jetés l'un sur l'autre fait un **surjet** ; coudre de cette façon se dit **surjeter.**

Ce que l'on rejette avec mépris loin de soi est **abject** ou dans un état d'**abjection** (*ab*, marquant l'éloignement). — Le mot jeté vers ou sur le nom pour en marquer la qualité est un **adjectif**; tout mot qui joue le rôle d'adjectif est employé **adjectivement.**

Une opinion fondée sur des probabilités que l'on a rapprochées ou jetées ensemble est une **conjecture** ; faire des conjectures, c'est **conjecturer**; toute opinion qui ne repose que sur des conjectures est **conjecturale.**

Ajoutons au radical *jet*, le préfixe *tra*, mis pour *trans*, au delà, nous avons **trajet**, désignant un espace parcouru ou à parcourir; la ligne décrite par un corps en mouvement est une **trajectoire.**

Du fréquentatif *jactare*, nous avons tiré le substantif **jactance**, ou hardiesse à se vanter, parce que le vantard jette constamment son éloge à tous les vents.

Les Latins avaient fait sur *jacere* le substantif *jaculum*, jave-

lot, qui, lui-même, avait donné naissance au verbe *jaculari*, lancer le javelot, et, par suite, lancer, d'une façon générale. *Jaculari* est devenu en français **jaillir**, qui signifie sortir impétueusement, en parlant de l'eau ou d'un autre fluide. On en dérive **jaillissant**, qui jaillit, **jaillissement**, action de jaillir, **rejaillir**, jaillir en sens inverse ou rebondir, et **rejaillissement**, action de rejaillir. Du même mot vient **jaculatoire**, adjectif qui ne s'emploie guère que dans l'expression **oraison** *jaculatoire*, courte prière qui jaillit du cœur.

56. Juste, du latin *justus*, même signification. Tous les mots de cette famille se rattachent au latin *jus*, qui signifie le droit, la justice.

Les formes du radical sont : **just, jur, jug, judic.**

L'adjectif **juste** a deux acceptions principales : il signifie qui est conforme au droit, ou bien qui est exact, qui s'adapte bien.

Dans le premier sens, il a donné **justice**, règle de ce qui est conforme au droit, et **justement**, d'une manière juste ; il a pour opposé **injuste**, qui, à son tour, a formé **injustice** et **injustement**. Prouver qu'une chose est juste se dit **justifier** ou faire une **justification**. Ce qui est de nature à justifier est dit **justificatif**, et la chose susceptible d'être justifiée est **justifiable**. Faire justice signifie quelquefois punir, de là on a fait le verbe **justicier**, qui a la même signification ; l'adjectif **justiciable**, qui appartient à une juridiction déterminée, et l'adjectif **justicier**, qui aime à faire justice ou qui a droit de faire justice en quelque lieu. On l'emploie comme substantif : Louis IX fut bon *justicier*.

Juste, synonyme d'exact, a donné **justesse**, qualité de ce qui est juste ou exact ; **ajuster**, rendre juste ou adapter ; **ajustage** et **ajustement**, action d'ajuster ; **ajusteur**, ouvrier qui assemble ou ajuste les diverses parties d'un travail ; **ajustoir**, petite balance servant à ajuster les monnaies, c'est-à-dire à leur donner le poids légal. Citons encore **rajuster**, et **rajustement**.

Du latin *jus, juris*, on a directement formé **juriste**, celui qui

est versé dans la connaissance du droit, qui écrit sur cette matière. La science (*prudentia*) du droit porte le nom de **jurisprudence**, et celui qui donne des consultations sur des points de droit est un **jurisconsulte**. Ce qui se fait en justice est dit **juridique**, adjectif qui a formé l'adverbe **juridiquement**. Le pouvoir d'un juge, comme l'étendue de territoire où il a le droit de juger, porte le nom de **juridiction**. Ce que l'on fait à quelqu'un contre le droit et la justice est une **injure** ; tout ce qui est contre le droit est **injurieux**, adv. **injurieusement**. Injure signifie aussi parole outrageante, de là le verbe **injurier**, dire des injures.

Faire un serment en justice c'est **jurer**. Jurer signifie aussi blasphémer ; un blasphème est donc un **jurement**, et la formule qu'on emploie pour jurer est un **juron**. Dans les deux sens, celui qui jure est un **jureur**. Autrefois on appelait **jurés** les ouvriers qui, dans les corporations, avaient fait les serments requis pour la maîtrise. On donnait aussi ce titre aux officiers municipaux assermentés ; dans le midi on disait **jurats**. Les citoyens assermentés, appelés à déclarer si un accusé est coupable ou non, portent également le nom de **jurés**, l'assemblée qu'ils composent est un **jury**. Il y avait autrefois dans chaque corps de métier un chef ou **juré** nommé à l'élection, pour avoir soin des intérêts de la corporation ; sa fonction portait le nom de **jurande**.

Fausser un serment qu'on a fait se dit **parjurer** (*par* a ici un sens péjoratif ; c'est comme si l'on disait jurer mal, à tort). Celui qui se parjure et l'action qu'il commet portent l'un et l'autre le nom de **parjure**.

Lorsque plusieurs personnes s'unissent ensemble par serment pour accomplir une œuvre déterminée, on dit qu'elles se **conjurent**. Cette union porte le nom de **conjuration** et ceux qui en font partie sont des **conjurés**.

S'éloigner avec serment d'une opinion qu'on avait suivie jusque-là, c'est l'**abjurer** ou en faire l'**abjuration** ; *ab* indique la séparation.

Nous avons vu que jurer signifiait faire un serment, promettre en attestant le nom de Dieu ou quelque autre nom révéré. Dans le même ordre d'idées, sommer quelqu'un au

nom de Dieu ou de la conscience, c'est l'**adjurer**, littéralement *jurer à*, ou faire une **adjuration**.

Le magistrat qui rend la justice est un **juge**, du latin *judicem*, qui rend la justice. Il a pour mission de **juger**, de faire ou de prononcer des **jugements**. L'état ou la profession de toute personne employée à l'administration de la justice porte le nom de **judicature**, et ce qui concerne la justice est dit **judiciaire**, adv. **judiciairement**. Ce qui est en dehors de la justice est **extrajudiciaire**.

On appelle aussi **jugement** la faculté d'apprécier sainement les choses, de là vient le mot **judicieux**, qui a un bon jugement, et l'adverbe **judicieusement**.

Revenir sur un jugement prononcé, c'est se **déjuger**. Juger une chose d'avance sans avoir les éléments nécessaires, c'est **préjuger** ; l'opinion ainsi formée contre la vérité est un **préjugé**. Un jugement anticipé cause souvent un tort à la personne qui en est l'objet ; de là le substantif **préjudice**, tort ou dommage causé à quelqu'un. Porter préjudice, par conséquent, se dira **préjudicier**, et ce qui est de nature à porter préjudice est **préjudiciable**. L'adjectif **préjudiciel**, employé en jurisprudence, signifie qui doit être jugé au préalable.

Enfin, attribuer par jugement une chose à quelqu'un, c'est **adjuger**, faire une **adjudication**; celui qui reçoit une adjudication est un **adjudicataire**.

57. **Lier**, du latin *ligare*, *ligatum*, lier.
Le radical a les formes **li**, **lig**, **lict**.

Lier, c'est attacher avec un corps mince, flexible et résistant, qu'on appelle un **lien**. Le câble qui sert à lier les fardeaux sur une charrette est une **liure** ; celui qui lie est un **lieur**. En terme de chirurgie, l'action de lier s'appelle **ligature** ; en terme de physiologie, les fibres qui maintiennent les organes dans une position fixe sont des **ligaments**, mot qui a fourni l'adjectif **ligamenteux**.

L'état de ce qui est lié porte le nom de **liaison**, mot qui s'emploie au propre et au figuré. Au propre il a formé **liaisonner**, terme de maçonnerie signifiant remplir les joints avec du **mortier**.

Un corps mou et flexible, qui pourrait au besoin servir de lien est dit **liant** ; des papiers liés ensemble forment une **liasse**. On donne le nom de **lianes** aux plantes sarmenteuses qui s'enchevêtrent parmi les autres plantes et les lient ensemble.

Chez les Romains, les sergents d'armes qui précédaient le consul en portant des haches enveloppées de faisceaux étaient appelés **licteurs**, parce qu'ils liaient et garottaient incontinent ceux que le consul leur désignait.

Lorsque plusieurs personnes s'unissent ensemble dans un but politique ou religieux, elles se **liguent** ; elles forment une **ligue**, ce sont des **ligueurs**.

Lier a pour contraire **délier** ; il a pour augmentatif **relier** (*re*, intensif), qui signifie lier ensemble. C'est dans ce sens qu'on dit relier un livre. Celui qui relie les livres est un **relieur**, son art est la **reliure**.

Lier deux choses de manière à les confondre, ou deux personnes de manière à confondre leurs intérêts c'est les **allier**. L'action d'allier, en parlant des métaux, s'appelle **alliage**, et **alliance** quand il s'agit des personnes. L'action de réunir ceux qui s'étaient dispersés s'exprime par le verbe **rallier**. *Ex. : Rallier* les débris de l'armée. L'action est un **ralliement**. Une mauvaise alliance entre les personnes est une **mésalliance**, elles ont fait l'action de se **mésallier**.

Lier par quelque chose qu'on ne peut rompre, c'est **obliger** (*ob*, vis-à-vis de). *Ex. :* Cette personne est *obligée* à son vœu. Une ouverture pour piano et violon *obligé*. Par extension obliger a pris le sens de contraindre, forcer, littéralement imposer comme un lien. Ce qui oblige est une **obligation**, ce qu'on est obligé de faire est **obligatoire**. Mais celui qui rend service à une personne la lie moralement vis-à-vis de lui par la reconnaissance. De là une nouvelle acception d'obliger. Ici le sens du préfixe *ob* est très apparent. Le penchant à obliger, à rendre service est l'**obligeance** ; celui qui aime à obliger est **obligeant**, adv. **obligeamment**. Ce lien de reconnaissance s'appelle **obligation**. Dans cette acception, le verbe obliger a pour opposé **désobliger**, qui s'emploie dans le sens de contrarier, faire de la peine, et qui a formé **désobligeance**, **désobligeant** et **désobligeamment**.

On rattache à la même racine **religion**, dont l'équivalent latin, *religio*, paraît dériver de *religare*, relier. Qu'est-ce, en effet, que la religion, sinon un sentiment de respect et d'affection qui relie la créature au Créateur, l'homme à la divinité ? Ce mot a formé **religieux**, qui a trait à la religion, l'adverbe **religieusement**, et le substantif **religionnaire** désignant autrefois ceux qui appartenaient à la religion réformée. Il a pour opposé **irréligion**, qui nous a donné **irréligieux** et **irréligieusement**.

58. Loi, du latin *lex*, *legis*, même signification. Formes du radical : loi, loy, leg.

On appelle **loi** toute prescription émanant de l'autorité souveraine : on donne aussi ce nom, par extension, à toute règle établie sur quelque matière que ce soit.

De ce mot dérivent les trois adjectifs **légal**, **loyal** et **légitime**. Tous trois signifient conforme à la loi, mais avec des nuances différentes. Un acte est *loyal*, si c'est l'honneur et la générosité qui l'inspirent, il est *légal*, s'il est permis par la loi, et *légitime*, s'il est approuvé par la conscience.

Le caractère de ce qui est légal est la **légalité** ; ce qui se produit d'une manière légale est **légalement** fait. Rendre un acte public légal en établissant son authenticité, c'est le **légaliser** ou en faire la **légalisation**. Légal a pour opposé **illégal**, qui a pour dérivés **illégalité** et **illégalement**.

Le caractère de ce qui est loyal est la **loyauté** ; d'une manière loyale se dit **loyalement**. Ce qui manque de loyauté est **déloyal** et porte un caractère de **déloyauté**, adv. **déloyalement**.

Légitime a formé directement **légitimité**, état ou caractère de ce qui est légitime ; **légitimer**, rendre ou déclarer légitime ; **légitimement**, d'une manière légitime. Il a pour contraire **illégitime**, qui a formé **illégitimité** et **illégitimement**.

L'homme versé dans la science des lois est un **légiste**, et celui qui fait des lois, un **législateur** (*lateur*, qui porte, voy. *Fertile*). Une assemblée qui a pour mission de faire des lois est dite **législative** ; l'ensemble des pouvoirs qui font les lois porte le nom de **législature**, et la réunion des lois d'un pays en forme la **législation**. Une loi spéciale, un avantage particulier est

un **privilège** (*privus*, particulier). Celui qui est l'objet de cette faveur est **privilégié**.

Le mot *lex*, en latin, ne signifie pas seulement la loi faite par les pouvoirs publics ; il désigne aussi toute espèce de disposition ou de condition. De là le verbe **léguer** et ses nombreux composés et dérivés ; **léguer**, c'est transmettre par une disposition, donner par testament. Ce qui est légué est un **legs**. Celui à qui le legs est fait est un **légataire**. Le verbe *legare* avait en outre, en latin, le sens de charger d'une mission, envoyer en ambassade. Notre verbe léguer n'a pas ce sens, mais nous avons **légat**, envoyé extraordinaire du saint-siège, et **legation**, ou commission pour négocier d'État à État. **Déléguer**, c'est proprement envoyer, députer d'un endroit à un autre. La commission qui donne à l'envoyé ses pouvoirs est une **délégation**. Envoyer quelqu'un loin de sa patrie, l'exiler, c'est le **reléguer** (*ré*, mouvement en arrière), le condamner à la **relégation**. Enfin mettre en avant, au figuré, citer une autorité, c'est **alléguer** (*ad*, indiquant le but), faire une **allégation**.

N. B. — Nous avons, pour plus de clarté, distingué ce mot et ses composés et dérivés de la famille suivante, quoiqu'il s'y rattache par le radical et par le sens. En effet, en latin, *lex*, *legis*, c'est la loi écrite, que l'on lit (*legere*, lire), par opposition à la coutume.

59. **Lire**, du latin *legere*, *lectum*, lire, choisir, recueillir.

Radical : **li, lec, lect, leg, lig**

Le sens primitif de *legere*, c'est recueillir ; de là il a passé à celui de choisir ou distinguer ; puis comme il faut savoir choisir ou distinguer les lettres entre elles pour en comprendre la valeur, on est arrivé au sens de lire.

Lire, c'est connaître les lettres et les assembler pour en faire des mots. Tout homme qui lit est un **lecteur** ; l'homme qui lit beaucoup s'appelle plus spécialement un **liseur**. L'art ou l'action de lire se désigne par le mot **lecture**. Le texte qu'on lit ou qu'on récite est une **leçon**, mot qui désigne aussi les différentes manières de lire un texte suivant les copies. Un écrit

facile à lire est **lisible**, il est **lisiblement** tracé. Si l'on ne peut le lire, il est **illisible** ; on dit quelquefois **inlisible**. Lire de nouveau s'exprime par **relire**.

Un livre contenant les vies des saints pour chaque jour de l'année porte le nom de **légende** (de *legendus*, part. futur passif de *legere*), parce que les fidèles devaient en lire un fragment chaque jour. Par extension, on appelle légende le récit merveilleux et populaire de quelque fait du moyen âge. De là l'adjectif **légendaire**, qui concerne les légendes, et le substantif **légendaire**, auteur ou recueil de légendes.

Dans le sens de choisir, *legere* a formé **intelligent**, à l'aide du préfixe *inter*. L'**intelligence**, en effet, est la faculté de saisir les choses intérieurement avec les yeux de l'esprit. L'esprit, considéré comme capable de concevoir, porte en terme didactique le nom d'**intellect**. C'est sur cette forme que se sont moulés les dérivés **intellectif**, peu usité, et **intellectuel**, signifiant qui appartient à l'intellect ou à l'intelligence. Intelligent a formé l'adverbe **intelligemment**. Une chose facile à concevoir ou à comprendre est **intelligible**, adjectif qui a formé l'adverbe **intelligiblement**.

Tout ce qui accuse un manque total d'intelligence est **inintelligent** et a pour défaut l'**inintelligence**. De même ce qui n'est pas intelligible est **inintelligible**.

Intelligence a quelquefois le sens d'accord. *Ex.:* Ils étaient d'*intelligence*. Dans cette acception il a formé **mésintelligence**, défaut d'accord.

L'idée de choisir se trouve également dans le verbe **élire**, nommer à une fonction par voie de suffrage. L'**élu** a été, en effet, l'objet d'un choix par ses **électeurs**. L'action d'élire est une **élection** ; tout ce qui provient de l'élection est **électif**, tout ce qui concerne le droit d'élire est **électoral**.

L'homme susceptible d'être élu est **éligible**, il a pour qualité l'**éligibilité** ; s'il ne peut être élu, il est **inéligible**. Élire de nouveau s'exprime par **réélire** ; celui qui peut être réélu est **rééligible**.

On appelait électeurs, en Allemagne, les princes souverains qui concouraient à l'élection de l'empereur, de là le substantif **électorat**, titre ou possession d'un électeur.

On désigne par le mot **élite** un choix d'hommes ou d'objets ayant une valeur supérieure aux autres.

Un choix ingénieux et délicat dans la parure, dans les manières, dans les ouvrages d'esprit, porte le nom d'**élégance**. L'adjectif correspondant est **élégant**, qui produit l'adverbe **élégamment**.

Un choix ou une préférence d'affection porte le nom de **dilection**, synonyme de tendresse. On l'emploie surtout en terme mystique : la *dilection* du prochain. Dans le langage courant, la préférence d'affection se désigne ordinairement par le mot **prédilection**. Au même groupe se rattache **diligent**, du latin *diligentem*, proprement qui aime, qui soigne, et, par extension, qui est soigneux, attentif, prompt. L'homme diligent a de la **diligence** ; quand il est chargé de quelque affaire, il se **diligente**, il la conduit **diligemment**.

Enfin un choix fait en écartant tout ce qui ne plaît pas est une **sélection** (*sé* indiquant la séparation).

Arrivons au sens de recueillir. Les Latins avaient formé avec *legere* et le préfixe *cum* ou *col*, *colligere* dont, en français, la forme populaire est **cueillir** et la forme savante **colliger**. Cueillir a pour dérivé **cueillette**, action de cueillir. Avec *ad*, il a donné **accueillir**, recevoir quelqu'un ou quelque chose qui nous est présenté ; **accueil**, action ou manière d'accueillir. Avec *re* augmentatif, il a formé **recueillir**, prendre ou ramasser ; **recueil**, réunion d'actes, d'écrits que l'on a recueillis. Sous la forme pronominale, recueillir signifie rassembler toute son attention, concentrer ses idées sur quelque chose ; de là le mot **recueillement**, concentration intérieure de l'esprit. En terme de philosophie ou de religion, on dit plutôt **récollection** ; de là on nomme **récollets** certains religieux franciscains pour qui le recueillement est une loi. Enfin, recueillir la moisson, c'est **récolter** ou faire la **récolte**.

Colliger, terme peu employé de nos jours, signifie réunir des objets, faire des **collections**. Tout ce qui forme collection est dit **collectif** et se présente **collectivement**. Une réunion d'offrandes produites par une quête est une **collecte**. Autrefois collecte s'employait pour désigner la levée des impôts ; de là le mot **collecteur**, celui qui percevait les tailles. Collecteur

s'emploie aussi comme adjectif pour signifier qui recueille, qui réunit : égout *collecteur*. Une réunion de personnes revêtues de la même dignité, ayant la même mission, forment un **collège** : le *collège* des augures, le sacré *collège*, le *collège* électoral. Ce mot désigne aussi la réunion des élèves d'une maison d'éducation et cette maison elle-même. Dans cette acception il a formé **collégien**, et, dans les deux acceptions, l'adjectif **collégial.**

Ne pas choisir, par extension, n'avoir point de soin de quelqu'un, de quelque chose, ne pas s'en occuper, s'exprime par le verbe **négliger** (*nec legere*). Si vous négligez vos devoirs, vous êtes **négligent**, vous montrez de la **négligence**, vous agissez **négligemment.**

Avec cette même signification de prendre ou lever, *legere* nous a donné **légion**, qui signifie proprement levée militaire ; il a pour dérivé **légionnaire**, soldat qui fait partie d'une légion.

Enfin le même radical *leg* a donné les mots composés **sacrilège**, littéralement, rapt des objets sacrés, par extension, profanation de choses saintes, et **sortilège**, action de lire le sort, l'avenir.

60. Luire, du latin *lucere*, luire, formé de *lux*, *lucis*, lumière. **Luc** est aussi la racine du mot *lumen*, *luminis*, qui signifie également lumière.

Les principales formes du radical sont **lui, luc, lum, lun, lus.**

Luire signifie répandre la lumière ou la réfléchir. Dans ces deux acceptions, il a formé **luisant**, qui produit ou qui réfléchit la lumière. Avec le préfixe *re* indiquant le retour, luire a formé **reluire**, qui s'applique spécialement à la réflexion de la lumière, et l'adjectif **reluisant**. Une petite lumière est une **lueur**, mot qui s'emploie aussi au figuré pour signifier une légère apparence. *Ex.* : Une *lueur* d'espoir.

Au figuré, quand une intelligence est nette, qu'elle conçoit clairement, on dit qu'elle est **lucide**, la qualité d'un pareil esprit est la **lucidité**. Éclairer une question, une idée se dit

élucider (*ex* augmentatif). Un corps qui laisse passer la lumière mais non la forme des objets, comme un carreau de verre dépoli, une feuille de mica, est **translucide** et a pour propriété la **translucidité.**

Avec *lux* et le verbe *ferre* on a composé **Lucifer,** littér. porte lumière, nom donné chez les Latins à l'étoile brillante du matin, et chez les chrétiens au roi des anges déchus. En terme d'histoire naturelle, on donne le nom de **luciole** à la femelle du lampyre ou vert luisant. On donne encore ce nom à tout insecte qui brille pendant la nuit. Rattachons au même groupe **lucarne,** nom donné à une fenêtre ronde disposée dans le toit pour éclairer un grenier, et les noms propre **Luc, Lucien, Lucie,** qui veulent dire beau ou brillant. Enfin à la même forme *luc* du radical, il faut rattacher le mot **élucubration,** ouvrage fait à force de travailler à la lumière, au prix de longues veilles.

La forme *lum* du radical nous a donné **lumière** (du bas latin *luminaria*). Un flambeau ou une collection de flambeaux forment un **luminaire**, nom qu'on donne quelquefois au soleil.

O soleil! O grand *luminaire!* (MALHERBE.)

Un bout de chandelle ou de bougie qui achève de brûler est un **lumignon** (le suffixe *non* ou *gnon* est diminutif) Tout ce qui répand de la lumière est **lumineux.**

Enflammer un corps susceptible de brûler, par conséquent le rendre lumineux, c'est l'**allumer.** On appelle **allumeur,** tout homme qui allume ; ce terme s'emploie plus spécialement pour désigner celui qui est chargé d'allumer les réverbères dans une ville. Un morceau de bois soufré servant à allumer est une **allumette.** Allumer de nouveau, c'est **rallumer.**

Si l'on éclaire brillamment une chose, comme l'intérieur d'un appartement, les rues d'une ville, on l'**illumine**, on fait une **illumination** (*il* est mis pour *in* signifiant dans). Il faut citer encore **illuminateur,** employé pour désigner celui qui illumine, **illuminatif,** qui n'est employé qu'en terme de dévotion, dans l'expression : vie *illuminative*. On donne figurément le nom d'**illuminés** à certains visionnaires qui se prétendent

éclairés directement de Dieu. Ce nom a été donné à une secte religieuse dont la doctrine s'appelle **illuminisme**.

Avec le préfixe *en* ayant la même signification, on a formé un mot différent de forme et de sens, c'est **enluminer** qui veut dire étendre avec le pinceau des couleurs vives et brillantes sur un dessin, une carte de géographie. Une peinture de cette sorte est une **enluminure**, faite par un **enlumineur** ou une **enlumineuse**.

De *lucere* les Latins avaient formé *Lucina*, l'un des surnoms de Diane ; ce mot, devenu *luna* par syncope, nous a donné **lune**. On se souvient que Diane était la personnification de l'astre des nuits. Lune a formé directement l'adjectif **lunaire**, qui a rapport à la lune, et le substantif **lunaison**, désignan la période de révolution de la lune. Il a formé aussi **sublu naire**, qui est au-dessous de la lune : le monde *sublunaire*, la terre. Comme on prétendait autrefois que la lune exerçait une influence sur les caractères, on a appelé **lunatique** l'homme dont les brusques changements d'humeur ne peuvent s'expliquer par aucune raison apparente. On a nommé **lunules**, diminutif de lune, les satellites de Jupiter et de Saturne, qui font l'office de petites lunes. On donne le même nom, en géométrie, à une figure affectant la forme d'un croissant. Un autre diminutif de lune, c'est **lunette**, instrument ainsi appelé à cause de la forme ronde des verres. Il a pour dérivé **lunetier**. Citons enfin **lundi** (*lunæ dies*, jour de la lune).

On rattache à la même famille **lustre** avec tous ses dérivés. Ce mot provient du verbe latin *lustrare*, éclairer, d'où rendre brillant, poli. Lustre désigne donc le poli, le brillant qu'on donne à un objet, ou qu'il a naturellement. Au figuré, il signifie l'éclat répandu par la gloire. Dans son acception propre, il a formé **lustrer**, rendre brillant, **lustrage**, action de lustrer les étoffes, **lustrine**, étoffe de coton lustrée. Au figuré, il a formé **illustre**, éclatant par quelque chose d'extraordinaire, **illustrer**, rendre illustre, **illustration**, action d'illustrer ou qualité de ce qui est illustre, **illustrissime**, superlatif d'illustre.

N. B. Les mots **lustre**, espace de cinq ans, **lustration**, **lustral**, semblent se rattacher à une autre racine *lu*, exprimant l'idée de laver.

61. Main, du latin *manus*, main.
Radical : **main, man, men.**

La **main** étant l'organe principal du travail, son nom a donné lieu à un grand nombre de dérivés et de composés, qui se rapportent tous d'une façon plus ou moins directe aux actes matériels de la vie. Tout ce qui se fait avec la main est dit **manuel**; on désigne aussi par ce mot, employé comme substantif, un livre abrégé renfermant la substance de ce qu'on doit savoir sur une matière déterminée, et qu'on doit avoir, pour ainsi dire, toujours à la main. *Ex.* : Le *manuel* du brevet de capacité. Comme adjectif il forme l'adverbe **manuellement**. Prendre ou toucher avec la main, et, par extension, se servir de, tirer parti de, diriger, se dit **manier**; on dit *manier* un outil, pour s'en servir; *manier* les hommes, pour les conduire ou en tirer parti; *manier* un cheval, pour le diriger. L'exercice que l'on fait faire à un cheval avec la main, pour le dresser, est un **manège**, mot qui désigne aussi le lieu où l'on dresse les chevaux. Celui qui manie habituellement quelque chose est un **manieur**. *Ex.* : Les *manieurs* d'argent. L'action de manier est un **maniement**, comme dans ces exemples : le *maniement* des armes, le *maniement* des fonds publics. Ce qui se prête à l'action de la main, que l'on peut toucher, diriger, est **maniable**. Manier de nouveau, c'est **remanier**, mot qui signifie surtout changer l'ordre, la disposition d'une chose; il forme le substantif **remaniement**.

L'action de la main implique nécessairement l'idée d'agir; c'est pourquoi une certaine façon d'être ou d'agir porte le nom de **manière**. On a appelé manières, au pluriel, la façon d'être ou d'agir dans le commerce de la vie; celui qui a des manières affectées est **maniéré**.

Avec *manus* et le verbe *pleo*, remplir (simple de *impleo*), le latin avait formé *manipulus*, que le français traduit par **manipule**; c'est ce que la main peut contenir, une poignée. Ce mot était usité autrefois en pharmacie pour désigner une poignée d'herbes médicinales; c'était une mesure souvent employée. La préparation que le pharmacien faisait subir au manipule était une **manipulation**. Le sens de ce mot s'est étendu à toute opé-

ration manuelle faite dans un laboratoire de chimie ; il a donné lieu au verbe **manipuler** et au substantif **manipulateur.**

Un établissement où l'on fabrique à la main quelque produit industriel est une **manufacture**, appartenant à un **manufacturier**. Les produits qui en sortent ont été **manufacturés.**

Un écrit fait à la main est un **manuscrit**.

L'action de tenir fermement dans la main, de ne pas lâcher, s'exprime par le verbe **maintenir**, dont le participe, **maintenant,** est devenu adverbe pour signifier dans le temps présent, pendant qu'on tient en main. Il a donné le substantif **maintien,** action de maintenir, manière de tenir le corps, le visage. De là vient aussi **manutention,** action de maintenir, soin de faire exécuter quelque chose. Ce mot s'emploie le plus souvent dans le sens d'administration, gestion. On s'en sert dans le langage usuel, pour désigner le lieu où se fabrique le pain destiné à la troupe.

Chez les Romains, lorsqu'on affranchissait un esclave, on lui donnait un soufflet et on le renvoyait. L'affranchissement fait dans cette forme portait le nom de **manumission,** (action d'envoyer (*missio*) par la main).

Une chose visible, palpable, que l'on peut toucher avec la main, est dite **manifeste** (de *manus* et d'un radical *fest*, qui implique l'idée générale de toucher). Rendre manifeste, c'est-à-dire visible, palpable, c'est **manifester.** L'action de manifester s'appelle **manifestation.** Une déclaration publique que fait un prince ou un parti pour exposer ses vues ou donner les raisons de sa conduite est un **manifeste.** Citons encore l'adverbe **manifestement,** d'une manière manifeste, c'est-à-dire visible ou tangible.

Une opération ou un ensemble d'opérations de la main tendant à faire mouvoir quelque chose est une **manœuvre** ; il se dit encore des opérations qu'exige la conduite d'un navire et, au figuré, des mouvements des troupes. Faire la manœuvre, soit à l'armée, soit sur un vaisseau, c'est **manœuvrer** ; tout homme habile à manœuvrer, dans l'un ou l'autre cas, est un **manœuvrier**. L'homme qui travaille de ses mains à quelque travail grossier exigeant peu d'intelligence ou d'habileté est un **manœuvre.**

Une manœuvre secrète et artificieuse est une **manigance**, d'où le verbe **manigancer**.

Main a un diminutif, c'est **menotte**, qui signifie petite main, on l'emploie au pluriel pour désigner les fers qu'on met aux mains des prisonniers. L'action de mettre les menottes se dit **emmenotter**.

La partie du vêtement dans laquelle on passe le bras, et par suite la main, est une **manche**, mot formé directement du latin *manica*, dérivé lui-même de *manus*. Il a deux diminutifs ; **manchette**, petite **manche**, et **manchon**, sac garni de fourrure où l'on se met les mains pour les garantir du froid. De *manica* vient aussi **manique** ou **manicle**, morceau de cuir dont les cordonniers se couvrent une partie de la main pour tirer le ligneul. Un autre mot **manche** désigne la partie d'un outil que l'on tient à la main. Mettre un manche à un outil, c'est l'**emmancher**; ôter le manche c'est **démancher**. Celui qui est estropié d'une main est **manchot**.

Avec le mot latin *suetus*, accoutumé, on a formé le substantif **mansuétude**, proprement état d'un animal qui s'accoutume à la main ; par suite douceur d'âme, patience.

Il y avait chez les Latins un verbe *mancipare* (*manu capere* prendre avec la main) qui s'employait pour acheter ou vendre, parce que l'on étendait la main sur la personne ou l'objet en signe de propriété. Aliéner par la vente se disait *emancipare* (*e* indique l'éloignement) et ce verbe a pris le sens de mettre hors de tutelle, parce qu'on procédait à une vente fictive pour affranchir le fils de l'autorité paternelle. Ce verbe a passé dans notre langue sous la forme **émanciper**, pour signifier mettre un mineur hors de tutelle, en lui donnant le droit de gérer lui-même sa fortune: il a formé le substantif **émancipation**.

Avant d'aborder un autre groupe très important de dérivés, il nous faut observer que l'idée de donner implique toujours l'idée de l'organe qui donne, c'est-à-dire de la main. C'est sous l'influence de cette combinaison d'idées que l'on a fait **mander**, (de *manu dare*) mettre en main, confier, donner un ordre. Un ordre écrit ou verbal qu'on donne à quelqu'un pour s'acquitter d'une commission, pour remplir une charge, est un **mandat**;

celui qui le donne est un **mandant**, et celui qui le reçoit, un **mandataire**. En terme de finance, un mandat est un ordre de payer, d'où le verbe **mandater**, délivrer un mandat. Une instruction écrite de toute personne ayant autorité et juridiction, particulièrement d'un évêque, est un **mandement.**

Avec mander, dans le sens de confier, et le préfixe *com*, avec, on a formé **commandite**, société de commerce où l'on prête son argent sans avoir le titre d'associé ; de là **commanditer**, soutenir une entreprise de ses fonds, et **commanditaire**, celui qui commandite.

Avec le préfixe *com* ayant alors une valeur augmentative, mander est devenu **commander**, prescrire, ordonner, dont le contraire est **décommander**. L'action de commander ou la formule par laquelle on commande forment un **commandement**. En terme de commerce, l'ensemble des marchandises dont un acheteur a commandé l'envoi constitue une **commande**. En terme militaire, tout homme qui commande des troupes est un **commandant**. mais ce mot s'applique spécialement au chef de bataillon ou au chef d'escadron. Autrefois, on appelait **commanderie** un bénéfice appartenant à un ordre militaire; le chef d'une commanderie portait le titre de **commandeur**, qui se donne aujourd'hui à certains dignitaires d'un ordre de chevalerie. Combiné avec le préfixe *re*, qui a dans ce cas une valeur augmentative, commander garde parfois sa valeur impérative comme dans cette phrase : il lui a *recommandé* le silence; parfois aussi il signifie prier d'être favorable. *Ex. : Recommander* un candidat, un élève. L'action de recommander est la **recommandation**. Toute personne digne d'être recommandée est dite **recommandable.**

L'idée de prière est plus accentuée, dans **demander**, qui signifie littéralement remettre, sous-entendu : à l'oreille, à l'esprit (*de* augmentatif), et, par suite, exprimer un souhait, un désir. L'action de demander est une **demande**, faite par un **demandeur**, au féminin, **demandeuse** ou **demanderesse**, suivant le cas. Demander de nouveau, c'est **redemander.**

Enfin, mander le contraire d'un ordre déjà donné, c'est **contremander.**

62. **Manoir**, du latin *manere*, *mansum*, demeurer, habiter.

Radical : **man, mas, mais, men.**

Le mot **manoir** est un infinitif formé de *manere*, qui ne s'emploie plus aujourd'hui que comme substantif.

Un **manoir**, en terme de féodalité, désignait une grande habitation entourée d'une propriété étendue, et c'est encore ainsi, qu'on le comprend dans certains pays, notamment dans la Basse-Bretagne; mais on l'emploie aussi dans le sens général d'habitation. Les paysans attachés au sol étaient des **manants** (*manens*), ceux qui restent, qui demeurent. Ce mot est devenu synonyme de vilain, roturier, et a pris, par extension, le sens d'homme grossier, mal élevé. Une chose qui ne passe pas, qui est à demeure est dite **permanente**; elle est en **permanence** (le préfixe *per* indiquant augmentation ou prolongement). Dans le bas latin, *mansura* désignait une maison, et particulièrement une chaumière. Nous en avons fait **masure**, mot qui signifie ruine ou maison tombant en ruine.

D'un autre dérivé de *manere, mansio, mansionem*, demeure, habitation, nous avons fait **maison**, dont la signification n'a pas besoin d'être expliquée. Maison a un diminutif, **maisonnette**, et un collectif, **maisonnée**, ensemble de toutes les personnes qui habitent la maison.

L'art de conduire, de gouverner une maison se disait autrefois *maisnage*, pour *maisonnage*; il a pris plus tard la forme **mesnage**, puis **ménage**. Celui qui entend bien le ménage est dit **ménager**, au féminin, **ménagère**. On a fait aussi le verbe **ménager**, régler la dépense avec économie, épargner, et, par une transition toute naturelle, avoir de la mesure, des égards. Dans ce dernier sens, il a formé **ménagement**, mesure dans la façon d'agir.

Ménage signifie aussi l'ensemble de tous les objets mobiliers qui garnissent la maison, meubles, ustensiles, bestiaux. En l'appliquant seulement aux animaux, on a formé **ménagerie**, ensemble des animaux d'une ferme, et, par extension, lieu où l'on nourrit des animaux rares et curieux. Le premier sens a vieilli. Installer ses meubles, son ménage, dans une habi-

tation, c'est **emménager**, faire son **emménagement**. Quitter une maison avec son ménage, c'est **déménager**, opérer son **déménagement**. On a aussi **aménager**, en terme d'eaux et forêts; c'est régler l'ordre et la disposition des coupes de bois; on en a formé **aménagement**.

De la forme *mansum*, vient le substantif **manse**. On appelait ainsi, en terme de féodalité, une habitation accompagnée de la mesure de terre nécessaire pour faire vivre un homme avec sa famille ; l'étendue de terre comprenait douze arpents. Dans le vieux français on disait *mas*, mot qui, en Provence, est encore employé pour désigner une petite propriété rurale. C'est de là que vient le nom propre **Dumas**. Le concessionnaire d'une *manse* ou d'un *mas* faisait garder son habitation la nuit ou pendant son absence par un gros chien appelé le chien du mas, ou le *mastin*, mot qu'aujourd'hui nous écrivons et nous prononçons **mâtin**. Cette étymologie est discutée. *Mansus*, équivalent latin de manse, avait un diminutif, *mansionile*, désignant une petite portion de terre avec une habitation. De là vient le terme **Mesnil**, ou **Ménil**, employé si fréquemment comme nom de lieu. *Ex.:* Le *Ménil-Scelleur*, le *Ménil-Vicomte*, le *Ménil-Froger*. De là viennent aussi les noms propres d'hommes : **Mesnil**, **Dumesnil**, etc.

63. Marchand, du latin *mercari*, acheter, fait de *merx, mercis*, marchandise.

Formes du radical : **march, merc.**

Le **marchand** est l'homme qui fait profession de vendre ou d'acheter; ce qu'il vend ou ce qu'il achète porte le nom de **marchandise** ; l'action de discuter le prix des objets qu'on veut acheter s'exprime par le verbe **marchander** ; c'est un **marchandage**. Ce mot désigne aussi l'action d'un ouvrier qui prend du travail à forfait et le fait exécuter par d'autres ouvriers.

L'ensemble des opérations que fait un marchand constitue le **commerce** (*com* augmentatif). Le marchand, par suite, porte quelquefois le nom de **commerçant**, il fait l'action de **commercer**. Une chose qui peut être achetée ou vendue est dite **commerçable**. Ce qui a rapport au commerce est qualifié de **commercial** ou **mercantile**, avec cette différence que le dernier

implique spécialement l'idée de gain exagéré, sordide, et se prend presque toujours en mauvaise part. De même pour l'adjectif **mercenaire**, signifiant qui se fait uniquement pour le gain : des soins *mercenaires*. Il s'emploie comme substantif pour désigner l'homme qui ne travaille que pour de l'argent, et le soldat qui vend son sang à un prince étranger.

Un marchand qui vend toutes sortes de menues marchandises, telles que du fil, du ruban, des boutons est un **mercier**. ses marchandises et son commerce portent le nom de **mercerie**.

Le dieu des marchands, chez les latins, s'appelait **Mercure**. Ce nom fut donné à une planète, puis à un métal ; de cette dernière acception dérive **mercuriel**, qui contient du mercure. Le jour consacré au dieu du commerce chez les anciens, *Mercurii dies*, se nomme chez nous le **mercredi**. De mercredi, on a fait **mercuriale**, mot qui désignait autrefois une assemblée plénière du parlement de Paris tenue deux fois par an, le premier mercredi après Pâques et après la Saint-Martin. Dans cette assemblée, le premier président parlait contre les désordres commis dans l'administration de la justice ; son discours portait également le nom de **mercuriale**, qui, par suite de cette circonstance, a fini par devenir synonyme de remontrance, réprimande. On l'emploie dans un sens différent pour désigner le tableau indiquant le prix courant des marchandises dans un espace de temps déterminé. Ce dernier s'explique de lui-même.

64. Mettre, du latin *mittere*, *missum*, laisser aller, envoyer.

Le radical prend les formes : **mett, miss, mess, mis.**

Dans son acception la plus générale, **mettre** signifie placer quelqu'un ou quelque chose dans un lieu déterminé. Il forme directement **metteur**, celui qui met, employé dans quelques locutions spéciales, comme *metteur* en œuvre, *metteur* en pages, et l'adjectif **mettable**, qui peut être mis, qui est de mise. *Ex.* : Ce manteau n'est plus *mettable*.

Lorsqu'on envoie quelqu'un pour remplir une fonction déterminée, on lui confie une **mission**. Le prêtre qui reçoit la **mission** d'aller prêcher pour instruire les chrétiens ou con-

vertir les infidèles, est un **missionnaire**. Une communication écrite ou verbale envoyée à quelqu'un est un **message**, qui est porté par un **messager**. Une lettre qui est destinée à être envoyée est une lettre **missive**, ou simplement une **missive**. Un service régulier de transports pour les voyageurs ou pour les marchandises porte le nom de **messagerie**. On rattache à cette famille le mot **messe**, de *missa*, envoyée, soit parce qu'autrefois on renvoyait les catéchumènes avant de commencer la messe, soit parce que le prêtre renvoie lui-même les fidèles par la formule : *ite missa est*. Le livre dans lequel le prêtre lit les prières de la messe est un **missel**.

Mettre forme de nombreux composés à l'aide de divers préfixes.

Précédé de *ad*, il donne **admettre**, c'est-à-dire mettre vers ou dans ; on est **admis** dans un corps, dans une assemblée, dans une maison. On appelle l'action d'admettre une **admission** et on rend par l'adjectif **admissible**, la qualité de ce qui peut être admis, qualité qui prend elle-même le nom d'**admissibilité**. Ce qui ne saurait être admis est **inadmissible** et a pour qualité l'**inadmissibilité**.

Mettre quelqu'un dans un poste pour y remplir une fonction déterminée, c'est le **commettre**, littéralement mettre avec. Commettre quelqu'un à la garde d'un trésor, par exemple, c'est le mettre avec le trésor pour le garder ; se commettre dans une affaire, c'est s'y mettre avec d'autres personnes. Celui qui commet est un **commettant**; celui que l'on commet est un **commis** et l'action de commettre ou la charge à remplir est une **commission**. Celui qui est commis à certaines fonctions spéciales dans la marine, la magistrature, la police, est un **commissaire**; son emploi porte le nom de **commissariat**. L'homme de service que l'on charge d'une course, d'un message est un **commissionnaire**. En terme d'anatomie, on appelle **commissure**, l'endroit où certaines parties se réunissent. *Ex :* La *commissure* des lèvres.

Celui qui se retire volontairement d'une fonction où il a été mis ou placé fait l'action de se **démettre**, il donne sa **démission**, il est **démissionnaire**.

Mettre hors, c'est-à-dire dans le public, dans la circulation,

s'exprime par le verbe **émettre**. *Ex.* : *Émettre* un avis, *émettre* des billets. L'action d'émettre est une **émission**. L'homme qu'on envoie au dehors pour porter une nouvelle, un message, est un **émissaire**.

Se mettre dans une affaire pour la régler en faveur de l'un des intéressés ou de tous les deux, c'est s'**entremettre** (*inter* dans), l'action porte le nom d'**entremise**, et l'auteur de l'action est un **entremetteur**. L'action de mettre un intervalle entre deux actes semblables s'appelle **intermission**. Il s'emploie surtout en terme de médecine. *Ex.* : La fièvre a duré trente heures sans *intermission*. Une chose qui se produit par intervalles est **intermittente** et l'intervalle lui-même est une **intermittence**.

Avec le préfixe *ob*, dont le sens ici est obscur, on a fait **omettre**, laisser échapper, négliger, qui a pour correspondant le substantif **omission**.

Dans un syllogisme, les deux propositions qui précèdent la conclusion sont les **prémisses** (*præmissa*, sous-ent. *sententia*, littér., proposition envoyée en avant).

A l'aide de *per*, signifiant à travers, on a formé **permettre**, envoyer à travers, laisser aller, et, par suite, donner pouvoir de. Quand on permet, on donne une **permission** ; si la permission est formulée par écrit, c'est un **permis**. *Ex.*: Un *permis* de circulation, un *permis* de chasse.

Mettre en avant une chose à laquelle on s'engage se dit **promettre** ; dans ce cas, on fait une **promesse**, et si l'on promet légèrement sans vouloir ou sans pouvoir tenir, on est un **prometteur**. Promesse, en style élevé, se remplace quelquefois par **promission**, comme dans cette expression : la terre de *promission*, pour la terre **promise**.

Ajoutons à promettre le préfixe *com*, nous donnons à ce mot une force nouvelle. **Compromettre**, en effet, signifie littéralement promettre avec quelqu'un. Employé comme verbe intransitif, il signifie s'engager avec quelqu'un par acte à s'en rapporter au jugement d'un arbitre sur un objet en litige. **Un compromis**, dans l'usage général, est un acte qui lie le signataire irrévocablement. Du sens de remettre à la disposition d'autrui, on passe facilement à celui d'exposer à quelque atteinte et d'impli-

quer dans une affaire fâcheuse ; dans ce sens il forme l'adjectif **compromettant**, qui est de nature à compromettre, et le substantif abstrait **compromission**, qui se traduit par action de compromettre, mais que l'on emploie le plus souvent dans le sens de **compromis**, c'est-à-dire d'accord, de transaction.

Mettre de nouveau se rend par **remettre**, qui s'emploie le plus souvent dans la simple signification de mettre ou donner : *remettre* une lettre à quelqu'un. Dans les deux cas, l'action s'exprime par le substantif **remise**. On appelle aussi de ce nom le lieu couvert où l'on met les voitures à l'abri; mettre sous la remise, c'est **remiser**. Par une transition toute naturelle, remettre a pris le sens de **pardonner** ; *remettre* une faute, n'est-ce pas, en effet, la rendre à celui qui l'a commise, afin qu'elle disparaisse, qu'il n'en soit plus question ? L'action dans ce cas, est aussi une **remise**, mais on emploie plus élégamment **rémission**. En terme de jurisprudence, on appelait autrefois **rémissionnaire**, le coupable qui avait obtenu des lettres de grâce ou de *rémission*. Pour qu'une faute soit remise, il y a une condition essentielle : il faut qu'elle soit **rémissible** ; on ne la remettra pas si elle est jugée **irrémissible**.

Mettre sous la dépendance ou sous l'autorité de quelqu'un, c'est **soumettre** ; l'action ou l'état de la personne qu'on soumet est la **soumission**. Celui qui refuse de se soumettre est **insoumis**. Soumission désigne parfois un écrit par lequel un marchand s'engage à fournir certaines marchandises à des conditions déterminées, auxquelles il se soumet d'avance : ce marchand, dans ce cas, est un **soumissionnaire**,

Enfin mettre au delà, faire passer d'une personne à une autre se dit **transmettre** ; on fait une **transmission** ; mais pour cela, il est nécessaire que la chose soit **transmissible**.

65. **Mineur,** du latin *minor*, *minorem*, plus petit. Il faut considérer aussi le neutre *minus* et l'adverbe *minus*, moins.

Le radical a pour formes : **min**, **men**, **moin**.

Mineur dérive directement du cas régime *minorem ;* c'est un adjectif qui veut dire plus petit. *Ex. :* L'Asie *Mineure ;* les ordres

mineurs. Employé substantivement, il désigne l'homme encore trop jeune pour gérer lui-même ses affaires, et qui est en état de **minorité**. Minorité désigne aussi le plus petit nombre par rapport au plus grand nombre ou à la majorité.

Du cas sujet *minor*, on a fait directement le mot populaire **moindre**, plus petit en étendue, en quantité, qui forme à son tour le verbe **amoindrir**, rendre moindre ou plus petit, et le substantif **amoindrissement**.

Le neutre *minus* nous a donné **minuscule**, lettre de petite dimension, comparée aux grandes lettres ou majuscules.

Ce qui est très petit ou de la plus petite importance est **minime**, d'où le substantif **minimum**, ce qu'il y a de moindre dans une chose.

On dit d'un objet de peu de volume qu'il est **menu**. L'idée de rendre plus menu, au propre, s'exprime par le verbe **amenuiser**, mais on emploie d'ordinaire **diminuer**, synonyme d'amoindrir, avec cette nuance que diminuer implique l'idée de retranchement, tandis qu'amoindrir donne plutôt l'idée d'affaiblissement et de dépréciation. Diminuer forme le substantif **diminution**, action de diminuer, et l'adjectif **diminutif**, qui diminue.

Il y avait autrefois une sorte de danse fort usitée, dans laquelle on faisait des pas menus, c'était le **menuet**. Couper le bois en menus morceaux, le travailler, se dit **menuiser** ; l'ouvrier qui fait de menus ouvrages en bois est un **menuisier**, et son art, la **menuiserie**.

Un espace de temps très court, très menu est une **minute** ; une chose de peu d'importance est une **minutie**, mot qui a formé l'adjectif **minutieux**, lequel donne lui-même l'adverbe **minutieusement**. Minute s'emploie souvent pour désigner l'original d'un acte, d'un écrit, parce que les gens de loi écrivent ces pièces en écriture fine ou menue ; il est l'opposé de grosse, qui désigne la copie écrite en gros caractères. Dans cette acception, il a formé **minuter**, écrire la minute d'un acte, d'une lettre que l'on recopiera.

A la même racine se rattache le mot **ministre** avec ses dérivés et composés. Un ministre, en effet, est l'homme dont on se sert pour l'exécution de quelque chose, qui, par conséquent, est dans une situation inférieure, moindre. Ce mot s'emploie par suite

pour désigner celui qui est chargé d'une fonction, et particulièrement chacun de ceux qui dirigent les principales affaires de l'État. L'emploi, la charge exercée est un **ministère**; ce qui a rapport à un ministère ou qui est propre à un ministre est **ministériel**. Diriger, régir les affaires publiques ou privées, c'est **administrer** (proprement fournir à, sens conservé dans l'expression *administrer* les derniers sacrements à un malade). Celui qui administre est un **administrateur**, il s'occupe de l'**administration**; ce qui a rapport à l'administration est **administratif**.

L'adverbe latin *minus* s'est transformé en **moins**, comparatif de peu et opposé à plus.

66. **Mouvoir**, du latin *movere, motum*, mouvoir.

Le radical prend les formes **mouv, mot, mobil, meubl, meu, mut**.

L'idée de déplacer, de faire changer de place, se traduit d'une façon générale par le verbe **mouvoir**, et l'acte par lequel on déplace est un **mouvement**. On dit plus vaguement **motion**, qui ne s'emploie plus guère que dans le sens très détourné de proposition faite à une assemblée délibérante par l'un de ses membres. Ce qui a la puissance de mouvoir ou ce qui se meut, ce qui est peu solide est dit **mouvant** : *force mouvante*, terrain *mouvant*. De mouvant, on a fait directement **mouvance**, terme de féodalité, désignant la dépendance d'un fief principal, parce que, transmise avec ce fief, par héritage ou autrement, elle se mouvait avec lui.

Mouvoir a une autre forme, c'est **mouver**, dont la signification, beaucoup plus restreinte, est remuer la terre d'un pot, d'une caisse, ou la sauce sur le feu.

La personne ou l'objet qui produit un mouvement est un **moteur**, féminin **motrice**. La cause qui pousse quelqu'un à faire une action, à produire un mouvement est un **motif**; donner le motif d'un acte que l'on accomplit c'est le **motiver**. Celui qui prend l'initiative d'un mouvement des esprits en faveur d'une doctrine, d'une entreprise, d'un établissement, est un **promoteur**. Mouvoir en avant, en parlant de l'homme que l'on élève à un grade, à une dignité, se dit **promouvoir** ; ce

verbe s'emploie surtout au participe passé, **promu**; il a pour correspondant le substantif abstrait **promotion**, littéralement motion ou mouvement en avant.

L'action de mettre en mouvement s'exprime souvent par **émouvoir**, qu'on emploie au propre, mais qui se dit plus spécialement au figuré, en parlant des mouvements de l'âme. Il a pour substantif **émotion**, qui désigne tout à la fois une agitation populaire et une agitation intérieure de l'esprit.

Avec le préfixe *cum*, intensif, on a formé le substantif **commotion**, mouvement brusque et subit.

L'adjectif latin *mobilis*, formé de *movere*, et signifiant qui peut être mû, a donné deux adjectifs formant doublet, l'un d'origine populaire, l'autre d'origine savante, qui ont chacun leur série de dérivés.

Le premier est **meuble**, signifiant qui peut être mû, déplacé. *Ex.* : La terre *meuble*, les biens *meubles*. Il s'emploie aussi comme substantif : les *meubles* de la maison. Comme adjectif, il forme le verbe **ameublir**, rendre meuble, en parlant de la terre, c'est-à-dire la rendre mouvante et facilement divisible, et le substantif **ameublissement**. Comme nom, il donne naissance à **meubler**, garnir de meubles ; **démeubler**, enlever les meubles et **démeublement**, action de démeubler; **ameublement**, ensemble des meubles qui garnissent une maison; **immeuble**, toute propriété qui n'est pas meuble, c'est-à-dire susceptible d'être déplacée.

Le second est **mobile**, dont la signification, plus étendue que celle de meuble, s'applique à tout ce qui peut être **mû**. La qualité de ce qui est mobile est la **mobilité**. Ces deux mots ont pour opposés **immobile** et **immobilité**. Rendre mobile, mettre en campagne, en parlant des troupes se dit **mobiliser**, qui a pour dérivé le substantif abstrait **mobilisation**. Rendre immobile, c'est **immobiliser** ou réduire à l'**immobilité**. L'ensemble des biens meubles d'une personne constitue son **mobilier**, mot dont le sens est plus étendu que celui d'ameublement. Ce dernier désigne seulement les objets qui garnissent les appartements et comporte une certaine idée de luxe, tandis que le mobilier comprend les outils, les ustensiles de toutes sortes, et même les animaux domestiques. **Mobilier** est quelquefois

adjectif; il a pour féminin **mobilière** et pour opposés **immobilier, immobilière.**

En terme d'administration, un fonctionnaire qui peut être mû ou déplacé est **amovible** (*a* pour *ab* marquant l'éloignement); il a pour état l'**amovibilité**. Dans le cas contraire, il est **inamovible**; il jouit du bénéfice de l'**inamovibilité**.

Une troupe de chiens qu'on met en mouvement pour chasser forme une **meute**. On prononçait autrefois **muette**; de là, le nom de château de la *Muette* donné à un château du bois de Boulogne, où les rois de France avaient leur meute. Un mouvement populaire contre l'autorité est une **émeute**, et celui qui y prend part est un **émeutier**. Soulever la foule contre quelqu'un ou quelque chose, c'est l'**ameuter**.

Celui qui se révolte facilement est un **mutin**, il se **mutine**; sa **révolte**, peu importante et peu dangereuse, est une **mutinerie**.

Enfin c'est à la même racine que se rattache le mot **moment**. Il vient directement du mot latin *momentum* lequel désigne le poids qui met la balance en mouvement. Le sens d'une légère addition a conduit, en parlant du temps, à l'acception d'un instant. Ce qui ne dure qu'un moment est **momentané**; adv. **momentanément**.

67. Muer, du latin *mutare*, *mutatum*, changer. Radical : mu, mut.

Le radical *mu* ou *mut* implique spécialement l'idée de changer de nature, de forme, d'emploi. **Muer** avec la signification générale de changer n'est plus employé que dans le style marotique. Il se dit en langage courant d'une opération naturelle par laquelle un animal se dépouille de son épiderme, de son poil, de ses plumes, qui sont remplacés par des parties analogues.

> Un paon *muait*, un geai prit son plumage.
>
> LA FONTAINE.

L'action de muer, dans ce sens, porte le nom de **mue** : la *mue* des vers à soie. L'objet sujet à changer est dit **muable**, il a pour caractère la **mutabilité**. Ce qui ne saurait changer de

nature est **immuable**, et a pour qualité l'**immutabilité**. Changer une peine en une autre peine moins sévère, c'est la **commuer**, et l'acte porte le nom de **commutation**. La peine susceptible d'être commuée est **commuable**; ce qui a la vertu ou le droit de commuer est **commutatif**. L'opposé de commuable est **incommutable**, qui forme le substantif abstrait **incommutabilité**.

Faire passer une substance d'une nature à une autre c'est la **transmuer**. Les alchimistes croyaient les métaux **transmuables**, ils cherchaient à en opérer la **transmutation** pour en faire de l'or.

Changer une chose plusieurs fois de place, c'est la **remuer** (*re* fréquentatif). L'action de remuer en général est un **remuement**; on dit **remuage** quand l'action se borne au transport du vin ou du blé : droit de *remuage*, billet de *remuage*. Celui qui aime à remuer ou qui aime à exciter des troubles est **remuant** : un esprit *remuant* et audacieux.

Lorsque deux personnes échangent leur place ou leur emploi, elles font l'action de **permuter**, elles opèrent une **permutation**.

68. Navire, du latin *navis*, même signification. Le radical prend les formes **nav, nef, nau, na.**

Tout bâtiment qui sert à transporter sur l'eau les personnes et les marchandises est un **navire**. Se transporter à l'aide d'un navire, c'est **naviguer** (*navem*, navire, *agere*, pousser). La conduite des navires constitue un art qu'on nomme la **navigation**. L'homme qui fait des voyages de long cours, qui est expert dans l'art de la navigation, est un **navigateur**. Tout endroit de la mer ou tout cours d'eau qui peut porter un navire est **navigable** ; tout ce qui concerne la navigation est dit **naval**. Un petit instrument dont se servent les tisserands et qui a la forme effilée d'un bateau est une **navette**, diminutif de navire.

En style poétique, au lieu de navire, on emploie souvent la forme populaire **nef**, fort usitée au moyen âge. Ce mot s'emploie dans le langage ordinaire pour désigner la partie d'une église qui s'étend du portail au chœur, à cause de la forme, qui rappelle celle d'un navire. On employait fréquemment

dans la langue romane la forme *nau* **ou** *nauf*, **dérivée directement** de *navis*. C'est sur cette forme que nous avons fait **nautonier**, terme poétique, désignant celui qui conduit un navire; **nautile**, mollusque à coquille qui se soutient et se dirige sur les eaux; **naumachie**, spectacle d'un combat naval chez les Romains, formé directement du grec *naus* qui correspond au mot *navis*.

Les personnes qui vont sur mer pour la première fois éprouvent une envie de vomir occasionnée par le roulis du bateau et qu'on appelle **nausée**; tout ce qui excite la nausée est **nauséabond**.

Dans la Méditerranée, le chargement d'un navire, ce qu'on appelle ailleurs le fret, est le **naulage**; fréter un navire, par suite, c'est le **noliser**; l'action de noliser porte le nom de **nolis** ou **nolissement**.

Le brisement d'un navire est un **naufrage** (*navem frangere*, voy. *Fracture*), mot qui donne les dérivés **naufrager, naufragé** (subst.). Enfin un tout petit bateau qui n'a ni voile, ni mat, est une **nacelle** (latin, *navicella*).

69. Neuf, du latin *novus*, même signification.

Le radical revêt les formes **neuf, nouv, nov.**

Neuf se dit d'une chose faite par art et qui n'a pas encore servi; on dit un habit *neuf*, un mobilier *neuf*, on dit même une idée *neuve*; mais on ne dit plus une mode *neuve*, la moisson *neuve*. Dans ce cas on emploie l'adjectif **nouveau** signifiant produit ou en usage depuis peu de temps; il forme l'adverbe **nouvellement**.

Le neuvième mois de l'année s'appelait chez les Romains *november* (**novembre**), l'année commençant en mars.

Le premier avis qu'on reçoit d'une chose est une **nouvelle** et celui qui cherche ou débite des nouvelles est un **nouvelliste**. La qualité de ce qui est nouveau est la **nouveauté**, mot qui désigne aussi la chose nouvelle.

Tout homme qui introduit dans les mœurs, dans les usages, dans les doctrines, quelque changement par amour de la nouveauté est un **novateur**; on l'appelle aussi un **innovateur**; le changement qu'il apporte est une **innovation**, il fait l'action d'**innover**.

Celui qui a pris nouvellement l'habit religieux est un **novice**,

il fait son **noviciat** Novice signifie aussi qui est nouveau, et, par conséquent, peu expérimenté dans un art ou dans une science.

Quand on substitue une chose nouvelle à une autre de même espèce, on **renouvelle** celle-ci, on en fait le **renouvellement** : on *renouvelle* un habit qui était usé, un objet que l'on a perdu; on *renouvelle* une démarche que l'on avait déjà faite. Quand il s'agit non plus de substituer une chose nouvelle à une autre, mais de rajeunir ou de transformer en mieux la chose existante, on donne à l'acte accompli le nom de **rénovation**. *Ex. :* La *rénovation* de l'homme par la grâce ; la *rénovation* moléculaire.

70. Notion, du latin *notum*, supin de *noscere*, connaître.

Not, naît, naiss, nit, nob, nom, sont les formes du radical.

On appelle **notion** la connaissance acquise que l'on a d'une chose. Ce qui est à la connaissance de beaucoup de personnes est dit **notoire** et jouit d'une **notoriété** plus ou moins grande; adv., **notoirement**. Lorsqu'on porte officiellement une chose à la connaissance de quelqu'un, on la lui **notifie**, en d'autres termes, on lui en fait la **notification**.

Un signe ou un écrit de peu de mots, que l'on trace pour se souvenir d'une chose ou pour la mieux faire connaître en l'expliquant est une **note**; donnez quelque étendue à la note que vous écrivez sur un objet déterminé, entrez dans des détails d'analyse ou de biographie, vous aurez une **notice**. Prendre en note se dit **noter** ; l'action ou la manière de noter porte le nom de **notation**. Ce qui mérite d'être noté, d'être pris en considération est **notable**, qualité qui porte le nom de **notabilité**. D'une manière notable s'exprime par **notablement**, et d'une manière qui mérite d'être spécialement notée se rend par l'adverbe **notamment**, formé du participe **notant**, et employé dans le sens de principalement.

Le sens de note se confondait autrefois avec celui d'acte ou d'écrit ; c'est pourquoi le clerc chargé de rédiger et de conserver les actes ou les notes d'un seigneur portait le nom de **garde-notes** ou **notaire**. Ce dernier terme se dit aujourd'hui

de l'officier public chargé de rédiger les actes des particuliers sa fonction s'appelle **notariat**, et tout acte passé devant notaire est **notarié**. Faites précéder notaire du préfixe grec *proto* ayant le sens de premier, vous formez **protonotaire**, officier de la cour de Rome, chargé d'expédier les actes dans les grandes causes.

Lorsqu'un livre a besoin d'être expliqué, on y ajoute des notes destinées à éclaircir le texte, c'est ce qui s'appelle **annoter**, et ces notes elles-mêmes sont des **annotations**, elles sont l'œuvre d'un **annotateur**. — Désigner par certains signes ou notes se dit **dénoter**. *Ex.* : Ce travail *dénote* beaucoup de bon sens. La désignation ainsi faite porte le nom de **dénotation**.

Avec le préfixe *cum* augmentant, et *noscere*, les Latins avaient fait *cognoscere*, signifiant aussi avoir la connaissance de. Nous l'avons transformé en **connaître**, qu'au seizième siècle on écrivait *cognoistre*. L'esprit qui connaît est dans un certain état qu'on nomme **connaissance**; on appelle du même nom les notions que l'on possède. Se connaître à ou en, signifie avoir des connaissances étendues sur un objet donné; l'homme qui se connaît à quelque chose est un **connaisseur**.

L'action de connaître de nouveau une personne ou une chose qu'on avait perdue de vue se rend par le verbe **reconnaître**; on dit de l'objet susceptible d'être reconnu qu'il est **reconnaissable**. Par le même verbe se rend aussi l'idée de conserver la connaissance ou le souvenir d'un bienfait reçu; on dit *reconnaître* les services, les bontés de quelqu'un. Celui qui manifeste ce sentiment de gratitude est **reconnaissant**. L'action de reconnaître, dans toutes les acceptions de ce verbe, porte le nom de **reconnaissance**.

Ce que l'on ne connaît pas est **inconnu**; ce mot s'emploie aussi comme substantif : un *inconnu;* aller du connu à l'*inconnu*. On dit en parlant des personnes et spécialement des princes qui voyagent en déguisant leur identité qu'ils vont **incognito**, c'est-à-dire sans être connus.

Celui qui se distingue par l'illustration de sa naissance et qui appartient à une classe privilégiée dans l'État est **noble**, (lat. *nobilis*, digne d'être connu), sa qualité est la **noblesse**; ce qui a rapport à la noblesse est dit **nobiliaire**. Donner à quelqu'un le titre de noble, c'est l'**anoblir**; l'acte qui lui con-

fère ce privilège est l'**anoblissement**. Noble se prend au figuré pour désigner ce qui se distingue par la grandeur, l'élévation : une âme *noble*, un cœur *noble* : adv. **noblement**. Dans ce sens il a pour composés **ennoblir**, donner de la noblesse, de l'éclat ; **ignoble** (*in*, négatif), qui manque de sentiments nobles, qui est vil, d'où l'adverbe **ignoblement**.

Le mot qui désigne une personne, un objet, qui les distingue et les fait connaître s'appelle **nom**. Donner un nom, c'est **nommer**. Quand il s'agit des personnes, on distingue le nom qui marque la famille de celui qui est placé avant le nom de famille et appelé pour cela **prénom** (*præ*, avant). Parfois on ajoute un nom à celui d'un individu, pour le distinguer de ceux qui s'appellent comme lui. Ce nom supplémentaire est un **surnom**. Donner un surnom, c'est **surnommer**. Ce qui n'a pas encore reçu de nom est **innommé**. En anatomie on appelle **innominé**, ce qui n'a pas reçu de nom particulier : os *innominés*. Désigner une personne par son nom, c'est la désigner **nommément** : accuser, déshériter *nommément*. Ce qui est relatif au nom ou qui n'existe que de nom est **nominal**, adv. **nominalement**. Ce qui porte, contient des noms est dit **nominatif** : liste *nominative*, titre *nominatif*. Le même adjectif s'emploie substantivement, en terme de grammaire, pour désigner le sujet de la proposition.

A Rome, les grands personnages avaient un esclave chargé de leur dire les noms et surnoms des passants. Cet esclave se nommait **nomenclateur** (*nomen*, nom et *calare*, appeler). Ce mot ne désigne plus que l'homme qui s'occupe de **nomenclature**. On appelle ainsi la collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art.

Le verbe **nommer** s'emploie par extension pour indiquer l'action de désigner à une charge, à une dignité. L'action et le droit de nommer s'appellent dans ce cas **nomination**. Autrefois celui qui avait le droit de nommer à un bénéfice se nommait **nominateur**, et celui qui était nommé, **nominataire**.

Nommer une personne dans un acte, c'est la **dénommer** (*dé* intensif). Mais le mot **dénomination** est plus général et s'applique à la désignation d'une personne ou d'une chose par un nom. L'adjectif correspondant est **dénominatif**, qui sert à

nommer. En terme d'arithmétique, on appelle **dénominateur** celui des deux termes d'une fraction qui marque en combien de parties égales l'unité est divisée. Il est ainsi dit parce que ce terme nomme l'espèce des unités que l'on considère, l'autre ne faisant que les compter.

Lorsqu'une personne ou une chose est connue, célèbre, en bonne comme en mauvaise part, et que son nom est dit et redit, elle a du **renom**, elle est **renommée** Le verbe **renommer** s'emploie dans le sens de nommer avec éloge. Il signifie aussi nommer une seconde fois. Renom a pour synonyme **renommée**, mais ce dernier mot désigne particulièrement la voix qui annonce.

L'état d'une personne ou d'une chose deshonorée, dont on n'ose prononcer le nom, s'appelle **ignominie** (*in*, privatif, et *nomen*). Ce qui porte ignominie est dit **ignominieux**, adv. **ignominieusement**.

Enfin, on appelle **pronom**, la partie du discours qui tient la place du nom, (*pro*, à la place de); ce qui est de la nature du pronom est **pronominal**. Un verbe pronominal est celui qui se conjugue avec un pronom personnel de la même personne que le sujet.

71. Œil, du latin *oculus*, même signification.

Radical : **œil, ocul, ocell, eugl.**

Le substantif **œil** désigne spécialement l'organe de la vision ; il a pour diminutif **œillet**, qui, jadis, se disait au propre en parlant de l'œil d'un petit enfant, et qu'on emploie aujourd'hui, par assimilation, pour nommer une fleur des jardins. Œil se dit figurément, en terme de jardinage, pour désigner un bourgeon rudimentaire; dans cette acception il a pour diminutif **œilleton**, rejeton qui pousse sur certaines plantes. Un coup d'œil, et particulièrement un coup d'œil furtif lancé à dessein est une **œillade**. Les dents canines de la mâchoire supérieure, étant placées sous l'œil, sont appelées les dents **œillères**.

Ce qui a rapport à l'œil, est dit **oculaire** : un témoin *oculaire* est celui qui a vu de ses yeux. Un médecin attaché spécialement à traiter les maladies des yeux est un **oculiste**.

Le verbe **inoculer** (littéralement, mettre un œil ou bourgeon

dans) s'emploie exclusivement dans un sens figuré pour signifier introduire dans l'économie le virus ou principe matériel d'une maladie; il se dit d'une façon absolue pour désigner l'introduction du vaccin. L'action d'inoculer, en général, porte le nom d'**inoculation**. Tout homme vacciné est dit **inoculé**, et le médecin qui, au siècle dernier, propageait et pratiquait la vaccination était un **inoculateur**.

Une sorte de lorgnon à deux verres est un **binocle**, de *binus*, double, et *oculus* : d'où **binoculaire**, qui désigne ce qui est pour les deux yeux : télescope *binoculaire*; ou ce qui se fait par les deux yeux : vision *binoculaire*. On dit d'une personne dont les yeux n'ont pas la même direction qu'elle est **bigle** (*bis* deux, *oculus* œil, parce que les deux yeux semblent agir séparément) ; de là le verbe **bigler**, synonyme de loucher.

Tout homme qui n'a pas l'usage de ses yeux est **aveugle** (de *ab*, marquant la privation et *oculus*). Rendre aveugle, au propre ou au figuré, c'est **aveugler**, et l'état de l'aveugle s'appelle **aveuglement**. Ce dernier mot s'emploie spécialement au moral pour désigner l'obscurcissement de la raison; l'aveuglement physique porte le nom de cécité, qui appartient à une autre famille. L'expression adverbiale *en aveugle* se rend par **aveuglément**; pour rendre l'idée d'aller à tâtons, comme les aveugles, on se sert de la locution **à l'aveuglette**.

L'action de tirer quelqu'un de son erreur ou de son aveuglement s'exprime par **désaveugler**; ce verbe a été créé au dix-septième siècle par Port-Royal.

72. **Œuvre**, du latin *opera*, travail, ouvrage. Le radical prend les formes **œuvr, ouvr, opér.**

Œuvre désigne, d'une manière générale, ce qui est fait et demeure fait d'une façon quelconque. Une œuvre de grande valeur est un **chef-d'œuvre**. Une œuvre dramatique mise en musique a conservé le nom latin **d'opéra**, qui nous est venu par l'intermédiaire de l'italien. Celui qui ne fait œuvre de ses mains ni de son intelligence est un **désœuvré** et vit dans le **désœuvrement**. L'homme qui travaille de ses mains à un

ouvrage grossier est un **manœuvre**. Celui qui s'entend bien à la manœuvre d'un vaisseau ou d'une armée est un **manœuvrier** (voir *Main*).

L'idée de travailler, fabriquer, façonner s'exprime quelquefois par le verbe **ouvrer**, qui, dans le vieux français se disait *euvrer* ou *œuvrer* : « le sage *œuvre*, quand il *œuvre*, par toutes les vertus ensemble. » (Montaigne). Son participe, **ouvré**, devenu adjectif, s'emploie dans quelques expressions techniques : une toile *ouvrée*, des métaux *ouvrés*. Le résultat d'un travail accompli est un **ouvrage**, mot synonyme d'œuvre, mais qui s'emploie dans un sens plus matériel et plus restreint. Il a formé directement l'adjectif **ouvragé**, minutieusement travaillé. *Ex. :* Une broderie *ouvragée*. Tout homme qui travaille de ses mains à un **métier** quelconque est un **ouvrier**; on appelle jours **ouvrables** tous les jours de la semaine pendant lesquels la loi religieuse permet le travail des mains. Les lieux où l'on se réunit pour travailler portaient autrefois le nom **d'ouvroirs**; ce mot est plus expressif que celui d'atelier par lequel on le remplace aujourd'hui. Il ne s'emploie plus qu'en parlant des établissements charitables où l'on apprend aux jeunes filles pauvres à lire et à travailler.

La forme ouvrer a été remplacée par une forme plus moderne, **opérer**, qui signifie spécialement produire un effet. Toute action d un agent quelconque ou d'une faculté est une **opération**. Il se dit particulièrement de ce que fait un chirurgien sur le corps vivant, à l'aide d'instruments; dans ce cas, le médecin qui opère est un **opérateur**; la partie de la médecine qui concerne les opérations chirurgicales est dite **opératoire**. Travailler à une œuvre de concert avec quelqu'un, c'est **coopérer**, agir en **coopération**, être le **coopérateur** de la personne avec laquelle on travaille. En terme d'économie sociale, une société qui réunit les efforts des intéressés est dite **coopérative**.

Joignons à cette famille le diminutif **opuscule** (de *opus, operis*), petit ouvrage de science ou de littérature.

73. **Onde**, du latin *unda*, flot.

Le mot **onde** s'emploie d'une manière générale pour eau;

mais il signifie spécialement l'eau qui se soulève en formant des lames ou des flots.

A la première acception se rapporte **ondée**, grosse pluie subite et passagère, et **ondin**, féminin **ondine**, génie des eaux, d'après les cabalistes. Dans le même sens, mettre sous l'eau ou dans l'eau, en parlant d'une grande surface de terrain, s'exprime par le verbe **inonder**, qui a pour substantif correspondant **inondation**.

Si l'on parle d'un mouvement en forme d'onde, accompli d'une manière vive et répétée, on se sert du verbe **ondoyer**; ce qui ondoie est **ondoyant**. *Ex.* : La surface *ondoyante* des moissons. Ondoyer signifie aussi baptiser sans observer les cérémonies prescrites par l'église; dans ce cas comme dans le précédent, l'action porte le nom d'**ondoiement**.

S'il s'agit d'un mouvement d'oscillation ou de vibration plus lent, qui fait alternativement hausser ou baisser un liquide, comme les vagues de la mer, on emploie le verbe **onduler**; c'est une **ondulation**. L'ondulation considérée au point de vue du mouvement donne les adjectifs **ondulant**, qui ondule, et **ondulatoire**, qui se propage en ondulations; on dit : les eaux *ondulantes*, des mouvements *ondulatoires*. Si l'on considère surtout l'aspect, on emploie de préférence **onduleux** et **ondulé** : ses cheveux tombaient sur son front en replis *onduleux*; un terrain *ondulé*, des feuilles *ondulées*. On dit aussi **ondé** : des cheveux *ondés*, des couches de terrain *ondées*.

Venir en grande quantité, comme l'onde qui coule, s'exprime par le verbe **abonder**, littéralement déborder. Ce qui abonde est **abondant** et vient en **abondance** ou **abondamment**. Ajoutez à cette forme un nouveau préfixe, *sur*, vous obtenez **surabonder**, **surabondant, surabondance, surabondamment**, indiquant un degré supérieur d'abondance.

Avec un nouveau préfixe, *re* ou *red*, indiquant le mouvement en sens contraire, vous formez le verbe peu usité **redonder** (littér., refluer), venir en trop grande abondance, être de trop dans le discours. Les paroles qui redondent sont **redondantes**, elles forment une **redondance**.

74. Oraison, du latin *orationem*, discours, dérivé de

orare, parler, prier, lequel vient lui-même de *os*, *oris*, bouche.

Radical : **or, ora, orai.**

Oraison signifie, d'une façon générale, langage écrit ou parlé. C'est dans ce sens que Molière l'emploie quand il dit :

> Pour rompre toute loi d'usage et de raison
> Par un barbare amas de vices d'*oraison*.

On dit encore quelquefois les parties d'*oraison*, pour les parties du discours. Dans un sens plus restreint, il signifie discours, mais il ne s'emploie plus qu'en parlant des discours des orateurs de l'antiquité, et dans l'expression *oraison* funèbre. Le sens le plus habituel aujourd'hui est celui de prière adressée à Dieu ou aux saints, puisque prier la divinité, c'est lui parler.

Tout homme qui prononce un discours, une oraison, est un **orateur**; ce qui a rapport à l'orateur est dit **oratoire**. Tout ce qui est dit de vive voix, par opposition à ce qui est écrit, est **oral** ou exprimé **oralement**. Chez les anciens, une réponse de la divinité à ceux qui la consultaient était appelée **oracle**.

Un ordre religieux fondé en Italie en 1548, et spécialement destiné à l'enseignement et à la prédication, porte le nom d'**oratoire**; ses membres sont des **oratoriens** Les oratoriens d'Italie avaient autrefois l'habitude de faire jouer dans les solennités religieuses des drames lyriques sur des sujets sacrés; ce genre de composition musicale prit de son origine et a conservé le nom d'**oratorio**.

On dit de quelqu'un qui parle longuement et avec prétention qu'il **pérore**, c'est un **péroreur**; le préfixe *per* a ici un sens intensif: pérorer veut dire litteralement parler jusqu'au bout. C'est dans ce sens qu'on nomme **péroraison** la partie d'un discours qui l'achève, qui le termine.

Le sens le plus ordinaire du mot oraison, avons-nous dit, est celui de prière : l'*oraison* dominicale, dire une *oraison*. Le verbe *orare* (prier) n'a pas passé dans notre langue, mais nous avons le composé **adorer** (*ad* marquant la tendance), qui signifie proprement prier vers, et par extension rendre un culte, un hommage à la divinité. L'action d'adorer se nomme **adoration**;

ce qu'on adore est **adorable**, et celui qui adore, un **adorateur**. Celui qui se laisse toucher par une prière est **exorable** (*littéralement*, qui se laisse prier avec instance, *ex*, sens intensif) celui, au contraire, qui résiste à toutes les supplications est **inexorable** (*in*, non).

75. Ordre, du latin *ordo*, *ordinem*, ordre, arrangement, disposition.

Les formes du radical sont : **ordr, ordon, ordin**.

Les nombreuses acceptions du mot **ordre** peuvent se réduire à deux : arrangement et prescription.

Suivons d'abord le premier sens, en observant que plusieurs dérivés sont communs aux deux séries. Si vous disposez quelque chose avec ordre, vous l'**ordonnez**; la manière dont cette chose est disposée en constitue l'**ordonnance**, et l'auteur de cette disposition en est l'**ordonnateur**.

En grammaire, l'adjectif de nombre qui marque l'ordre est dit **ordinal**. Tout ce qui est dans l'ordre commun est **ordinaire**, ce qui sort de cet ordre est **extraordinaire**; ces deux adjectifs forment respectivement les adverbes **ordinairement** et **extraordinairement**.

Ordonner de nouveau se dit **réordonner**. Plusieurs choses ordonnées de façon à ce qu'elles soient en rapport constant sont **coordonnées**, elles sont dans un état de **coordination**. Si on les coordonne de manière à ce que l'une soit sous la dépendance de l'autre, la première est **subordonnée**, elle est par rapport à la seconde dans un état de **subordination**. Cette disposition existe dans la hiérarchie sociale : l'homme placé sous la dépendance d'un autre est son **subordonné**. Subordonné est devenu ainsi synonyme de soumis; l'homme qui refuse de se soumettre à son chef est **insubordonné**, il fait acte d'**insubordination**. Ce qui est subordonné est dit aussi placé en **sous-ordre**.

L'ordre a pour contraire le **désordre**; une chose en **désordre** est **désordonnée**. Adv. peu usité, **désordonnément**.

Arrivons à la seconde acception. Nous y retrouvons le verbe **ordonner**, signifiant prescrire, et le substantif **ordonnance**, qui se dit d'une prescription ou d'un règlement fait par un chef.

Ce **dernier a** formé directement **ordonnancer**, **qui ne** s'emploie qu'en termes de finance pour signifier prescrire le payement d'une somme, et qui a donné à son tour le substantif **ordonnancement**. — Un ordre opposé à celui qui avait été donné précédemment est un **contre-ordre**.

Ordre dans le sens de prescription implique, par suite, l'idée de règlement. Un règlement n'est-il pas, en effet, un ordre écrit et permanent? Par métonymie, on a transporté la signification du mot à la réunion des personnes qui vivent sous ce règlement. C'est ainsi qu'on dit un *ordre* de chevalerie, les *ordres* religieux. Le titre que confère un évêque à celui qu'il admet dans l'*ordre* de prêtrise porte lui-même ce nom. Le clerc qui en est revêtu est dit **ordonné**, il a reçu l'**ordination**. Tout candidat à l'ordination est un **ordinand** (*ordinandus*, devant être ordonné) et l'évêque qui fait l'ordination est l'**ordinant** (*ordinantem*, celui qui ordonne).

76. Ouïr, du latin *audire*, *auditum*, ouïr, entendre, écouter, fait de *auris*, oreille.

Le radical prend les formes **ouïr**, **audi**, **éi**, **auri**, **ori**.

Ouïr, forme populaire d'*audire*, signifie proprement percevoir les sons par l'oreille, et, par suite, entendre. Le sens par lequel on perçoit les sons porte le nom d'**ouie**. Par assimilation, avec les **oreilles** dont ils occupent la place, on appelle **ouïes**, les organes respiratoires des poissons. Quelque chose d'extraordinaire, dont on n'avait jamais entendu parler est **inouï**.

L'action d'écouter porte le nom d'**audition**, celui qui écoute est un **auditeur**, et l'ensemble des personnes réunies pour écouter un orateur composent son **auditoire**. On qualifie d'**auditif** tout ce qui appartient à l'organe de l'ouïe. Une réception dans laquelle nous écoutons ceux qui ont à nous parler s'appelait autrefois *oiance*, nous disons aujourd'hui **audience**. On donne le même nom à une séance dans laquelle un tribunal écoute les causes pour les juger; l'huissier qui les appelle est l'huissier **audiencier**, ou, par abréviation, l'**audiencier**.

Lorsqu'il s'agit d'un ordre que l'on reçoit, à l'idée d'écouter se joint celle d'exécuter. C'est sous l'empire de cette combinaison d'idées que le latin avait formé *obedire* pour *ob audire*,

littéralement écouter vis-à-vis, avec soumission, et par suite faire ce qui est commandé. Nous en avons fait **obéir**, qui a le même sens. Celui qui obéit est **obéissant**, il pratique l'**obéissance**. Quand on parle de l'obéissance d'un religieux envers son supérieur, on dit **obédience**, formé directement du latin *obedientia*. Obéir a pour opposé **désobéir**, qui lui-même donne lieu à l'adjectif **désobéissant**.

L'organe de l'ouïe, c'est l'**oreille**, qu'on écrivait autrefois *aureille*, en souvenir de son origine, *auricula*, diminutif d'*auris*. Il a lui-même pour diminutif **oreillette**, terme d'anatomie, désignant deux cavités du cœur, ainsi nommées, sans doute, à cause de leur forme. On donne spécialement le nom d'**auricule** au pavillon externe de l'oreille, et tout ce qui a rapport à l'oreille est dit **auriculaire**. Le coussin sur lequel on repose la tête ou les oreilles, quand on est couché, est un **oreiller**; une inflammation des oreilles s'appelle **oreillon**; un animal à grandes oreilles est quelquefois qualifié d'**oreillard**.

77. **Pair**, du latin *par*, égal.
Formes du radical : **pair** et **par**.

Pair est un adjectif qui signifie égal ; on ne l'emploie plus que dans les expressions sans *pair* et hors de *pair*. Deux choses **paires** ont pour qualité la **parité**, deux choses non paires, la **disparité**. Une dissemblance ou inégalité choquante entre les mots, les idées et les choses forme une **disparate**.

En arithmétique, *pair* signifie divisible en deux parties égales et entières, en parlant des nombres; son opposé est **impair**.

Pair s'emploie comme substantif. Il désignait, sous l'ancien régime, les grands vassaux du roi, égaux entre eux ; plus tard il désigna les seigneurs auxquels leur rang donnait droit de séance au parlement de Paris. Sous le nouveau régime, il a désigné, de 1815 à 1848, les membres de la chambre haute. La femme d'un pair était une **pairesse**, et sa dignité la **pairie**. L'égalité de rang porte le nom de **parage**, mot que nous avons quelque peu détourné de sa signification étymologique pour en faire le synonyme d'extraction : une dame de haut *parage*.

Lorsque deux objets sont égaux quant à la forme ou à la quantité, on dit qu'ils sont **pareils**, adv. **pareillement**. Trouver

un pareil à quelque chose se dit **appareiller** : on appareille des gants, des souliers, des bœufs de labour, etc. Ce verbe a pour substantif **appareillement**. Si l'on sépare une chose de sa pareille, on la **dépareille**, elle est **dépareillée**. Appareiller, dans une acception peu usitée, signifie par extension réunir des objets faits pour aller ensemble, et par conséquent assortir, arranger ; la réunion de ces pièces constitue un **appareil** ; les disperser, c'est les **désappareiller**. On emploie appareiller en terme de marine pour signifier mettre à la voile, parce que l'opération comprend l'arrangement, la mise en place de tous les agrès, qui portent aussi le nom d'**appareils** ou d'**apparaux**. La mise à la voile est un **appareillage**. On appelle encore appareiller tracer des lignes pour marquer la coupe des pierres à tailler, parce que ces pierres doivent s'ajuster ensemble ; l'ouvrier qui trace ces marques est un **appareilleur**.

Deux objets de même espèce faits pour aller ensemble ou se complétant réciproquement forment une **paire** ; on dit : une *paire* de gants, de souliers, une *paire* de bœufs, en parlant des bœufs qui ont l'habitude d'être attelés ensemble. Assortir des objets par paire, c'est les **apparier** ou en faire l'**appariement** ; apparier de nouveau se dit **rapparier**.

De l'idée d'*appareiller* ou de celle d'*apparier*, on passe facilement à celle d'apprêter, de disposer. C'est le sens du verbe latin *parare*, lequel a donné en français **parer**. Parer signifie en effet disposer certaines choses de manière à leur donner meilleure apparence : *parer* sa marchandise. Oter ce qui pare, c'est **déparer**. Ce qui sert à parer est une **parure** ; l'action de parer, et le résultat de cette action portent le nom de **parement**. La pompe, la magnificence qui résulte de grands préparatifs s'appelle **apparat**. Parer signifie encore garantir. Dans cette acception, il donne naissance à plusieurs composés : tels que **parapluie**, **paratonnerre**, **paravent**, qui, d'après Littré, doivent se décomposer ainsi : ce qui pare à pluie (garantit de la pluie), etc. Apprêter de nouveau une chose qui a été endommagée, la remettre en bon état, c'est la **réparer**, y faire des **réparations**. Celui qui répare et ce qui répare est **réparateur**, ce qui peut se réparer est **réparable**, ce qui ne peut être réparé est **irréparable**, adv. **irréparablement**.

Disposer à l'avance, c'est préparer (*præ*, **en avant**). L'action de préparer et parfois la chose préparée portent le nom de **préparation**; celui qui prépare s'appelle **préparateur**, ce qui prépare est qualifié de **préparatoire**. Les dispositions prises à l'avance sont des **préparatifs**.

Si l'on dispose deux choses ensemble pour en examiner les **ressemblances** ou les différences, on les **compare**, on établit entre elles une **comparaison**. Ce qui établit une comparaison est **comparatif**, adv. **comparativement**. Un objet qu'on peut mettre de pair avec un autre lui est **comparable**, adv. **comparablement**; s'il ne peut être comparé, parce qu'il est beaucoup plus beau, plus parfait que les autres, il est **incomparable**, adv. **incomparablement**

Le contraire de comparer, c'est **séparer** (*sé* indiquant la division, l'éloignement), qui signifie disposer à part, desunir ce qui était joint. L'action de séparer est une **séparation**, ce qui peut se séparer est **séparable**, l'adverbe est **séparément**. En langage historique ou politique, ceux qui se séparent d'une confédération sont des **séparatistes**.

Séparer forme un doublet avec le mot populaire **sevrer**, qui s'emploie particulièrement dans le sens de séparer un enfant de sa nourrice pour le faire passer du lait à une nourriture plus solide. L'action de sevrer s'appelle **sevrage**. La femme qui sèvre un enfant est une **sevreuse**.

En ajoutant à parer le préfixe *en*, dans, on forme le verbe **emparer**, qui signifiait à l'origine, garnir, fortifier une ville, comme le montre l'exemple suivant : Donnons licence de fortifier et *emparer* ledit bourg (Du Cange). On comprend qu'en terme de guerre on ait dit : *s'emparer* d'une ville, d'une province, pour se garnir, se munir, et que, dès lors, ce mot ait complètement dévié vers le sens de prendre ou se saisir. Mais le sens primitif est conservé dans se **remparer**, c'est-à-dire se fortifier : le régiment se *rempara* dans la ville; dans son dérivé **rempart**, synonyme de fortification, qu'on devrait écrire **rempar**, et dans le composé **désemparer**, littéralement sortir des remparts, quitter la place. *Ex.* : Je n'ai point *désemparé* la ville. (Acad.) Le sens originel se retrouve lorsque désemparé est employé en terme de marine.

Un navire *désemparé* est celui qui a perdu ses appareils ou apparaux.

78. **Part**, du latin *partem*, même signification.
Les formes du radical sont **part** et **port**.

Part et **partie** sont deux synonymes qui désignent l'un et l'autre une portion d'un tout, mais avec cette différence que part signifie spécialement ce qui revient à chacun d'une chose divisée. Diviser une chose en plusieurs parts, c'est la **partager** ou en faire le **partage**. Une chose qui peut être partagée est **partageable**, sinon elle est **impartageable**. Celui qui fait un partage avec quelqu'un est un **copartageant** (*cum*, avec).

Partager s'exprimait autrefois par le verbe **partir**, qui ne s'emploie plus que dans l'expression avoir maille à *partir*. (Une maille était une pièce de monnaie qui valait la moitié d'un denier; le partage ne pouvait en être facile et devait nécessairement amener des contestations, d'où le sens de cette expression.) Le participe passé de ce verbe s'est conservé dans l'adjectif **mi-parti**, qui signifie partagé en deux parties égales. *Ex. :* Une robe *mi-partie* de blanc et de noir. L'action de **partir** (partager) s'appelle **partition**; mais ce mot s'emploie le plus souvent pour désigner le recueil des parties d'une composition musicale. Partir entre en composition dans plusieurs mots : tels sont **départir** et **répartir**

Départir c'est attribuer une part à. L'action de départir s'appelle **départ**, mot qui n'est plus guère usité dans ce sens qu'en terme de chimie, pour désigner l'opération par laquelle on sépare deux métaux alliés. On disait égalcment **département**. Mais ce mot ne désigne plus aujourd'hui qu'une subdivision du pouvoir exécutif : le *département* de l'instruction publique, ou une subdivision administrative : le *département* de la Seine. Il forme l'adjectif **départemental.**

Le verbe **répartir** (*ré* explétif) signifie partager entre plusieurs, distribuer; il a pour dérivés **répartition**, action de répartir, **répartiteur**, celui qui fait la répartition des taxes entre les contribuables. Enfin, plaçons ici le mot **appartement** qui désigne un logement divisé en plusieurs pièces ou parts.

Partir, avons-nous dit, signifie partager, séparer. Le vieux

français, pour dire *s'en aller*, employait le verbe pronominal *se partir*, c'est-à-dire se séparer d'un lieu. On a fini par supprimer le pronom et par dire **partir**, absolument. La forme pronominale n'a été conservée que dans se **départir** qui, comme se partir, a le sens de se séparer ou s'écarter. Le substantif **départ**, que nous avons vu plus haut employé assez rarement dans le sens de partage, désigne en général l'action de s'en aller; autrefois on disait **départie**. On se sert du mot **partance** quand il s'agit du départ d'un navire, d'une flotte. Partir de nouveau, c'est **repartir**. Ce verbe s'emploie également pour signifier répondre promptement; la **repartie** étant comme une saillie qui repart.

Abordons les dérivés qui se rattachent plus spécialement au mot partie. Ce qui fait partie d'un tout est **partiel**, adv., **partiellement**. Ce qui, en grammaire, désigne une partie est **partitif**.

Partie a deux diminutifs, **parcelle** et **particule**. Le premier, qui exprime une division plus grande, a formé l'adjectif **parcellaire** : le plan *parcellaire*, et le substantif **parcellement**, division par parcelles. Le second, qui indique une division plus petite, s'emploie spécialement, en terme de grammaire, pour désigner un mot très court, comme *et*, *ni*, *en*, *ne*, etc. Il forme l'adjectif **particulier**, qui, dans son sens primitif, veut dire séparé, distinct, mais qui, par extension, est devenu le synonyme de propre, restreint, et l'opposé de général; il donne naissance à son tour à l'adverbe **particulièrement**, au verbe **particulariser**, qui signifie faire connaître les détails et rendre particulier, et au substantif **particularité**, détail particulier.

Prendre part à quelque chose, c'est y **participer** (*partem* et *capere*, prendre). L'action de participer reçoit le nom de **participation**, et celui qui prend part à quelque chose y est **participant**. N'oublions pas que le **participe**, en grammaire, est ainsi nommé parce qu'il prend part à la nature de deux autres mots.

Une troupe de gens de guerre détachée de l'armée pour battre la campagne est un **parti**, c'est en effet une partie de l'armée. On a donné le même nom par imitation à une fraction de la nation ayant des vues politiques à part et combattant les autres parties. Dans les deux cas, l'homme qui est rangé dans un parti est un **partisan**. On dit : la guerre de *partisans*, les

partisans de la royauté. Lorsqu'entre plusieurs manières **d'agir** on en choisit une que, par une opération de l'esprit, l'on sépare pour ainsi dire des autres, on prend un **parti** ou une résolution. Si nous prenons un parti à l'avance, et que nous le suivions aveuglément sans rien vouloir entendre, nous agissons de *parti pris*. Juger de parti pris, c'est se montrer **partial**, agir avec **partialité** ou **partialement**. Juger, au contraire, sans parti pris, c'est être **impartial**, avoir de l'**impartialité** et se conduire **impartialement**.

Lorsqu'une part est considérée isolément, on ne dit plus une part, mais une **portion**, de *portio*, *portionem*, dérivé de *pars*, *partem*. Portion a un diminutif peu usité, **portioncule**. La convenance ou le rapport des portions entre elles forme une **proportion** (*pro*, selon). Garder ou établir la proportion convenable, c'est **proportionner**; d'une manière proportionnée se rend par l'adverbe **proportionnément**. En terme de mathématiques, une quantité en proportion avec des quantités de même espèce est dite **proportionnelle**. Cet adjectif a donné lieu au substantif abstrait **proportionnalité** et à l'adverbe **proportionnellement**. Le défaut de proportion constitue une **disproportion**; les choses sont alors **disproportionnées**.

79 Pas, du latin *passus*, même signification.

Un **pas** est l'action de mettre un pied devant l'autre pour marcher, ou encore l'espace parcouru dans cette action. Il a pour dérivé direct **passer**, qui veut dire se transporter d'un lieu à un autre en faisant des pas. L'action de passer est un **passage**, mot qui signifie aussi le lieu où l'on passe. Il se remplace dans certains cas par le substantif **passe**. *Ex.* : Le pilote connaît toutes les *passes;* il avait un mot de *passe*. En terme de chasse on dit **passée** pour l'action de passer : la *passée* des bécasses. Un chemin où l'on passe fréquemment est qualifié de **passant**.

L'homme qui passe dans une rue ou sur un chemin est un **passant**; ce qui ne fait que passer est **passager** et a pour adverbe **passagèrement**. *Ex.* : Les oiseaux *passagers;* les grandeurs sont *passagères*. **Passager** s'emploie substantivement pour désigner celui qui ne fait que passer dans un lieu, et particu-

lièrement celui qui s'embarque pour passer d'une terre sur une autre.

Une rue qui n'a pas d'issue, et par conséquent, où l'on ne peut passer, est une **impasse** mot créé par Voltaire pour remplacer l'appellation de cul-de-sac. Un pont étroit jeté sur une rivière pour le passage des piétons est une **passerelle**; si la rivière n'a ni pont ni passerelle, on la passe ordinairement dans un bac conduit par un **passeur.** En terme de cuisine, un vase percé de trous à travers lesquels on fait passer les fruits et les légumes écrasés pour en extraire la purée, est une **passoire.**

Passer, par une dérivation du sens qui s'explique d'elle-même, signifie parfois être accepté. *Ex.:* Cette raison peut *passer*. De là l'adjectif **passable,** qui peut être admis, et l'adverbe **passablement.**

Passer de nouveau se dit **repasser**. On emploie le même mot pour signifier passer à différentes reprises un fer chaud sur un linge pour le rendre uni. Ce travail, fait d'ordinaire par une femme qu'on nomme **repasseuse,** est le **repassage.**

Passer au delà d'un but déterminé, c'est le **dépasser**; aller au-delà de ce qui est permis, se dit **outrepasser**; passer au-dessus de quelqu'un ou de quelque chose s'exprime par **surpasser**; passer au delà de la vie, mourir est rendu par **trépasser** (*tré* pour *trans*); l'action de mourir, se rend elle-même par **trépas** ou **trépassement.**

Une sorte de tissu plat de laine, de soie ou d'or, qui sert à orner les habits est appelé **passement,** parce qu'il passe ou s'étend sur l'habit. Le marchand ou le fabricant de passements est un **passementier**; son commerce et, par extension, sa marchandise, se nomment **passementerie.** On emploie le verbe **passementer** pour signifier chamarrer de passements.

Un autre dérivé direct de pas, c'est **compas,** qui signifiait à l'origine marche d'ensemble, marche régulière. Ce n'est que par dérivation du sens et en insistant sur l'idée de régularité qu'il a pris la signification de mesure et par suite d'instrument servant à mesurer. Mesurer au compas se dit **compasser.** Ce verbe a formé le substantif **compassement,** action de compasser, et le participe adjectif **compassé,** qui s'emploie le plus

souvent au figuré, dans le sens de régulier et, par extension, dans celui de raide, guindé : un discours *compassé*, des manières *compassées.*

Observons que le verbe passer entre dans une cinquantaine de noms composés, tels que **passe-droit, passe-debout, passe-partout, passe-temps,** etc.

80. **Père**, du latin *pater*, même signification.
Radical : **per, par, pater, patr.**

La forme populaire **père** remonte au moins au onzième siècle, puisqu'on la trouve dans la *Chanson de Roland. Pater* ayant l'accent sur *pa*, a fait successivement *patre, padre* (passé dans l'espagnol et l'italien), *pedre*, (entré dans le roman), et enfin *père*, par la chute du *d*. Cette forme, avec le préfixe *com*, a donné **compère**, celui qui est père avec un autre ; il se dit du parrain par rapport à la marraine, ou au père et à la mère de l'enfant. L'état ou la qualité du compère se dit **compérage.**

La qualité d'un père est la **paternité** ; ce qui appartenait au père s'exprimait jadis par l'adjectif **paterne**; on ne l'emploie plus aujourd'hui qu'en style badin et familier : un air *paterne.* En style ordinaire on dit **paternel**, qui forme l'adverbe **paternellement.** Le bien qui vient à quelqu'un de son père constitue son **patrimoine** ; ce mot, formé directement du latin *patrimonium*, a donné à son tour l'adjectif **patrimonial.**

Dans le bas latin, *pater* avait un diminutif, *patrinus*, d'où nous avons fait **parrain**, dont l'orthographe régulière, d'après l'origine, serait *parrin*. Le parrain est un second père, le père spirituel.

Avec le suffixe *cide*, de *cædere*, tuer, nous avons fait **parricide**, désignant tout à la fois celui qui tue son père et le crime dont il se rend coupable.

L'idée de père, chez les anciens, impliquait toujours l'idée de suprématie et d'autorité; réciproquement, l'idée d'autorité n'allait pas sans l'idée de protection dévouée comme est celle d'un père. C'est pour cela que les Romains appelaient *pères* conscrits les membres du Sénat, et qu'ils désignaient sous le nom de **patriciens** les membres de l'aristocratie, qui étaient les chefs, les protecteurs, les pères du peuple; la dignité de patri-

cien était le **patriciat**. Plus tard, à l'époque où les familles patriciennes étaient à peu près éteintes, on créa en faveur de personnages ayant rendu de grands services à l'empire le titre nobiliaire de **patrice**, qu'en vieux français on disait **périsse**, et qui est resté seulement comme nom propre dans le français moderne.

Chaque patricien, dans l'ancienne Rome, avait spécialement la protection d'un groupe de plébéiens qui s'étaient attachés à sa fortune. C'était pour eux une sorte de père, le **patron** ; ils étaient ses clients. Le rapport des patrons et des clients portait le nom de **patronage**, et la dignité ou le droit du patron était le **patronat**. Les chrétiens appellent aussi patron le saint dont ils portent le nom et sous la protection duquel ils sont placés; de là l'adjectif **patronal** : une fête *patronale*.

Patron impliquant l'idée de protecteur, l'idée de protéger s'exprime dans certains cas par le verbe **patronner**.

Le patron, chez les Romains, était l'avocat d'office de ses clients; le mot, sous les empereurs, devint synonyme d'avocat et forma le verbe *patrocinari*, d'où nous avons fait **patrociner**, terme vieilli qui signifie parler longuement pour persuader.

S'établir quelque part comme un patron, c'est s'**impatroniser**.

Le mot père chez les Grecs avait, comme chez les Latins, la forme *pater*. Du grec nous viennent directement **patriarche** (*archein*, commander), père de famille exerçant une autorité souveraine, et l'adjectif **patriarcal**. Le mot patriarche désignant un haut dignitaire de l'église, a formé **patriarcat**, titre ou dignité de patriarche. De *pater* joint au mot grec *onoma*, nom, nous avons formé **patronymique**, adjectif qui se dit du nom des pères ou nom de famille.

Le pays qui nous a donné le jour, dans lequel ont vécu et où reposent nos pères, c'est la **patrie**. Celui qui aime sa patrie et la sert avec dévouement est un **patriote**, le sentiment qui l'anime est le **patriotisme** ou le dévouement **patriotique**. Les hommes ayant la même patrie sont des **compatriotes**. Obliger quelqu'un à quitter sa patrie c'est l'**expatrier** ; cet éloignement porte le nom d'**expatriation**. Rendre à sa patrie un homme qui en était éloigné, c'est, au contraire, le **rapatrier**,

faire ou opérer son **rapatriement**. Citons enfin le terme **pâtenôtre**, tiré directement des deux premiers mots de l'oraison dominicale, *Pater noster*, et qui désigne non seulement le *Pater*, mais par extension toutes les prières chrétiennes.

81. Peuple, du latin *populus*, même signification. Radical : peupl, popul, publ.

Dans sa principale acception, le mot **peuple** signifie les habitants d'un pays, en général. Un petit groupe d'hommes dans les pays non civilisés forme une **peuplade**. Emplir un pays d'habitants, c'est le **peupler**; ces habitants en forment la **population**, et l'action elle-même porte le nom de **peuplement**. Un pays très peuplé est **populeux**. Dégarnissez au contraire une ville ou un pays de ses habitants, vous le **dépeuplez** ; l'action s'appellera **dépeuplement** et l'état d'un pays dépeuplé ou dont la population diminue sera la **dépopulation**. Peupler de nouveau, ainsi que l'action correspondante s'exprime respectivement par les mots **repeupler** et **repeuplement**.

En général, ce qui appartient au peuple, à la nation est **public**, adv. **publiquement** : l'ordre *public*, le bruit *public*, la fortune *publique*. On dit substantivement le **public** pour le peuple pris d'une façon générale. Quand on répand quelque chose dans le public, on le **publie**, on en fait la **publication**, on lui donne de la **publicité**. L'écrivain qui publie des articles dans un journal est un **publiciste**. Chez les Romains, les collecteurs des deniers publics portaient le nom de **publicains**. L'État, en général, porte le nom de **république**, c'est-à-dire la chose publique (*res publica*). On donne spécialement ce nom à un État gouverné par plusieurs ; tout partisan de cette forme de gouvernement est un **républicain**, il fait profession de **républicanisme**.

Dans une acception plus restreinte, peuple désigne les classes inférieures de la société, par opposition aux classes riches et instruites. C'est ainsi qu'on dit : il est du *peuple*, il sort du *peuple*. L'idée de peuple, prise en mauvaise part, se rend par le mot **populace**, à la fois collectif et péjoratif, qui désigne la partie la moins recommandable du peuple ; il forme l'adjectif **populacier**, qui est propre à la populace. Ce qui est du peuple

en général est dit **populaire**, adv. **populairement**. Propager parmi le peuple se dit **populariser**; la sympathie que la multitude accorde à quelqu'un est la **popularité**. La popularité naît souvent de peu de chose et meurt de même; l'homme populaire, du jour au lendemain, peut se **dépopulariser**; il tombe dans l'**impopularité** et reste souvent à tout jamais **impopulaire**.

82. **Plier**, du latin *plicare*, plier.

Les formes du radical sont **pli**, **ploy**, **pliq**, **plex**, **ble**.

Plier signifiant mettre en plusieurs doubles, chacun de ces doubles forme un **pli**. Les plis nombreux que forment les étoffes, les rivières, les reptiles quand ils se meuvent sont des **replis** (*re* augm.) L'action de plier se rend par le substantif **pliage**, employé spécialement en terme d'imprimerie; l'ouvrier chargé de plier les feuilles d'impression est un **plieur**, qui s'aide le plus souvent d'une lame de bois ou d'ivoire appelée **plioir**. On exprime par **déplier** l'action de défaire les plis, et par **replier** l'action de plier de nouveau. En terme de tailleur, le pli fait pour diminuer la longueur d'une étoffe est un **rempli** (de *re* expl., *en* dans, et *pli*). Un siège dont les montants se plient est un **pliant**.

Former des plis serrés à la surface d'un objet se dit **plisser**: *plisser* un bonnet, une chemise; l'action de plisser porte le nom de **plissement**, qui désigne aussi le résultat de cette action. Quand il s'agit de la manière de plisser on dit **plissure**. La plupart de ces mots s'emploient figurément: les soucis *plissaient* son front, le *plissement* de l'onde, le *plissement* des terrains.

Plier a une autre forme, c'est **ployer**, qui se dit en parlant des étoffes que l'on plie, mais qui s'emploie le plus souvent dans le sens de courber ou fléchir. Il a pour contraire **déployer**, étendre ce qui était ployé, d'où le substantif **déploiement**. (On trouvera plus loin le verbe *employer*).

Si vous placez une chose sur une autre, de façon qu'elle s'adapte à tous ses contours ou à tous ses plis, vous l'**appliquez** (*ad*, vers, sur), vous en faites l'**application**; il faut pour cela qu'elle soit **applicable**. Application se dit aussi, au figuré,

de l'attachement de l'esprit à quelque chose ; dans ce sens il a pour contraire l'**inapplication**. L'enfant attaché à l'étude est dit **appliqué**, le paresseux est toujours **inappliqué**.

Multiplier les plis et par suite les parties, les détails de quelque chose, c'est **compliquer**; l'action de compliquer porte le nom de **complication**; celui qui est engagé avec d'autres et comme plié dans une mauvaise affaire est **complice**, coupable de **complicité**.

Lorsqu'une notion, une idée, une chose est peu claire et peu saisissable à l'intelligence, on la considère comme enveloppée dans des replis qui empêchent de la voir. Il faut, pour la faire saisir, la mettre hors des plis, autrement dit, l'**expliquer**, en donner l'**explication**. Tout homme qui explique est un **explicateur**, tout ce qui sert à expliquer est **explicatif** : tableau *explicatif*, note *explicative*. Ce qui est formellement énoncé ou expliqué est **explicite**, adjectif qui forme l'adverbe **explicitement**.

Envelopper, au contraire, dans de nombreux replis, par suite engager, embarrasser dans, c'est **impliquer**, littéralement mettre dans les plis. On dit d'un homme qu'il est **impliqué** dans une affaire, dans une conspiration, on dit aussi qu'une idée en **implique** une autre, c'est-à-dire qu'elle la renferme dans ses plis. L'idée ainsi renfermée est **implicite**, adjectif qui est le contraire d'explicite, adv. **implicitement**. L'action d'impliquer, en terme de jurisprudence, porte le nom d'**implication**.

Enfin, avec le préfixe *re*, on a formé **répliquer**, qui signifie répondre à ce qui a été répondu. *Ex.:* Je lui répondis, il *répliqua* aussitôt. Pour comprendre l'origine de ce mot, il faut savoir que répliquer a proprement le sens de replier. Dans une discussion, lorsque l'un des deux adversaires a déployé ses arguments, l'autre s'efforce de les replier pour en atténuer l'effet. C'est là l'objet de la **réplique**.

Nous avons réservé à dessein le verbe **employer**, parce que l'étymologie est moins apparente. Employer est un doublet d'**impliquer**, formé d'*implicare* par la chute de la consonne médiane *c* et le changement de *i* en *oi*. Employer c'est donc proprement plier dans, par suite mettre dans, appliquer à tel

ou tel usage. Le substantif dérivé **emploi** ne signifie pas seulement la manière d'employer, de faire usage, il a, par extension, le sens d'occupation, de fonction.

> Heureux qui vit chez soi,
> De régler ses désirs faisant tout son *emploi!* (LA FONTAINE.)

Un homme qui a un emploi dans une administration, dans un bureau est un **employé**. Autrefois la somme employée dans un achat se nommait une *emploicte* ; nous disons aujourd'hui **emplette**, mot qui, par métonymie, désigne non plus la somme dépensée, mais la chose achetée. Employer de nouveau se dit **remployer** ; le substantif correspondant **remploi** est un terme de droit signifiant le nouvel emploi que l'on fait d'une somme d'argent.

Tout ce qui est sans pli, qui n'est pas composé, est **simple** (*sine plica*), et a pour qualité la **simplicité**, qui se dit parfois **simplesse**, quand il s'agit d'un naturel sans déguisement et sans malice. Rendre plus simple se dit **simplifier**, ou faire une **simplification**.

Une chose pliée en deux est **double** (latin *duplex*, plié en deux ; le *p* s'est adouci en *b*). Double forme directement **doubler**, **doublure**, **doublement**, **redoubler**, **dédoubler**, **duplicité**, etc. (Voy. *Deux*). Les mots **triple**, **tripler**, **triplicité**, **quadruple**, **centuple**, etc., sont formés du même radical.

Le contraire de simple est **multiple**, littéralement qui a beaucoup de plis, par extension, qui contient beaucoup de choses, qui est composé : une question *multiple*. Il se dit spécialement en arithmétique d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné, c'est le **multiplier** ; le nombre qui multiplie est le **multiplicateur** ; celui qui doit être multiplié, le **multiplicande**. Tout nombre est **multipliable**. Multiplier s'emploie également dans le langage ordinaire pour augmenter le nombre, et **multiplication** signifie toute augmentation en nombre. Le caractère de ce qui est multiple est la **multiplicité**, c'est-à-dire le grand nombre.

Quelques philologues rattachent à la même racine le mot **souple** que l'on explique : qui se met facilement sous pli (*sub*,

sous), qui est facile à plier. La qualité de ce qui est souple est la **souplesse**. Ce qui se fait avec souplesse se fait **souplement**. Rendre souple ce qui ne l'est pas, c'est l'**assouplir**.

83. Porter, du latin *portare*, même signification.

Les nombreuses acceptions du verbe **porter** (Littré en compte cinquante) diffèrent peu entre elles et peuvent toutes se ramener à la principale, soutenir comme on soutient une charge. L'action de porter se rend souvent par le substantif **port**. *Ex.:* Navire du *port* de cent tonneaux; un *port* de tête; le *port* d'armes. Dans quelques cas, on dit **portage**, on dit même **portement** en parlant des tableaux où Jésus-Christ est représenté portant sa croix. Celui qui porte est un **porteur** ; une chose susceptible d'être portée est **portable**, si elle est facile à porter, elle est **portative**. La partie d'un objet qui sert à le porter est un **portant**: le *portant* d'une malle. La distance à laquelle une arme à feu porte ses projectiles est une **portée**.

Porter de nouveau, c'est **reporter** ou faire un **report**.

Si quelqu'un porte un objet vers nous, il l'**apporte**; la quantité de biens qu'un époux apporte dans la communauté, ou un associé dans une entreprise, constitue son **apport**. Apporter de nouveau se dit **rapporter** ; il a pour substantif correspondant **rapport**. Ce verbe signifie quelquefois raconter ce que l'on a vu ; dans ce cas, rapport a le sens de relation ou compte-rendu ; le rapport est fait par un **rapporteur**.

Si quelqu'un s'en va portant un objet avec lui, il l'**emporte** (*en*, de là, et porter). Sous la forme pronominale, s'emporter veut dire s'abandonner à des mouvements violents; dans ce sens, il a produit **emportement**.

Porter des marchandises à travers les villes et les campagnes pour les vendre se dit **colporter**, mot qui est formé de *col* ou *cou* et de porter; il signifie porter au cou. On nomme **colporteur** celui qui colporte, et **colportage** l'action de colporter.

C'est dans le sens d'avec que *cum* a formé **comporter**, qui signifie porter avec. *Ex.:* Je n'ai pas les talents que cet emploi *comporte*. Mais il a le sens augmentatif dans **se comporter, se** porter ou agir d'une certaine manière.

Avec *trans*, on forme **transporter**, porter au delà, d'un

endroit dans un autre. Ce verbe a pour substantifs **transport**, action de transporter un objet ou une personne d'un lieu dans un autre, et **transportation**, action de transporter un peuple ou un individu d'un pays dans un autre. Ce qui peut être transporté est **transportable**.

Porter un condamné dans un autre pays se dit **déporter**. La **déportation**, d'après nos lois, diffère de la transportation en ce qu'elle est une peine infamante. La manière de se porter ou de se conduire porte le nom de **déportement** (*de* augm.); au pluriel, il se prend toujours en mauvaise part : ses *déportements* l'ont fait bannir de toute société honnête.

Transporter une marchandise hors du pays qui l'a produite, c'est l'**exporter** ou en faire l'**exportation** ; l'exporter ensuite dans un autre pays, c'est la **réexporter** ou en faire la **réexportation**. Amener une marchandise de son pays de production dans le nôtre, c'est l'**importer** ; l'**importation** peut se faire de nouveau dans un autre pays, c'est alors une **réimportation**; la marchandise est **réimportée**. Lorsqu'une chose porte en soi une conséquence grave, on dit qu'elle **importe**; elle est **importante**, elle a de l'**importance**. L'homme qui cherche à se donner de l'importance est un **important**.

Porter en se tenant par-dessous se rend par **supporter** ; ce qui supporte, en général, est un **support**. Toute chose qu'on peut supporter est **supportable**, toute chose qu'on ne peut supporter est **insupportable**.

Nota. — Rapprocher cette famille de celle de *Fertile*, du lat. *ferre*, porter.

84. Poser, du latin *ponere*, *positum*, même signification.

Le radical prend les formes **pos, posit, post, pon.**

Le verbe **poser** est un de ces mots qui se définissent d'eux-mêmes et sur la signification desquels il est inutile d'insister. Le participe, **posé**, employé dans le sens de tranquille, rassis, forme l'adverbe **posément**, synonyme de doucement ou modérément. L'action de poser s'exprime par les deux mots **pose** et **posage**, dont le dernier s'emploie plus spécialement en

terme de métier : le *posage* d'une sonnette. Celui qui pose en général porte le nom de **poseur**. La manière dont une chose est posée ou le lieu dans lequel elle se trouve est une **position**. Au figuré, ce sur quoi l'on peut se reposer ou compter est dit **positif**, adv. **positivement**. On appelle *positif* la forme de l'adjectif qui pose simplement la qualité.

Si l'on vient à poser une chose que l'on portait, on la **dépose**; le préfixe *dé* est augmentatif et implique cette idée que l'objet restera où on l'a mis. L'objet déposé constitue un **dépôt**; l'action de déposer est une **déposition**. Ce dernier mot s'emploie surtout en terme de procédure pour désigner le témoignage de celui qui *dépose* en justice. L'homme qui a fait un dépôt est un **déposant**, et celui qui reçoit le dépôt un **dépositaire**. En terme de grammaire latine, un verbe qui dépose le sens passif pour prendre le sens actif ou neutre est un verbe **déponent**.

Les oiseaux, quand ils déposent leurs œufs, font l'action de **pondre**. L'oiseau qui pond fait sa **ponte**; une poule qui pond beaucoup est une **pondeuse**.

Poser plusieurs choses dans un certain ordre, c'est les **disposer**; la manière ou l'action de disposer est une **disposition**. Disposer a ainsi le sens d'arranger, d'apprêter. Le sens d'arranger, passant du propre au figuré, nous conduit à celui de régler ou prescrire; on dira : les *dispositions* d'une loi, c'est-à-dire les prescriptions de cette loi; quand il s'agit du jugement d'un tribunal, on dit les **dispositifs**. Si disposer indique seulement le pouvoir que nous avons de régler ou d'employer les personnes et les choses à notre gré, il devient intransitif et se construit avec la préposition de : *disposez* de moi, *disposer* d'une somme d'argent. Dans ce cas, l'objet ou la personne dont on peut disposer est **disponible** ou en état de **disponibilité**.

Disposer signifiant, comme on l'a vu, rendre prêt, l'homme prêt à se mouvoir avec agilité est **dispos**. Si, par suite d'une affection quelconque il devient peu dispos, on dira qu'il est **indisposé**, il éprouve une **indisposition**. Le participe disposé s'emploie absolument avec les adverbes bien ou mal, pour signifier être prêt à rendre service : il est bien *disposé* en votre

faveur. Mal disposé se dit aussi **indisposé** (*in* non) : il est *indisposé* contre moi.

Disposer d'avance se dit **prédisposer**; l'état correspondant est une **prédisposition.**

L'action de poser sur, vers, se rend par **apposer**: on *appose* sa signature sur un acte, son cachet sur une pièce, des scellés sur un appartement. On fait dans ce cas une **apposition.** En terme de grammaire, un mot qui se met auprès d'un autre de même signification est un **appositif.** L'idée rendue par apposer, apposition, s'exprime également par le verbe **superposer**, et le substantif **superposition**, avec cette distinction que l'objet *superposé* est de même forme et de même nature que l'objet auquel on le **superpose.** Si deux objets sont posés l'un près de l'autre, ils sont **juxtaposés** et forment une **juxtaposition.** Si un objet est posé entre deux autres, il est **interposé** et forme une **interposition.** La forme populaire de interposer, c'est **entreposer.** Ce verbe désigne l'action de déposer momentanément des marchandises dans un lieu entre le point de départ et le point d'arrivée. Ce lieu est un **entrepôt.** Celui qui dépose dans un entrepôt est un **entrepositaire**, et celui qui reçoit le dépôt est un **entreposeur.**

Si l'on pose une chose au delà de la place où elle était et où elle devait être, on la **transpose**. On appelle **transposition** l'action de transposer et **transpositeur** ce qui transpose.

Quand on pose ensemble, soit des choses, soit des idées, pour en faire un tout, on **compose**, on fait une **composition.** On dit *composer* un bouquet, un médicament, *composer* un livre. L'ouvrier qui compose les mots dans une imprimerie, l'artiste qui compose un air de musique, portent l'un et l'autre le nom de **compositeur.** L'instrument sur lequel le compositeur d'imprimerie assemble les lettres est un **composteur.** Un ordre d'architecture qui réunit quelques-uns des caractères propres aux autres ordres est dit **composite.** L'action de séparer un corps en ses parties composantes s'exprime par **décomposer**, qui a pour correspondant le substantif **décomposition.** L'idée de composer de nouveau se rend par **recomposer**, qui forme **recomposition.**

Pour rendre l'idée de poser dehors, en vue du public, on

emploie **exposer**, qui a pour substantif **exposition**. Poser dans, au contraire, se rend par **imposer**. Si vous m'imposez votre opinion ou votre volonté, vous la faites pénétrer dans mon esprit. Si vous me l'imposez par l'ascendant du caractère, vous êtes **imposant**; mais si vous me l'imposez par ruse ou par subtilité, avec l'intention de me tromper, vous êtes un **imposteur**, vous êtes coupable d'**imposture**. Il faut remarquer que dans ce groupe de mots le préfixe *im* a souvent le sens de sur ou dessus : *imposer* les mains veut dire les poser sur ou dessus. D'après cela, la taxe que l'on met sur les biens ou les marchandises est un **impôt** ou une **imposition**; toute chose susceptible d'impôt est **imposable**. Nous avons aussi les mots **réimposer**, imposer de nouveau, et **réimposition**, nouvelle taxe demandée aux contribuables.

Veut-on marquer l'action de poser une chose vis-à-vis d'une autre, de manière qu'elles soient en face, on emploie le verbe **opposer** et le substantif **opposition**. Une chose qui peut s'opposer à une autre est **opposable**, tel est le pouce qui peut s'opposer aux autres doigts. Le contraire ou l'opposé de quelque chose en est l'**opposite**. Opposer et opposition impliquent souvent l'idée d'un obstacle apporté; l'homme qui met obstacle, qui s'oppose est un **opposant**.

S'agit-il de mettre quelqu'un à la tête d'un emploi, d'une fonction, on se sert du verbe **préposer** (de *pré*, devant); l'homme qui reçoit cette consigne est un **préposé**. Le mot posé avant un autre pour en marquer le rapport est une **préposition**. Ce qui se met devant, en général, est dit **prépositif** : une lettre, une voyelle *prépositive*. On le dit aussi de ce qui a rapport à la préposition : locution *prépositive*. — Préposé a en français une forme populaire remarquable, c'est **prévôt**, fait du latin *præpositus* (le *p* s'est changé en *v*, transformation dont nous avons des exemples dans *rive*, de *ripa*; *chèvre*, de *capra*, etc.). On appelait ainsi un magistrat préposé à certains offices de judicature; sa dignité s'appelait **prévôté** et tout ce qui la concernait était dit **prévôtal**.

Plaçons à côté de préposer son paronyme **proposer**, qui signifie non plus poser devant, mais poser ou mettre en avant. Une **proposition** est donc l'action de mettre une chose en

avant, soit pour l'offrir, soit pour la soumettre à un examen. Cette action suppose toujours un dessein, une résolution de la part de celui qui propose; c'est pourquoi l'idée de résolution se rend quelquefois par le mot **propos** : former des *propos* vagues, un ferme *propos*. Propos signifie aussi discours tenu dans la conversation : des *propos* utiles, d'agréables *propos*. Ce qui peut être proposé est **proposable**.

L'homme fatigué qui, pour réparer ses forces, se pose dans un lieu où il reste sans agir se **repose** (*re* intensif), son état est le **repos**. Un lieu disposé pour le repos est un **reposoir**, mot qui se dit principalement des autels qu'on dresse sur le parcours de la procession de la Fête-Dieu pour y reposer le Saint-Sacrement.

On donne souvent pour base à un raisonnement une chose notoirement fausse, mais qui, par convention, est admise comme réelle. On fait alors l'action de **supposer** (*sub.*, sous), puisque la chose est en quelque sorte posée sous, c'est une **supposition**. On qualifie de **supposable** ce qui peut être supposé. Un homme posé ou placé sous la puissance d'un autre dont il exécute aveuglément les mauvais desseins est un **suppôt** : les *suppôts* de la tyrannie. L'action de supposer préalablement se rend par le verbe **présupposer** et par le substanti **présupposition**.

Le lieu où l'on est posé pour remplir un office est un **poste**; placer quelqu'un dans un poste pour observer ou garder, c'est le **poster**. Quand il s'agit de poster une personne en vue d'exécuter un mauvais dessein, on dit **aposter**. Poste, au féminin, désigne les relais de chevaux postés de distance en distance le long des grandes routes pour le service des voyageurs; c'est une institution que les chemins de fer ont fait disparaître en grande partie. On ne désigne plus aujourd'hui sous ce nom que l'administration chargée du transport des dépêches. Le cocher qui conduisait les chevaux de poste était un **postillon**; tout ce qui concerne la poste aux lettres est qualifié de **postal** : carte *postale*, colis *postal*.

La manière dont on porte le corps, la tête, les membres, est une **posture**.

La dernière pierre du pied-droit d'une porte, celle qui est

posée sur toutes les autres est une **imposte** (de *in*, sur et *positus*). Enfin, au même radical se rattache le mot **postiche**, posé après coup et souvent à la place de ce qui devrait y être. *Ex.:* Ornements *postiches*, cheveux *postiches*.

85. **Pousser**, du latin *pulsare*, frapper fréquemment, dérivé de *pulsum*, supin de *pellere*, choquer, battre.
Le radical prend les trois formes **pouss, puls, pouls.**

Dans son acception la plus large, **pousser** signifie imprimer un mouvement en avant. Il veut dire aussi croître, en parlant des végétaux. Nulle part il n'a directement le sens de frapper. L'action de pousser s'exprime par le mot **poussée**. On dit **poussoir**, en terme technique, pour signifier différents instruments servant à pousser, et **poussette** pour nommer un jeu d'enfant où l'on pousse alternativement deux épingles. Dans le sens de faire sortir l'haleine avec effort, pousser, forme **pousse**, maladie des chevaux **poussifs**.

L'action de pousser s'exprime aussi par le mot **impulsion**, qui se prend au propre et au figuré, et on qualifie d'**impulsif** ce qui a la force de produire une impulsion.

Ajoutons à pousser le préfixe *re*, indiquant le retour, nous avons **repousser**, c'est-à-dire pousser dans la direction d'où venait la personne ou l'objet. Un instrument servant à repousser quelque chose est un **repoussoir.** Ce qui repousse, soit au propre, soit au figuré est **repoussant**; en terme de physique on dit **répulsif.** L'acte par lequel on repousse est la **répulsion. Repoussement** ne se dit qu'en parlant d'une arme à feu.

Pousser ou chasser hors d'un lieu se dit **expulser**; l'action est une **expulsion**, et ce qui a le pouvoir d'expulser est dit **expulsif**.

Autrefois on exprimait par le verbe **compulser** l'action de contraindre un notaire ou tout autre officier public à délivrer un acte dont il avait la minute. Nous avons amoindri le sens de ce mot, qui signifie seulement aujourd'hui faire des recherches dans les papiers et dans les livres. Le sens primitif s'est conservé dans le mot **compulsoire** ou action de prendre

communication des registres d'un officier public, en vertu de l'ordonnance d'un juge.

Un mouvement qui pousse en avant est une **propulsion**, et l'objet qui le donne, un **propulseur**.

Le sens primitif de *pulsare* se retrouve dans le mot **pouls** qui désigne le battement des artères, et dans ses dérivés **pulsation**, battement du pouls, et **pulsatif** qui produit des pulsations.

Dans le sens de croître, pousser n'a formé que le mot **pousse**, signifiant tout à la fois l'action de pousser : la *pousse* des arbres; et les rejetons poussés : la chèvre broute les jeunes *pousses*.

Remarquons que le verbe pousser entre dans la formation de plusieurs noms composés, comme **pousse-cailloux**, **pousse-pied**, **pousse-pointe**, etc.

86. **Presser**, du latin *pressare*, fréquentatif de *premere*, *pressum*, presser, fouler, persécuter, arrêter.

Radical : **press**, **prim**, **prein**.

L'idée générale de serrer domine toute cette famille. S'il ne s'agit que de serrer simplement, en appuyant avec plus ou moins de force, on dit **presser**; une machine à presser est une **presse**. Si l'on entend seulement l'action de presser le raisin, les pommes, les olives, pour en faire sortir le jus, la presse n'est plus qu'un **pressoir**. L'ouvrier qui manœuvre une presse à imprimer est un **pressier**. L'action de presser s'exprime par le mot **pression**. Autrefois on disait encore **pressure**; ce mot a donné le verbe **pressurer**, qui s'emploie au propre pour presser des fruits et, au figuré, pour tirer de quelqu'un tout ce qu'on en peut tirer. De là le substantif **pressurage**. Si l'action de presser a pour but de diminuer le volume ou de maintenir quelque chose qui veut s'échapper ou se répandre, on dit **comprimer** (com. augmentatif). *Ex. : Comprimer* de l'air, *comprimer* ses sanglots, *comprimer* les factions. L'action de comprimer est une **compression**, ce qui comprime est **compressif**, ce qui peut être comprimé est **compressible**, et la propriété qu'ont les corps de se réduire à un moindre volume est la **compressibilité**. La qualité contraire s'exprime

par l'adjectif **incompressible** et par le substantif **incompressibilité**. Une pièce de linge servant à comprimer une plaie ou une contusion est une **compresse**.

Lorsque la pression a pour résultat de changer la forme de l'objet en produisant soit un aplatissement, soit un enfoncement, on ne dira plus comprimer, mais **déprimer**; l'effet produit est une **dépression**.

Joignez à l'idée de presser celle de faire sortir le liquide enfermé dans la chose pressée, vous dites **exprimer**: *exprimer* l'eau d'une éponge, le jus d'un citron; l'action accomplie est une **expression**. Au figuré, l'action de presser l'intelligence pour en faire jaillir l'idée se dit aussi *exprimer;* la forme que prend l'idée est une *expression*. Ce qui est nettement exprimé est dit **exprès**, adv. **expressément**; *Ex.* : J'en ai reçu l'ordre *exprès*. Ce qui rend bien la pensée est dit **expressif**, adv. **expressivement**. Ce qui peut s'exprimer est **exprimable**, et ce qu'on ne peut rendre par la parole est **inexprimable**.

Exprimer a au propre une forme populaire beaucoup moins employée, c'est **épreindre**, qui veut dire presser quelque chose entre les doigts pour en exprimer le suc; il forme le substantif **épreinte**, terme de médecine, désignant une contraction des intestins.

Veut-on faire entendre que la pression a laissé des marques sur l'objet pressé, on emploie le verbe **empreindre**; la marque laissée est une **empreinte**. Ce verbe, qui est la forme populaire de *imprimere* (formé de *in*, dans et *premere*) a une forme savante, **imprimer**, qui a le même sens, mais qui s'emploie dans une acception plus générale; la marque dans ce cas est une **impression**. Imprimer signifie proprement reproduire des caractères sur le papier au moyen de la presse. Cet art porte le nom d'**imprimerie**, celui qui l'exerce est un **imprimeur**. Imprimer, impression se disent au figuré de l'effet produit sur l'esprit et sur les sens; de là le verbe **impressionner**, produire une pression morale, et **impressionnable**, susceptible de recevoir de vives impressions. L'action d'imprimer de nouveau un livre se rend par le verbe **réimprimer** et par le substantif **réimpression**.

Si l'idée de presser comporte une idée d'accablement moral

produit par la violence et la tyrannie, on emploie la forme **opprimer** (*ob ?* et *premere*) ; l'état d'un peuple **opprimé** est l'**oppression**, et l'auteur un **oppresseur**, qui emploie des moyens **oppressifs**. On disait autrefois **oppresser** pour opprimer ; on ne l'emploie plus aujourd'hui que pour désigner cette sorte de pression qu'éprouve un malade qui ne saurait respirer, son état porte également le nom d'*oppression*.

Quand une chose échappe à la pression qui la retenait, on est obligé de la presser de nouveau; cela se dit **réprimer**, qui signifie donc arrêter l'action ; on exerce sur elle une **répression**, pour laquelle on emploie des moyens **répressifs**. On *réprime* une sédition, les passions, les excès. S'il s'agit d'une faute qu'on réprime seulement avec des paroles de blâme, la répression n'est plus alors qu'une **réprimande**, d'où vient le verbe **réprimander**.

Voulez-vous enfin donner l'idee d'une pression qui fait disparaître l'objet en le faisant, pour ainsi dire, rentrer sous terre, ajoutez *sub*, sous, et vous aurez les termes **supprimer** et **suppression**.

Nous avons dit au commencement que le sens primitif de ce radical était *serrer*. Du participe passé latin *pressus* (serré contre) est venue notre préposition **près**, qui indique la proximité dans le temps et dans l'espace, et ses dérivés **après** (*à* et *près*), qui marque la postériorité, **auprès**, qui indique le voisinage, **presque** (*près* et *que*) qui signifie à peu près.

Enfin *presser*, du sens de serrer de près, de pousser, a passé à celui de hâter : *presser* le pas, se *presser*, Nous retrouvons cette idée de hâte, de diligence, dans le composé s'**empresser**, et dans ses dérivés **empressé**, **empressement**.

87. **Prime**, du latin *primus*. Retenons aussi la forme *prior*.

Le radical **prim** devient **prem**, **princ** et **pri**.

Prime est un vieux mot qui s'emploie comme adjectif et comme substantif. Comme adjectif, on ne s'en sert plus que dans quelques locutions particulières, telles que de *prime* abord, de *prime* saut. On le remplace par premier, qui forme **premiè-**

rement. Comme nom, il désigne notamment, en terme de liturgie catholique, la première des heures canoniales, ou encore la récompense accordée à l'objet placé *premier* dans un concours. *Ex.:* La *prime* d'honneur. Il forme directement le verbe **primer**, avoir la première place, avoir l'avantage sur les autres, comme dans cet axiome célèbre d'un diplomate contemporain : la force *prime* le droit. Un archevêque qui, en vertu de certains droits anciens, possède une sorte de supériorité sur les archevêques et évêques de la région, porte le titre de **primat.** C'est ainsi que l'archevêque de Lyon se dit *primat* des Gaules et l'archevêque de Bourges, *primat* d'Aquitaine. Leur dignité porte le nom de **primatie,** et ce qui appartient au primat est qualifié de **primatial.** L'ecclésiastique qui a la première dignité dans certains chapitres s'appelle **primicier,** son office est le **primicériat.**

L'état de ce qui tient le premier rang, en général, est la **primauté;** ce qui est à l'origine d'une chose est dit **primordial.** L'état ou le droit du premier-né est la **primogéniture.** Ce qui est du premier degré en commençant est qualifié de **primaire**; ce qui est le premier dans l'ordre des temps est **primitif,** adv. **primitivement.**

La première saison de l'année est le **printemps** (pour prime temps), et ce qui appartient au printemps est **printanier.** La première fleur du printemps est la **primevère** (*prima veris*, la première du printemps). Le caractère de ce qui est nouveau en parlant des légumes et des fruits est la **primeur.** Les premiers fruits que produit une terre chaque année sont les **prémices.**

L'homme placé au premier rang dans un État est un **prince** (du latin *principem*, fait de *primus* et de *capere*, prendre) ; la femme du prince est une **princesse,** sa terre une **principauté** ; tout ce qui révèle le luxe d'un prince est **princier.**

L'origine ou la cause première d'une chose en est le **principe**; ce qui est le plus important, qui occupe le premier rang est dit **principal,** adv. **principalement.** Principal, employé substantivement, désigne parfois le chef d'un collège ; la dignité de ce fonctionnaire est la **principalité.** Ce terme a vieilli.

On donne aux chefs de certains couvents le nom de **prieur**;

le couvent administré par un prieur porte le nom de **prieuré**. On dit de toute chose qui est avant une ou plusieurs autres qu'elle a la **priorité** sur les autres, et d'un raisonnement qui repose sur un principe antérieur admis comme évident, que c'est un raisonnement **à priori**.

88. Quatre, du latin *quatuor*, quatre.

Le radical a pour formes : **quat**, **quadr**, **quar**, **carr**, **cart**, **cadr**.

Les adjectifs numéraux **quatre**, **quatrième** et l'adverbe **quatrièmement** n'ont pas besoin d'être définis. Nous avons conservé le mot latin **quatuor** pour désigner un morceau de musique à quatre parties. Une petite pièce de poésie de quatre vers est un **quatrain** ; une danse exécutée par quatre personnes, un **quadrille** ; un char traîné par quatre chevaux de front, un **quadrige** ; une figure à quatre côtés, un **quadrilatère** ; un animal à quatre mains, un **quadrumane** ; un animal à quatre pieds, un **quadrupède** ; un navire de l'antiquité à quatre rangs de rames, une **quadrirème** ; l'aïeul au quatrième degré, un **quadrisaïeul**.

Ce qui vaut quatre fois autant est dit **quadruple**, et, par suite, multiplier par quatre s'exprime par **quadrupler**. Une combinaison de quatre numeros pris ensemble à la loterie et sortis en même temps est un **quaterne**. On qualifie de **quadrangulaire** la figure qui a quatre angles, de **quaternaire**, ce qui vaut quatre ou est divisible par quatre, et de **quatriennal**, ce qui revient tous les quatre ans. Un plan formé par la rencontre de quatre rues est un **carrefour** (en latin *quadrifurcus*, qui a quatre fourches). Une sonnerie de quatre cloches accordées à des tons différents est un **carillon** (du lat. *quadriho*); de là le verbe **carillonner**, le substantif **carillonnement**, qui exprime l'action, le mot **carillonneur**, désignant celui qui la fait.

Le nombre quatre plus dix se dit **quatorze**, qui forme **quatorzième** et **quatorzièmement**.

Un nombre composé de quatre fois dix se dit **quarante** ; la collection de quarante objets ou environ est une **quarantaine** ; si l'on veut simplement exprimer l'ordre, on emploie l'adjectif **quarantième**. L'homme âgé de quarante ans est un **quadragénaire**.

Le jour qui est le quarantième avant Pâques s'appelle **Quadragésime** (du lat. *quadragesima*, quarantième); par extension, on donne ce nom à la période tout entière, seulement il revêt la forme populaire **carême**, qu'on écrivait autrefois *quaresme*; il forme l'adjectif **quadragésimal**. *Ex.* : La période **quadragésimale**.

La quatrième partie d'un tout en est le **quart**; s'il s'agit du quart d'une livre, on dit **quarteron**. Dans beaucoup de cas, le quart se dit **quartier** : un *quartier* de bœuf, le premier *quartier* de la lune. On emploie souvent ce mot pour désigner une partie d'un tout qui n'est pas divisé exactement en quatre parties. C'est ainsi qu'on dit un *quartier* d'une ville. L'officier préposé à la surveillance d'un quartier portait autrefois le nom de **quartenier**. Faire tirer à quatre chevaux un condamné pour le diviser en quatre quartiers s'appelle **écarteler**, d'où le substantif **écartèlement**. Un petit tonneau qui contient le quart d'un muid est un **quartaut**. Le quatrième jour de la décade, dans le calendrier républicain, portait le nom de **quartidi**. Un intervalle de quatre notes en musique est une **quarte**. Une surface divisée en petits carrés est dite **quadrillée**.

On donne à une figure de quatre côtés égaux le nom de **carré**, formé du lat. *quadratus*. Ce même mot est aussi adjectif et forme l'adverbe **carrément**. L'angle d'une chose en est la **carre**. La longueur du dos d'une épaule à l'autre, ayant une certaine forme carrée porte le nom de **carrure**. La réduction d'une figure curviligne à un carré équivalent s'appelle **quadrature**. L'action de donner à quelque chose une figure carrée se rend par le verbe **carrer** ; mais quand il s'agit de tailler à angle droit un bloc de pierre ou un tronc d'arbre, on dit **équarrir**. L'action d'équarrir ou l'équarrissage ne peut se faire régulièrement si l'on n'a pour se guider un instrument appelé **équerre**. Le lieu d'où l'on tire les pierres et où on les équarrit est une **carrière** (autrefois *quarrière*, du latin *quadraria*); ce travail est fait par un **carrier** (*quadratarius*). On emploie aussi équarrir dans le sens de dépecer les animaux morts, parce qu'on les coupe par quartiers ; cette besogne est faite par un **équarrisseur** et porte le nom d'**équarrissage**.

Une plaque de terre cuite, de pierre ou de marbre, ordinai-

ment **carrée** dont on se sert pour le pavage est un **carreau** ; paver en carreaux se dit **carreler** ou faire un **carrelage.** On emploie pour désigner l'action contraire le verbe **décarreler** Faire la carre d'un soulier, c'est-à-dire en dresser le bout, qui se termine carrément se dit aussi **carreler** ; cette opération nommée **carrelure** est l'œuvre d'un **carreleur.** Dans le langage ordinaire, et par une extension du sens, carreler veut dire ressemeler, carrelure, ressemelage, et carreleur, savetier. Un poisson marqué de taches en forme de carrés porte le nom de **carreau** ou plutôt de **carrelet,** qui est un diminutif. On donne le même nom à un filet de pêche de forme carrée et à plusieurs outils qui ont plus ou moins la forme quadrangulaire.

On entoure ordinairement un tableau ou un dessin d'une bordure de bois de forme carrée qu'on appelle un **cadre.** Si vous faites placer un cadre autour d'un tableau, vous le faites **encadrer** ; cette opération qui se nomme **encadrement,** est faite par un **encadreur.** Pour signifier qu'une chose s'ajuste comme dans un cadre, qu'elle a du rapport, de la convenance avec ce qui l'entoure, on emploie figurément le verbe **cadrer.** On dira, par exemple : sa conduite ne *cadre* pas avec ses principes ; voici des exemples qui ne *cadrent* pas avec le texte. Un plan où les heures sont tracées porte le nom de **cadran,** parce que les *cadrans* solaires, les premiers en usage, avaient tous plus ou moins une forme carrée.

De l'italien *squadra,* brigade, formé de *quadro,* à cause de la forme carrée des bataillons, nous avons fait, au quinzième siècle, **escadre,** qui, du sens propre de bataillon, a passé à celui de réunion de navires de guerre et a formé le diminutif **escadrille.** Nous l'avons toutefois conservé dans l'armée de terre sous la forme **escouade** (*scouadre* au quinzième siècle), subdivision d'une compagnie ; nous avons de plus le dérivé **escadron** par lequel on désigne un bataillon de cavalerie.

89. **Quiet**, du latin *quietus*, tranquille, de *quies*, repos. Le radical a les formes **quiet, quit** et **coi.**

Le latin *quietus* se transforma d'abord en *quei,* mot que l'on trouve dans la chanson de Roland et qui devient *coi* au douzième siècle. On tenta d'y substituer, au seizième siècle, la

forme savante *quiet*, mais cette forme ne tarda pas à vieillir, tandis que **coi** a survécu. Il signifie qui se tient sans remuer ni rien dire. Toutefois, c'est sur *quiet* que se sont formés tous les mots de cette famille. *Coi* n'a donné que l'adverbe **coiment**, qui ne s'emploie plus.

Une tranquillité mêlée de douceur porte le nom de **quiétude** Une doctrine religieuse qui fait consister la perfection de l'âme dans un état de tranquilité absolue est le **quiétisme**; ses partisans s'appellent **quiétistes**.

L'homme à qui la tranquillité de l'esprit fait défaut est **inquiet** (non *quiet*); il éprouve de l'**inquiétude**. Causer à quelqu'un de l'inquiétude, c'est l'**inquiéter**; une chose qui inquiète est **inquiétante**.

On suppose avec raison que l'homme qui a des dettes n'est pas tranquille; il peut, en effet, à tout moment, être inquiété par ses créanciers. Aussitôt qu'il a réussi à payer ce qu'il doit, il recouvre sa tranquillité; il redevient non pas *quiet*, comme on aurait pu le dire, mais **quitte**. L'acte écrit qui annonce que l'on est quitte d'une dette est une **quittance**; l'action de donner quittance s'exprime par le verbe **quittancer**. En terme de finance, le jugement qui décharge un comptable des sommes dont il répondait est un **quitus**, forme latine de quitte. Tenir quitte se dit **quitter** : *quitter* quelqu'un d'une amende, d'une peine (Littré). Réponds moi seulement de l'avenir, je te *quitte* du reste (Raynal). Quitter signifiant littéralement laisser tranquille, a pris par dérivation le sens de laisser, abandonner, dans lequel on l'emploie le plus souvent : *quitter* une ville, un pays; *quitter* ses parents, sa famille.

En ajoutant au verbe quitter le préfixe *ad*, on obtient **acquitter**, qui signifie non plus tenir quitte, mais rendre quitte. Il exprime l'action, tandis que quitter exprime plus particulièrement l'état : *acquitter* une dette, *acquitter* un prévenu. L'action d'*acquitter* un prévenu, c'est-à-dire de le déclarer non coupable, est un **acquittement**. En terme de finance, on nomme **acquit** la formule par laquelle nous déclarons un débiteur quitte de ce qu'il nous devait : donner un *acquit*, signer un mandat pour *acquit*.

Les Latins avaient formé sur *quies*, repos, le verbe *acquiescere*

se reposer, qui a passé dans le français au seizième siècle sous la forme **acquiescer**, qui avait la même signification, comme le prouve ce passage de Rabelais : « *J'acquiesceois* (c'est-à-dire, je me reposais) en la doulce récordation de votre auguste majesté. » *Acquiescer* ne tarda pas à prendre le sens de se soumettre, consentir, qu'il avait aussi dans le latin. La soumission, le consentement ne sont-ils pas la fin de la lutte et, par conséquent, le repos ? L'action d'acquiescer porte le nom d'**acquiescement**.

90. Rogation, du latin *rogationem*, fait de *rogare, rogatum*, demander, prier, et, par extension, proposer.

Une **rogation**, chez les Romains, était simplement l'action de proposer au peuple l'adoption d'une loi. **Rogations**, au pluriel, chez les catholiques, désigne des prières publiques et des processions pour les biens de la terre, faites pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension. En terme de procédure, on appelle commission **rogatoire** une commission qu'un juge adresse à un autre juge pour le prier de faire quelque instruction dans l'étendue de son ressort. Des restes de viandes que demandent les mendiants, et, par extension, des choses de peu de valeur sont des **rogatons**. *Ex. :* Il avait son bissac plein de *rogatons*.

Un homme réclame-t-il pour lui certains privilèges dont il s'attribue mal à propos la possession, on dira qu'il **s'arroge** (*ad*, pour, et *rogare*, demander) ce privilège ou ces droits. S'il veut s'arroger une sorte de supériorité sur les autres hommes, et s'il montre cette prétention par des manières hautaines, il est **arrogant**, il a de l'**arrogance**, il agit **arrogamment**.

L'action de demander, de faire des questions avec autorité se rend par le verbe **interroger** (*inter*, entre, et *rogare ;* c'est une conversation *entre* deux personnes, dont l'une demande et l'autre répond), et par le substantif **interrogation**. L'auteur de l'action est un **interrogateur** ; l'ensemble des questions adressées par un juge à un accusé est un **interrogatoire**. Ce qui marque l'interrogation est dit **interrogant** : point *interrogant;* ce qui sert à interroger est **interrogatif** : une phrase *interrogative*.

Demander ou appeler une personne ou une chose à la place d'une autre se dit **subroger** (de *sub*, sous, et *rogare*). C'est ainsi qu'on dira : Je vous ai *subrogé* en mes droits, un *subrogé* tuteur. L'action est une **subrogation**.

Rogation, avons-nous dit, signifie proposition de loi. De la proposition à l'établissement, il n'y a qu'un pas, et les deux idées se confondent. Veut-on exprimer, au contraire, l'idée de renvoyer une loi au loin, de la *déproposer*, s'il est permis d'employer ce néologisme, de la supprimer, il suffira d'ajouter au radical *rog* le préfixe *ab* indiquant l'éloignement, et nous aurons **abroger**, littéralement porter au loin, rejeter, abolir. Ce verbe a pour correspondant **abrogation**. Mais il peut arriver que, sans abolir une loi, on veuille en remettre l'exécution à un temps plus éloigné, qui est considéré comme étant en avant, puisqu'on ne l'a pas encore atteint. On exprimera cette idée par un procédé analogue ; on prendra le radical *rog* impliquant, répétons-le, l'idée générale de proposer ou établir, on y joindra le préfixe *pro*, en avant, et on aura **proroger**, littéralement établir en avant, autrement dit renvoyer à un autre temps, suspendre. C'est ainsi qu'on dit : *proroger* une assemblée, *proroger* la séance. L'action s'appelle **prorogation**, et ce qui proroge est dit **prorogatif**.

Il peut arriver aussi qu'on veuille modifier une loi en prenant certaines dispositions contraires à celles qu'elle porte. Pour rendre cette idée, il suffit de placer avant le radical le préfixe *dé* indiquant un acte contraire, et l'on a **déroger**. On dira : *déroger* à un contrat, *déroger* à une transaction. Comme dans ce cas on ne se conforme pas à la loi, puisqu'on en change les dispositions, déroger prend par dérivation le sens de ne pas se conformer, porter atteinte. C'est ainsi qu'on dit : *déroger* à ses habitudes, *déroger* à la noblesse. De là se forment directement le substantif **dérogation** et l'adjectif **dérogatoire**.

91. **Roi**, du latin *rex*, *regem*, même signification. Formes du radical : **roi, regn, reg, rect, rig, ress.**

Rex est devenu d'abord *rei*, comme on le voit au premier vers de la chanson de Roland :

> Karle li *reis*, notre emperere magne.. ;

il avait pris sa forme actuelle dès le douzième siècle.

Le **roi**, dans notre langue, personnifie la puissance, le pouvoir de commander, de régler, de diriger. C'est à cette idée que se rattachent les mots fort nombreux de cette famille. Roi a pour féminin **reine**, formé directement du latin *regina* par la chute de la consonne médiane *g*. Il a deux diminutifs : **roitelet** et **régule** désignant tous deux le roi d'un petit État, et, en terme d'histoire naturelle, le petit oiseau appelé encore troglodyte. Le dernier, dans l'ancienne chimie, servait aussi à désigner certaines substances métalliques que l'on croyait susceptibles de se changer en or. *Ex.: Régule* d'antimoine, *régule* d'arsenic. L'or étant le roi des métaux, ceux-ci n'étaient que des rois encore imparfaits, des *régules*

Ce qui appartient ou ce qui a rapport au roi est dit **royal**, adv. **royalement**. La dignité d'un roi est la **royauté**, le pays qu'il gouverne forme son **royaume**. Les partisans du gouvernement d'un roi sont des **royalistes** et leur doctrine politique porte le nom de **royalisme**. Avec le préfixe *vice*, exprimant une idée de remplacement, on forme les mots composés *vice*-**roi**, celui qui remplace un roi, et *vice*-**royauté**, dignité du *vice-roi*. L'assassin d'un roi et l'assassinat portent le nom de **régicide**.

L'adjectif royal prend quelquefois la forme savante **régal**, qui ne s'emploie qu'au féminin dans cette expression : eau *régale*, mélange d'acide chlorhydrique et d'acide azotique dont on se sert pour dissoudre l'or, considéré comme le roi des métaux. On dit aussi **régalien**, comme dans cette expression : les droits *régaliens*, droits réservés exclusivement à la royauté. Le mot **régale** s'emploie substantivement pour désigner un droit inhérent à la royauté. *Ex.:* La *régale* temporelle, droit qu'avait le roi de percevoir les revenus des évêchés jusqu'à ce que les titulaires lui eussent fait serment de fidélité.

Le gouvernement d'un roi, et, par suite, d'un souverain quelconque, porte le nom de **règne**, qui forme le verbe **régner**. Le temps qui s'écoule entre deux règnes successifs est un **interrègne**. L'habitant naturel d'un royaume (*regnum*) s'appelle **régnicole**, terme opposé à celui d'étranger. *Ex.:* Les étrangers furent astreints, comme les *régnicoles*, à payer l'impôt.

L'idée de gouverner, d'une façon générale, s'exprimait chez

les Latins par le verbe *regere*, qui nous a donné **régir**. Celui qui régit un royaume en l'absence ou pendant la minorité du souverain est un **régent** ; il exerce la **régence**. Les mêmes dénominations s'employaient autrefois en parlant d'un professeur qui régissait une classe dans un collège ; de là faire la leçon d'une façon générale se disait et se dit encore **régenter**. L'homme qui régit une propriété particulière est un **régisseur**. L'action de régir, la manière de gouverner porte le nom de **régime**. Comme régir signifie gouverner ou administrer, une administration de biens à charge de rendre compte s'appelle **régie**. *Ex. :* La *régie* des contributions indirectes ; au quinzième siècle on disait **régiment**. Aujourd'hui le mot **régiment** s'emploie par métonymie pour désigner un corps de troupes ayant son administration, son régime distinct de celui des autres corps semblables ; il forme l'adjectif **régimentaire**, et, avec le préfixe *en*, le verbe **enrégimenter**.

Le fonctionnaire qui régissait autrefois une université, qui gouverne aujourd'hui une académie, est un **recteur** (latin *rectorem*, de *regere*) ; sa dignité est le **rectorat** ; ce qui le concerne est qualifié de **rectoral**. *Ex. :* Une circulaire *rectorale*.

L'idée de gouverner implique de la part des personnes ou des choses gouvernées une marche régulière, en ligne **droite** ; aussi le participe de *regere*, *rectus*, a-t-il le sens de droit. Le radical *rect* s'emploie en qualité de préfixe avec cette signification dans quelques mots : **rectangle**, figure qui a les angles droits, **rectiligne** qui est en ligne droite, etc. La qualité de ce qui est droit s'appelle **rectitude**. *Ex. :* La *rectitude* du jugement. Redresser ou corriger quelque chose qui n'était pas droit se dit **rectifier** ; on fait dans ce cas une **rectification**.

L'idée de rectitude se retrouve dans le verbe **diriger**, fait sur le verbe *dirigere*, formé lui-même du préfixe *di* indiquant l'éloignement et *regere*. *Diriger* signifie donc proprement conduire en droite ligne à travers. *Ex. : Diriger* ses regards, *diriger* son attention, *diriger* une embarcation. Ce n'est que par dérivation qu'il signifie conduire, gouverner. L'action de diriger porte le nom de **direction**. Ce mot désigne aussi le côté, la ligne droite suivant laquelle une chose est dirigée. Dans ce dernier sens il y a pour synonyme **région** (latin *regionem*, de

regere), étendue de pays située dans une certaine direction, lequel forme à son tour l'adjectif **régional**. Celui qui dirige ou gouverne en général est un **directeur** ; un conseil de plusieurs personnes dirigeant les affaires publiques s'appellera **directoire**, et ce qui appartient au *directoire* sera qualifié de **directorial**. Le participe passé *directus* donne naissance à un doublet : **droit, direct**, où domine toujours l'idée de rectitude.

Droit se prend dans trois acceptions ; il signifie : 1° qui n'a ni courbure ni flexion, et au figuré, juste, sans détours. *Ex.* : Une ligne *droite*, un esprit *droit*, un cœur *droit*. Dans ce sens il donne naissance au substantif **droiture**, qui se prend dans les trois acceptions, mais surtout dans les deux dernières. *Ex.* : La *droiture* du chemin, la *droiture* des intentions, la *droiture* de l'esprit, adv. **droitement**. 2° Il désigne ce qui est opposé à gauche, sans qu'on voie bien la série des sens. La main droite est souvent appelée par ellipse la **droite**. Celui qui est habitué à se servir de la main droite est un **droitier**. 3° Il s'emploie comme substantif pour désigner ce qui est droit, ce qui est fondé sur la rectitude du sens ou du cœur, par suite ce qui est conforme à la chose droite par excellence, à la loi. Nous retrouverons plus loin les mots *adroit*, *adroitement*.

Direct signifie qui est en ligne droite et forme **directement**, **indirect, indirectement**.

L'action d'élever et de tenir droit ce qui était tombé ou incliné se rend par le verbe **dresser** (du préfixe *de*, intensif, et du verbe fictif *rectiare*, rendre droit, dérivé de *rectus*) ; on dit : *dresser* la tête, *dresser* un mât, *dresser* une statue. Il a passé par dérivation au sens de disposer, ordonner : *dresser* la table ; et à celui d'instruire ou habituer : *dresser* la jeunesse, *dresser* un cheval. Celui qui dresse porte le nom de **dresseur** ; l'action de dresser un animal se nomme **dressage** ; l'étagère sur laquelle on dresse ou dispose la vaisselle est un **dressoir**.

Quand il s'agit d'une statue ou d'un monument que l'on dresse, on emploie un mot formé de *e* pour *ex*, et *regere*, c'est **ériger**, qui donne le substantif **érection**.

Dresser de nouveau ce qui était tombé ou courbé se dit **redresser**. Il s'emploie figurément pour remettre dans la voie

droite, corriger ; de là le substantif **redresseur**, celui qui *redresse. Ex. :* Un *redresseur* de torts. L'action de redresser porte dans tous les cas le nom de **redressement.**

L'action de diriger vers, sous-entendu en droite ligne, se dit **adresser** (*ad*, vers, et *dresser*, mettre droit). L'indication de la personne et du lieu vers lesquels on dirige l'objet est l'**adresse.** Une aptitude naturelle ou acquise à se diriger en droite ligne vers un but déterminé, et par extension l'habileté dans la manière de s'y prendre, porte aussi le nom d'**adresse.** Celui qui a de l'adresse est **adroit** (littéralement dirigé vers, *ad*, *directus*) et s'y prend **adroitement.**

Si nous voulons exprimer l'idée de ramener dans la voie droite ce qui s'en écarte, de rectifier une faute commise, nous employons le verbe **corriger** (de *cum*, préf. augmentatif, et *regere*). Ce qui a été bien corrigé, qui a, par suite, une forme exacte et pure, est **correct**, adv. **correctement.** Ce qui corrige ou tempère est dit **correctif** ; l'homme qui corrige est un **correcteur** ; l'homme qui peut être corrigé est **corrigible.** L'action de corriger, ou la qualité de ce qui est correct, s'appelle **correction.** Toute juridiction qui corrige ou punit les délits est dite **correctionnelle.** En Espagne, le premier officier de justice d'une ville ou d'une province est un **corrégidor.**

Une faute de correction dans le style est une **incorrection,** et le style dans ce cas est dit **incorrect.** L'homme ou l'enfant qu'on ne saurait corriger, qui retombe toujours dans les mêmes fautes, est **incorrigible** ; son défaut s'appelle **incorrigibilité.**

Quand on veut tirer une ligne droite, on se sert d'un instrument long et droit qu'on appelle une **règle** (du latin *regula*, fait de *regere*). Ce mot a un diminutif : **réglette** ; il forme aussi le verbe **régler,** tirer des lignes avec la règle, et le substantif **régleur,** ouvrier qui règle le papier de musique.

Règle s'emploie au figuré pour désigner la loi, le principe en vertu duquel on régit quelque chose. Établir une règle, c'est **régler** ; l'action de régler porte le nom de **règlement,** qui désigne aussi un statut ou ensemble de règles. Faire des règlements sur une matière quelconque, c'est **réglementer** ; l'ensemble des règlements sur une matière se nomme **régle-**

mentation ; ce qui est conforme au règlement est dit **réglementaire**. Régler, dans le sens d'établir une règle, a pour opposé **dérégler**; l'état de ce qui est **déréglé** est le **dérèglement**.

Ce qui est conforme aux règles, soit naturelles, soit de convention, est **régulier**, adv. : **régulièrement**. Quand on rend régulière une chose qui n'était pas conforme aux règles, on la **régularise**, on en fait la **régularisation**, on lui donne de la **régularité**. Tout objet, tout homme qui règle ou régularise quelque chose qui n'était pas régulier, est un **régulateur**. Ce qui manque de régularité est **irrégulier** et a pour caractère l'**irrégularité**.

92. **Roue**, du latin *rota*, même signification.
Radical : **rou**, **rot**, **rond**, **rôl**.

Une **roue** est une machine de forme circulaire qui, en tournant sur son essieu, sert au mouvement de quelque chose. De cette définition donnée par le dictionnaire de l'Académie, nous ne retiendrons que l'idée de rondeur. Roue a un diminutif, **rouelle**, désignant les tranches de certaines choses ayant la forme d'un disque ou d'une petite roue. *Ex.:* Une *rouelle* de citron, une *rouelle* de veau. Quand une machine a plusieurs roues engrenées les unes dans les autres, on leur donne le nom de **rouages** (suffixe collectif *age*). Une machine à roue, servant à filer, est un **rouet**. Il existait avant 1789 un supplice affreux qui consistait à rompre les os des bras, des jambes et des cuisses, et à exposer le corps ainsi disloqué sur une roue qu'on faisait tourner; c'était le supplice de la roue. Infliger ce supplice se disait **rouer**, et le malheureux qui l'avait subi était **roué**. Ce nom fut donné figurément sous la Régence à des libertins sans foi ni loi, dignes de la roue. Une action, un tour de roué est une **rouerie**. Une sorte de petit véhicule à deux roues, aujourd'hui le plus souvent à une seule, muni d'un brancard qu'on prend à la main, est une **brouette** (formé de *bis*, deux, et *rouette*, diminutif fictif de roue [1]). Ce mot donne naissance aux mots **brouetter**, transporter dans une brouette, **brouetteur** et **brouettier**, celui qui conduit une brouette, **brouettée**, la

1. Plusieurs patois ont conservé les formes *berouette* ou *birouette* dans lesquelles se montre clairement l'étymologie.

charge d'une brouette. C'est à tort qu'on attribue à Pascal l'invention de la brouette, qui était connue dès le treizième siècle.

De la forme latine *rota*, on a fait directement le substantif **rotation**, mouvement d'un objet tournant sur lui-même, comme une roue, et les adjectifs **rotateur**, qui fait tourner : muscle *rotateur;* **rotatoire**, qui est en forme de rotation : mouvement *rotatoire*.

Du latin *rotundus*, participe de *rotare*, fait de *rota*, on a fait, par la chute de la consonne médiane *t* (*ro*[t]*undus*) l'adjectif **rond**, qui forme l'adverbe **rondement**. Cet adjectif donne lieu à deux noms abstraits : l'un de forme populaire, **rondeur**, l'autre de forme savante, **rotondité**. Le premier se dit de la forme sphérique circulaire ou cylindrique; le second ne se dit que la forme sphérique ou de ce qui en approche : la *rotondité* de la terre. Une construction de forme cylindrique surmontée d'une coupole est une **rotonde**.

L'adjectif rond a un diminutif, **rondelet**. Il s'emploie comme substantif pour désigner une figure circulaire. *Ex.:* Cracher dans l'eau pour y faire des *ronds*. Il s'emploie également comme nom, au féminin, pour désigner soit une visite de nuit autour d'une place de guerre : faire la *ronde*, soit une danse où l'on tourne en rond, soit une note de musique : une *ronde* vaut deux blanches, soit une sorte d'écriture. Un morceau de métal ou de cuir taillé en rond est une **rondelle** ; un bouclier de forme ronde, une **rondache**, un morceau de bois de chauffage de forme cylindrique, un **rondin**. Un petit poème où le premier vers revient au milieu et à la fin, faisant ainsi une sorte de circuit, est un **rondeau**.

Donner la forme ronde se dit **arrondir**; l'action d'arrondir ou l'état de ce qui est arrondi est un **arrondissement**, mot qui s'emploie dans un sens dérivé pour désigner une circonscription administrative supposée ronde. Le mot cercle s'emploie dans une acception analogue : le cercle de la Theiss

Rota a en latin un diminutif *rotula*, d'où nous avons fait **rotule**, littéralement petite roue, os du genou ainsi nommé à cause de sa forme. Il forme aussi *rotulus*, autre diminutif qui a donné le mot rouleau, par la chute de la consonne médiane *t*. Rouleau, comme sa finale l'indique, n'est que le diminutif

de *roule* ou *rôle*, que nous retrouverons plus loin. Il existait un autre diminutif de roule, c'est *roulet*, dont le féminin, **roulette**, petite roue, s'est seul maintenu dans la langue.

Rotulus avait donné dans le bas-latin le verbe *rotulare* d'où, par la même chute du *t*, nous avons fait **rouler**, désignant le mouvement d'un corps rond, roue, rouleau ou roulette, tournant sur lui-même. Le mouvement de ce qui roule est un **roulement**; le mouvement de tribord à bâbord d'un navire ballotté par les lames se nomme **roulis**. L'action de faire rouler une voiture, et, par extension, le transport des marchandises sur des voitures s'appelle **roulage**; le conducteur de ces voitures est un **roulier**.

Roulement, par imitation, a été appelé à désigner tout bruit semblable à celui d'une voiture qui roule. *Ex. :* Un *roulement* de tambour, les *roulements* du tonnerre. C'est dans le même sens qu'on appelle **roulée** une volée de coups de bâton qui tombent dru, de manière à simuler un roulement; c'est sous l'empire de la même idée qu'on appelle **roulade** une suite de notes rapidement émises.

L'action de rouler une chose autour d'une autre, de la replier plusieurs fois sur elle-même, se dit **enrouler**, qui forme le substantif **enroulement**. Développer une chose enroulée, c'est la **dérouler**, verbe qui a donné le substantif **déroulement**, peu employé.

Nous avons dit que rouleau est le diminutif de *roule*, ou **rôle**. Cette dernière forme, dès le douzième siècle, a servi à désigner un rouleau de papier, et par métonymie, ce qui est inscrit dessus; c'est ainsi qu'on dit : le *rôle* des soldats, le *rôle* des contributions. *Rôle* signifie aussi spécialement ce que doit réciter un acteur en scène, parce que cela est écrit sur un *rouleau* de papier; il désigne par extension le personnage que représente l'acteur. Dans cette dernière acception, il produit le diminutif **rolet**, le petit rôle que chacun joue dans le monde.

Inscrire quelqu'un sur un rôle militaire, c'est l'**enrôler**, procéder à son **enrôlement**. Rapprocher deux rôles ou deux écrits l'un de l'autre pour les vérifier se dit **contrôler** (contracté de *contre* et de rôle). Ce mot s'emploie communément dans le

sens **général** d'examiner ou de vérifier; de là **contrôle**, action de contrôler, et **contrôleur** celui qui contrôle.

93. Sacré, du latin *sacer*, *sacrum*, même signification. · **Radical : sacr, secr, sacer.**

On qualifie de **sacré** tout objet, tout homme affecté à un emploi spirituel. On confère ce caractère aux pontifes de l'Église par une cérémonie religieuse nommée **sacre**; l'action d'accomplir cette cérémonie se rend par le verbe **sacrer**. On emploie les mêmes expressions en parlant des souverains qui se font conférer leur dignité par l'Église, à l'imitation des anciens rois juifs, et des rois de France.

Hors cette acception particulière, l'action de dévouer à la divinité, de rendre sacré et par suite respectable, honorable, s'exprime par le verbe **consacrer** (*cum* augmentatif), qui, dans une acception dérivée, s'emploie fréquemment pour destiner, employer. L'action de consacrer est une **consécration.**

Une cérémonie destinée à la consécration religieuse des diverses phases de la vie, chez les chrétiens, est un **sacrement**, et ce qui appartient au sacrement est dit **sacramentel**. *Ex.* · Des paroles *sacramentelles*, c'est-à-dire qui confèrent un sacrement. Sacrement, directement formé de *sacramentum*, littéralement action de sacrer ou de consacrer, est la forme savante d'un doublet dont la forme populaire est **serment.** Le serment est une affirmation ou une promesse que l'on fait en prenant à témoin Dieu ou quelque chose que l'on regarde comme sacré, tel que l'Évangile, les reliques des saints ou simplement l'honneur. Cette promesse devient elle-même sacrée par les circonstances qui l'accompagnent. (*Sacramentum* est devenu successivement *sagrament*, *sairement*, *serement* et *serment*.) Celui qui a prêté serment à un pouvoir est dit **assermenté** ; celui qui n'a pas prêté le serment exigé par la loi est **insermenté.**

L'action de faire une œuvre sacrée, c'est-à-dire d'offrir à la divinité quelque chose que l'on abandonne et dont l'abandon nous coûte est un **sacrifice** (de *sacer*, et *facere*, faire). Faire un sacrifice se dit **sacrifier**, qui signifie aussi, par dérivation, perdre volontairement, abandonner, de même que sacrifice implique l'idée d'abandon. Chez les Hébreux et les poly-

théistes, le ministre du culte chargé d'offrir les sacrifices était un **sacrificateur**; sa dignité était la **sacrificature**.

L'action de profaner les choses sacrées est un **sacrilège** (de *sacer* et *legere*, prendre, choisir. Voyez *Lire*), littéralement action de prendre les choses sacrées. Il se dit aussi de l'homme qui commet cette profanation.

Le ministère de ceux qui sont chargés des choses sacrées est le **sacerdoce**, d'où vient l'adjectif **sacerdotal**. Le lieu où sont déposés les vases sacrés d'une église est la **sacristie**, le gardien de cette pièce est un **sacristain**, féminin **sacristine**.

Les anciens avaient coutume d'offrir aux dieux, dans les sacrifices, l'os triangulaire placé à la base de la colonne vertébrale; cette destination lui a valu le nom d'os **sacrum**. — Le mot *sacrum*, sous la forme *sacro*, entre en composition dans plusieurs termes d'anatomie : tels que **sacro**-*épineux*, **sacro**-*lombaire*, etc. Ajoutons à la liste **sacro**-*saint*, saint et sacré. *Ex. :* La *sacro-sainte* église romaine.

Il y avait chez les anciens des formules religieuses contenant des menaces et des malédictions; on leur donnait le nom d'**exécrations** (*ex*, hors, et *sacer*), parce qu'elles mettaient hors du droit commun, qui était chose sacrée. Du sens de malédiction, exécration a passé naturellement à celui de sentiment d'horreur. *Ex. :* Avoir quelqu'un en *exécration*. De là le verbe **exécrer**, avoir en horreur, et le substantif **exécrable**, digne de malédiction.

Une figure de rhétorique qui consiste à invoquer l'assistance de Dieu s'appelle **obsécration**, littéralement prière à ou vers ce qui est sacré.

94. **Sang**, du latin *sanguis, sanguinem*, même signification.

Le radical a les formes **sang** et **saign**.

Il est inutile de définir le **sang**, dont tout le monde connaît la couleur, et le rôle dans l'économie animale. Ce mot donne lieu à plusieurs adjectifs : ce qui est souillé d'un sang encore frais est **sanglant**; l'homme qui se plaît à répandre le sang de ses semblables est **sanguinaire**; ce qui appartient au sang est dit **sanguin** : les vaisseaux *sanguins;* ce qui est teint de sang

est **sanguinolent**; la personne privée de sang est **exsangue** (*ex*, hors).

L'action de souiller de sang s'exprime par le verbe **ensanglanter**. Le participe passé de ce verbe est synonyme de sanglant, avec cette différence qu'on est sanglant de son propre sang et ensanglanté d'un sang qui vient du dehors.

L'action de rendre du sang, en parlant soit de la personne, soit de l'animal, s'exprime par le verbe intransitif **saigner**, qui s'emploie également comme verbe transitif pour signifier tirer du sang. Le substantif **saignement** a le sens d'écoulement de sang. Un corps dont le sang dégoutte est **saignant**; un objet taché de sang est **saigneux**, mot synonyme de *sanglant*, avec cette nuance qu'il s'emploie dans un sens plus restreint et qu'il ne saurait être pris au figuré. L'ouverture d'une veine pour en tirer du sang est une **saignée**, et le chirurgien qui pratique cette opération reçoit familièrement le nom de **saigneur**. Saigner de nouveau une personne se dira **ressaigner**.

On appelle **sanguification** (*sanguis*, et *facere*, faire) le phénomène physiologique par lequel la partie nutritive des aliments se transforme en sang.

Avec le préfixe *cum* et *sanguinem*, nous formons l'adjectif **consanguin**, qui a parenté du côté paternel seulement, qui est du même sang; il a pour correspondant le nom abstrait **consanguinité**.

Un peroxyde de fer dont on fait des crayons rouges porte à cause de sa couleur le nom de **sanguine**.

Sang entre dans quelques mots composés; le principal est **sangsue** (*sang* et *sugere*, sucer), animal dont on se sert en médecine pour pratiquer la saignée dite capillaire.

95. Sauter, du latin *saltare*, verbe fréquentatif de *salire*, *saltum*.

Le radical est **saut, salt, sult, saill, sal, sil**.

Le verbe **sauter** est fait de *saltare* par vocalisation de *l*.

Toute chose qui saute fait un **saut**; l'homme dont la profession est de faire des sauts ou des tours de force est un **sauteur**, ce mot s'emploie au figuré pour désigner un homme sans consistance et sans caractère. Un insecte ailé, qui s'avance en

sautant, est une **sauterelle**. Une sorte d'étrier, servant autrefois aux chevaliers pour sauter à cheval, était appelé **sautoir**; cette pièce avait la forme d'une croix de saint André (X), d'où la locution **en sautoir**, qui indique une disposition semblable. Les marins disent que le vent a sauté, lorsque sa direction s'est déplacée brusquement; de là vient l'expression une **saute** de vent. Un art de l'antiquité, qui comprenait la danse, la pantomime, l'action oratoire, se nommait **saltation**, parce que la danse ou l'art de sauter en cadence en était la partie principale.

Le verbe sauter a produit les noms composés **saute**-*en-barque*, **saute**-*en-bas*, vêtements courts dont on se sert quand on va en partie de barque ou de cheval; **saute**-*ruisseau*, petit clerc chargé de faire les courses dans une étude de notaire ou d'avoué; **saltimbanque**, baladin qui saute sur les planches ou bancs pour amuser la foule.

Ce verbe a un fréquentatif, c'est **sautiller**, faire de petits sauts, lequel forme le substantif abstrait **sautillement**, action de sautiller.

Sauter de nouveau se rend à l'aide du verbe ressauter, qui donne au figuré le substantif **ressaut**, signifiant, soit une saillie en dehors d'une surface, dans un édifice, soit un brusque changement de niveau sur un terrain uni.

Un saut subit et inopiné est un **soubresaut** (préf. *soubre* pour *super*, au-dessus). On dit dans le même sens **sursaut**.

L'action de sauter sur quelqu'un ou sur quelque chose pour l'attaquer se rend par le verbe **insulter** (préf. *in*, en ou sur, et *saltare*). *Ex.* : Les troupes *insultèrent* la forteresse avec tant de bonheur qu'elles la prirent. C'est peut-être dans ce sens un peu vieilli que Boileau a dit :

> Tous ses bords sont couverts de saules non plantés,
> Et de noyers souvent du passant *insultés*.

Le sens de ce verbe a été atténué de nos jours ; il ne signifie plus guère que outrager quelqu'un de fait ou de parole, manquer aux égards. *Ex.*: Il m'a *insulté*.

> Un fils audacieux *insulte* à ma ruine (RACINE.)

L'action d'insulter est une **insulte**, et celui qui fait son métier d'insulter les autres est un **insulteur.**

Ce qui ressort d'une action faite, ce que l'action laisse après elle, quand elle est passée, est un **résultat**, terme formé du verbe **résulter**, qui signifie littéralement sauter en arrière (*re* pour *retro*, et *saltare*), rejaillir.

Arrivons à la forme **saillir.** Ce verbe vient du latin *salire*, en passant par le bas-latin *sallire*, ce qui explique la présence des deux *l*. Il s'emploie communément dans l'ancien français pour s'élancer :

> Le lyon *saillit* dehors sa caverne et son siège. (MAROT.)

Il n'est pas usité dans le langage contemporain. Un mouvement qui se fait par sauts, par élans est une **saillie**; il se dit spécialement au figuré, des mouvements de l'esprit : un esprit fécond en *saillies*. On l'emploie aussi pour signifier un relief à la surface de certains objets. *Ex.* : Une *saillie* de rocher; un balcon s'avançant en *saillie*. Ce qui est en saillie est **saillant.**

L'action de sauter ou de se jeter sur quelque chose pour l'attaquer s'exprime par le verbe **assaillir** (*ad*, vers ou *sur*); dans ce cas, on donne ou l'on fait un **assaut**; on est un **assaillant.**

Ressentir une émotion subite qui fait pour ainsi dire sauter ou bondir le cœur se rend par **tressaillir** (*tres* augmentatif). L'action de tressaillir est un **tressaillement.**

Il existait autrefois à Rome un collège de prêtres qui exécutaient des danses dans les cérémonies publiques; on les appelait **saliens**, mot que nous traduirions par *sautants* ou *sauteurs*. Un poisson de mer qui remonte les rivières au printemps et qui saute par-dessus les écluses a été nommé, pour ce motif, **saumon** (lat. *salmonem*, de *salire*), diminutif, **saumoneau**.

Lorsqu'on vient à rompre légalement un contrat que l'on avait signé, on revient sur ce qui avait été promis, on fait figurément un saut en arrière, d'où le verbe **résilier**, et les substantifs **résiliation** ou **résiliement** (*re*, indiquant le retour, et *salire*).

96. **Savoir**, du latin *sapere*, avoir du goût, sentir, et, par suite, avoir du jugement, de la connaissance.

Radical : **sav, sag, sap, sip.**

Savoir s'est formé de *sapere* par le changement de *p* en *v*, permutation assez fréquente, que nous trouvons notamment dans sa*v*on, fait de sa*p*onem, ri*v*e de ri*p*a, chèvre, de *capra*, a*v*ril d'a*p*rilem. Il veut dire, d'une manière générale, avoir connaissance de. Il s'emploie comme substantif pour désigner la science acquise par le travail

> Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix. (LA FONTAINE.)

L'homme qui possède un profond savoir est un **savant**. Ce mot s'emploie le plus souvent comme adjectif et forme l'adverbe **savamment**. Un homme très savant est qualifié par plaisanterie de **savantissime**, et celui qui joint à un savoir confus de la prétention et de la vanité est un **savantasse** (*asse*, suffixe péjoratif).

Savoir entre dans les mots composés **savoir**-*vivre*, connaissance des bienséances, **savoir**-*faire* habileté dans un art quelconque.

Du participe *su* on a formé **insu**, employé seulement dans la locution à l'**insu**, c'est-à-dire sans qu'on le sache.

Du participe présent de *sapere*, *sapiens*, ou peut-être d'un dérivé du même verbe, *sapius*, on a formé, par le changement de *p* en *g*, l'adjectif **sage**, dont le sens primitif est instruit, savant. C'est dans ce sens qu'on dit : les sept *sages* de la Grèce. Ce n'est pas la pureté de leurs mœurs mais leur savoir qui leur a valu cette qualification. La qualité du sage, considéré soit comme savant, soit comme réglé dans ses mœurs, est la **sagesse**. Agir avec sagesse, c'est agir **sagement**. Le sens spécial de savoir se trouve dans le mot composé **sage-femme**, femme instruite dans la partie de la médecine qui traite des accouchements.

La sagesse se disait autrefois **sapience**, mot vieilli qui signifie également savoir et prudence. La Normandie s'appelait autrefois pays de *sapience*, à cause du goût qu'on y avait pour l'étude, et notamment pour l'étude du droit.

Venons au sens propre de *sapere*, avoir du goût. Par l'intermédiaire de son dérivé *sapor*, il a formé le substantif **saveur** qualité qui est perçue par le sens du goût. Ce qui a une agréable saveur est **savoureux**, adv. **savoureusement** ; goûter cette saveur avec plaisir se dit **savourer**.

Ce qui a de la saveur, en général, est **sapide** et a pour qualité la **sapidité**. Ce qui n'a aucune saveur, au propre comme au figuré, ce qui est sans intérêt ou sans agrément, est **insapide** ou **insipide**; sa qualité est l'**insipidité**.

97, **Sel**, du latin *sal*, même signification.
Radical : **sel, sal, sau.**

Le mot **sel** est le seul de la famille qui ait un *e* au radical; tous les autres ont leur radical en *sal* ou en *sau*, par vocalisation de la consonne *l*. Ce qui est de la nature du sel est **salin**; une pièce de vaisselle dans laquelle on sert le sel sur la table est une **salière**, dont la partie creuse porte spécialement le nom de **saleron**. Assaisonner avec du sel se dit **saler**; la qualité d'une chose salée est la **salure**. Les viandes qu'on sale pour les conserver sont des **salaisons**; l'action de saler, ou **salage**, est faite par des ouvriers appelés **saleurs**, qui déposent les viandes dans de grands vases nommés **saloirs**; le liquide imprégné de sel qui se dépose au fond du vase est de la **saumure**. Une préparation d'herbes et de légumes crus assaisonnés au sel est une **salade**, qu'on sert dans un **saladier**.

Les mines de sel que l'on trouve dans certains pays sont des **salines**; les marais où l'on fait évaporer l'eau de mer pour en extraire le sel sont des marais **salants**; sur les côtes du Languedoc et de la Provence, on dit des **salins**. *Ex. :* Les *salins* d'Hyères. Ce qui a rapport à la production du sel est dit **salicole** (*colere*, cultiver). *Ex. :* Une route *salicole*, c'est-à-dire servant à l'exploitation d'un marais salant. En chimie, les substances susceptibles de former des sels sont dites **salifiables.**

Enlever le sel d'une chose salée se dit **dessaler**; saler de nouveau sera **ressaler**.

Produire le sel s'exprime par le verbe **sauner**; le travail ou le commerce du sel est le saunage, le lieu où il se prépare est

une **saunerie**, l'ouvrier ou le marchand qui exerce cette industrie est un **saunier.** La contrebande du sel est le **faux-saunage**, exercé par les **faux-sauniers.**

Un assaisonnement liquide où il entre du sel et des épices est appelé **sauce** (*salsa aqua*, eau salée); on le sert dans un vase creux appelé **saucière**; tremper dans la sauce, et, par extension, dans un liquide quelconque s'exprime par le verbe **saucer.**

Un boyau de porc rempli de viande hachée et assaisonnée au sel est une **saucisse**, fabriquée jadis par la corporation des **saucissiers.** Une sorte de grosse saucisse fortement épicée est un **saucisson** (*on*, suffixe augmentatif).

Il était d'usage à la fin de l'empire romain de rémunérer certains travaux au moyen de quantités déterminées de sel; de là le mot **salaire,** dont la signification s'est étendue à la rémunération de tout travail manuel. Donner le salaire se dit **salarier**, celui qui reçoit un salaire est dit **salarié.**

Le radical *sal* ou *sau* entre dans la formation d'un certain nombre de composés. L'azotate de potasse qui se produit naturellement à la surface des pierres dans les caves et autres lieux humides, a été, pour cette raison, nommé **salpêtre** (*petra*, pierre; litt. sel de pierre). Répandre ou faire naître du salpêtre se rend par le verbe **salpêtrer.** On appelle **salpêtrier** l'ouvrier qui travaille à faire le salpêtre, **salpêtrière** le lieu où l'on fabrique le salpêtre.

Poudrer de sel, et, par extension, poudrer de toute autre substance, se dit **saupoudrer.**

On dit figurément d'un propos, d'une pensée, d'une plaisanterie, qu'elle a du sel lorsqu'elle est vive et piquante, et qu'à ces qualités elle joint la finesse. Les Grecs auxquels nous avons emprunté cette figure appelaient cette finesse piquante le *sel attique.* Si une pensée est exprimée d'une façon piquante, mais grossière, elle est au gros sel; le sel, au lieu d'être finement pilé, est en grain, c'est du *sel grenu;* de là le mot **saugrenu** pour désigner ce qui est grossier, et, par suite, ridicule, absurde.

Un assaisonnement de pois, de fèves avec du beurre, des fines herbes, de l'eau et du sel portait au dix-huitième siècle

le nom de **saugrenée**; à la même époque, on appelait **saupiquet** une sauce piquante destinée à exciter l'appétit.

Une eau qui a le goût d'eau salée, d'eau de mer, est dite **saumâtre**.

98. **Sentir**, du latin *sentire*, *sensum*, même signification.

Radical : **sent, sens.**

L'acception la plus générale du mot **sentir** est celle-ci : éprouver une impression physique ou morale.

L'impression physique est une **sensation**; la fonction par laquelle l'homme perçoit une sensation est un **sens**. Ce qui a rapport au sens est qualifié de **sensitif**. Une plante légumineuse qui replie ses feuilles au moindre attouchement est une **sensitive**. La faculté que nous avons de sentir, soit au physique, soit au moral est la **sensibilité**, et tout être doué de cette faculté est **sensible**, adv. **sensiblement**; dans le cas contraire, il est **insensible**, adv. **insensiblement**, et il a pour défaut l'**insensibilité**.

L'homme qui recherche avec avidité les plaisirs des sens est **sensuel**, son penchant est la **sensualité**. Une doctrine philosophique qui attribue à l'action des sens la génération des idées est le **sensualisme**; le partisan de cette doctrine est un **sensualiste**. Le cerveau, considéré comme siège des sensations, est appelé par les savants **sensorium**, d'où l'adjectif **sensorial**.

Le mot sentir s'emploie souvent dans le sens restreint de percevoir par l'odorat, de là vient le substantif **senteur**, synonyme d'odeur.

Lorsque sentir signifie éprouver une impression morale, il a pour correspondant le substantif **sentiment**, affection de l'âme. Ce qui a rapport au sentiment est qualifié de **sentimental**. Une affectation de sensibilité morale est de la **sensiblerie**.

Le guet que fait un soldat chargé de sentir et de signaler l'arrivée de l'ennemi, porte le nom de **sentinelle**, qui désigne aussi le soldat lui-même.

Le mot *sens* signifie par dérivation jugement; pour bien juger, en effet, il faut que les sens apprécient avec exactitude les objets avec lesquels ils sont en rapport. On part de là pour dire d'un homme doué d'un bon jugement qu'il a du bon sens, qu'il est **sensé**, adv. **sensément**; celui au contraire qui n'a pas de sens, qui juge tout de travers est **insensé**. Une formule brève qui renferme un grand sens, une pensée morale, est une **sentence**. Ce qui contient des maximes, des sentences, comme le style, la manière de s'exprimer en général, est **sententieux**, adv. **sententieusement** L'homme qui est mis hors (*for*) de son bon sens par une exaltation d'esprit, comme la colère, par exemple, est un **forcené**, qu'on écrivait autrefois **forsené**.

Par une dérivation nouvelle et plus éloignée, sens veut dire signification. *Ex.* : Le *sens* d'un mot. Ce qui manque de sens est un **non-sens**, et ce qui est pris dans un sens erroné est un **contre-sens**.

En ajoutant au mot sentir le préfixe *ré* augmentatif, on obtient **ressentir**, qui exprime la même idée avec plus d'énergie. Il forme le substantif abstrait **ressentiment**, qui désigne communément le souvenir ou le sentiment qu'on a conservé d'une injure.

On exprime par le verbe **pressentir** (*præ*, avant), l'action de sentir d'avance une chose qui doit arriver. Il est synonyme de prévoir avec cette différence que la prévision est fondée sur le raisonnement, tandis que le **pressentiment** repose sur une impression vague et non raisonnée.

Une différence dans la manière de sentir ou d'apprécier est un **dissentiment** (*dis*, séparatif). La discorde qui naît d'une diversité de sentiments est une **dissension**.

Veut-on exprimer l'action d'accepter le sentiment ou la volonté d'un autre, on ajoutera au verbe primitif le préfixe *cum*, et l'on aura **consentir**, ou donner son **consentement**. Celui qui consent est **consentant**.

Le mouvement de la volonté qui accède au sentiment d'un autre est un **assentiment** (*ad*, vers); ce mot vient de l'ancien verbe *assentir*, qui a veilli.

99. Seoir, du latin *sedere*, *sessum*, être assis. Radical : seoi, séan, sis, sed, sid, sess, sel, sieg.

Comment *sedere* est-il devenu *seoir?* On trouve déjà *sedeir* dans la chanson de Roland; la chute de la consonne médiane *d* a laissé *seir*, transformé en *seoir* dès le douzième siècle.

Seoir est présentement un archaïsme, important seulement comme chef de famille. Il signifie être assis, par extension, être bien établi, être à sa place, et, par une extension nouvelle, convenable. Il est inséparable du mot **asseoir**, qui n'est que le même radical avec le préfixe déterminatif *ad.* Tous deux ont trait à la même action : l'un *asseoir* exprime l'action elle-même, tandis que l'autre, *seoir*, exprime l'état résultant de cette action.

Asseoir de nouveau, et, par suite, reposer, calmer, a donné lieu au verbe **rasseoir**, dont le participe, **rassis**, s'emploie dans le sens de calme, réfléchi.

L'objet sur lequel on s'assied est un siège, mot que Littré fait venir du bas latin *sedium* ou *sidium*.

Occuper un siège se dit **siéger**. Le participe présent de seoir, **séant**, s'emploie comme substantif pour désigner la posture d'un homme assis dans son lit. *Ex :* Il se mit sur son *séant*.

Le moment de la journée pendant lequel une assemblée siège s'appelle une **séance**, et le temps que durent les séances est une **session** (lat. *sessionem*, de *sessum*).

Le droit que possède un homme d'en précéder un autre, de prendre séance avant lui ou au-dessus de lui, se nomme **préséance**. *Ex. :* Les questions de *préséance* ont souvent amené des conflits entre les ambassadeurs des diverses nations.

Un rang de pierres de taille sur lequel on asseoit une muraille est une **assise**. Le même mot s'emploie au pluriel pour désigner la session d'une cour criminelle. *Ex. :* Les *assises* se tiennent au chef-lieu du département.

La manière dont une chose est assise ou posée en forme l'**assiette**. *Ex. :* L'*assiette* d'un impôt, l'*assiette* d'une ville.

L'homme qui reste ordinairement assis, ou, par extension, qui se tient chez soi est **sédentaire**.

En terme de botanique, une feuille ou une **fleur** qui n'a pas de support particulier, qui est *sise* directement sur la tige, est dite **sessile** (lat. *sessilis*).

De *sedere* dérive en latin *sella*, qui nous a donné **selle**, petit siège de bois, et son diminutif **sellette**. Selle désigne aussi le siège qu'on attache sur le dos d'un cheval que l'on veut monter ; ce siège est fabriqué par un **sellier**, dont l'art est la **sellerie**. Mettre une selle sur un cheval se dit **seller**. Un cheval dont le dos est creusé en forme de selle est **ensellé**. Un son de trompette avertissant les cavaliers de monter en selle s'appelle **boute-selle** (de *bouter*, mettre, et *selle*).

Revenons au mot *siège*, qu'il nous faut considérer dans une autre acception. Il signifie souvent l'ensemble des opérations que fait une armée pour s'emparer d'une ville, parce que l'armée est fixée, assise près de la place qu'elle veut prendre. Mettre le siège devant une ville, c'est l'**assiéger** ; ceux qui font le siège sont des **assiégeants**, et ceux qui se défendent, des **assiégés**. Le mot latin qui signifie siège est *obsidio;* de là vient l'adjectif de forme savante **obsidional**, ce qui a rapport aux sièges. *Ex.* : Une couronne *obsidionale* était décernée chez les Romains au général qui avait fait lever le siège d'une ville. Au figuré, le mot assiéger se rend par la forme savante **obséder**, entourer quelqu'un de manière à l'isoler, et à ne lui laisser aucun repos, en faire le siège. L'action d'obséder est une **obsession**.

L'action de siéger au premier rang dans une assemblée, avec droit d'y maintenir l'ordre et d'en diriger les délibérations, s'exprime par le verbe **présider** (*præ*, avant ou au-dessus). L'homme investi de cette fonction est un **président**, il a la **présidence**. Dans l'ancienne législation, un tribunal qui jugeait en appel, et qui siégeait, par conséquent, au-dessus des autres, s'appelait **présidial**.

Quand nous faisons notre demeure habituelle dans un endroit, nous y **résidons** (*re*, indiquant la continuité), nous y faisons notre **résidence**. Un envoyé qui réside auprès d'un souverain étranger est un **résident**. Remarquons que résider signifie demeurer, rester, de là on nomme **résidu** ce qui reste d'une substance soumise à une opération.

Ne pas seoir immédiatement, remettre une affaire à un autre temps, s'exprime par **surseoir**; le temps pendant lequel dure la suspension est une **surséance**; le délai pris ou accordé est un **sursis**.

Si vous vous séparez d'une assemblée pour aller siéger *à* part, parce que vos opinions ne s'accordent plus, vous êtes un **dissident** (*dis*, préf. séparatif), vous êtes en état de **dissidence**.

L'homme qui est exact à se tenir, à s'asseoir où il doit être est **assidu**, adv. **assidûment** (*ad*, à, et *sedere*); il a de l'**assiduité**.

Une personne qui, au figuré, est assise, apostée dans un lieu, traîtreusement, pour dresser une embûche, est qualifiée d'**insidieuse** (*in*, en, et *sedere*); elle agit **insidieusement**. *Ex.* : Un discours *insidieux*, c'est-à-dire qui a pour but de tromper.

Lorsqu'on donne soit à un souverain, soit à une nation amie un secours d'argent, cette somme porte le nom de **subside** (*sub* et *sedere*), parce qu'elle est en quelque sorte posée par-dessous pour soutenir le souverain ou la nation. De là, ce qui vient en aide est qualifié de **subsidiaire**. *Ex.* : A ce motif principal, je joindrai plusieurs motifs *subsidiaires*. Remarquons que le mot *secourir* (*se*, pour *sub* et *currere*) est composé d'une manière analogue.

Nous avons vu que l'idée de s'asseoir est voisine de celle de s'établir. Cette dernière a conduit naturellement à celle de **posséder** (d'un préfixe peu usité *pos*, signifiant sur, et *sedere*. Le roman disait *posseoir*, litt. être assis sur). Celui qui possède est un **possesseur**. L'état, l'action par laquelle on possède est dit **possession**. Ce qui est relatif à la possession s'appelle **possessoire**, en terme de jurisprudence. En grammaire, on appelle **possessifs** les pronoms et adjectifs qui servent à marquer la possession.

On a dit au commencement de ce chapitre que seoir signifiait quelquefois être convenable. Cette acception dérive tout naturellement de la première. Ce qui est convenable, en effet, c'est ce qui est bien posé, bien assis. Ce qui est convenable est donc qualifié de **séant**. *Ex.* : Cette paresse n'est pas *séante* à son âge. La qualité de ce qui sied bien, de ce qui est conforme aux convenances, est nommée **bienséance**, et ce qui

est conforme à la bienséance est **bienséant**. Ce qui sied mal, au contraire, est qualifié de **malséant**. Ne pas être séant se rend par le verbe **messeoir**. *Ex.* : Il ne *messied* pas d'avoir un peu de confiance. Ce qui messied est **messéant**, d'où le substantif **messéance**.

100. Sept, latin *septem*.

Il est inutile de définir l'adjectif cardinal **sept**, de même que l'ordinal **septième** et son adverbe **septièmement**.

Tout nombre qui vaut une ou plusieurs fois sept, toute période de sept jours ou de sept années sont qualifiés de **septennaires**. Ce qui se renouvelle tous les sept ans est **septennal** et a pour qualité la **septennalité**. Le septième jour de la décade dans le calendrier républicain se nommait **septidi**. Le septième mois de l'année chez les Romains, dont l'année commençait au premier mars, s'appelait **septembre**. On sait qu'en 1792 des massacres eurent lieu pendant les premiers jours de septembre dans les prisons de Paris; leurs auteurs furent appelés **septembriseurs**.

Un morceau de musique à sept parties est un **septuor**; une valeur sept fois plus grande qu'une autre est **septuple**; rendre sept fois plus grand se dit **septupler**.

Un nombre composé de sept dizaines s'appelait autrefois et s'appelle encore **septante**; il en résulte que le rang qui vient immédiatement après le soixante-neuvième est le **septantième**. L'homme âgé de sept dizaines d'années ou de soixante-dix ans est un **septuagénaire**; le dimanche qui se trouve soixante-dix jours avant l'octave de Pâques est la **septuagésime**.

Il existe dans l'hémisphère boréal une constellation composée de sept étoiles principales, que nous appelons la Grande-Ourse; les Latins la nommaient les Bœufs de Labour, expression qui se rendait par le mot *triones*. Ajoutez à ce mot *septem*, vous aurez l'origine du mot **septentrion**, qui désigne le point du ciel où se trouve cette constellation et, par suite, la direction du nord. Il produit l'adjectif **septentrional**.

Après la bataille de Vouillé, les Wisigoths ne gardèrent en Gaule qu'une bande de terrain resserrée entre la Méditerranée d'un côté, les Corbières et les Cévennes de l'autre, depuis les

Pyrénées jusqu'au Rhône. Elle renfermait sept villes principales, d'où le nom de **Septimanie.**

Une période de sept jours, du dimanche au samedi inclusivement, se nomme **semaine**, du latin *septimana*, par la chute de l'atone brève *i* et de la consonne médiane *pt* (se [*pt. i*] mana). Le prêtre qui est de semaine pour officier dans un chapitre ou dans une communauté religieuse est un **semainier.**

101. Signe, du latin *signum*, même signification. Radical : **sign, seign, seing, sin.**

Dans son acception la plus générale, un **signe** est une marque, un indice servant à rappeler certaines idées. Lorsqu'il s'agit de la marque apposée par une personne au bas d'un écrit pour attester qu'il vient d'elle, on ne dit plus un signe, mais un **seing.** Ce mot est d'origine populaire. Un autre, de forme savante, est **signature** (lat. *signatura*), qui exprime la même idée. L'action de poser son seing ou sa signature se rend par le verbe **signer** ; celui qui signe est un **signataire.** Si vous mettez votre signature sur une pièce après la signature de celui dont elle émane, vous faites l'action de **contresigner.** et votre signature est un **contreseing.** Mettre une signature sous un acte s'exprime par le verbe composé **soussigner.** Un acte passé entre particuliers sans l'intervention d'un officier ministériel est un **sous-seing.** Un mandat en blanc au bas duquel est apposée une signature porte le nom de blanc seing.

Signe a un diminutif, c'est **signet,** petit ruban attaché en haut d'un livre pour marquer les pages.

Signum avait dans le latin un diminutif, *sigillum*, qui est devenu dans le français moderne **sceau,** signe ou cachet par lequel un chef d'Etat, un chef d'administration rend authentiques les actes émanés de lui. Cette transformation s'explique facilement par la chute de la consonne médiane *g* et de la finale *lum* (si [*g*] il [*lum*]; il reste *siil* bientôt changé en *seel* ou *seal* qui devient *seau* par vocalisation de l'*l*. Quant au *c*, qui s'y est introduit vers le seizième siècle, c'est une faute d'orthographe, que l'usage a consacrée.

Quand un homme abandonne une fonction publique, on suppose qu'il remet à son successeur le sceau qui lui était confié,

comme insigne de sa fonction. Remettre le sceau ou le signe se dit **résigner** (*ré* marquant le retour), c'est ainsi qu'on dit : Il a *résigné* ses fonctions ; il a *résigné* le pouvoir. Sous la forme pronominale, ce verbe a pris par dérivation le sens de se soumettre, s'abandonner à. *Ex.* : Se *résigner* à son sort. L'action de se résigner s'appelle **résignation** ; celui qui résigne un office, une rente, un contrat est un **résignant** ; l'homme en faveur de qui se fait la résignation est un **résignataire**.

Un signe destiné à servir d'avertissement entre des personnes qui sont d'intelligence, est un **signal** ; avertir par le moyen d'un signal, c'est **signaler**. L'énumération minutieuse des signes auxquels on peut reconnaître une personne est un **signalement**.

Ce qui porte en soi un signe qui le fait reconnaître est dit **insigne**. *Ex.* : Une faveur *insigne* ; une calomnie *insigne*. Le même mot s'emploie comme substantif pour désigner ce qui est la marque d'une dignité : les *insignes* de la Légion d'honneur.

Indiquer les signes qui caractérisent une chose, une idée, et par suite faire connaître, indiquer se dit **désigner** (*dé* augmentatif, comme dans décrire, démontrer). Vous faites dans ce cas une **désignation** ; ce qui désigne est **désignatif**. Il y a une autre manière plus complète de marquer les signes d'une personne ou d'un objet, c'est d'en reproduire la figure à l'aide d'une plume ou d'un crayon ; vous faites alors l'action de **dessiner**, vous êtes un **dessinateur**, et votre travail est un **dessin**. Dessin a un homonyme, **dessein**, qui est le même mot. Un dessein est une détermination de faire quelque chose, c'est ce qu'on *dessine* ou qu'on *désigne* d'avance dans son esprit.

Être le signe de quelque chose se dit **signifier**. Quand on dit, par exemple, que roi *signifie* chef d'un État, on fait entendre que le mot roi est le signe de cette idée : chef d'un État. Ce que signifie un mot, une chose, en est la **signification** ; ce qui exprime très nettement la pensée, la volonté est dit **significatif**. Ce qui a de la signification, d'une façon générale, est **signifiant**. Ce mot, peu usité, n'est cité ici que pour amener son contraire, **insignifiant**, qui ne signifie rien, qui est sans importance ; il a pour correspondant le substantif abstrait **insignifiance**.

Faire ou établir quelque chose par signe ou par signature se dit **assigner**. *Ex. : Assigner* une dépense sur un certain fonds; *assigner* un poste à quelqu'un. Il signifie encore appeler (par signe). *Ex. :* Il est *assigné* à comparaître devant le juge de paix. La forme populaire de ce mot, c'est **asséner**, qui s'emploie dans le sens de porter un coup violent. La succession des sens est : faire signe à, signification étymologique, diriger vers, viser, frapper. Lorsqu'on assigne, on fait une **assignation**; un papier monnaie créé par la Révolution et dont la valeur était *assignée* sur les biens nationaux porte le nom d'**assignat**. Toute chose qui peut être assignée ou fixée est **assignable**. Assigner de nouveau se dit **réassigner**; on fait dans ce cas une **réassignation**.

Déposer une valeur en signe de garantie se dit **consigner** (de *cum* et *signare*); ce dépôt est une **consignation**, celui qui le reçoit, un **consignataire**. L'ordre donné par l'autorité militaire à une sentinelle ou à un chef de poste est une **consigne**, ainsi nommée parce que le chef est censé avoir donné un ordre signé de lui.

L'action de faire pénétrer et de fixer dans l'esprit les signes des idées se rend par le verbe **enseigner** (*en*, dans, et *signare*, litt. mettre des signes dans, graver dans). Celui qui s'acquitte de cette œuvre donne l'**enseignement**. Une marque, un signe destiné à faire connaître quelque chose est une **enseigne**. On donne le même nom au drapeau qui est un signe de ralliement; du drapeau le nom à passé à celui qui le porte ; de là le nom d'**enseigne** donné à certains officiers de la marine et de l'armée de terre.

Enseigner de nouveau s'exprime par **renseigner**, mot qui signifie plutôt donner sur certains objets, sur certains faits, des indications appelées **renseignements**.

102. Simuler, du verbe latin *simulare*, tiré de l'adverbe *simul*, ensemble.

Le radical prend les formes **simul**, **simil**, **sembl**.

Pour étudier méthodiquement cette famille de mots, il nous faut remonter à la signification du mot latin *simul*, ensemble, en même temps. Ce mot, d'ailleurs, à l'aide du préfixe *in* ou *en*,

nous a donné l'adverbe **ensemble** (*simul* a donné *semble* par la chute de l'atone brève *u* et par adjonction du *b*). Ensemble, comme *simul*, exprime une idée de réunion. De là le verbe **assembler**, mettre ensemble, le substantif **assemblée**, réunion de personnes, **assemblage**, action d'assembler, **assembleur**, celui qui assemble, **rassembler**, assembler de nouveau, **rassemblement**, réunion de personnes fortuitement faite, **désassembler**, disperser ce qui était réuni. La forme latine *simul* reparaît davantage dans le mot **simultané**, signifiant qui a lieu dans le même temps. Cet adjectif a formé le substantif **simultanéité**, existence de deux ou plusieurs choses dans le même temps, et l'adverbe **simultanément**.

Comme la réunion de plusieurs personnes ou de plusieurs choses suppose toujours entre ces êtres une certaine affinité, et, par suite, un rapport de formes et de qualités, on a tiré de *simul* le verbe *simulare*, qui donne en français le doublet **simuler** et **sembler**, et l'adjectif *similis*, qui, comme nous le verrons, se retrouve dans un certain nombre de mots français.

Simulare, avons-nous dit, forme en français un doublet dont la forme populaire est **sembler** et la forme savante **simuler**. Le premier signifie avoir l'apparence de, le second, prendre ou montrer l'apparence de. Suivons d'abord la forme populaire.

Lorsque deux choses ont une même apparence, elles sont **semblables**, adv. **semblablement**. Une apparence est un **semblant**, une apparence trompeuse est un **faux-semblant**.

Si nous ajoutons à sembler le préfixe *ré*, intensif, nous lui donnons une forme plus déterminée. Sembler, en effet, indique un rapport vague; **ressembler**, au contraire, exprime une conformité beaucoup plus précise. Une conformité d'aspect s'appelle **ressemblance**; — on disait autrefois, en supprimant le préfixe, *semblance ;* — ce qui a de la ressemblance est **ressemblant**.

Deux choses qui ne sont pas semblables sont **dissemblables** (*dis*, préfixe disjonctif); elles ont de la **dissemblance**.

Suivons maintenant les mots composés sur la forme savante *simuler*. L'action de simuler, c'est-à-dire de se donner l'apparence de, est une **simulation**.

Une image, une représentation soit d'une divinité, soit d'une action est un **simulacre**. *Ex.* : Les *simulacres* de la divinité : le *simulacre* d'un combat naval.

Si, au lieu de vouloir se donner l'apparence de, on veut cacher cette apparence, on emploiera pour exprimer cette idée le verbe simuler, auquel on joindra le préfixe négatif *dis*, et l'on aura **dissimuler**, c'est-à-dire ne pas laisser apercevoir, cacher. *Ex.* : *Dissimuler* sa joie.

Dissimulez, Seigneur, cet aveugle courroux. (RACINE.)

On agit, dans ce cas, avec **dissimulation**, on est un **dissimulateur**, un homme **dissimulé** (part. passé au sens actif).

Passons enfin à tous les dérivés de l'adjectif latin *similis*, semblable.

La ressemblance ou le rapport exact entre deux choses est une **similitude**. Deux ou plusieurs choses de même nature sont qualifiées de **similaires**. Comparer à, placer sur la même ligne, et, par suite, regarder comme similaires ou égales des personnes ou des choses, se dit **assimiler**; l'acte accompli est une **assimilation**. En terme de physiologie, assimiler veut dire convertir en notre propre substance, c'est pourquoi on qualifie d'**assimilables** les matières que nous pouvons digérer.

103. Solide, du latin *solidus*, tout entier, solide.

Les formes du radical sont : **sol** et **sou**.

Lorsqu'une chose a de la consistance, de la fermeté, on dit qu'elle est **solide** (lat. *solidus*), elle a de la **solidité**, elle est **solidement** établie. Rendre solide, dans le sens de faire passer à l'état solide une substance qui est à l'état liquide ou gazeux, se dit **solidifier**. S'il s'agit seulement de rendre fixe un objet qui est mal établi, on emploie le verbe **consolider** (*cum*, augm.), d'où le nom abstrait **consolidation**. Une plante à laquelle on attribuait la vertu d'arrêter les hémorrhagies en consolidant les tissus a été, pour cette raison, appelée **consoude**.

Quand deux ou plusieurs personnes sont solidement unies pour supporter ensemble une responsabilité, on dit qu'elles sont **solidaires**, adv. **solidairement** ; cette responsabilité mutuelle s'appelle solidarité.

L'idée de fixité implique l'idée d'intégrité ; une chose en effet ne reste fixe que si elle demeure entière. C'est pourquoi les Latins avaient appelé *solidus* ou *soldus* une monnaie d'or entière, invariable, formant une unité. Nous avons emprunté cette dénomination pour désigner une pièce de monnaie qui était d'or sous la première race, qui fut faite en argent du temps de Charlemagne, et qui, après beaucoup de variations, a fini par être une monnaie de cuivre formant la vingtième partie de la livre ou du franc. Appelée d'abord un *solide*, elle a été, dès le onzième siècle, nommée un **sol** par abréviation, et vers le treizième siècle, un **sou** par vocalisation de *l*. Le payement des gens de guerre en sols ou solides est une **solde** ; payer en monnaie d'une façon générale se dit **solder.** Un homme de guerre qui reçoit une solde est un **soldat.** Un soldat grossier est un **soudard** (suff. péjoratif *ard*) ; une troupe de soldats sans discipline porte le nom de **soldatesque**. *Ex.* : Une *soldatesque* brutale. S'assurer à l'aide d'une somme d'argent, d'une solde, le concours de quelqu'un se dit **soudoyer.**

Solde, employé spécialement pour désigner le payement des gens de guerre, a été adopté par le commerce pour signifier le payement d'un reste de compte et prend alors le genre masculin : payer pour *solde.* Il a dans ce cas une forme populaire, c'est **soulte**, qui se dit principalement de ce qu'on donne en plus dans un échange pour parfaire l'égalité. Si vous échangez deux chevaux, par exemple, et que l'un vaille deux cents francs de moins que l'autre, la somme d'argent que vous ajouterez au cheval de prix inférieur sera une *soulte.*

Fixer solidement deux pièces de métal l'une à l'autre après les avoir ramollies au feu et battues s'appelle **souder** ; l'opération porte le nom de **soudure**. Séparer les pièces soudées, c'est **dessouder** ; souder de nouveau c'est **ressouder.**

104. Solution, du latin *solutionem*, fait de *solvere*, *solutum*, délier, payer.

Radical : **solv, solu, soud.**

Une **solution** est proprement la décomposition d'un corps dont les éléments étaient liés ensemble. Le mot s'emploie surtout en parlant d'un corps solide qui se désagrège dans un

liquide de manière à devenir liquide lui-même. Il désigne aussi la séparation, comme dans l'expression : *solution* de continuité, et enfin le dénouement d'une difficulté, comme dans : la *solution* d'un problème.

Nous n'avons pas de verbe simple pour exprimer l'acte d'un corps qui se décompose ou se désagrège ; nous employons le verbe composé **dissoudre** (par vocalisation de *l* et changement de *v* en *d;* comparez pou*d*re, formé de pul*v*erem), où le préfixe *dis*, exprimant lui-même la séparation, forme une sorte de pléonasme. Tout corps susceptible de se dissoudre dans un liquide est **soluble**, il a pour qualité la **solubilité** ; s'il ne peut se dissoudre, il est **insoluble**.

L'action de dissoudre est une **dissolution**, mot dont la signification est beaucoup plus étendue que celle de solution. Il s'emploie notamment au figuré pour signifier le déréglement des mœurs. Ce qui peut être rompu est **dissoluble**. *Ex. :* Le mariage, d'après la religion catholique, n'est pas *dissoluble*. Ce qui a la propriété de dissoudre, au propre et au figuré, est **dissolvant**. Tout homme ayant des mœurs déréglées est **dissolu**, adv. **dissolument**. *Ex. :* Des pécheurs *dissolus*. Ce qui ne peut pas être rompu est **indissoluble**, adv. **indissolublement**. *Ex. :* Des liens *indissolubles*. La qualité s'exprime par le substantif **indissolubilité**.

Si au radical *soudre* nous ajoutons un autre préfixe, *re*, augmentatif, nous obtenons **résoudre**, qui exprime aussi la division, la décomposition, mais à un degré moindre. Dissoudre s'entend d'une décomposition complète, qui fait disparaître à l'œil les éléments composants; résoudre implique une division plus simple, qui rend les éléments visibles. Le sucre se dissout dans l'eau, on ne le voit plus ; la vapeur d'eau se résout en gouttes qu'on aperçoit. L'action de résoudre est une **résolution**, mot dont les exemples suivants feront comprendre les principales acceptions : La *résolution* d'un corps en ses éléments. La *résolution* d'une tumeur. La *résolution* d'une équation. Prendre une *résolution* énergique. Tout ce qui peut être résolu. est **résoluble** ; ce qui a la propriété de résoudre ou de dissoudre, en chimie ou en médecine, est dit *résolutif;* ce qui opère une résolution est un **résolvant**. En terme de jurispru-

dence, on qualifie de **résolutoire** ce qui opère la résolution, c'est-à-dire la cassation d'un acte.

Résolution, comme nous l'avons vu par l'un des exemples ci-dessus, se prend dans l'acception de décision, parti auquel on s'arrête. Ce sens dérivé s'explique facilement : pour prendre une décision, il faut préalablement avoir dénoué ou résolu la difficulté que présentait la chose. La décision étant le résultat de la **solution** ou **résolution**, on peut confondre ces deux termes. Un homme ferme dans la résolution prise est **résolu**, et agit **résolûment**. S'il flotte, au contraire, d'une opinion à l'autre, il est **irrésolu** et il agit **irrésolument**.

Le mot **soudre**, traduction de *solvere*, signifie proprement délier. Si nous voulons y joindre un rapport de séparation, nous y ajoutons le préfixe *ab*, et nous avons **absoudre**, proprement délier de. Ce mot signifie, en effet, renvoyer ou délier d'une accusation, figurément, pardonner. L'action d'absoudre est une **absolution**; ce qui porte absolution est dit **absolutoire**. Une absolution générale donnée solennellement par un prêtre catholique aux fidèles s'appelle **absoute**.

Ce qui est dégagé de tout lien est dit **absolu**, c'est-à-dire délié de. *Ex.* : Un pouvoir *absolu*, une vérité *absolue*, une proposition *absolue;* adv. **absolument**. Un système de gouvernement où le pouvoir est absolu s'appelle **absolutisme**, et ses partisans **absolutistes**.

Nous arrivons à la seconde acception du mot *solvere*, qui est payer. Elle tient de près au sens primitif. Celui qui doit, en effet, n'est-il pas lié par sa dette? En payant il se délie, il reprend sa liberté. L'homme capable de payer ce qu'il doit est **solvable**, il a de la **solvabilité**; dans le cas contraire, il est **insolvable**, il a pour défaut l'**insolvabilité**.

105. **Somptueux**, du latin *sumptuosus*, de *sumptus*, dépense, tiré lui-même de *sumere*, prendre, employer, dépenser.

Formes du radical : **sompt, sum.**

Il y a dans cette famille deux rameaux, dont l'un se rattache à l'idée de dépense, l'autre à l'idée de prendre.

Suivons d'abord le premier.

On qualifie de **somptueux**, adverbe **somptueusement**, ce qui annonce une grande dépense, ce qui, par suite, est luxueux et magnifique. *Ex.* : Un appartement, des habits *somptueux*. Le caractère de ce qui est somptueux est la **somptuosité**. Ce qui restreint ou règle la dépense de la table, des vêtements, des équipages est dit **somptuaire**. *Ex.* : Une loi *somptuaire*.

Dépenser complètement en réduisant à rien, et, par suite, détruire, c'est **consumer** (*cum*, augm.), qu'il ne faut pas confondre avec *consommer*, provenant d'une autre racine.

L'action de consumer, ainsi que la diminution des forces et du volume du corps humain, se nomme **consomption**, d'où l'adjectif **consomptif**, désignant ce qui a la vertu de consumer ou de détruire.

Passons au sens de prendre.

Quand on prend sur soi ou pour soi une charge, une responsabilité, on fait l'action d'**assumer** (*ad* sur ou vers). L'enlèvement miraculeux de la sainte Vierge au ciel s'appelle **assomption**. On appelle du même nom en philosophie une notion prise ou accordée d'avance.

L'action de se faire ou de prendre une opinion d'avance d'après certaines probabilités s'exprime par le verbe **présumer** (*præ*, avant); cette opinion elle même est une **présomption**. Ce qui peut être présumé est **présumable**. L'héritier présumable d'une personne, celui qui, d'après toutes les apparences, doit avoir la succession est l'héritier **présomptif**. Présumer signifie encore prendre de soi une opinion trop favorable, de là le sens d'orgueil donné au mot présomption, qui forme dans cette acception l'adjectif **présomptueux**.

Reprendre brièvement ce qui a été dit ou écrit pour le condenser, se dit **résumer**; ce travail est un **résumé**.

106. **Sort**, du latin *sortem*, hasard, fatalité.
Radical : sort, sorc.

Le sort, c'est la destinée inévitable, l'enchaînement des événements de la vie, c'est le *fatum* dont nous avons parlé plus haut (voir *Fable*). Il y a eu de tous temps des hommes qui ont cru avoir le don de connaître et d'annoncer le sort ou la

destinée des personnes; on les nomme **sorciers**. Par une suite naturelle d'idées, on s'est figuré qu'ils avaient même le pouvoir de changer le sort d'un autre homme. Cette opération qui se faisait, d'après les croyances, avec l'aide du diable, était un **sort** ou un **sortilège** (action de *lire* le sort); l'art du sorcier fait la **sorcellerie**. Jeter un sort sur quelqu'un se dit **ensorceler**, l'action accomplie est un **ensorcellement**, et celui qui la fait ou prétend la faire, un **ensorceleur**. Quand on a été ensorcelé, on peut, d'après la croyance populaire, à l'aide de conjurations ou de maléfices contraires, se faire **désensorceler**.

Du sens de destinée, le mot sort (*sortem*), par une dérivation toute naturelle, a passé à celui de condition ou manière d'être. Plusieurs objets qui ont une même manière d'être forment, par conséquent, une **sorte** ou espèce particulière. En suivant cette idée, nous trouverons que mettre ensemble les objets de même sorte se dit **assortir** (*ad*, à); c'est faire un **assortiment**. Toute chose pouvant entrer dans un assortiment, et qui est, par suite, convenable, sera dite **sortable**. Séparer des choses assorties s'exprime par **désassortir**. Les gens de même sorte, ayant un intérêt ou un sort commun sont appelés **consorts** (*cum* indiquant la ressemblance).

De *sors* ou *sortem*, le sort, les Latins avaient fait *sortiri*, obtenir par le sort; nous en avons fait **sortir**, verbe transitif, qui signifie simplement obtenir. C'est un terme de jurisprudence. *Ex.* : Cette sentence *sortira* son plein effet, c'est-à-dire obtiendra, aura. Si nous y ajoutons le préfixe *re*, nous avons **ressortir** qui veut dire obtenir de nouveau, par suite, recourir, et enfin recourir à une juridiction, en dépendre. *Ex.* : Le département de la Nièvre *ressortit* à la Cour d'appel de Bourges. Il s'ensuit que l'étendue d'une juridiction est un **ressort**, et que tout ce qui ressortit à une juridiction est qualifié de **ressortissant**. *Ex.* : Des tribunaux *ressortissants* au parlement de Paris.

NOTA. Le verbe *sortir* signifiant passer du dedans au dehors appartient à une autre famille, peut-être à celle de *sourdre*, de *surgere*, s'élever (V. Littré, au mot SORTIR[1]).

107. Spectacle, latin *spectaculum*, fait de *spectare*, regarder, tiré lui-même de *spectus*, participe passé de *spicere*.

Radical : **spect, spec, spic.**

L'idée générale autour de laquelle se groupent tous les mots de cette famille est l'idée de voir ou de regarder avec ses modifications [1].

On nomme **spectacle**, tout ce qui attire le regard ou l'attention. *Ex.:* Le *spectacle*, de la nature; un beau *spectacle;* un *spectacle* d'horreur. Tout homme qui perçoit un spectacle est un **spectateur**, féminin, **spectatrice.** La figure fantastique d'un esprit que l'on croit apercevoir est un **spectre.** On donne le même nom en physique à une image provenant de la décomposition de la lumière par le prisme ; ce nom vient probablement de la nature brillante de l'image et de l'étonnement mêlé de frayeur qu'elle dut exciter chez les premiers qui la virent. Ce qui a l'apparence d'un spectre ou ce qui concerne le spectre solaire est dit **spectral.** *Ex. :* Une apparence *spectrale*, analyse *spectrale.*

La forme sous laquelle nous apparaît un objet qui est devant nos yeux est son **aspect.** L'aspect des objets vus de loin se nomme **perspective** (de *perspicere*, litt. voir à travers). L'action de regarder dans ou sur une chose pour en examiner les détails, voir si tout est bien, en un mot surveiller, se dit **inspecter** ; l'auteur de cette action est un **inspecteur,** il fait une **inspection.**

Quand un homme, avant de faire une action, regarde prudemment autour (*circon*) de lui, pour s'assurer qu'il n'y a aucun danger, il est **circonspect,** il a de la **circonspection.** S'il regarde en arrière (*retro*) pour mesurer le chemin parcouru et en embrasser les détails, le coup-d'œil qu'il jette est **rétrospectif.**

Lorsque, au lieu de regarder un objet, on regarde une personne et qu'on la considère avec attention, le seul fait de la remarquer et de s'arrêter pour la voir constitue une distinction que nous appelons **respect,** c'est-à-dire regard jeté en

1. Cf. Cocheris et Strehly. Ouv. cité.

arrière (*re* pour *retro*). Toute personne digne de respect est **respectable.** Tout homme qui a du respect est **respectueux** et agit **respectueusement.** Ce qui manque au respect obligatoire est **irrespectueux.** *Ex. :* Une parole *irrespectueuse.* Pour désigner ce qui concerne chacun en particulier, ce qui regarde réciproquement chaque personne, on a un adjectif qui dérive directement de respect, c'est **respectif,** adv. **respectivement.**

Le mot respect, d'origine savante, forme un doublet avec **répit,** autrefois **respit,** action de regarder en arrière, de remonter à l'origine d'une cause. Le *répit* accordé à l'accusé était le temps nécessaire à l'étude et à la préparation de sa défense.

Le sentiment contraire au respect est aujourd'hui le mépris; c'était autrefois le **despit,** aujourd'hui **dépit. Dépiter** quelqu'un, c'était le regarder de haut, le mépriser. L'anglais qui a emprunté tant de mots au français, a conservé le mot *despise,* qui veut dire mépris. Dépit a perdu de nos jours sa signification étymologique; il ne signifie plus que chagrin mêlé de colère, et **dépiter** signifie causer du dépit.

Nous avons, au moral, une pénétration qui fait que l'esprit voit à travers (*per*) la pensée; cette seconde vue, ce regard intime que nous possédons s'appelle **perspicacité,** cette qualité s'exprime par l'adjectif **perspicace.**

L'attente d'une chose que notre perspicacité nous a fait entrevoir porte le nom d'**expectative.** *Ex. :* Avoir l'*expectative* d'une succession; dans ce cas nous sommes **expectants.**

Si, au lieu d'accepter une chose telle qu'on nous la présente, nous avons une certaine défiance qui nous porte à regarder par-dessous, nous avons un **soupçon,** autrefois *souspeçon;* nous faisons l'action de **soupçonner,** nous sommes **soupçonneux.** Soupçon a une forme savante, c'est **suspicion** qu'on emploie spécialement lorsqu'il s'agit d'un délit qu'on suppose exister. Il forme l'adjectif **suspect,** qui est l'objet d'un soupçon ou d'une suspicion, et le verbe **suspecter** tenir pour suspect.

Si, pour éclaircir un soupçon, on se livre à une observation secrète, occulte des personnes, on fait l'action d'**épier,** autrefois espier, par prosthèse de l'*e* (*spicere*). L'homme qui se livre

à cette observation est un **espion** (venu par l'italien *spione*) ; il fait l'action d'**espionner**, que l'on nomme **espionnage**.

L'action d'observer attentivement les idées pour les combiner et créer des théories s'exprime par le verbe **spéculer**, dont la signification se réduit parfois à la combinaison des idées commerciales ou financières. Le substantif **spéculation** exprime cette action, qui est faite par un **spéculateur**. On qualifie de **spéculatif** tout ce qui a rapport au raisonnement seul ou à la **spéculation**, et qui est, par conséquent, l'opposé de pratique.

Quand l'action d'observer a pour objet de distinguer les choses entre elles, de les placer par catégories, elle s'exprime par **spécifier** ; chaque catégorie forme une **espèce** ; l'échantillon d'une espèce est un **spécimen**. L'action de spécifier, c'est-à-dire la détermination des caractères particuliers d'une chose porte le nom de **spécification**, et ce qui sert à l'établir est **spécifique**. On qualifie de **spécial**, adv. **spécialement**, par opposition à général, ce qui est particulier à une espèce. *Ex.:* Des études *spéciales*, c'est-à-dire consacrées à une espèce particulière de connaissances. La qualité de ce qui est spécial est la **spécialité**. *Ex.*: Ce député s'est fait une *spécialité* des questions de finances. Tout homme qui s'occupe d'une spécialité est un **spécialiste**. On désigne par l'adjectif **spécifique** ce qui est exclusivement propre à une espèce. *Ex.:* Le nom *spécifique*, c'est-à-dire le nom de l'espèce. Le poids *spécifique* des corps, le poids de l'unité de volume comparé au poids d'un même volume d'eau pure.

La qualification d'**espèces** a été donnée non seulement aux objets qui peuvent se classer, mais aussi à certaines matières auxquelles l'usage a consacré particulièrement cette dénomination. C'est ainsi qu'on appelle de ce nom les monnaies d'or ou d'argent, peut-être à cause de la diversité des pièces. Les Latins appelaient du nom de *species*, qui a donné directement le mot espèce, les aromates, considérés comme les espèces par excellence. Nous avons adopté cette appellation pour désigner le poivre, le gingembre, la muscade et la cannelle ; mais *species*, après être devenu *espesses*, dans le roman, prit bientôt la forme *espices*, puis **épices**, qui donne le verbe **épicer**, assaisonner avec des épices, le substantif **épicier**, celui qui vend des épices, et **épicerie**, le commerce de l'épicier.

Ce qui présente une belle apparence, mais qui n'a que l'apparence, est qualifié de **spécieux**, de *speciosus*, beau, dérivé de *species*, beauté.

Un écrit qui donne la vue anticipée de quelque chose, soit d'un ouvrage à publier, soit d'une entreprise de commerce, est un **prospectus** (*pro*, avant).

La racine *spec* ou *spic* entre dans quelques noms composés. Citons notamment **auspice**, du latin *auspicium*, contraction de *avis spicium*, vue, et par suite, prédiction par le vol ou le chant des oiseaux ; **frontispice**, littéralement examen du front d'un bâtiment, et par suite, ce front lui-même.

108. Station, du latin *statio*, fait de *stare*, *statum*, être debout, d'où dérivent les verbes *sistere*, se tenir, *statuere*, établir.

Le radical prend les formes **stat, stab, stag, stan, sti, sist.**

Pour mettre un peu d'ordre dans l'étude de cette nombreuse famille, nous envisagerons successivement les mots qui se rattachent au verbe latin *stare*, ceux qui dérivent du verbe *sistere*, enfin ceux qui ont pour origine le verbe *statuere*. Ces trois verbes ont cela de commun qu'ils expriment, avec des nuances différentes, l'idée de se tenir ou de faire tenir debout.

L'action de se tenir debout est une **station**; elle implique le défaut de mouvement, d'où le sens de pose, arrêt; le mot station désigne par suite le lieu où l'on s'arrête. *Ex.* : Une *station* de chemin de fer. Dans le sens d'arrêt, il donne lieu au verbe **stationner**, s'arrêter, au substantif **stationnement**, action de demeurer en place, à l'adjectif **stationnaire**, qui reste au même point ou dans la même place. Le verbe *stare* a donné directement en français le verbe **ester** employé seulement à l'infinitif. Il marque l'action de se tenir debout devant un tribunal, d'y comparaître soit comme demandeur, soit comme défendeur. *Ex.* : La femme ne peut *ester* en jugement sans l'autorisation de son mari.

Une manière d'être ferme et durable est un **état**, autrefois ***estat***.

On qualifie de **stable** toute chose qui se tient et dont la condition, par conséquent, est fixe et durable. La condition de ce qui est stable est la **stabilité**. Ce qui manque de stabilité est **instable**, d'où le substantif **instabilité**. Rendre stable, c'est-à-dire asseoir, fixer, se dit **établir**, autrefois *establir* : on en a fait **établissement**, action d'établir. Une table fixe sur laquelle travaillent les menuisiers est un **établi**. Établir de nouveau se dit **rétablir**, mot qui a fait le substantif **rétablissement**.

On dit aussi **préétablir** pour établir d'abord, avant tout (*præ*, avant).

Les animaux domestiques, bœufs, chevaux, moutons sont quelquefois gardés la nuit en plein air dans des parcs qu'on change à volonté, c'est l'usage exclusif des peuples nomades. Chez les populations fixes, on les enferme le plus souvent dans des logements stables qu'on appelait chez les Latins *stabula* (sing. *stabulum*) d'où nous avons fait **estables**, puis **étables**. Loger dans une étable se dit parfois **établer**.

On appelait autrefois du nom de **stage** la résidence que devait faire chaque nouveau chanoine pendant six mois dans son église pour être reconnu titulaire de son canonicat; on a donné ce nom, par extension, au temps d'épreuve dont on doit justifier pour être reconnu apte à certaines professions. Celui qui fait son stage est un **stagiaire**. Le même mot, sous la forme **étage**, signifiait dans l'origine demeure, comme le prouve ce vers de la chanson de Roland :

Il me suira ad Ais, à mon *estage*.

c'est-à-dire à ma résidence. Il a peu à peu dévié vers le sens de espace entre deux planchers, et, comme les étages d'une maison sont superposés, on a fait le verbe **étager** pour signifier disposer l'un au-dessus de l'autre par étages. De même on a nommé **étagère** un meuble composé de plusieurs planches fixées par étages.

Une pièce de bois qu'on met debout pour fortifier un mur qui menace de s'écrouler est un **étançon**, autrefois *estançon*, d'où le verbe **étançonner**, mettre des étançons.

Une strophe poétique formant un sens complet et indiquant

une sorte de repos ou d'arrêt dans le poème est une **stance**. Ce mot s'employait au seizième siècle dans le sens de demeure.

Une figure de plein relief représentant un homme ou une femme en entier est une **statue**; elle est faite par un artiste appelé **statuaire** ; quand elle est toute petite, c'est une **statuette**.

La hauteur de la taille humaine est la **stature**

Passons aux composés de *stare*. Un fait accessoire qui se tient auprès, autour (*circum*) du fait principal est une **circonstance**. Exposer un fait avec toutes les circonstances qui s'y rattachent, c'est le **circonstancier**. On appelle en grammaire complément **circonstanciel** tout complément qui exprime une circonstance particulière de l'action.

Un objet qui se tient éloigné d'un autre en est **distant** (*dis*, marquant la séparation), l'espace qui les sépare est une **distance**. Un cheval qui en dépasse en autre, qui laisse une distance entre lui et son rival l'a **distancé**. Deux choses à égale distance d'une troisième sont **équidistantes** (*æquus*, égal).

Une chose fixe qui, se tenant en face de nous, arrête notre marche ou nos projets est un **obstacle** (*ob*, en face). Il n'y a pas en français de verbe *obster*, mais le participe de ce verbe fictif entre en composition dans la préposition **nonobstant**, qui veut dire malgré, en dépit de l'obstacle. *Ex.* : Je parlerai *nonobstant* vos prières. Ce *nonobstant*.

Se tenir en place, y demeurer, par opposition à s'en aller, se rend par **rester** (de *re* pour *retro*, en arrière, et *stare*). Lorsqu'une partie d'un tout a été enlevée ou s'en est allée, la partie qui demeure est un **reste** ou un **restant**. L'animal qui s'obstine à rester quand on veut le faire marcher, et figurément l'homme difficile à conduire sont **rétifs** (on disait autrefois *restif*). Quand une personne ou une chose reste par suite d'un obstacle qui l'empêche d'avancer, elle **s'arrête**, elle est **arrêtée**.

Ce verbe, qu'on écrivait autrefois *arester*, signifie littéralement faire rester à (*ad*). L'*s* étymologique se retrouve dans le substantif **arrestation**, action d'arrêter une personne. *Ex.* : L'*arrestation* du coupable. L'action de s'arrêter se rend par le mot **arrêt** : l'*arrêt* d'un train. Arrêter signifie aussi fixer ou régler, prendre

une décision. La décision d'un tribunal est un **arrêt**, celle d'un agent de l'administration, un **arrêté**.

La matière propre d'un corps est la **substance**, c'est-à-dire ce qui se tient dessous (*sub*). Cette désignation vient de ce que, ne connaissant les êtres que par leurs qualités, nous plaçons sous ces qualités un sujet. Ce qui est rempli d'une substance succulente et nourrissante est **substantiel** : une nourriture *substantielle*. Le changement d'une substance en une autre porte le nom de **transsubstantiation** (*trans*, marquant le changement). Le verbe **transsubstantier** n'est employé que dans la langue de la théologie; de même pour le mot **consubstantiel**, qui est de la même substance : le fils est *consubstantiel* au père. Le mot qui désigne un être par sa nature, sa substance même est le **substantif**. Les Latins l'appelaient *nomen substantivum* par opposition au *nomen adjectivum*, qui désignait l'être non plus par sa substance, mais par l'un de ses attributs. Du mot substantif employé adjectivement, on a fait l'adverbe **substantivement**.

Le verbe *stare* forme avec les préfixes *in*, *cum*, *præ*, des composés où le sens étymologique est moins apparent.

Ce qui se tient sur nous, au-dessus de nous, et par conséquent nous menace est **instant**. *Ex.* : Le besoin, le péril est *instant*. Ce qui est sur nous, nous presse, nous poursuit; c'est le sens le plus usité de l'adjectif instant : mes *instantes* prières, mon *instante* sollicitation; et de l'adverbe **instamment** : je demande *instamment*. Une sollicitation instante, c'est-à-dire pressante est une **instance**. Le sens étymologique de instant, ce qui est sur nous, ce qui nous presse, se retrouve dans le substantif dérivé un **instant**, qui signifie la partie du temps qui est actuelle, qui n'est qu'un point dans la durée et qui, par conséquent, nous presse d'agir. Ce qui se produit en un instant est **instantané**, adv. **instantanément**, et a pour qualité l'**instantanéité**.

L'homme de ferme volonté, qui reste toujours semblable à lui-même est **constant**; adv. **constamment**; sa qualité est la **constance**. Si, au contraire, sa volonté chancelle et varie, il est **inconstant** et a pour défaut l'**inconstance**. Constant a encore le sens de certain : une vérité *constante*, il est *constant* que...,

parce que ce qui est certain est bien **établi**. Peut-être faut-il rattacher à constant, employé dans cette acception, le verbe **constater**, rendre constant, certain, d'où le substantif **constatation**. Enfin l'objet que l'on achète est acquis à un prix fixé, déterminé, lequel est pour ainsi dire en équilibre avec l'objet dont il représente la valeur; nous disons qu'il coûte telle somme. Le verbe **coûter** vient du latin *constare*, se tenir avec, par le changement de *n* en *u*; il s'écrivait autrefois *couster*. Le prix que coûte une chose est le **coût**; quand elle coûte beaucoup elle est **coûteuse**.

Avec le préfixe *præ* indiquant la supériorité, et le radical *sta*, a été formé le substantif **prestance**, qui indique une manière de se tenir, de se présenter avec dignité et gravité. Avec le même préfixe pris dans le sens de devant, les Latins avaient fait le verbe *præstare* faire tenir devant, mettre à la disposition, fournir. Nous en avons fait notre verbe **prêter**, autrefois *prester*. L'action de prêter, ainsi que la chose prêtée constitue un **prêt**. On dit **prestation**, quand il s'agit d'un serment que l'on prête. Ce même mot s'emploie aussi pour désigner les journées de travail que les habitants des communes sont tenus de fournir pour l'entretien des chemins; l'homme soumis à cet impôt est un **prestataire**. En nous rappelant que *præstare* veut dire mettre à la disposition de, nous trouverons tout naturel que l'idée de disposé à se rende par l'adjectif **prêt**, jadis *prest*. En suivant cette idée, nous comprendrons qu'on ait qualifié de **preste** ce qui est dispos, c'est à dire prompt et agile. Ce dernier mot donne lieu au substantif **prestesse** et à l'adverbe **prestement**. Il entre de plus en composition dans le mot **prestidigitateur**, homme qui a les doigts prestes, et dont l'art est la **prestidigitation**.

Reste le mot **superstition** qu'il est assez difficile d'expliquer. Selon Littré, les Latins avaient un verbe *superstitare* (composé de *super* et de *stare*, proprement se tenir au-dessus) qui signifiait protéger. La superstition serait donc la crainte des dieux, le respect de leur protection, sentiment fondé sur l'ignorance. Celui qui est enclin à la superstition est **superstitieux**, adv. **superstitieusement**.

Nous passons aux composés du verbe *sistere*, dans lesquels

domine la signification de fermeté, de fixité. Avoir l'être, c'est-à-dire posséder sa nature propre, indépendante et distincte, s'exprime par **exister** (*ex* et *sistere*, s'élever hors de, paraître), de là le substantif **existence** et l'adjectif verbal **existant**. Pour exprimer l'idée d'exister avant, on ajoute au verbe le préfixe *præ*, et l'on a **préexister**, qui forme le substantif **préexistence**. Veut-on dire exister avec, on ajoutera le préfixe *co* pour *cum*, et l'on aura le verbe **coexister**, d'où le substantif **coexistence**.

Pour ajouter à l'idée d'existence l'idée de durée, de continuité, on joint, au radical le préfixe *sub*, après, et l'on a **subsister**, littéralement exister après, exister encore, continuer d'être. La nourriture qui fait subsister un être vivant s'appelle **subsistance**.

Veut-on faire entendre qu'une chose se maintient en dépit des obstacles que rencontre son existence? On emploiera le verbe **persister** (*per* marquant le prolongement, comme dans *per*manence); il donne lieu au substantif **persistance** et à l'adjectif **persistant**.

Si l'être ne rencontre pas seulement un obstacle, mais une force qui tend à le réduire, pour ne pas succomber, il est obligé de **résister**, c'est-à-dire d'opposer de la **résistance** (*ré* indiquant retour ou opposition). Ce qui résiste est dit **résistant**. Si la force est assez grande pour vaincre toute résistance, elle est **irrésistible**.

Mais pour résister, comme pour persister, il faut qu'un objet ait une certaine force, une certaine cohésion, que toutes ses parties, en un mot, se tiennent solidement ensemble; c'est ce que l'on exprime en disant qu'il a de la **consistance**, ou qu'il est **consistant**. Ces deux mots dérivent du verbe **consister**, littéralement exister avec.., être réuni, en parlant des éléments d'une chose. Le même verbe a formé un mot désignant une assemblée religieuse ou conseil spécialement en usage chez les protestants, c'est **consistoire**, qui forme l'adjectif **consistorial** et quelques termes techniques qu'il est inutile de rappeler.

Quand une personne se tient fermement dans une idée, dans un dessein qu'elle veut réaliser, qu'elle y revient chaque fois que les circonstances l'en éloignent, on dit alors qu'elle **insiste**,

qu'elle a de l'**insistance** (*in* dans, sur). Si au contraire cette personne abandonne son dessein, on dira qu'elle se **désiste.** L'acte par lequel on se désiste est un **désistement.**

Celui qui est présent à un événement, ou qui se tient près d'un autre pour l'aider, fait l'action d'**assister** (*ad*, vers, auprès). littéralement se tenir près; l'action se nomme **assistance,** et celui qui assiste est un **assistant.**

Nous terminerons cette longue revue par les composés et dérivés du verbe latin *statuere.* Celui-ci signifie établir, dans tous les sens. Mais le verbe **statuer** et tous les mots qui s'y rattachent ont plutôt le sens figuré. Statuer, en effet, c'est faire une règle, une ordonnance destinée à établir un certain état de choses. La règle est un **statut.**

On exprime d'une façon générale par le verbe **instituer** (*in,* dans, et *statuere*), mot à mot, établir dans, l'action de fonder un ordre, une société, un établissement quelconque. C'est ainsi qu'on dit : Bonaparte *institua* l'ordre de la légion d'honneur; le gouvernement *institua* des fêtes nationales. Il se dit des personnes pour signifier qu'on les établit dans une fonction, une dignité : *instituer* un juge. L'action par laquelle on institue, et, par extension, la chose instituée est une **institution.** Dans un sens plus restreint et plus précis une chose instituée est un **institut**; il se dit notamment d'une congrégation religieuse : l'*institut* des jésuites, ou d'une société savante : l'*Institut* de France L'homme qui institue est un **instituteur,** nom que l'on donne spécialement à celui qui est chargé d'élever ou d'*instituer* les enfants pour en faire des hommes. Un ouvrage élémentaire qui expose les principes du droit ou des institutions romaines s'appelle **Institutes.**

Toute personne à qui l'on retire la fonction dans laquelle on l'avait instituée se trouve par ce fait **destituée,** elle est frappée de **destitution.**

Si à l'idée d'instituer vous joignez celle de réunir et de coordonner les éléments de votre travail, vous formez **constituer** (*cum,* avec), littéralement, établir avec ou ensemble. L'acte auquel on se livre est une **constitution,** mot qui désigne aussi la manière dont la chose est constituée, et quelquefois la chose elle-même. On qualifie de **constitutif,** ce qui entre

dans la constitution d'un objet, et de **constitutionnel**, ce qui a rapport à la constitution.

Quand on remet dans son premier état une chose qui avait été dérangée ou détruite, on la **restitue**; on en fait la **restitution**. Ex. : *Restituer* un ouvrage, c'est le remettre dans l'état où il était primitivement; *restituer* un animal antédiluvien, c'est le représenter tel qu'il était. Restituer signifie aussi rendre ce qui avait été pris; de là l'adjectif **restituable** appliqué à ce que l'on doit rendre.

Il arrive parfois qu'on établit une chose à la place d'une autre pour en tenir lieu. On est censé, dans ce cas, glisser l'objet remplaçant sous l'objet remplacé, qu'on enlève quand le premier est bien établi; ainsi se forme le verbe **substituer** (*sub*, sous), mot à mot établir sous. Il donne à son tour le mot **substitution**, action de substituer, et **substitut**, l'homme qui en remplace un autre dans une autre fonction.

Nous pourrions rattacher à cette famille quelques autres vocables d'une parenté possible, mais douteuse, comme *destiner, obstiner, restaurer*, etc.; mais ici, comme partout, nous avons cru ne devoir donner que les mots dont la filiation est facile à suivre. Nous avons omis à dessein les mots de cette famille qui viennent directement du grec, comme *statique*, *statistique*, *extase*, etc.

109. **Strict**, de *strictus*, participe de *stringere*, serrer.

Le radical prend les formes **strict**, **strein**, **train**, **trin**, **tres**, **troit**, **treci**.

Strict est la forme savante d'un doublet dont la forme populaire est **étroit**, jadis *estreit*, *estroit*.

Strict veut dire étroit, rigoureux, et ne s'emploie qu'en parlant des choses morales. *Ex.* : Un devoir *strict*; la *stricte* vérité; un homme *strict*. Il a pour adverbe **strictement**.

Étroit a une signification beaucoup plus étendue; il s'emploie au propre pour signifier qui n'a pas de largeur. *Ex.* : Une rue *étroite*, un chemin *étroit*; et au figuré dans le même sens que strict : Un devoir *étroit*, un joug *étroit*. Il ne saurait toutefois se dire des personnes. Il forme l'abverbe **étroitement**, le substantif **étroitesse**, qualité de ce qui est étroit, les verbes

étrécir et **rétrécir** (*re* explétif), signifiant tous deux rendre plus étroit, lesquels donnent lieu aux substantifs **étrécissement** et **rétrécissement.**

Un espace de mer resserré entre deux terres est un **détroit** (*dé* intensif). Ce mot signifiait aussi dans le vieux français une étendue de terrain limitée, par conséquent resserrée, sur laquelle s'exerçait une juridiction. *Ex.* :

> Quand des chiens étrangers passent en quelque endroit
> Qui n'est pas de leur *détroit* (La Fontaine.)

Dans cette acception il a cédé la place à la forme savante **district**, avec laquelle il forme un doublet.

Détroit signifiait aussi serrement de cœur, angoisse causée par un besoin ou par un danger. *Ex.* : Combien qu'ils fussent en *destroit* de vivres (Amyot). On emploie aujourd'hui **détresse.**

L'action de presser fortement (*stringere*) se dit **étreindre**, autrefois *estreindre* (par adjonction de l'*e*); elle porte le nom d'**étreinte.**

Si l'on presse ou étreint quelqu'un assez pour enchaîner ou forcer sa volonté, l'action étant plus énergique, l'expression a besoin d'être renforcée; c'est ce que l'on fait en ajoutant à *stringere* le préfixe *cum*, ce qui nous donne **contraindre**, jadis *constraindre*, que, par analogie, on devrait écrire *contreindre*. L'action subie dans ce cas est une **contrainte**. La contrainte matérielle qui a pour objet de rétrécir le diamètre d'une chose en la resserrant porte le nom de **constriction**, de *constrictum*, supin de *constringere*. *Ex.* : La *constriction* de la gorge, c'est-à-dire le resserrement causé par la douleur ou l'émotion. Ce qui resserre en agissant circulairement est qualifié de **constricteur**. *Ex.* : Le boa *constricteur*, serpent qui étouffe sa proie en s'enroulant autour d'elle. En médecine, on appelle **constringent** ce qui a pour objet d'opérer une constriction : moyen *constringent.*

Lorsque, par une pression réelle ou fictive, on réduit un objet à des limites plus étroites, on **restreint** cet objet. On appelle **restringent**, en médecine, ce qui a la propriété de resserrer les tissus. Au figuré, la condition qui restreint une

idée, une clause, une promesse, est apelée **restriction**; et ce qui établit ou exprime une restriction est dit **restrictif**.

Assujettir quelqu'un à une obligation s'exprime par **astreindre**. En médecine, on qualifie d'**astringentes** les substances qui ont la propriété de déterminer une sorte de crispation dans les tissus; cette contraction porte le nom d'**astriction**.

110. Structure, du latin *structura*, de *struere*. *structum*, édifier, bâtir.

Les formes du radical sont **struct, strui, stru.**

L'idée générale est celle de bâtir, édifier. On appelle **structure** la manière dont un édifice est bâti, ou l'arrangement des diverses parties d'un corps organisé. Il se dit figurément d'une phrase ou d'un discours.

Quand on réunit ensemble (*cum*) des matériaux qu'on arrange pour en former un tout, on fait l'action de **construire**; il en résulte une **construction**, qui est l'œuvre d'un **constructeur**. Si la chose édifiée vient à être défaite et qu'on l'édifie de nouveau, elle sera **reconstruite**, et l'œuvre accomplie sera une **reconstruction**. La partie d'une construction qui est au-dessous du sol porte spécialement le nom de **substruction**.

Renverser une chose construite, et, par suite, ruiner, anéantir, c'est **détruire**, autrefois *destruire*; c'est en faire la **destruction**. Celui qui détruit est un **destructeur**, et ce qui possède la force ou la vertu de détruire reçoit la qualification de **destructif**. Une chose qui peut être détruite est **destructible**; dans le cas contraire, elle est **indestructible**. L'action de se détruire réciproquement se rend par le verbe composé s'**entre-détruire**.

L'action d'élever un édifice moral dans l'intelligence, c'est-à-dire d'y édifier un ensemble de connaissances, s'exprime par **instruire** (*in*, dans), d'où le substantif **instruction**, ensemble des connaissances acquises, l'adjectif **instructif**, qui a la vertu d'instruire. On nomme **instructeur**, en général, celui qui instruit, et en particulier, celui qui donne aux jeunes soldats l'instruction militaire.

Lorsque certains corps s'accumulent dans un lieu étroit et

forment un obstacle de nature à boucher le passage, on dit qu'ils **obstruent**; ils forment une **obstruction**. En médecine, on qualifie d'**obstructif** ce qui cause des engorgements dans les vaisseaux. Pour exprimer l'action d'ôter ce qui obstrue, on a fait le verbe **désobstruer** et le substantif **désobstruction**, peu usités l'un et l'autre.

La chose dont on se sert pour produire un travail ou un effet quelconque est un **instrument** (d'*instruere*, pour *struere*, avec le suffixe *mentum*, qui désigne l'action, et, par suite, l'objet qui fait l'action). Il forme l'adjectif **instrumental**, qui sert d'instrument. Quand la signification de ce mot est restreinte aux objets dont on se sert pour produire des sons en musique, il forme les substantifs **instrumentation**, art de disposer la partie instrumentale d'un morceau, et **instrumentiste**, celui qui joue d'un instrument.

Instrument désigne aussi, en jurisprudence, un titre écrit établissant des droits; de là vient l'adjectif **instrumentaire**, dont on qualifie les témoins qui assistent un officier public dans les actes qu'il rédige, et le verbe **instrumenter**, dresser un acte, un contrat. *Ex.* : Les huissiers sont allés *instrumenter* chez lui.

111. Suivre, du latin *sequi*, *secutum*, même signification.

Radical : **suiv**, **suit**, **sequ**, **secu**, **sec**.

Pour comprendre comment *sequi* a pu se transformer en *suivre*, il faut admettre, avec Littré, une forme barbare *sequire*, qui, par la chute de l'atone brève et de la consonne médiane est devenu *suire*, laquelle a pris le *v* comme consonne d'appui vers le quinzième siècle.

L'idée générale d'aller ou marcher après, de se conformer à, domine la famille.

Ce qui vient après est qualifié de **suivant**. On emploie ce mot comme substantif pour désigner le serviteur qui accompagne quelqu'un, qui le suit. L'ensemble des suivants d'un grand personnage forme sa **suite**. *Ex.* :

> Oui de ta *suite*, ô roi, de ta *suite*, j'en suis. (V. Hugo.)

Ce n'est là qu'une des acceptions du mot suite, qui signifie en général ce qui vient après, ce qui succède à.

Suivre comme effet, découler comme conséquence, s'exprime par le verbe **s'ensuivre**.

Ce qui vient après vient **ensuite**, adverbe composé de *en* et du mot *suite*.

Ajoutez à suivre une idée de ténacité, d'importunité ou d'hostilité, vous avez **poursuivre** (*pour* exprimant le prolongement; littéralement, suivre sans cesse, suivre jusqu'au bout). *Ex. : Poursuivre* un projet, *poursuivre* quelqu'un de ses réclamations.

Je suis un malheureux que le destin *poursuit*. (Racine.)

L'action dans ce cas est une **poursuite**, et son auteur, un **poursuivant**.

Avec l'idée d'hostilité, poursuivre a une forme savante, c'est **persécuter**, fait de *per*, autre forme de pour, et *secutum*, supin de *sequi*. Il ne se dit que d'une poursuite injuste qui se nomme **persécution**, laquelle est faite par un **persécuteur**.

Quand on veut exprimer du mépris pour ceux qui s'attachent à quelqu'un par intérêt et lui forment une suite, on emploie le mot **séquelle**. *Ex. :* Je me moque de lui et de toute sa *séquelle*.

Un certain nombre de personnes qui suivent en politique ou en religion une opinion dissidente, forment une **secte** (de *secta*, dérivé de *sequi* par l'intermédiaire de *sectari*). Un membre d'une secte est un **sectaire**. Celui qui suit l'opinion de quelque philosophe, docteur ou hérésiarque est un **sectateur**. *Ex. :* C'est un grand *sectateur* d'Aristote.

Une pièce de plain-chant, en vers rimés, qui suit le *Graduel* et l'*Alleluia*, est une **séquence**; c'est ce qu'on nomme vulgairement une *prose*.

Un fait qui en suit naturellement un autre, dont il est le résultat, s'appelle une **conséquence** (*cum*, augmentatif). Quand un homme agit avec suite, que ses paroles et ses actions s'enchaînent logiquement, on dit qu'il est **conséquent**, adv., **conséquemment**. Quand il parle ou agit, au contraire, sans suite, sans liaison, il est **inconséquent**, il agit **inconséquem-**

ment, il se rend coupable d'**inconséquence.** Deux ou plusieurs choses qui se suivent immédiatement sont dites **consécutives**, elles viennent **consécutivement**. Quand une chose vient après une autre sans venir immédiatement, elle n'est plus consécutive, elle est **subséquente**, adv., **subséquemment** (*sub*, après, exprime une idée plus large que *cum*, qui indique la réunion, l'assemblage).

La suite et l'ordonnance d'un convoi mortuaire se nomment **obsèques**. L'homme qui vous poursuit de sa complaisance et de ses égards est **obséquieux**, il a pour défaut l'**obséquiosité**.

Le rang qui suit immédiatement le premier porte le titre de **second** (de *secundus*, formé de *sequi*), adv., **secondement**. Ce qui ne vient qu'au second rang, qui n'est, par conséquent, qu'accessoire, est **secondaire**, adv., **secondairement**. *Ex.* : C'est là une raison *secondaire*, vous avez oublié la principale. Il signifie aussi qui vient au second rang par ordre de date : L'enseignement *secondaire*. Servir de second à quelqu'un, c'est-à-dire l'aider dans un acte ou dans une entreprise, se dit **seconder**. « Les anciens, ayant divisé l'heure ou le degré en soixante parties, les avaient appelées *minutæ*, parties menues ou *minutes*; ayant divisé de nouveau ces parties en soixante autres plus petites, ils avaient nommé les premières : *minutæ primæ*, et les autres : *minutæ secundæ*..... Nous avons abrégé tout cela en disant : *minutes*, **secondes** ». (Littré.)

L'action de suivre un ordre qu'on a reçu ou une idée qu'on a conçue, c'est-à-dire de les poursuivre jusqu'à entier accomplissement, se dit **exécuter** (mot à mot, suivre jusqu'au bout); l'action faite est une **exécution**, et celui qui la fait, un **exécuteur**; la chose susceptible d'être exécutée est **exécutable**; le pouvoir chargé officiellement de veiller à l'exécution d'une loi est qualifié d'**exécutif**; enfin, en terme de jurisprudence, ce qui doit être exécuté est **exécutoire**. Le musicien qui exécute un morceau, c'est-à-dire qui suit et exprime la pensée du compositeur, est un **exécutant**. Le défaut d'exécution est une **inexécution**, c'est un fait qui se produit quand la chose commandée est **inexécutable**.

Si vous voulez préserver une chose de tout contact avec les personnes ou les choses voisines, vous la faites suivre par

quelqu'un qui vous chargez de la maintenir dans l'isolement. Cette garde constitue un état qu'on nomme **séquestre**. Quand il s'agit d'une personne qu'on veut isoler, au lieu de la faire suivre, on l'enferme dans un lieu d'où elle ne puisse sortir. Cette action, qui se nomme **séquestration**, s'exprime par le verbe **séquestrer**.

112. **Tact**, du latin *tactum*, supin de *tangere*, toucher.

Le radical prend les formes **tact, tang, tag, teg, tig, ting, tein, tât, tach, tax.**

L'idée de toucher, considérée soit au point de vue de la sensation produite sur celui qui touche, soit au point de vue de l'effet éprouvé par l'objet touché, tel est le fil qui nous guidera au travers des mots de cette famille.

Le **tact** est celui de nos sens par lequel nous jugeons de certaines qualités extérieures des corps, comme la température, la consistance, etc. Tout ce qui a rapport au tact est **tactile** : organe *tactile*, qualité *tactile*. Tout ce qui peut être saisi par le tact est **tangible**. En géométrie, on qualifie de **tangent** ce qui touche une ligne ou une surface en un seul point. *Ex.* : Un plan *tangent*. Cet adjectif s'emploie comme substantif au féminin : une *tangente*. On appelle point de **tangence** le point où deux lignes se touchent sans se couper.

L'état de deux ou plusieurs corps qui se touchent est un **contact**. Ce qui se transmet par le contact est **contagieux**, et cette transmission elle-même est une **contagion**. Ces deux mots se disent particulièrement, au figuré, des vices, au propre, des maladies. Deux objets qui se touchent sont **contigus**, leur état se nomme **contiguité** (de *cum*, et *tig*, contenu dans *tetigi*, parfait de *tangere*).

Un objet dont on n'a rien enlevé, auquel, par conséquent, on n'a pas touché, est **intact** (*in*, non, et *tactus*, touché). La même idée s'exprime par le terme populaire **entier**, adv. **entièrement** (du latin *integer*), qui s'emploie pour qualifier une chose qui n'est ni mutilée, ni brisée, ni partagée, dont toutes les parties sont à leur place, et qui, par conséquent, n'a pas

été touchée. Cet adjectif a une forme savante, c'est **intègre**, qui s'applique aux personnes considérées au point de vue du caractère, de la vertu. On dit : un juge *intègre*, une vertu *intègre*, c'est-à-dire que rien n'a entamée ni altérée. La qualité d'être entier et intègre s'exprime par le substantif **intégrité** ; c'est ainsi qu'on dit : l'*intégrité* du territoire, l'*intégrité* d'un juge. Ce qui n'a éprouve aucune diminution, qui est, par conséquent, dans tout son entier, est dit **intégral** : un payement *intégral*; on dit aussi, en employant l'adverbe : il m'a payé **intégralement**. Ce qui contribue à former un tout, ce qui en est partie nécessaire, s'exprime par l'adjectif **intégrant**. *Ex.* : Notre opinion est partie *intégrante* de nous-mêmes. Remettre une chose divisée dans son état primitif, la rendre entière, c'est la **réintégrer**. Ce mot prend par dérivation le sens de réinstaller, remettre. *Ex.* : On l'a *réintégré* dans son domaine; *réintégrer* quelqu'un dans les prisons. L'action de réintégrer est une **réintégration**.

Parvenir à toucher se dit **atteindre** (*ad, tangere*, toucher à); l'action est une **atteinte**. On dit **ratteindre** pour atteindre de nouveau. Ces mots supposent toujours une difficulté vaincue, un effort.

En partant du mot atteindre et en suivant une succession d'idées qui dérivent tout naturellement les unes des autres : atteindre, rencontrer, advenir, nous arrivons au mot **contingent**, qui peut arriver ou ne pas arriver, éventuel. *Ex.* : Sous le règne de la liberté, le bien est certain, le mal n'est que *contingent*. La possibilité qu'une chose arrive ou n'arrive pas se nomme **contingence**, c'est l'opposé de nécessité. Contingent s'emploie comme substantif pour désigner ce qui échoit à chacun : chaque ville fournira son *contingent*.

Toucher une chose pour en prendre connaissance se dit **tâter**. On tâte souvent une chose pour voir quel parti on peut en tirer; de là le sens d'essayer que prend le verbe tâter. Tâter avait donné le substantif *taston* ou *tâton*, qui produit à son tour le verbe **tâtonner**, chercher dans l'obscurité en tâtant, ou procéder par essais, faute d'avoir une méthode certaine. On peut le considérer comme un fréquentatif de tâter. Le substantif ne s'emploie plus que dans la locution adverbiale **à tâ-**

tons. L'action de **tâtonner** est un **tâtonnement**, et, celui qui la fait, un **tâtonneur**.

Du substantif inusité *tâton*, employé ordinairement pour tâtonneur, on a formé le diminutif **tatillon**, homme qui touche à tout, qui s'amuse à des détails puérils. Ce mot produit à son tour le verbe **tatillonner**, entrer inutilement dans toutes sortes de petits détails, et le substantif **tatillonnage**.

Le verbe *tangere* a dans le latin un fréquentatif, *taxare*, qui signifie toucher fréquemment, évaluer, régler. De là on a fait le verbe **taxer**, qui veut dire régler, limiter le prix des denrées, des marchandises, et, par suite, établir la quotité de l'impôt. Un règlement par lequel l'autorité fixe le prix de certaines choses est une **taxe** : la *taxe* du pain. Une taxe ou impôt mis sur des objets déjà taxés ou imposés est une **surtaxe**. L'action de taxer est une **taxation**, et le prix proportionnel, établi soit pour une denrée, soit pour une imposition, est un **taux**. La quantité de travail à laquelle on a été taxé ou à laquelle on s'est taxé soi-même est une **tâche** ; l'ouvrier qui travaille à la tâche et non à la journée est un **tâcheron**. Comme la tâche est toujours assez grande pour exiger un effort de celui qui en est chargé, l'action de faire des efforts pour venir à bout de, s'est exprimée par le verbe **tâcher**.

Du sens d'apprécier à celui de blâmer, d'accuser, il n'y a qu'un pas. C'est ainsi qu'on dit : *taxer* quelqu'un d'avarice.

113. Temps, du latin *tempus*, *temporis*, même signification.

Formes du radical : **temp**, **tremp**, **tempor**, **temper**, **tempest**.

Le mot **temps** a de nombreuses acceptions en français. Nous retiendrons seulement celles qui ont donné lieu à des dérivés. Il désigne en général la durée, mais une durée mesurable et bornée. Il est l'opposé de l'éternité, qui s'entend de la durée incommensurable et illimitée. Ce qui ne dure qu'un temps est qualifié de **temporaire**, adv. **temporairement**. *Ex. :* Un président de république n'a qu'un pouvoir *temporaire*. Le fait de prolonger une action pour gagner du temps s'exprime par le verbe **temporiser**, d'où les substantifs **temporiseur**, celui

qui cherche à gagner du temps, **temporisation**, action de temporiser, et l'adjectif **temporisateur**, qui fait gagner du temps. *Ex.* : Une action *temporisatrice*.

Le temps, avons-nous vu, est l'opposé de l'éternité. Comme opposé d'éternel, on a l'adjectif **temporel**, adv. **temporellement**, qui a rapport au temps, c'est-à-dire à la vie présente. *Ex.* : Les affections *temporelles*, les intérêts *temporels*, le pouvoir *temporel*.

> L'amour qui nous attache aux beautés éternelles
> N'étouffe point en nous l'amour des *temporelles*. (MOLIÈRE.)

L'église catholique l'emploie substantivement pour désigner les biens, l'avoir des ecclésiastiques. *Ex.* : Philippe le Bel fit saisir le *temporel* des évêques. La juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'une abbaye, s'appelait autrefois **temporalité**.

L'idée de durée se retrouve dans le mot temps employé en terme de musique; de là le substantif composé **contretemps**, ce qui rompt la mesure, d'où la signification d'accident imprévu, qui compromet la marche, et, par suite, le succès d'une entreprise.

Le mot temps signifie non seulement la durée, mais aussi une partie de la durée, un moment, une époque. La première époque, le premier temps de l'année est le **printemps** (*prin* pour *prime* et *temps*). Ce qui est du printemps est qualifié de **printanier**. Quatre époques de l'année où l'église catholique ordonne le jeûne aux fidèles sont appelées les **quatre-temps**.

Deux personnes, deux objets du même temps, de la même époque, sont **contemporains**, leur existence simultanée s'appelle **contemporanéité**.

De *tempus* les Latins avaient formé *tempestas*, qui signifiait temps, époque, état atmosphérique, enfin, mauvais temps. Notre mot **tempête** a pris cette dernière acception. Dérivés: **tempêtueux**, ce qui est sujet aux tempêtes, et **tempêter**, faire un grand bruit, tel que celui du vent dans la tempête. Le sens primitif de *tempestas* (temps) s'est conservé dans l'adjectif **intempestif**, qui n'est pas fait à temps, adv., **intempestivement**

Les savants croient que *tempus* signifiait primitivement tiédeur, c'est-à-dire une juste mesure entre la chaleur et le froid. Cette idée de mesure, de mélange dans de justes proportions, se trouve en effet dans le verbe **tempérer** et dans ses nombreux dérivés. **Tempérer** signifie, au propre, combiner divers éléments de manière à les ramener à un état moyen. Un climat *tempéré* est un climat moyen, éloigné des extrêmes. La manière d'être des corps vivants, la façon dont ils sont tempérés s'appelait autrefois **température**. C'est la signification actuelle du mot **tempérament**. Température ne désigne plus aujourd'hui que la manière d'être de l'atmosphère, l'état de l'air ou des corps considérés au point de vue de la chaleur et du froid. *Ex.:* Une *température* glaciale, une *température* élevée. Un manque de température, c'est-à-dire un désordre dans les éléments, est une **intempérie**.

Au figuré, le verbe tempérer s'emploie dans le sens de modérer. Lorsqu'un homme se modère devant (*ob*) quelqu'un, et, par suite, obéit aux ordres reçus, on dit qu'il **obtempère** *Ex.:* Dites-moi enfin si messieurs (du parlement) *obtempèrent* ou se *tempèrent* (Voltaire). La modération dans l'usage des biens s'appelle **tempérance**, et celui qui la pratique est **tempérant**. Cette vertu a pour contraire l'**intempérance**, qui est le défaut de l'homme **intempérant**. La manière de tempérer, l'adoucissement auquel on a recours pour concilier les esprits et accommoder les affaires est un **tempérament**. *Ex. :* Il y a un *tempérament* à prendre entre les deux extrémités. Il se dit le plus souvent, ainsi que nous l'indiquions plus haut, de la proportion existant entre les divers éléments qui composent le corps humain : *Ex. :* Un *tempérament* bilieux, nerveux; un *tempérament* ardent.

Tempérer, comme nous venons de le voir, implique l'idée de ramener à un état éloigné des extrêmes, de modérer. On *tempère* la force du vin en y mélangeant de l'eau, l'incandescence du fer en le plongeant dans l'eau. On n'emploie plus dans ce cas tempérer, mais un doublet, **tremper**, formé du verbe *temperare*, par transposition de l'*r*. Comme les liquides sont les agents naturels de cette sorte d'opération, *tremper* est devenu synonyme de mouiller. *Ex. :* Il est *trempé* de sueur;

tremper du linge dans un ruisseau. On trempe le fer rougi pour le durcir ; cette opération et la qualité qu'elle donne portent le nom de **trempe**. On appelle **tremperie** l'endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier, et **trempage**, l'action de tremper le papier. Tremper ou mouiller de nouveau se dit **retremper**, et, tremper s'employant pour durcir, retremper a souvent au figuré le sens de fortifier. *Ex. :* L'adversité *retrempe* les courages.

Enfin, avec le préfixe *dé*, augmentatif, se forme le verbe **détremper**, amollir ou délayer un corps solide en le mouillant, d'où le substantif **détrempe**, qui désigne la couleur délayée avec de l'eau et de la colle. *Ex. :* Peindre à *la détrempe*.

114. Tendre, du latin *tendere*, *tensum* ou *tentum*, tendre.

Radical : **tend**, **tent** ou **tens**.

Tendre signifie proprement tirer avec effort ; par une dérivation naturelle il a pris ensuite le sens de diriger en avant, se diriger. Ex. : *Tendre* un arc, *tendre* un piège, *tendre* la main, où *tendent* vos pas ? On remarquera que dans la plupart des mots formés avec ce radical domine l'idée d'effort, de force déployée.

Etudions d'abord les mots où le radical a conservé son sens propre de tirer avec effort. L'état d'une chose tendue porte le nom de **tension**. Celui qui tend quelque chose est un **tendeur**. *Ex. :* Un *tendeur* de lacs. Une sorte de cordon fibreux tendu par les muscles et destiné à faire mouvoir les os est nommé **tendon** par les anatomistes. Un morceau d'étoffe développée et tendue que l'on fixe pour s'établir est une **tente**, c'est-à-dire une chose tendue. Une pièce de tapisserie tendue pour garnir les murs d'un appartement est une **tenture**. Une corde tendue servant à mesurer les longueurs est une **toise** (de *tensus*, tendu), d'où les dérivés **toiser**, mesurer, et **toisage**, mesurage.

Tendre a pour opposé **détendre**, et l'état qui résulte de cette action accomplie est une **détente**. Causer une tension excessive c'est **distendre** (*dis*, indiquant l'écartement, l'éloignement) ; l'effet produit dans ce cas est une **distension**.

Donner à une chose plus de surface, la déployer ou l'agrandir se rend par le verbe **étendre** (*ex*, hors, et tendre, littéralement étirer hors des limites actuelles). L'action d'étendre, comme l'état qui en résulte, se nomme **extension**. L'espace développé devant nos yeux se nomme **étendue**. Une chose que l'on peut étendre est **extensible**. *Ex.* : L'or est le plus *extensible* des métaux. Ce qui a la vertu d'étendre est **extensif** : une force *extensive*. Un assemblage de cordes sur lequel on étend du linge est un **étendage**. L'endroit où l'on étend les peaux et les feuilles de papier est un **étendoir**. Un morceau d'étoffe que l'on porte étendu au haut d'une pique pour servir de ralliement à une troupe de soldats est un **étendard**.

Nous arrivons aux mots où le sens étymologique de tirer est moins apparent.

Ce qui peut être étendu devant (*ob*) pour être montré est **ostensible**, adv. **ostensiblement**. Une pièce d'orfèvrerie dans laquelle on montre la sainte hostie porte le nom d'**ostensoir**. Une affectation dans la manière d'étaler, pour les faire voir, ses titres, ses qualités s'appelle **ostentation**, et l'on donne le nom d'**ostentateur** à celui qui montre de l'ostentation.

L'action de tendre son esprit vers quelque chose est désignée par le mot d'**attention** (*ad*, vers) ; celui qui a de l'attention est **attentif**, adv. **attentivement**. Tendre vers quelqu'un ou vers quelque chose, espérer la venue d'une personne ou d'un objet se rend par **attendre**. L'état dans lequel on reste se nomme **attente**. Ce que l'on n'attendait pas est **inattendu**.

Une tension forte et prolongée est une **contention** (*cum* augmentatif). *Ex.* : Cet ouvrage demande de la *contention* d'esprit. Ce mot se dit figurément de la tension qui règne entre deux personnes qui sont en débat et prend le sens de dispute. *Ex.* : Ils font de la vérité une chaire de *contention* (Massillon). De là le nom de **contendants**, donné à ceux qui sont en débat : les parties *contendantes*, et l'objet sur lequel porte le débat est dit **contentieux** : les affaires *contentieuses*. Ce qui a de la tension et par suite est grand, fort, vif est dit **intense** (*in*, vers). *Ex.* : Un froid *intense*. De là le substantif **intensité**, qui signifie le degré de tension d'une chose et, par suite, le degré de force ou d'activité.

Tendre sa volonté vers, et, par conséquent, avoir dessein, vouloir, s'exprime par le verbe **entendre**. *Ex.* : J'*entends* qu'on m'obéisse. Je n'*entends* pas qu'on fasse de la dépense (Molière). L'action d'entendre dans ce sens est une **intention** ; celui qui a une intention est **intentionné** Il est bien intentionné si l'intention est bonne, et **malintentionné** si elle est mauvaise. Ce qui se fait avec intention est **intentionnel**.

Entendre signifie également, et c'est le sens le plus usité, tendre ou diriger son oreille vers, d'où recevoir l'impression des sons. *Ex.* : Il se fait tant de bruit qu'on n'*entendrait* pas Dieu tonner.

La tension de l'esprit vers une chose a pour résultat non seulement de la faire saisir par l'oreille, mais comprendre. De là, en confondant l'effet avec la cause, on fait d'entendre le synonyme de comprendre. *Ex.* : Il *entend* le français. La faculté que nous avons de saisir les idées est l'**entendement**. Celui qui comprend à demi-mot est un **entendeur**. *Ex.* : A bon *entendeur* salut. La manière d'entendre et d'être entendu s'appelle **entente**. *Ex.* : Un mot à double *entente*. Ce mot s'emploie également dans le sens d'intelligence : cet auteur a l'*entente* de la scène ; et de bonne intelligence : il y a de l'*entente* dans cette famille.

Ainsi que nous l'avons dit, le sens primitif de *entendre* est tendre vers, diriger vers. Cette signification se retrouve dans le verbe **intenter**, formé de même. *Intenter* un procès à quelqu'un, c'est diriger une action contre lui. Nous relevons encore le sens de diriger dans le mot **intendant**, celui qui dirige les biens de l'État ou ceux d'un particulier. Sa charge ou fonction s'appelle **intendance**.

Tendre, mettre en avant des droits vrais ou faux s'appelle **prétendre** (*præ*, en avant). Quand on prétend à quelque chose, on a des **prétentions**. Le prince qui prétend avoir des droits à un trône est dit **prétendant**. Celui qui prétend à des qualités qu'il n'a pas est dit **prétentieux**. Cet adjectif se dit aussi des choses où il y a de la prétention. *Ex.* : Un style *prétentieux* ; une mise *prétentieuse*. Prétendre s'emploie enfin dans le sens de mettre en avant, d'affirmer une chose vraie ou fausse ; et le participe **prétendu** se dit de ce qui est mis en avant et

reconnu faux le plus souvent. *Ex.* : Sa *prétendue* science : un César *prétendu*.

Nous avons dit en commençant que *tendre* s'employait souvent en français, à la voix intransitive, dans le sens de se diriger. La force par laquelle un corps est porté à se diriger vers est une **tendance**. On emploie beaucoup ce mot dans la langue philosophique pour désigner la pente de l'esprit.

115. **Tenir**, du latin *tenere*, *tentum*, même signification.

Le radical prend les formes **ten**, **tin**.

Le verbe **tenir** se prend en français dans un grand nombre d'acceptions. Le dictionnaire de Littré n'en compte pas moins de 72. Nous essayerons toutefois de ramener à deux groupes seulement ses nombreux dérivés et composés, et pour cela nous distinguerons ceux qui proviennent de *tenir*, verbe actif, et ceux qui se rattachent à *tenir*, verbe neutre. Comme verbe actif, tenir signifie avoir à la main ou entre les mains, ne pas lâcher, et par suite posséder; comme verbe neutre, il s'emploie pour être attaché à, être contigu. Nous examinerons d'abord les mots provenant de tenir, verbe actif.

Celui qui tient est un **teneur** ; la manière de tenir est la **tenue**. *Ex.* : La *tenue* des livres, la *tenue* d'une classe. On donne encore ce nom à la manière dont on tient son corps : une bonne, une mauvaise *tenue*. Ce que tient, renferme un livre, une lettre s'appelle la **teneur** ; ce qui peut être tenu est **tenable** : une position *tenable*. Un instrument de fer composé de deux mâchoires qui saisissent l'objet et le tiennent fortement est une **tenaille**. Autrefois on suppliciait les criminels à l'aide de tenailles ardentes ; cela s'appelait **tenailler**, et l'action portait le nom de **tenaillement**. Ceux qui prennent en main une cause, qui défendent une opinion sont qualifiés de **tenants**. *Ex.* : Les *tenants* parurent dans la lice ; ils étaient tous deux les *tenants* de la dispute. On disait **tenure**, en terme de féodalité, pour signifier le mode suivant lequel on tenait une terre. La terre que l'on tenait d'un seigneur portait le nom de **tènement**, et celui qui la tenait était un **tenancier**.

Se tenir à l'écart de s'exprime par le verbe **s'abstenir** (*abs*

marquant la séparation). L'action de s'abstenir est une **abstention** quand il s'agit de l'exercice de certains droits, et une **abstinence** quand on se prive de certains plaisirs ou de certains aliments. On appelle **abstinent** celui qui fait abstinence.

Le fait de tenir ensemble certaines choses entre des limites déterminées s'exprime à l'aide du verbe **contenir** (*cum*, avec) : ce tonneau *contient* sept cents litres ; la ville de Carthage *contenait* sept cent mille habitants ; ce terrain *contient* quarante ares. L'étendue qui contient s'appelle **contenance**, ainsi que la quantité de matières contenues ; dans la première acception on dit aussi le **contenant**, dans la seconde on dit le **contenu**.

Veut-on exprimer l'idée de tenir fortement quelqu'un ou quelque chose qui tend à se répandre au dehors, on emploie aussi le verbe **contenir**, mais ici le préfixe *cum* exprime plutôt l'intensité. Ex. : *Contenir* la foule, *contenir* sa joie, son indignation. La vertu qui permet à l'homme de contenir ses passions, de se maîtriser s'appelle **continence**, synonyme de chasteté. On qualifie de **continent** celui qui observe cette vertu. Le défaut opposé est l'**incontinence**, mot qui donne lieu à l'adjectif **incontinent**.

L'homme qui sait contenir ses désirs, qui ne demande pas plus qu'il n'a, qui, par conséquent, est satisfait de ce qu'il possède, est **content** (de *contentus*, part. de *continere*) ; il a du **contentement**. Rendre content se dit **contenter**. Celui qui n'est pas content est **mécontent** ; on dit aussi **malcontent** ; il a du **mécontentement**, il a été **mécontenté**.

L'attitude de l'homme qui se contient, c'est-à-dire qui sait maîtriser ou régler ses impressions s'appelle **contenance**. *Ex.* : Il fit bonne *contenance* devant l'ennemi. Faire perdre contenance à quelqu'un, c'est le **décontenancer**.

L'idée de tenir avec force ce qui veut s'échapper s'exprime aussi par le verbe **retenir** (*re*, intensif). Il diffère de contenir par cette nuance que la force qui retient est en quelque sorte intérieure, tandis que la force qui contient est plutôt extérieure. L'action de retenir est une **rétention** ; la chose que l'on retient forme une **retenue**, mot qui se dit aussi de l'acte moral par lequel on se contient.

La même idée d'effort se trouve dans **détenir** (*dé*, intensif),

tenir en sa possession ce qui appartient à **d'autres**. Celui qui détient est un **détenteur**, l'action faite est une **détention** ; quelqu'un que l'on détient contre sa volonté est un **détenu.** On nomme **codétenteur** celui qui détient conjointement avec un **autre.**

Cette idée de force se trouve enfin dans le verbe **maintenir,** tenir comme avec la main, et dans ses dérivés directs : **maintien**, **maintenant**, **mainteneur**, **manutention** (Voir *Main*).

Si l'on veut rendre l'idée de maintenir un objet, de l'empêcher de tomber en se plaçant par-dessous, on joint à tenir le préfixe *sou*, de *subtus*, sous, et l'on a **soutenir**. *Ex. :* Cette colonne *soutient* tout le bâtiment. Il s'emploie le plus souvent au figuré : *soutenir* une discussion, *soutenir* le courage de quelqu'un, *soutenir* son rang, sa dignité. L'objet ou la personne qui fait l'action de soutenir est un **soutien**. On emploie en mauvaise part le nom de **souteneur** pour désigner l'homme qui se fait le champion d'une maison de jeu ou de quelque autre mauvais lieu. En terme de maçonnerie, on appelle **soutènement** le soutien ou la consolidation de quelque construction. *Ex. :* Un mur de *soutènement*. L'action de soutenir une thèse devant un jury d'examen est une **soutenance**. Une opinion qui peut se soutenir est **soutenable** ; quand on ne saurait invoquer aucune bonne raison à l'appui, elle est **insoutenable**.

Adaptons à tenir le préfixe *ob*, en face de, nous avons **obtenir**, mot à mot tenir ce qui est en face, et que, par conséquent, l'on désire. L'action d'obtenir est une **obtention**.

Si, pour tenir à la fois deux ou plusieurs choses, vous placez quelque chose *entre* elles, vous faites l'action de les **entretenir**. C'est là le sens primitif du mot. Puis, par une dérivation nouvelle, il a pris le sens de maintenir dans le même état, maintenir dans un bon état. *Entretenir* l'abondance, c'est la maintenir, la faire durer ; *entretenir* une route, c'est la tenir en bon état. Le fait d'entretenir est un **entretien**.

Employé au sens neutre, *tenir*, avons-nous dit au début, a le sens de être attaché à, être contigu ; le radical indique d'une manière générale ce qui se suit dans l'espace et dans le temps.

On appelle les **tenants** et aboutissants d'une question tout ce qui s'y rattache et y tient. L'expression séance **tenante** signifie

sans interrompre la séance. Tout ce qui tient fortement, ce qui s'attache est **tenace**, et sa qualité est la **ténacité**. Cette dernière idée reçoit un caractère plus énergique, lorsqu'au mot *ténacité* on joint le préfixe augmentatif *per*. La **pertinacité** est l'obstination poussée jusqu'à l'entêtement. Ce qui tient à quelque chose, c'est-à-dire qui y touche, qui est contigu à cette chose est appelé **attenant** (*ad* vers). Des terres qui tiennent ensemble, qui ne sont point séparées par la mer forment un **continent**; on qualifie de **continental** ce qui a rapport au continent. Lorsque les différentes parties d'une chose tiennent ensemble sans interruption, on dit que la chose est **continue**; adv. **continûment**. *Ex :* Quantité *continue*, jet *continu*. Quand il s'agit de la durée, on dit plus spécialement **continuel**, adv. **continuellement**. Il y a toutefois cette différence que *continu* n'implique aucune idée d'interruption, tandis que *continuel* admet des intervalles. Un bruit *continu* est un bruit qui dure toujours, un bruit *continuel* se reproduit à des intervalles rapprochés. L'état continu ou la durée continue s'appelle la **continuité**, le défaut de continuité est la **discontinuité**. Ne pas interrompre quelque chose, par conséquent prolonger, maintenir, s'exprimera par le verbe **continuer**. L'acte sera une **continuation**. Celui qui continuera ou prolongera un travail commencé par un autre sera un **continuateur**. Ne pas continuer ou interrompre une chose commencée, se dit **discontinuer**. L'adverbe **incontinent**, qu'il ne faut pas confondre avec l'adjectif mentionné plus haut, se rattache par la signification au mot continu. Il s'emploie pour aussitôt, sur l'heure, et est composé de deux mots latins : le préfixe *in* (sur) et *continens*, ce qui se tient.

A l'aide du préfixe *per*, augmentatif, et du verbe *tenere*, le latin a fait *pertinere*, tenir étroitement à, avoir rapport à, toucher à. De là, en français, l'adjectif **pertinent**, qui se rapporte à. Une raison *pertinente* est une raison qui se rapporte à la question ; adv. **pertinemment**, d'une manière qui touche à la question, La qualité de ce qui est pertinent s'appelle **pertinence**. Ce qui ne se rapporte pas à ce dont il s'agit et qui, par conséquent, n'est pas convenable, est **impertinent**. Il se dit particulièrement de celui ou de ce qui blesse la convenance dans les

actes. *Ex.:* C'est une créature *impertinente*. Le caractère de ce qui n'est pas pertinent est l'**impertinence** ; ce mot désigne encore le caractère de l'homme impertinent ou un acte impertinent. *Ex.:* Cet homme est gonflé d'*impertinence*; il ne sait dire que des *impertinences*; adv. **impertinemment**. Ajoutons à *pertinere* le préfixe *ad* (à, vers), nous aurons en français le verbe **appartenir**. En effet, ce qui est notre propriété n'a-t-il pas un rapport intime avec nous, ne *tient*-il pas à nous étroitement ? Ce qui appartient à une chose en constitue l'**appartenance**.

Le verbe actif *tenere* a en latin un fréquentatif *tentare*. Nous en avons fait le verbe **tenter**, qui a un certain nombre de dérivés ou l'on reconnaît encore le sens primitif. Le verbe *tenere*, avons-nous dit, signifie primitivement avoir à la main, le verbe *tentare* signifie donc manier, éprouver en maniant et, par suite, essayer. Le sens d'éprouver en maniant se retrouve dans le substantif **tentacule**, appendice mobile qui sert à un grand nombre d'animaux d'organe pour toucher. Mais le sens le plus ordinaire du verbe *tenter* est essayer, et l'action par laquelle on tente ou essaye de faire réussir quelque chose est une **tentative**. Tenter s'emploie par extension pour essayer d'entraîner au péché. Celui qui tente est un **tentateur**, et le mouvement qui nous sollicite au mal est une **tentation**. Tenter quelque chose contre les lois, contre le pouvoir établi, la morale, c'est **attenter** (*ad*, vers), commettre un **attentat**, un acte **attentatoire**.

Enfin le sens étymologique de tenir reparaît tout à fait dans **sustenter**, composé de *susum*, en haut, et de *tenere*, littéralement *tenir en haut*, et au figuré soutenir les forces.

116. Terre, du mot latin *terra*, même signification, fait de *torrere*, brûler, rendre sec.

Le radical a les formes **terr** et **torr**

Ce qu'on appelle proprement la **terre** est la partie sèche de notre globe: ce mot a pour opposé l'eau ou la mer. Ce qui tient à la terre en général, est qualifié de **terrestre** : les plantes *terrestres*, le paradis *terrestre*, les joies *terrestres*. Ce qui est de la nature de la terre, du sol est dit **terreux** : une substance *terreuse*. On qualifie de **terrien** l'homme qui possède des terres: un propriétaire *terrien*. En terme de féodalité, on employait le qualificatif **terrier** pour désigner ce qui avait rapport aux

terres d'un seigneur; on disait, par exemple, un papier *terrier* pour désigner un registre contenant l'énumération des terres du seigneur avec les droits y attachés. Enfin, pour désigner ce qui est composé de terre et d'eau, on se sert de l'adjectif **terraqué** (*terra aqua*), qui ne s'emploie guère que dans cette expression : notre globe *terraqué*.

Une terre mélangée d'engrais forme du **terreau**. Une étendue de terre considérée en général est un **terrain**, mot que Littré écrit **terrein**, parce qu'il vient de *terrenus*, orthographe acceptée d'ailleurs par l'Académie. — Une étendue de terre soumise à une certaine juridiction politique ou administrative constitue un **territoire**, d'où l'adjectif **territorial**. La terre, considérée au point de vue du produit qu'elle donne, est un **terroir**. *Ex. :* Ce vin a un goût de *terroir*.

Une levée de terre soutenue par de la maçonnerie est une **terrasse**; remuer et transporter les terres, c'est **terrasser** ou faire du **terrassement**, besogne accomplie par des **terrassiers**. Garnir de terre, en terme d'agriculture, se dit **terrer**. Le même mot s'emploie intransitivement en parlant des animaux qui se creusent dans la terre des cavités appelées **terriers**. Un grand vase en terre est une **terrine**.

Prendre terre, en parlant des navigateurs ou des animaux marins, se dit **terrir**. *Ex. :* C'est la saison où les tortues **terrissent**. Quand il s'agit des embarcations, on dit **atterrir** ; l'action est un **atterrage**, que les marins appellent **atterrissage**. Dans un sens tout différent, quand on veut désigner les amas de terre ou de vase entassés par un fleuve à son embouchure, on se sert du substantif **atterrissement**. *Ex. :* Les *atterrissements* du Rhône.

L'idée de renverser par terre s'exprime par un verbe qui forme un doublet avec atterrir, c'est **atterrer**, qui s'emploie figurément pour abattre ou épouvanter.

Mettre dans la terre, c'est **enterrer** ou faire un **enterrement** ; retirer de la terre, c'est **déterrer**.

Une cavité sous terre disposée par la main des hommes est un **souterrain**. On emploie ce mot comme adjectif :

Jeannot Lapin retourne aux *souterrains* séjours. (LA FONTAINE.)

Une aire plate où l'on cultive des fleurs est un **parterre**; une mer au milieu des terres est une **méditerranée**.

Remontons maintenant à l'origine de terre, qui est, ainsi que nous l'avons dit, le verbe *torrere*, brûler, sécher. Avec ce verbe et le suffixe *fier*, faire, on a formé **torréfier**, qui veut dire dessécher ou brûler des substances végétales ou animales. Ex. : *Torréfier* du café. Cette opération se nomme **torréfaction**. On qualifie de **torride** la chaleur excessive de l'atmosphère, ainsi que la zone où elle se produit. Un cours d'eau qui se dessèche pendant l'été est appelé **torrent**; mais comme le torrent, quand il a de l'eau, coule avec violence, on a perdu de vue le sens primitif pour ne songer qu'à la manière dont les eaux se précipitent, de sorte que torrent éveille toujours l'idée d'impétuosité, ainsi que son dérivé **torrentiel**, abondant et impétueux comme un torrent. Cette double signification se trouve dans le latin, où le mot *torrens* signifie tout à la fois brûlant et impétueux.

Le verbe *torrere* a pour participe *tostus*, qui veut dire rôti, grillé. Il avait formé dans le vieux français le mot *tostée*, rôtie, qui a passé, sous la forme *toast*, dans l'anglais, où il a signifié successivement la rôtie, puis le vin dans lequel on la trempe, puis le coup bu à la santé de quelqu'un, puis enfin, par une dernière dérivation, le discours prononcé à cette occasion. Il nous est revenu dans ces deux dernières acceptions, nous l'écrivons à volonté **toste** ou **toast**.

Si nous poussons plus loin l'étude de ce groupe de mots, nous verrons que *tostus* a formé dans le latin *testa*, désignant toute espèce de vase en terre cuite ; de là vient **têt**, **test** ou **tesson**, fragment de vase brisé. Test désigne aussi, par analogie de forme, l'enveloppe calcaire des mollusques, de là le nom de **testacés** qu'on leur donne. Comme le crâne a lui-même une assez grande ressemblance avec un vase de terre, le latin populaire appela *testa* la boîte osseuse qui renferme le cerveau. Ce ne fut sans doute, à l'origine, qu'une appellation plaisante, une expression d'argot — qu'on nous passe cet anachronisme. Quoi qu'il en soit, le mot *testa* a prévalu sur *caput* et nous a donné **tête** avec tous ses dérivés : **têtard**, **têtu** **têtière**, **s'entêter**, **entêtement**, **entêter**, etc.

117. Tisser, de *texere, textum*, tisser, composer. Le radical revêt les formes **tiss**, **tel**, **toil**, **til**, **tex**.

Tisser est la forme moderne du vieux verbe *tistre* (pr. *titre*) qui avait, dans le roman, succédé à *texere*[1]. Il signifie faire de la toile en entrelaçant des fils. Il a pour participe **tissé**, qui ne s'emploie qu'au propre. Au figure on dit **tissu**, qui est le participe de *tistre*. *Ex.* : Des jours *tissus* d'or et de soie. Le mot tissu employé comme substantif désigne toute espèce d'étoffe tissée au métier. L'art ou l'action de tisser se rend par le mot **tissage** ; celui qui fait le métier de tisser est un **tisserand**. Les noms propres **Tessier**, **Tissier**, **Texier**, **Tixier**, fort communs dans toutes les parties de la France, n'ont pas d'autre origine ; ceux qui les portent ont eu des ancêtres tisserands. On appelle quelquefois **tisseranderie** la profession de tisserand ou le commerce des tissus ; plusieurs villes ont une rue de la **Tissanderie**, ainsi nommée, selon toute apparence, parce qu'elle était le centre du commerce des tissus.

On qualifie de **textile** toute matière susceptible d'être tissée (lat. *textilis*, de *texere*). La manière dont une chose est tissée ou composée en forme la **texture** ; on dit aussi **contexture**, en fortifiant le sens à l'aide du préfixe *cum*.

Le latin, du même verbe *texere*, avait formé, pour désigner l'ouvrage qu'on fait en tissant, le nom *texla*, qui ne tarda pas à se réduire en *tela*, d'où nous avons fait *tele*, puis **toile**[2]. Le fabricant de toiles fut longtemps appelé un **tellier**, d'où le nom propre **Letellier** ; on dit aujourd'hui un **toilier**. Une fabrique de toile est une **toilerie**.

Une petite toile servant à envelopper des vêtements ou objets de parure est une **toilette**. On avait l'habitude autrefois d'étendre cette toile avec ce qu'elle contenait sur une table devant laquelle on s'habillait et qui prit le même nom. Être à sa toilette signifie être à se vêtir, d'où toilette veut dire action

1. Le patois bas-normand emploie encore pour tisser le mot *tistre* légèrement modifie. Les paysans voisins de Flers et de Condé-sur-Noireau disent : j'apprends à *tiêtre*, je vas *tiêtre*.

2. Le patois normand (environs de Sées, dans l'Orne) dit encore une *telée*, pour signifier un paquet une pièce entière de toile.

de s'habiller, de se nettoyer, puis, par extension, ensemble des vêtements. C'est dans ce sens qu'on dit : une *toilette* simple, une *toilette* riche, une *toilette* ridicule.

Garnir de toile quelque chose de léger pour le soutenir se dit **entoiler**, c'est un **entoilage**. Mettre de la toile neuve à un objet garni de dentelle pour le consolider, c'est le **rentoiler**, ou faire un **rentoilage**. Il se dit aussi, et principalement, de la réparation qu'on fait aux vieux tableaux, en les collant sur une toile neuve.

Nous appelons **subtil** ce qui est délié, fin, au propre et au figuré. Cet adjectif s'appliquait primitivement au fil assez fin pour passer sous la toile (*sub*, sous, et *tela*). Subtil a formé le substantif **subtilité**, état de ce qui est subtil, l'adverbe **subtilement**, le verbe **subtiliser**, rendre subtil ou enlever subtilement, et **subtilisation**, action de subtiliser.

Nous avons vu que *texere* ou *tisser* a le sens de composer. Il y a, en effet, une grande analogie de sens entre ces deux mots. L'écrivain qui compose entrelace des idées dont l'ensemble formera une trame solide. Les paroles d'un livre arrangées et, pour ainsi dire, tissées ensemble forment un **texte** (*textus*, littér. *tissu*) ; ce qui reproduit littéralement un texte est **textuel**, adv. **textuellement**. L'ensemble des différents articles d'un acte, — chaque article étant considéré comme un texte à part, — s'appelle **contexte**.

On appelait, chez les Romains, robe **prétexte** une robe blanche tissée ou bordée de pourpre dans sa longueur (*præ*), que portaient les enfants des patriciens. Cette bordure rehaussait le vêtement ou en cachait le défaut ; de là, au figuré, le sens de faux semblant, de **prétexte**.

118. **Tordre**, du latin *torquere*, *tortum*, même signification.

Radical : **tord**, **tort**, **tors**, **torq**, **torch**, **tourm**, **treu**, **trouss**.

Il est assez difficile d'expliquer comment le *q* de *torquere* s'est trouvé changé en *d* pour former *tordre*. Cette permutation est extrêmement rare dans notre langue.

Tordre veut dire tourner un objet long et flexible par les deux bouts en sens contraire, ou par un seul bout, l'autre étant fixé. L'action de tordre est une **torsion**. Une torsion ou mouvement irrégulier des membres est une **contorsion** (*cum* augmentatif). Altérer par une torsion la configuration d'un objet se rend par le verbe **distordre** (*dis* indiquant la séparation); c'est une **distorsion**.

L'objet qui a subi une torsion est **tordu**; on dit aussi **tors** qui était autrefois le participe de tordre. *Ex.* : Un cou *tors*, une colonne *torse*. Quand un objet est de travers comme s'il avait été tordu, il est **tortu** :

> Le regard de travers, nez *tortu*, grosse lèvre. (LA FONTAINE.)

Ce qui est courbé plusieurs fois en différents sens, comme si on l'avait tordu, est **tortueux**, adv. **tortueusement**. *Ex.* : Le cours inférieur de la Seine est extrêmement *tortueux*. Cette qualité se rend par le substantif **tortuosité**, et l'on exprime par le verbe peu usité **tortuer** l'action de rendre tortueux. Un animal de l'ordre des reptiles enfermé dans une carapace et reposant sur des pieds tortus est une **tortue**. Une inflammation des muscles du cou qui fait porter la tête de travers est un **torticolis**. Une corde employée dans la marine, composée de deux fils tordus ensemble, porte le nom de **bitord** (*bis*, deux). On nomme **torsade** un galon d'or ou de soie tordu en hélice, comme les galons qui forment les épaulettes des militaires. Une torsion douloureuse du pied s'appelle une **entorse**.

L'action de tordre quelque partie du corps pour faire souffrir est une **torture**, mot qui a pris le sens plus général de supplice; il forme le verbe **torturer**. L'idée de tordre appliquée aux personnes implique toujours l'idée de violence et d'injustice, c'est pourquoi notre jurisprudence qualifie de **tortionnaire** tout acte injuste et violent. Le même mot s'emploie substantivement pour désigner le bourreau :

> Vous le livrez dans l'ombre à des *tortionnaires*,
> Lui dont la main fermée est pleine de tonnerres. (V. HUGO.)

Un acte tortionnaire, c'est-à-dire injuste, est lui-même un **tort**, expression qui désigne aussi le dommage occasionné.

Torquere, dans le même ordre d'idées, a donné le dérivé latin *tormentum*, proprement instrument pour tordre les membres ou les chairs, et, par métonymie, douleur qu'il fait éprouver. Il nous a donné **tourment**, qui a fait le verbe **tourmenter**, d'où l'adjectif **tourmentant**, dans lequel le sens étymologique est bien affaibli. Si dans le mot tourment vous considérez la violence plutôt que la douleur, vous le mettez au féminin et vous avez **tourmente**, dont vous faites le synonyme de tempête ou d'ouragan, et vous qualifiez de **tourmenteux** l'endroit de la mer sujet aux tempêtes.

Revenons au sens primitif de tordre. Défaire ce qui était tordu s'exprime par **détordre**. Ce qui n'est plus tordu est **détordu** ou **détors**. Tordre de nouveau se dit **retordre**, verbe dont le participe, **retors**, s'emploie figurément dans le sens de fin, rusé, par analogie avec le fil qui a été retordu.

Tordre a un diminutif, qui est en même temps un fréquentatif, c'est **tortiller**, qui veut dire tordre à plusieurs tours une chose facile à plier, comme un fil, du papier, un linge fin. Il a pour opposé **détortiller**. On appelle **tortillement** l'action de tortiller, et **tortillage**, au figuré, un discours embarrassé dont les phrases sont tortueuses. *Ex.* : Élaguer les *tortillages* et les amphigouris (J.-J. Rousseau). Une allée étroite et sinueuse dans un bois est une **tortille**; en terme de blason, on nomme **tortil** un ruban ou lambrequin qui s'enroule autour d'une couronne; c'est l'ornement spécial au titre de baron. Un rouleau de papier ou de linge est un **tortillon**. Lorsqu'on enveloppe un objet en tortillant quelque chose autour, on l'**entortille**; l'acte lui-même est un **entortillage**, et l'état qui en résulte, un **entortillement**

Nos ancêtres les Gaulois, qui aimaient beaucoup, comme on sait, les ornements et les bijoux, avaient des colliers de métal précieux formés de fils tordus ensemble. Les Romains appelaient cet ornement *torques*, d'où nos vieux auteurs ont fait *torque*, mot désignant par extension, comme le latin, toute espèce de collier. Rappelons qu'un des héros de la république romaine, Manlius, fut surnommé *Torquatus*, pour avoir tué en combat singulier un Gaulois, auquel il enleva sa *torque* ou son collier.

Obtenir quelque chose par violence morale, en tordant, se dit **extorquer**. Ex. : *Extorquer* de l'argent, *extorquer* une signature. C'est une **extorsion**. Retourner un argument contre celui qui l'a employé, c'est **rétorquer** proprement, tourner en arrière pour renvoyer. Signalons aussi le verbe peu usité **détorquer** (*dé* indiquant la séparation), qui signifie détourner avec violence. Ex. : *Détorquer* un passage, le détourner de son sens.

A la même racine se rattache le mot **torcher**, qui signifie nettoyer avec un faisceau de choses tordues. Le substantif dérivé **torche** a un sens très étendu : linge roulé qu'on met sur la tête pour porter un fardeau; poignée de foin tordue dont on fait un lien; faisceau de fils métalliques roulés ou tordus ensemble. On s'est arrêté spécialement à cette idée : flambeau composé de matières tordues enduites de cire ou de résine servant pour éclairer. Le mot s'est étendu à toute espèce de flambeaux qu'on porte à la main. *Ex.* : Les *torches* incendiaires, les *torches* funéraires, allumer les *torches*. Certains candélabres fixés aux murs, qui portent des flambeaux ou torches pour éclairer un vestibule ou un escalier, s'appellent **torchères**. Un mortier formé de terre glaise avec des bouchons ou torches de paille pour construire des murs se nomme **torchis**. Un linge avec lequel on essuie et qui se trouve, par conséquent, tordu et froissé, est un **torchon**.

Une machine autour de laquelle on enroule, pour élever des fardeaux, une corde qui se trouve ainsi tordue est un **treuil** ; littéralement un *tordeur*, de *torculum* devenu *troclum* par la transposition de l'*r*.

Un paquet tordu et ficelé renfermant les effets qu'on emporte en voyage s'appelait au treizième siècle une **tourse**, forme un peu altérée du mot *torse*, devenu substantif. Dans la suite, on déplaça l'*r* par métathèse et on eut **trousse**. L'ensemble des effets contenus dans la trousse est un **trousseau**. Mettre quelque chose en paquet s'appelle **trousser**. C'est dans ce sens qu'on dit *trousser* une volaille ; cette maladie l'a promptement *troussé*, c'est-à-dire en a fait un cadavre qu'on a empaqueté pour l'enterrer. Trousser signifie aussi relever le bas d'un vêtement, le tordre pour en faire un paquet. Les gentilshommes portaient au seizième siècle des hauts-de-chausses

qu'on relevait ou troussait sur les cuisses, et que, pour cette raison, on appela **trousses**. On le retrouve dans l'anglais *trowsers*, qui veut dire pantalon. De là l'expression mettre aux *trousses*, c'est-à-dire à la poursuite de quelqu'un :

> Dom pourceau criait en chemin,
> Comme s'il avait eu cent bouchers à ses *trousses*.
> (La Fontaine.)

On fortifie quelquefois la signification du mot trousser avec le préfixe *re*, et l'on a **retrousser**, qui forme les substantifs **retroussement**, action de retrousser, et **retroussis**, partie retroussée ou relevée d'un vêtement. Laisser retomber ce qui était troussé se dit **détrousser** ; mais ce verbe signifie plus particulièrement dépouiller quelqu'un de sa trousse ou de ses bagages.

119. **Traire**, du latin *trahere, tractum*, tirer. Radical : **trai**, **trac**, **trait**.

Le verbe **traire** s'employait autrefois dans toutes les acceptions de tirer. Il n'en a plus qu'une aujourd'hui : tirer le lait de certains animaux.

Il impliquait, comme tirer, l'idée de déplacer en faisant venir à soi, ou d'éloigner rapidement en droite ligne. C'est dans la première acception que l'auteur de la chanson de Roland dit :

> [Il] *trait* Durandal, sa bone espée nue ;

C'est dans la seconde que Joinville emploie ce mot quand il écrit : Le clerc tendi s'arbalestre et *trait*, et en feri l'un parmi le cuor. Les nombreux dérivés de traire se rattachent à ces deux acceptions.

L'action de tirer sur une voiture ou sur un chariot est une **traction** ; on dit aussi, mais plus rarement, **trait** (de *tractum*). Ce nom a passé à l'objet dont on se sert pour tirer ; on dit : les *traits* des chevaux, un *trait* se rompit. La ligne décrite par une arme qu'on lance est également un trait. *Ex.* : Un *trait* d'ar-

balète. L'objet lancé a pris le même nom par métonymie : l'ennemi fit pleuvoir une **grêle de traits.**

Le mot trait impliquant, comme on vient de le voir, l'idée d'une ligne droite, il s'ensuit qu'il est devenu synonyme de ligne. C'est ainsi qu'on dit : un *trait* à l'encre, un *trait* au crayon. Quand il s'agit de la ligne qu'un voyageur a parcourue, ou doit parcourir sans se reposer, on le met au féminin et on dit **traite** :

Adieu, dit le renard, ma *traite* est longue à faire. (LA FONTAINE.)

Ce mot désigne aussi l'action de tirer certaines marchandises d'un pays pour les transporter dans un autre. On l'emploie spécialement en parlant du commerce des esclaves : **la** *traite* des noirs, ou simplement la *traite*.

Trait, désignant d'abord une ligne droite, a fini par désigner toute espèce de ligne. C'est ainsi qu'on dit : un dessin au *trait;* les *traits* du visage, c'est-à-dire les lignes.

Revenons maintenant au sens propre de traire : mouvoir en amenant vers soi.

Lorsqu'on veut préciser davantage cette idée de faire venir vers soi, on ajoute à traire le préfixe *ad* et l'on a **attraire**, mot peu usité aujourd'hui et qui se remplace par *attirer*. Le penchant qui nous attire est un **attrait.** Quand ce n'est pas un penchant, mais simplement une force qui attire, ce n'est qu'une **attraction.** Ce qui offre de l'attrait est qualifié d'**attrayant**; ce qui produit une attraction est **attractif.**

Quand on retire une partie d'un tout pour la considérer à part on fait l'action d'**abstraire** (*abs*, préfixe de séparation). On *abstrait*, par exemple, quand on détache de l'homme moral, par la pensée, l'une de ses qualités ou de ses facultés pour l'examiner isolément. Cette opération de l'esprit porte le nom d'**abstraction.**

Tirer hors de s'exprime par **extraire** (*ex*, hors); on dit : *extraire* de la pierre d'une carrière, *extraire* un prisonnier de sa prison, *extraire* un passage d'un livre. La chose extraite, dans ce dernier cas, est un **extrait**, et l'action d'extraire, en général, est une **extraction.** Ce qui sert pour extraire est **extractif.** *Ex.* : Une machine *extractive.*

Si vous tirez une chose hors de la voie qu'elle doit suivre ou

de la place qu'elle doit occuper, vous faites l'action de **distraire** (*dis* indiquant la négative ou la séparation). L'acte accompli est une **distraction**. Le verbe comme le substantif s'emploient surtout pour désigner le détournement de l'attention. L'homme sujet aux distractions est **distrait**, adv. **distraitement**.

L'action de se retirer d'un lieu où l'on était, d'une fonction qu'on occupait est une **retraite** (préfixe *re* pour *retro*, en arrière) : l'armée battit en *retraite*, ce fonctionnaire a pris sa *retraite*. On emploie le même mot pour désigner le lieu où l'on se retire. *Ex.* : C'est une *retraite* sûre, une agréable *retraite*. Le verbe inusité **retraire** signifie donc se tirer en arrière, s'en aller, abandonner la place. On appelait autrefois du nom de **retrait** l'appartement où l'on se retirait pour être seul. *Ex.* : Le *retrait* où monseigneur Louis de France lit ses heures (V. Hugo). Le fonctionnaire qui jouit d'une pension de retraite est **retraité**.

Quand on **retire** une opinion qu'on avait avancée, c'est-à-dire qu'on la désavoue, on fait l'action de se **rétracter**, on fait une **rétractation**. Se rétracter, en terme d'histoire naturelle, désigne le mouvement d'un corps qui se retire, qui se raccourcit, qui revient en arrière. L'action, dans ce cas, s'appelle **rétraction** ; et l'organe susceptible de se rétracter est **rétractile**. *Ex.* : Les ongles des félins sont *rétractiles*.

Lorsqu'une chose se retire sur elle-même, qu'elle se resserre autour de son centre en occupant un moindre volume, on dit qu'elle se **contracte** (*cum*, *trahere*, tirer avec, d'où resserrer, puis réunir). Ce resserrement est une **contraction** ; la matière qui a la propriété de l'éprouver est **contractile** et a pour qualité la **contractilité**. En terme de grammaire, on qualifie de **contracte** un mot formé de plusieurs parties réunies et pour ainsi dire fondues en une seule ; ainsi, les mots *des*, *aux*, pour *de les*, *à les*, sont des articles *contractés*. Contracter, signifiant réunir ou rapprocher, a passé facilement au sens de lier ou engager : *contracter* un mariage. La convention par laquelle on se lie est un **contrat**, et ceux qui s'engagent sont des **contractants** ; tout engagement qui repose sur un contrat est dit **contractuel**. On dit figurément : *contracter* des dettes, *contracter* une habitude, *contracter* des obligations, parce que les dettes,

l'habitude, les obligations sont considérées comme liées à la personne et faisant partie intégrante de son être moral.

Il arrive quelquefois qu'on s'efforce de retirer à une personne les qualités qu'elle possède, en les niant ou en médisant d'elle. Cet acte répréhensible porte le nom de **détraction** Celui qui le commet est un **détracteur**, il fait l'action de **détracter**, synonyme de médire.

L'action de tirer (*trahere*) quelque chose après soi s'appelait au douzième siècle *trahin* ou *train*, dont nous avons fait *train*, qui s'est prononcé en deux syllabes jusqu'au quinzième siècle. De sa signification primitive il a rapidement passé à celle de marche ou allure d'une bête qui traîne une voiture, puis, par une nouvelle extension, a celle de marche en général. De **train** on a fait le verbe **traîner**, primitivement *trahiner*, qui forme un certain nombre de dérivés. Celui qui traîne quelque chose est un **traîneur** : un *traîneur* de sabre. Une voiture sans roues dont on se sert pour aller sur la neige ou sur la glace est un **traîneau** ; une petite quantité de matière répandue en longueur forme une **traînée** : une *traînée* de poudre. Un objet qui est traîné, comme la queue d'une robe, un filet qu'une embarcation remorque, est une **traîne**. Le verbe traîner implique souvent une idée de lenteur, d'où l'adjectif **traînant**, synonyme de lent et langoureux : une parole *traînante*, un style *traînant*. On appelle **traînard**, dans une armée, le soldat qui demeure en arrière de son corps. On dit aussi **traîneur**, surtout en parlant de l'homme qui ne se hâte pas, qui demeure en retard. Pour exprimer l'idée de traîner désagréablement en longueur on ajoute à traîner le suffixe péjoratif *asser* et l'on a **traînasser**.

Traîner avec soi se dit **entraîner**. Ce mot implique une idée de force irrésistible, de fatalité; c'est pourquoi, au figuré, il signifie avoir pour conséquence inévitable : la guerre *entraîne* avec elle bien des maux. On qualifie d'**entraînante** la chose qui entraîne le cœur et l'esprit, lesquels subissent dans ce cas un **entraînement**. Nous voyons reparaître l'idée d'allure avec le mot **entrain** qui signifie chaleur et vivacité dans la manière d'agir.

Tirer une chose d'une façon répétée implique l'idée de tou-

cher, manier, conduire, régler ; c'est là le sens du verbe latin *tractare, tractatum*, fait de *trahere*. Il nous a donné en français le verbe **traiter**, qui signifie agir d'une certaine façon avec quelqu'un ou quelque chose. On dit : j'ai été bien, j'ai été mal *traité*. La manière d'agir avec quelqu'un est un **traitement** ; un homme doux et maniable qui se soumet volontiers aux choses raisonnables est **traitable**, dans le cas contraire il est **intraitable**. Un ouvrage où l'on examine sous toutes ses faces un art ou une science est un **traité**. (Remarquons que nous voici revenus tout à fait à l'idée de toucher ou manier). Le mot **traité** s'emploie souvent dans le sens de contrat, qui, nous l'avons vu, est de même famille ; on désignait autrefois sous le nom de **traitant** un particulier qui avait traité avec l'État pour le recouvrement des deniers publics. Le verbe traiter signifie quelquefois donner à manger, régaler ; de là le mot **traiteur**, celui qui donne à manger pour de l'argent.

Nous avons vu comment le mot trait était devenu synonyme de ligne. Reproduire les traits ou lignes du visage par le dessin ou par la peinture se dira **portraire** (*pro*, en avant, littéralement mettre les traits en avant). Un dessin de cette sorte est un **portrait**, ou, comme on disait jadis, une **portraiture** ; c'est l'œuvre d'un **portraitiste**.

L'action de faire un trait ou une ligne se dira **tracer** ; cette ligne sera une **trace**. Le mot s'emploiera particulièrement pour désigner les vestiges qu'un homme ou une chose laisse de son passage. On dira **retracer** pour peindre l'action de raviver une trace qui commence à s'effacer. Les lignes principales d'un ouvrage dessinées sur le papier en forment le **tracé**. Le vieux français employait le mot *trac* pour désigner la piste des bêtes ; de là les verbes **traquer**, suivre à la trace ou au *trac*, et **détraquer**, perdre la trace, par extension déranger, troubler.

Passer et repasser au même endroit, par conséquent faire des traces qui s'enchevêtrent et se confondent s'exprime par le fréquentatif **tracasser**. C'est dans ce sens qu'on l'emploie au seizième siècle : « Si je ne cours, si je ne *tracasse*, je ne suys point à mon aise » (Rabelais). De ce sens primitif il a passé à celui d'inquiéter, tourmenter. Cette dérivation est

logique. **Ce qui tracasse**, en effet, n'est-ce pas le retour incessant de la même idée pénible, ou du même acte désagréable? Un mouvement accompagné d'embarras est un **tracas**. Des chicanes que l'on fait aux gens pour les ennuyer, des difficultés qu'on leur suscite sans raison sérieuse portent le nom de **tracasseries**, et l'homme qui aime à **tracasser**, dans toutes les acceptions du mot, est **tracassier**.

120. **Trois**, du latin *tres*, qui fait le plus souvent *tri* en composition.

Le radical prend les formes : **troi**, **tri**, **trei**, **trer**, **ter**, **tern**, **tier**.

Il est inutile de définir le mot **trois** ainsi que ses dérivés directs, **troisième** et **troisièmement**.

Un morceau de musique à trois voix est un **trio**; trois notes de musique ayant la valeur de deux autres forment un **triolet**. On donne aussi ce nom à une pièce de poésie de huit vers, dans laquelle le premier vers revient après le troisième. Une fourche à trois dents est un **trident**; un meuble, siège ou ustensile de cuisine, supporté par trois pieds est un **trépied**; un assemblage de trois personnes, de trois unités, de trois divinités, en terme de philosophie, se nomme **triade**; le troisième jour de la décade, dans le calendrier républicain, se nommait **tridi** (*dies*, jour); une période de trois mois est un **trimestre**; trois personnes en un seul Dieu forment une **trinité**. On dit *trinité*, comme on dit unité, dualité. Une figure à trois angles est un **triangle**, d'où dérivent l'adjectif **triangulaire**, le verbe **trianguler**, diviser en triangles, et le substantif **triangulation**.

On qualifie de **tricolore** ce qui est de trois couleurs, de **triennal** ce qui a rapport à une période de trois ans.

Ce qui présente trois fois la même chose est qualifié de **triple**, littéralement qui a trois plis (voyez *Plier*). Cet adjectif forme le verbe **tripler**, rendre triple, l'adverbe **triplement**, les substantifs **triplicité**, qualité de ce qui est triple, **triplication**, action de tripler, et **triplicata**, troisième copie d'un acte.

La langue renferme une centaine de mots dont la plupart

sont des termes techniques, où le mot *tri* provenant, soit du grec, soit du latin, entre en qualité de préfixe. Nous n'avons cité que les principaux.

Trois et dix se dit **treize** (latin, *tredecim*), qui donne **treizième** et **treizièmement**. Trois fois dix se dit **trente** (*triginta*), qui forme l'adjectif ordinal **trentième**, les substantifs **trentaine**, **trentenaire** et **trentain.**

Une réunion de trois numéros de loterie sortant ensemble forme un **terne.** (On dit *quaterne* quand il y en a quatre et *quine* quand il y en a cinq.) On qualifie de **ternées**, en botanique, les parties des plantes rapprochées trois par trois : les feuilles du trèfle sont *ternées*. On qualifie de **ternaire** ce qui se compose de trois unités ; on dit système *ternaire*, comme on dit système décimal.

La troisième partie d'un tout porte le nom de **tiers.** Il s'employait jadis comme adjectif dans le sens de troisième ; on dit encore le *tiers état*, une *tierce* personne, déposer une chose en mains *tierces*. Le mot **tierce** s'emploie comme substantif dans différentes acceptions : en terme de musique, pour désigner l'intervalle qui se trouve entre la seconde et la quarte ; en terme de jeu, pour signifier trois cartes de même couleur qui se suivent ; en terme de liturgie catholique, pour exprimer l'office qui se célèbre à la troisième heure du jour, etc. Hausser d'un tiers le prix d'une chose se dit **tiercer**. *Ex. :* On a *tiercé* aujourd'hui le prix des places à la comédie ; cet acte porte le nom de **tiercement.** Le mâle de certains oiseaux de proie, plus petit d'un tiers que la femelle, est un **tiercelet.**

Une strophe de trois vers est un **tercet.** *Ex. :* La Divine Comédie est écrite en *tercets.*

[On rattache généralement à la famille de trois le substantif **tresse**, que l'on définit : tissu plat formé de trois fils ou trois cordons entrelacés ; mais cette étymologie est peu certaine.]

121. Tourbe, du latin *turba*, foule, multitude.
Radical : tourb, turb, troub, troup.

Disons d'abord que le mot **tourbe** dont nous analysons ici la famille, n'a rien de commun avec le mot *tourbe*, désignant

une sorte de charbon formé dans les marais par la décomposition des végétaux. Ce dernier est d'origine germanique.

Le mot **tourbe**, dans le sens de multitude, est un terme de dénigrement; il éveille toujours une idée de bruit, d'agitation qui se trouve également dans le latin *turba*. *Ex.* : Une *tourbe* confuse, la *tourbe* remuante des cités. Si, perdant de vue l'idée de foule, vous ne considérez que l'idée d'agitation, vous arrivez au mot **trouble**, formé du latin *turbula*, diminutif de *turba*, par transposition de *r* et chute de l'atone *u*. Un **trouble** est une agitation qui engendre le désordre et la confusion. Il forme l'adjectif **trouble**, qui a été agité et qui, par conséquent, n'est pas clair et transparent, et le verbe **troubler**, causer une agitation désordonnée. L'homme qui se plait dans le désordre, dans l'agitation, est **turbulent**, il a de la **turbulence**. Un trouble apporté dans la marche normale d'une chose est une **perturbation** (*per*, intensif); celui qui occasionne du trouble public est un **perturbateur**. L'homme qui n est pas accessible au trouble moral, qui sait garder son sang-froid, est **imperturbable**, adv. **imperturbablement**.

L'idée d'une agitation de l'air ou de l'eau, qui se manifeste par un tournoiement rapide, s'exprime à l'aide du mot **tourbillon**, diminutif du latin *turbo, turbinis*, vent violent et tournoyant; il forme le verbe **tourbillonner**, aller en tournoyant.

Turbo, par analogie de mouvement, a aussi dans le latin le sens de toupie; c'est de cette acception que vient le mot **turbine**, roue hydraulique horizontale qui fait mouvoir toutes les machines d'une usine. Par ressemblance de forme, on a dérivé de cette acception du mot *turbo* l'adjectif **turbiné**, qui se dit en histoire naturelle de certaines coquilles ayant la forme d'une toupie.

Si dans le mot *turba* nous laissons de côté l'idée de bruit, d'agitation, pour ne considérer que le sens de multitude, nous en dérivons un autre groupe de mots dont la filiation s'explique facilement. En déplaçant l'*r*, comme nous l'avons déjà vu pour *turbula*, nous obtenons *truba*; nous pouvons admettre que les Germains d'autrefois, comme ceux d'aujourd'hui, donnaient au *b* l'articulation *p* et qu'ils prononçaient *trupa*; de là fut formé *troppus*, mot du bas-latin qui a donné **troupe**, multitude

de gens **rassemblés**, son diminutif **troupeau**, qui se dit spécialement des animaux, le verbe **attrouper**, réunir en troupe, et le substantif **attroupement**.

122. Us, du latin *usus*, usage, fait du verbe *uti*, se servir.

Le radical prend les formes **us**, **uti**, **outi**.

Us est un vieux mot qui ne s'emploie plus guère que dans cette locution : les *us* et coutumes. On dit aujourd'hui **usage**. Faire usage de quelque chose, c'est donc s'en servir ; on exprime cette idée par le mot **user** :

Reposez-vous : *usez* du peu que nous avons. (LA FONTAINE.)

Une chose qui est d'un usage ordinaire, commune, est dite **usuelle**. *Ex.* : La langue *usuelle*, les mots *usuels*, adv. **usuellement**. Ce qui est admis par l'usage, sans être pour cela d'un emploi commun, est **usité**. *Ex.* : Des mots fréquemment *usités*. Ce qui n'est pas admis par l'usage, au contraire, est **inusité**. *Ex.* : Une expression, une tournure, un style *inusité*.

L'usage ou la jouissance des revenus d'un bien dont on n'a pas la propriété est un **usufruit** ; celui qui a cette jouissance est un **usufruitier**.

L'intérêt que nous payons à quelqu'un pour user de l'argent qu'il nous prête porte le nom d'**usure**. *Ex.* : La loi des Douze Tables défendait de porter l'*usure* plus haut qu'à douze pour cent (Rollin). Ce mot a fini par ne se prendre qu'en mauvaise part pour signifier un taux illégal. Celui qui prête dans ces conditions est un **usurier**, et son prêt est **usuraire**, c'est-à-dire entaché d'usure.

Celui qui a droit d'usage, c'est-à-dire de jouissance dans certains terrains communaux s'appelle, en terme de pratique, un **usager**. En style financier, on appelle **usance** le terme fixé pour le payement des lettres de change, suivant l'usage des places sur lesquelles elles sont tirées.

Mal user d'une chose se dit **mésuser** (*mes*, mal). L'usage de quelque chose poussé hors des limites fixées par la raison et les convenances est un **abus** (*ab*, hors, littéralement usage hors de propos). Commettre un abus se dit **abuser** ; ce qui est

entaché **d'abus** est **abusif**, adv. **abusivement**. Celui qui abuse est quelquefois appelé **abuseur**. Abuser se prend parfois dans le sens de tromper; tromper quelqu'un, en effet, c'est abuser de sa confiance et de sa naïveté. Ouvrir les yeux de quelqu'un qui a été abusé, c'est le **désabuser**.

Je vois, je crois, je sais, je suis *désabusée*. (CORNEILLE.)

Le verbe user, dans l'une de ses acceptions, signifie détruire par l'usage, de là l'adjectif **usable**, qui peut être usé, et **inusable**, qu'on ne peut user.

Prendre ou enlever à quelqu'un l'usage d'une chose qui lui appartient se rend par le verbe **usurper** (de *usus*, et *rapere*, ravir). Celui qui se rend coupable de cette injustice commet une **usurpation**, c'est un **usurpateur**.

Un objet de ménage d'un usage journalier est un **ustensile** (on devrait dire *utensile*). Tout instrument servant pour l'accomplissement d'un travail est un **outil**; fournir d'outils, c'est **outiller**; l'action porte le nom d'**outillement**, et l'ensemble des outils d'un établissement s'appelle **outillage**. Un établissement où l'on a réuni tout l'outillage qui sert à l'exercice d'une industrie est une **usine**.

Une chose susceptible de servir à un usage quelconque est **utile**, adv. **utilement**; elle a pour qualité l'**utilité**. Tirer parti d'une chose, la rendre utile, c'est l'**utiliser**. On qualifie d'**utilitaire** l'homme qui considère toute chose au point de vue des bénéfices qu'elle peut donner. Une chose qui ne sert de rien est **inutile**, elle a pour défaut l'**inutilité**.

123. **Valoir**, du latin *valere*, être en bonne santé, fort et courageux, avoir un certain prix ou un certain mérite. Formes du radical : **val, vau, vaill, valét.**

Ainsi que nous venons de le voir par la traduction du verbe *valere*, il y a dans cette famille trois idées distinctes, quoique rapprochées, à chacune desquelles correspond un groupe de mots.

Commençons par la dernière, l'idée de prix ou de mérite, la seule qu'exprime notre verbe **valoir**.

Une chose qui vaut, qui est, par conséquent, admissible, recevable, est dite **valable**. *Ex.* : Une raison *valable*, une excuse *valable*. Le prix qu'on attache à quelqu'un ou à quelque chose porte le nom de **valeur**. *Ex.* : C'est un homme de *valeur*; la *valeur* des denrées, des biens, etc. On dit aussi, dans ce dernier cas, **value**, mais seulement dans cette expression : la plus-**value**, c'est-à-dire l'excédent de valeur qu'acquiert une chose matérielle.

L'homme qui, par suite de ses vices, de ses mauvais instincts, ne possède aucune valeur morale, est un **vaurien**.

Apprécier la valeur d'une chose, c'est l'**évaluer** (*ex*, hors), c'est faire une **évaluation**.

On dit d'une chose qui a une valeur égale à celle d'une autre qu'elle **équivaut** à cette autre (*æquus*, en latin, signifie égal); elle est **équivalente**, elle a pour qualité l'**équivalence**.

Abordons le deuxième groupe, où domine l'idée de force et de courage.

Ce qui est fort, vigoureux, bien constitué, est **valide** et a pour caractère la **validité**. Rendre légal, par conséquent valide, en parlant d'un acte ou d'une décision, se dit **valider** ; ôter, au contraire, sa force, sa légalité, se dit **invalider** : *invalider* une élection.

L'emporter en force sur quelqu'un, sur quelque chose, c'est **prévaloir** (*præ*, avant, au-dessus). *Ex.* : L'ignorance ne *prévaudra* jamais contre la science.

Descendons à des détails plus vulgaires. Fortifier de vieilles hardes en les raccommodant à l'aiguille s'exprime par le verbe **ravauder** (pour *revaluder*), c'est un **ravaudage**, fait par un **ravaudeur** ou une **ravaudeuse**. On désigne figurément sous le nom de **ravauderie** un discours confus composé d'idées disparates, cousues ensemble, comme le travail du **ravaudeur**.

Avec l'idée particulière de courage, nous retrouvons le mot **valeur**, dont le sens propre est courage à la guerre. L'homme doué de ce genre de courage est **valeureux**. On dit également qu'il est **vaillant**, adv. **vaillamment** ; il a de la **vaillance**.

Arrivons au premier groupe, où se trouve spécialement l'idée de santé. Le malade qui commence à recouvrer la santé est un **convalescent**, il est en **convalescence**. L'homme d'une

santé chancelante est **valétudinaire** (de *valetudo*, santé). Enfin la personne qui a perdu la force et la santé est **invalide**.

124. Veiller, du latin *vigilare*, même signification. Le radical a les formes **veil**, **vigil**, **vigi**.

Vigilare est devenu *viglare*, par la chute de l'*i*, et l'articulation *gl* s'est promptement tournée en *ill* mouillée, comme il est arrivé pour d'autres mots, tels que *coagulare*, qui a donné *cailler*. La forme *viller* était usitée au douzième siècle, comme le prouve cet exemple cité par **Littré** : **On songe bien en** *villant*.

Veiller signifie s'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil, par suite, avoir l'œil ouvert sur, enfin être attentif à. L'action de veiller est une **veille** ; une veille que plusieurs personnes font ensemble pour travailler en causant est une **veillée**. *Ex.* : Les contes de la *veillée*. Celui qui veille est un **veilleur**; une petite lampe qu'on tient allumée et qui veille pendant la nuit est une **veilleuse**.

Rendre à la veille celui qui dort s'exprime par **éveiller** ; on dit aussi **réveiller** (*ré*, explétif), comme on dit raconter, remplir, ressentir. Le premier forme le substantif **éveil**, qui s'emploie figurément pour désigner un avis destiné à attirer l'attention, ou bien l'attention elle-même. *Ex.* : Donner l'*éveil*, être en *éveil*. Réveiller produit le substantif **réveil**, passage du sommeil à la veille. Un repas fait pendant la nuit quand on est réveillé est un **réveillon**. Une horloge dont la sonnerie bruyante réveille à une heure déterminée est un **réveille-matin**.

Il était d'usage dans l'ancienne Église de passer sans dormir la nuit qui précédait chacune des grandes fêtes de l'année. Cette nuit, où l'on veillait, prit le nom de **veille**, et le mot servit, par extension, à désigner le jour entier qui précédait la fête. Par une extension nouvelle, on appela veille le jour précédant un jour quelconque : la *veille* de son départ, la *veille* de sa mort. Pour ce qui regarde spécialement les fêtes religieuses, l'Église catholique a adopté un nom d'origine savante qui forme un doublet avec veille, c'est **vigile**.

Dans le sens d'être attentif à, veiller, combiné avec le pré-

fixe sur, nous donne **surveiller**; c'est le rôle d'un **surveillant**, qui exerce une **surveillance**.

Celui dont l'attention est toujours en éveil est **vigilant**, il a de la **vigilance**.

Un matelot en sentinelle au haut d'un mât est une **vigie**, parce qu'il veille au salut du navire.

125. Venir, du latin *venire*, *ventum*, même signification.

Ven et **vent** sont les deux principales formes du radical.

Venir est, sous sa forme actuelle, l'un des mots les plus anciens de notre langue. On le trouve déjà sous cette forme dans la cantilène de sainte Eulalie, au dixième siècle.

Il signifie se déplacer vers le lieu où se trouve la personne qui parle ou à qui l'on parle : *Venez* ici; *je viens* vers vous. L'action de venir est une **venue**. Le bon accueil fait à la venue d'une personne porte le nom de **bienvenue**, d'où il suit que le verbe **bienvenir** signifie être bien accueilli. *Ex.* : Il s'est fait *bienvenir* de tout le monde.

Si l'on veut préciser davantage le but à atteindre, on ajoute à venir le préfixe de direction *ad*, et l'on obtient **advenir**, venir à (on disait de préférence **avenir** au dix-septième siècle). Ce mot ne diffère pas de venir, mais il est à remarquer qu'il s'emploie exclusivement en parlant des faits, et qu'il exprime, en général, quelque chose de fortuit. Il se disait des personnes au seizième siècle, comme le prouve cette phrase d'Amyot : « Personne n'approuve le moyen qu'il tint pour *advenir* à ses fins. » On a conservé l'usage d'employer en parlant des personnes le mot **avènement**, signifiant l'action d'advenir. Il se dit spécialement de l'arrivée au pouvoir d'un souverain : l'*avènement* de Louis XIV. En terme de religion, on l'emploie pour désigner la venue du Messie, sa naissance, et, par extension du sens, les quatre semaines qui précèdent la fête de Noël; mais, dans ce cas, il prend une forme plus abrégée, il devient **avent**, formé directement de *adventus*, arrivée. Le verbe **avenir** est devenu substantif pour désigner le temps futur : l'*avenir* n'est à personne.

En terme didactique, on qualifie d'**adventice** ce qui est venu

dans une personne ou dans une chose, qui n'était pas dans sa nature. On dira les idées *adventices*, par opposition aux idées innées. Une fièvre qui survient par suite d'une circonstance extérieure est une maladie *adventice*; la goutte, au contraire, est une maladie constitutionnelle.

Venir vers une chose, en faisant un peu d'effort pour la prendre et l'emporter, s'exprime par **aveindre** (*ad venire*), doublet d'advenir, qu'il serait bon de rendre au langage courant. La personne qui est bien venue, c'est-à-dire bien conformée, qui plaît, dont les manières sont aisées, est dite **avenante**[1]. Un chemin par lequel on vient vers un lieu est une **avenue**.

Nous avons vu que *advenir* exprime souvent une action inattendue et fortuite. Une chose qui advient fortuitement est une **aventure**. L'aventure étant regardée comme le résultat du hasard, on en a fait le synonyme de sort. L'action de s'en remettre au sort, au hasard, de risquer s'exprimera, par conséquent, par le verbe **aventurer**. Ex. : *Aventurer* une somme d'argent sur le tapis vert. Celui qui est porté à s'en remettre au hasard plutôt qu'aux prévisions de la prudence humaine est **aventureux**. Celui qui se plaît aux aventures et particulièrement aux aventures de guerre est un **aventurier**. Une aventure fâcheuse est une **mésaventure**.

Tous les faits qui adviennent portent le nom générique d'**événements** (de *evenire*, — *e* pour *ex*, hors, et *venire*, littéralement venir au-dehors, se produire). Ce qui est subordonné à quelque événement incertain est **éventuel**, adv. **éventuellement**; le caractère de ce qui est éventuel porte le nom d'**éventualité**.

Du verbe advenir il convient de rapprocher **survenir** (venir sur, au milieu de), qui implique également une idée d'imprévu :

> Un loup *survient* à jeun, qui cherchait aventure. (LA FONTAINE.)

Une arrivée imprévue s'appelle **survenance**, et celui qui arrive est un **survenant**.

1. Le patois normand emploie le verbe *avenir* impersonnel dans le sens de avoir de l'adresse et de la grâce : Il lui *avient* bien à faire ce travail, c'est-à-dire il le fait avec aisance, avec habileté.

Venir de nouveau, c'est **revenir**. Un esprit qu'on suppose revenir de l'autre monde est un **revenant**. Ce qu'on retire annuellement d'une propriété est un **revenu**.

Venir autour (*circon*), c'est-à-dire occuper une personne par des moyens artificieux de manière à capter sa confiance, c'est la **circonvenir**.

Si l'on vient contre une loi, contre un règlement, on fait l'action de **contrevenir**, on commet une **contravention**, on est un **contrevenant**

Venir avant les autres, d'une manière générale se dit **prévenir** (*præ*, avant). Mais ce mot a plusieurs acceptions dont chacune a ses dérivés particuliers. S'il s'agit de venir au devant des désirs d'autrui ; on est **prévenant**, on a de la **prévenance**. Si l'on va au devant d'une action pour l'empêcher, la démarche que l'on fait est qualifiée de **préventive**. Lorsqu'on vient avec une opinion toute faite sur quelque chose, en devançant le jugement définitif, on est **prévenu**, on a une ou des **préventions**. On donne ce nom de **prévenu** à l'accusé qui est regardé provisoirement comme coupable jusqu'à ce que la justice ait prononcé sur son cas, et l'opinion qu'on a de lui est aussi une **prévention**

Il ne faut pas confondre prevenir avec **provenir**, (*pro*, en avant), littéralement venir en avant, sortir ; il exprime l'origine et a pour correspondant le substantif **provenance**.

Veut-on exprimer l'idée de venir au but qu'on s'est proposé en marchant à travers les obstacles, on mettra le préfixe *par*, pour *per*, à travers, et l'on aura **parvenir**, mot à mot venir à travers. L'homme parti de rien et qui arrive par son énergie à réaliser une grande fortune est un **parvenu**.

Venir en aide à quelqu'un ou à quelque chose, en se glissant par-dessous (*sub*) se rend par **subvenir**, qui a le sens de secourir, soulager. On dira : *subvenir* aux besoins de quelqu'un. Un secours d'argent accordé à un particulier par l'État pour l'aider dans une entreprise utile est une **subvention**. Subvenir a une autre forme qui a un sens tout différent, c'est **souvenir**. Ce verbe exprime l'idée d'une notion oubliée qui revient dans l'esprit en se glissant, en quelque sorte sous les notions que l'esprit a reçues postérieurement. Ce rappel de la mémoire est

un souvenir : on dit aussi **souvenance**, terme vieilli, mais excellent.

> Combien j'ai douce *souvenance*
> Du joli lieu de ma naissance ! (CHATEAUBRIAND.)

On joint quelquefois à souvenir le préfixe *re* et l'on a **ressouvenir**, mais ce préfixe n'ajoute rien à la signification du mot.

L'action de venir au milieu d'une affaire engagée pour y jouer un rôle, ou de venir se placer entre (*inter*) deux personnes qui sont en hostilité l'une contre l'autre pour tâcher de les accommoder, c'est **intervenir**. Celui qui intervient est un **intervenant**, il fait une **intervention**.

Lorsqu'on est venu à un certain état, il peut arriver qu'on n'y reste pas, soit qu'on revienne à l'état primitif, soit qu'on passe à tout autre état. C'est ce qu'exprime le verbe **devenir**, littéralement venir de.

Supposons plusieurs personnes venant de différents côtés pour se réunir, elles feront l'action de **convenir** (*cum*, *venire*), venir avec, venir ensemble). Tel est le sens étymologique de ce verbe ; mais ce n'est pas sa signification usuelle. Il faut que de cette première idée nous passions à une idée dérivée. Pour quelle raison des personnes *conviennent*-elles, se réunissent-elles ? C'est d'ordinaire pour traiter d'une question qui les intéresse pour se mettre d'accord. De là le verbe a passé au sens de s'accorder, tomber d'accord, qui est le sens usuel : Il *convient* de ses torts, c'est-à-dire il en demeure d'accord, il les reconnaît. Nous sommes *convenus* d'un délai, c'est-à-dire nous nous sommes accordés sur. L'accord conclu, la résolution dont on est convenu est une **convention**, et ce qui a rapport à une convention est **conventionnel** : des signes *conventionnels*. Ne pas demeurer d'accord d'une chose, ne pas la reconnaître s'exprime par **disconvenir**. *Ex.* : Je n'en *disconviens* pas. Ce qui convient, c'est-à-dire ce qui est d'accord avec la raison ou avec les bienséances est **convenable**, qualité qui porte le nom de **convenance**. Ce dernier mot a pour opposé **disconvenance**, quand il s'agit d'un défaut de convenance en général, et **inconvenance** quand on parle d'un manque de bienséance ; l'homme qui manque aux bienséances est **inconvenant**. Un résultat qui n'est

pas d'accord avec ce que nous attendions est une **déconvenue**. L'obstacle qui empêche un accord de se réaliser est un **inconvénient**. Quand les membres d'un tribunal se sont accordés pour intenter une action à quelqu'un, leur entente forme une espèce de convention ; le plaideur peut faire une demande tendant à anéantir ou à restreindre l'action portée contre lui, cette demande est une **reconvention** (*re* indiquant une action en sens contraire); d'où l'adjectif **reconventionnel**. *Ex.* : Une demande *reconventionnelle*.

Nous retrouvons le sens étymologique de convenir dans le mot **convention**, désignant une assemblée exceptionnelle des élus d'une nation, chargée d'établir une constitution ou de la modifier. Les membres de cette assemblée sont des **conventionnels**. Le même sens se rencontre dans **covenant**, ligue ou convention que firent les Écossais au dix-septième siècle pour maintenir leur religion ; on nommait **covenantaire** celui qui avait adhéré à cette ligue. Nous le trouvons aussi dans le mot **couvent**, autrefois *convent*, de *conventus* (voy. Coûter, de *constare*), réunion de personnes venues ensemble pour vivre en communauté, et, par suite, la maison qu'elles habitent. Ce qui tient au couvent est qualifié de **conventuel**. *Ex.* : La règle *conventuelle*.

L'action de venir sur (*in*) une chose inconnue, par conséquent d'en faire la découverte, de la trouver, se rend par le verbe **inventer** ; il se dit spécialement des choses de l'esprit et implique une idée de combinaison. En parlant des choses matérielles, on dit *découvrir* : on a *inventé* l'imprimerie, on a *découvert* l'Amérique. L'action d'inventer ou la chose inventée est une **invention**, faite par un **inventeur**, doué d'un esprit **inventif**. La recherche, l'inscription et l'évaluation des objets mobiliers contenus dans une maison est un **inventaire**. Inscrire sur un inventaire s'appelle **inventorier**.

126. Verser, du latin *versare*, fréquentatif de *vertere versum*, tourner.

Radical : **vers, vert.**

C'est à l'idée de tourner que se relient tous les mots de cette famille. Le mot **verser** paraît au premier abord n'avoir aucun

rapport avec cette idée. Il veut dire, en effet, dans sa signification usuelle, faire couler un liquide hors de ce qui le contient. Mais si l'on réfléchit que pour faire cette opération il a fallu pencher le vase, en lui faisant décrire un demi-tour, on retrouve le sens originel. Le sens actuel n'est qu'un sens dérivé. On retrouve d'ailleurs la signification étymologique dans plusieurs des composés. Verser lui-même a cette signification dans plusieurs de ses acceptions : *Verser* une voiture, la pluie *a versé* le blé, *verser* la terre d'un champ ; cet homme *est versé* dans la connaissance des lois.

Examinons d'abord les dérivés peu nombreux où domine l'idée de répandre.

L'action de verser de l'argent dans une caisse est un **versement** ; la pente d'une chaîne de montagne est un **versant**, parce qu'elle verse toutes les eaux de ce côté dans le même bassin. L'action de verser de nouveau, c'est **reverser**. Lorsqu'il s'agit de verser une masse d'eau d'un lieu dans un endroit plus bas, on emploie le verbe **déverser** (*dé*, de haut en bas) ; l'action est un **déversement**. Le lieu par où se déverse le trop-plein d'un canal ou d'un étang est un **déversoir**.

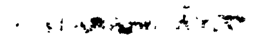
Quand la pluie tombe très fort, comme si on la versait, on dit qu'il pleut à **verse**, et cette ondée porte elle-même le nom d'**averse**.

Abordons les groupes qui se rattachent à l'idée de tourner.

Nous citerons d'abord le verbe **verser**, qui, comme on l'a vu, signifie lui-même tourner, dans quelques-unes de ses acceptions. Une voiture construite de manière à ne pas verser est dite **inversable**.

Citons ensuite la préposition **vers**, qui exprime un rapport de direction, l'endroit ou la personne du côté desquels on s'est tourné. Autrefois, on disait plus souvent **devers** (*de* augmentatif). Quand il s'agit d'une action morale ayant une personne pour objet, on dit **envers** (*en* et *vers*) : il s'est mal conduit *envers* moi.

Un état physiologique dans lequel il semble que tous les objets tournent est un **vertige** ; ce mot forme l'adjectif **vertigineux**, qui cause le vertige. Le vertige, chez les animaux, s'appelle **vertigo**. Ce mot s'emploie au figuré quand il s'agit



d'un tournoiement moral, c'est-à-dire d'un manque d'équilibre dans les idées, d'un caprice, d'une fantaisie.

Le revers d'un feuillet que l'on tourne s'appelle le **verso.** Le côté d'une étoffe que l'on retourne est l'**envers**; il a pour opposé l'endroit. D'une façon générale, le plus mauvais côté d'une chose qu'on retourne est le **revers**. On dit : le *revers* d'un habit, le *revers* d'une médaille, et figurément, un *revers* de fortune. Le mot revers implique, comme on le voit une idée défavorable, de là l'adjectif **revêche**, de *reversus*, retourné, proprement, qui est à rebours, par suite, âpre, rugueux, peu traitable.

On appelle **verseau** le signe du Zodiaque, que le soleil semble parcourir du 20 janvier au 20 février, parce qu'il préside à la saison où l'on verse ou retourne la terre. L'homme qui tourne à tout vent est qualifié de **versatile**, et son défaut de fixité se nomme **versatilité**. L'action de tourner un livre ou un morceau de littérature d'une langue dans une autre s'appelle **version**, terme synonyme de traduction.

Les os qui composent l'épine dorsale, qui forment en quelque sorte le pivot de notre corps, autour desquels, par conséquent, tournent tous nos mouvements sont nommés **vertèbres.** Ce mot donne lieu à l'adjectif **vertébral** : la colonne *vertébrale*. Tout animal ayant des vertèbres est **vertébré** ; tout animal qui en est dépourvu est **invertébré**.

L'homme qui se tourne vers un autre pour le combattre est un **adversaire** (*ad*, vers). Ce qui est contre nous, en général, se qualifie d'**adverse**. *Ex. :* La fortune *adverse*, la partie *adverse*, Une fortune adverse qui persiste porte le nom d'**adversité**. En terme de grammaire on qualifie d'**adversative** une proposition qui est tournée en quelque sorte contre celle qui la précède, qui lui est opposée. L'action de tourner (*version*) son esprit (*animus*) contre (*ad*) une chose mauvaise, de la désapprouver et au besoin de la punir, porte le nom d'**animadversion**. (Voy. *âme*.)

Si vous tournez l'esprit de quelqu'un vers une chose sur laquelle vous voulez fixer son attention, vous faites l'action de l'**avertir** (*ad* et *vertir*; *vertir* qui n'existe plus qu'en composition est la vieille forme française de *vertere*); vous lui donnez un **avertissement**. Lorsque vous oubliez quelque chose, faute

d'y avoir tourné votre attention, vous commettez une **inadvertance.**

Un vif sentiment de répulsion qui nous détourne et nous éloigne porte le nom d'**aversion** (*a* marquant l'éloignement).

Cherchez-vous à détourner l'esprit de ce qui l'occupe? Placez devant vertir le préfixe de séparation *di*, vous formerez **divertir**, qui signifie détourner, tourner d'un autre côte, l'acte accompli est une **diversion**. Divertir, employé au figuré signifie détourner d'une occupation sérieuse afin de reposer et de récréer l'esprit; de là le sens de distraire, amuser qu'il prend sous cette forme. Il donne lieu dans ce sens à l'adjectif **divertissant**, synonyme d'amusant ou récréatif, et au substantif **divertissement.**

Un objet changeant qui tourne, pour ainsi dire, en présentant à chaque instant une apparence nouvelle est qualifié de **divers**, adv. **diversement**. *Ex.* : L'homme est un être ondoyant et *divers*. Sa qualité, c'est la **diversité**. L'idée de rendre divers s'exprime par le verbe **diversifier**

Avec ce même préfixe *di* et le radical de *vertere*, nous composons un autre mot très différent de forme et surtout de signification; c'est le mot **divorce**, désignant la séparation légale de deux époux, qui retournent chacun à leur liberté. Il forme le verbe **divorcer.**

Otons à *vertir* le préfixe *di* et substituons *per* (tout à fait), nous aurons **pervertir**, littéralement tourner sens dessus dessous. **Pervertir**, c'est donc changer entièrement la nature, la faire passer du bien au mal. Ce changement est une **perversion** *Ex.* : La *perversion* des mœurs. On dit aussi **pervertissement.**

Quand un esprit est de sa nature tourné vers le mal, il n'est pas perverti, il est **pervers** (*versus*, tourné), il a pour défaut la **perversité**.

Changeons encore une fois de préfixe et prenons *cum* augmentatif, nous aurons **convertir**, littéralement tourner complètement, transmuer une chose en une autre. Ex. : *Convertir* le sucre en alcool; *convertir* à une cause, à une religion. L'action accomplie est une **conversion**. Celui qui amène les âmes à la religion qu'il croit vraie porte le nom de **convertisseur**. Cer-

tains **frères lais**, chargés de la besogne matérielle dans les couvents, sont appelés **frères convers**, par la raison que cette fonction se donne plus particulièrement aux nouveaux venus, considérés comme de nouveaux convertis.

Se mouvoir et, par extension, vivre, se disait en latin *versari*. De là notre verbe **converser** (*cum*, avec). Il signifie proprement vivre avec, et c'est dans ce sens que La Fontaine a dit :

Nous ne *conversons* plus qu'avec des ours affreux.

Comme on ne peut pas vivre ensemble sans échanger des paroles, ce mot, par dérivation, prit le sens de causer, s'entretenir, de là le substantif **conversation**, échange de propos.

Quand la conversation a pour objet une dispute sur quelque point de religion, de philosophie, les interlocuteurs deviennent des adversaires et la conversation devient une **controverse** (*contra versum*, tourné contre). Ce mot a formé **controverser**, synonyme de disputer, et **controversiste**, celui qui se livre à la dispute sur des matières religieuses.

En joignant à vertir le préfixe *inter*, on obtient **intervertir**, tourner deux choses entre elles, mettre l'une à la place de l'autre, et réciproquement. Cet acte s'appelle une **interversion**, c'est-à-dire un changement de position entre deux objets.

Une idée analogue s'exprime par le verbe **invertir**, terme peu employé qui signifie renverser symétriquement l'ordre de plusieurs objets. L'action est une **inversion**, et l'ordre opposé à celui qu'on a l'habitude de voir est qualifié d'**inverse**, adv. **inversement.**

Par un nouveau changement de préfixe, en mettant *sub*, nous avons **subvertir**, littéralement tourner sens dessus dessous. Ce verbe est peu employé, mais on se sert assez fréquemment du substantif **subversion**. *Ex.* : La *subversion* des principes, ainsi que de l'adjectif **subversif** : des doctrines *subversives* de l'ordre social.

Jeter une chose par terre en lui faisant décrire un demi-tour, de manière à mettre en bas ce qui était en haut, se rend par le verbe **renverser** ; c'est un **renversement** (*re*, augmentatif et *envers*). On emploie la locution adverbiale **à la renverse**

pour exprimer la position d'une personne couchée sur le dos.

Le renversement, la ruine d'un État, d'une ville s'appelle **éversion**, littéralement action de tourner tout à fait (*e*, augmentatif). Ce mot est peu employé.

Renverser de fond en comble et retourner comme une boule que l'on roule, se dit **bouleverser**, c'est un **bouleversement.**

En terme de jurisprudence, le droit en vertu duquel un bien fait retour dans certaines circonstances a celui qui l'avait donné s'appelle **réversion**, littéralement retour. Les biens dans ce cas sont **réversibles**, qualité qui se nomme **réversibilité**.

Celui qui tourne à mal ses facultés ou les fonctions dont il est chargé fait l'action de **malverser**, il commet une **malversation.** On le dit particulièrement des faits commis par cupidité dans l'exercice d'un emploi public.

L'action de prendre des détours, des faux-fuyants, de tourner le dos, pour ainsi dire, aux questions qui nous sont faites se rend par **tergiverser** (*tergum*, dos, et *versare*). L'action se nomme **tergiversation**.

L'étendue d'un corps, considéré dans sa largeur, se nomme le **travers** (latin *traversus*, tourné au delà). Parcourir une surface dans sa largeur se dit **traverser** ; l'action se nomme une **traverse** ; mais ce mot sert plus particulièrement à désigner une route abrégée qui traverse les propriétés; on l'emploie aussi pour désigner une pièce de bois ou de fer qui traverse quelque chose. *Ex.* : Des *traverses* de chemin de fer. Une voie qui traverse est ordinairement qualifiée de **traversière.** — Traverse s'emploie figurément dans le sens d'obstacle qui vient se mettre en travers de nos desseins; le verbe traverser a lui-même quelquefois le sens de mettre obstacle :

> Un fils audacieux insulte à ma ruine,
> *Traverse* mes desseins, m'ombrage, m'assassine. (RACINE.)

L'action de traverser une mer est une **traversée.** Ce qui passe au travers d'une surface est qualifié de **transversal**, adv. **transversalement.**

Les anciens réglaient le mouvement de la danse par des paroles rythmées que l'on chantait. C'est l'origine de la poésie

lyrique. A chaque tour de danse correspondait un certain nombre de paroles qui en réglaient la durée. Quand on vint plus tard à écrire ces paroles, on disposa sur une seule rangée celles qui réglaient un tour de danse, et les Latins donnèrent à la rangée le nom de *versus*, qui rappelle évidemment l'idée de tour, et dont nous avons fait **vers**[1]. L'art de faire des vers est la **versification**, celui le pratique est un **versificateur**, terme qu'il ne faut pas confondre avec celui de poète. L'action se rend par le verbe **versifier**. Vers a plusieurs diminutifs : **versicules** et **versiculets**, mots par lesquels on désigne de petits vers, des vers sans importance. Il y a aussi **verset**; ce mot exprime l'idée non d'un vers, mais d'une petite section de la Bible formant un sens complet.

127. Vivre, du latin *vivere, victum*, vivre.
Formes du radical : viv, vi, vit, vict.

Le verbe vivre exprime la fonction d'un être organisé dont la nature physique s'entretient et se renouvelle sans cesse par l'alimentation. L'état d'un être de cette sorte s'appelle la **vie**. Tout être qui vit est **vivant**; tout être qui est en vie est **vif** :

> D'un loup écorché *vif* appliquez-vous la peau,
> Toute chaude et toute fumante. (LA FONTAINE.)

Comme le mouvement est le signe de la vie, l'adjectif *vif* signifie aussi prompt à se mouvoir; de là le substantif **vivacité**, promptitude à agir, et l'adverbe **vivement**. Rendre plus vif, donner plus de vivacité, se dit **aviver** ou **raviver** (*re*, augm.).

Ce qui appartient à la vie ou qui sert à sa conservation est **vital** : l'air *vital*. La force qui nous fait vivre est la **vitalité**. Un être susceptible de vivre est **viable** (*vitæ habilis*, apte à vivre). *Ex.* : Un enfant né *viable*; il a pour qualité la **viabilité**. L'être qui porte en soi le principe d'une longue vie est **vivace**. *Ex.* : Une plante *vivace*. Le bassin où l'on conserve des poissons vivants est un **vivier**.

1. Il est vrai que, dans le latin, *versus* implique plus particulièrement l'idée de ligne ou de rangée ; mais il est à croire que cette acception ne sera venue que plus tard, lorsque la notion originelle étant perdue, on considéra le vers sous sa forme matérielle.

Revenir à la vie, se ranimer, renaître, se dit **revivre**. Donner de la vie, c'est-à-dire de la vigueur, de l'animation à quelque chose, c'est **vivifier**; l'action par laquelle on ranime est une **vivification**; ce qui ranime est **vivifiant**. Vivifier de nouveau se rend par **revivifier**, qui forme le substantif **revivification**.

L'opération qui consiste à ouvrir des animaux vivants pour étudier sur eux les phénomènes physiologiques se nomme **vivisection** (*section*, action de couper).

Un animal dont les petits naissent vivants est dit **vivipare** (*parere*, enfanter); il a pour opposé **ovipare**. De là vient le mot **vipère**, serpent dont les petits naissent vivants, comme il arrive pour les serpents venimeux en général.

On exprime par le verbe **survivre** l'action de demeurer en vie après une personne ou une chose; on qualifie de **survivant** celui qui survit; son état s'appelle **survie**, son action **survivance**. Ce dernier mot désigne aussi la faculté de succéder à une personne morte dans son emploi; celui qui succède ainsi est un **survivancier**.

Passons aux termes qui se rapportent spécialement à la vie humaine.

Celui qui jouit largement des biens de la vie, qui en abuse, est un **viveur**. Vivre chétivement, avec peine, c'est **vivoter**, diminutif de vivre.

Les aliments qui servent à entretenir la vie portent le nom de **vivres**, mot qu'on emploie aussi au singulier : le *vivre* et le couvert. C'est l'infinitif du verbe vivre employé substantivement. Les provisions servant à la nourriture s'appellent **victuaille** (*aille*, suffixe collectif) :

> Qu'aperçois-je, dit-il, c'est quelque *victuaille*. (LA FONTAINE.)

Garnir une place forte de vivres ou de victuailles, c'est l'**avitailler**; cet approvisionnement se nomme **avitaillement**. Y remettre des vivres ou des munitions, quand elle a épuisé ce qu'elle avait, c'est la **ravitailler**, en faire le **ravitaillement**.

Tout aliment propre à soutenir la vie est une **viande** (*vivenda*, bas latin, ce qui sert à vivre); ce n'est que par restriction qu'on l'applique uniquement aujourd'hui à la chair des animaux.

Pâturer, en terme de vénerie, se dit **viander**; la pâture du cerf et des autres bêtes fauves s'appelle **viandis**. Celui qui vend des vivres à un corps de troupes est un **vivandier**, au féminin **vivandière**.

Celui qui prend sa vie, son repas à la table d'un autre, est son **convive** (*cum*, avec).

Suivant quelques philologues, **convier** se rattacherait à la même origine.

128. Voir, du latin *videre*, *visum*, même signification. Radical : voi, vu, vid, vis.

Videre, par la chute de la consonne médiane *d*, est devenu successivement *veer* (*e* pour *i*), forme qu'il avait déjà au onzième siècle, où l'on trouve le participe *véant*; puis *veoir*, au douzième siècle.

Voir signifie percevoir par le sens de la vue. L'objet qu'on peut voir est **visible**, adv. **visiblement**; il a pour qualité la **visibilité**. S'il ne peut pas être vu, il est **invisible**. On qualifie de **visuel**, en terme de physique, ce qui appartient à la vue : un rayon **visuel**.

La fonction que remplissent les yeux en saisissant les objets extérieurs s'appelle la **vision**. On donne également ce nom à la perception de choses surnaturelles que l'on croit voir; de là le nom de **visionnaire** donné à la personne qui croit avoir des visions ou des révélations.

Une méprise que l'on commet, parce qu'on a mal vu quelque chose ou vu double, est une **bévue** (*be* pour *bis*, deux fois).

Le verbe voir forme avec différents préfixes des composés qui donnent à leur tour des dérivés plus ou moins nombreux.

Mettons *re*, nous avons **revoir**, voir de nouveau, qui donne le substantif **revue**, action de revoir.

Ajoutons *entre*, nous obtenons **entrevoir**, qui a trois acceptions principales : voir entre deux instants très rapprochés, par conséquent, voir rapidement : je n'ai fait que l'*entrevoir*; — voir confusément, sous-entendu, entre les objets qui masquent; — se voir réciproquement, en parlant de deux personnes. Dans cette dernière acception, il forme le substantif **entrevue**.

Joignons **à voir** la préposition *pré*, avant, nous formerons **prévoir**, voir d'avance. Cette vue anticipée est une **prévision**. Voir d'avance implique souvent l'idée de se préparer aux événements que l'on attend. L'action, dans ce cas, porte le nom de **prévoyance**; celui qui la fait est **prévoyant**. Celui qui ne cherche pas à voir ni à se préparer d'avance est **imprévoyant**, son défaut est l'**imprévoyance**. Tout événement qui n'avait pas été vu d'avance, que l'on n'attendait pas, est **imprévu**.

Voulez-vous insister sur l'idée de se prémunir en vue des besoins que l'on sait devoir arriver ? Mettez le préfixe *pour*, du latin *pro ;* vous obtiendrez **pourvoir**, qui donne lieu à une nombreuse lignée de dérivés. Celui qui pourvoit à la nourriture d'une maison est un **pourvoyeur**; les denrées qu'il amasse dans ce but sont des **provisions**. Garnir de provisions se dit **approvisionner**; cette action, comme l'ensemble des provisions réunies, s'appelle **approvisionnement**. Le lieu où se gardent les provisions s'appelle **pourvoirie**. Oter à quelqu'un les provisions qu'il avait réunies se dira **dépourvoir**. D'une manière générale, tout objet, tout homme qui manque d'une chose utile ou nécessaire, est **dépourvu**. Ex. : *Dépourvu* de ressources, *dépourvu* de jugement, d'intelligence.

Dieu, considéré comme pourvoyant aux besoins de ses créatures, a reçu le nom de **Providence** (*providentia*, de *providere*, pourvoir); ce nom forme l'adjectif **providentiel**, qui forme à son tour l'adverbe **providentiellement**.

L'homme qui, dans un lycée, est chargé de pourvoir à l'administration générale de l'établissement, est un **proviseur**, sa fonction est le **provisorat**.

On appelle **provision**, en terme de palais, ce qui est adjugé à une partie, afin de lui permettre de pourvoir à ses besoins en attendant le jugement définitif de l'affaire. On dira : le tribunal lui accorde une *provision* de deux mille francs; cette veuve a reçu une *provision* alimentaire. Ce nom forme l'adjectif **provisionnel** et l'adverbe **provisionnellement**. En suivant cette idée, on qualifiera de **provisoire** tout jugement rendu par provision, et, par extension, toute chose qui n'est pas définitive ; adv. **provisoirement**.

Pourvoir signifie aussi se munir de moyens de défense

contre un jugement dont on a été frappé ; l'action, dans ce cas, est un **pourvoi**.

Une chose qui arrive subitement, sans qu'on l'ait vue d'avance, survient à l'**improviste**. Faire une chose à laquelle on n'était pas préparé, à laquelle, par conséquent, on n'avait pas pourvu par avance, s'exprime par **improviser** ; c'est une **improvisation**, qui est l'œuvre d'un **improvisateur**. Ex.: *Improviser* un dîner, *improviser* un couplet.

Tout ce qui ressort de manière à être vu sans peine est **évident** (*ex*, hors, et *videns*, participe de *videre*, littéralement visible au dehors). Cet adjectif forme l'adverbe **évidemment**, et le substantif **évidence**, qualité de ce qui est nettement visible.

Fixer sur quelqu'un des yeux jaloux, c'est **envier** (*in* et *videre*, littéralement voir sur ou vers). Ce sentiment porte le nom d'**envie**, celui qui l'éprouve est un **envieux** ; toute chose digne d'envie est **enviable**.

Aller voir quelqu'un ou quelque chose s'appelle **visiter** ou faire une **visite**. Celui qui visite est un **visiteur**. L'action de visiter s'appelait autrefois **visitation**. Ce mot ne s'emploie plus qu'en terme de religion : la *visitation* de la Sainte Vierge, expression qui désigne la visite que Marie fit à sa cousine Élisabeth. Il a été institué en mémoire de cette visite un ordre de religieuses dit de la *Visitation*, dont les membres s'appellent **visitandines**.

L'action de regarder fixement un but pour y envoyer un projectile s'exprime par le verbe **viser** ; de là le substantif **visée**, désignant le but que l'on se propose d'atteindre. Il s'emploie figurément : il a des *visées* plus hautes qu'il ne convient. Viser signifie par suite regarder avec attention, examiner ; d'après cela, la signature qu'on met sur un acte pour certifier qu'il a été vu s'appelle un **visa** (sous-entendu *carta*, papier vu). Faire un nouvel examen de quelque chose, c'est le **reviser**, en faire la **revision** ; celui qui examine après un autre est un **reviseur**.

Du participe latin *visus*, vu et par suite jugé, on avait fait au moyen âge le mot *vis*, ce qui est jugé, opinion. On disait : il m'est *à vis* (à opinion). Plus tard les deux mots se sont sou-

dés et sont devenus notre substantif **avis**, qui a le même sens. Donner avis de, c'est **aviser**, mot qui signifie apercevoir, diriger sa vue sur. L'homme qui se donne à soi-même des avis sensés, qui agit avec intelligence, est **avisé** ; s'il agit, au contraire, inintelligemment, il est **malavisé**. Un navire de guerre spécialement chargé de porter des ordres ou des avis est un **aviso**. Revenir sur un avis donné, sur une résolution prise, c'est se **raviser**.

La partie d'une personne que l'on vise ou considère avant tout, c'est la face. C'est là, en effet, que sont situés les principaux organes des sens auxquels nous nous adressons ; c'est là que nous voyons se refléter la pensée que nous voulons saisir ; c'est sur cette partie que nous tenons les yeux fixés quand nous parlons à quelqu'un. Elle a pris à cause de cela le nom de **visage**. Regarder quelqu'un au visage se dit **envisager** ; ce mot a pris par extension le sens de regarder fixement et avec attention :

..... Je cherche, *j'envisage*
Des monarques persans la conduite et l'usage. (RACINE.)

Déchirer le visage d'une personne avec les ongles se rend par **dévisager**. On disait autrefois *vis* ; de là la locution **vis-à-vis**, littéralement visage à visage. La partie d'une coiffure, casque ou casquette, qui se rabat sur le visage, est une **visière**.

129. **Voix**, du latin *vox*, *vocem*, même signification. qui forme *vocare*, *vocatum*, crier, appeler.
Radical : **voi, voc, vou.**

Dans son sens le plus général, le mot **voix** signifie son. Mais il désigne plus particulièrement le son produit par le larynx humain ; il implique l'idée de parole. Une lettre représentant un son est une **voyelle** ; ce qui a rapport à la voix est dit **vocal** ; chanter sur une voyelle sans articuler les paroles, c'est **vocaliser**, l'action qu'on fait ainsi se nomme **vocalisation**, et les exercices de ce genre s'appellent **vocalises**. Parler avec colère en élevant la voix se dit **vociférer** (*fero*, je **porte**), d'où le substantif **vocifération**.

Dans les langues qui ont des cas, celui dont on se sert pour appeler une personne par son nom s'appelle un **vocatif**; la voix intérieure qui nous appelle à un certain état dans le monde, qui nous fait préférer une carrière à une autre, est une **vocation**. Tout mot servant à appeler ou représenter une idée est un **vocable**; la liste des mots ou vocables d'une langue constitue son **vocabulaire**.

Une voix ou parole qui peut se comprendre de différentes manières est une **équivoque** (*æquus*, égal, ici, à double sens), d'où le verbe **équivoquer**, faire des jeux de mots ou s'exprimer d'une façon ambiguë.

Quand on appelle plusieurs personnes à se réunir, on les **convoque** (*cum, vocare*), on fait une **convocation**. Lorsqu'un homme appelé à remplir une fonction publique est renvoyé, on dit qu'il est **révoqué**, littéralement rappelé; il subit une **révocation**; mais il faut pour cela qu'il soit **révocable**, c'est-à-dire susceptible d'être rappelé. Une chose prononcée et sur laquelle on ne reviendra pas est **irrévocable**.

Si vous appelez quelqu'un à votre secours, en le priant, vous l'**invoquez**; votre appel prend le nom d'**invocation**.

Appeler les démons ou les âmes des morts, les faire sortir du lieu qu'ils habitent, s'exprime par **évoquer** (*ex*, hors). Cette opération magique se nomme **évocation**.

Jeter en avant des paroles pour exciter une personne à faire quelque chose se dit **provoquer** (*pro*, en avant, et *vocare*, crier); c'est une **provocation**, action faite par un **provocateur**.

Celui qu'on appelle à soi pour plaider devant un tribunal est un **avocat** (*ad*, à, et *vocatus*, appelé). Ce mot est d'origine savante; le mot populaire est **avoué**, formé également d'*advocatum*. Les deux termes ont eu longtemps la même signification; le premier, aujourd'hui, désigne celui qui porte la parole en justice; le second, celui qui se charge de diriger la marche d'un procès; l'un est un orateur, l'autre un homme d'affaires. Exercer sans talent la profession d'avocat se rend par **avocasser** (*asser*, suffixe péjoratif); cette profession ainsi exercée s'appelle elle-même, par dénigrement, **avocasserie**.

130. Volte, du latin *volvere. volutum*, tourner, rouler.

Formes du radical : **volt, volut, vout, volv.**

Volte désigne en terme d'escrime un mouvement qu'on fait en tournant pour éviter les coups de l'adversaire. Il donne lieu au verbe **volter**, changer de place en tournant, pour éviter les coups. L'action de retourner le visage ou la face vers l'ennemi qui nous poursuit se nomme **volte-face**. Il se dit figurément pour signifier un changement d'opinion. Le mot volte, en terme de manège, désigne le mouvement que le cavalier fait exécuter au cheval en le menant en rond. Faire des exercices pour s'accoutumer à monter à cheval sans étriers se rend par **voltiger**, littéralement faire des voltes. Cet exercice porte lui-même le nom de **voltige**, celui qui l'exécute est un **voltigeur**. On donnait autrefois ce nom à un corps d'élite qui accompagnait chaque bataillon et se portait rapidement de différents côtés.

L'action de se retourner contre l'autorité établie est une **révolte**, (*ré* indiquant l'opposition), de là le verbe **révolter** ou se **révolter**. Ce qui révolte, ce qui indigne est **révoltant**.

Le retour d'un astre au même point de son orbite est une **révolution**. *Ex.* : La terre accomplit sa *révolution* en 365 jours. Il se dit aussi, en terme de géométrie, du mouvement de rotation d'une ligne ou d'un plan autour d'un axe immobile. *Ex.* : Une surface de *révolution*, un solide de *révolution*. Il signifie le plus souvent, dans le langage usuel, un changement dans l'état politique d'une nation : la *révolution* française. Mettre un pays en révolution, c'est le **révolutionner** ; ce qui provoque une révolution politique est qualifié de **révolutionnaire**. Une révolution qui tend à détruire les résultats d'une révolution antécédente est une **contre-révolution**.

Le tour achevé d'un astre ou d'une période d'années est dit **révolu** : il avait quatre-vingts ans *révolus*.

L'action de sortir en se déroulant s'appelle en terme de physiologie végétale une **évolution** (*ex*, en dehors, et *volution*, action de se dérouler). *Ex.* : L'*évolution* des feuilles. On l'emploie

aussi en parlant des mouvements militaires, où les bataillons se déroulent ; il forme dans ce cas le verbe **évoluer**.

Des tours faits autour d'un centre commun sont des **circonvolutions** (*circon*, autour, *volution*, enroulement.).

On qualifie de **désinvolte** (*dés*, nég., *in*, dans et *volte*, de *volutus*, litt, qui n'est plus enveloppé), ce qui est dégagé, alerte, libre d'allures. *Ex. :* Une politique *désinvolte* (Voltaire). De là s'est formé **désinvolture**, tournure dégagée.

En terme de jurisprudence, ce qui revient par droit à quelqu'un lui est **dévolu** (*devolutus*, litt. roulé du haut de). De là le substantif **dévolution**, attribution de biens à une personne, par suite d'extinction ou de renonciation des héritiers plus directs. En terme de droit canonique, on nomme **dévolu** le don d'un bénéfice fait à quelqu'un par suite de l'incapacité du possesseur. Il arrivait parfois, jadis, que des gens ambitieux ou cupides accusaient un bénéficiaire d'une faute pour le faire dépouiller et se faire donner son bénéfice; cela s'appelait jeter un **dévolu** ; de là vient l'expression courante jeter son *dévolu* sur quelque chose. c'est-à-dire fixer son choix, arrêter son idée sur.

Un livre chez les anciens se composait d'une longue bande de papyrus qui s'enroulait autour d'une baguette ; de là le mot **volume** (*volumen*, de *volvere*) désignant un livre quelconque. C'est une idée analogue à celle que nous avons déjà trouvée dans le mot *rôle* (voir la famille de *Roue*). Par une dérivation fondée sur la ressemblance de forme, on a donné en géométrie le nom de **volume** au cylindre, et l'on a par la suite étendu cette dénomination à tous les corps réguliers ; puis par une extension nouvelle, on a donné à volume le sens de grosseur; c'est dans cette acception qu'il forme l'adjectif **volumineux**.

Une tige qui se roule en hélice autour des corps voisins est qualifiée de **volubile**. Une sorte de liseron qui est la plante volubile par excellence a été nommée pour cette raison **volubilis**. On nomme **volubilité** la faculté que possède un corps de se mouvoir rapidement en rond. Il se dit surtout de la facilité avec laquelle se meut la langue, comparée mentalement à une roue. C'est sous l'empire d'une idée analogue qu'on appelle une personne bavarde un moulin à paroles.

Un **ornement** d'architecture enroulé en spirale est une **volute.** Une construction en maçonnerie recouvrant un certain espace et disposée en forme de cintre est une **voûte** (*volutus*): disposer en voûte se dit **voûter**; les pierres taillées qui forment la voûte s'appellent **vousseaux** ou **voussoirs**. La moulure en cintre servant d'ornement à l'entrée d'une voûte est une **archivolte** (*archi*, principal).

On appelle **involucre**, en botanique, une sorte de collerette qui enveloppe la fleur (*involucrum*, roulé autour, qui enveloppe).

Enfin un pistolet muni d'un disque tournant qui porte les balles, ordinairement au nombre de six, est un **revolver**.

SUJETS DE DEVOIRS

AVERTISSEMENT

Cédant à de nombreuses demandes, nous donnons à titre de *spécimens*, un certain nombre de devoirs sur les *Familles de mots*. Nous les avons tirés à dessein des dernières Familles (90 à 130), afin que les maîtres puissent, s'il leur convient, en composer de semblables sur les premières, et les graduer suivant la force de leurs élèves. Ces devoirs ne sont pas seulement des exercices adaptés à notre Lexicologie mais aussi des exercices à propos de la Lexicologie. Ce sont des questions de toute nature, questions de langue, littéraires, grammaticales, historiques, que suggère tel mot rencontré dans telle famille. Tantôt on y demande le sens figuré d'un mot par opposition au sens propre, ou les diverses significations d'un même mot; tantôt c'est une locution usuelle ou un proverbe dont il faut donner la valeur exacte; ici l'élève a à chercher des expressions synonymes ou contraires, là, il doit rappeler une règle grammaticale ou un fait historique. En un mot, nous faisons appel non seulement à la mémoire, mais à toute l'intelligence, et il nous semble que l'élève qui aura parcouru toute la série des devoirs auxquels le livre peut donner lieu, aura une riche provision d'idées et de mots et ne sera plus embarrassé pour écrire.

DEVOIRS TRAITÉS

BOIS.

1. Faites le tableau des mots de la famille.

2. Donnez trois acceptions du mot *bois*, l'une au sens propre, les deux autres au sens dérivé.

3. Quelle est la différence des mots *bocage* et *bosquet*?

4. Citez et expliquez quelques locutions où entre le mot *bois*.

5. Qu'est-ce que La Fontaine appelle un *boquillon*?

RÉPONSES

1° Boiser,	Bûcheron,
boiserie,	bûchette,
bocage,	déboiser,
bocager,	reboiser,
bosquet,	déboisement,
bouquet,	reboisement,
bouquetin,	embusquer,
bouquetière,	embuscade,
bûche,	débusquer,
bûcher (subs.),	embûche,
bûcher (v.),	débûcher.

2° — 1. On appelle *bois*, au sens propre, la matière dure et compacte qui constitue la tige et les branches des arbres : Les envoyés trouvèrent le roi couché sur l'herbe et mangeant des légumes dans une écuelle de *bois*.

— 2. Étendue de terrain plantée d'arbres.

De la dépouille de nos *bois*,
L'automne avait jonché la terre.

MILLEVOYE.

— 3. Cornes rameuses du cerf.

Un cerf se mirant autrefois
Louait la beauté de son *bois*.

LA FONTAINE.

3° Un *bosquet* est un bouquet de bois. Son étendue est limitée ; il implique en outre l'idée d'un terrain disposé artificiellement pour la promenade. Il s'y trouve des allées, des bancs, etc.

Un *bocage* est aussi un petit bois; mais le mot donne spécialement l'idée d'un lieu ombragé. Remarquons que le suffixe *age* est collectif, ce qui permet à *bocage* de désigner une cer-

taine étendue. On dit un pays de *bocage* pour dire un pays boisé. Le *Bocage normand*, le *Bocage vendéen* designent l'un et l'autre des pays étendus.

4° *La faim chasse le loup du bois*. La misère ou la nécessité fait faire bien des choses qu'on ne ferait pas en temps ordinaire. *Faire flèche de tout bois*. Employer tous les moyens pour réussir. *Être du bois dont on fait les flûtes*. Être d'un caractère accommodant, un peu faible.

5° La Fontaine a employé le mot de *boquillon* aujourd'hui tombé en désuétude, dans la fable *le Bûcheron et Mercure*. Le mot (anciennement *bosquillon*) vient de *bosquet*, petit bois, et est synonyme de bûcheron.

ARME.

1. Faites le tableau des mots de la famille en mettant dans une colonne les mots dérivés, dans une autre les mots composés.

2. Faites figurer le mot *arme* dans quatre phrases, dans l'une au sens propre, dans deux au sens dérivé, dans la quatrième au figuré. Même travail pour le mot *armer*.

3. Différence entre *armes* et *armure*, entre *armes* et *armoirie*. Donner des exemples.

4. Trouvez les synonymes du mot *alarme*, et donnez la signification exacte de chacun.

1° ARME

Dérivés.	Composés.
Armer,	Alarme.
Armée,	Alarmer,
Armement,	Alarmiste.
etc.	etc.

(Voy. le tableau page 5.)

2° *Arme*, au propre, instrument d'attaque ou de défense :

Il aimait les beaux tableaux, les belles *armes*, les reliures de luxe.

S'emploie par métonymie pour désigner une subdivision de l'armée :

Dans quelle *arme* servez-vous ?

Il signifie guerre, combats :

Charlemagne porta ses *armes* victorieuses en Espagne.

Tout moyen d'attaque ou de défense (style figuré).

Par votre réponse peu adroite, vous lui avez fourni des *armes* contre vous.

Armer, signifie : munir d'armes :

Nous avons cinq mille hommes, mais nous n'avons pas de quoi les *armer*.

Exciter à prendre les armes :

> Ma mère, en sa faveur, *arma* la Grèce entière.
>
> RACINE.

Pourvoir un navire de tout ce qui lui est nécessaire pour prendre la mer :

Saint-Malo et Granville *arment* pour la pêche de la morue.

Au figuré, faire acte de courage, de résolution :

> Tout fuit, et sans *s'armer* d'un courage inutile,
> Dans le temple voisin chacun cherche un asile.
>
> RACINE.

3° *Armes* est un terme général qui désigne tout à la fois les armes offensives et les armes défensives.

Un chevalier couvert de ses *armes* se tenait là prêt à défendre le passage.

Armure est un terme restreint désignant seulement l'ensemble des armes défensives, qui couvrent le corps, casque, cuirasse, etc.

> Rien d'humain ne battait sous ton épaisse *armure*.
>
> LAMARTINE.

4° *Armes* et *armoiries* désignent tous deux les signes héraldiques peints sur les armes. On emploie *armes*, dans un sens restreint, quand il s'agit des signes qui distinguent une famille, une ville : les *armes* des Rohan, des Montmorency ; les *armes* de Bourges. Dans ce cas, on dit aussi *armoiries*, mais il est moins usité. On emploie exclusivement ce dernier mot

quand on s'exprime d'une façon générale : il connaît toutes les *armoiries* de sa province. Le blason est la science des *armoiries*.

5° *Alarme*, émotion subite occasionnée par l'annonce d'un danger.

Inquiétude, défaut de tranquillité d'esprit.

Appréhension, inquiétude causée par la pensée d'un danger probable, possible.

Crainte, sentiment qui fait reculer ou hésiter devant quelque chose qui menace.

Peur, état de l'âme où, devant un péril réel ou imaginaire, le courage fait défaut.

Frayeur, peur intense.

Effroi, grande frayeur, qui donne le frisson.

Terreur, effroi violent qui fait trembler.

Épouvante, terreur profonde et soudaine, qui fait fuir.

SUJETS INDIQUÉS

90. ROGATION.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *Rogation*.

2. Cherchez des synonymes au mot *arrogant*.

3. A quelle observation donne lieu la syntaxe du verbe s'*arroger*?

4. Les deux verbes *questionner* et *interroger* sont-ils entièrement synonymes ?

5. Expliquez les expressions et les phrases suivantes : *un subrogé-tuteur*, *abroger une loi*, *proroger une échéance*, *autrefois le commerce dérogeait*.

91. ROI.

1. Faites la liste des mots de la famille de *Roi*.

2. Citez et expliquez un certain nombre d'expressions où entre le mot *roi*.

3. Qu'appelle-t on dans l'histoire *le roi catholique*, *le roi des Romains*, *le roi très chrétien*, *le Grand roi*, *le roi des Juifs*?

4. Formez avec le suffixe *cide* trois mots composés sur le modèle de *régicide*, désignant à la fois le crime et l'auteur du crime.

5. Citez avec des exemples quelques sens différents du mot *régime*.

6. Qu'est-ce qu'un *recteur?*

Combien y a-t-il de *recteurs* en France?

7. Quelle est la différence des deux mots *droiture* et *rectitude?*

8. Qu'est ce qu'un *régiment?* De quoi se compose-t-il? Comment s'appelle le chef d'un *régiment?*

9. Qu'appelle-t-on les contributions *directes, indirectes?* Donnez des exemples.

10. Cherchez des synonymes aux mots suivants: *roi, régir, adroit.* Quel est le contraire des mots *dresser, droit, adresse?*

92. ROUE.

1. Faites la liste des mots de la famille de *Roue.*

2. Expliquez les expressions suivantes, au propre et au figuré : *pousser à la roue, mettre des bâtons dans les roues, faire la roue, être sur la roue.*

3. Quels sont les sens divers du verbe *rouer?*

4. Quel est le sens figuré du mot *rondeur*, de l'adverbe *rondement?* Donnez des exemples.

5. Qu'est-ce qu'une *ronde-bosse?*

6. Expliquez les expressions et les phrases suivantes où entre le mot *rôle : le rôle des contributions, le rôle d'équipage, l'affaire est au rôle, cet acteur est entré dans son rôle, à tour de rôle.*

7. Citez quelques sens différents du mot *contrôle.*

93. SACRÉ.

1. Faites la liste des mots composant la famille de *sacré.*

2. Expliquez les expressions : *les livres sacrés*, *l'histoire sacrée*, *le sacré collège*, *le feu sacré*.

3. Qu'appelle-t-on les *Serments* de Strasbourg ?

4. Qu'est-ce qu'un prêtre *assermenté* ?

5. Citez dans l'histoire des *sacrifices* fameux.

6. Cherchez des synonymes aux mots *exécrable*, *exécrer*.

94. SANG.

1. Faites la liste des mots de la famille de *sang*

2. Quel est le mot grec qui signifie *sang*? Citez des mots formés de ce mot grec en les expliquant.

3. Expliquez les expressions suivantes : *prince du sang*, *droit du sang*, *voix du sang*, *suer sang et eau*, *faire du bon sang*; que signifie le proverbe : *bon sang ne peut mentir* ?

4. Qu'appelle-t-on *homme sanguin*, *tempérament sanguin*, *système sanguin*.

5. Qu'appelle-t-on une *mort sanglante*, un *affront sanglant* ?

6. Qu'est-ce que le *sang-froid* ?

95. SAUTER.

1. Faites la liste des mots composant la famille de *sauter*.

2. Qu'appelle-t-on *saut du loup*, *saut de mouton* ?

3. Que signifie l'expression *reculer pour mieux sauter*.

4. Quels sont les différents sens du mot *saillie* ? Donnez des exemples.

5. Quelle est la différence de *insulter* (verbe actif) et de *insulter à* ?

6 Cherchez des synonymes du mot *insulte*.

96. SAVOIR.

1. Faites la liste des mots composant la famille de *savoir*.

2. Cherchez des synonymes aux mots : *savoir* (substantif), *savant*, *sagesse*. Quels sont les contraires ?

3. Quels sont les différents emplois du mot *savoir* ? Donnez des exemples.

4. Quelle est la différence des mots *saveur* et *goût* ?

5. Donnez le sens du mot *insipide* au propre et au figuré. Donnez des exemples.

97. SEL.

1. Donnez la liste des mots de la famille de *sel*.

2. Comment s'obtient le *sel* ?

3. Qu'appelle-t-on le *sel* d'une plaisanterie, une plaisanterie au *gros sel*, le *sel attique*.

4. Cherchez six mots synonymes de *salaire* et montrez la différence de leur emploi. Donnez des exemples.

98. SENTIR.

1. Faites la liste des mots composant la famille de *sentir*.

2. Quels sont les cinq *sens* et l'organe de chacun d'eux ?

3. Expliquez la différence des mots suivants : *sensation* et *sentiment*, *sensible* et *sentimental*, *sensibilité* et *sensiblerie*.

4. Qu'appelle-t-on *le sens commun*, *le bon sens* ?

5. Justifiez l'orthographe de *sens* dans les expressions *sens dessus dessous*, *sens devant derrière*.

6. Quel est le contraire des mots : *assentiment*, *dissension*, *dissentiment* ?

99. SEOIR.

1. Faites la liste des mots de la famille de *seoir* en les groupant autant que possible.

2. Montrez les différentes formes du radical qui se retrouvent dans la conjugaison du verbe *asseoir*.

3. Expliquez les expressions suivantes : *l'assiette d'un lieu, l'assiette d'un impôt, perdre son assiette, sortir de son assiette.*

4. Donnez, avec des exemples, les significations différentes du mot *siège*. Expliquez l'expression : *mon siège est fait.*

5. Citez des participes présents autres que *président, résident* qui changent d'orthographe en devenant : 1° substantifs, 2° adjectifs.

6. Cherchez des synonymes au mot *residence.*

7. Quel est le contraire d'*assidu.*

100. **SEPT.**

1. Faites le tableau des mots de la famille de *sept.*

2. Comment dans certaines provinces désigne-t-on un nombre composé de *sept, huit, neuf* dizaines?

3. Qu'appelle-t-on la *Version des Septante?*

4. Comment appelle-t-on un homme de 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 ans?

5. Comment, d'après le radical grec qui signifie *sept*, dit-on qui a sept cordes, qui a sept angles, qui se renouvelle chaque semaine?

101. **SIGNE.**

1. Faites la liste des mots composant la famille de *signe.*

2. Expliquez les expressions suivantes : *donner quelques signes de vie, donner signe de vie. Les muets parlent par signes. Il a un signe à la joue. Les* 12 *signes du zodiaque.*

3. Cherchez les significations différentes du mot *enseigne.* Expliquez les expressions : *à bonnes enseignes,* à telles *enseignes* que, le proverbe : *à bon vin pas d'enseigne.* Quel est le doublet savant d'*enseigne?*

4. Que signifie l'adjectif *signalé?* Donnez des exemples.

5. Quelles sont les différentes sortes d'*enseignement* public?

6. Faites la liste des mots dérivés de *sceau*. Donnez-en la signification.

7. Expliquez les expressions suivantes: *garde des sceaux, mettre le sceau à une chose, confier une chose sous le sceau du secret.*

102. SIMULER.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *simuler*.

2. Montrez la différence de ces deux expressions: *simuler une maladie, dissimuler une maladie.*

3. Les adjectifs *ressemblant* et *semblable* sont-ils parfaitement synonymes?

4. Cherchez 1° des mots synonymes de *assembler, semblable, dissimuler*. 2° des mots contraires.

103. SOLIDE.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *solide*.

2. Expliquez les expressions suivantes: *des aliments solides, des bâtiments solides, un poignet solide, une amitié solide, un esprit solide.*

3. Qu'appelle-t-on un *solide* en mathématique?

4. Les deux verbes *affermir* et *consolider* sont-ils synonymes?

5. Quel est le synonyme de *soudoyer*, qui ne s'emploie qu'en mauvaise part?

6. Quels sont les deux sens de *solde* suivant que ce nom est masculin ou féminin? Citez d'autres noms qui changent de sens en changeant de genre.

104. SOLUTION

1. Faites la liste des mots composant la famille de *solution*.

2. Le participe passé des trois verbes : *absoudre*, *dissoudre*, *résoudre* n'a-t-il pas deux formes ?

3. Donnez, avec des exemples, trois sens différents du mot *dissolution*.

4. Donnez un mot synonyme, un mot contraire, 1° du verbe *absoudre*, 2° de l'adjectif *résolu*.

5. Expliquez les expressions suivantes : *un maître absolu*, *un caractère absolu*, *un dévouement absolu*, *une proposition participe absolue*.

105. SOMPTUEUX.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *somptueux*.

2. Cherchez les synonymes de *somptuosité*. Quel est l'adjectif exprimant la qualité de l'homme qui aime à dépenser, à donner beaucoup.

3. Quelle est la différence des deux paronymes : *consumer* et *consommer* ? Qu'est-ce qu'un *paronyme* ? Donnez-en cinq exemples.

4. Donnez les deux sens du mot *présomption* et un synonyme pour chaque sens.

106. SORT.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *sort*.

2. Donnez des synonymes de *sort*.

3. Quelle est la différence des deux mots *sortilège* et *ensorcellement* ?

4. Quel est le participe présent, l'imparfait du verbe *assortir* ?

5. Quels sont les homonymes de *sortir*. *ressortir*, *ressort* ? Expliquez-en la signification.

107. SPECTACLE.

1. Donnez la liste des mots composant la famille de *spectacle*.

2. En quoi diffèrent par la signification les quatre mots : *spectateur*, *spéculateur*, *inspecteur*, *espion*, formé avec le même radical ?

3. Quels sont les mots exprimant le contraire des mots suivants : *respectable*, *soupçonneux*, *circonspect*, *perspicacité?*

4. Montrez la différence des mots : 1° *Respect et vénération ;* 2° *Dépit* et *colère*.

5. Que signifie proprement le mot *espèce?* Que signifie l'expression : *Payer en espèces* ?

6. Qu'appelait-on les *épices* d'un juge ?

7. Que signifie l'expression : *sous les auspices de quelqu'un?* Quelle en est l'origine?

108. STATION.

1. Faites un tableau des mots constituant la famille de *station*.

2. Ne retrouve-t-on pas le radical du verbe *ester* dans la conjugaison du verbe *être ?*

3. Expliquez le sens des expressions suivantes : *état de nature*, *état civil*, *mettre les choses en état*, *mettre quelqu'un en état de faire quelque chose*, *tenir les choses en état*, *état des recettes et des dépenses*, *état des lieux*, *le choix d'un état*, *les états généraux*.

4. Dans quel cas *État* s'écrit-il avec une majuscule ? Qu'appelle-t-on *homme d'État*, *coup d'État*, *raison d'État*, *affaire d'État?*

5. Que désigne le mot *statuaire?* Citez des statuaires fameux.

6. Qu'appelle-t-on en grammaire *complément circonstantiel?* Citez des compléments circonstanciels de plusieurs sortes.

7. Citez des prépositions formées comme *nonobstant* avec des participes.

8. Quelle est la différence des deux mots *instant* et *moment?*

9. Expliquez la signification du mot *constant* dans les phrases suivantes : *il est constant dans l'adversité, cet homme est constant dans ses affections, il jouit d'une santé constante. C'est un fait constant.*

10. Quelle est la différence de *prêt à* et *près de?*

11. Les mots *rendre* et *restituer* sont-ils entièrement synonymes ?

109. STRICT.

1. Faites la liste des mots constituant la famille de *strict.*

2. Montrez par d'autres exemples qu'un même mot a pu produire *strict* et *étroit.*

3. Expliquez les expressions suivantes : *un chemin étroit, un esprit étroit, une alliance étroite, une étroite justice.*

4. Montrez la différence des mots : *détroit, défilé, gorge.*

5. Quel est le contraire des mots : *étroit, détresse, restreindre?*

110. STRUCTURE.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *structure.*

2. Cherchez des synonymes aux verbes *construire, détruire.*

3. Cherchez les différents sens du verbe *instruire.* Donnez des exemples.

4. En quoi l'*instruction* diffère-t-elle de l'*éducation?*

111. SUIVRE.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *suivre.*

2. Montrez la différence des trois verbes *suivre, accompagner, escorter,*

3. A quelle remarque de grammaire donne lieu le verbe *s'ensuivre ?*

4. Que signifie la locution *de suite ?*

5. Quelle est la signification de l'adjectif *conséquent?* Quel est l'adjectif contraire ?

6. Quel est le sens de *second*, substantif? Y a-t-il une différence de sens ou d'emploi dans les adjectifs *second*, *deuxième ?*

112. TACT.

1. Faites la liste des mots de la famille de *tact* en rapprochant les termes de même forme.

2. Quel est le sens propre, le sens figuré du mot *tact?* Donnez des exemples.

3. Quel est le doublet d'*entier?* Montrez la différence de signification. *Entier* et *complet*, sont-ils synonymes?

4. Donnez des exemples des différents sens des mots : *atteindre*, *atteinte.*

5. Que signifient les expressions : *tâter une personne*, *se tâter*, *tâter d'une chose.*

113. TEMPS.

1. Faites la liste des mots composant la famille de *temps.*

2. Citez quelques proverbes où entre le mot *temps.*

3. Citez et expliquez des locutions adverbiales composées avec le mot *temps.* Donnez des exemples.

4. Indiquez, avec des exemples, les divers sens du mot *tempérament.*

5. Donnez, avec des exemples, les différents sens du verbe *tremper.*

114. TENDRE.

1. Faites le tableau des mots composant la famille de *tendre.*

2. Donnez des exemples de *tendre*, verbe transitif et verbe intransitif.

3. Que signifient les expressions *toiser un soldat*, *toiser quelqu'un ?*

4. Cherchez d'autres mots exprimant une idée analogue à celle d'*étendard*, et définissez-les.

5. Le verbe *entendre*, signifiant diriger son oreille vers, a-t-il des dérivés ?

6. Expliquer le proverbe : *à bon entendeur salut.*

7. Qu'appelle-t-on un *prétendu?* Citez douze autres participes ainsi employés substantivement.

115. TENIR.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *tenir.*

2. Donnez un exemple de *tenir*, verbe actif, neutre, impersonnel.

3. Expliquez les expressions suivantes où entre le verbe *tenir : tenir une chose secrète*, *tenir le haut bout*, *tenir sa parole*, *tenir sa partie*, *tenir quelque chose de quelqu'un*, *tenir quelque chose pour vrai*, *tenir des propos*, *tenir bon*, *s'en tenir à quelque chose*, *notre marché tient*, *il en tient.*

4. Expliquez les proverbes suivants : Un *tiens* vaut mieux que deux tu l'auras. — Il vaut mieux *tenir* que courir. — Promettre et *tenir* sont deux.

5. Donnez un exemple des verbes *contenir*, *retenir*, *soutenir*, 1° au sens propre ; 2° au sens figuré.

116. TERRE.

1. Donnez la liste des mots formant la famille de *terre.*

2. A quelle observation donne lieu l'orthographe de terre-plein ? — Quel est le pluriel de ce mot ?

3. Donnez la liste des mots formés de *tête*, en expliquant le sens de chacun d'eux.

4. Expliquez les expressions suivantes où entre le mot *tête : homme de tête*, *avoir de la tête*, *coup de tête*, *tenir tête*, *fendre la tête* (figuré), *perdre la tête*, *laver la tête*, *tête à tête*.

117. TISSER.

1. Faites la liste des mots composant la famille de *tisser*.

2. Indiquez, avec des exemples, la différence d'emploi des deux participes *tissé*, *tissu*.

3. Cherchez deux verbes se rapprochant de *tisser* par le sens et s'employant au propre et au figuré.

4, Le mot *toilette* n'a-t-il pas conservé son sens primitif dans quelques expressions? — Citez d'autres mots dont le sens étymologique s'est ainsi modifié.

118. TORDRE.

1. Faites le tableau de la famille de *tordre*.

2. Montrez la différence des trois termes, *tort*, *dommage*, *injure*.

3. Expliquez les proverbes suivants : *les absents ont tort. La mort a toujours tort.*

4. Expliquez les expressions suivantes : *une trousse de fourrage*, *une trousse de barbier*, *une trousse de chirurgien*, *être aux trousses de quelqu'un*, *avoir quelqu'un en trousse*.

5. Le mot *tordre* se rapproche par le sens du verbe *tourner*. Reconstituez la famille de ce dernier.

119. TRAIRE.

1. Faites le tableau de la famille de *traire*.

2. Le verbe *traire* ayant été remplacé dans presque tous ses emplois par le verbe *tirer*, reconstituez la famille dont *tirer* est le chef.

3. Cherchez les principaux emplois du mot ***trait.*** Donnez des exemples.

4. Expliquez le sens du mot *traite* dans les expressions suivantes : *on a permis la traite des blés, ce bâtiment fait la traite, j'ai une longue traite à faire, il a des traites sur Bordeaux.*

5. Quelle différence faites-vous entre les deux mots ***traité*** et *contrat* qui sont formés d'un même radical ?

6. Les deux mots *distraction*, ***divertissement*** sont-ils entièrement synonymes ?

120. TROIS.

1. Faites le tableau de la famille de ***trois.***

2. Un morceau de musique à trois parties est un *trio.* Comment appelle-t-on un morceau à deux, quatre, cinq, six, sept parties?

3. Quel est le dieu dans la mythologie qui avait pour attribut un *trident?*

4. Expliquez le sens des mots suivants, où se trouve le préfixe *tri : tricorne, tricycle, triennat, triphtongue, trirème, triumvir, trivial.*

5. Rappelez à propos de l'expression *tiers état,* un certain nombre d'anciens adjectifs ordinaux qui se sont conservés dans certaines expressions.

121. TOURBE.

1. Faites le tableau des mots de la famille de ***tourbe.***

2. Expliquez les expressions suivantes : *pêcher en eau trouble, y voir trouble.*

3. Qu'appelle-t-on un *trouble-fête?* Donnez des exemples.

4. Montrez la différence des deux adjectifs, ***turbulent, séditieux.***

5. Les trois mots : ***troupe, bande, compagnie,*** sont-ils exactement synonymes ?

122. US, USER.

1. Faites le tableau de la famille de *us*, *user*.

2. Cherchez des synonymes de *user de*, de *usage*.

3. Comment passe-t-on du sens de *user de* à celui d'*user* (quelque chose) ?

4. Montrez la différence des deux verbes *mésuser* et *abuser*.

5. En quoi diffèrent les trois mots *ustensile*, *outil* et *instrument ?* Donnez des exemples.

123. VALOIR.

1. Faites le tableau de la famille de *valoir*.

2. A quelle classe appartient le verbe *valoir?* Quel est la nature du complément construit avec ce verbe? Quelle est l'orthographe du participe passé de ce verbe construit avec avoir?

3. Expliquez cette expression n'avoir pas un sou *vaillant*.

4. Citez des synonymes du mot *vaillance*.

5. Citez des adjectifs exprimant une idée contraire à *vaillant*.

6. Que signifie le préfixe *équi* qui se trouve dans *équivalent ?* Donnez-en d'autres exemples.

124. VEILLER.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *veiller*.

2. Montrez la différence des deux mots *veille* et *veillée* Qu'appelait-on *la veillée des armes* au moyen âge?

3. *Surveiller* et *veiller* sont-ils exactement synonymes? Rapprochez de *surveiller*, *surveillant*, *surveillance* d'autres mots formés avec un radical exprimant l'idée de *voir*.

4. Montrez la nuance qui sépare *éveiller* de *réveiller*.

5. Expliquez la périphrase employée par La Fontaine dans ce vers : Le *réveille-matin* eut la gorge coupée. Citez quelques autres périphrases de ce poète, qui désignent des animaux.

125. VENIR.

1. Faites le tableau de la famille de *venir*.

2. Y a-t-il une différence dans la signification des verbes *aller* et *venir ?* Que signifient les locutions *aller et venir, ne faire qu'aller et venir?*

3. Montrez la différente signification du verbe *venir* suivi d'un infinitif, selon qu'il est construit directement avec l'infinitif, suivi de la préposition *à*, de la préposition *de*.

4. Montrez la différence des deux mots : *évènement, aventure*.

5. On dit également, *je me souviens, il me souvient.* Laquelle des deux formes est la plus logique? Rappelez la syntaxe différente des deux verbes *se rappeler, se souvenir*.

6. Montrez la différence entre *découvrir* et *inventer*

126. VERSER.

1. Faites le tableau de la famille de *verser*. (Cette famille étant fort nombreuse, on essaiera d'introduire un certain ordre dans la classification.)

2. En quoi les deux verbes *verser* et *répandre* diffèrent-ils par le sens ?

3. Qu'est-ce que le *Verseau?* Qu'est-ce que le Zodiaque? Quels sont les signes du Zodiaque ?

4. Quelle est la différence des mots *version* et *traduction?*

5. Montrez en quelques mots en quoi la poésie diffère de la *versification*.

127. VIVRE.

1. Faites le tableau de la famille de *vivre*.

2. Expliquez les différentes significations de l'adjectif *vif* dans les expressions suivantes : *brûlé vif*, *haie vive*, *eau vive*, *cheval vif*, *être vif*, *couleur vive*, *attaque vive*, *propos vifs*.

3. Citez douze mots formés comme le substantif *vivres* d'un infinitif.

4. Le mot *viabilité* n'a-t-il pas deux sens en français et une double étymologie?

5. Rappelez un mot *grec* servant de préfixe, qui signifie *vie*, et citez quelques mots composés avec ce préfixe.

128. VOIR.

1. Faites le tableau des mots de la famille de *voir* en les rangeant en quatre classes d'après la forme du radical.

2. Quelle différence relevez-vous entre les trois verbes : *voir*, *apercevoir*, *regarder*.

3. Rapprochez de la famille de *voir* une autre famille de signification analogue. Citez quelques exemples. Citez des mots formés avec le suffixe grec *id* qui exprime la même idée.

4. Faites plusieurs phrases dans lesquelles les mots *voir*, *vision* seront employés, 1° au sens *propre*, 2° au sens *figuré*.

5. Quelle différence y a-t-il entre les adjectifs *avisé*, *prudent* (du latin *providens*) *circonspect* formés avec des radicaux de signification analogue ?

6. Citez trois participes passés qui, comme *avisé*, aient le sens actif.

129. VOIX.

1. Faites le tableau de la famille de *voix*.

2. Expliquez les locutions suivantes : *avoir de la voix*,

être en voix, aller aux voix, il n'y a qu'une voix sur lui. — Qu'appelle-t-on *voix* en grammaire ?

3. Quelle différence relevez-vous entre les adjectifs *équivoque, ambigu, amphibologique?*

4. Qu'appelle-t-on *avocat plaidant, avocat consultant, avocat général?*

130. VOLTE.

1. Faites le tableau de la famille de *volte.*

2. « Quelle *révolte!* dit Louis XVI, en apprenant la prise de la Bastille. — Sire, dites : quelle *révolution!* » répondit le duc de Liancourt. Montrez la signification différente de ces deux mots.

3. Comment le mot *volume,* proprement *rouleau,* a-t-il désigné un livre chez les Romains ? Comment étaient faits les livres dans l'antiquité?

INDEX ALPHABÉTIQUE

COMPRENANT TOUS LES MOTS CITÉS OU EXPLIQUÉS DANS CET OUVRAGE

A (*préf.*), **43-51.**
Ab (*préf.*), **43.**
Abaissement, 74.
Abaisser, 74.
Abatage, 76.
Abatis, 31-76.
Abattement, 32-76.
Abattoir, 76.
Abattre, 76.
Abbesse, 30.
Abdication, 107.
Abdiquer, 107.
Abduction, 111.
Abducteur, 111.
Abeille, 12.
Abhorrer, 43.
Abject, 143.
Abjection, 143.
Abjuration, 145.
Abjurer, 145.
Ablation, 132.
Able (*suff.*), **34.**
Abolition, 28.
Abondamment, 177.
Abondance, 177.
Abondant, 177.
Abonder, 177.
Abrégé, 79.
Abréger, 79.
Abreuver, 77.
Abreuvoir, 77.
Abréviateur, 79.
Abréviation, 79.
Abricot, 17.
Abrogation, 210.
Abroger, 210.
Abs (*préf.*), **43.**
Absence, 118.
Absent, 118.
Absenter, 118.
Absolu, 239.
Absolument, 239.
Absolution, 239.
Absolutisme, 239.
Absolutiste, 239.
Absolutoire, 239.
Absoudre, 239.
Absoute, 239.
Abstenir (s'), 266.
Abstention, 266.
Abstinence, 267.
Abstinent, 267.
Abstraction, 279.
Abstraire, 43-279.
Abus, 286.
Abuser, 286.
Abuseur, 287.
Abusif, 287.
Abusivement, 287.
Acajou, 18.
Accaparer, 85.
Accapareur, 86.
Accéder, 89.
Accent, 10.
Acceptable, 86.
Acceptation, 86.
Accepter, 86.
Acception, 86.
Accès, 89.
Accessible, 89.
Accessit, 89.
Accessoire, 89.
Accident, 36-81.
Accidenté, 81.
Accidentel, 31-81.
Accidentellement, 81
Acclamation, 94.
Acclamer, 94.
Accord, 97.
Accordable, 97.
Accordailles, 97.
Accorder 97.
Accordeur, 98.
Accourir, 100.
Accréditer, 101.
Accroire, 101.
Accueil, 151.
Accueillir, 151
Ace (*suff.*), **26-35.**
Acharnement, 91.
Acharner, 91.
Achat, 83.
Acheminer, 43.
Acheter, 83.
Acheteur, 83.
Achèvement, 85.
Achever, 85.
Acquiescement, 209.
Acquiescer, 209.
Acquit, 208.
Acquittement, 208.
Acquitter, 208.
Acte, 66-171.
Acteur, 66.
Actif, 65.
Action, 65.
Actionnaire, 65.
Actionner, 65.
Activité, 65.
Actuel, 65.
Actuellement, 65.
Ad (*préf.*), **43.**
Addition, 109.
Additionner, 109
Additionnel, 109.
Adducteur, 111.
Adduction, 111.
Ade (*suff.*), **26.**
Adjectif, 143.
Adjectivement, 143.
Adjoindre, 43.
Adjudant, 17.
Adjudicataire, 146.

Adjudication, 146.
Adjuger, 146.
Adjuration, 146.
Adjurer, 146.
Admettre, 162.
Admis, 162.
Admissibilité, 162.
Admissible, 162.
Admission, 162.
Administrateur, 166.
Administratif, 166.
Administration, 166.
Administrer, 166.
Adonner, 108.
Adoptif, 37.
Adorable, 179.
Adorateur, 179.
Adoration, 178.
Adorer, 178.
Adresse, 214.
Adresser, 214.
Adroit, 214.
Adroitement, 214.
Advenir, 290.
Adventice, 290.
Adversaire, 296.
Adversatif, 296.
Adverse, 296.
Adversité, 296.
Affabilité, 119.
Affable, 119.
Affablement, 119.
Affabulation, 119.
Affaire, 122.
Affairé, 122.
Affectation, 125.
Affecter, 125.
Affectif, 125.
Affection, 125.
Affectueux, 125.
Afférent, 132.
Affermir, 128.
Affermissement, 128.
Affété, 125.
Afféterie, 125.
Affiner, 43.
Affirmatif, 129.
Affirmation, 129.
Affirmative, 129
Affirmativement, 129.
Affirmer, 129.
Affluence, 133.
Affluent, 133.
Affluer, 133.
Afflux, 133.
Africain, 27.
Age (*suff.*), 26.
Agence, 65.
Agenda, 65.
Agent, 65.
Aggraver, 43.
Agile, 65.
Agilement, 65.
Agilité, 65.
Agir, 65.
Agissant, 65.
Agitateur, 67.
Agitation, 67.
Agiter, 67.
Agréable, 138.
Agréablement, 138.
Agrément, 138.
Agréer, 138.
Agresseur, 140.
Agressif, 140.
Agression, 140.
Agricole, 38.
Aie (*suff.*), 27.
Aigrelet, 36.
Aigreur, 30.
Aigrir, 39.
Aiguiser, 39.
Ailé, 36.
Aille (*suff.*), 27-40.
Aimable, 34.
Ain (*suff.*), 27-35.
Aire (*suff.*), 27.
Ais (*suff.*), 27-35.
Aison (*suff.*), 28.
Ajustage, 144.
Ajustement, 144.
Ajuster, 144.
Ajusteur, 144.
Ajustoir, 144.
Al (*suff.*), 35.
Alambic, 18.
Alarmant, 69.
Alarme, 17-69.
Alarmer, 69.
Alarmiste, 69.
Alcade, 17.
Alcali, 18.
Alchimie, 18.
Alcide, 19.
Alcôve, 18.
Alerte, 17.
Alezan, 18.
Algebre, 18.
Algébrique, 37.
Algie (*suff.*), 50.
Alimenter, 38.
Allaiter, 43.
Allégation, 149.
Alléguer, 149.
Alléluia, 18.
Alleu, 13.
Alliage, 147.
Alliance, 147.
Allier, 147.
Allumer, 153.
Allumette, 153.
Allumeur, 153.
Alouette, 12.
Alpin, 37.
Altérable, 71.
Altération, 71.
Altérer, 71.
Alternant, 71.
Alternatif, 71.
Alternative, 71.
Alternativement, 71.
Alterne, 71.
Alterné, 71.
Alterner, 71.
Altesse, 15.
Am, amb (*préf.*), 43.
Ambiant, 43.
Ambre, 18.
Ame, 68.
Amen, 18.
Améuagement, 160.
Aménager, 160.
Amener, 43.
Ameublement, 167.
Ameublir, 167.
Ameublissement, 167.
Ameuter, 168.
Amoindrir, 165.
Amoindrissement, 165
Amovible, 43-168
Amovibilité, 168.
Amphie (*préf.*), 52.
Amphibie, 52.
Amphithéâtre, 52.
Amputer, 43.
An, 67.
Ana (*préf.*), 52.
Anachorète, 52.
Anagramme, 52.
Ananas, 18.
Ancêtre, 43-67-90.
Anchois, 17.

Ancien, 72.
Ancienneté, 72.
Anémie, 51.
Anfractueux, 138.
Anfractuosité, 138.
Animadversion, 68-296.
Animal, 68.
Animalcule, 68.
Animalisation, 68.
Animaliser, 68.
Animalité, 68.
Animation, 68.
Animer, 68.
Animosité, 68.
Annal, 67.
Annales, 67.
Annaliste, 67.
Annates, 67.
Année, 67.
Anniversaire, 67.
Annoncer, 43.
Annotateur, 172.
Annotation, 172.
Annoter, 172.
Annuaire, 67.
Annuel, 67.
Annuellement, 67.
Anoblir, 172.
Anoblissement, 173.
Anon, 33.
Anté (*préf.*), 43.
Antécédent, 72-90.
Antécesseur, 72.
Antéchrist, 52.
Antédiluvien, 43.
Antérieur, 72.
Antérieurement, 72
Antériorité, 72.
Anti (*préf.*), 52.
Antichambre, 43.
Anticipation, 87.
Anticiper, 87.
Antidater, 109.
Antidote, 52.
Antipathie, 52-60.
Antique, 72.
Antiquité, 72.
Anthropo (*préf.*), 55.
Anthropologie, 55.
Anthropophage, 55.
Août, 11.
Apercevoir, 86.
Aperçu, 86.
Apo (*préf.*), 52.
Apogée, 52.
Apostat, 52.
Aposter, 199.
Apparat, 182.
Apparaux, 182.
Appareil, 182.
Appareillage, 182.
Appareillement, 182.
Appareiller, 182.
Appareilleur, 182.
Appariement, 182.
Apparier, 182
Appartement, 184.
Appartenance, 270.
Appartenir, 270.
Applicable, 191.
Application, 191.
Appliqué, 192.
Appliquer, 191.
Apport, 194.
Apporter, 43-194.
Apposer, 197.
Appositif, 197.
Apposition, 197,
Appréhender, 14.
Apprendre, 14.
Approvisionnement, 303.
Approvisionner, 303.
Aptitude, 33.
Aquarelle, 17.
Aqueduc, 111.
Arabique, 37.
Archange, 52.
Archi (*préf.*), 52.
Archiduc, 52-110.
Archiduchesse, 110.
Archivolte, 309.
Ard (*suff.*), 52.
Argentin, 37.
Argus, 19.
Ariette, 17.
Aristocratie, 60.
Arlequin, 17.
Armateur, 69.
Armature, 69.
Arme, 68.
Armée, 69.
Armement, 69.
Armet, 69.
Armer, 69.
Armistice, 69.
Armoire, 69.
Armoiries, 69.
Armorial, 69.
Armorié, 69.
Armoriste, 69.
Armure, 69.
Armurier, 69.
Arpent, 18.
Arquebuse, 17.
Arrestation, 247
Arrêt, 248.
Arrêté, 248.
Arrêter, 247.
Arrimer, 17.
Arriver, 43.
Arrogamment, 209.
Arrogance, 209.
Arrogant, 209.
Arroger (s'), 209,
Arrondir, 216.
Arrondissement, 216.
Arsenal, 17,
Art, 69.
Artifice, 70.
Artificiel, 70.
Artificier, 70.
Artificieux, 70.
Artisan, 17-69.
Artiste, 69.
Artistement, 70.
Artistique, 70.
Asie, 30.
Aspect, 242.
Aspirant, 114.
Aspirante, 114.
Aspiration, 114.
Aspirer, 114.
Assaillant, 222.
Assaillir, 222.
Assaut, 222.
Asse (*suff.*), 26-40
Assemblage, 235.
Assemblée, 235.
Assembler, 235.
Assembleur, 235.
Asséner, 235.
Assentiment, 227.
Asseoir, 228.
Assermenté, 218.
Assidu, 230.
Assiduité, 230.
Assidûment, 230.
Assiégé, 229.
Assiégeant, 229.
Assiéger, 229:
Assiette, 228.
Assiettée, 29.

Assignable, 234.
Assignat, 234.
Assignation, 234.
Assigner, 234.
Assimilable, 236.
Assimilation, 236.
Assimiler, 236.
Assise, 228.
Assistance, 251.
Assistant, 251.
Assister, 43-251.
Assomption, 240.
Assortiment, 241
Assortir, 241.
Assouplir, 194.
Assujettir, 144.
Assujettissement, 144.
Assumer, 240.
Aster, 70.
Astérie, 70.
Astérisque, 70.
Astrakan, 18.
Astral, 70.
Astre, 70.
Astreindre, 254.
Astriction, 254.
Astringent, 254.
Astrolabe, 70.
Astrologie, 70.
Astrologique, 70.
Astrologue, 70.
Astronome. 70.
Astronomie, 60-70.
Astronomique, 70.
At (*suff.*), 28.
Athée, 51.
Athénien, 31.
Ation (*suff.*), 28.
Atome, 51.
Atone, 10.
Atre (*suff.*), 28-36.
Atteindre, 259.
Atteinte, 259.
Attenant, 269.
Attendre, 264.
Attentat. 270.
Attentatoire, 270.
Attente, 264.
Attenter, 270.
Attentif, 264.
Attention, 264.
Attentivement, 264.
Atterrage, 271.
Atterrer, 271.
Atterrir, 43-271.
Atterrissage, 271.
Atterrissement, 271.
Attractif, 279.
Attraction, 279.
Attraire, 279.
Attrait, 279.
Attrayant, 279.
Attroupement, 286.
Attrouper, 286.
Aubade, 17.
Aubépine, 60
Aubier, 25.
Aud (*suff.*), 28-36.
Audience, 180.
Audiencier, 180.
Auditeur, 180.
Auditif, 180.
Auditoire, 180.
Aumaille, 27.
Aunaie, 27.
Auriculaire, 181.
Auricule, 181.
Auspice, 245.
Auto (*préf.*), 55.
Autocrate, 55.
Automate, 55.
Automédon, 20.
Autre, 71.
Autrefois, 71.
Autrement, 71.
Autrui, 71.
Auxiliaire, 27.
Avance, 72.
Avancée, 72.
Avancement, 72.
Avancer, 71.
Avant-coureur, 100.
Avant-courier, 100.
Avant, 71.
Avantage, 72.
Avantagé, 72.
Avantageusement, 72.
Avantageux, 72.
Aveindre, 291.
Avenant, 291.
Avènement, 290.
Avenir, 290,
Avent, 290.
Aventure, 291.
Aventurer, 291.
Aventureux, 291.
Aventurier, 291.
Avenue, 291.
Averse, 295.
Aversion, 297.
Avertir, 296.
Avertissement, 296.
Aveugle, 43-175,
Aveuglement, 175.
Aveugler, 175.
Aveuglette, 175.
Avilir, 39.
Avis, 305.
Avisé, 305.
Aviser, 305.
Aviso, 305.
Avitaillement. 301.
Avitailler, 301.
Aviver, 300
Avocasser, 306.
Avocasserie, 306.
Avocat, 15-306.
Avoué, 15-306.

Babouche, 18.
Badaud, 28-73.
Badauder, 73.
Badauderie, 73.
Badin, 73.
Badinage, 73.
Badiner, 73.
Badinerie, 73.
Baie, 73.
Baigner, 38,
Bail, 73.
Baillement, 73.
Bailler, 72.
Bailler, 73.
Bailleur, 73.
Bâilleur, 73.
Bailli, 73.
Bailliage, 73.
Bailliager, 73.
Bâillon, 73.
Baillonner, 73.
Baïonnette, 19.
Baisse, 74.
Baisser, 74.
Baissier, 74.
Baissière, 74.
Bal, 75.
Baladin, 75.
Balançoire, 32.
Balayer, 38.
Balcon, 17.
Baldaquin, 17.

Ballade, 75.
Balle, 74.
Baller, 75.
Ballet, 75.
Ballon, 74.
Ballot, 74.
Ballottage, 75.
Ballotte, 75.
Ballottement, 75.
Ballotter, 75.
Bambou, 18.
Ban, 13-75.
Banal, 75.
Banalement, 75.
Banalité, 75.
Bandagiste, 32.
Bandit, 75.
Banlieue, 75.
Bannir, 75.
Bannissement, 75.
Barbaresque, 36.
Barbillon, 33.
Barbu, 38.
Barcarolle, 17.
Barème, 19.
Baro (*préf.*), 55.
Baromètre, 55.
Barricade, 17-26.
Bas, 74.
Basse, 74.
Bassement, 74.
Bassesse, 74.
Basset, 74.
Bassin, 13.
Basson, 74.
Bastion, 17.
Bât, 13.
Bataille, 76.
Batailler, 76.
Batailleur, 76.
Bataillon, 76.
Batelier, 29.
Bâtiment, 32.
Battage, 76.
Battant, 76.
Batte, 76.
Batteur, 76.
Batterie, 76.
Batteuse, 76.
Battoir, 76.
Battre, 76.
Battu, 76.
Battue, 76.
Bavardage, 26.
Bayadère, 18.
Bayer, 72-73.
Bayeur, 74.
Bazar, 18.
Béant, 73.
Bcé, 73.
Beffroi, 13.
Bellâtre, 28.
Bellot, 38.
Belvédère, 17.
Bené (*préf.*), 44.
Benedicite, 106.
Bénédicité. — Bénédictin, 106
Bénédiction, 44-106.
Bénéfice, 124.
Bénéficence, 123.
Bénéficiaire, 124.
Bénéficial, 124.
Bénéficier, 124.
Benêt, 106.
Béni. — Bénir, 106.
Bénit, 106.
Bénitier, 106.
Benjoin, 17.
Benoît, 106.
Benoit, 206.
Berline, 19.
Besace, 44.
Bestiole, 33.
Bévue, 302.
Bey, 18.
Bi (*préf.*), 47.
Biberon, 77.
Biblio (*préf.*), 55.
Bibliophile, 55.
Bibliothèque, 55.
Bien (*préf.*), 44.
Bienfaisance, 123.
Bienfaisant, 123.
Bienfait, 123.
Bienfaiteur, 123.
Bienséance, 44-230.
Bienséant, 231.
Bienveillance, 44.
Bienvenir, 290.
Bienvenue, 290.
Bifteck, 17.
Bigle, 175.
Bigler, 175.
Bill, 79.
Billard, 79.
Bille, 79.
Billet, 79.
Binocle, 175.
Binoculaire, 175.
Bio (*préf.*), 55.
Biographie, 56.
Bipède, 44.
Bisannuel, 67.
Biscuit, 44.
Bitord, 275.
Bivouac, 17.
Bizarrerie, 29.
Blanchâtre, 36.
Blancheur, 30.
Blanc-seing, 232.
Blessure, 34.
Blocus. — Blockaus, 17.
Blondin, 37.
Bocage, 78.
Bocager, 78.
Bocal, 13.
Boire, 77.
Bois, 77.
Boiser, 77.
Boiserie, 77.
Boiseux, 77.
Boisson, 78.
Bombe, 17.
Bonhomie, 30.
Bonifier, 39-128.
Bonté, 11-33.
Bordeaux, 18.
Border, 28.
Bottine, 31.
Bosquet, 78.
Boucanier, 18.
Bouche, 8-13.
Bouffon, 17.
Bougie, 18.
Bouilli, 79.
Bouillir, 79.
Bouilloire, 79.
Bouillon, 79.
Bouillonnant, 79.
Bouillonnement, 79.
Bouillotte, 79.
Boulanger, 78.
Boule, 78.
Boulet, 78.
Boulette, 78.
Bouleversement, 78-299.
Bouleverser, 78-299.
Boulin, 78.
Boulingrin, 78.
Boulon, 78.
Bouquet, 78.
Bouquetier, 78.

Bouquetière, 78.
Bouquin, 31.
Bourgeois, 38.
Bourgogne, 18.
Bourse, 13.
Boute-selle, 229.
Boxe, 17.
Brahme, 18.
Braie, 13.
Braillard, 35.
Brave, 17.
Bref, 79.
Breton, 33.
Breuvage, 77.
Brevet, 79.
Breveté, 79.
Bréviaire, 79
Brièveté, 79.
Brièvement, 79.
Bronze, 17.
Brouette, 215.
Brouettée, 215.
Brouetter, 215.
Brouetteur, 215.
Brouettier, 215.
Brutal, 35.
Bûche, 78.
Bûcher, 78.
Bûcheron, 78.
Bûchette, 78.
Budget, 17.
Buisson, 64.
Bulle, 79.
Bulletin, 79.
Bureau, 63.
Burnous, 18.
Buste, 17.
Buvable, 77.
Buvard, 77.
Buvetier, 77.
Buvette, 77.
Buveur, 77.
Buvotter, 77.

Cabale, 18.
Caban, 17.
Caboche, 84.
Cabochien, 84.
Cabotage, 84.
Caboter, 84.
Caboteur, 84.
Cabrer (se), 92.
Cabri, 92.
Cabriole. 64-92.
Cabriolet, 92.
Cabrioler, 92.
Cabus, 84.
Cachemire, 18.
Caco (*préf.*). 56.
Cacophonie, 56.
Cadence, 80.
Cadencée, 80.
Cadet, 83-207.
Cadran, 63.
Cadre, 207.
Cadrer, 207.
Caduc, 80.
Caducité, 80
Café, 18.
Caillou, 81.
Cailloutage, 81
Caillouteux, 81.
Cailloutis, 81.
Caisse, 15.
Calcul, 81-82.
Calculable, 82.
Calculer, 82.
Calculateur, 82.
Calèche, 18.
Calicot, 19.
Calife, 18.
Calvinisme, 32.
Camelote, 64.
Camélia, 19.
Camembert, 19.
Camisole, 33.
Camp, 15-82.
Campagne, 82.
Campagard, 82.
Campagnol, 82.
Campement, 82.
Camper, 82.
Camphre, 18.
Candeur, 25.
Cannelle, 17.
Cannette, 17.
Canon, 17.
Cantate, 17.
Cap, 82.
Capable, 87.
Capacité, 87.
Cape, 87-88.
Capéer, 88.
Capeline, 89.
Capillaire, 85.
Capillarité, 85.
Capitaine, 83.
Capitainerie, 83.
Capital, 83.
Capitaliste, 83.
Capitaliser, 83.
Capitan, 83.
Capitane, 83.
Capitation, 82.
Capiteux, 82.
Capitale, 83.
Capiton, 83.
Capitoul. 83.
Capitulaire, 83.
Capitulation, 84.
Capituler, 84.
Capline, 88.
Caporal. 77.
Capote, 88.
Caprice, 92.
Capricieux, 92.
Capricieusement, 92.
Capricorne, 92.
Captal, 83.
Captation, 85.
Captateur, 85.
Capter, 85.
Captieux, 85.
Captif, 37.
Captiver, 85.
Captivité, 85.
Capture, 85.
Capturer, 85.
Capuce, 87.
Capuchon, 87.
Capucin, 87.
Car, 12.
Carabine, 17.
Carafe, 18.
Caramel, 17.
Caravane, 18.
Carcan, 13.
Carême, 206.
Carillon, 205.
Carillonnement, 205.
Carillonner, 205.
Carillonneur, 205.
Carnage, 91.
Carnassier, 91.
Carnassière, 91.
Carnation, 90.
Carnaval, 17-91.
Carné, 91.
Carnier, 91.
Carnivore, 38-91.
Caroncule, 91.

Carré, 206.
Carreau, 207.
Carrefour, 205.
Carrelage, 207.
Carreler, 207.
Carrelet, 207.
Carreleur, 207.
Carrelure, 207.
Carrément, 206.
Carrer, 206.
Carrier, 206.
Carrière, 206.
Carrosse, 17.
Carrousel, 17.
Carrure, 206.
Carthaginois, 38.
Cartouche, 17.
Cas, 81.
Casaquin, 31.
Cascade, 80.
Cascatelle, 80.
Caserne, 17.
Casoar, 18.
Casque, 17.
Casserole, 33.
Cassette, 30.
Castagnettes, 17.
Caste, 18.
Casuel, 81.
Casuellement, 81.
Casuiste, 81.
Cata (*préf.*), 52.
Catachièse, 52.
Catacombes, 52.
Catalogue, 52.
Cataplasme, 52.
Catholicisme, 32.
Caudebec, 18.
Cautériser, 39.
Cavalcade, 17.
Céder, 89.
Centuple, 193.
Cessation, 90.
Cesse, 90.
Cesser, 90.
Cession, 89.
Cessionnaire, 89.
Cercler, 14.
Cerisier, 29.
Certifier, 32.
Certitude, 33.
Cervoise, 13.
Chagrin, 18.
Chair, 90.
Châle, 18.
Chambertin, 18.
Champ, 15-82.
Champagne, 18-82.
Champart, 82.
Champêtre, 82.
Champignon, 82.
Champion, 82.
Chance, 80.
Chanceux, 80.
Chantonner, 40.
Chapeau, 88.
Chapel, 88.
Chapelain, 88.
Chapelet, 25.
Chapelier, 88.
Chapelle, 88.
Chapellerie, 88.
Chaperon, 87.
Chapiteau 83.
Chapitre, 83.
Chapitrer, 84.
Charcuter, 91.
Charcuterie, 91.
Charcutier, 91.
Chariot, 33.
Charitable, 35.
Charité, 14.
Charlatan, 17.
Charnel, 98.
Charnellement, 90.
Charnier, 91.
Charnu, 90.
Charnure, 90.
Charogne, 91.
Charretée, 29.
Châsse, 15.
Chassepot, 19.
Chasseur, 30.
Chatelain, 27.
Chaton, 33.
Chauvin, 20.
Chavirer, 86.
Chef, 84.
Chef-d'œuvre, 175.
Chênaie, 27.
Cheptel, 83.
Chèque, 17,
Cherté, 14.
Chérubin, 18.
Chester, 19.
Chétif, 12-86.
Cheval, 8.
Chevaleresque, 36.
Chevance, 85.
Chevécier, 85.
Chevelu, 38-85.
Chevelure, 34-85.
Chevet, 84.
Cheveux, 85.
Cheville, 96.
Cheviller, 96.
Chèvre, 91.
Chevreau, 91.
Chèvrefeuille, 92.
Chevrette, 91.
Chevreuil, 91.
Chevrier, 91.
Chevrotant, 92.
Chevrotement, 92.
Chevroter, 92.
Chevrotin. 91.
Chevrotine, 92.
Chicane, 18.
Chiffon, 18.
Chocolat, 17.
Choir, 80.
Choucroute, 17.
Chronologie, 55.
Chronomètre, 55.
Chuchoter, 29.
Chute, 80.
Cigare, 17.
Circon (*préf.*), 47.
Circonférence, 132.
Circonscription, 117.
Circonscrire, 117.
Circonspect, 44-242.
Circonspection, 242.
Circonstance, 247.
Circonstanciel, 247.
Circonstancier, 247.
Circonvenir, 44-292.
Circonvolution, 308.
Circuler, 14.
Circumnavigation, 44.
Cis (*préf.*), 47.
Cisalpin, 44.
Cispadan, 44.
Citadin, 31.
Citateur, 92.
Citation, 92.
Citer, 92.
Claie, 13.
Clair, 93.
Claire, 94.
Clairement, 93.
Clairet, 94.

Clairière, 94.
Clairon, 94.
Clairsemé, 94.
Clairvoyance, 94.
Clairvoyant, 94.
Clameur, 94.
Clareté, 93.
Clarifier, 94.
Clarification, 94.
Clarinette, 94.
Clarté, 93.
Clause, 95.
Claustral, 95.
Claveau, 96.
Clavecin, 96.
Clavelée, 96.
Clavette, 96.
Clavicule, 96.
Clavier, 95.
Clef, 95.
Clignoter, 40.
Cliquetis, 20.
Cloison, 95.
Cloisonnage, 95.
Cloisonné, 95.
Cloîtrer, 95.
Cloître, 95.
Clore, 95.
Clos, 95.
Clôture, 95.
Clou, 96.
Clouer, 96.
Clouter, 96.
Clouterie, 96.
Club, 17.
Cluse, 96.
Coadjuteur, 44.
Cochenille, 17.
Coco, 18.
Codétenteur, 266.
Codonataire, 108.
Coefficient, 126.
Cœur, 97.
Coexistence, 250.
Coexister, 250.
Cognac, 18.
Cohériter, 44.
Coi, 207.
Coiffe, 13.
Coiment, 208.
Coïncidence, 81.
Coïncident, 81.
Coke, 17.
Collaborer, 44.
Collateur, 131.
Collatif, 131.
Collation, 131-132.
Collationner, 131.
Colle, 73.
Collecte, 155.
Collecteur, 151.
Collectif 151.
Collection, 151.
Collectivement, 151.
Collège, 152.
Collégial, 152.
Collégien, 152.
Colliger, 151.
Colonel, 27.
Colonnade, 26.
Colossal, 35.
Colportage, 194.
Colporter, 60-194.
Colporteur, 194.
Combat, 76
Combattant, 76.
Combattre, 76.
Commandant, 158.
Commande, 158.
Commandement, 158.
Commander, 158.
Commanderie, 158.
Commandeur, 158.
Commanditaire, 158.
Commandite, 158.
Commanditer, 158.
Commerçable, 160.
Commerçant, 160.
Commerce, 160.
Commercer, 160.
Commercial, 160.
Commère, 44.
Commettant, 162.
Commettre, 162.
Commis, 162.
Commissaire, 162.
Commissariat, 162.
Commission, 162.
Commissionnaire, 27-162.
Commissure, 162.
Commotion, 167.
Commuable, 168.
Commuer, 168.
Communier, 15.
Communiquer, 15.
Commutatif, 168.
Commutation, 168.
Compagnon, 44.
Comparable, 183
Comparablement, 183
Comparaison, 183.
Comparatif, 183.
Comparativement, 183.
Comparer. 183.
Compas, 187.
Compassé, 187.
Compassement, 187.
Compasser, 187.
Compatriote, 189.
Compérage, 188.
Compère, 188.
Complaire, 44.
Complication, 192.
Complice, 192.
Complicité, 192.
Compliquer, 192.
Comporter, 194.
Composer, 197.
Composite, 197.
Compositeur, 197.
Composition, 197.
Composteur, 197.
Compresse, 202.
Compressibilité, 201.
Compressible, 201.
Compressif, 201.
Compression, 201.
Comprimer, 201.
Compromettant, 163.
Compromettre, 163.
Compromis, 163.
Compromission, 164.
Comte, 11.
Compter, 11.
Compulser, 200.
Compulsoire, 200.
Comtesse, 30.
Con (*préf.*), 47.
Concéder, 89.
Concept, 87.
Conception, 87.
Concession, 89.
Concessionnaire, 89.
Concevable, 87.
Concevoir, 87.
Conclave, 96.
Conclaviste, 96.
Concluant, 97.
Conclure, 97.
Conclusif, 97.
Conclusion, 97.
Concordance, 98.

Concordant, 98.
Concordat, 98.
Concorde, 98.
Concorder, 98.
Concourir, 100.
Concours, 100.
Concurremment, 100.
Concurrence, 100.
Concurrent, 100.
Condamnation, 103.
Condamnable, 104.
Condamner, 104.
Condisciple, 44.
Conducteur, 111.
Conduire, 111.
Conduit, 111.
Conduite, 111.
Confabulation, 119.
Confabuler, 119.
Confection, 126.
Confectionner, 126.
Conférence, 131.
Conferer, 131.
Confesse, 121.
Confesser, 121.
Confesseur, 121.
Confession, 121.
Confessionnal, 121.
Confire, 127.
Confirmatif, 129.
Confirmation, 129.
Confirmer, 129.
Confiserie, 127.
Confiseur, 127.
Confiture, 127.
Confiturie, 127.
Confiturier, 127.
Confluent, 133.
Confluer, 133.
Confondre, 135.
Confondu, 135.
Confus, 135.
Confusément, 135.
Confusion, 135.
Congratulation, 139.
Congratuler, 139.
Congrès, 140.
Conjectural, 143.
Conjecture, 143.
Conjecturer, 143.
Conjuration, 145.
Conjurant, 145.
Conjuré, 145.
Connaissance, 172.
Connaisseur, 172.
Connaître, 175.
Consacrer, 218.
Consanguin, 220.
Consanguinié, 220.
Conscription, 116.
Conscrit, 116.
Consécration, 218.
Consécutif, 257.
Consécutivement, 257.
Consentant, 227.
Consentement, 227.
Consentir, 227.
Conséquemment, 256.
Conséquence, 256.
Conséquent, 256
Consignataire, 234.
Consignation, 234.
Consigne, 234.
Consigner, 234.
Consistance, 250.
Consistant, 250.
Consister, 250.
Consistoire, 250.
Consistorial, 250.
Consolidation, 234.
Consolider, 234.
Consomptif, 240.
Consomption, 240.
Consort, 241.
Consoude, 236.
Conspirateur, 115.
Conspiration, 115.
Conspirer, 115.
Constamment, 248.
Constance, 248.
Constant, 248.
Constatation, 249.
Constater, 249.
Constituer, 251.
Constitutif, 251.
Constitution, 251.
Constitutionnel, 252.
Constricteur, 253.
Constriction, 253.
Constringent, 253.
Constructeur, 254.
Construction, 254.
Construire, 254.
Consubstantiel, 248.
Consulat, 28.
Consumer, 240.
Contact, 258.
Contagieux, 258.
Contagion, 258.
Contemporain, 261.
Contemporanéité, 261.
Contenance, 267.
Contenant, 267.
Contendant, 264.
Contenir, 267.
Content, 267.
Contentement, 267.
Contenter, 267.
Contentieux, 264.
Contention, 264.
Contenu, 267.
Contexte, 274.
Contexture, 273.
Contigu, 258.
Contiguïté, 258.
Continence, 267.
Continent, 267-269.
Continental, 269.
Contingence, 259.
Contingent, 259.
Continu, 269.
Continuateur, 26[illegible].
Continuation, 269.
Continuel, 269.
Continuellement, 269.
Continuer, 269.
Continuité, 269.
Continûment, 269.
Contorsion, 275.
Contra (*préf.*), 45.
Contractant, 280.
Contracter, 280.
Contrace, 280.
Contractile, 280.
Contractilité, 280.
Contraction, 280.
Contractuel, 280.
Contradicteur, 106.
Contradiction, 106.
Contradictoire, 106.
Contraindre, 253.
Contrainte, 253.
Contravention, 45-292.
Contre (*préf.*), 45.
Contrebande, 17.
Contrebasse, 74.
Contredire, 106-52.
Contrefaçon, 123.
Contrefacteur, 123.
Contrefaire, 123.
Contrefait, 123.
Contremander, 152

Contre-ordre, 180.
Contre-révolution, 307.
Contreseing, 45-232.
Contre-sens, 227.
Contresigner, 232.
Contre-temps, 261.
Contrevenant, 292.
Contrevenir, 292.
Contrôle, 218.
Contrôler, 217.
Contrôleur, 218.
Controverse, 298.
Controverser 298.
Controversiste, 298.
Convalescence, 288.
Convalescent, 288.
Convenable, 293.
Convenance, 293.
Convenir, 293.
Convention, 293-294.
Conventionnel, 293-294.
Conventuel, 294.
Convers, 298.
Conversation, 298.
Converser, 298.
Conversion, 297.
Convertir, 297.
Convertisseur, 297.
Convier, 302.
Convive, 302.
Convocation. 306.
Convoquer, 306.
Coopérateur, 176.
Coopération, 176.
Coopérer, 176.
Coordination, 179.
Coordonner, 176.
Copartageant, 183.
Cordial, 97.
Cordialement, 97.
Cordialité, 97.
Cordiforme, 97.
Cordonnerie, 29.
Coriace, 101.
Cornac, 18.
Corporal, 99.
Corporation, 99.
Corporel, 99.
Corporellement, 99.
Corps, 11-98.
Corpulence, 99.
Corpulent, 99.
Corpusculaire, 99.
Corpuscule, 99.
Correct, 214.
Correctement, 214.
Correcteur, 214.
Correctif, 24.
Correction, 214
Correctionnel, 214.
Corrégidor, 214.
Corrélatif, 131.
Corrélation, 131.
Correspondre, 44.
Corriger, 214.
Corrigible, 214.
Corroyage, 102
Corroyer, 102.
Corroyeur, 102.
Corsage, 99.
Corsaire, 99.
Corse, 99.
Corselet, 99.
Corset, 99.
Corsetier, 99
Cortical, 102.
Cosaque, 18.
Coton, 18.
Cotte, 13.
Coude, 12.
Coudoyer, 30.
Coupole, 17.
Courage. 98.
Courageux, 98.
Courageusement, 98.
Courant, 99.
Coureur, 99.
Courir, 99.
Courre, 99.
Courrier, 99.
Courroie, 102.
Cours, 99.
Course, 99.
Coursier, 99.
Courtage, 103.
Courtier, 103.
Courtoisie. 30.
Coût, 249.
Coûter, 249.
Coûteux, 249.
Couvent, 294.
Covenant, 294.
Covenantaire, 294.
Crachat, 28.
Cratie (*suff.*), 59.
Cravache, 18.
Créance, 101.
Créancier, 101.
Crédit, 101.
Crédibilité, 101.
Créditer, 101.
Créditeur, 101.
Credo 101.
Crédule, 101.
Criailler, 40.
Criard, 35.
Crucifère, 132.
Cruel, 11.
Croire, 100.
Croup, 17.
Croyable, 101.
Croyance, 101.
Croyant, 101.
Crucifère, 132.
Cruel, 11.
Cueillette, 151.
Cueillir, 151.
Cuir, 101.
Cuirasse, 17-101.
Cuirasser, 101.
Cuirassier, 101.
Curable, 102.
Curage, 103.
Curatelle, 102.
Curateur, 102.
Curatif, 102
Curation, 102.
Cure, 102.
Curé, 102.
Cure-dent, 103.
Cure-oreille, 103.
Cure-pied. 103.
Curer, 103.
Cureur, 103.
Curial, 102.
Curieux, 103.
Curiosité, 103.
Cursive, 99.
Cynisme, 102.

Dahlia, 19.
Dam, 103.
Damas, 18.
Damnable, 103.
Damnation, 103.
Damner, 103.
Danseur, 30.
Date, 109.
Dater, 109.
Datif, 109.
Dation, 109.

Dé (*préf.*); 45.
Débat, 76.
Débattre, 76.
Débit, 14.
Déboire, 77.
Déboiser, 77.
Déboulonner, 78.
Débucher, 78.
Débusquer, 78.
Déca (*préf.*), 58.
Décadence, 80.
Décamètre, 58.
Décamper, 82.
Décapitation, 82.
Décapiter, 82.
Décarreler, 207.
Décéder, 89.
Décennal, 67
Déception, 86.
Décès, 89.
Décevoir, 86.
Déchéance, 80.
Décheoir, 80.
Décimètre, 16.
Déclamateur, 95.
Déclamatoire, 95.
Déclamer 94.
Déclaration, 94.
Déclarer, 93.
Déclouer, 96.
Décommander, 158.
Décomposer, 197.
Décomposition, 197.
Déconfire, 127.
Déconfiture, 127.
Décontenance, 267.
Décontenancer, 267.
Déconvenue, 294.
Décortication, 102.
Décourager, 98.
Découragement, 98.
Décréditer, 117.
Décrire, 117.
Décroire, 101.
Décu, 86.
Dédale, 20.
Dédicace, 107.
Dédicatoire, 107.
Dédier, 107.
Dédire, 106.
Dédit, 106.
Dédommagement, 104.
Dédommager, 104.
Dédoublement, 105.
Dédoubler, 105-193.
Déduction, 112.
Déduire, 112.
Déduit, 112.
Déesse, 30.
Défaire, 45-122.
Défaite, 122.
Défectif, 126.
Défection, 126.
Défectueux, 126.
Défectuosité, 126.
Déférence, 131.
Déférer, 131.
Défet, 126.
Déficit, 126.
Dégradant, 140.
Dégradation, 140.
Dégrader, 140.
Degré, 139.
Déguenillé, 45.
Déjetion, 142.
Déjecter, 142.
Déjuger, 146.
Délateur, 131.
Délation, 131.
Délégation, 149.
Déléguer, 149.
Délicatesse, 30.
Délier, 177.
Déloyal, 148.
Déloyalement, 148.
Déloyauté, 148.
Deluré, 64.
Démagogue, 56.
Démancher, 157.
Demande, 158.
Demander, 158.
Demanderesse. 158.
Demandeur, 158.
Demandeuse, 158.
Démangeaison, 28.
Déménagement, 160.
Déménager, 160.
Démettre, 162.
Démeublement, 167.
Démeubler, 167.
Démission, 162.
Démissionnaire, 162.
Demo (*pref.*), 56.
Démocratie, 56.
Demoiselle, 28.
Démontrer, 45.
Dénominateur, 174.
Dénominatif, 173.
Dénomination, 173.
Dénommer, 173.
Dénotation, 172.
Dénoter, 172.
Dénudé, 15.
Dénué, 15.
Dépareiller, 182.
Déparer, 182.
Départ, 184-185.
Département, 184.
Départemental, 184.
Départie, 185.
Départir, 184-185.
Dépasser, 187.
Déperdition, 110.
Dépeuplement, 190.
Dépeupler, 190.
Dépit, 243.
Dépiter, 243.
Déplier, 191.
Déploiement, 191.
Déployer, 191.
Déplumer, 45.
Déponent, 196.
Dépopulariser, 191.
Dépopulation, 190.
Déportation, 195.
Déportement, 195.
Déporter, 195.
Déposant, 196.
Déposer, 196.
Dépositaire, 196.
Déposition, 196.
Dépôt, 196.
Dépourvoir, 303.
Dépourvu, 303.
Dépression, 202.
Déprimer, 202.
Déréglé, 215.
Dérèglement, 215.
Dérégler, 215.
Dérogation, 210.
Dérogatoire, 210,
Déroger, 210.
Déroulement, 217.
Dérouler, 217.
Désabuser, 287.
Désaccord, 98.
Désaccorder, 98.
Désagréable, 138.
Désagréablement, 138.
Désagréer, 138.
Désagrément, 138.
Désaltérer, 71.

Désarmant, 69.
Désarmement, 69.
Desassembler, 23?.
Désassortir, 241.
Désastre, 70.
Désastreux, 70.
Désavantage, 72.
Désavantageux, 72.
Désaveugler, 175.
Descriptif, 117.
Description, 117.
Désemparer, 183.
Désensorceler, 241.
Désespoir, 45.
Désignatif, 233.
Désignation, 233.
Désigner, 233.
Désinfecter, 125.
Désinfection, 125.
Désintéressement, 119.
Désintéresser, 119.
Désinvolte, 308.
Désinvolture. 308.
Désistement, 251.
Désister, 251.
Désobéir, 181.
Désobéissant, 181.
Désobligeamment, 147.
Désobligeance, 147.
Désobligeant, 147.
Désobliger, 147.
Désobstruction, 255.
Désobstruer, 255.
Désœuvré, 175.
Désœuvrement, 175.
Désordonner, 179.
Désordonnément, 179.
Désordre, 179.
Dessaler, 224.
Dessein, 233.
Dessin, 233.
Dessinateur, 233.
Dessiner, 233.
Dessouder, 237.
Destituer, 251.
Destitution, 251.
Destructeur, 254.
Destructible, 254.
Destructif, 254.
Destruction, 254.
Désunir, 45.
Détendre, 263.
Detenir, 267.
Détente, 263.
Détenteur, 268.
Détention, 268.
Détenu, 268.
Déterrer, 271.
Détordre, 276.
Détordu, 276.
Détorquer, 277.
Détors, 276.
Détortiller, 276.
Detraquer, 282.
Détracter, 281.
Détracteur, 281.
Détraction, 281.
Détremper, 263.
Détresse, 253.
Détroit, 253.
Détrousser, 278.
Détruire, 254.
Dette, 14.
Deux, 104.
Deuxième, 104.
Deuxièmement, 104.
Devancer, 72.
Devancier, 72.
Devant, 72.
Devantier, 72.
Devanture, 72.
Devenir, 293.
Devers, 295.
Déversement, 295.
Déverser, 295.
Déversoir, 295
Dévisager, 305.
Dévolu, 308.
Dévolution, 308.
Di (*préf.*), 58.
Dia (*préf.*), 53.
Diablotin, 31.
Diadème, 53.
Diagnostic, 53.
Diaphane, 53.
Dictateur, 108.
Dictatorial, 108.
Dictature, 108.
Dictée, 107.
Dicter, 107.
Diction, 105.
Dictionnaire, 105.
Dicton, 105.
Diffamant, 121.
Diffamateur, 121.
Diffamatoire, 121.
Diffamer, 121.
Différence, 132.
Différencier, 132.
Différent, 132.
Differer, 132.
Difficile, 45-122.
Difficilement, 122.
Difficulté, 122.
Difficultueux, 122.
Diffraction, 137.
Diffus, 136.
Diffusément, 136.
Diffusion, 136.
Digression, 45-140.
Dilatoire, 132.
Dilection, 151.
Diligemment, 151.
Diligence, 151
Diligent, 151.
Diligenter, 151.
Dimanche, 31.
Dime, 13.
Diminuer, 165.
Diminutif, 165.
Diminution, 165.
Dire, 105.
Direct, 213.
Directement, 213.
Directeur, 213.
Direction, 213.
Directoire, 213.
Directorial, 213.
Diriger, 212.
Dis (*pref.*), 45-58.
Discontinuer, 45-269
Discontinuité, 269.
Disconvenance, 293.
Disconvenir, 293.
Discord, 98.
Discordance, 98.
Discorde, 98.
Discorder, 98.
Discoureur, 100.
Discourir, 100.
Discours, 100.
Discrédit, 101.
Discréditer, 101.
Diseur, 105.
Disgrâce, 139.
Disgrâcier, 139.
Disgracieux, 138.
Disgracieusement, 138.
Disjoindre, 45.
Disparate, 181.
Disparité, 181.
Disponibilité, 196.

Disponible, 196
Dispos, 196.
Disposer, 196.
Dispositif, 196.
Disposition, 196.
Disproportion, 186.
Disproportionné, 186.
Dissemblable, 235.
Dissemblance, 235.
Dissension, 227.
Dissentiment, 230.
Dissidence, 230.
Dissident, 230.
Dissimulateur, 236.
Dissimulation, 236.
Dissimulé, 236.
Dissimuler, 236.
Dissolu, 238.
Dissoluble, 238.
Dissolument, 238.
Dissolution, 238.
Dissolvant, 238.
Dissoudre, 238.
Distance, 247.
Distancé, 247.
Distant, 247.
Distendre, 263.
Distension, 263.
Distique, 58.
Distordre, 275.
Distorsion, 275.
Distraction, 280.
Distraire, 280.
Distrait, 280.
Distraitement, 280.
Divan, 18.
District, 253.
Divers, 297.
Diversement, 297.
Diversifier, 297.
Diversion, 297.
Diversité, 297.
Divertir, 297.
Divertissant, 297.
Divertissement, 297.
Divorce, 297.
Divorcer, 297.
Diz, 27.
Dogaresse, 111,
Dogat, 111.
Doge, 111.
Dogue, 17.
Dôme, 17.
Domino, 17.
Dommage, 104.
Dommageable, 104.
Don, 108.
Donataire, 27-108.
Donateur, 108.
Donation, 108.
Donnant, 108.
Donnée, 108.
Donner, 188.
Donneur, 108.
Dortoir, 32-11.
Dot, 109.
Dotal, 109.
Dotation, 109.
Doter, 109.
Douaire, 109.
Douairière, 109.
Double, 104-193.
Doublement, 104-193.
Doubler, 104-193.
Doublet, 14, 104.
Doublon, 104.
Doublure, 105-193,
Douer, 109.
Doute, 105.
Douter, 105.
Douteux, 105.
Douteusement, 105.
Draguer, 17.
Drainer, 17.
Dressage, 213.
Dresser, 213.
Dresseur, 113.
Dressoir, 213.
Droit, 213.
Droite, 213.
Droitement, 213.
Droitier, 213.
Droiture, 34-213.
Dualisme, 104.
Dubitatif, 105.
Dubitation, 105.
Duc, 110.
Ducal, 110.
Ducat, 15.
Duché, 15-110.
Duchesse, 110.
Ductile, 111,
Ductilité, 111.
Duel, 104.
Duelliste, 104.
Dumas, 160.
Dune, 12.
Duo, 104.
Duplicata, 105.
Duplication, 105.
Duplicité, 105-193.
Durable, 34.
Dyspepsie, 53.
Dyssenterie, 53.
Dys (*préf.*), 53.

(*préf.*), 45.
E (*suff.*), 36.
Eau (*suff.*), 28.
Ébahi, 73.
Ébahissement, 73.
Ébat, 76.
Ébattre, 76.
Éboulement, 78.
Ébouler, 78.
Éboulis, 78.
Ébullition, 79.
Ec (*préf.*), 53.
Écartèlement, 206.
Écarteler, 206.
Ecchymose, 53.
Échappatoire, 88.
Échappée, 88.
Échappement, 88.
Echapper, 88.
Écharné, 90.
Écharnoire, 91.
Écharnure, 91.
Échéance, 80.
Echec, 18.
Echevelé, 85.
Echevin, 13.
Echeoir, 80.
Eclair, 93.
Eclairage, 93.
Eclaircie, 94.
Eclaircir, 94.
Eclaircissement, 94
Eclairer, 93.
Eclaireur, 94.
Eclore, 95.
Eclosion, 95.
Ecluse, 97.
Eclusée, 97.
Eclusier, 97.
Ecœurant, 97.
Écœurer, 97.
Éconduire, 111.
Écorce, 102.
Écorcer, 102.
Écorcher, 102.
Écorcherie, 102.

Écorcheur, 102.
Écorchure, 102.
Écrire, 115.
Écrit, 116.
Écriteau, 116.
Écritoire, 116.
Écriture, 116.
Écrivailler, 40-116.
Écrivailleur, 116.
Écrivain, 116.
Écrivassier, 116.
Écumoire, 32.
Ecurage, 103.
Écurer, 103,
Édicter, 106.
Édit. 106.
Édite, 110.
Éditeur, 110.
Édition, 110.
Educateur, 113.
Éducatif, 113.
Education, 113.
Eduquer, 113.
Ée (*suff.*), 29.
Effectif 126.
Effectivement, 126.
Effectuer, 125.
Effet, 125.
Efficace, 126.
Efficacement, 126
Efficacité, 126.
Efficient, 126.
Effluence, 133.
Effluve, 133.
Effraction, 137.
Effeuiller, 45.
Effusion, 136.
Egaler, 39.
El (*suff.*), 36.
Electeur, 150.
Electif, 150.
Election, 150.
Electoral, 150.
Electorat, 150.
Elégamment, 151.
Elégance, 151.
Elégant, 151.
Eligibilité, 150.
Eligible, 150.
Eliminer, 45.
Elire, 150.
Elite, 151,
Elixir, 18.
Elle (*suff.*), 28.
Elu, 150.
Elucider, 153
Elucubration, 152.
Em (*préf.*), 53.
Emancipation, 157.
Emanciper, 157.
Embarcadere, 17.
Embargo, 17.
Embrigader, 40.
Embûche, 78.
Embuscade, 78.
Embusquer, 78.
Embryon, 35.
Emeute, 168.
Emeut (*suff.*), 32.
Emettre, 163.
Emissaire, 163.
Emission, 163.
Emeutier, 168.
Emmancher, 157.
Emménagement, 160.
Emménager, 160.
Emmener, 46.
Emmenoter, 157.
Emotion, 167.
Emouvoir, 167.
Emparer (s'), 183.
Emplette, 193.
Emploi, 193.
Employé, 193.
Employer, 192.
Emportement, 194.
Emporter, 46-194.
Empreindre, 202.
Empreinte, 202.
Empressé, 203.
Empressement, 203.
Empresser (S'), 203.
En (*préf.*), 46-53.
Encadrement, 207.
Encadrer, 207.
Encadreur, 207.
Encapuchonner, 88.
Enchâsser, 46.
Enclaver, 96.
Enclos, 95.
Enclouer, 96.
Encourager, 98.
Encouragement, 98.
Encourir, 100.
Encrier, 29.
Endommager, 104.
Enduit, 111.
Enduire, 111
Enfance, 120.
Enfant, 15-37-120.
Enfantin, 37-120.
Enfantement, 120.
Enfanter, 120.
Enfantillage, 121.
Enfermer, 129.
Enfreindre, 137.
Enluminer, 154.
Enlumineur, 154
Enlumineuse, 154
Enluminure, 154.
Ennéa (*préf.*), 58.
Ennéagone, 58.
Ennemi, 47.
Ennoblir, 173.
Enrégimenter, 212.
Enrôlement, 32-317
Enrôler, 317.
Enroulement, 217
Enrouler, 217.
Ensanglanter, 220
Enseigne, 234.
Enseignement, 234
Enseigner, 234.
Ensellé, 229.
Ensemble, 235.
Ensorceler, 241.
Ensorceleur, 241.
Ensorcellement, 241.
Ensuite, 256.
Ensuivre (S'), 256.
Entendement, 265.
Entendeur, 265.
Entendre, 265.
Entente, 265.
Enterrement, 271
Enterrer, 271.
Entêtement, 272.
Entêter (S'), 272.
Entier, 258.
Entièrement, 258.
Entité, 117.
Entoilage. 274.
Entoiler, 274.
Entorse, 275.
Entortillage, 276.
Entortillement, 276.
Entortiller, 276.
Entr'accorder (S'), 98
Entr'acte.
Entr'aider (S') 46.
Entrailles, 142.
Entrain, 281.

Entraînant, 281.
Entraînement, 281.
Entraîner, 281.
Entre (*préf.*), 142.
Entrebailler, 73.
Entre-détruire (S'), 254.
Entredonner (S'), 108.
Entrée, 141.
Entrefaites, 124.
Entremetteur, 163.
Entremettre, 163.
Entremise, 163.
Entrepont, 46.
Entreposer, 167.
Entreposeur, 197.
Entrepositaire, 197.
Entrepôt, 197.
Entrer, 141.
Entretenir, 268.
Entretien, 268.
Entrevoir, 302.
Entrevue, 302.
Envers, 295-296.
Enviable, 304.
Envie, 304.
Envier, 304.
Envieux, 304.
Envisager, 305.
Éperdu, 110-45.
Éperdûment, 110.
Épi (*Préf.*), 53.
Épicer, 244.
Épicerie, 244.
Épices, 244.
Épicier, 244.
Épier, 243.
Épigraphe, 53.
Épinette, 17.
Épineux, 37.
Épiscopat, 28.
Épitaphe, 53.
Épithète, 53.
Épreindre, 202.
Épreinte, 202.
Équarrir, 206.
Équarrissage, 206.
Équarrisseur, 206.
Équerre, 206.
Équitable, 35.
Équidistant, 247.
Équivalence, 288.
Équivalent, 288.
Équivaloir, 288.
Équivoque, 306.
Équivoquer, 306.
Er (*suff.*), 29-36-38.
Ériction, 213.
Érie (*suff.*), 29.
Ériger, 213.
Escadre, 207.
Escadron, 207.
Escalade, 26.
Escapade, 88.
Escarmouche, 17.
Esclavage, 26.
Escopette, 17.
Escorte, 17.
Escouade, 17-207.
Escrime, 17.
Espèce, 244.
Espion, 17-33-244.
Espionnage, 244.
Espionner, 244.
Esprit, 113-124.
Esque (*suff.*), 36.
Esse (*suff.*), 30.
Essence, 118.
Essentiel, 118.
Essentiellement, 118.
Essouffler, 45.
Estacade, 26.
Ester, 245.
Estimable, 34.
Estafier, 17.
Estoc, 17.
Et (*suff.*), 30-36.
Étable, 246.
Établer, 246.
Établi, 246.
Établir, 246.
Établissement, 246.
Étage, 246.
Étager, 246.
Étagère, 246.
Étançon, 246
Étançonner, 246.
État, 245.
Étendage, 264.
Étendard, 264.
Étendoir, 264.
Étendre, 264.
Étendue, 264.
Étêter, 272.
Étourderie, 29.
Être, 117.
Étréoir, 253.
Étrécissement, 253.
Étreindre, 253.
Étreinte, 253.
Étroit, 252
Étroitement, 252.
Étroitesse, 252.
Ette (*suff.*), 30.
Eu (*préf.*), 33.
Eur (*suff.*), 30.
Eux (*suff.*), 37.
Euphonie, 53.
Évaluation, 288
Évaluer, 288.
Éveil, 289.
Éveiller, 289.
Événement, 291.
Éventualité, 291.
Éventuel, 291.
Éventuellement, 291.
Éversion, 299.
Évidemment, 304.
Évidence, 304.
Évidente, 304.
Évocation, 306.
Évoluer, 308.
Évolution, 307.
Évoquer, 306.
Ex (*préf.*), 45-46-53.
Exact, 66.
Exacteur, 66.
Exaction, 66.
Exactitude, 66.
Excepter, 86.
Exception, 86.
Exceptionnel, 86.
Exceptionnellement, 86.
Excédent, 89.
Excéder, 89.
Excès, 89.
Excessif, 89.
Excessivement, 89.
Excitable, 93.
Excitant, 93.
Excitation, 93.
Exciter, 93.
Exclamatif, 95.
Exclamation, 95.
Exclamer, 95.
Exclure, 97.
Exclusif, 97.
Exclusion, 97.
Exclusivement, 97.
Excoriation, 102.
Excorier, 102.
Excursion, 100.
Exécrable, 219.

Exécration, 219.
Exécrer, 219.
Exécutable, 257.
Exécutant, 257.
Exécuter, 257.
Exécuteur, 257.
Exécutif, 257.
Exécution, 257.
Exécutoire, 257.
Exigeant, 66.
Exigence, 66.
Exiger, 66.
Exigible, 66.
Exigibilité, 66.
Exigu, 66.
Exiguïté, 66.
Existant, 250.
Existence, 250.
Exister, 25-250.
Exode, 53.
Exorable, 179.
Expatriation, 189.
Expatrier, 189.
Expectative, 243.
Expectant, 243.
Expiration, 114.
Expirer, 114.
Explicateur, 192.
Explicatif, 192.
Explication, 192.
Explicite, 192.
Explicitement, 192.
Expliquer, 192.
Exportation, 195.
Exporter, 195.
Exposer, 195.
Exposition, 198.
Exprès, 202,
Express, 17.
Expressement, 202.
Expressif, 202.
Expression, 202.
Expressivement, 202.
Exprimable, 202.
Exprimer, 202.
Ex-professo, 122.
Expulser, 200.
Expulsif, 200.
Expulsion, 200.
Exsangue, 220.
Extase, 53.
Extradition, 109.
Extensible, 264.
Extensif, 264.
Extension, 264.
Extorquer, 277.
Extorsion, 277.
Extra (*préf.*), 46.
Extractif, 279.
Extraction, 279.
Extradition, 109.
Extraire, 45-279.
Extrait, 279.
Extrajudiciaire, 146.
Extraordinaire, 46-179.
Extraordinairement, 179.
Extravaser, 46.

Fable, 119.
Fabliau, 119.
Fabuleux, 119.
Fabuliste, 119.
Façade, 17.
Facile, 122.
Facilement, 122.
Facilité, 122,
Faciliter, 122.
Façon, 122.
Faconde, 121.
Façonner, 122.
Faconnier, 124.
Fac-similé, 125.
Factage, 124.
Facteur, 124
Factice, 124.
Factieux, 125.
Faction, 125.
Factionnaire, 125.
Factorerie, 124.
Factotum, 125.
Factum, 125.
Facture, 124.
Facultatif, 122.
Faculté, 122.
Fade, 120.
Fadette, 120.
Faiblesse, 30.
Fainéant, 122.
Fainéantise, 122.
Faire, 122.
Faisable, 34-122.
Faiseur, 122.
Fait, 122.
Falerne, 18.
Famé, 121.
Fameux, 121.
Fangeux, 37.
Fantassin, 17-120.
Fashionnable, 17.
Faste, 121.
Fatal, 120.
Fatalement, 120.
Fatalisme, 120.
Fataliste, 120.
Fatalité, 120.
Fatidique, 108.
Faubourg, 46.
Faune, 19.
Faux-semblant, 235.
Féal, 15.
Fébrifuge, 39.
Fée, 120.
Féerie, 120.
Féerique, 120.
Félonie, 30.
Felouque, 17.
Femme, 31.
Fenaison, 28.
Fermage, 129.
Ferme, 128.
Fermement, 128.
Fermer, 129.
Fermete, 128.
Fermeture, 129.
Fermier, 129.
Fermoir, 129.
Fertile, 130.
Fertilement, 130.
Fertilisable 130.
Fertilisation, 130.
Fertiliser, 39-130.
Fertilite, 130.
Festival, 17.
Feston, 17.
Fétiche, 18.
Feuillage, 26.
Feutre, 13.
Fiacre, 19.
Fidèle, 13-15.
Fief, 13.
Fier (*suff.*), 39.
Fifre, 17.
Firmament, 128.
Flamberge, 17.
Flamboyer, 39.
Fleuriste, 32.
Fleuve, 134.
Flore, 19.
Flot, 134.
Flottable, 134.
Flottage, 134.

Flottaison, 134.
Flotter, 134.
Flotteur, 134.
Flottille, 134.
Fluctuant, 134.
Fluctuation, 134.
Fluctueux, 134.
Fluet, 133.
Fluide, 133.
Fluidité, 134.
Fluvial, 134.
Fluviatile, 134.
Flux, 133.
Fluxion, 133.
Foison, 136.
Foisonnement, 136.
Foisonner, 136.
Fondation, 28.
Fonderie, 135.
Fondeur, 135.
Fondoir, 135.
Fondre, 135.
Fonte, 135.
Forain, 35.
Forban, 46-75.
Forcené, 46-227.
Forfaire, 124.
Forfait, 124.
Forfaiture, 124.
Forgeron, 33.
Fors (*préf.*), 46.
Fortin, 31.
Four (*préf.*), 46.
Fourrage, 26.
Fourvoyer. 46.
Foyer, 29.
Fraction, 137.
Fractionnaire, 137.
Fractionnement, 137.
Fractionner, 137.
Fracture, 136.
Fracturer, 136.
Fragibilité, 136.
Fragile, 14-138.
Fragment, 137.
Fragmentaire, 137.
Français, 35.
Franchise, 32.
Fraterniser, 39.
Fregate, 17.
Frêle, 14-136.
Friandise, 32.
Froidure, 34.
Frontispice, 245.
Fruitier, 29.
Fuchsia, 19.
Fugue, 17.
Fusible, 37-135.
Fusibilité, 135.
Fusillade, 26.
Fusion, 135.
Fusionner, 135.

Gabelle, 13.
Gachis, 31.
Gageure, 34.
Galon, 17.
Gardenotes, 171.
Gargotte, 17.
Gascon, 33.
Gastralgie, 56.
Gastro (*préf.*), 56.
Gaucher, 36.
Gaulois, 35,
Gavroche, 20.
Gaze, 19.
Gazelle, 18.
Gène (*suff.*), 59.
Géo (*préf.*), 56.
Géographie, 56.
Géologie, 56.
Géométrie, 60.
Gigot, 33.
Girafe, 18.
Girondin, 31.
Glandule, 34.
Globule, 34.
Glouglou, 20.
Goudron, 18.
Goulu, 38.
Goupillon, 26.
Grâce, 138.
Graciable, 139.
Gracier, 139.
Gracieusement, 138-139.
Gracieuseté, 138,
Gracieux, 37-138.
Gradation, 139.
Grade, 140.
Gradin, 139.
Graduation, 140.
Graduel, 139.
Graduellement, 139.
Graduer, 139.
Gramme, 16.
Grammairien, 31.
Gratification, 139.
Gratifier, 139.
Gratis, 139.
Gratitude, 13[illegible]
Gratuit, 139.
Gratuité, 139.
Gratuitement, 13[illegible]
Grès, 138.
Grisonner, 40.
Groom, 17.
Groseillier, 29.
Gruyère, 19.
Guépier, 29.
Guerison, 28.
Guerre, 13.
Guerroyer, 39.
Guillotine, 19.

Habler, 119.
Hablerie, 119.
Hableur, 119.
Harnais, 64.
Harpagon, 20.
Haschischin, 24.
Hâtif, 37.
Hautesse, 15.
Havre, 13.
Havresac, 17.
Hecato (*préf.*), 59.
Hécatombe, 59.
Hectolitre, 59.
Hémicycle, 59.
Hémo (*préf.*), 56.
Hémoptysie, 56.
Hepta (*préf.*), 59.
Heptarchie, 59.
Héraut, 13.
Hercule, 19.
Hétéro (*préf.*), 56.
Hétérogène, 56.
Heureux, 26.
Hex (*préf.*), 58.
Hexamètre, 58.
Hippo (*pref.*), 56.
Hippodrome, 56.
Hippopotame, 56.
Historique, 37.
Homicide, 38.
Homme, 15.
Honorabilité, 33.
Hopital, 14.
Hors (*préf.*), 46.
Hors-d'œuvre, 4[illegible].
Hortensia, 19.

Hosanna, 18.
Hotel, 14.
Huissier, 64.
Humour, 17.
Hydrogène, 59.
Hydrophobie, 60.
Hyper (*préf.*), 53.
Hyperbole, 53.
Hypertrophie, 53.
Hypo (*préf.*), 54.
Hypogée, 54.
Hypothénuse, 54.

Ible (*suff.*), 37.
Ichtyophage, 60.
Ie (*suff.*), 30.
Ien (*suff.*), 31.
Ier (*suff.*), 29.
If (*suff.*), 37.
Ignobie, 173.
Ignoblement, 173.
Ignominie, 174.
Ignominieusement, 174.
Ignominieux, 173.
Iliade, 20.
Illégal, 148.
Illégalement, 148.
Illégalité, 48.
Illégitime, 148.
Illégitimement, 148.
Illégitimité, 148.
Illisible, 46-150.
Illuminateur, 153.
Illuminatif, 153.
Illumination, 153.
Illuminer, 47-153.
Illuminisme, 154.
Illustration, 154.
Illustre, 154.
Illustrer, 154.
Illustrissime, 154.
Imberbe, 47.
Imbiber, 47-77.
Imbibition, 77.
Imboire, 77.
Imbu, 77.
Imbuvable, 77.
Immerger, 47.
Immeuble, 167.
Immobile, 167.
Immobilier, 168.
Immobiliser, 167.
Immobilité, 167.
Immoral, 47.
Immuable, 169.
Immutabilité, 169.
Impair, 181.
Impardonnable, 108.
Imparfait, 123.
Imparfaitement, 123.
Impartageable, [illegible]
Impartial, 186
Impartialement 186.
Impartialité, 186.
Impasse, 187.
Impatroniser (s'), 189
Imperceptible 86.
Imperdable, 110.
Imperfectible, 123.
Imperfectibilité, 123.
Imperfection, 123.
Impertinemment, 270.
Impertinence, 270.
Impertinent, 269.
Imperturbable, 285.
Imperturbablement, 285.
Implication, 192.
Implicite, 192.
Implicitement, 192.
Impliquer, 192.
Impopulaire, 191.
Impopularité, 191.
Importance, 195.
Important, 195.
Importation, 195.
Importer, 47-195.
Imposable. 198.
Imposant, 198.
Imposer, 198.
Imposition, 198.
Imposte, 200.
Imposteur, 198.
Imposture, 198.
Impôt, 198.
Impression, 202.
Impressionnable, 202.
Impressionner, 202.
Imprévoyance, 303.
Imprévoyant, 303.
Imprévu, 303.
Imprimer, 202.
Imprimerie, 201.
Imprimeur, 202.
Improductif, 112.
Improvisateur, 304.
Improvisation, 304.
Improviser, 17-304.
Improviste, 304
Impulsif, 200.
Impulsion, 200.
Impur, 47.
In (*préf.*), 46-47
In (*suff.*), 31-37.
Inacceptable, 86.
Inaccessible, 89.
Inaccordable, 9[illegible].
Inactif, 35-47.
Inaction, 65.
Inactivité, 65.
Inadmissible. 162
Inadvertance, 207.
Inaltérable, 71.
Inamovibilité, 168.
Inamovible, 168.
Inanimer, 68.
Inaperçu, 86
Inapplication, 192.
Inappliqué, 192.
Inattendu. 264.
Incalculable, 82.
Incapable, 87.
Incapacité, 87.
Incarnat, 90.
Incarnation. 90.
Incarner, 90.
Incartade, 17.
Incendiaire, 27.
Incessamment, 90.
Incessant, 90.
Incidemment, 81.
Incidence, 81.
Incident, 81.
Incitation, 93.
Inciter, 93.
Inclure, 96.
Inclus, 47.
Inclusivement, 96.
Incognito, 172.
Incommutabilité, 169.
Incommutable, 169.
Incomparable, 183.
Incomparablement, 183.
Incompressibilité, 202.
Incompressible, 202.
Inconcevable, 87.
Inconduite, 111.
Inconnu, 172.
Inconséquemment, 256.
Inconséquence, 256.
Inconséquent, 256.
Inconstance, 248.

Inconstant, 248.
Incontinence, 267.
Incontinent, 267-269.
Inconvenance, 293.
Inconvenant, 293.
Inconvénient, 294.
Incorporer, 47-99.
Incorporation, 99.
Incorporel, 99.
Incorrect, 214.
Incorrection, 214.
Incorrigibilité, 214.
Incorrigible, 214.
Incrédule, 101.
Incrédulité, 101.
Incurable, 102.
Incurie, 102.
Incurieux, 103.
Incuriosité, 103.
Incursion, 100.
Indemne, 104.
Indemniser, 104.
Indemnité, 104.
Indestructible, 254.
Indicible, 106.
Indienne, 19.
Indifférence, 132.
Indifférent, 132.
Indigo, 17.
Indirect, 213.
Indirectement, 213.
Indisposé, 196-197.
Indisposition, 196.
Indissolubilité, 238.
Indissoluble, 238.
Indissolublement, 238.
Indubitable, 105.
Indubitablement, 105.
Induction, 113.
Induire, 113.
Industriel, 36.
Ineffable, 119.
Inefficace, 126.
Inefficacement, 126.
Inefficacité, 126.
Inerte, 70.
Inertie, 70.
Inexécutable, 257.
Inexécution, 257.
Inexorable, 179.
Inexprimable, 202.
Infamant, 122.
Infamation, 121.
Infâme, 121.
nfamie, 121.
Infant, 15-120.
Infante, 120.
Infanterie, 17-120.
nfanticide, 120.
nfect, 125.
nfecter, 125.
Infection, 125.
nférer, 132.
Infertile, 130.
Infertilité, 130.
Infirmatif, 129.
Infirme, 128.
Infirmer, 129.
Infirmerie, 128.
Infirmier, 128.
Infirmité, 128.
Influence, 133.
Influencer, 134.
Influent, 134.
Influer, 138.
Infracteur, 137.
Infraction, 137.
Infus, 136.
Infusable, 122.
Infuser, 135.
Infusible, 135.
Infusion, 136.
Infusoire, 136.
Ingrat, 139.
Ingratitude, 139.
Ingredient, 140.
Inintelligence, 150.
Inintelligent, 150.
Inintelligible, 150.
Injecter, 142.
Injection, 142.
Injure, 145.
Injurier, 145.
Injurieusement, 145.
Injurieux, 145.
Injustement, 144.
Injuste, 144.
Injustice, 144.
Inlisible, 150.
Innommé, 173.
Innommer, 173.
Innovateur, 170.
Innovation, 170.
Innover, 170.
Inoculateur, 174.
Inoculation, 174.
Inoculer, 174.
Inondation, 177.
nonder, 177.
nouï, 180.
Inquiet, 208.
Inquiétant, 208.
Inquiéter, 208.
Inquiétude, 208.
Insapide, 224.
Inscription, 116.
Inscrire, 116.
Insensé, 227.
Insensibilité, 226.
Insensible, 226.
Insensiblement, 226.
Insermenté, 218.
Insidieusement, 230.
Insidieux, 230.
Insigne, 233.
Insignifiance, 233.
Insignifiant, 233.
Insipide, 224.
Insipidité, 224.
Insistance, 251.
Insister, 250.
Insoluble, 238
Insolvabilité, 239.
Insolvable, 239.
Insouciance, 83.
Insouciant, 93.
Insoucieux, 93.
Insoumis, 164.
Insoutenable, 268.
Inspecter, 242.
Inspecteur, 242.
Inspection, 242.
Inspirateur, 115.
Inspiration, 115.
Inspiré, 115.
Inspirer, 115.
Instabilité, 246.
Instable, 246.
Instamment, 248.
Instance, 248.
Instant, 248.
Instantané, 248.
Instantanéité, 248.
Instantanément, 248.
Institut, 251.
Instituer, 251.
Instituteur, 251.
Institutes, 251.
Institution, 251.
Instructeur, 254.
Instructible, 254.
Instructif, 254.

Instruction, 254.
Instruire, 254.
Instrument, 255.
Instrumentaire, 255.
Instrumental, 255.
Instrumentation, 255.
Instrumenter, 255.
Instrumentiste, 255.
Insu, 223.
Insubordination, 179.
Insubordonné, 179.
Insuffisamment, 127.
Insuffisance, 127.
Insuffisant, 127.
Insuccès, 90.
Insulte, 222.
Insulter, 221.
Insulteur, 222.
Insupportable, 195.
Intact, 258.
Integral, 259.
Integralement, 259.
Intégrant, 259.
Intègre, 259.
Intégrité, 259.
Intellect, 150.
Intellectif, 150.
Intellectuel, 150.
Intelligemment, 150.
Intelligence, 150.
Intelligent, 160.
Intelligible, 150.
Intelligiblement, 150.
Intempérance, 262.
Intempérant, 262.
Intempérie, 262.
Intempestif, 261.
Intempestivement, 261.
Intendance, 265.
Intendant, 295.
Intense, 264.
Intensité, 264.
Intenter, 265.
Intention, 265.
Intentionné, 265.
Intentionnel, 265.
Inter (*préf.*), 47.
Intercéder, 47-89.
Intercepter, 86.
Interception, 86.
Intercesseur, 89.
Intercession, 89.
Interdiction, 107.
Interdire, 107.
Interdit, 107.
Intéressant, 119.
Intéresser, 119.
Interêt, 118.
Intérieur, 140.
Intérieurement, 14[illegible].
Interjection, 142.
Interjeter, 142.
Interlope, 18.
Intermission, 163.
Intermittence, 163.
Intermittente, 163.
Internat, 141.
Interne, 141.
Interner, 141.
Interposer, 197.
Interposition, 197.
Interrègne, 211.
Interrogant, 209.
Interrogateur, 209.
Interrogatif, 209.
Interrogation, 209.
Interrogatoire, 209.
Interroger, 209
Intervenant, 293.
Intervenir, 47-293.
Intervention, 293.
Interversion, 298.
Intervertir, 298.
Intestin, 141.
Intestinal, 141.
Intimation, 141.
Intime, 141.
Intimement, 141.
Intimer, 141.
Intimité, 141.
Intraduisible, 112.
Intraitable, 282.
Introduire, 111.
Introducteur, 111.
Introduction, 111.
Introduit, 111.
Inusable, 287.
Inusité, 286.
Inutile, 287.
Inutilité, 287.
Invalide, 289.
Invalider, 288.
Inventaire, 294.
Inventer, 294.
Inventeur, 294.
Inventif, 37-294.
Invention, 294.
Inventorier, 294.
Inversable, 295.
Inverse, 298.
Inversement, 298.
Inversion, 298
Invertébré, 298.
Invertir, 298.
Invisible, 302.
Invocation, 306.
Involucre, 308.
Invoquer, 306.
Ique, (*suff.*), 37.
Irlandais, 5[illegible].
Irréductible, 113.
Irrégularité, 215.
Irrégulier, 47-216.
Irréligieusement, 148.
Irréligieux, 148.
Irréligion, 148.
Irrémissible, 160.
Irréparable, 182.
Irréparablement, 182
Irrésistible, 250.
Irrésolu, 239.
Irrésolument, 239
Irrespectueux, 243.
Irrespirable, 115.
Irrévocable, 306.
Irruption, 47.
Is (*suff.*), 31.
Ise (*suff.*), 32.
Iser (*suff.*), 32.
Isme (*suff.*), 32.
Ison (*suff.*), 32.
Iste (*suff.*), 32.
Ition (*suff.*), 32.

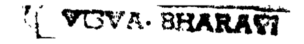
Jactance, 143.
Jaculatoire, 144.
Jaillir, 144.
Jaillissant, 144.
Jaillissement, 144
Jasmin, 18.
Jet, 142.
Jeté, 142.
Jetée, 142.
Jeter, 142.
Jeton, 142.
Jeunesse, 30.
Jockey, 18.
Jouir, 12.
Jubilé, 18.
Judaïque, 37.
Judicature, 146.

Judiciaire, 146.
Judiciairement, 146.
Judicieusement, 146.
Judicieux, 146.
Juge, 146.
Jugement, 146.
Juger, 146.
Jujube, 17.
Jumeau, 12.
Jurande, 145.
Jurat, 145.
Juré, 145.
Jurement, 145.
Jurer, 145.
Jureur, 145.
Juridiction, 108-145.
Juridique, 145.
Juridiquement, 145.
Juriste, 144.
Jurisconsulte, 145.
Jurisprudence, 145.
Juron, 33-145.
Jury, 18-145.
Justaucorps, 98.
Juste, 144.
Justement, 144.
Justesse, 144.
Justice, 144.
Justicier, 144.
Justifiable, 144.
Justificatif, 144.
Justification, 144-128.
Justifier, 128-144.
Juxtaposé, 197.
Juxtaposition, 197.

Kilo (*pref.*), 59.
Kilometre, 16-59.
Kiosque, 18.
Kirsch, 17.
Knout, 18.

Lacet, 30.
Laiterie, 29.
Lansquenet, 17.
Lapon, 33.
Latiniste, 32,
Lazzi, 17.
Leçon, 149.
Lecteur, 149.
Lecture, 149.
Légal, 148.
Légalement, 148.
Légalisation, 148.
Légaliser, 39-148.
Légalité, 148.
Légat, 149.
Légataire, 27.
Légation, 149.
Légendaire, 150.
Légende, 150.
Légion, 152.
Légionnaire, 151.
Législation, 148.
Législateur, 148
Législative, 148.
Législature, 148.
Légiste, 148.
Légitime, 148.
Légitimement, 148.
Légitimer, 148.
Légitimité, 148.
Legs, 149.
Léguer, 149.
Liaison, 146.
Liaisonner, 146.
Liane, 14 .
Liant, 147.
Liasse, 147.
Letellier, 273.
Libérateur, 30.
Libérer, 14.
Libraire, 27.
Licou, 61.
Licteur, 147.
Lien, 156.
Lier, 146.
Lieue, 13.
Lieur, 146.
Ligament, 146.
Ligamenteux, 146.
Ligature, 146.
Ligue, 147.
Liguer, 147.
Ligueur, 146.
Limaille, 27.
Limon, 17.
Linger, 29.
Lionceau, 28.
Lire, 149.
Liseur, 159.
Lisible, 150.
Lisiblement, 150.
Lithographie, 57.
Liure, 146.
Livarot. 18.
Livrer, 14.
Loi, 148.
Loque, 18.
Loyal, 148.
Loyalement, 148.
Loyauté, 148.
Luc, 153.
Lucarne, 153.
Lucide, 152.
Lucidité, 152.
Lucie, 153.
Lucien, 153.
Lucifer, 153.
Luciole, 153.
Lueur, 152.
Luire, 152.
Luisant, 152.
Lumière, 153.
Lumignon, 153.
Luminaire, 153.
Lumineux, 153.
Lunaire, 154.
Lunaison, 154
Lunatique, 154.
Lundi, 154.
Lune, 154.
Lunetier, 154.
Lunette, 154.
Lunule, 154.
Lustrage, 154.
Lustral, 154.
Lustration, 154.
Lustre, 154.
Lustrer, 154.
Lustrine, 154
Luth, 18.
Luthérien, 31.

Macadam, 19.
Macédonien, 31.
Madapolam, 18.
Madras, 18.
Magasin, 18.
Magnanime, 68
Magnanimité, 68.
Main, 155.
Maintenant, 156-268.
Mainteneur, 268
Maintenir, 156-268
Maintien, 268.
Maison, 159.
Maisonnée, 159.
Maisonnette, 159.



Maître, 11.
Malade, 18.
Malaga, **47.**
Malavisé, 305.
Malchance, 180.
Malcontent, 267.
Malédiction, 47-106.
Maléfice, 123.
Maléficié, 123.
Malfaire, 123.
Malfaisant, 123.
Malfaiteur, 123.
Malgré, 138.
Malintentionné, 265.
Malséant, 235.
Malversation, 299.
Malverser, 299,
Malvoisie, 18.
Mammifère, 38-132.
Manant, 159.
Manche, 157.
Manchette, 157,
Manchon, 157.
Manchot, 157.
Mandant, 158.
Mandat, 157.
Mandataire, 27-158.
Mandater, 158.
Mandement, 158.
Mander, 157.
Mandoline, 17.
Manège, 155.
Maniable, 155.
Manicle, 157.
Maniement, 155.
Manier, 155.
Manière, 155.
Maniéré, 155.
Manieur, 155.
Manifestation, 156.
Manifeste, 156.
Manifestement, 156.
Manifester, 156.
Manigance, 157.
Manigancer, 157.
Manique, 157.
Manipulateur, 156.
Manipulation, 155.
Manipule, 155.
Manipuler, 156.
Manœuvre, 156-176.
Manœuvrer, 156.
Manœuvrier, 156-176.
Manoir, 32-159.
Manotte, 157.
Mansarde, 19.
Manse, 160.
Mansuétude, 157.
Mantille, 17.
Manuel, 15
Manuellement, 155.
Manufacture, 124-156
Manufacturer, 124-156
Manufacturier, 124-1
Manumission, 156.
Manuscrit, 116-156.
Manutention, 156-268.
Maquignon, 64.
Marâtre, 28.
Marchand, 160.
Marchandage, **160.**
Marchander, **160.**
Marchandise, **130.**
Marche, (frontière) **13**
Maréchal, 13.
Marin, **31**
Marmaille, 27.
Marmelade, 17.
Mascarade, 17.
Masure, 159,
Matérialiste, **32.**
Mâtin, 160.
Mâture, 34.
Mau, (*préf.*), 47.
Maudire, 47-106.
Maugréer, 139.
Maussade, 47.
Mauviette, 30.
Mécontent, 266.
Mécontentement, 267.
Mécontenter, 267.
Mécréant, 121.
Médire, 106-48.
Medisance, 106.
Médisant, 106.
Méditerranee, **272**
Meeting, 18.
Méfaire, 123.
Méfait, 123.
Mégère, 20.
Ménage, 159
Ménagement, **159.**
Ménager, 36-159.
Ménagère, 159.
Ménagerie, 159.
Menotte, 33-157.
Mensonger, 36.
Ment. (*suff.*). 40
Mentor, 20.
Menu, 165.
Menuet, 165.
Menuisier, 16
Menuiserie, 16
Menuisier, 16
Mépriser, 48
Mercantile, 160
Mercenaire 16
Mercerie, 161.
Mercier, 25-161.
Mercredi, 161.
Mercure, **161.**
Mercurial, 161.
Mercuriel, **161.**
Mérinos, **27.**
Mes (*préf.*). 48.
Mésalliance, 147.
Mésallier, 147
Mésaventure, 48-291
Mésintelligence, 48-13
Mesnil, 160
Mess, 18.
Message, **162.**
Messager, **162.**
Messagerie, 162.
Messe, 162
Messéance, 231.
Messéant, 231.
Messeoir, 231.
Mesuser, 286.
Méta (*préf.*), 48.
Métamorphose, 54.
Mataphore, 54.
Methodique, 37.
Mettable, 161.
Metteur, 161,
Mettre. 161.
Meuble, 14-167.
Meubler, 167.
Meute, 168.
Miauler, 20.
Mi (*préf.*), 48.
Mi-carême, 48.
Micro (*préf.*), 57.
Microscope, 57.
Midi, 48.
Miette, 30,
Migraine, 13.
Mineur, 164
Minime, 165.
Minimum, 165.
Ministère, 166.
Ministériel, 16

Ministre, 161.
Minorité, 165.
Minuit, 48.
Minuscule, 165.
Minute, 165.
Minuter, 165.
Minutie, 165.
Minutieusement, 165.
Minutieux, 165.
Mi-parti, 48-184.
Misanthrope, 57.
Miso (*préf.*), 57.
Missel, 162.
Mission, 161.
Missionnaire, 162.
Missive, 162.
Mnémotechnie, 60.
Mobile, 14-167.
Mobilier, 167.
Mobiliaire, 168.
Mobilisation, 167.
Mobiliser, 157.
Mobilité, 107.
Moindre, 166.
Moment, 168.
Momentané, 168.
Momentanément, 168.
Momie, 18.
Mondain, 35.
Mongolfiere, 19
Mono (*préf.*), 58.
Monosyllabe, 58.
Monumental, 35.
Morse, 13.
Mortification, 128.
Mortifier, 128.
Mosaïque, 17.
Moteur. 166,
Motif, 166.
Motion, 166.
Motiver, 166.
Motrice, 166.
Moue, 13.
Mousqueton, 17.
Mousseline, 19.
Mouvance, 166.
Mouvant, 164.
Mouvement, 166.
Mouver, 166.
Mouvoir, 166.
Muable, 168.
Mue, 168.
Muer, 168.
Muette, 168.
Multiple, 193.
Multipliable, 193.
Multiplicande, 193.
Multiplicateur, 193.
Multiplication, 193.
Multiplicité, 193.
Multiplier, 193.
Mûrir, 39.
Musc, 18.
Mutabilité, 168.
Mutin, 168.
Mutiner, 168.
Mutinerie, 168.
Myriamètre, 16.
Myriapode, 59.
Myrio (*préf.*), 59.
Mythologie, 59.

Nabab, 18.
Nacelle, 170.
Nankin, 18.
Nature, 34.
Naufrage, 138-170.
Naufragé, 170.
Naufrager, 138-170.
Naulage, 170.
Naumachie, 170.
Nauséabond, 170.
Nausée, 170.
Nautile, 170.
Nautonier, 170.
Naval, 169.
Navette, 169.
Navigable, 169.
Navigateur, 169.
Navigation, 169.
Naviguer, 169.
Navire, 169.
Nef, 169.
Néfaste, 121.
Négligemment, 152.
Négligence, 152.
Négligent, 152.
Négliger, 152.
Negre, 15.
Négrillon, 33.
Nettoyage, 26
Néo (*préf.*), 57.
Néologie, 57.
Neuf, 170.
Névralgie, 59.
Névropathie, 60.
Nicotine, 13.
Nobiliaire, 172
Noble, 172.
Noblement, 173.
Noblesse, 173.
Noir, 15.
Noiraud, 36.
Nolis, 170.
Noliser, 170.
Nolisement, 170.
Nom, 173.
Nomenclateur, 173.
Nomenclature, 173.
Nome (*suff.*), 60.
Nominal, 173.
Nominalement, 173.
Nominataire, 173.
Nominateur, 173.
Nominatif, 173.
Nomination, 173.
Nommément, 173.
Nommer, 173.
Non (*préf.*), 48.
Nonchalant, 48.
Nonobstant, 48-247.
Non-recevoir, 48.
Non-sens, 227.
Non-valeur, 48.
Normandie, 30.
Notable, 171.
Notablement, 171.
Notabilité, 171.
Notaire, 171.
Notamment, 171.
Notant, 171.
Notariat, 172.
Notarié, 172.
Notation, 171.
Note, 171.
Noter, 171.
Notice, 171.
Notification, 171.
Notifier, 171.
Notion, 171.
Notoire, 171.
Notoirement, 171.
Notoriété, 171.
Nougat, 17.
Nouveau, 170
Nouveauté, 170.
Nouveler, 170.
Nouvelle, 170.
Nouvellement, 170.
Nouvelliste, 170.
Novateur, 170.

Novice, 170.
Noviciat, 171.
Nuisible, 37.

Ob (*préf.*), 48.
Obédience, 181.
Obéir, 181.
Obéissance, 181.
Obéissant, 181.
Objet, 48-143.
Objecter, 143.
Objectif, 143.
Objection, 143.
Oblat, 132.
Oblation, 132.
Obligation, 147.
Obligatoire, 147
Obligeamment, 147.
Obligeance, 147.
Obligeant, 147.
Obliger, 147.
Obsécration, 219.
Obséder, 229.
Obsèques, 257.
Obséquieux, 257.
Obséquiosité, 257.
Obsession, 229.
Obsidional, 229.
Obstacle, 48-247
Obstructif, 255.
Obstruction, 255
Obstruer, 255.
Obtempérer, 262.
Obtenir, 268.
Obtention, 268.
Obus, 17.
Oc, 9.
Occasion, 48-81.
Occasionné, 81.
Occasionnel, 81.
Occident, 81.
Occidental, 81.
Occiput, 84.
Occupant, 87.
Occupation, 87.
Occuper, 87.
Occurence, 100.
Occurent, 100.
Octo, (*préf.*), 58.
Octogone, 59.
Oculaire, 174.
Oculiste, 174.
Odyssée, 20.
Offertoire, 132.
Œil, 174.
Œillade, 174.
Œillet, 30-174
Œilleton, 174.
Œillère, 174.
Œuvre, 15-176
Office, 126.
Official, 127.
Officialité, 127
Officiant, 127.
Officiel, 126.
Officiellement, 126.
Officier, 126
Officieusement, 127.
Officieux, 127.
Officinale, 127.
Officine, 127.
Offrande, 132.
Offre, 132.
Offrir, 132-48.
Oïl, 9.
Oir (*suff.*), 32.
Ois (*suff.*), 38.
Oisiveté, 33.
Olivâtre, 36
Omettre, 163.
Omission, 163.
On, 15.
On (*suff.*), 33-40.
Onde, 146.
Ondé, 177.
Ondée, 177.
Ondin, 177.
Ondine, 177.
Ondoiement, 177.
Ondoyant, 177.
Ondoye, 177.
Ondoyer, 177.
Ondulant, 177.
Ondulation, 177.
Ondulatoire, 177.
Ondulé, 177.
Onduler, 177.
Onduleux, 177.
Opéra, 15-17-175.
Opérateur, 176.
Opération, 176.
Opératoire, 176.
Opérer, 176.
Opiniâtre, 36.
Opposable, 198.
Opposant, 198.
Opposer, 48-198.
Opposite, 198.
Opposition, 198.
Oppresser, 203.
Oppresseur, 21
Oppressif, 203.
Oppression, 203.
Opprimer, 203.
Opuscule, 176
Oracle, 178.
Oraison, 178.
Oral, 178.
Oralement, 178.
Orange, 28.
Oranger, 29.
Orang-outang
Orateur, 178.
Oratoire, 178.
Oratorien, 178.
Oratorio, 178.
Ordinal, 179.
Ordinaire, 179.
Ordinairement, 179.
Ordinand, 180.
Ordinant, 180.
Ordination, 180.
Ordonnance, 179.
Ordonnancement, 180
Ordonnancer, 180.
Ordonnateur, 179.
Ordonner, 179.
Ordre, 179.
Oreillard, 181.
Oreille, 181.
Oreiller, 181.
Oreillette, 181.
Oreillon, 181.
Orme, 12.
Orphelinat, 28.
Orviétan, 19.
Ossature, 34.
Ostentible, 264.
Ostensiblement, 264.
Ostensoir, 264.
Ostentateur, 264.
Ostentation, 264.
Ot (*suff.*), 33.
Ouïe, 180.
Ouïr, 180.
Ouragan, 18.
Ourlet, 30.
Outil, 287.
Outillage, 287.
Outillement, 287.

Outiller, 287.
Outre (*préf.*), 49.
Outrecuidant, 49.
Outrepasser, 49-187.
Ouvrable, 176.
Ouvrage, 26-176.
Ouvragé, 176.
Ouvré, 176.
Ouvrer, 176.
Ouvrier, 176.
Ouvroir, 176.
Ovipare, 307.
Oyer (*suff.*), 39

Pacification, 128.
Pacifier, 128.
Pagode, 18.
Paillasse, 26.
Pair, 181.
Paire, 181.
Pairesse, 181.
Pairie, 181.
Paisible, 37.
Palanquin, 18.
Pâlot, 38.
Pamphlet, 18.
Pan (*préf.*), 57.
Panache, 17.
Panama, 18.
Panthéon, 57.
Panto (*préf.*), 57.
Pantomime, 57.
Paperasse, 40.
Paperasser, 40.
Paquebot, 18.
Pâques, 18.
Par (*préf.*), 49.
Para (*préf.*), 54.
Parachute, 80.
Paradoxe, 54.
Parage, 181.
Parapluie, 182.
Paratonnerre, 182.
Paravent, 182.
Parcellaire, 185.
Parcelle, 185.
Parcellement, 185.
Parcourir, 100-49.
Parcours, 100.
Pardon, 108.
Pardonnable, 108.
Pardonner, 108
Pareil, 181.
Pareillement, 181.
Parement, 182.
Parer, 182.
Parfaire, 49-123.
Parfait, 123.
Parfaitement, 123.
Paria, 18.
Parité, 181.
Parjure, 145.
Parjurer, 145.
Parmesan, 19.
Parrain, 188.
Parricide, 188.
Part, 184.
Partage, 184.
Partageable, 184.
Partager, 184.
Partance, 185.
Partant, 185.
Parterre, 272.
Parti, 186.
Partial, 186.
Partialement, 186.
Partialité, 186.
Participant, 185.
Participation 185,
Participe, 185.
Particulariser, 185.
Particularisation, 185
Particularité, 185.
Particule, 185.
Particulier, 185.
Particulièrement, 185.
Partie, 184
Partiel, 185.
Partiellement, 185.
Partir, 184.
Partisan, 185.
Partitif, 185.
Partition, 185.
Parure, 182.
Parvenir, 292.
Parvenu, 292.
Pas, 186.
Passable, 187.
Passablement, 187.
Passage, 186.
Passager, 186.
Passagerement, 186.
Passant, 186.
Passe, 186.
Passe-debout, 188.
Passe-droit, 188.
Passée, 186.
Pssement, 187.
Passementer, 187.
Passementerie, 187.
Passementier, 187.
Passe-partout, 188.
Passer, 186.
Passerelle, 187.
Passe-temps, 188.
Passeur, 187.
Passoire, 187.
Pastel, 17.
Pataud, 28.
Patenôtre, 190
Paterne, 188.
Paternel, 188.
Paternellement, 188.
Paternité, 188.
Pathie (*suff.*), 60.
Patriarcal, 189.
Patriarcat, 189.
Patriarche, 189.
Patrice, 189.
Patricient, 189.
Patricien, 188.
Patrie, 189.
Patrimoine, 188.
Patrimonial, 188.
Patriote 189.
Patriotique, 189.
Patriotisme, 189.
Patrociner, 189.
Patron, 189.
Patronage, 189.
Patronal, 189.
Patronat, 189.
Patronner, 189.
Patronymique, 189
Pêcher, 29.
Pédantesque, 36.
Peinture, 34.
Pellicule, 34.
Pensif, 37.
Penta (*préf.*), 58.
Pentagone, 58.
Per (*préf.*), 49.
Percepteur, 86.
Perceptible, 86.
Perception, 86.
Percevoir, 86
Perclus, 49-96.
Perdable, 110.
Perdant, 110.
Perdition. 110.

Perdre, 110.
Perdreau, 28.
Père, 187.
Perfectible, 123.
Perfectibilité, 123.
Perfection, 123.
Perfectionnement, 123.
Perfectionner, 123.
Peri (*préf.*), 54.
Périmètre, 54.
Périphrase, 54.
Périsse 189.
Péristyle 54.
Permanence, 159.
Permanent, 159.
Permettre, 54-163.
Permis, 163.
Permission, 163.
Permutation, 169.
Permuter, 169.
Péroraison, 169.
Pérorer, 178.
Péroreur, 178.
Perse, 18.
Persécuter, 256.
Persécuteur, 256.
Persécution, 256.
Persistant, 250.
Persister, 250.
Perspective, 242.
Perspicace, 49-243.
Perspicacité, 243.
Perte, 110.
Pertinacité, 269.
Pertinemment, 269.
Pertinence, 269.
Pertinent, 269.
Perturbateur, 285.
Perturbation, 285.
Peuplade, 190.
Pervers, 297.
Perversion, 297.
Perversité, 297.
Pervertir, 297.
Pervertissement, 297.
Peuple, 11-190.
Peuplé, 11.
Peuplement, 190.
Peupler, 190.
Phaéton, 19.
Phage (*suff.*), 60.
Pharmacien, 30.
Phénicie, 30.
Philanthrope, 57.
Philo (*préf.*), 58.
Philosophe, 57.
Phobe (*suff.*), 60.
Pianiste, 32.
Picoter, 40.
Piédestal, 17.
Pierreux, 17.
Pinson, 13.
Pipelet, 20.
Plaid, 18.
Plantigrade, 140.
Pli, 191.
Pliage, 191.
Pliant, 191.
Plier, 191.
Plieur, 191.
Ploir, 191.
Plissement, 191.
Plissure, 191.
Ployer, 191.
Plumage, 26.
Polichinelle, 17.
Polka, 18.
Poltronnerie, 29.
Poly (*préf.*), 59.
Polyglotte, 29.
Pondeuse, 196.
Pondre, 195.
Ponte, 196.
Populace, 26-190.
Populacier, 190.
Populaire, 191.
Populairement, 191.
Populariser, 191.
Popularise, 191.
Population, 190.
Populeux, 190.
Porche, 14.
Port, 194.
Portable, 194.
Portage, 194.
Portant, 194.
Portatif, 194.
Portée, 194.
Portement, 194.
Porter, 194.
Porteur, 194.
Portion, 186.
Portioncule, 186.
Portique, 13 14
Porto, 18.
Portraire, 282.
Portrait, 282.
Portraitiste, 282.
Portraiture, 282.
Posage, 195.
Pose, 195.
Posé, 195.
Posément, 195
Poser, 195.
Poseur, 196.
Positif, 196.
Position, 196.
Positivement, 196.
Posséder, 230.
Possesseur 230.
Possessif, 230.
Possession, 230.
Possessoire, 230.
Postal, 199.
Poste, 199.
Poster, 199.
Post-face, 120.
Postiche, 200.
Postillon, 199.
Posture, 199.
Pouls, 201.
Pour (*préf.*), 49.
Pourboire, 77.
Pourfendre, 49.
Poursuite, 256.
Poursuivant, 256.
Poursuivre, 49-256.
Pourvoi, 304.
Pourvoir, 49-303.
Pourvoirie, 303.
Pourvoyeur, 303.
Pousse, 200.
Pousse-cailloux, 201.
Poussée, 201.
Pousse-pied, 201.
Pousse-pointe, 201.
Pousser, 200.
Poussette, 200.
Poussif, 200.
Poussoir, 200.
Pré (*préf.*), 49.
Précédent, 89.
Précéder, 89.
Précepte, 87.
Précepteur, 87.
Prêche, 107.
Prêcher, 107.
Prêcheur, 107.
Précieux, 37.
Précipice, 84.
Précipitation, 84.
Précipité, 84-92.

Précipiter, 84.
Préciput, 87.
Précurseur, 100.
Prédécédée, 89.
Prédécès, 89.
Prédécesseur, 89.
Prédicant, 107.
Prédicateur, 107.
Prédication, 107.
Prédiction, 106.
Prédilection, 151.
Prédire, 49-106.
Prédisposer, 197.
Prédisposition, 197.
Préétablir, 246.
Préexistence, 250.
Préexister, 250.
Préface, 120.
Préfectoral, 126
Préfecture, 126.
Préfet, 126.
Préférable, 130.
Préférablement, 134.
Préférence, 130.
Préférer, 130.
Préjudice, 146.
Préjudiciable, 146.
Préjudiciel, 146.
Préjudicier, 146.
Préjugé, 146.
Préjuger, 146.
Prélasser, 130.
Prélat, 130.
Prélature, 130.
Prémisses, 163.
Premier, 203.
Premièrement, 203.
Prénom, 173.
Préoccupation, 87.
Préoccuper, 87.
Préopinant, 49.
Préparateur, 183,
Préparatif, 183.
Préparation, 183.
Préparatoire, 183.
Préparer, 183.
Prépondérant, 49.
Préposer, 198.
Prépositif, 198.
Préposition, 198.
Près, 203.
Prescription, 117.
Prescrire, 117.
Préséance, 228.
Présence, 118.
Présent, 118.
Présentable, 118.
Présentation, 118.
Présentement, 118.
Presenter, 118.
Présidence, 229.
Président, 229.
Présider, 229.
Présidial, 229.
Présomptif, 240.
Présomption, 240.
Présomptueux, 240.
Pressentiment, 227.
Pressentir, 227.
Presque, 203.
Presse, 201.
Presser, 201.
Pressier, 201.
Pression, 201.
Pressoir, 32-201.
Pressurage, 201.
Pressure, 201.
Pressurer, 201.
Prestance, 249.
Prestataire, 249.
Prestation, 249.
Preste, 249.
Prestement, 249.
Prestesse, 249.
Prestidigitateur, 249.
Prestidigitation, 249.
Présumable, 240.
Présumer, 240.
Présupposer, 199.
Présupposition, 199.
Prêt, 249.
Prêté, 249.
Pretendant, 265.
Prétendre, 265.
Prétendu, 265.
Prétentieux, 265.
Prétention, 265.
Prétexte, 274.
Prevaloir, 288.
Prévenant, 292.
Prévenir, 292.
Prévenu, 292.
Préventif, 292.
Prévention, 292.
Prévision, 303.
Prévoir, 303.
Prévôt, 198.
Prévôtal, 198.
Prévoyance, 303.
Prévoyant, 303.
Prieur, 204.
Prieuré, 205.
Primaire, 203.
Primat, 204.
Primatial, 204.
Primatie, 204.
Primauté, 204.
Prime, 203.
Primer, 204.
Primeur, 204.
Primevère, 204.
Primicériat, 204.
Primicier, 204.
Primitif, 204.
Primitivement, 204.
Primogéniture, 204.
Primordial, 204.
Prince, 204.
Princier, 204.
Principal, 204.
Principalement, 204.
Principalité, 204.
Principauté, 204.
Principe, 204.
Printanier, 204-261.
Printemps, 204-261.
Priori (à), 205.
Priorité, 205.
Privilège, 149.
Privilégié, 149.
Pro (*préf.*), 49-54.
Procédé, 90.
Procéder, 90.
Procédure, 90.
Procès, 90.
Processif, 90.
Procession, 90.
Processionnal, 90.
Processionnel, 90.
Processionnellement, 90
Proclamation, 95.
Proclamer, 95.
Proconsul, 49.
Procurateur, 103.
Procuration, 103.
Procurer, 103.
Procureur, 103.
Prodigalement, 67.
Prodigalité, 67.
Prodige, 67.
Prodigieusement, 67.
Prodigieux, 67.

Prodigue, 67.
Prodiguer, 67.
Prodrome, 54.
Producteur, 112.
Productif, 112.
Production, 112.
Produire, 112.
Produit, 112.
Proférer, 132.
Profès, 120.
Professer, 121.
Professeur, 121.
Profession, 121.
Professoral, 122.
Professorat, 122.
Profit, 128.
Profitable, 128.
Profitablement, 128.
Profiter, 128.
Profondeur, 30.
Profus, 136.
Profusément, 136.
Profusion, 49-136.
Progrès, 49-140.
Progresser, 140.
Progressif, 140.
Progression, 140.
Progressivement, 140.
Projectif, 143.
Projectile, 143.
Projection, 142.
Projet, 143.
Projeter, 142.
Prologue, 54.
Promesse, 163.
Prometteur, 163.
Promettre, 163.
Promise, 163.
Promission, 163.
Promoteur, 166.
Promotion, 167.
Promouvoir, 166.
Promu, 167.
Pronom, 49-174.
Pronominal, 174.
Proportion, 186.
Proportionnalité, 186.
Proportionnel, 186.
Proportionnellement, 186
Proportionnément, 186.
Proportionner, 186.
Propos, 199.
Proposable, 199.
Proposer, 198,
Proposition, 198.
Propret, 135.
Propulseur, 201.
Propulsion, 201.
Prorogatif, 210.
Prorogation, 210.
Proroger, 210.
Pros (*préf.*), 54.
Proscrit, 117.
Proscripteur, 117.
Proscription, 117.
Prosélyte, 54.
Prosodie, 54.
Prospectus, 245.
Protonotaire, 172.
Provenance, 292.
Provenir, 292.
Providence, 303
Providentiel, 303.
Providentiellement, 303.
Proviseur, 303.
Provision, 303.
Provisionnel, 303.
Provisionnellement, 303.
Provisoire, 303.
Provisoirement, 303.
Provisorat, 303.
Provocateur, 306.
Provocation, 306.
Provoquer, 306.
Prussien, 31.
Public, 190.
Publicain, 190.
Publication, 190.
Publicité, 190.
Publiciste, 190.
Publier, 190.
Publiquement, 190.
Pulsatif, 201.
Pulsation, 201.
Punch, 18.

Quadragénaire, 205.
Quadragésimal, 206.
Quadragésime, 206.
Quadrangulaire, 205.
Quadrature, 206.
Quadrige, 205.
Quadrilatère, 205.
Quadrille, 17-205.
Quadrillé, 206.
Quadrirème, 205.
Quadrisaïeul, 205.
Quadrumane, 205.
Quadrupède, 205.
Quadruple, 20
Quadrupler, 205.
Quarantaine, 205.
Quarante, 205.
Quarantième, 205.
Quart, 206.
Quartaut, 206
Quarte, 206.
Quartenier, 206.
Quarteron, 206.
Quartidi, 206
Quartier, 206.
Quaternaire, 205.
Quaterne, 205.
Quatorze, 205.
Quatorzièmement, 205.
Quatrain, 27-205.
Quatre, 205.
Quatre-temps, 261.
Quatrième, 205.
Quatrièmement, 205.
Quatriennal, 67-205.
Quatuor, 205.
Quiet, 267.
Quiétisme, 208.
Quiétiste, 208.
Quiétude, 208.
Quinquennal, 67.
Quinquet, 19.
Quinquina, 18.
Quintessence, 113
Quintessencier, 113.
Quittance, 208.
Quittancer, 208.
Quitte, 208.
Quitter, 208.
Quitus, 208.

Rabaisser, 74.
Rabaissement, 74.
Rabat, 76.
Rabat-joie, 76.
Rabattre, 76.
Raccord, 98.
Raccordement, 98.
Raccorder, 98.
Rachat, 83.
Racheter, 83.
Raffermir, 128.
Raffermissement, 128.
Rail, 18

Raisonnable, 35.
Raisonner, 68.
Rajustement, 144.
Rajuster, 144.
Ralliement, 147.
Rallier, 147.
Rallumer, 153.
Ramer, 69.
Ramoner, 64.
Ranimer, 68.
Rapatriement, 190.
Rapatrier, 189.
Rapparier, 182.
Rapport, 194.
Rapporter, 194.
Rapporteur, 194.
Rassemblement, 235.
Rassembler, 235.
Rasseoir, 228.
Rassis, 228.
Rationnel, 36.
Ratteindre, 259.
Ravaudage, 288.
Ravauder, 288.
Ravauderie, 288.
Ravaudeur, 288.
Raviser, 305.
Ravitaillement, 301.
Ravitailler, 301.
Raviver, 300.
Re, Ré (*préf.*), 49.
Réactif, 66.
Réaction, 66.
Reactionnaire, 66.
Réagir, 65.
Réassignation, 234.
Réassigner, 234.
Rebattre, 76.
Reboisement, 77.
Reboiser, 78.
Récapituler, 84.
Récépissé, 86.
Receptacle, 86.
Réception, 86.
Réceptacle, 86.
Recette, 86.
Recevable, 86.
Receveur, 86.
Recevoir, 86.
Rechoir, 80.
Rechute, 80.
Récidive, 81.
Récidiver, 81.
Récidiviste, 81.
Récif, 17.
Récit, 92.
Récipiendaire, 86.
Récipient, 86.
Récitatif, 92.
Récitation, 92.
Réclamation, 95.
Réclame, 95.
Réclamer, 95.
Reclouer, 96.
Reclus, 96.
Reclusion, 96.
Recollection, 151.
Recollets, 151.
Récolte, 151.
Récolter, 151.
Recommandable, 158.
Recommandation, 158.
Recomposer, 197.
Recomposition, 197.
Reconduire, 111.
Reconnaissable, 172.
Reconnaissance, 172.
Reconnaissant, 172.
Reconnaître, 172.
Reconstruction, 254.
Reconstruire, 254
Reconvention, 294.
Reconventionnel, 294.
Recorder, 98.
Recors, 98.
Recourir, 100.
Recours, 100.
Récrier, 50.
Recrire, 116.
Rectangle, 212.
Recteur, 212.
Rectification, 212.
Rectifier, 212.
Rectiligne, 212.
Rectitude, 212.
Rectoral, 212.
Rectorat, 212.
Reçu, 86.
Recueil, 151.
Recueillement, 151.
Recueillir, 151.
Reculade, 26.
Recurage, 103.
Récurer, 103.
Rédacteur, 67.
Rédaction, 67.
Reddition, 110.
Redefaire, 122.
Redemander, 150.
Rediger, 66.
Redingote, 18.
Redire, 50-106.
Redite, 106.
Redondance, 177.
Redondant, 177.
Redonder, 177.
Redonner, 108.
Redoublement, 105.
Redoubler, 105-193
Redoute, 17.
Redouter, 105.
Redresser, 213.
Redressement, 214.
Redresseur, 214.
Réductible, 113.
Réductif, 113.
Réduction, 113.
Réduire, 112.
Réduplication, 105.
Rééligible, 150.
Réélire, 150.
Réexportation, 195.
Réexporter, 195.
Refaire, 50-123.
Réfection, 123.
Réfectoire, 32-123.
Référence, 130.
Référendaire, 130.
Référer, 130.
Refermer, 129.
Refluer, 133.
Reflux, 133-50.
Refondre, 135.
Refonte, 135.
Réfractaire, 137.
Réfracter, 137.
Réfraction, 137.
Réfractif, 137.
Refrain, 137.
Réfrangibilité, 137.
Refringent, 137.
Refringible, 137.
Refusion, 136.
Régal, 211.
Régale, 211.
Régalien, 211.
Régence, 212.
Régent, 212.
Régenter, 212.
Régicide, 211.
Régie, 212.
Régime, 212.

Régiment, 212.
Régimentaire 212.
Région, 212.
Régional, 213.
Régir, 212.
Régisseur, 212.
Regle, 214.
Règlement, 41-214.
Réglementaire, 41-215.
Règlementation, 215.
Réglementairement, 41.
Réglementer, 214.
Régler, 214.
Réglette, 214.
Régleur, 214.
Règne, 211.
Régner, 211.
Régnicole, 211.
Régularisation, 215
Regulariser, 215
Régularité, 215.
Régulateur, 215.
Regule, 211.
Régulier, 215.
Régulièrement, 215.
Réimportation, 195.
Réimporter, 195,
Réimposer, 198.
Réimposition, 198.
Réimpression, 202.
Réimprimer, 202.
Reine, 211.
Réintégration, 259.
Réintégrer, 259.
Reître, 17.
Rejet, 142.
Rejetable, 142.
Rejeter, 142.
Rejeton, 142.
Relation, 131.
Relater, 131.
Relatif, 131.
Relativement, 131.
Relégation, 149.
Reléguer, 149.
Relier, 147.
Relieur, 147.
Religieusement, 148.
Religieux, 148.
Religion, 148.
Religionnaire, 148.
Reliure, 147.
Reluire, 152.
Reluisant, 152.
Remaniement, 155
Remanier, 155.
Remettre, 164.
Remise, 164.
Remiser, 164.
Remissible, 164
Remission, 164
Remissionnaire, 164.
Remparer, 183.
Rempart, 183.
Remplir, 191.
Remplir, 50.
Remploi, 193.
Remployer, 193.
Remuage, 169.
Remuant, 169.
Remuement, 169.
Remuer, 169.
Renard, 20.
Rendre, 110.
Renfermer, 129.
Renom, 174.
Renommée, 174.
Renommer, 174.
Renouveler, 171.
Renouvellement, 171.
Renovation, 171.
Renseignement, 234.
Renseigner, 234.
Rente, 110.
Renté, 110.
Rentier, 110.
Rentoilage, 274.
Rentoiler, 274.
Rentrant, 141.
Rentrée, 141.
Rentrer, 141.
Renverse, 298.
Renversement, 298.
Renverser, 298.
Réordonner, 179.
Réparable, 182.
Réparateur, 182.
Réparation, 182.
Réparer, 182.
Repartie, 185.
Repartir, 185.
Répartir, 184.
Repartiteur, 184.
Répartition, 184.
Repassage, 187.
Repasser, 187.
Repasseuse, 187.
Repeuplement, 190.
Repeupler, 190.
Répit, 243.
Replier, 191.
Replier, 191.
Replique, 192.
Répliquer, 192.
Repos, 194.
Report, 193.
Repos 199.
Reposer, 199.
Reposoir, 199.
Repoussant, 200.
Repoussement, 200.
Repousser, 200.
Repoussoir, 20.
Représentant, 118.
Représentatif, 118
Représentation, 118.
Représenter, 118.
Répressif, 203.
Répression, 203.
Réprimande, 203.
Réprimander, 203.
Réprimer, 203.
Reproducteur, 112
Reproductible, 112.
Reproductibilité, 112.
Reproductif, 112.
Reproduction, 112.
Reproduire, 112.
Républicain, 190.
Républicanisme, 190.
République, 61-190.
Répulsif, 200.
Répulsion, 200.
Ressaler, 224.
Rescrit, 116.
Résidence, 229.
Résident, 229.
Résider, 229.
Resıdu, 229.
Résignant, 233.
Résignataire, 233
Résignation, 233.
Résigner, 233.
Résiliation, 222.
Résiliement, 222.
Résilier, 222.
Résistance, 250.
Résistant, 250.
Résister, 250.
Résolu, 239.
Résoluble, 238.
Résolument, 239.

Résolution, 238-239.
Résolutoire, 239.
Résolvant, 238.
Résoudre, 239.
Respect, 242.
Respectable, 243.
Respectif, 243.
Respectivement, 243.
Respectueusement, 243.
Respectueux, 243.
Respirable, 114.
Respiration, 114.
Respiratoire, 115.
Respirer, 114.
Ressaigner, 220.
Ressaler, 224.
Ressaut, 221.
Ressauter, 221.
Ressemblance, 235.
Ressemblant, 235.
Ressembler, 235.
Ressentiment, 227.
Ressentir, 227.
Ressort, 241.
Ressortir, 241.
Ressortissant, 241.
Ressouder, 237,
Ressouvenir, 293.
Ressusciter, 93.
Restant, 247.
Reste. — Rester, 247.
Restituable, 252.
Restituer, 252.
Restitution, 252.
Restreindre, 253.
Restrictif, 254.
Restriction, 254.
Restringent, 253.
Résultat, 222.
Résulter, 222.
Résumé. — Résumer, 240.
Résurrection, 93.
Rétablir, 246.
Rétablissement, 246.
Retenir, 267.
Rétention, 267.
Retenue, 267.
Rétif, 247.
Retordre, 276.
Retorquer, 277.
Retors, 276.
Retourner, 50.
Retracer, 282.
Rétractation, 280.
Rétracter, 280.
Rétractile, 280.
Rétraction, 280.
Retraire, 280.
Retrait, 280.
Retraité, 280.
Retraiter, 280.
Rétrécir, 253.
Rétrécissement, 253.
Retremper, 263.
Retro (*préf.*), 50.
Retroussement, 278.
Retrousser, 278.
Retroussis, 278.
Rétroactif, 66-50.
Rétroaction, 66.
Rétrocéder, 89.
Rétrocession, 89.
Rétrogradation, 140.
Rétrograde, 140.
Rétrograder, 50-140.
Rétrospectif, 242.
Rêvasser, 40.
Revasser. 40.
Réveil, 289.
Réveille-matin, 289.
Réveiller, 289.
Réveillon, 289.
Revenant, 292.
Revenir, 292.
Revenu, 292.
Revêche, 296.
Revers, 296.
Reverser, 295.
Réversibilité, 299.
Reversible, 299.
Reversion, 299.
Reviser, 304,
Reviseur, 304.
Revision, 304.
Revivification, 301.
Revivifier, 301.
Revivre, 301.
Révocable, 306.
Révocation, 306.
Revoir, 302.
Révoltant, 307.
Révolte, 307.
Révolter, 307.
Révolu, 307.
Révolution, 307.
Révolutionnaire, 307
Révolutionner, 307.
Revolver. 309.
Révoquer, 20[illegible]
Revue, 302.
Rhum, 18.
Rien, 12.
Riflard, 20.
Rimailler, 40.
Ritournelle, 17.
Rive, 12.
Robin, 31.
Rodomont, 20.
Rogation, 209.
Rogaton, 209.
Rogatoire, 209.
Roi, 210.
Roi (vice), 211.
Roitelet, 211.
Rôle, 217.
Rôlet, 217.
Roman, 8.
Rond, 216.
Rondache, 216.
Ronde, 216.
Rondeau, 216.
Rondelet, 36-216.
Rondelle, 219.
Rondement, 216.
Rondeur, 216.
Rondin, 216.
Roquefort, 19.
Rosace, 26.
Rosbif, 18.
Rosse, 13-17.
Rotateur, 216.
Rotation, 216.
Rotatoire, 216.
Rotonde, 216.
Rotondité, 216.
Rotule, 216.
Rouage, 215.
Roue, 215.
Roué, 215.
Rouelle, 215.
Rouennerie, 19.
Rouer, 215.
Rouerie, 215.
Rouet, 215.
Rougeaud, 36.
Roulade, 217.
Roulage, 217.
Rouleau, 216.
Roulée, 217.
Roulement, 217.
Rouler, 217.
Roulette, 217.

Roulier, 217.
Roulis, 217.
Roupie, 18.
Roussin, 31.
Royal, 35-211.
Royalement, 211.
Royalisme, 211.
Royaliste, 211.
Royaume, 211.
Royauté, 211.
Royauté (vice), 211.
Ruelle, 28.

Sabbat, 18.
Sabre, 17.
Sacerdoce, 219.
Sacerdotal, 219.
Sacramentel, 218.
Sacre, 218
Sacré, 218.
Sacrement, 218.
Sacrer, 218.
Sacrificateur, 219.
Sacrificature, 219.
Sacrifice, 218.
Sacrifier, 218.
Sacrilege, 219.
Sacripant, 20.
Sacristain, 219.
Sacristie, 219.
Sacristine, 219.
Sacro, 219.
Sacrum, 219.
Safran, 18.
Sage, 223.
Sage-femme, 223.
Sagement, 223.
Sagesse, 223.
Saie, 18.
Saignant, 220.
Saignée, 220.
Saignement, 220.
Saigner, 220.
Saigneur, 220.
Saigneux, 220,
Saillant, 222.
Saillie, 223.
Saillir, 222.
Salade, 224.
Saladier, 224
Salage, 224.
Salaire, 225.
Salaison, 224.
Salant, 224.
Salarié, 225.
Salarier, 225.
Saler 224.
Saleron, 224.
Saleur. 224.
Salicole, 224.
Salien, 222.
Salière, 224
Salifiable, 224.
Salin, 224.
Saline, 224.
Saloir, 224.
Salpêtre, 225.
Salpêtrer, 225.
Salpetrier, 225.
Salpêtrière, 225,
Saltation, 221.
Saltimbanque, 17-221.
Salure, 224.
Sang, 219.
Sanglant, 219.
Sanglier, 14.
Saillant, 222.
Saillir, 222.
Sangsue, 220.
Sanguification, 220.
Sanguin, 219.
Sanguinaire, 219.
Sanguine, 220.
Sanguinolent, 220.
Santé, 33.
Sapide, 224.
Sapidité, 224.
Sapience, 223.
Satisfaction, 124.
Satisfaire, 124.
Satisfaisant, 124.
Satisfecit, 124.
Sauce, 225.
Saucer, 225.
Saucière, 225.
Saucisse, 225.
Saucissier, 225.
Saucisson, 225.
Saugrenée, 226.
Saugrenu, 225.
Saulaie, 27.
Saumâtre, 226.
Saumon, 222.
Saumonneau, 222
Saumure, 224.
Saunage, 224.
Sauner 224
Saunerie, 225.
Saunier, 225.
Saupiquet 226.
Saupoudrer, 61 225.
Saut, 220.
Saute, 221.
Sauter, 220.
Sauterelle, 221.
Sauterne, 18.
Sauteur 220
Sautillement, 221.
Sautiller, 221.
Sautoir, 221.
Savamment, 223.
Savant, 223.
Savantasse, 223.
Savantissime, 223.
Savate, 17.
Saveur, 224.
Savoir, 223.
Savoir-faire, 223.
Savoir-vivre, 223.
Savourer, 223.
Savoureux, 223.
Savoureusement, 223
Saxifrage, 138.
Sbire, 17.
Scandaliser, 39.
Sceau, 232.
Schlague, 17.
Scribe, 116.
Séance, 228.
Séant (subs.), 228.
Séant, 230.
Sécher, 39.
Second, 257.
Secondaire, 257.
Secondairement, 257.
Seconde, 257.
Secondement, 257.
Seconder, 257.
Secourable, 100.
Secourir, 100.
Secours, 100.
Sectaire, 256.
Sectateur, 256.
Secte, 256.
Sédentaire, 228.
Séducteur, 113.
Séduction, 113.
Séduire, 113.
Séduisant, 113.
Seing, 232.
Sel, 224.

Sélection, 151.
Selle, 229.
Seller, 229.
Sellerie, 229.
Sellette, 229.
Sellier, 229.
Semaine, 232.
Semainier, 232.
Semblable, 235.
Semblablement, 235.
Semblant, 235.
Sembler, 235.
Semis, 31.
Sénéchal, 18.
Sens, 226.
Sensation, 226.
Sensé, 36-227.
Sensément, 227.
Sensibilité, 226.
Sensible, 226.
Sensiblement, 226.
Sensiblerie, 226.
Sensitif, 226.
Sensitive, 226.
Sensorial, 226.
Sensorium, 226.
Sensualisme, 226.
Sensualiste, 226.
Sensualité, 226.
Sensuel, 226.
Sentence, 227.
Sentencieusement, 227.
Sententieux, 227.
Senteur, 226.
Sentiment, 226.
Sentimental, 226.
Sentinelle, 17-226.
Sentir, 226.
Seoir. 228.
Séparable, 183.
Séparation, 183.
Séparatiste, 183.
Séparement, 183.
Séparer, 13-183.
Sept, 231.
Septante, 231.
Septantième, 231.
Septembre, 231.
Septembriseur, 231.
Septennaire, 231.
Septennal, 67-231.
Septennalité, 231.
Septentrion, 231.
Septentrional, 231.
Septidi, 231.
Septième, 231.
Septièmement, 231.
Septimanie, 232.
Septuagénaire, 232.
Septuagésime, 231.
Septuor, 231.
Septuple, 231.
Septupler, 231.
Sequelle, 256.
Séquence, 256.
Sequestration, 258.
Séquestre, 258.
Sequestrer, 258.
Sérail, 18.
Séraphin, 18.
Sérénade, 17.
Serment, 218.
Servitude, 33.
Sessile, 229.
Session, 228.
Sevrage, 183.
Sevrer, 183.
Sevreuse, 183.
Sexennal, 67.
Siège, 228.
Siéger, 228.
Sieste, 17.
Signal, 233.
Signalement, 233.
Signaler, 233.
Signataire, 232.
Signature, 232
Signe, 232
Signer, 232
Signet, 232
Signifiant, 233.
Significatif, 233.
Signification, 233.
Signifier 233.
Similaire, 236
Similitude, 236.
Simple, 193.
Simplesse, 193.
Simplicité, 193.
Simplification, 193.
Simplifier, 193.
Simulacre, 236.
Simulation, 235.
Simuler, 234.
Simultané, 235.
Simultanéité, 235.
Simultanément, 235.
Sinciput, 84.
Sinécure, 102.
Singulier, 14.
Sirop, 18.
Soirée, 29.
Sol, 237.
Soldat, 17-237.
Soldatesque, 237.
Solde, 237.
Solennel, 68.
Solidaire, 236.
Solidairement, 236.
Solidarité, 236.
Solide, 236.
Solidement, 236.
Solidifier, 236.
Solidité, 236.
Sollicitation, 93.
Solliciter, 93.
Solliciteur, 93.
Sollicitude, 93.
Solubilité, 238.
Soluble, 238.
Solution, 237-239.
Solvable, 239.
Solvabilité, 239.
Somnifère, 132.
Somptuaire, 240.
Somptueux, 239.
Somptueusement, 240.
Somptuosité, 240.
Sonate, 17.
Sorcellerie, 241.
Sorcier, 241.
Sort. 240-341.
Sortable, 241.
Sorte, 241.
Sortilège, 241.
Sortir, 241.
Sou, 237.
Sou (*préf.*), 50.
Soubresaut, 221.
Souci, 93.
Soucier, 93.
Soucieux, 93.
Soudard, 237.
Souder, 237.
Soudoyer, 237.
Soudre, 239.
Soudure, 237.
Souffrance, 132.
Souffrant, 132.
Souffrir, 132.
Soulte, 237.
Soumettre, 50-164.

Soumission, 164.
Soumissionnaire, 164.
Soupçon, 243.
Soupçonner, 243.
Soupçonneux, 243.
Soupir. — Soupirail, 1
Soupirant, 115.
Soupirer, 115.
Souple, 193.
Souplement, 194.
Souplesse, 194.
Sourdre, 93.
Souscripteur, 116
Souscription, 116.
Souscrire, 116.
Sous-ordre, 179.
Sous-préfet, 126.
Sous-prefecture, 126.
Sous-seing, 232.
Soussigné, 232.
Sous-sol, 50.
Soustraire, 50.
Soutenable, 268.
Soutenance, 268
Soutenant, 268.
Soutènement, 268.
Souteneur, 268.
Soutenir, 268.
Souterrain, 50-721.
Soutien, 268.
Souvenance, 293.
Souvenir, 292.
Souvenir, 293.
Spadassin, 17.
Spécial, 244.
Spécialement, 244.
Specialiste, 244.
Spécialité, 244
Spécieux, 245.
Spécification, 244.
Spécifier, 244.
Spécifique, 244.
Spécimen, 244.
Spectacle, 242.
Spectateur, 242.
Spectral, 242.
Spectre, 242.
Spéculateur, 244.
Spéculatif, 244.
Spéculation, 244.
Spéculer, 244.
Spirite, 114.
Spiritisme, 114.
Spiritualisme, 114.
Spiritualiser, 114.
Spiritualiste, 114.
Spiritualité, 114.
Spirituel, 114.
Spirituellement, 114.
Spiritueux, 114
Sport, 18.
Square, 18.
Stable 24 .
Stabilité, 245.
Stage, 246.
Stagiaire, 246.
Stalle, 18.
Stance, 247.
Station, 245.
Stationnaire, 245.
Stationnement, 245.
Stationner, 245.
Statuaire, 247.
Statue, 14-247.
Statuer, 2 1.
Statuette, 247.
Stature, 247.
Statut, 251.
Steppe, 18.
Stoïcien, 31.
Strict, 252.
Strictement, 252.
Structure, 254.
Subalterne, 71.
Sub (*préf.*), 50.
Subjectif, 144.
Subjection, 144.
Subjuguer, 58.
Subordonné, 179.
Subordonner, 179.
Subordination, 179.
Subrogation, 210.
Subroger, 210.
Subséquemment, 257.
Subséquent, 257.
Subside, 230.
Subsidiaire, 230.
Subsistance, 250.
Subsister, 250.
Substance, 248.
Substantiel, 248.
Substantif, 248.
Substantivement, 248.
Substituer, 252.
Substitut, 252
Substitution, 252.
Substruction, 254.
Subtil, 274.
Subtilement, 274.
Subtilisation, 274.
Subtiliser, 274.
Subtilité, 274.
Subvenir 292.
Subvention, 292
Subversif, 298.
Subversion, 298.
Subvertir, 298.
Succéder, 90.
Succès, 90.
Successeur, 90.
Successif, 90.
Succession, 90.
Successivement, 90.
Succomber, ...
Succursale, 100.
Sucre, 18.
Sudorifique, 38.
Suffire, 127.
Suffisance, 127.
Suffisant, 127.
Suffixe, 50.
Suggérer, 50.
Suite, 255.
Suivant, 255.
Suivre, 255.
Sujet, 143.
Sujétion, 143.
Sultan, 18.
Superflu, 134.
Superfluité, 134.
Superposer, 50-197.
Superposition, 197.
Superstitieusement, 249.
Superstitieux, 249.
Superstition, 249.
Support, 195.
Supportable, 195.
Supporter, 195.
Supposable, 199.
Supposer, 199.
Supposition, 199.
Suppôt, 199.
Suppression, 203.
Supprimer, 203.
Sur (*pref.*), 50.
Surabondance, 177.
Surabondamment, 177.
Surabondant, 177.
Surabonder, 177.
Suranné, 67.
Surbaissement, 74.
Surbaissé, 74.

Surfaire, 124.
Surgir, 93
Surjet. — Surjeter, 143.
Surmonter, 50.
Surnaturel. 50.
Surnom, 173.
Surnommer, 173.
Surpasser, 187.
Surplis, 50.
Sursaut, 221.
Surséance, 230.
Surseoir, 230.
Sursis, 230.
Surveillance, 290.
Surveillant, 290.
Surveiller, 290.
Survenance, 291.
Survenant, 291.
Survenir, 291.
Survie, 301.
Survivance, 301.
Survivancier, 301.
Survivant, 301.
Survivre, 301.
Sus (*pref.*), 51.
Susceptibilité, 86.
Susceptible, 86.
Suscitation, 93.
Susciter, 93.
Susdit, 51-106.
Suscription, 116.
Susmentionne, 51.
Suspect, 243.
Suspecter, 243.
Suspicion, 243.
Sustenter, 270.
Syllabe, 55.
Symptôme. 55.
Syn (*préf.*), 55.
Synthese, 55.
Système, 55.

Tabac, 17.
Tâche, 260.
Tâcher, 260.
Tâcheron, 260.
Tact, 258.
Tactile, 258.
Tambour, 18.
Tangence, 258.
Tangent, 258.
Tangible, 258.
Tapioca, 18.
Tardigrade, 140.
Tartufe, 20.
Tâter, 259.
Tatillon, 260.
Tatillonnage, 260.
Tatillonner, 260.
Tâtons (à), 260.
Tâtonnement, 260.
Tâtonner, 259.
Tâtonneur, 260.
Taux, 260.
Taxation, 260.
Taxe, 260.
Taxer, 260.
Té (*suff.*), 33.
Technie (*suff.*), 60.
Télé (*préf.*), 57.
Télégraphe, 58.
Tellier, 273.
Tempérament, 262.
Tempérance, 262.
Tempérant, 262.
Température, 262.
Tempérer, 262.
Tempête, 261.
Tempêter, 261.
Tempêtueux, 261.
Temporaire, 260.
Temporairement, 260.
Temporalité, 261.
Temporel, 261.
Temporellement, 261.
Temporisateur, 261.
Temporisation, 261.
Temporiser, 260.
Temporiseur, 260.
Temps, 260.
Tenable, 266.
Tenace, 35-269.
Tenacité, 269.
Tenaille, 266.
Tenaillement, 266.
Tenailler, 266.
Tenancier, 266.
Tenant, 266-268.
Tenante (séance), 268.
Tenants, 268.
Tendance, 266.
Tender, 18.
Tendeur, 263.
Tendon, 263.
Tendre, 263.
Ténement, 266.
Teneur, 266.
Tenir, 266.
Ténor, 17.
Tension, 263.
Tentacule, 270.
Tentateur.—Tentation, 270
Tentative, 270.
Tente, 263.
Tenter, 270.
Tenture, 263.
Tenue, 266.
Tenure, 266.
Tercet, 284.
Tergiversation, 299.
Tergiverser, 299.
Ternaire, 284.
Terne, 284.
Terné, 284.
Terrain, 271.
Terraqué, 271.
Terrasse, 271.
Terrassement, 271.
Terrasser, 271.
Terrassier, 271.
Terre, 270.
Terreau, 271.
Terrein, 271.
Terrer, 271.
Terrestre, 270.
Terreux, 270.
Terrien, 270.
Terrier, 270-271.
Terrifier, 39.
Terrine, 271
Terrir, 271.
Territoire, 271.
Territorial, 271.
Terroir, 271.
Tessier, 273.
Tesson, 272.
Testacé, 272.
Têtard, 272.
Tête, 18.
Têter, 38.
Têtière, 272.
Tétra (*préf.*), 58
Tétracorde, 58.
Têtu, 38-272.
Texier, 273.
Texte, 274.
Textile, 273.
Textuel, 274.
Textuellement, 274.

Texture, 273.
Théo (*préf.*), 57.
Théologie, 57.
Thermo (*préf.*), 57.
Thermomètre, 16-57.
Tierce, 284.
Tiercelet, 284.
Tiercement, 284.
Tiers, 284.
Tierser, 284.
Tissage, 273.
Tissanderie, 273.
Tisser, 273.
Tisserand, 273.
Tisseranderie, 273.
Tissier, 273.
Tissu, 273.
Tixier, 273.
Toast, 18-272.
Toile, 273.
Toilerie, 273.
Toilette, 64-273.
Toilier, 273.
Toisage, 263.
Toise, 263.
Toiser, 263.
Tomate, 17.
Torche, 277.
Torcher, 277.
Torchère, 277.
Torchis, 277.
Torchon, 277.
Tordre, 274-275.
Tordu, 275.
Torréfaction, 272.
Torréfier, 272.
Torrent, 272.
Torrentiel, 272.
Torride, 272.
Tors, 275.
Torsade, 275.
Torsion, 275.
Tort, 275.
Torticolis, 275.
Tortil, 276.
Tortillage, 276.
Tortille, 276.
Tortillement, 276.
Tortiller, 276.
Tortillon, 276.
Tortionnaire, 275.
Tortu, 275.
Tortue, 275.
Tortuer, 275.
Tortueusement, 275.
Tortueux, 275.
Tortuosité, 275.
Torture, 275.
Torturer, 275.
Tourbe, 285.
Tourbillon, 285.
Tourbillonner, 285.
Tourment, 276.
Tourmentant, 276.
Tourmente, 276.
Tourmenter, 276.
Tourmenteux, 276.
Tourse, 277.
Tra (*pref.*), 51.
Tracas, 283.
Tracasser, 40-282.
Tracasserie, 283.
Tracassier, 283.
Trace, 282.
Tracer, 282.
Traction, 278.
Tradition, 109.
Traditionnaire, 109.
Traditionnel, 109
Traditionnellement, 10
Traducteur, 112.
Traduction, 112.
Traduire, 57-112.
Traduisible, 112.
Trahir, 109.
Trahison, 109.
Traînant, 281.
Traînard, 281.
Traînasser, 281.
Traîne, 281.
Traîneau, 281.
Traînée, 281.
Traîner, 281.
Traîneur, 281.
Traire 278.
Trait, 278.
Traitable, 282.
Traitant, 282.
Traite, 278.
Traité, 282.
Traiter, 281.
Traitement, 282.
Traiteur, 282.
Traître, 109.
Traîtreusement, 109.
Trajectoire, 143.
Trajet, 143.
Tramway, 18.
Transaction, 66.
Transborder, 51.
Transcription, 113.
Transcrire, 113.
Transfèrement, 136.
Transférer, 130.
Transfert, 130.
Transfuser, 136
Transgresser, 140
Transgresseur, 140.
Transgression, 140.
Transiger, 66.
Translater, 130.
Translateur, 130.
Translatif, 130.
Translation, 130-51.
Translucide, 153.
Translucidité, 153.
Transmettre, 164.
Transmission, 164.
Transmissible, 164.
Transmuable, 169.
Transmuer, 169.
Transmutation, 169.
Transpiration, 115.
Transpirer, 115.
Transport, 195.
Transportable, 195.
Transportation, 195.
Transporter, 195.
Transposer, 197.
Transpositeur, 197.
Transposition, 197.
Transsubstantiation, 248
Transsubstantier, 248.
Transversal, 299.
Transversalement, 299.
Traquer, 282.
Travers, 299.
Traverse, 299.
Traversée, 299.
Traverser, 299.
Traversiere, 299
Tré (*préf.*), 51.
Treize, 284.
Treizième, 284.
Treizièmement, 284.
Trempage, 263.
Trempe, 263.
Tremper, 263.
Tremperie, 263.
Trentain, 284.
Trentaine, 284.
Trente, 284.

Trentenaire, 284.
Trentième, 284.
Trépas, 187.
Trépassement, 187.
Trépasser, 51-187.
Trépied, 283.
Tressaillement, 222.
Tressaillir, 222.
Treuil, 277.
Tri (*préf.*), 58.
Triade, 283.
Triangle, 283.
Triangulaire, 283
Triangulation, 283.
Trianguler, 283.
Tribunat, 28.
Tricolore, 283.
Trident, 283.
Tridi, 283.
Trièdre, 58.
Triennal, 67-283.
Trille, 17.
Trimballer, 75.
Trimestre, 283.
Trinité, 283.
Trio, 283.
Triolet, 283.
Triomphe, 17.
Triple, 283.
Triplement. 283.
Tripler, 283.
Triplicata, 283.
Triplication, 283.
Triplicité, 283.
Trois, 283.
Troisième, 283.
Troisièmement, 283.
Tromblon, 17.
Trompeur, 64.
Trouble, 285.
Troubler, 285.
Troupe, 285.
Troupeau, 28-286.
Trousse, 277.
Trousseau, 277
Trousser, 277.
Tude (*suff.*), 33.
Tulle, 18.
Trousses, 278.
Tunnel, 18.
Turbine, 285.
Turbiné, 285.
Turbulence, 285.
Turbulent, 285.
Turf, 18.

U (*suff.*), 38.
Ule (*suff.*), 34.
Ure (*suff.*), 34.
Unanime, 68.
Unanimité, 68.
Urbain, 35.
Us, 286.
Usable, 287.
Usage, 286.
Usager, 286.
Usance, 286.
User, 286.
Usine, 287.
Usité, 286.
Ustensile, 287.
Usuel, 286.
Usuellement, 286
Usufruit, 286.
Usufruitier, 286
Usuraire, 286.
Usure, 286.
Usurier, 286.
Usurpateur, 287.
Usurpation, 287.
Usurper, 287.
Utile, 287.
Utilement, 287.
Utiliser, 287.
Utilitaire, 287.
Utilité, 287.

Vacher, 29.
Vaguemestre, 17.
Valable, 34.
Vaillamment, 288.
Vaillance, 288.
Vaillant, 288.
Vaisseau, 309.
Valable, 288.
Valenciennes, 18.
Valet, 30.
Valetaille, 27.
Valétudinaire, 289.
Valeur, 288.
Valeureux, 288.
Valide, 288.
Valider, 288.
Validité, 288.
Valoir, 287.
Value, 288.
Vanille. 17.
Vantard. 25.
Variable, 34.
Vaucluse, 97.
Vaurien, 288.
Vedette, 17.
Végéter, 142.
Veille, 289.
Veillée, 289.
Veiller, 289
Veilleur, 289.
Veilleuse, 289.
Veiné, 36.
Venir, 290.
Venue, 290.
Verdict, 18.
Verdure, 34.
Véridique, 108.
Verrerie, 29.
Vers, 295.
Vers, 300.
Versant, 295.
Versatile, 296.
Versatilité, 295
Verse, 295.
Verseau, 296.
Versement, 295.
Verser, 294.
Verset, 300.
Versicule, 300.
Versiculet, 300.
Versificateur, 300
Versification, 300.
Version, 296.
Verso, 296.
Vert, 12.
Vertébral, 296.
Vertèbre, 296.
Vertébré, 296.
Vertige, 295.
Vertigineux, 295.
Vertigo, 295.
Vi (*préf.*), 51.
Viabilité, 300.
Viable, 300.
Viaduc, 111.
Viande, 64-301.
Viander, 302.
Viandis, 302.
Vice-amiral, 51.
Vice-roi, 51.
Vicomte, 51.
Victuaille, 301.
Vider, 39.
Vie, 300.
Vif, 300.

Vieillot, 38.
Vigie, 290.
Vigilance, 290.
Vigilant, 290.
Vigile, 289.
Villageois, 38.
Violon, 17.
Vipère, 289.
Virtuose, 17.
Visa, 304.
Visage, 304.
Vis-à-vis, 305.
Visée, 304.
Viser, 304.
Visibilité, 302.
Visible, 302.
Visiblement, 302.
Visière, 305.
Vision, 302.
Visionnaire, 302.
Visitandines, 304
Visitation, 304.
Visite, 304.
Visiter, 304.
Visiteur, 304.
Visuel, 302.
Vivace, 300.
Vivacité, 300.
Vivandier, 302.
Vivant, 300.
Vivement, 300
Viveur, 301
Vivoter, 301.
Vivier, 300.
Vivifiant, 301.
Vivification, 301
Vivifier, 301.
Vivipare, 301
Vivisection, 31.
Vivre, 300.
Vivres, 301.
Vocable, 306.
Vocabulaire, 306.
Vocal, 305.
Vocalisation, 305.
Vocalise, 305.
Vocaliser, 305.
Vocatif, 306.
Vocation, 306.
Vocifération, 305.
Vociférer, 305.
Voir, 302.
Voix, 305.
Volte, 307.
Volter, 307.
Volte-face, 307.
Voltige, 307.
Voltiger, 307.
Voltigeur, 307.
Volubile, 308.
Volubilis, 308.
Volubilité, 3[illegible].
Volume, 308.
Volumineux, 308.
Volute 309.
Vorace, 35.
Voter, 15.
Voteur, 15.
Vousseau, 309.
Voussoir, 309.
Voûte, 309.
Voûter, 309.
Voyelle, 305

Wagon, 18.
Whist, 18.

Xérès, 18.

Yacht, 18.

Zig-Zag, 20.
Zoo (*préf.*), 18.
Zoologie, 32.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE 1

PREMIÈRE PARTIE

Origine des mots français.

CHAPITRE Ier. — Notions historiques sur la formation de la langue 7
CHAPITRE II. Mots d'origine populaire 10
CHAPITRE III. — Mots d'origine savante. — Doublets 13
CHAPITRE IV. — Mots d'origine étrangère. — Mots d'origine historique 16

DEUXIÈME PARTIE

Formation des mots.

CHAPITRE Ier. — Éléments des mots. — Mots primitifs, dérivés, composés 21
CHAPITRE II. — Dérivation propre et impropre 23
I. Suffixes servant à former les substantifs. 25
II. Suffixes servant à former des adverbes.. 34
III. Suffixes verbaux 38
IV. Suffixes adverbiaux 40
CHAPITRE III. — Composition des mots 41
Composition par préfixes 42
Liste et emploi des principaux préfixes latins.. 43
Préfixes grecs les plus usités 51
Principaux mots grecs remplissant le rôle de préfixes 55
Noms de nombre grecs 58
Principaux mots grecs servant de radicaux ou de suffixes 59
Composition par les mots simples 60

TROISIÈME PARTIE

Signification des mots.

Étude de cent trente familles de mots 6

Agir 65
An, année 67
Ame 68
Arme 68
Art 69
Aster, astre 70
Autre 71
Avant 71
Bâiller 72
Bailler 73
Bas 74
Balle 74
Bon 75
Battre 76
Boire 77
Bois 77
Boule 78
Bref 79
Caduc 80
Caillou 81
Camp 82
Cap 82
Capture 85
Céder 89
Chair 90
Chèvre 91
Citer 92
Clair 93
Clameur 94
Clore 95
Cœur 97
Corps 98
Courir 99
Croire 100
Cuir 101
Cure 102
Dam 103
Deux 104
Dire 105
Donner 108
Duc 110
Esprit 113
Écrire 115
Être 117
Fable 119
Faire 122
Ferme 128
Fertile 129
Fluer 133
Fondre 135
Grade 139
Intérieur 140
Jeter 142
Juste 144
Lier 146
Loi 148
Lire 149
Luire 152
Main 155
Manoir 159
Marchand 160
Mettre 161
Mineur 164
Mouvoir 166
Muer 168
Navire 169
Neuf 170
Notion 171
Œil 174
Œuvre 175
Onde 176
Oraison 177
Ordre 179
Ouïr 180
Pair 181
Part 184
Pas 186
Père 188
Peuplier 190
Plier 191

Porter..................... 194
Poser.......................... 195
Pousser........................ 200
Presser........................ 201
Prime.......................... 203
Quatre......................... 205
Quiet.......................... 207
Rogation....................... 209
Roi............................ 210
Roue........................... 215
Sacré.......................... 218
Sang........................... 219
Sauter......................... 220
Savoir......................... 223
Sel............................ 224
Sentir......................... 225
Seoir.......................... 228
Sept........................... 231
Signe.......................... 232
Simuler........................ 234
Solide......................... 236
Solution....................... 237
Somptueux...................... 239
Sort........................... 240
Spectacle...................... 242
Station........................ 245
Strict......................... 252
Structure...................... 254
Suivre......................... 255
Tact........................... 258
Temps.......................... 260
Tendre......................... 263
Tenir.......................... 266
Terre.......................... 270
Tisser......................... 273
Tordre......................... 274
Traire......................... 279
Trois.......................... 283
Tourbe......................... 284
Us............................. 286
Valoir......................... 287
Veiller........................ 289
Venir.......................... 290
Verser......................... 294
Vivre.......................... 300
Voir........................... 302
Voix........................... 305
Volte.......................... 307
Index alphabétique............. 310
Sujets de devoirs.............. 311

FIN

46062. Paris. Imp. GAUTHIER-VILLARS, quai des Grands-Augustins, 55.